TERRES, POUVOIRS ET CONFLITS

UNE AGRO-HISTOIRE DU MONDE

PIERRE BLANC

SciencesPo
LES PRESSES

Pierre Blanc

TERRES, POUVOIRS ET CONFLITS
Une agro-histoire du monde

La terre prodigue ses ressources et confère la puissance à ceux qui se l'approprient. Les sociétés n'ont eu de cesse de se battre et de mourir pour elle : conquêtes, guerres civiles, autoritarismes, etc.

Parce que la possession de la terre demeure un moteur politique décisif, Pierre Blanc revisite l'histoire contemporaine en plaçant la question foncière au cœur des logiques de pouvoir.

Des fascismes européens aux dictatures latino-américaines, de la révolution chinoise aux guérillas colombiennes, combien de séquences politiques ont eu pour arrière-plan une terre mal distribuée ? Des États-Unis dans la guerre froide à la Russie d'aujourd'hui, de la Chine aux pays du Golfe qui investissent dans le monde, combien de pays ont exprimé leur volonté de puissance et de sécurité par une emprise foncière ? Des Kurdes aux Tibétains, des Palestiniens aux Ouïgours chinois, combien de peuples ont vu leurs terres se dérober et leur rêve de reconnaissance ainsi entravé ?

Une agro-histoire du monde pour comprendre les enjeux géopolitiques du XXIe siècle.

Docteur en géopolitique (HDR) et ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Pierre Blanc enseigne la géopolitique à Bordeaux sciences agro et à Sciences Po Bordeaux. Professeur invité en Italie, au Liban et dans plusieurs universités en France, il est également chercheur au LAM (Sciences Po Bordeaux/CNRS) et rédacteur en chef de *Confluences Méditerranée*.

SciencesPo
LES PRESSES

9 782724 622201

ISBN 978-2-7246-2220-1

19€

HEMISPHERES & CIE

Terres, pouvoirs et conflits
Une agro-histoire du monde

SciencesPo
LES PRESSES

SciencesPo
LES PRESSES

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)
Terres, pouvoirs et conflits. Une agro-histoire du monde / Pierre Blanc. – Paris : Presses de Sciences Po, 2018.

ISBN papier 978-2-7246-2220-1
ISBN pdf web 978-2-7246-2221-8
ISBN epub 978-2-7246-2222-5
ISBN xml 978-2-7246-2223-2

RAMEAU :
– Propriété foncière : Aspect politique
– Géopolitique

DEWEY :
– 327 : Relations internationales

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2018.

À Henri Burin des Roziers, dominicain et avocat courageux
des paysans sans terre au Brésil,
récemment disparu.
À tous les paysans sans terre et à tous ceux qui n'en vivent plus.

Introduction

Notre planète est constituée à 71 % de mers et d'océans. Sur le reste de sa surface émergée, soit quelque 15 milliards d'hectares, seul un tiers est dévolu à l'agriculture et à l'élevage. C'est à ces 10 % de la surface du globe terrestre que cet ouvrage est consacré.

Ainsi présenté, le sujet pourrait paraître marginal. Il n'en est évidemment rien. Par sa fonction nourricière, l'espace foncier participe grandement à rendre la vie possible sur la planète. N'oublions pas non plus qu'il permet encore à près de 40 % de l'humanité d'exercer directement une activité économique.

La terre, aux enjeux alimentaire et socio-économique considérables, mais aussi les mondes agricoles qui la travaillent ne font pas ici l'objet d'un regard d'économiste, d'agronome ou de sociologue. Notre regard est historique, politique voire géopolitique, en sachant qu'il y a aussi de la tragédie et de la puissance dans la terre. Il s'agit de voir comment les terres cultivables constituent un facteur d'explication parmi d'autres de l'instabilité politique et des logiques de puissance qui traversent la planète depuis le XX^{e} siècle.

Ces liens ont peut-être été oubliés, au moins dans nos sociétés urbanisées d'Europe de l'Ouest, où la combinaison entre la question foncière et l'histoire politique s'est émoussée. Cependant, le vaste mouvement de transactions foncières, souvent qualifié d'accaparement des terres (*landgrabbing* pour les Anglo-Saxons) qui se dessine un peu partout dans le monde, en particulier depuis la crise des matières premières de 2007-2008,

a redonné à cette « agro-politique » une actualité ou du moins une médiatisation nouvelle. Dans la foulée de la crise alimentaire qui a décuplé les investissements agricoles à l'international, les chercheurs eux-mêmes ont beaucoup investi cette question de la mondialisation foncière, mais sans toujours la resituer dans une histoire plus longue.

Parmi tous les cas de déstabilisation induits par les investissements fonciers, nous avons tous en mémoire celui qui s'est déroulé à Madagascar entre 2008 et 2009. Rappelons les faits. La société coréenne Daewoo s'était rapprochée de l'État malgache pour signer avec lui un contrat de location de 1,3 million d'hectares de terres à titre gratuit et selon des baux emphytéotiques, en échange de son engagement à investir 6 milliards de dollars sur vingt-cinq ans en infrastructures d'exportation et à créer 70 000 emplois. Révélé par le *Financial Times*, le 18 novembre 2008, ce projet donna un argument de poids à l'opposition au président Marc Ravalomanana. Du coup, la mobilisation contre le pouvoir déjà très contesté s'en trouva décuplée. Ce qui était vécu comme une spoliation ne touchait pas n'importe quel bien, puisqu'elle affectait l'assise de la souveraineté et, même plus, le moyen pour les hommes de vivre et le lieu de repos des ancêtres. À la tête de cette opposition, le maire d'Antananarivo, Andry Rajoelina, réclama l'annulation du contrat ainsi que la démission du président Ravalomanana, qu'il obtint avant de s'installer au pouvoir en mars 2009. Cette réaction très vive n'était pas nouvelle. Dans le processus qui conduisit vers l'indépendance en 1960, parfois avec force répression de la France comme en 1947, le nationalisme malgache s'était construit en partie sur cette question des terres considérées comme usurpées, avec toute la résonance que cela comportait en termes de souveraineté, de vie et de mort, qui plus est dans une société éminemment rurale.

Par-delà le contexte spécifique dans lequel elle s'exerce, cette séquence historique vue ici à très grands traits est finalement assez universelle. Une lecture agro-politique peut ainsi contribuer *mutatis mutandis* à la compréhension de l'histoire récente des sociétés, d'autant plus quand elles sont encore très rurales comme en Amérique latine, en Afrique et en Asie. S'il ne faisait pas œuvre d'historien, Jean-Jacques Rousseau dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* alla d'ailleurs jusqu'à considérer la possession de la terre comme la cause même de la tragédie humaine : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres,

de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eut point épargné au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant un fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne. » Et Rousseau de préciser plus loin : « Or quand les héritages se furent accrus en nombre et en étendue au point de couvrir le sol entier et de se toucher tous, les uns ne purent plus s'agrandir qu'aux dépens des autres, et les surnuméraires que la faiblesse ou l'indolence avaient empêchés d'en acquérir à leur tour, devenus pauvres sans avoir rien perdu, parce que, tout changeant autour d'eux, eux seuls n'avaient point changé, furent obligés de recevoir ou de ravir leur subsistance de la main des riches, et de là commencèrent à naître, selon les divers caractères des uns et des autres, la domination et la servitude, ou la violence et les rapines. »

Nous ne discuterons pas ici cette assertion, tout simplement parce que si la propriété était pour Rousseau le début de bien des tragédies, sa réflexion ne portait pas vraiment sur le sujet de la terre. À défaut de considérer comme lui la question de la propriété comme *la* source du conflit, nous pouvons néanmoins partager cette idée qu'elle a été *un* facteur important de l'histoire dans sa dimension conflictuelle. Concédons également à Rousseau que l'inégalité d'accès en fut une dimension motrice, de même que la recherche de terres, dans le cadre de conquêtes territoriales. Celle-ci créa en retour une inégalité d'accès entre colons conquérants et autochtones plus ou moins dépossédés.

Le phénomène est ancien. En remontant vers les temps longs de l'histoire, celle de Rome est idéal-typique : de grands propriétaires, une paysannerie sans terre, et souvent un déséquilibre des relais au profit des premiers dans les instances de décision de l'État. Rappelons que l'accès inégal à la terre était tellement délétère à Rome que Tibérius et Caius Sempronius Gracchus, tribuns de la Plèbe, portèrent entre 133 et 123 avant J.-C. des réformes agraires devant le Sénat, et que les deux finirent tragiquement. Rappelons aussi que la recherche de terres du temps de la République puis de l'Empire, ainsi que l'envoi de colons permirent de désengorger les territoires très peuplés des régions proches de Rome. Non seulement elle déchargeait ainsi la pression sur les grands propriétaires, mais cette acquisition de terres permettait aussi d'assurer la sécurité alimentaire et de se procurer toujours plus de puissance.

Beaucoup plus près de nous, l'histoire abonde d'arènes similaires, au moins dans leur structure. On verra dans ce livre que cette agro-politique peut parfois même avoir des répercussions sur l'histoire globale. À ce titre,

on peut rappeler ce que déclara Gavrilo Princip, l'assassin de l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche : « Je suis un fils de paysan et je sais ce qui s'est passé dans les villages. C'est pourquoi je voulais prendre ma vengeance, et je ne regrette rien[1]. » Inutile d'en dire plus : on sait ce qu'engendra ce meurtre.

Plus près de nous encore, ce qui s'est passé en Afghanistan constitue un exemple idéal-typique de cette agro-politique. Dans cette ancienne monarchie tribale, indépendante en 1921 avant de devenir une république en 1973, la question agraire s'était retrouvée au cœur de l'agenda politique du président Mohammed Daoud Khan. C'est avec l'appui des Soviétiques qu'il put s'installer au pouvoir en 1973. Dans une société à plus de 70 % rurale, la terre conditionnait alors les rapports sociaux entre propriétaires souvent absentéistes et paysans sans terre, métayers ou ouvriers agricoles. Pour le premier président de la République afghane, la réforme de la société passait par l'encadrement de ces relations déséquilibrées. Il lança une ambitieuse réforme agraire en 1975 qui visait notamment à diminuer la taille des plus grandes propriétés. Ce faisant, il heurta les intérêts de l'ex-famille royale, des grands propriétaires et des dirigeants des confréries soufies propriétaires de vastes domaines[2]. Fragilisé, il dut opérer un rééquilibrage politique, en interne mais aussi en externe. En avril 1978, les marxistes du Parti du peuple d'Afghanistan soutenus par les Soviétiques renversèrent celui qu'ils avaient porté au pouvoir cinq ans plus tôt. Encore plus déterminé à changer la structure de la société, le nouveau pouvoir souhaita reprendre le chemin de la réforme agraire en la radicalisant. Non seulement les plafonds de propriété furent imposés, mais les dettes qui liaient les paysans à leurs propriétaires furent annulées.

Les mêmes oppositions se dessinèrent alors dans une société encore très attachée à l'ordre ancien. Les grands propriétaires se virent dépossédés de la terre et de ses attributs. De leur côté, les paysans voyaient d'un mauvais œil les fonctionnaires marxistes venus de Kaboul pour mettre en œuvre la réforme[3]. Le Premier ministre, Hafizullah Amin, effrayé par la radicalité du président Mohammed Taraki, le renversa avant d'adopter à son tour un rééquilibrage. Les Soviétiques décidèrent alors d'intervenir, le 24 décembre 1979, pour remettre le pays au pas. On sait ce qu'il advint par la suite : la guerre contribua à la fragilisation de l'URSS qui s'écroula en 1991. Le retrait soviétique ouvrit la boîte de Pandore des revanches ethniques et du djihadisme taliban. Nous avons choisi cet exemple car il illustre bien l'importance sociale et politique de la terre. Ajoutons aussi sa dimension géopolitique. Les États-Unis, dont la puissance provenait aussi de la terre,

avaient en effet tenté de faire pression sur l'URSS pour qu'elle se retire en procédant à un embargo céréalier. Car, si la puissance de l'un venait de sa terre, l'impuissance de l'autre s'y enracinait. Washington put user en effet de ce *food power* parce que, de son côté, l'URSS avait entravé son potentiel agricole, choisissant des structures foncières peu opérantes après la Révolution de 1917, dont l'un des moteurs fut l'inégal accès à la terre.

Si la terre est donc au cœur de l'histoire, en particulier l'inégalité foncière, la question se pose de savoir quel rôle jouent les paysans qui la cultivent. Karl Marx s'est montré circonspect sur le rôle dans l'histoire de ces artisans de la terre. Dans *Le 18 Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*, il évoquait les « paysans parcellaires » : « Leur mode de production les isole les uns des autres [...]. Chaque famille de paysans se suffit à peu près à elle seule, produit directement la plus grande partie de sa consommation et gagne ainsi ses moyens d'existence par un échange avec la nature plutôt que par un commerce avec la société. La parcelle, le paysan et sa famille ; à côté, une autre parcelle, un autre paysan et une autre famille. » Ainsi pour Marx, « les paysans parcellaires ne constituent pas de classe. Ils sont par la suite incapables de se faire prévaloir en leur propre nom, soit par un parlement, soit par une convention[4] ». Du même coup, il devenait inutile d'espérer un mouvement paysan *sui generis*.

Certes, les paysans ont été mobilisés plus qu'ils ne se sont mobilisés spontanément. En parlant de « guerres paysannes », l'anthropologue américain Eric Wolf a cependant souhaité rétablir l'importance de cette grande figure sociale de la paysannerie dans les ruptures violentes du XIX[e] siècle. Dans son livre paru en 1969, il revient sur le Vietnam, la Russie, Cuba, l'Algérie et la Chine, en montrant que, dans chacun de ces cas, le malaise paysan est lié en grande partie au déséquilibre foncier[5]. Par-delà ces cinq pays sur lesquels nous reviendrons, cette grille peut être mobilisée plus largement, sachant que, s'il va être question des paysans, il sera aussi question des propriétaires et de leurs relais politiques qui sont des acteurs centraux de cette agro-politique.

Lorsqu'on évoque les paysans, il ne s'agit pas de les réduire à « un concept global[6] ». Dans cet ouvrage, nous prendrons en compte aussi bien les paysans sans terre, métayers ou fermiers, que les « petits » propriétaires et les travailleurs agricoles. Concernant les « grands » propriétaires, le critère de surface intervient évidemment en sachant que la grande propriété dans l'aire asiatique du riz et la grande propriété dans l'aire sud-américaine de l'élevage extensif, de plus en plus transformée aujourd'hui en agriculture intensive, n'empruntent pas aux mêmes chiffres. Dans le premier cas, une

dizaine d'hectares suffit à faire du possesseur un grand propriétaire, tandis que dans le second, cette surface peut être de plusieurs milliers d'hectares. Le « grand propriétaire » peut en outre répondre à un autre critère, celui de l'absentéisme. Autrement dit, sa terre est cultivée par d'autres. Mais ce critère n'est pas systématique.

Pris à la volée dans tous ceux que nous allons évoquer, trois exemples encore très actuels peuvent être retenus. Ils montrent combien le déséquilibre foncier, entre une grande propriété qui confine parfois à l'« oligarchie » possédante et des paysanneries souvent disqualifiées, a représenté un puissant moteur de l'histoire récente : c'est bien lui qui a été la principale cause de la création des FARC en Colombie et du mouvement Abou Sayyaf lié à Daech aux Philippines, tandis que la fondation du mouvement des déshérités au Liban (qui annonça le Hezbollah) lui doit aussi en partie. Plus largement, ce déséquilibre a conduit à des dérives autoritaires pour protéger les intérêts de ceux qui en étaient les bénéficiaires ou au contraire à des mobilisations révolutionnaires pour le remettre en question. L'Amérique latine est certes représentative de ce point de vue, mais on ne saurait oublier le continent asiatique traversé par cette dynamique qui combine autoritarisme et insurrection à forte odeur agraire. En Afrique, ce moteur historique de la question foncière a pu fonctionner en particulier dans les espaces touchés par la colonisation de peuplement (en Afrique australe et au Maghreb notamment).

Si, aujourd'hui, la question foncière demeure encore posée en termes de déséquilibres fonciers plus ou moins marqués en fonction des régions[7], sa résonance politique est entre autres liée à la proportion de sa population rurale. Une nouvelle dimension vient en accroître l'acuité : les accaparements à grande échelle par les nouveaux acteurs que sont les firmes agricoles[8] sont porteurs de nouvelles inégalités et partant d'instabilité, d'autant plus que les cibles de ces investissements sont des États faillis ou faibles.

Pour revisiter le lien entre terre et politique, nous allons donc reprendre le chemin de l'histoire contemporaine par le biais d'une approche géo-historique qui privilégie l'analyse par régions géographiques et, à l'intérieur de chacune, par sous-régions puis par pays. C'est par souci de clarté que nous opérons ce choix sachant que, en séparant les situations nationales, l'usage d'une grille commune nous permettra immanquablement d'opérer des rapprochements entre elles. Cette grille s'appuie en premier lieu sur le décryptage de la fabrique de l'inégalité foncière : comment l'histoire a-t-

elle créé cette inégalité d'accès à la terre si porteuse de dérives politiques du XX^e siècle à aujourd'hui ?

Quels que soient les continents, l'histoire n'a cessé d'imprimer sa marque sur les terres arables en faisant émerger un certain dualisme foncier. Au gré des invasions, des changements d'empire et des bouleversements démographiques, la carte des terres arables a été ainsi reconfigurée. Il ne s'agira pas ici de retracer cette histoire intégrale depuis l'Antiquité. Cet exercice serait lourd et peu pertinent au regard de notre réflexion sur le lien entre terres et politique aux XX^e et XXI^e siècles. Si, dans chaque chapitre, la première partie nous plonge dans les temps plus longs de l'histoire, nous remontons rarement au-delà XV^e siècle. Parmi les héritages du passé, la colonisation, lancée à ce moment-là, est en effet évidemment un fait prégnant en termes fonciers. Les Amériques, l'Afrique et l'Asie ont subi ce phénomène venu essentiellement du Vieux Continent européen. Cette projection européenne a imprimé une marque longtemps indélébile sur des territoires dont l'histoire politique du XX^e siècle a aujourd'hui pu ainsi être influencée, souvent avec force violence. Mais si, en façonnant les structures agraires, la colonisation a laissé une empreinte aussi marquée sur la plupart des continents, elle n'en est pas l'unique source. Des territoires ont hérité d'une stratification foncière pour d'autres motifs que cette dynamique d'expansion européenne. Des formes résilientes de « féodalismes » dans certains pays ou l'entrée dans l'économie-monde des autres ont ainsi pu jusqu'à récemment entretenir une certaine inégalité des structures foncières.

Dans chaque première partie des cinq chapitres géographiques, nous verrons comment l'histoire a créé de l'inégalité d'accès à la terre. Puis, chacune des secondes parties des chapitres nous permettra de regarder comment cette inégalité foncière a pu participer à la création de certains traits de l'histoire du XX^e siècle jusqu'à aujourd'hui : comment intervient-elle dans la violence politique, depuis l'insurrection voire la révolution jusqu'à l'autoritarisme ? Comment certains États ont-ils pu s'en saisir pour tenter une refondation de la société *via* des réformes agraires radicales ? Comment cette terre a-t-elle pu nourrir la recherche de puissance ou au contraire l'entraver, comme on l'a vu dans le cas des États-Unis et de l'URSS et en sachant que ce couple puissance/impuissance est aussi parfois lié à l'inégalité foncière[9] ? Plus accessoirement : comment les politiques foncières, nées de réponses à l'inégalité foncière, ont-elles été utilisées pour contrôler un espace multiethnique ? Comment la terre s'invite-t-elle dans la production identitaire de certains récits nationaux ou politiques ?

Au cours de ce voyage dans l'espace et le temps, nous aborderons d'abord l'Europe parce que c'est elle qui s'est projetée le plus sur les autres continents en y reconfigurant souvent les structures agraires et en y approfondissant les inégalités foncières. C'est aussi parce que le lien entre la terre et l'histoire politique s'y est atténué en premier, même si, sur certains pans du Vieux Continent, elle continue de s'écrire.

Ensuite, nous évoquerons les Amériques qui furent très influencées par cette projection européenne. Dans ce qui fut le Nouveau Monde, le clivage entre le Nord et le Sud, en termes de stabilité politique et de dynamique de puissance, emprunte en partie au rapport (in)égalitaire à la terre : la stabilité et la puissance de l'Amérique du Nord viennent pour une part d'une terre distribuée de façon égalitaire, quand la répartition inégalitaire en Amérique latine a entravé son potentiel et déclenché tant d'instabilité.

L'Asie a subi les mêmes assauts coloniaux mais avec moins d'importance que les Amériques. Pour autant, elle a une histoire à forte résonance agraire sur laquelle nous reviendrons dans le troisième chapitre. Même si certains phénomènes y sont anciens, comme par exemple la révolution chinoise, il n'en demeure pas moins que leurs manifestations sont encore à l'œuvre. D'ailleurs le parti communiste chinois, porté par la révolution agraire, est encore au pouvoir. Parmi tant d'autres, cet exemple montre bien l'*hystérésis* de la question agraire.

Après avoir vu ces trois grands continents, nous aborderons le Moyen-Orient. Il peut paraître étonnant de distinguer cette région comme une sorte de continent à part entière. C'est en tant qu'elle constitue un épicentre de la conflictualité internationale, où la question foncière demeure une variable certaine, que nous nous permettons de considérer à part cette région aux confins de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. C'est aussi parce que la genèse de l'inégalité foncière y est spécifique et qu'elle a été une fabrique du politique, même si on l'a peu évoquée. Cette dimension agro-politique de l'histoire récente du Moyen-Orient serait-elle occultée par le trop plein de causalités des violences politiques ? Le facteur religieux, en particulier, n'envahit-il pas trop les analyses, ainsi que le suggère Georges Corm qui appelle à une « analyse profane des conflits[10] » ? Pourtant si ces sociétés du Moyen-Orient sont devenues urbaines, la terre y a encore une grande importance sur le plan politique et géopolitique. Et dans un moment de transition politique fragile et certainement très long, cette question ne saurait être oubliée.

Enfin, nous terminerons notre voyage par l'Afrique, considérée aujourd'hui comme un grand réservoir foncier par un monde en appétit de

terres. Ce continent combine une grande inégalité foncière, notamment au Maghreb et en Afrique australe, où le colonialisme a imposé sa marque au sol, et une certaine égalité d'accès à la terre, là où les droits coutumiers basés sur l'usage collectif de la terre ont pu continuer à prévaloir. Si, dans la première région, la décolonisation a été de pair avec de forts développements agro-politiques, dans la seconde, en particulier l'Afrique de l'Ouest et centrale, l'histoire politique a été moins conditionnée par la question agraire posée en termes d'inégalité foncière. Cependant, les assauts du *landgrabbing*[11], qui ne sont pas seulement d'origine étrangère, pourraient y constituer une nouvelle source d'inégalité foncière, et avec elle de la violence politique, comme d'ailleurs dans le reste de l'Afrique et sur les autres continents.

Cet ouvrage ne prétend pas écrire une histoire agro-politique *ex nihilo*. Il propose de convoquer l'histoire déjà écrite par beaucoup d'autres, mais en la regardant avec un prisme agraire, qui ne veut en aucun cas faire de la terre le tout de l'explication. Pas de réductionnisme ici !

Et quand il est question d'utiliser un angle agraire, c'est en convoquant les travaux de beaucoup de chercheurs[12] qui, par leurs travaux sur le foncier, ont éclairé nombre de situations spécifiques. En ramassant ces analyses éparses dans une même démonstration et en les combinant avec nos propres terrains, cet ouvrage propose une fresque destinée à comprendre comment la terre a été et demeure un terreau du politique.

---

1. W. A. Dolph Owings, *The Sarajevo Trial*, Chapell Hill (N. C.), Documentary Publications, 1984, p. 5.

2. Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, « Les réformes agraires en Afghanistan, de la fin de la monarchie à la chute des talibans », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 2013, p. 45-61.

3. Pierre Centivres et Micheline Cenlivres-Demont, « Les réformes agraires en Afghanistan, de la fin de la monarchie à la chute des talibans », art. cité.

4. Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*, Paris, Costes, 1928, p. 313-314.

5. Eric Wolf, *Peasant Wars of the Twentieth Century*, New York (N. Y.), Harper & Row, 1969. Paru en français chez Maspéro en 1974 (*Les Guerres paysannes au XX^e siècle*).

6. Eric Wolf, *Peasant Wars of the Twentieth Century*, *op. cit*. Sur cette « différenciation paysanne », on pourra mettre à profit le livre de Bertrand Hervieu et François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, 2013.

7. Michel Merlet, « Différents régimes d'accès à la terre dans le monde, le cas de l'Amérique latine », *Mondes en développement*, 151, 2010, p. 35-50.

8. François Purseigle, Geneviève Nguyen et Pierre Blanc (dir.), *Le Nouveau Capitalisme agricole, de la ferme à la firme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.

9. Pour aborder cette notion de puissance, nous prendrons la formule de Serge Sur : « On définira la puissance comme une capacité : capacité de faire, capacité de faire faire, capacité d'empêcher de

faire, capacité de refuser de faire ». Serge Sur, *Relations internationales*, Paris, Montchrétien, 2000.
10. Georges Corm, *Pour une analyse profane des conflits*, Paris, La Découverte, 2015.
11. Au sens de la déclaration de Tirana de 2011, signée par plus de 150 institutions, dont la FAO et le PNUE. Entrent dans le cas du *landgrabbing* les investissements qui : 1) adviennent en violation des droits humains fondamentaux ; 2) ne reposent pas sur le mécanisme de consentement préalable et informé des populations touchées ; 3) ne sont pas soumis à des procédures transparentes qui définissent des engagements clairs et contraignants en ce qui concerne les activités à entreprendre, l'occupation du territoire et le partage des bénéfices ; 4) n'effectuent pas une évaluation sérieuse et pertinente des impacts sociaux, économiques et environnementaux et 5) ne mettent pas en œuvre une conduite démocratique basée sur des contrôles et sur la participation indépendante et effective des populations touchées.
12. Nous pensons notamment à Marie Mellac, Christian Bouquet, Niccolo Mignemi, Ward Anseeuw, Gérard Chouquer, Michel Merlet, Pablo Luna, Éric Léonard, Omar Bessaoud, Marc Dufumier, Hubert Cochet, Hervé Théry, Philippe Lavigne Delville, Jean-Pierre Chauveau et tant d'autres dont les travaux sur différentes aires sont précieux.

L’Europe : la fin d’une histoire ?

En Europe, comme dans d’autres régions du monde, la terre s’est retrouvée tout au long des siècles au cœur d’un système sociopolitique, celui de la féodalité. Si cette prévalence de la terre dans les rapports sociaux et politiques fut également marquée sur les autres continents, le Vieux Continent est sans doute le premier à avoir entamé le désamorçage de l’instabilité politique dû aux inégalités d’accès à la terre. Pour autant, au XX^{e} siècle, l’actualité de cette question est demeurée prégnante au moins dans certains pays ou territoires.

Quand l’histoire résout ou produit les inégalités foncières

Dans ce processus de sortie de la question foncière, on pourrait distinguer l’Europe occidentale de l’Europe du Sud et de l’Europe de l’Est qui ont gardé plus longtemps un potentiel d’instabilité agraire. Au cœur de cette Europe occidentale, le Royaume-Uni et les anciennes Provinces-Unies réglèrent la question agraire autant par l’essor de leur économie qui permit un « déversement » de la population agricole vers d’autres secteurs, que par la transformation de leurs structures foncières. La France la résolut plus lentement parce que, entre autres, elle avait limité ce déversement.

Du Royaume-Uni aux anciennes Provinces-Unies : des issues précoces

Le Royaume-Uni, du moins l'Angleterre, modifia très tôt ses structures agraires, mais sans pour autant faire disparaître la grande propriété, bien au contraire. Une sorte de contre-réforme agraire au long cours put en effet le conforter dans le paysage. Le fameux mouvement des *enclosures* permit en effet la clôture progressive des propriétés foncières.

Lancé dès le XV^e^ siècle, ce mouvement d'*enclosures* introduisit un malaise social. Cette « réforme agraire à l'envers » consacra en effet non seulement la grande propriété, héritière de siècles de féodalisme, mais conduisit à expulser moult paysans qui auparavant utilisaient ces terres. On sait que cette disposition permit notamment à l'Angleterre de développer les élevages de moutons utiles à la production de laine pour les filatures émergentes.

Thomas More condamna très tôt cette évolution, à rebours de ses convictions exprimées dans *L'Utopie*, paru en 1516, où il imaginait une société sans appropriation des moyens de production. On garde en particulier en mémoire sa célèbre formule : « Vos moutons, que vous dites d'un naturel doux et d'un tempérament docile, dévorent pourtant les hommes... » Cette condamnation en disait long sur l'importance de l'évolution agraire du pays et de ses conséquences sociopolitiques. Thomas More était d'ailleurs parfaitement conscient des conséquences *a priori* désastreuses d'un tel choix. Toujours dans *L'Utopie*, il écrivait : « On se trompe en pensant que la misère du peuple est une garantie de paix, car où y a-t-il plus de querelles que parmi les mendiants ? » Quelques années avant la sortie de son ouvrage, la révolte des Midlands en 1507 avait montré toute l'acuité du malaise paysan et ses répercussions en termes politiques. D'autres suivirent au point que le processus d'*enclosures* fut ralenti par l'édit d'Elizabeth I en 1598.

Cependant, sans s'être vraiment interrompu, il fut finalement accéléré par le *General Enclosure Act*, voté en 1801 par un parlement acquis aux *landlords* (grands propriétaires)[1]. L'accélération des *enclosures* favorisa le déplacement d'une main-d'œuvre agricole vers une industrie de plus en plus puissante, et intensifia l'usage de la terre qui devenait davantage encore un actif de profit et non plus seulement de subsistances[2]. Ainsi, dans son ouvrage sur *L'Histoire rurale de l'Angleterre*, l'historien Lord Ernle faisait remarquer : « On se rendait compte des avantages que l'*enclosure* donnait à la culture par labours, et on commença à diviser le sol par des barrières non seulement pour le pâturage, mais aussi pour le labourage [...]. La clôture rendait possible des cultures qui sans elles ne l'étaient pas[3]. » De façon plus générale, il faut donc relier cette transformation des paysages

agricoles à l'affirmation de la puissance britannique, qui profita entre autres de l'accroissement des surplus agricoles liés à la révolution agricole en cours. Pour faciliter ce processus, les représentants du *landed interest*, autrement dit les grands propriétaires favorisés par les *enclosures*, avaient fait voter entre 1773 et 1815 des lois protectionnistes (*Corn Laws*) pour se prémunir des importations à prix trop bas.

L'influence de ces propriétaires auprès du pouvoir recula cependant à mesure que le secteur industriel se développait. En 1846, l'abandon par le pouvoir des *Corn Laws* traduisit cet affaiblissement, à un moment où les partisans du libre-échange étaient devenus influents. Certes, David Ricardo, l'un de leurs plus éminents représentants, était mort depuis 1823. Mais ses disciples et d'autres économistes demeuraient actifs pour fournir à la bourgeoisie industrielle les justifications théoriques de ses revendications de suppression. Avec cet abandon des *Corn Laws*, l'Angleterre bascula progressivement dans le *cheap food* (importations à bas prix de pays « neufs » comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie). De même, Londres procéda à des « accaparements fonciers » dans le cadre de son vaste empire, sans compter que cette rupture favorisa d'évidence les producteurs de grains en Amérique du Nord (chapitre 2).

Par-delà certains grands propriétaires, qui voyaient d'un mauvais œil cette évolution, les paysans britanniques qui partageaient avec eux les fruits de la production, se voyaient eux-mêmes mis en difficulté. Mais leur poids était déjà relativement faible dans la société[4]. En 1850, la population agricole de l'Angleterre comptait pour 20 % de la population totale, ce qui représentait de loin la plus faible proportion en Europe[5].

Tout autre était la situation en Irlande, où la population agricole composait l'essentiel du tissu social. Mais il s'agissait de paysans dépossédés depuis que la loi pour la colonisation de l'Irlande (*Act for the Settling of Ireland*) de 1652 avait progressivement transféré leurs terres vers des colons et des *landlords* britanniques. À cela s'ajoutaient les entraves à leur foi de catholiques et l'obligation d'acquitter la dîme à l'Église anglicane qu'ils ne reconnaissaient pas. Tenanciers pauvres des *landlords* anglais, les paysans souffraient d'autant plus en ce XIX[e] siècle que la population s'accroissait. La faim de terres était donc importante et les possibilités d'échappées vers l'industrie irlandaise étaient faibles eu égard à la concurrence de l'industrie anglaise plus compétitive. L'heure était donc aux revendications foncières, désormais doublées de revendications nationalistes de plus en plus marquées.

Cette situation n'a pas échappé à Karl Marx qui cibla cette île dans les

priorités de son agenda révolutionnaire. Il écrivit ainsi en 1867 à ce sujet : « Si l'Angleterre est la forteresse du landlordisme et du capitalisme européen, le seul point où l'on puisse frapper le grand coup contre l'Angleterre officielle est l'Irlande. En premier lieu, l'Irlande est la forteresse du landlordisme anglais, et s'il tombait en Irlande, il tomberait en Angleterre. En Irlande, l'opération est cent fois plus facile parce que la lutte économique y est concentrée exclusivement sur la propriété foncière, parce que cette lutte y est en même temps nationale et parce que le peuple y est plus révolutionnaire et plus exaspéré qu'en Angleterre. » Et d'ajouter dans une lettre écrite à Engels le 29 novembre 1869 : « La première condition de l'émancipation ici [en Angleterre], le renversement de l'oligarchie foncière, reste impossible à réaliser, car on ne pourra emporter la place ici tant que les propriétaires fonciers maintiendront en Irlande leurs avant-postes fortement retranchés. En Irlande, par contre, dès que la cause du peuple irlandais reposera entre ses propres mains, dès qu'il sera devenu son propre législateur et qu'il se gouvernera lui-même, dès qu'il jouira de son autonomie, l'anéantissement de l'aristocratie foncière (en grande partie les mêmes personnes que les *landlords* anglais) deviendra infiniment plus facile qu'ici. »

Dans un exposé passionnant sur l'Irlande, dans la même veine que celui écrit sur l'Amérique par son ami Alexis de Tocqueville, Gustave de Beaumont fit part de son étonnement devant cette situation où se croisaient injustice sociale et insécurité alimentaire : « Les produits de la Grande Irlande ne semblent plus suffire au soutien de la population. Parce qu'avant de demander au sol et à ses produits ce qu'il leur faut pour exister, les Irlandais ont à y prendre d'abord ce qu'il leur faut pour payer leurs fermages aux propriétaires dont ils tiennent leurs possessions. Et ceci explique pourquoi huit millions trouvent à peine leur vie dans la culture des plus grossières pommes de terre[6]. » C'était à la fin des années 1830, avant la terrible famine qui frappa le pays de 1845 à 1849. Déclenchée par l'offensive du mildiou, cette grande famine vit ses effets décuplés par la structuration sociale et foncière : non seulement les *landlords* et leurs régisseurs avaient contribué à la paupérisation des paysans, mais en maintenant un niveau élevé des fermages et en s'opposant aux rétentions paysannes de nourriture, ils aggravèrent la situation. La formule bien connue de Voltaire dans *Le Sottisier* trouvait sur l'île un écho particulier : « On a trouvé, en bonne politique, le secret de faire mourir de faim ceux qui, en cultivant la terre, font vivre les autres. »

Une guerre agraire (1879-1882) agita ensuite les campagnes irlandaises. Elle fut liée à une récession économique qui poussa les propriétaires à augmenter encore les fermages en dépit d'un nouveau cadre législatif qu'avait favorisé le Premier ministre William Ewart Gladstone[7]. La situation rurale, loin de s'améliorer, alimentait donc l'irrédentisme irlandais. On pourrait aussi renverser la proposition en soulignant que l'irrédentisme irlandais politisait la revendication paysanne. Créée dès 1850, l'Irish Republican Brotherhood, plus connue sous le vocable des *Fenians*, n'avait cessé de donner de l'écho au nationalisme irlandais. Cette collusion agraro-nationaliste fut évidente, lors du grand meeting d'Irishtown au début de la guerre agraire. Le représentant des *Fenians* y déclara : « J'ai lu pas mal de livres d'histoire, et j'y ai découvert que beaucoup de pays ont été affligés de ce même malaise paysan que l'Irlande est en train de subir [...] le seul remède qui a prouvé son efficacité, c'est arracher, des racines aux branches, la classe qui a causé le malaise. »

Cette guerre agraire achevée en 1882 soulignait l'acuité de la question irlandaise. William Ewart Gladstone, redevenu Premier ministre, porta ainsi en 1886 la *First Home Rule Bill* (encore appelée *The Government of Ireland Bill*) devant le Parlement avec des axes d'amélioration politique. Mais cette loi fut massivement rejetée. Il fallut donc attendre le début du siècle pour avancer vers des solutions. En vue de contenir les mobilisations nationalistes à forte odeur rurale et foncière, le secrétaire d'État George Wyndham fit voter en 1903 une loi agraire qui ouvrait des perspectives aux paysans. Elle permettait aux tenanciers d'acquérir dans de bonnes conditions les terres des domaines qu'ils cultivaient. De 5 % en 1878, la possession des terres par les Irlandais passa ainsi à 67 % en 1914[8]. Pour autant, leur irrédentisme était désormais bien trop ancré pour qu'on puisse le faire taire.

Si l'Angleterre eut affaire à une crise de sécession en mer d'Irlande, elle dut affronter bien avant une crise de défiance en mer du Nord. Les Néerlandais lui avaient disputé une partie de son rayonnement, notamment au XVII^e^ siècle, considéré comme l'âge d'or des Pays-Bas. Cette émergence ne fut pas sans lien, quand bien même elle ne pouvait s'y réduire, avec le règlement précoce de la question agraire.

Longtemps soumises à diverses tutelles, dont la dernière fut la couronne d'Espagne, la Hollande et six autres provinces firent sécession dès 1581. Mais ces Provinces-Unies durent encore résister à la volonté espagnole qui finit par reconnaître leur indépendance en 1648 dans le cadre du traité de Westphalie. Pendant cette longue résistance, les Provinces-Unies firent

reculer les droits seigneuriaux dont ceux liés à la tenure, très importants dans une économie encore rurale. En se sortant de l'économie de prédation de la couronne, ces provinces entrèrent ainsi progressivement dans une « société de confiance[9] », où les institutions étaient garantes de l'économie et non plus spoliatrices. Et parmi toutes les activités économiques qui connurent un réel essor, l'agriculture ne fit pas exception. Mieux, dans ce pays où le commerce assura surtout son rayonnement, c'est bien l'essor agricole qui le prépara[10].

À la faveur de ces changements, des paysans aisés et des commerçants s'approprièrent des terres, notamment dans les zones de polders qu'ils avaient contribué à aménager dans la première moitié du XVII^e siècle. Néanmoins, même si la grande propriété n'avait pas disparu, le régime foncier mis en place facilitait aussi les droits des fermiers qui les cultivaient, et partant l'essor de l'agriculture. Selon Louis Malassis : « Les Hollandais comprirent très tôt que les motivations à produire val[ai]ent mieux que la servitude et créèrent les conditions d'une agriculture progressive[11]. » Et celui-ci de pointer la mise en œuvre de droits de fermage avantageux pour les paysans. En courant sur vingt et un ans, les baux sécurisaient de fait les paysans et leurs investissements, contribuant à l'essor de l'agriculture des anciennes provinces sécessionnistes devenues ensemble une puissance commerciale et impériale. Pour preuve le rayonnement de la Compagnie des Indes orientales qui se projeta en Afrique et en Asie.

Mais, si le règlement de la question foncière avait donc contribué à leur rayonnement, l'essor de l'agriculture ne résolvait pas pour autant la question du nombre des paysans. Au contraire même, puisque l'accroissement de la productivité tendait à réduire le nombre d'emplois. Pourtant, il n'y eut pas de soulèvements paysans d'ampleur entre le XVII^e et le XX^e siècle, qui auraient pu déstabiliser la Hollande. Dans une économie de plus en plus prospère et conquérante, les ruraux trouvèrent des *exit options*, évitant ainsi de sombrer dans la faim de terres et de nourritures.

De même, dans la Belgique voisine, où la Flandre était associée à la Wallonie, le désamorçage des éventuelles insurrections agraires fut permis après l'indépendance en 1830 par l'essor économique de la Wallonie. Les nombreux paysans flamands trouvèrent en effet dans cette région déjà industrialisée les moyens de se faire embaucher. De 1850 à la seconde guerre mondiale, ils s'établirent notamment dans les fleurons industriels de Liège et de Charleroi. Après 1945, ce sera sur les terres des Wallons :

nombreuses en effet seront les exploitations devenues vacantes du fait de l'industrialisation. Pour les familles encore très nombreuses de Flandres, ces terres se présenteront comme une opportunité de choix pour certains de leurs enfants.

En France : la longue fin de l'Ancien Régime

En France, comme en Europe occidentale, le système féodal à trois ordres, d'origine carolingienne, a longtemps organisé une société agricole décentralisée : les nobles possédaient les terres, les paysans la cultivaient et les clercs assuraient la conduite spirituelle et les œuvres sociales. Avant la Révolution française, ce système a évolué vers un « régime seigneurial adouci[12] » par rapport au temps du servage. Si des serfs existaient encore dans le Centre et l'Est, l'immense majorité des paysans s'étaient émancipés de l'ancien ordre social. Ils demeuraient cependant liés à un « seigneur devenu rentier », pour reprendre l'expression de Marc Bloch[13]. En ce cas, ils n'étaient plus liés par la corvée, mais devaient acquitter un métayage ou un fermage, sorte d'intermédiaire dans l'évolution entre le régime féodal et le capitalisme agraire.

Cet ordre féodal ancien a surtout été bouleversé par l'émergence des villes qui rendait plus nécessaire encore la centralisation du pays, et par la place de la bourgeoisie dans le nouvel ordre social. Cette bourgeoisie, dont une partie s'est muée en noblesse de robe, finit par revendiquer davantage de pouvoir, avant de contribuer à la Révolution française.

Souvent marginalisés et en situation de précarité[14], les paysans, soit 85 % de la population, participèrent à cette révolution qui fut comme souvent dans les processus de soulèvements un phénomène agrégatif. L'épisode de la Grande Peur, en juillet 1789, signa leur engagement. En trois semaines, ils investirent des domaines et brûlèrent quantités de titres de propriété nobiliaire, ecclésiastique ou bourgeoise)[15]. La nuit du 4 août et l'abolition des droits féodaux furent le signe que la bourgeoisie révolutionnaire prenait en compte l'urgence rurale. De même, la décision du 2 novembre 1789 de vendre les biens nationaux, autrement dit ceux de l'Église, créa de nouveaux espoirs chez les paysans. Épris d'égalité et sensible à la question agraire, Saint-Just déclara dans ses cahiers posthumes : « je défie qu'il n'y ait plus de malheureux si l'on fait en sorte que chacun ait une terre... Il faut détruire la mendicité par la distribution des biens nationaux[16] ».

Néanmoins, pour les révolutionnaires, l'urgence semblait autant dans la recherche de marges de manœuvres financières pour l'État, que dans le règlement de la faim de terres. Les décrets de novembre 1790 prévoyaient

notamment que les biens nationaux fussent regroupés pour être ensuite vendus plus facilement, ce qui ne facilitait pas les achats par des petits épargnants. Même si d'autres décrets suivirent pour éviter de léser les petits paysans, la vente des biens nationaux profita essentiellement à la bourgeoisie enrichie qui cherchait à placer son épargne dans un actif profitable[17]. Ce fut la même chose avec la vente des biens des émigrés ayant fui le nouveau régime.

Les révolutionnaires négligèrent donc la question agraire qui se posait au nouveau régime. Si le comblement des besoins du trésor avait prévalu sur la faim de terres, celle-ci passait aussi après le risque de faim des villes que craignaient les révolutionnaires. Éric Teyssier fait d'ailleurs remarquer que, à ce moment-là, même « les représentants des sans-culotte hésitent à trop favoriser le petit propriétaire autosuffisant au détriment des grandes exploitations. Ces dernières produisant des excédents vendus sur les marchés urbains, leur disparition risque d'entraîner la famine dans les villes [...] Aussi, l'intérêt des paysans qui attendaient beaucoup, et depuis 1789, des mesures agraires, a-t-il sans doute été finalement sacrifié, tant par la Constituante que par la Convention[18] ».

Si l'ordre ancien semblait renvoyé aux oubliettes de l'histoire, la révolution consacra ainsi une bourgeoisie foncière, aux côtés de la petite propriété desdits laboureurs. Faut-il s'étonner, dès lors, que les métayers et les fermiers soutinrent le retour de l'empire[19] ? Dans l'article « Les paysans » de son *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, écrit entre 1866 et 1876, Pierre Larousse exprima sa déception à ce sujet : « La Grande Révolution fit du paysan français un homme libre, de la bête de somme attachée à la glèbe un propriétaire du sol. Les paysans oublièrent vite que la Révolution les avait émancipés[20]. » Aussi, à la fin du XIX^e siècle, l'enjeu fut-il pour Léon Gambetta de leur « faire chausser les sabots de la République[21] ».

La création d'un ministère de l'Agriculture en 1881, appelé à *gérer* « non seulement les espaces, non seulement la production mais aussi les populations[22] », procédait de cette volonté. De même, l'accès des paysans à la propriété fut facilité par l'institution du crédit agricole qui permettait de les défaire du pouvoir des usuriers, tandis que la coopération et le mutualisme furent institués pour faciliter leur activité. En 1892, en pleine dépression des prix agricoles, l'application d'un protectionnisme strict devait aussi maintenir une population paysanne alors perçue comme le grand réservoir militaire dans une France méfiante envers son voisin

allemand. La France se devait d'avoir une paysannerie de petits propriétaires, qu'il fallait promouvoir sur le plan économique et politique. « C'est là une force immense et sur laquelle repose la sécurité de notre société, que cette petite population de petits propriétaires, si nombreux qu'ils constituent à eux seuls la majorité du nombre dans la nation. C'est par là que notre édifice social est le plus solide de toute l'Europe, le mieux abrité contre les révolutions sociales. Les populations des campagnes sont le fond même de la société française. [...] De là sortent nos soldats, nos instituteurs, nos commerçants : c'est pour notre société une base solide, et pour la République, une assise en granit[23]. » Ce discours prononcé par Jules Ferry à Bordeaux, le 30 août 1885, en disait long. Léon Gambetta eut d'ailleurs ces mots révélateurs : « Ceux qui défendent les bornes de leurs champs défendront les bornes de la Patrie. »

La grande propriété ne fut pas pour autant dissoute, tant s'en faut. Mais elle ne sera pas au cœur de l'histoire politique, comme elle le sera en Europe méditerranéenne ou en Europe centrale et de l'Est. Tout simplement parce qu'elle avait reculé et qu'elle ne représentait pas le même contraste de taille avec la petite propriété[24].

De l'Allemagne à la Russie : le retour du féodalisme

Jusqu'à la première guerre mondiale, l'Allemagne connut elle aussi la grande propriété, avec tout ce que cela induisait en termes politiques dans une société où 40 à 50 % de la population vivait dans les campagnes. Avant sa destitution en 1918, dans la foulée de la Grande Guerre, l'empereur Guillaume II détenait à lui seul 100 000 hectares. Dans sa région d'origine, la Prusse, la grande propriété était une véritable institution. Les *Junkers*, sorte de noblesse foncière, contrôlaient aussi bien le pouvoir que les terres à l'est de l'Elbe où se déployaient de vastes plaines agricoles. Plus que cela, cette région avait repris le chemin d'une reféodalisation qui s'opposait à celui emprunté par l'Europe occidentale, où l'ancien système féodal avait été remisé. Certes, le système du servage, caractéristique du féodalisme, y avait disparu, mais on assista, sur ces terres de Prusse, à la mise en place d'un « second servage », évoqué notamment par George Duby et Marc Bloch. Alors qu'au préalable les paysans ne faisaient qu'acquitter quelques redevances et des journées de travail en échange de leur protection, ils virent leur condition se dégrader au point d'être attachés à la glèbe.

Les raisons de cette évolution sont discutées[25] mais, pour Henri H. Stahl, elles tiennent à l'évolution économique de l'Europe : « Dès lors que les pays capitalistes de l'Occident eurent besoin de céréales, qu'ils ne

produisaient plus en quantité suffisante pour l'alimentation de leurs villes, les commerçants de l'Occident firent appel aux régions sous-développées de l'Orient, pour y trouver l'approvisionnement dont ils manquaient. Les féodaux d'Allemagne, pour faire face à cette demande de plus en plus forte, de céréales, marchandises que l'on pouvait vendre à bon prix sur le marché mondial capitaliste nouvellement créé, durent passer à un autre mode de mise en exploitation des terres, par faire-valoir direct, faisant main basse sur les tenures des paysans et en constituant de grands domaines d'un seul tenant, remembrés selon une technique plus savante. Mais comme il s'agissait d'une production de céréales, le phénomène des "moutons qui mangent les paysans" qui avaient eu lieu en Angleterre, ne se répéta pas en Allemagne. Tout au contraire, on dut procéder à l'inverse, en liant le paysan à la glèbe, lui interdisant le droit de déguerpir[26]. » Ce second servage serait donc lié à la pénétration capitaliste et ses effets furent aux antipodes de ceux du Royaume-Uni, où le capitalisme produisit le contraire, en faisant basculer les masses paysannes vers les industries.

Si, au tournant du XIX^e siècle, ce nouveau servage permit donc progressivement aux *Junkers* allemands de devenir de grands céréaliers sur les plaines aux sols profonds et fertiles, il s'invita aussi en Pologne, en Autriche, en Hongrie, en Roumanie et en Russie. En Roumanie, par exemple, alors que le servage traditionnel avait été aboli en 1746, une nouvelle servitude se développa au XIX^e siècle. Elle découlait de l'ouverture de ce pays au commerce international, duquel la noblesse locale des boyards entendit tirer parti en exportant des céréales produites sur les tenures qu'ils s'étaient réappropriées. Cette forme de « modernisation distordue[27] » permit à ce pays de devenir un grenier à céréales pour l'Europe.

En Russie également, le servage, avec assignation du paysan à la glèbe et acquittement d'une forte corvée, se généralisa à partir du XVII^e siècle, d'abord dans les régions agricoles de l'ouest du pays, incluant l'actuelle Ukraine, où se concentrait le *tchernoziom*, autrement dit les terres noires les plus fertiles au monde. Dans le nord et l'est du pays, où les sols étaient moins propices, le servage se développa aussi avec l'amélioration de la fertilisation, de la mécanisation et des transports qui rendait les terres plus praticables et d'un meilleur accès[28]. Dans tous les cas, les paysans étaient liés aux grands domaines *via* leurs villages d'habitation (*mir*) qui centralisaient les redevances et organisaient les corvées pour le seigneur.

Après la guerre perdue en Crimée (1853-1856), à fort impact sur la puissance russe, Alexandre II voulut moderniser son pays pour retrouver son lustre. Parmi ses décisions, le servage fut supprimé en 1861, afin de renforcer la liberté des paysans et leur productivité. Ce « tsar libérateur » mécontenta une partie de la noblesse car sa décision libérait officiellement les paysans (*moujiks*) de leur assignation. Certes, les seigneurs gardèrent beaucoup de terres car la loi d'abolition instituait l'obligation de céder seulement 25 % de la terre. Mais les paysans se voyaient en capacité d'en acquérir dans le domaine, encore que dans bien des cas, la terre « rendue » pouvait être la moins fertile. C'est le *mir* qui, aidé par l'État, acquittait la somme au propriétaire, à charge ensuite pour le paysan de le rembourser en quarante-neuf ans. Il entrait ainsi dans un rapport de dépendance au *mir* avec son lot d'abus, à commencer par le caractère parfois arbitraire de la distribution de la terre.

Beaucoup ne purent acquitter ces sommes annuelles et durent renoncer à cette offre, ce qui contribua à alimenter un certain exode car, en n'étant plus attachés à la glèbe, ils restaient libres de leurs mouvements. Ceux qui purent procéder aux achats ne sortaient pas pour autant de la pauvreté, sans compter qu'ils restaient liés *de facto* au village.

Dans les campagnes, la vie ne s'était donc guère améliorée depuis l'abolition du servage en 1861, sachant qu'avec le temps, l'aristocratie foncière réussit à récupérer une partie de ses biens. Rien d'étonnant à ce que les soulèvements paysans se multiplièrent entre 1901 et 1904. La révolution avortée de 1905[29] eut elle-même un fort parfum agraire. Lors de la grande manifestation du 22 janvier 1905 à Saint-Petersbourg, la question de la terre figurait en très bonne place parmi les doléances portées à l'empereur. On sait que cette manifestation fut baignée dans le sang, décuplant l'étendue du mouvement révolutionnaire dans lequel les paysans voulurent se faire justice. Dans un texte au titre évocateur, *Le Moujik se révolte*, Trotski s'exprimait ainsi en 1909 : « Pendant les deux ou trois dernières années qui avaient précédé la révolution, les rapports entre paysans et propriétaires étaient devenus fort difficiles. Les "malentendus" se multipliaient. À dater du printemps de 1905, l'effervescence dans les campagnes devient une menace. [...] À son tour, le mouvement paysan élabore quatre procédés de lutte qui lui sont propres : mainmise sur les terres des propriétaires, accompagnée de l'expulsion des maîtres et de la destruction des manoirs, dans le but d'assurer au village une plus large utilisation des terres ; mainmise sur les blés, le bétail, les foins et coupe des forêts dans le but de ravitailler immédiatement le village affamé et

nécessiteux ; grève et boycottage ayant pour objet d'obtenir soit une diminution du fermage, soit un relèvement des salaires, et enfin refus de fournir des recrues à l'armée, de payer les impôts et les dettes. »

À la suite de cette révolte, la première Douma fut créée et le chef du gouvernement, Piotr Stolypine, adopta de nouvelles mesures foncières. Il décida la fin des remboursements des terres aux seigneurs qui s'opéraient *via* le *mir*, et la rupture du lien obligatoire entre celui-ci et le paysan. Il établit également le droit d'aînesse pour éviter le morcellement de la terre. Si cette réforme foncière permit le développement d'une petite propriété, la grande, elle, n'avait pas pour autant disparu, pas plus que la faim de terres dans les régions très denses de Russie. Parallèlement, des paysans furent installés en Asie centrale et en Sibérie, faisant passer leur nombre de 400 000 en 1886 à 1,5 million en 1916[30]. Cela permettait de résoudre, en apparence du moins, la crise agraire des régions de l'ouest, mais cette politique de russification permettait aussi de contrôler le vaste espace national.

L'Europe méditerranéenne : la grande propriété comme héritage

Dans l'Europe méditerranéenne, la grande propriété prévalut jusqu'au XX^e^ siècle, avec dans certaines régions, une résilience tardive qui ne sera pas sans traduction politique. Commençons d'abord par l'Italie.

À la veille d'achever son unité en 1871, ce pays comptait un paysage agraire polarisé entre de petites exploitations (de moins de 10 hectares), essentiellement situées dans les régions de montagnes, et de très grandes propriétés dont la surface pouvait excéder les 100 hectares. Sur ces grandes propriétés très présentes dans les plaines céréalières et oléicoles du centre et du sud, mais également dans une moindre mesure au nord, le propriétaire louait ses terres à des paysans, selon des régimes de sortie du féodalisme (métayage, fermage ou salariat). Cependant, eu égard à l'asymétrie de pouvoir entre le paysan et le propriétaire, le partage du revenu productif était tellement inégalitaire, que les gouvernements du royaume de Naples, dirigés par Giuseppe Bonaparte puis par Gioacchino Murat, voulurent opérer une réforme agraire au début du XIX^e^ siècle. Mais cette politique destinée à abolir les grands domaines ne réussit pas vraiment.

Si les fortes inégalités foncières furent antérieures au *Risorgimento* (ou Unification italienne), elles ne disparurent pas d'un coup – au contraire même ! – dans la péninsule rassemblée en 1871. Pourtant, le nouvel État italien disposait désormais de vastes espaces fonciers à gérer et à distribuer.

Ils émanaient des domaines des anciens États de la péninsule ainsi que des domaines ecclésiaux démantelés par les lois de 1866 et de 1867.

Toutes ces terres à répartir furent subdivisées selon le processus de *quotizzazione*, qui permettait de créer des lots de 0,83 hectare à 1,5 hectare[31]. Néanmoins, cette distribution s'opéra dans un contexte de dégradation économique pour la paysannerie : « Les économies paysannes [furent] d'abord fragilisées par la perte des droits d'usage civique exercée sur les terres publiques qui [furent] progressivement appropriées sous forme privée, puis par le détachement des activités industrielles domestiques des activités agricoles qui priv[ait] l'entreprise paysanne d'un important revenu complémentaire à son activité principale. Sur ces économies en difficulté s'install[a] le poids des charges fiscales imposées par le système tributaire du nouvel État italien et des dettes contractées par le biais des hypothèques, utilisées par les nouvelles formes de crédit[32]. » Avec cette crise, renforcée à la fin du XIX^e^ siècle par une chute des prix agricoles, beaucoup de paysans furent conduits à se défaire de leurs terres. Et comme de coutume, ces terres se concentrèrent plutôt entre les mains d'une nouvelle bourgeoisie foncière et de quelques grandes banques. Ce ne sont donc pas les propriétaires nobiliaires qui en profitèrent car ils s'étaient pour partie retirés de l'économie rurale. En revanche, leurs anciens intendants, les *gabelotti*[33], qui devaient jadis collecter les fermages, avaient acquis les biens de leurs anciens maîtres et constituaient une partie de cette nouvelle bourgeoisie terrienne.

Avec toutes ces transformations agraires, la question sociale des campagnes n'était donc pas résolue : dans une Italie encore rurale en cette fin de XIX^e^ siècle, les conditions qu'imposait la bourgeoisie foncière à ses fermiers ou à ses salariés (les *bracchianti*) entravaient lourdement l'équilibre social. Ce sera encore le cas dans la première moitié du XX^e^ siècle, lorsque les tourments de l'Italie s'enracineront pour partie dans cette question agraire.

Dans l'Espagne du XIX^e^ siècle et d'une bonne partie du XX^e^ siècle, la grande propriété était également inscrite dans le paysage avec une forte stratification sociale. Cette situation de déséquilibre foncier était plus ou moins prégnante en fonction des régions. La Galice, la Cantabrie et l'Aragon au nord, où prévalait la petite propriété, contrastaient avec la Castille et l'Estrémadure au centre et l'Andalousie au sud, où la propriété latifundiaire dominait. Celle-ci trouvait une partie de son origine dans la longue reconquête contre les musulmans. Mais, comme en Italie, des

mécanismes plus récents participèrent à la consécration de cette structure foncière inégalitaire.

À son apogée territorial au IX^e siècle, le territoire d'Al-Andalus était remonté assez haut en Espagne. Cependant, la présence de colons d'Afrique du Nord et, avec elle, l'appropriation de la terre étaient restées surtout marquées dans les parties les plus méridionales de la péninsule. C'est donc dans ces régions du sud et du centre que la structure agraire fut le plus reconfigurée par la reconquête. Le départ des Arabes y libéra en effet des pans considérables de terres que les pouvoirs royaux cherchèrent à contrôler. Dans les territoires où la déprise humaine fut la plus forte, à savoir en Andalousie, les terres furent agrégées et distribuées en grands domaines. Ceux-ci furent ensuite alloués à des nobles, qui s'étaient illustrés lors de la reconquête ou à des ordres militaires religieux créés *ad hoc* (les ordres de Calatrava, Santiago et Alcántara), à l'instar de ceux que les croisés avaient établis en terre sainte.

Cette grande propriété, qui avait marqué l'Espagne, ne disparut pas dans la période contemporaine. Tout au plus, elle changea de main, tandis que de nouveaux grands domaines s'établirent à partir de terres qui jusqu'à l'heure étaient restées d'usage collectif.

Pour faire face aux difficultés financières du Royaume, la monarchie se délesta aux XVIII^e et XIX^e siècles de beaucoup de terres non attribuées et cultivées en collectif (les terres *baldios*), ce qui profita aux bourgeois et aux nobles, attirés par un capitalisme agraire naissant et en capacité de s'en saisir. De leur côté, les paysans les plus modestes, qui avaient pu profiter de ces terres collectives, se trouvaient souvent interdits de passage pour leur bétail et de mise en culture.

Par-delà ce mécanisme qui rappelait les *enclosures* en Angleterre, l'État espagnol vendit des terres privées tout au long du XIX^e siècle, sur fond d'affrontements entre libéraux, attachés à un réformisme monarchique, et conservateurs partisans du *statu quo*. Dans le cadre de lois de désamortissement (*desamortización*), une grande partie des propriétés du clergé, des ordres militaires susmentionnés, mais aussi ceux de Malte et Montesa, des confréries, des sanctuaires, de l'ex-infant Don Carlos, des municipalités furent ainsi mises en vente. Le décret de désamortissement de 1855 fut de loin le plus important en terres transférées. Partagés en vastes lots, les grands domaines ne purent être rachetés que par des nobles, des bourgeois et des grands commerçants qui reconstituèrent ainsi la grande propriété sur les traces de l'ancienne.

Cette grande propriété, particulièrement au sud, consacra donc le pouvoir économique et politique des grandes familles influentes. De leur côté, les paysans se contentaient de petites propriétés, plutôt au nord. Plus au sud, ils devaient se satisfaire d'un travail de journaliers précaires, tout en subissant la violence des régisseurs des domaines[34]. Dans une Espagne en pleine croissance démographique et accusant un retard industriel, et tandis que la faim de terres était portée à son paroxysme, ils n'avaient guère d'autre choix.

De même qu'en Espagne, cette situation de déséquilibre agraire est restée longtemps une réalité du Portugal, en particulier dans les régions méridionales : jusqu'à récemment, les vastes plaines céréalières et pastorales de l'Alentejo méridional se partageaient essentiellement en grandes propriétés, quand la région du Douro au nord était pavoisée de petites exploitations, dévolues à la vigne et à l'arboriculture.

Comme en Espagne, la grande propriété tient son origine dans la période de la Reconquête. À partir du XIII^e siècle, et notamment après la reconquête de l'Algarve après 1249, le roi se fit propriétaire éminent des terres abandonnées. Particulièrement nombreuses au sud, où l'emprise arabe avait été la plus forte, les terres furent comme en Espagne distribuées à des ordres religieux de type militaire qui maintinrent longtemps l'unité foncière. Dans ce domaine éminent du roi, les autres terres vacantes furent d'abord laissées à la *presuria* (prise) qui permettait au *conquistador* de s'approprier les terres qu'il voulait. Cependant, ce mode d'accès à la terre comportait deux limites : tout d'abord, basé sur la force, le déploiement de ce système pouvait menacer la stabilité du royaume ; ensuite, c'était une chose d'offrir une grande étendue à quelques gagnants de la reconquête, c'en était une autre de pouvoir les exploiter, car cela nécessitait l'enrôlement de main-d'œuvre. La *presuria* ainsi que le legs direct du domaine éminent à des ordres militaires ou à des nobles furent donc complétés par une innovation foncière : mises en place après la peste noire, qui avait accru le dépeuplement de certaines régions du Portugal, les Lois des sesmarias de 1375 établirent ainsi les conditions d'une colonisation des terres. Celles-ci étaient alors données en usage mais non en propriété à des paysans *sesmeiros*, la propriété revenant aux ordres, aux nobles, aux conquistadors et aux municipalités en cours de formation. Dans ce système, des collectivités de six paysans (*sesmos*) se partageaient l'usage d'un lot de terres, tant que ceux-ci honoraient leurs devoirs de valorisation foncière voulue par le propriétaire. Ces pratiques évoluèrent certes avec le temps, mais le rapport différencié à la terre demeura. Distinguant grands

propriétaires (nobles, religieux ou autres) et paysans au statut précaire d'usagers révocables, cette situation très polarisée, en particulier au sud, allait être au cœur de la question sociale et politique au XX^e siècle.

En Grèce, le XIX^e siècle constitua un tournant majeur, d'abord avec le processus d'indépendance (1821-1829) qui permit aux Grecs de réunir une grande partie des territoires helléniques au détriment de l'ancienne tutelle ottomane ; ensuite avec l'avènement du parlementarisme en 1864 qui promut l'idée d'une démocratie égalitaire. Ces bouleversements historiques facilitèrent une certaine égalité foncière, qui contrastait avec ce qui se passait dans le reste de l'Europe méditerranéenne. En premier lieu, le départ des Ottomans en 1829 évita à la Grèce les réformes foncières qu'Istanbul allait mettre en place dans l'empire. Or ces réformes (*tanzimat*) appliquées dans le restant d'empire consacreront la grande propriété durant la seconde moitié du XIX^e siècle (chapitre 4). D'autre part, l'avènement du parlementarisme en 1864 joua en faveur des paysans qui constituaient la grande majorité de la population. Le processus d'appropriation de la terre, alors encouragé, ne rima donc pas avec l'apparition d'une forte dualité foncière entre grands propriétaires absentéistes et paysans sans terre. L'Église orthodoxe demeura certes un grand propriétaire. Mais, pour l'essentiel, la reconnaissance de titres de propriété dans la Grèce postottomane ne fut pas défavorable à ceux qui jusqu'alors n'en étaient que les usagers.

Deux raisons permirent d'entraver l'apparition d'une grande propriété en dehors de l'Église. D'une part, la mise en place d'un système de crédit évita l'apparition d'usuriers, à la différence d'autres endroits où les paysans endettés étaient, tôt ou tard, obligés de se départir de leurs terres au profit de créanciers souvent peu bienveillants. D'autre part, la fiscalité fut considérablement diminuée, notamment la dîme. Cette fiscalité rurale passa ainsi de 67 % en 1833 à 4 % en 1933[35], sachant qu'elle fut remplacée par une taxation sur la consommation qui déplaçait la charge fiscale vers les villes. Il est sûr que cette moindre fiscalité allégeait le fardeau et sécurisait la petite propriété, évitant par là même le transfert vers des acteurs économiques plus solvables. Par ailleurs, les biens nationaux du nouvel État, pétri de valeurs égalitaristes, ne furent pas légués comme en Espagne ou en Italie à ceux dont la force financière était la plus avérée. Une loi agraire avait en effet plafonné la propriété qui prévenait les appropriations à grande échelle. De plus, les terres de ce domaine national étaient vendues à un prix favorable, tandis que les délais de paiement étaient confortables et

les taux d'intérêt très bas, tout cela facilitant les acquisitions par les paysans modestes. Au final, « se résout en Grèce un problème social qui, ailleurs en Europe, poussa dans la misère pendant des siècles des millions de serfs et de paysans sans terre, entraîna des jacqueries, des révolutions et des guerres civiles[36] ».

Quand les inégalités foncières s'invitent dans l'histoire

En Europe, le XX^e siècle a vu la question agraire atteindre un paroxysme social avec la relégation d'une paysannerie nombreuse, précaire et souvent sans terre. Cela entraîna des incidences politiques. Plus que cela, il n'est en rien excessif de considérer que cette question a constitué l'un des substrats des grands bouleversements de l'histoire qu'a connus alors le continent. Le fascisme en Europe méditerranéenne et le communisme en Europe de l'Est ne sauraient être regardés sans considérer cette question, mais sans non plus en faire une explication totalisante. C'est par cette Europe méridionale que nous commencerons avant de regarder ce qu'il en fut de l'Europe de l'Ouest puis de l'Europe de l'Est.

L'Europe méditerranéenne : la politique a le goût de la terre

L'Europe méditerranéenne a été le théâtre d'un affrontement politique violent, où le fascisme s'est voulu protecteur d'une situation agraire inégalitaire. Ce fut notamment le cas en Italie, en Espagne et au Portugal.

En Grèce, la guerre civile de 1946 à 1949, qui opposa monarchistes et communistes, puis la dérive autoritaire du pays entre 1967 et 1974 tiennent à d'autres explications que la question agraire, qui, comme on l'a mis en lumière, avait été mieux résolue. La grande propriété existait encore et notamment le domaine de l'Église orthodoxe, mais la plupart des paysans avaient eu accès à la propriété, certes souvent de petite taille. Cependant, la situation était loin d'être aussi polarisée que dans le reste de l'Europe méditerranéenne, où la grande propriété dominait avec, à ses côtés, pléthore de paysans sans terre (métayers notamment) et d'ouvriers agricoles. Quant à l'Église, plus grand propriétaire foncier du pays, elle avait su se faire proche, pendant les années d'occupation entre 1941 et 1945, de la résistance du Front de libération nationale (EAM) et de son bras armé, l'Armée populaire de libération nationale, à forte assise communiste[37]. Pas moins de six évêques ont fait partie de l'EAM.

À peine unifiée, l'Italie fut le théâtre de violences politiques à forte causalité agraire. On l'a vu, le XIX^e^ siècle n'avait aucunement résolu la question agraire. Revenant sur ce moment de l'unification italienne, et alors qu'il écrivait ses *Carnets de prisons* dans les geôles mussoliniennes, le penseur marxiste Antonio Gramsci acquit d'ailleurs la conviction que le *Risorgimento* fut bien une « révolution agraire manquée ». Il savait d'évidence ce que la concentration de la terre dans l'Italie rurale avait produit comme instabilité sociale, dont la contre-réponse fut la montée en puissance des fascistes au début des années 1920.

Avant que l'Italie connaisse cette séquence fasciste (marche sur Rome de Mussolini et de ses alliés en 1922, puis établissement d'un régime dictatorial à partir de 1924), la situation demeurait très instable dans les villes ouvrières d'Italie ainsi que dans les campagnes. Dans ces zones rurales, la population de 10 millions de personnes en 1911 comptait 4,4 millions de journaliers, 3,2 millions de métayers et 1,8 million de propriétaires dont l'écrasante majorité détenait moins d'un hectare, tandis que les grands propriétaires peu nombreux s'appropriaient les terres les plus fertiles[38]. Ces grandes propriétés n'avaient rien à voir avec les anciens domaines nobiliaires et ecclésiaux qui avaient prévalu à la veille de l'unité italienne. Ils étaient désormais le fait d'une bourgeoisie terrienne qui avait bénéficié des réformes foncières du XIX^e^ siècle. Marta Fraticelli évoque ainsi « le processus d'embourgeoisement de la terre[39] », autrement dit l'acquisition par des commerçants, avocats et hauts fonctionnaires de la nouvelle Italie.

Pour les métayers, particulièrement nombreux au centre de l'Italie, la situation se détériorait en ce début de XX^e^ siècle. Sous l'effet de l'accroissement de la population rurale, les termes de l'échange avec le propriétaire avaient tendance à se dégrader. De même pour les travailleurs journaliers qui s'embauchaient dans les grands domaines, notamment au sud, mais aussi dans les petites et moyennes propriétés des rizières de la plaine du Pô à fort besoin de main-d'œuvre. Non seulement les *bracchianti* constataient une détérioration de leurs salaires, mais aussi une diminution du nombre de journées travaillées.

L'Italie n'attendit pas le tournant du XIX^e^ siècle ni le début du XX^e^ siècle pour connaître des mouvements ruraux d'importance. La *Boje*, qui marqua l'Italie du Nord entre 1884 et 1885, fut le premier mouvement d'ampleur de cette contestation paysanne. Par la suite, les périphéries sociales italiennes

furent progressivement politisées dans le cadre d'associations et de syndicats se réclamant du socialisme ou de la doctrine sociale de l'Église remise au goût du jour par l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII. Créée en 1901, la Fédération nationale italienne des travailleurs de la terre (Federterra) se voulait d'obédience socialiste et revendiquait un accès à la terre et un relèvement des salaires. Quant aux catholiques progressistes, ils créèrent la Confédération italienne des travailleurs en 1913, puis la Confédération des coopératives italiennes en 1919. Quand bien même l'analphabétisme allait à son encontre, cette politisation cristallisait les revendications des journaliers et des métayers. Les suites de la première guerre mondiale allaient la décupler. À l'issue de ce conflit, 55 % de la population active italienne travaillait encore dans l'agriculture[40]. Parmi les paysans, certains étaient revenus du front où ils avaient pu rencontrer des compagnons d'extraction différente. Leur conscience politique et leur audace, aiguillonnée par les combats, avaient pu en sortir renforcées. Qui plus est, ces paysans s'étaient vu promettre dès 1915 une grande réforme foncière. Elle aurait dû leur permettre d'accéder à cette terre dont ils étaient exclus en tant que journaliers ou dont ils étaient des usagers précaires en tant que métayers. Mais en revenant sur leurs terres, ils constatèrent que rien n'avait changé.

Les années 1919 à 1920 furent donc un moment de forte instabilité agraire. La Ferdeterra et les mouvements d'Église organisèrent diverses mobilisations sociales. Les occupations de terre constituaient l'une des figures les plus puissantes du mécontentement qui secouait l'Italie en cette sortie de guerre. Les grèves d'ouvriers agricoles et de métayers, qui se combinaient parfois à des grèves ouvrières, constituaient aussi un élément fort du répertoire de ces mobilisations.

Cependant, au cours de ce *Bienno Rosso* (1919-1920), les paysans manquèrent de coordination pour obtenir la fameuse réforme agraire qu'ils escomptaient et qui leur avait été promise pendant la guerre. De leur côté, les agrariens, déterminés à garder leurs avantages fonciers par la minimisation des salaires et des métayages, s'organisèrent en envoyant sous escorte des ouvriers extérieurs aux domaines et en licenciant massivement des grévistes. Ils financèrent aussi les Faisceaux italiens de combats, créés en 1919 par Benito Mussolini. Attachée à l'ordre national, la ligue fasciste trouva, dans cette agitation paysanne et ouvrière, un aiguillon à ses mobilisations. Elle se fit l'alliée de ceux qui lui apparaissaient comme les garants d'un ordre naturel italien : les grands propriétaires et autres notabilités, mais aussi certains courants de l'Église qui goûtaient peu les

mobilisations des autres secteurs ecclésiaux engagés dans les luttes paysannes et ouvrières qu'ils inscrivaient dans la justice évangélique. Les chemises noires firent ainsi régner la terreur parmi tous les acteurs accusés de contrevenir à la stabilité du pays, en premier lieu les paysans qui occupaient les terres ou qui faisaient grève.

Avec l'arrivée au pouvoir des fascistes en 1922, puis avec le tournant dictatorial en 1924, l'approche foncière qui avait commencé à se dessiner fut laissée de côté. Le projet de loi de 1921 en faveur de la dislocation des structures latifundiaires fut abandonné, tandis que les occupations de terres furent déclarées illégales en janvier 1923. Pour autant, le règlement de l'instabilité rurale figurait parmi les priorités sur l'agenda politique.

Pour la résoudre, et sans remettre en question la domination foncière de l'élite rurale italienne pour partie son alliée, le pouvoir fasciste lança les grands travaux de bonifications foncières dans la plaine du Pô au nord, dans le Latium au centre, et dans les Pouilles, la Calabre et la Sicile au sud[41]. Dans la foulée de la loi de « bonification intégrale » de 1933, il s'agissait d'offrir de nouvelles zones foncières bonifiées (avec assainissement, irrigation et desserte) aux paysans sans terre et aux ouvriers en quête de travail. La colonisation de la Libye servit aussi de moyen de règlement de la question foncière. Si elle ne fut pas d'emblée une colonie de peuplement après sa conquête en 1912, les fascistes en Italie cherchèrent tardivement à la transformer en terre d'accueil pour des ruraux en quête d'eldorado, sans que les résultats ne fussent très probants (chapitre 5). Ils furent encore plus faibles en Éthiopie que Mussolini envisagea aussi de transformer en colonie de peuplement après sa conquête en 1935. Mais sur les milliers de colons italiens qu'il voulut envoyer sur les hauts plateaux agricoles du vieux royaume, seuls quatre cents agriculteurs s'installèrent[42].

Les fascistes cherchèrent également à opérer une « désouvriérisation » des ouvriers journaliers. Ils promurent au sein des grandes exploitations l'idée de leur accorder des petits lopins comme complément de leurs maigres salaires[43]. Quant aux syndicats agricoles socialistes ou catholiques, ils furent dissous, tandis que les fascistes créaient un syndicat *ad hoc* permettant un encadrement rural par le haut. La mission de l'agriculture avait ainsi une tonalité martiale, les fascistes évoquant même la « bataille du blé » comme priorité politique.

La période fasciste, qui dura plus de vingt ans, permit donc un maintien des structures agraires[44]. Après la seconde guerre mondiale, qui avait vu l'effondrement du régime fasciste en 1943, la question se posait donc encore. Cette question agraire fut d'ailleurs au cœur des préoccupations de

la période de l'unité nationale (1945-1948), alors que les occupations de terre, encouragées par le parti communiste, ne cessèrent pas. Soucieuse de limiter cette influence communiste dans les zones rurales, mais aussi de traduire politiquement les aspirations de la doctrine sociale de l'Église dont elle était la dépositaire, c'est finalement la Démocratie chrétienne qui, seule au pouvoir en 1950, lança la réforme agraire tant attendue. Des offices de réforme (*Enti di riforma*) furent créés. Leur action varia d'une région à l'autre, tout simplement parce que la grande propriété était diversement répartie sur le territoire[45]. Les offices chargés de redistribuer et de bonifier les terres agirent sur la longue durée. Ils réussirent à renverser la structure agraire, et à désamorcer l'agitation politique des campagnes. Au travers des scrutins électoraux récents, il demeure assez difficile d'observer les stigmates de cette histoire, contrairement à la péninsule Ibérique que nous allons aborder maintenant.

Péninsule Ibérique : quand la terre nourrit l'autoritarisme

L'Espagne a connu une histoire contemporaine similaire en beaucoup de points à celle de l'Italie, en particulier durant l'entre-deux-guerres si instable. À la veille de l'avènement de la république en 1931, le pays offrait un paysage agraire très contrasté. La grande propriété avait été confortée au XIX^e^ siècle, notamment grâce la politique de « désamortissement ». Cette structure foncière dans un pays à forte composition rurale se présentait là aussi comme la question sociale par excellence. Ajoutons à cela que les terres étaient souvent peu valorisées par des investissements, en particulier dans le domaine hydraulique, ce qui ajoutait une insécurité alimentaire à l'insécurité sociale : « l'Espagnol se couche sans dîner », disait-on.

La question foncière n'attendit pas les séquences politiques des années 1930 pour se poser. Entre les partisans d'une réforme agraire et ceux qui préféraient une politique de colonisation de nouveaux espaces pour trouver une solution aux paysans sans terre ou faiblement dotés, les seconds firent entendre leur voix. Cette solution avait le mérite de ne pas affecter la structure foncière alors très déséquilibrée au profit d'une oligarchie rurale qui avait ses relais à Madrid, quand elle n'y avait pas élu domicile.

En 1907, une « loi de colonisation et de repeuplement intérieur » fut ainsi votée sous l'influence des très influents grands propriétaires. De même, vingt ans plus tard, la loi de *parcelación* fut adoptée en vue de céder à des colons attributaires des terres appartenant à l'État, aux provinces, aux municipalités mais aussi à des latifundistes volontaires. L'Espagne vivait alors sous la dictature de Primo de Rivera, arrivé au pouvoir en 1923 et

fortement influencé par Mussolini. Comme le *Duce*, Primo de Rivera ne voulait pas remettre en question l'ordre établi. « Les rênes du véritable pouvoir étaient tenues par les grands propriétaires terriens, par l'Église catholique et par l'armée. Une classe moyenne gouvernait, mais elle était assujettie à l'oligarchie[46]. »

À défaut d'élargir les ponctions foncières aux domaines des grandes familles, ces offres de terres essentiellement publiques furent loin de résoudre la faim de terres, d'autant plus qu'en termes de financements, l'État espagnol aida peu les attributaires qui avaient bien du mal à s'acquitter des traites de remboursements, encore plus dans un contexte de crise économique mondiale. Organisées après la fin de la dictature de Primo de Rivera, tombée en janvier 1930 sur fond de crise économique, les élections municipales de février 1931 furent les premières élections démocratiques depuis l'établissement de la dictature en 1923. Cette étape pouvait faire espérer les populations les plus défavorisées dont la paysannerie des régions latifundiaires[47]. La nouvelle coalition disparate de syndicalistes de l'Union générale du travail (UGT) de socialistes et de républicains rassemblés autour du pacte de San Sebastian (17 août 1930), s'offrait en effet à eux comme une alternative politique. La victoire de cette coalition contribua au renvoi du roi, Alphonse XIII, le 14 avril 1931. Alphonse XIII et Primo de Rivera s'étaient faits les protecteurs des grands propriétaires, notamment les « Grands d'Espagne », cette noblesse terrienne composée de ducs, marquis et comtes dont la propriété dépassait les mille hectares et qui furent épargnés par le désamortissement au XIX^e siècle ou en avaient profité.

Cependant, ce renversement politique eut du mal à avoir un impact immédiat sur la question centrale de la terre. Cette coalition hétéroclite alliant libéraux, socialistes et anarchistes ne facilitait pas le consensus programmatique. Le président de la République, Alcalá Zamora, lui-même grand propriétaire terrien de la région de Cordoue, s'opposa ainsi au projet le plus ambitieux proposé par la Commission technique agraire de juillet 1931. Mais, d'un autre côté, la pression des paysans sans terre et des ouvriers agricoles était forte sur le terrain. En janvier 1933, un groupe de paysans s'attaqua même à une caserne à Casas Viejas dans la province de Cadix.

Entre-temps, le gouvernement de Manuel Azaña réussit à faire voter une loi de réforme agraire, le 15 septembre 1932. Portée par le haut mais poussée pas le bas, cette réforme fixait des seuils maximum de propriété qui variaient en fonction des cultures et de modes culturaux (irrigué – *regadio* –

ou pluvial – *secano*). Au-delà de ces seuils, les terres étaient réquisitionnées par l'État qui indemnisait leurs anciens propriétaires, tandis que celles des Grands d'Espagne étaient reprises sans indemnités. Après tout, ces derniers représentaient le secteur le plus antirépublicain eu égard à leur ascendance monarchique. Ces terres, désormais gérées par l'Institut de la réforme agraire (IRA), devaient être ensuite redistribuées à des paysans sans terre ou à des ouvriers agricoles. De même, un volet prévoyait la régulation des métayages et des fermages qui liaient les propriétaires absentéistes à leurs tenanciers.

Toutefois, la mise en œuvre de la politique fut ralentie par des problèmes techniques (en particulier l'absence de cadastrage) et des désaccords politiques au sein de la coalition dans laquelle les grands propriétaires avaient gardé des relais. Les élections de novembre 1933 furent un obstacle de plus sur le chemin de cette réforme. Les conservateurs réunis dans la nouvelle Confédération espagnole des droites autonomes (CEDA) en sortirent vainqueurs. Notons que la CEDA était issue du bloc agraire de Salamanque qui fut le premier à réagir à la réforme agraire lancée par la coalition réformatrice au pouvoir[48]. Étant donné le ton comminatoire de la gauche qui appelait à l'insurrection si la CEDA formait le gouvernement, le leader de cette formation, José María Gil-Robles, accepta un gouvernement centriste autour du radical Alejandro Lerroux García. Même s'il ne comptait qu'une minorité de députés de la CEDA, le gouvernement ralentit la réforme agraire, aussi bien les expropriations que la régulation des fermages. L'année 1935 marqua même un arrêt de la réforme. Avec ladite contre-réforme agraire, le gouvernement décida l'arrêt de la confiscation des terres aux Grands d'Espagne, la diminution du budget de l'IRA et la fin de l'inventaire des grandes propriétés[49]. Dans ces conditions, le mécontentement des paysans et des ouvriers agricoles s'intensifia. Mais, si le monde rural représentait un pôle majeur du mécontentement eu égard au poids des campagnes, le monolithisme n'était pas de mise. Les petits propriétaires n'appréhendaient pas la situation agraire de la même manière que les grands propriétaires, et ils ne partageaient pas le combat des paysans sans terre ni des ouvriers agricole soumis à la précarité et au chômage[50].

Si ce monde rural était divisé, et partant son expression électorale, la victoire du Front populaire aux législatives de février 1936 souleva de nouveaux espoirs chez les paysans relégués. Elle entraîna aussi des mobilisations. La Fédération nationale des travailleurs de la terre appela à des journées de lutte, les 15 mars et 26 mars 1936, qui constituèrent une

véritable démonstration de force. 80 000 paysans occupèrent les grandes propriétés et, dans la foulée, 70 000 sans-terre furent installés sur plus de 220 000 hectares par l'IRA, contraint d'entériner ces occupations.

Les transferts de propriété à opérer restaient importants et la relance d'une réforme d'envergure demeurait une priorité dans l'agenda politique. Le chef du conseil, Juan Negrín, la confirma avec force lyrisme dans un ensemble de mesures qu'il présenta en 1937 après avoir pris la tête du gouvernement au printemps : « Une profonde réforme agraire qui en finisse avec la vieille propriété mi-féodale, qui par son absence de sens humain, national et patriotique, a toujours été le plus grand obstacle à l'essor des ressources du pays. Que la nouvelle Espagne se base sur une ample démocratie paysanne, maîtresse de la terre qu'elle travaille. »

Mais l'heure était déjà à la guerre civile et les nationalistes, entraînés par Franco, conduisirent le gouvernement à se retirer à Barcelone dès octobre 1937. De cette démocratie paysanne, évoquée par Negrín, il ne sera plus question deux ans après. La victoire des militaires et de Franco fit sombrer la république. Dans la foulée, la réforme agraire fut suspendue. Elle avait quand même permis à un tiers de la surface du pays de changer de main, un bilan loin d'être négligeable[51]. L'historien espagnol Ricardo Robledo fait remarquer que « si nous la comparons avec les réformes du XX^e siècle, Russie et Chine exceptées, la réforme républicaine serait supérieure à la moyenne en termes de surface utile concernée[52] ».

Non seulement la réforme ne fut plus à l'agenda, mais les terres expropriées furent redonnées à leurs anciens détenteurs, que le nouveau régime autoritaire cherchait à ménager. En même temps, l'autarcie économique supposait une certaine intensification agricole. Les grands et moyens propriétaires furent donc invités à moderniser leurs techniques culturales. De leur côté, les paysans sans terre se trouvaient enrôlés dans des programmes de colonisation agraire, ce qui avait le mérite d'épargner les grands propriétaires et d'accroître la surface arable.

Mises en valeur par l'Institut de la colonisation, les terres de colonisation étaient ensuite allouées en lots de tailles variables selon qu'ils étaient cultivés en *regadio* (agriculture irriguée) ou en *secano* (agriculture pluviale). Au fur et à mesure de cette colonisation au long cours, certains grands domaines furent grignotés, mais le plus souvent sur une base volontaire et avec indemnisation.

Jusqu'à la fin de la dictature, la grande propriété dominait le paysage agraire. En 1972, les exploitations de plus de 300 hectares se partageaient encore plus de 10 millions d'hectares[53]. Qui plus est, beaucoup de ces

propriétaires des secteurs de colonisation, notamment en Andalousie, en Estrémadure, au Levant et en Castille, bénéficiaient des aménagements de l'État, tant dans le domaine de la desserte que de l'hydraulique agricole. Ils durent bien abandonner certaines terres sur les espaces colonisés, mais ils conservaient 70 % de la superficie transformée, le reste accueillant des paysans colons[54]. Ces grands propriétaires profitaient aussi des ouvriers agricoles et des paysans des villages de colonisation pour obtenir une main-d'œuvre temporaire ou permanente.

Les grands domaines ont donc progressivement évolué vers des formes de capitalisme agraire. Le temps où l'étendue des surfaces compensait la faiblesse de la rente foncière était de plus en plus révolu. L'heure était désormais à l'intensification de l'agriculture et de l'élevage.

Malgré ce *statu quo* agraire de domination de la grande propriété, la pression dans les campagnes avait cependant diminué à la fin du franquisme. Mais ce fut davantage l'effet de l'exode que celui de la politique agraire. Le déclin de population agricole fut en effet de plus de 50 % entre 1950 et le milieu des années 1970. Sur cette période, l'Europe absorba beaucoup de ruraux, de même que les régions dynamiques de Catalogne et du Pays basque.

Cependant, malgré ce basculement, les revendications des paysans et des ouvriers agricoles, quoique de plus faible intensité que dans les années 1930, continuèrent à se faire entendre. Ce fut particulièrement vrai en Andalousie, où la demande de terres demeurait importante. Aussi la victoire du PSOE en 1982 dans cette grande région ouvrit-elle la voie à la mise en œuvre d'une réforme agraire. Cette réforme régionale inspira ensuite le gouvernement national. Mais ni la réforme andalouse ni la réforme nationale ne furent très audacieuses en termes de redistribution de terres[55].

Par la suite, l'Espagne devint à son tour une terre d'immigration dont profitèrent les grands domaines du sud désormais convertis au capitalisme agraire (serres, grands cultures intensives, etc.). Mais, en concurrençant les ouvriers autochtones dans une Espagne qui avait redécouvert le chômage de masse, cette immigration de travailleurs maghrébins provoqua des tensions sporadiques[56]. Plus largement, la question agraire garda une forte empreinte politique dans les régions où la faim de terres et la précarité avaient été fortes : alors qu'elle a beaucoup reculé en d'autres endroits, l'ancrage de la gauche socialiste en Andalousie en témoigne encore. En 2018, la concentration foncière n'est pas réglée pour autant, mais les ruraux qui ont subi cette question sont souvent partis.

Comme en Italie et en Espagne, le Portugal a également été influencé par une structure agraire inégalitaire. En témoigne le *latifundium* de la région méridionale de l'Alentejo. Non seulement cette structure foncière a rythmé la vie économique aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, mais elle a contribué à l'histoire politique moderne.

À la veille de la prise du pouvoir par Antonio de Oliveira de Salazar à la fin des années 1920, la micropropriété dominait au nord. La plupart des paysans pauvres devaient se faire métayers des grandes propriétés détenues par des notables urbains ou ruraux. La catégorie des ouvriers agricoles existait également dans ces régions viticoles et oléicoles. Ces paysans et ouvriers agricoles du nord avaient aussi pris l'habitude de s'embaucher dans les grands domaines du sud, notamment dans l'Alentejo céréalier où dominaient les seigneurs de la terre (*donhos da terra*). Ils s'y établissaient au moment des travaux de récoltes de céréales ou parfois plus durablement en s'enrôlant au service de ces seigneurs pendant deux ans. Beaucoup s'en allaient également au Brésil en espérant trouver des arpents de terre à cultiver.

Cette situation s'accompagna de mouvements sociaux de tous ordres, depuis les occupations de terre jusqu'aux grèves. Comme ailleurs en Europe méditerranéenne, la revendication de réforme agraire portée par les paysans butait sur les oppositions des secteurs dominants du pays. Les grands propriétaires du sud ne voulaient pas voir fondre la terre qui leur donnait prestige et pouvoir. De leur côté, les rentiers urbains et ruraux du nord n'avaient pas intérêt à voir la population agricole émigrer vers le sud car la décrue les obligeait à augmenter les métayages et les salaires.

Cette alliance des conservatismes agraires soutint la montée en puissance du fascisme. D'abord de 1926 à 1928, avec la dictature militaire qui mit fin à la république, sur fond de désordres sociaux et de crise économique. Ensuite, en soutenant la consécration de Salazar qui, après avoir été un ministre des Finances en 1928, s'empara du pouvoir et le poussa au bout de la logique autoritaire en fondant l'*Estado Novo* en mars 1933.

Après l'établissement de cette dictature, les intérêts des tenants du conservatisme agraire furent protégés et portés au plus haut niveau. Ils étaient très présents à l'Assemblée nationale, dans les cabinets ministériels et dans le parti unique de l'Union nationale. Ils avaient aussi leurs relais dans les mairies, les gouvernorats des provinces et les organisations économiques. Pendant plusieurs décennies, ni réforme agraire, ni libéralisation des échanges ne furent ainsi mises en œuvre : la réforme agraire parce qu'elle menaçait la grande propriété, le libre-échange car

l’abaissement des tarifs douaniers aurait pénalisé les grandes exploitations céréalières du sud.

De leur côté, les paysans et les ouvriers agricoles furent bridés dans leur expression. Une grande partie de la paysannerie perdit son droit de vote au prétexte que tous les analphabètes devaient être écartés des urnes, alors que les efforts de scolarisation étaient interrompus. Quant aux syndicats d’ouvriers agricoles, ils furent remplacés par une multitude de syndicats d’État. On procédait ainsi à une atomisation du corps social, attribut des régimes autoritaires, voire totalitaires, comme l’a montré Hannah Arendt. De leur côté, les petits propriétaires et métayers furent regroupés dans des corporations gérées par des notables fonciers.

Dans ce contexte, il restait aux paysans sans terre et aux ouvriers agricoles à survivre ou à émigrer vers les villes et leurs industries. Mais, dans un pays qui avait fait de l’isolationnisme un horizon politique, l’émigration se fit surtout hors du pays. Vers le Brésil, mais sa stagnation ne représentait pas un eldorado. Vers les terres coloniales du Mozambique et de l’Angola, mais les flux furent limités eu égard aux conditions de vie difficiles. Vers les pays d’Europe (France, Allemagne) qui les accueillirent dans les années 1950 et 1960, à un moment de fort besoin de main-d’œuvre. Ainsi, alors qu’en 1950, la population active agricole représentait 50 % de la population active, elle n’en représentait plus « de » 27 à 28 % à la veille de la révolution des Œillets en 1974, ce qui correspondait à une baisse d’un tiers de l’effectif en valeur absolue[57].

Si cette révolution ne fut pas guidée uniquement par la question agraire[58], force est d’admettre que cette dernière demeurait prégnante. La loi fondamentale votée par la nouvelle Assemblée révéla d’ailleurs à quel point elle figurait encore dans les aspirations populaires, et comment elle était considérée comme un vecteur du développement social : « L’organisation économique et sociale de la République portugaise est basée sur le développement des relations de production socialistes, à travers l’appropriation collective des principaux moyens de production, des terres et des ressources naturelles [...] (II, I, art. 80) ; la réforme agraire est l’un des outils fondamental pour la construction de la société socialiste (II, IV, art. 96)[59]. »

Autre signe tangible, les occupations de terre reprirent de plus belle dans le sud. Entre la révolution et la fin de l’année 1974, plus d’un million d’hectares furent occupés par des ouvriers agricoles, tandis que des structures d’autogestion (les Unités collectives de production [UCP]) furent créées autour d’un syndicalisme agricole régénéré. Pendant ce temps,

d’âpres débats sur ce thème se tenaient à l’Assemblée. Les socialistes, désireux de permettre une redistribution des terres pour faciliter le renforcement d’une agriculture familiale, se heurtaient aux communistes dont l’Alentejo était un bastion, et qui avaient une approche plus collectiviste. D’un autre côté, grands et petits propriétaires, inquiets de toute remise en question de la propriété, gardaient des relais parmi les nostalgiques de l’ancien régime.

Après bien des débats et des propositions de loi, la réforme agraire fut adoptée. Elle concernait exclusivement le sud (Béja, Portalegre, Santarem, Sétubal et Evora). C’est dans cette Zone d’intervention de la réforme agraire (ZIRA) à forte concentration foncière que devait s’opérer le transfert partiel de terres des grandes propriétés vers des paysans sans terre. Elle put cependant être perçue comme une contre-réforme agraire car elle permit à certains propriétaires de reprendre des terres que les UCP s’étaient arrogées dès les lendemains de la révolution.

Malgré ces limites et ces critiques, la réforme permit d’atténuer la faim de terres au Portugal. Elle fut réglée également par la poursuite du transfert démographique vers les villes et vers d’autres secteurs économiques qui purent bénéficier de l’intégration à l’Europe à partir de 1986. Cependant, comme dans d’autres pays, la marque de ces luttes agraires demeure inscrite dans le paysage politique par un fort ancrage de la gauche. En particulier celui du parti communiste, dans les régions du sud, jadis qualifiées de « Bulgarie du Portugal ». Les résultats des élections municipales de 2013 témoignent de cette empreinte héritée de l’histoire agraire.

L’agro-politique au cœur de la vieille Europe continentale

En France : le pire et le meilleur pour régler la question

En France, dont le modèle économique après 1870 reposait beaucoup sur le soin donné aux paysans comme réserve de la république, la décrue de leur poids démographique fut ralentie : en 1850, la population rurale, essentiellement agricole, comptait pour 74 % dans l’ensemble de la population, contre 56 % encore en 1914. La faim de terres demeurait donc réelle. Mais la guerre de 1914-1918 produisit une terrible purge dans les campagnes[60], les paysans français payant le plus lourd tribut au pays. Il en fut de même avec la seconde guerre mondiale, même si la saignée paysanne fut moindre. En réduisant dans une certaine mesure le besoin de terres, la contribution de la paysannerie française sur la suite de l’histoire politique fut donc moindre que dans l’Europe méditerranéenne, sachant que

l'accélération de l'industrialisation et l'appel de main-d'œuvre siphonneront les campagnes. Au-delà de ces facteurs structurels, un retour rapide s'impose sur les grands traits de cette histoire agro-politique. Il montre que la terre n'est pas restée un sujet sans résonance politique.

Au début du siècle, deux à trois millions d'exploitations maillaient les territoires ruraux du pays. 85 % avaient une superficie de moins de 10 hectares mais n'occupaient que 30 % de la SAU totale. 70 % de la surface agricole étaient donc contrôlés par des exploitations moyennes et grandes. Les grands domaines de plus de 500 hectares étaient très rares. Dans ce paysage agraire, la très grande propriété prévalait donc moins que dans l'Europe méditerranéenne. De même, la figure du journalier y était plus marginale. En revanche, la France se caractérisait par l'importance du métayage et du fermage. Il permettait aux paysans sans terre d'y accéder, mais aussi aux petits propriétaires d'élargir leurs surfaces d'exploitation. En 1906, 47 % des terres étaient ainsi cultivées selon ces modes de faire-valoir indirect.

Après la première guerre mondiale, la question de la précarité de ces accès indirects à la terre restait posée. Quelques agitations sporadiques éclatèrent, notamment dans le sud des Landes où, au début des années 1920, les métayers revenus du front et aiguillonnés par les ouvriers des forges du Boucau firent grève contre leurs propriétaires accusés d'imposer des corvées et des redevances iniques. Cette micro-histoire, comme on peut la faire aussi ailleurs[61], a gardé une forte empreinte politique locale, le parti communiste ayant gardé dans ces zones un fort ancrage au XX^e siècle.

À l'exception de ces agitations localisées, les zones rurales furent peu agitées dans l'entre-deux-guerres. Encore une fois, ceci ne signifie pas que la question paysanne avait quitté l'histoire. D'abord, parce que le monde paysan était divisé idéologiquement avec, aux origines de ce clivage, un dualisme foncier. Créée en 1867, la Société des agriculteurs de France émanait en effet des grands propriétaires aux idées monarchiques. De son côté, la Société d'encouragement à l'agriculture avait été créée en 1880 pour soutenir la petite paysannerie et en faire un pilier du républicanisme cher à Gambetta. Dans l'entre-deux-guerres, ces traces idéologiques combinées à la dimension foncière perduraient donc : les organisations gérées par la rue d'Athènes (le siège de la SAF) et celles qu'abritait le boulevard Saint-Germain (le siège des sociétés d'encouragement) s'affrontaient politiquement. Cet antagonisme fera dire à Henri Mendras que « l'histoire des organisations agricoles n'est qu'une longue rivalité entre le châtelain et le député radical-socialiste[62] ».

Mais ce conflit demeurait en deçà du répertoire de la violence politique. Il n'avait rien à voir en tout cas avec les oppositions qui se produisaient ailleurs en Europe du Sud et qui eurent leur responsabilité dans l'avènement du fascisme. Certes, un courant fasciste, avec un fort arrière-plan agreste, émergea en France dans les années 1930. Mais il ne participait en rien d'une réponse à des agitations paysannes (et ouvrières), comme ce fut le cas dans les péninsules Ibérique et Italienne. Les chemises vertes créées par Henry Dorgères se voulaient avant tout paysannes. Mais leur mobilisation n'était pas directement lisible à l'aune de la question foncière. Dans cette période où l'exode rural se poursuivait du fait de la crise des prix agricoles, de l'augmentation de la productivité et de l'attraction de l'industrie et des villes, le fondateur de ces ligues rurales voulait surtout réhabiliter la figure du paysan contre les figures honnies du fonctionnaire, de l'instituteur rural et du syndicalisme rouge. Son combat passait aussi par la lutte pour de meilleurs prix, dans un secteur en pleine dépression économique, et par l'encadrement corporatiste qu'il appelait de ses vœux. Il se voulait le défenseur des petits propriétaires menacés de confiscation du fait de leur endettement. Par son discours de rejet de tous les supposés ennemis de la paysannerie et par son attachement à l'État corporatiste, il s'était mis dans le « champ magnétique du fascisme[63] ». Quand bien même il eut des liens avec certains d'entre eux, on ne peut pas dire en revanche qu'il était le relais des grands propriétaires, qui pouvaient certes s'inquiéter des revendications, relayées par le Front populaire, sur le statut du métayage et du fermage. Celui-ci porta d'ailleurs une loi qui fut repoussée par le vote du Sénat où les représentants des notables ruraux pesaient fortement.

Au final, ce fascisme paysan n'eut que peu de traduction mis à part durant la parenthèse pétainiste qui adopta ses grands thèmes. Considérant que « la terre ne ment pas », ainsi que put l'écrire Emmanuel Berl dans le discours célèbre du maréchal Pétain, le 25 juin 1940, le régime de Vichy consacra la paysannerie comme « le socle de la Patrie ». Et le maréchal Pétain de dire plus tard : « il faut que le paysan soit hautement honoré car il constitue avec le soldat les garanties essentielles de l'existence et de la sauvegarde du pays[64] ». Cette Révolution nationale portée par le régime de Vichy et « aimantée » par l'Allemagne se voulait intégrative de toutes les couches du monde agricole, depuis le métayer jusqu'au grand propriétaire. L'heure était donc à l'encadrement corporatif du monde paysan plutôt qu'aux réformes foncières qui, dans un moment de célébration de la nation, étaient perçues comme un risque de division du corps rural français.

À la fin de la seconde guerre mondiale, la question agraire fut remise au centre du programme du Conseil national de la Résistance, adopté le 15 mars 1944. Il prévoyait entre autres « l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accession à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ». Dès 1946, la loi sur le fermage et le métayage fut votée, non sans oppositions. Son application provoqua d'ailleurs quelques années durant des affrontements dans les territoires, où ces modes de faire-valoir souvent iniques avaient longtemps dominé à l'instar des Landes. Malgré tout, cette mesure assainit les relations entre propriétaires et locataires qui acquirent une partie de leurs terres, ne serait-ce que parce qu'avec l'encadrement de ces modes de faire-valoir, la rente était moins intéressante pour les premiers.

Ce faisant, le modèle d'exploitation familiale fut conforté, comme il le fut ensuite dans le cadre des lois d'orientation de 1960 et de 1962, sous la présidence du général de Gaulle. Dans le cadre de ces lois, issues d'un dialogue politique poussé entre le ministre de l'Agriculture, Edgard Pisani, et les jeunes agriculteurs issus de la Jeunesse agricole catholique, la concentration foncière fut mise sous la surveillance des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), créées pour réguler le marché de la terre. D'autre part, dans les régions à forte population agricole, où le morcellement et l'exiguïté prévalaient (la Bretagne et l'Est), les agriculteurs étaient encouragés à se rendre vers des zones du pays à valoriser comme le massif forestier aquitain. Tout cette politique française épaulée par la politique agricole commune accéléra la « révolution silencieuse » des campagnes entamée depuis la fin de la seconde guerre mondiale[65]. Louis Malassis fait remarquer que cette « grande révolution », ainsi qu'il la nomme, fut surtout portée par « les jeunes des régions les plus déshéritées », où le manque de terre était l'une des entraves majeures à l'essor de leur activité, contrairement au Grand Bassin parisien[66].

Depuis les lois d'orientation jusqu'à aujourd'hui, les questions agricoles se rappelèrent régulièrement au bon souvenir des pouvoirs en place, sans que la question foncière n'en fût jamais le déterminant central, encore moins un moteur de l'histoire politique. Le mouvement notoire de reconcentration foncière, du fait de l'exode agricole et de la capitalisation du secteur, n'a pas eu d'incidence sur l'histoire elle-même.

Plus nouvelle est la préoccupation politique pour la terre, née de l'accélération de la mondialisation foncière à laquelle la France n'échappe pas, et qui participe à ce mouvement de concentration foncière. Certes, on est loin de voir des grands investisseurs étrangers reconfigurer le foncier agricole, comme c'est le cas dans d'autres régions du monde. Mais la révélation d'un investissement foncier de la Chine, en février 2016, a inquiété. Un investisseur chinois a en effet profité d'un vide juridique pour réaliser une acquisition de 1 700 hectares dans le Berry. Il fallait contourner la SAFER qui disposait d'un droit de préemption sur toutes les transactions agricoles, dès lors que la vente concernait 100 % des parts. Sachant cela, les mandataires de l'investisseur chinois ont donc proposé aux agriculteurs concernés de transformer leur exploitation en sociétés agricoles, pour ensuite leur racheter 98 % des parts sociales et donc échapper au gendarme foncier. Cette affaire a ému la SAFER : « Le foncier est en train de nous échapper et c'est un véritable danger [...] car il répond à l'enjeu crucial de l'accès à l'alimentation et à l'eau, des ressources essentielles à la vie humaine. Ne plus réguler le foncier et ne plus contrôler les structures, c'est-à-dire se situer dans la configuration d'un marché totalement libre, c'est une porte ouverte aux excès, à la financiarisation et à la spéculation, particulièrement préjudiciables à l'installation de nouveaux agriculteurs. C'est aussi une remise en cause totale de l'agriculture française fondée sur l'entreprise familiale (maîtrise des capitaux et prise de décision par l'exploitant et sa famille), source d'une production diversifiée et de qualité, d'emploi et de valeur ajoutée pour les territoires. Face à l'avidité des investisseurs, il est urgent de renforcer les politiques foncières [...][67]. »

Cet événement est devenu une petite « affaire d'État », car toucher à la terre n'est pas anodin dans l'histoire de la souveraineté des États. Cet achat chinois a d'ailleurs poussé au vote rapide de la loi relative à « la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du bio-contrôle », portée par le député socialiste Dominique Potier et promulguée le 21 mars 2017. Dans son rapport préalable, Dominique Potier signalait sans ambages en le déplorant : « La conséquence [des accaparements] est l'augmentation de la taille des unités de production et le développement du salariat agricole au détriment des exploitations familiales. » Plus récemment, le député, associé à d'autres, s'est ému de constater que, depuis une décennie, « une libéralisation du marché foncier est à l'œuvre dans notre pays. Fondé sur la dérive individualiste de la course à l'agrandissement, un relâchement du contrôle, des failles législatives et l'arrivée de fonds spéculatifs à partir de 2008. Ces désordres risquent de devenir exponentiels, et ils ont d'ores et

déjà un effet sur le coût du foncier. L'enrichissement de quelques-uns se traduit par un appauvrissement collectif. Les spécialisations excessives qui en découlent ont des effets négatifs sur le plan agronomique[68] ». Autrement dit, tout ce que l'histoire contemporaine en France a voulu éviter.

L'Allemagne : des Junkers *conservateurs aux* Junkers *rouges ?*

Grande voisine de la France, en même temps qu'elle fut sa principale rivale, l'Allemagne a vu s'établir un rapport déséquilibré à la terre. Ce pays comptait encore 40 % de ruraux en 1914. Le paysage agraire était frappé d'un contraste régional évident entre l'est (Prusse orientale, Poméranie, Mecklembourg, Silésie, etc.), où les *Junkers*, bénéficiaires du « second servage », contrôlaient les plaines agricoles, et l'ouest et le sud qui accueillaient un type de propriété plus modeste. Là comme ailleurs, la question se pose de savoir si ce contexte rural a joué dans l'histoire allemande du XX[e] siècle.

Il est sûr que cette élite foncière eut un pouvoir central dans la Prusse d'avant l'unification. Réunie autour de Bismarck, *Junker* lui-même, elle constitua un parlement des *Junkers*, dès 1848, qui joua un rôle politique important. Dans l'Allemagne unifiée après 1871, ceux-ci gardèrent leur centralité politique : « Si la Prusse gouvernait l'Allemagne, les *Junkers* dirigeaient la Prusse, et à travers elle l'Empire lui-même[69]. » Ils réussirent ainsi à démettre le chancelier Caprivi en 1894, après que celui-ci décidât d'abaisser les droits de douane sur les céréales importées.

Après la première guerre mondiale, l'effondrement de l'Empire ouvrit une période d'instabilité durant laquelle s'exprima entre autres une demande de terres. Elle était portée par l'association des *Bodenreformer*, créée en 1919. En face, se trouvait le *Deutscher Landbund* bien plus réticent sur ce sujet. Et pour cause : il accueillait la plupart des *Junkers*. Étonnamment, l'une et l'autre finirent par fusionner pour former le Reichslandbund (Ligue agraire [RLB]) en 1921. En réalité, ce rapprochement traduisait l'importance du pouvoir des *Junkers* qui dominaient cette association forte de 5,5 millions d'agriculteurs[70]. Pourtant, leur pouvoir était entamé. En particulier parce que, au sortir de la Grande Guerre, l'Allemagne avait perdu certains territoires à l'est, où les *Junkers* avaient pu déployer certaines de leurs grandes propriétés. Leur pouvoir allait être d'autant plus entâmé que l'industrialisation s'accélérait dans le pays.

Alors qu'en Italie, en Espagne et au Portugal, les tenants de la grande propriété ont été pour beaucoup des soutiens des dictatures durant la

période de l'entre-deux guerres, voire après pour les deux derniers cités, la question se pose de savoir le rôle qu'ils auraient pu jouer dans la dérive autoritaire de l'Allemagne.

Pour l'historien Hans Rosenberg, qui a fui le nazisme, cette influence fut indirecte. En effet, il perçoit un lien entre la figure autoritaire du *Junker* et le système autoritaire allemand dont le paroxysme fut le totalitarisme hitlérien. Il parle ainsi « d'experts en tyrannie locale » et de « domination locale absolue »[71]. Dans *Le Ruban blanc*, le cinéaste Michael Haneke est revenu lui-même sur cette figure du baron autoritaire à la veille de la première guerre mondiale, comme pour tenter une explication à l'émergence du nazisme dans une société ainsi brutalisée. Pour Hans Rosenberg, les Prussiens qui votèrent massivement pour le Parti national du peuple allemand (DNVP), puis pour le Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP) auraient choisi le parti car il reproduisait cette figure autoritaire qu'ils avaient pourtant subie.

Si, pour expliquer la dérive autoritaire de l'Allemagne des années 1930, cette hypothèse psycho-politique mérite d'être prise en compte, il faut rappeler aussi les travaux d'Emmanuel Todd. Ils combinent anthropologie familiale et politique pour expliquer la survenue de la dérive autoritaire[72]. Nous ne saurions toutefois faire de ces approches une explication totalisante tellement ce processus a été multifactoriel. Est-il utile aussi de rappeler les effets de la crise économique mondiale du tournant des années 1920 et la mémoire de l'humiliation – le fameux *diktat* – entretenue depuis la fin de la première guerre mondiale ?

Si, par-delà les effets de la figure du *Junker*, il est difficile d'évaluer la portée de la dimension rurale et agricole sur le bouleversement des années 1930, quelques faits montrent l'impact qu'elle a pu avoir. Commençons par rappeler que dans les années 1920, les *Junkers* continuèrent à encadrer la mouvance agrarienne encore puissante dans le pays. « Le but de ces mouvements corporatistes était d'obtenir une *agrarpolitik*, autrement dit, une intervention directe ou indirecte de l'État afin de protéger leurs intérêts, sous forme d'une politique douanière protectionniste, d'aides et de subventions diverses, de prêts aidés, etc. En plus des motivations premières d'ordre fiscal et financier, l'action agrarienne des élites aurait également eu des motivations morales, à base religieuse. C'est ainsi une certaine vision de la société que l'on défend, le refus de la disparition du monde rural sous l'effet des faillites et de l'exode rural (*Landflucht*), la défense de sa morale traditionaliste souvent luthérienne, conforme à la volonté divine[73]. » Après la crise de 1929, c'est sur les questions économiques que les revendications

portèrent, toujours aiguillonnées par les *Junkers*. Le Front vert (Grüne Front) fut alors créé pour peser sur les politiques publiques et les orienter davantage vers le soutien à l'agriculture en difficulté. Ce front était entre autres composé de la Ligue agraire contrôlée par les *Junkers*. Devant la multiplication des faillites, ce front obtint un accord, l'*Osthilfe*, qui prévoyait des diminutions de dettes, des prêts à faible taux d'intérêt et des prix de soutien. Force est d'admettre qu'il profita surtout aux régions orientales. Le chancelier Heinrich Brüning (1930-1932) voulut donc revenir sur cet accord, en particulier parce que ces aides étaient déséquilibrées. Pour lui, « les provinces de l'est avaient perdu le sens de la mesure[74] ». Il envisagea ainsi de taxer les grands propriétaires de l'Allemagne orientale. Ceux-ci le lâchèrent, rompant avec leur tradition de soutien à la République de Weimar. Ces récriminations eurent sans doute leur part dans le renvoi de Brüning, le 1er juin 1932, par le maréchal-président Paul Von Hindenburg, lui-même issu de ce milieu.

Son remplaçant, Franz Von Papen, n'évoqua d'ailleurs plus cette perspective de durcissement des politiques agricoles durant les quelques mois de son mandat. En arrière-plan, faut-il rappeler que la montée aux extrêmes se poursuivait, les paramilitaires hitlériens et les communistes s'affrontant dans la rue, tandis que ces deux formations voyaient leurs suffrages s'envoler d'élection en élection ? En juillet 1932, avec plus de 37 % des voix, les nazis avaient même grimpé de 19 % par rapport aux élections de 1930.

Dans ce contexte d'instabilité, Kurt Von Schleicher fut appelé comme chancelier. Se présentant comme un « général social », il annonça l'annulation du décret-loi qui autorisait les réductions de salaire, remit la question de la taxation foncière à l'ordre du jour et envisagea l'envoi de colons sur les terres jugées sous-exploitées des grandes propriétés de la Prusse orientale. Tout ceci provoqua l'ire du patronat industriel et des grands propriétaires fonciers qui ne tardèrent pas à le qualifier de « général rouge ». Là encore cette critique de puissants milieux économiques doit être prise en compte dans la décision d'Hindenburg de l'éconduire, le 28 janvier 1933. Celui-ci fit alors appel à Hitler pour lui succéder, deux mois à peine après être arrivé au pouvoir.

Si le comportement des *Junkers* a donc joué un rôle, au moins indirect, dans l'arrivée au pouvoir de Hitler, après le renvoi de deux chanceliers peu favorables à leurs intérêts, on ne peut voir dans le leader nazi leur relais évident. Bien au contraire. Le parti nazi s'était d'ailleurs progressivement enraciné dans le milieu des petits propriétaires ruraux[75]. L'historienne

Françoise Berger n'hésite pas à affirmer que « le parti nazi a été soutenu par les petits paysans et non par les grands propriétaires terriens, la structure sociologique de l'agriculture allemande, faite comme on l'a vu d'une écrasante majorité de petits propriétaires, ayant été pour lui une aide essentielle. Les communautés rurales avaient été largement attisées contre la république de Weimar par les associations agraires et les partis de droite, et cela a grandement facilité la pénétration des idées du NSDAP, qui par une habile propagande ne se montraient guère différentes[76] ».

Pendant la décennie où s'exerça le totalitarisme hitlérien, rien ne fut vraiment modifié de la structure agraire, même si avec le temps, les petits propriétaires étaient montés en puissance dans le mouvement nazi. En tant que parti de masse, le parti nazi construisit en revanche une corporation agricole qualifiée de nourricière (la Reichsnährstand) et organisée de façon hiérarchique, conformément au principe du chef (*Führerprinzip*) qui faisait de Hitler la clef de voûte du système. À la tête de cette corporation agricole se trouvait Walther Darré qui fut le « chef de la paysannerie du Reich ».

En résonance avec la recherche nazie d'une pureté perdue, il développa une idéologie agraire qui exaltait le paysan en tant que cultivateur d'un sol nourricier de la nation et figure la plus authentique de la culture allemande. Cette glorification paysanne faisait également écho à l'exaltation de la terre comme vecteur de puissance. En cela, il s'inscrivait dans la géographie allemande de Friedrich Ratzel (1844-1904) ou de Rudolf Kjelen (1864-1922), pour lesquels la vigueur d'une nation se mesurait à la force de son sol. Ratzel avait inventé l'idée d'espace vital (*Lebensrum*) que développa ensuite le géographe Karl Hauschoffer (1869-1946), contemporain de Darré. Or, cet espace vital empruntait à la question agricole, tant la capacité à nourrir sa population était perçue, notamment par ces stratèges, comme une nécessité impérieuse pour l'Allemagne.

Sur un plan plus technique, Walther Darré, puissant ministre de l'Agriculture de Hitler, conduisit donc la bataille pour l'autosuffisance alimentaire, perçue comme garante de la puissance, sans pour autant toucher aux structures agraires. Dans ce domaine, il se contenta d'adopter la notion de « fermes héréditaires » avec droit d'aînesse, comme c'était déjà le cas dans la noblesse de terre des *Junkers*, pour éviter le morcellement agricole et l'entrave à la productivité. Cependant, l'exode rural lié à l'essor de l'industrie commença à poser problème. Entre 1933 et 1938, 400 000 personnes avaient quitté l'agriculture, cet exode étant compensé à partir de 1939 par l'enrôlement de prisonniers de guerre pour assurer l'équation alimentaire.

Hitler était lui-même convaincu par la nécessité de conquête d'un large espace vital. « Sur cette terre, seul un espace suffisamment vaste assure à une nation la liberté d'existence [...]. Sans s'embarrasser de traditions ni de préjugés, le mouvement national-socialiste doit trouver le courage de rassembler notre peuple et sa force pour marcher sur la route qui, de son espace vital actuellement restreint, conduira ce peuple à la possession de terres nouvelles [...]. Le mouvement national-socialiste doit s'efforcer d'éliminer la disproportion qui existe entre notre population et la superficie dont elle dispose, considérant celle-ci autant comme source de nourriture que comme base de politique de puissance [...]. Il nous faut poursuivre notre but sans faiblir [...], assurer au peuple allemand la terre et le sol auxquels il a le droit[77]. » Quant à Goebbels, il déclara dans la même veine que « le but de la guerre [était] un petit-déjeuner, un déjeuner et un dîner[78] ». La terre pour nourrir un grand peuple, telle était donc l'une des priorités de la *doxa* du pouvoir. Dans cette logique, la Société alimentaire du Reich avait évalué que l'Allemagne devait acquérir 7 à 8 millions d'hectares supplémentaires[79].

Quand la guerre fut déclenchée, les offensives successives dépassèrent de loin cet objectif. D'abord avec l'invasion de la Pologne qui apporta un potentiel certain sur le plan nourricier. De très nombreux paysans y furent expulsés et massacrés, mais l'Allemagne chercha à les remplacer, grâce au pacte germano-soviétique, par des paysans germanophones de Russie dont les ascendants s'étaient établis autour de la Volga sur invitation de Catherine II. Cette quête de terres fertiles de l'Allemagne se poursuivit ensuite avec la tentative de conquête des *tchernozioms* de l'Ukraine et de la Russie dans le cadre de l'opération *Barbarossa* à partir de 1941. « Ce que l'Inde fut pour l'Angleterre, les territoires de Russie le seront pour nous. Si seulement je pouvais faire comprendre au peuple allemand ce que cet espace représente pour nous ! » C'est ainsi qu'Adolf Hitler s'exprima en août 1941. Mais ce fut l'opération de trop, et la réponse soviétique scella le début de l'écroulement du nazisme.

Quand l'Allemagne sortit exsangue de la guerre, l'agriculture s'était effondrée, mais les structures agraires ne s'étaient que peu transformées. La grande propriété demeurait très présente à l'est, beaucoup plus restreinte au sud et à l'ouest[80]. Cette division du paysage agraire se superposait plus ou moins avec la nouvelle division politique de l'Allemagne au sortir de la guerre.

À l'ouest, une réforme agraire fut mise en œuvre pour accueillir les migrants chassés des régions contrôlées par les Soviétiques. Il s'agissait de

fournir des arpents de terre, au détriment de quelques grands domaines, à cette population nouvellement installée. Mais le paysage agraire ne fut pas vraiment bouleversé. Déjà prédominantes, les petites et moyennes exploitations continuèrent de faire le lit de l'agriculture familiale dans un pays qui, jusqu'à aujourd'hui, n'a plus fait rimer son histoire politique avec la question foncière, du moins dans ce qui reste de l'ancienne Allemagne de l'Ouest.

À l'est, sous occupation soviétique, dès la fin de la seconde guerre mondiale, le dirigeant du Parti communiste allemand, Wilhelm Pieck, annonça dès le 2 septembre 1945 le lancement d'une « réforme agraire démocratique ». Il s'agissait d'exproprier les grands propriétaires fonciers féodaux, les criminels de guerre nazis, et de redistribuer les terres aux petits paysans, aux ouvriers agricoles et aux réfugiés allemands revenus des anciens « territoires allemands de l'est » de la ligne Oder-Neisse, notamment de Pologne. Pas moins de 544 000 nouveaux paysans (*Neubauern*) se retrouvèrent ainsi dotés de 5 à 10 hectares chacun. Mais après que ces territoires de l'est eurent formé la RDA en 1949, la *doxa* communiste fut adoptée dans le domaine agricole.

Justifiée par les nécessités de la modernisation productive, la gestion du foncier fut désormais étatisée. Sur les domaines repris sur la grande propriété, des fermes d'État furent établies qui couvraient 10 % des terres arables. Quant aux petites fermes, elles furent fédérées en coopératives de production agricole[81], dans lesquelles les paysans restaient formellement propriétaires de leur terre tout en étant salariés. Mais, dans ces avatars des kolkhozes soviétiques, il s'agissait ni plus ni moins d'une collectivisation.

Lancé en 1952, ce processus de collectivisation connut son point d'orgue en 1960 avec le « printemps socialiste », durant lequel le processus fut accéléré avec force violence. Jusqu'en 1989, l'ensemble du domaine est-allemand fut ainsi géré avant de connaître le retour de la propriété privée. Le grand basculement géopolitique que fut la révolution de velours de 1989 finit d'emporter ce modèle collectiviste fragilisé, en particulier dans le domaine agricole.

Dans l'Allemagne réunifiée en 1990, c'est une filiale de la société fiduciaire (Treuhand), chargée de la privatisation de l'économie de l'ex-RDA, qui s'occupa à partir du 1er juillet 1992 de dissoudre les anciennes structures collectives. La dislocation des coopératives et des entreprises agricoles s'accompagna du choix pour les anciens salariés d'acheter des actions de ces unités ou de s'en aller. L'exode fut massif, tandis que le nouveau dispositif favorisa les anciens directeurs et leurs proches qui en

prirent le contrôle partiel ou total. Avec cette consécration de ceux qui furent alors baptisés les « *Junkers* rouges », on assista au retour d'une concentration foncière. Et plus tard, avec le vieillissement de ces anciens cadres des structures collectives, des investisseurs étrangers commencèrent à s'intéresser à ces terres éligibles aux primes de la politique agricole commune. Ce fut surtout le cas après la crise alimentaire de 2008 qui fit de la terre un actif de plus en plus recherché.

Dans les *Länder* de l'Est, comme ailleurs dans le reste de l'ancienne aire d'influence soviétique, la marche de l'histoire en cette fin de XX^e^ siècle a donc recréé des inégalités foncières, sans doute beaucoup plus criantes encore que durant la première moitié du XX^e^ siècle, durant laquelle elles ont pu participer à la fabrique de l'histoire. Cependant, ce retour de la grande propriété privée, détenue le plus souvent par d'anciens hiérarques reconvertis en détenteurs zélés de holdings, ne se fait plus dans une société majoritairement rurale, ce qui limite sa portée déstabilisatrice sur le plan politique. Encore que la dynamique des accaparements étrangers semble susciter des réactions de mécontentement au point que le gouvernement d'Angela Merkel s'est déclaré inquiet de cette situation sans que des mesures fortes ne soient prises pour l'heure.

En Europe centrale : de l'aristocratie aux investisseurs

Cette évolution fut similaire dans toute l'Europe centrale qui adopta l'économie planifiée dans la foulée de révolutions politico-agraires. Dans ces pays qui furent longtemps à fort dualisme agraire, les paysans avaient fini par se révolter au début du XX^e^ siècle, après avoir subi longtemps une condition défavorisée.

En Bulgarie, leurs intérêts furent même portés au plus haut niveau après une victoire électorale de l'Union nationale agraire en 1920. Dès 1922, le Premier ministre, Alexandre Stambolijski, qui se voulait porteur d'une émancipation paysanne, recourra notamment à une réforme foncière par laquelle les propriétaires rentiers étaient expropriés. Qualifié de « dictature paysanne » par ses détracteurs, ce gouvernement ne dura que jusqu'en 1923 après avoir été défié par des intérêts contraires. Cet épisode montrait, s'il était besoin, que la terre constituait là, comme dans d'autres contrées, un terreau du politique. Il révélait aussi deux façons de considérer la terre. Alexandre Stambolijski souhaitait la redonner à ceux qui la cultivaient quand les communistes voulaient la collectiviser. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale et la victoire des communistes que ce pays

basculera dans la seconde voie. Cette seconde voie, nous allons surtout l'observer dans le cadre de la Pologne et de la Roumanie, de loin les plus grands pays agricoles d'Europe centrale. Dans ces deux pays, l'entre-deux-guerres fut également marqué par la prégnance de la question agraire.

En Pologne : la terre au cœur des vicissitudes

En Pologne, on peut même remonter plus haut pour trouver les traces de cette question. Dans ce pays rayé de la carte à la fin du XVIII^e^ siècle, le servage fut aboli en 1806 dans les régions prussiennes, en 1848 dans les territoires appartenant à l'Autriche des Habsbourg et en 1861 dans ceux qui étaient sous contrôle du tsar. Mais cela n'avait pas pour autant fait disparaître la grande propriété ni amélioré le sort des paysans. Au XIX^e^ siècle et au début du XX^e^ siècle, des jacqueries se produisirent. En 1919, l'idée d'une réforme agraire devint ainsi la priorité du premier gouvernement dirigé par le parti paysan polonais (PSL), parti agrarien fondé en 1885 en Galicie, sise alors en Autriche-Hongrie. Le pouvoir était composé d'une oligarchie foncière, mais le ralliement des paysans était indispensable dans une société essentiellement agricole. Ainsi que l'écrivit le grand géographe Jacques Ancel : « L'idée de nation ne s'efface pas comme ailleurs – devant l'idée de classe ; les grands propriétaires d'un côté et de l'autre la masse paysanne[82]. » La faim de terres était considérable dans ce pays qui, au sortir de la première guerre mondiale, comptait 4 millions de paysans sans terre, tandis que 16 000 grands propriétaires se partageaient 6 millions d'hectares[83]. À partir de 1920, la réforme fut donc chargée de revitaliser un pays de paysans. Mais elle fut également utilisée dans un but nationaliste. Les grandes propriétés des *Junkers* prussiens étaient ciblées et les paysans polonais étaient privilégiés dans la redistribution contrairement aux paysans allemands. La réforme agraire polonaise devint alors une réponse à la politique de germanisation agraire du territoire polonais soutenue en son temps par le sociologue Max Weber. Il en fut de même dans les zones ukrainiennes reprises par Varsovie, où les paysans polonais furent avantagés dans la redistribution des terres des anciens grands propriétaires. Cette « polonisation territoriale » ne fut pas sans déclencher la résistance des paysans ukrainiens et allemands, y compris sous des formes violentes. Dans les régions ukrainiennes où des attentats se produisirent, les paysans polonais constituèrent ainsi des groupes d'autodéfense[84].

Après cet épisode de renaissance polonaise servie par l'instrument de la politique agraire, la Pologne fut de nouveau occupée par l'Allemagne durant la seconde guerre mondiale avant d'être libérée par l'URSS qui s'empara de près de 30 % de son territoire oriental. Dans les régions encore sous « souveraineté » polonaise, le parti communiste truqua les élections de 1947, le gouvernement PSL fut éconduit et les cadres de ce parti émigrèrent. Eu égard à la tradition agrarienne de ce pays, le nouveau pouvoir communiste téléguida la création du Parti paysan unifié (ZSL) en remplacement du PSL.

Une seconde réforme agraire fut alors mise en œuvre avec un plafonnement de la propriété à 50 hectares ou 100 selon la région, les propriétaires expropriés devant quitter leur village. La terre ainsi reprise fut redistribuée à des paysans modestes et pour le reste transférée vers un nouveau domaine étatique inspiré du sovkhoze russe, notamment dans l'ouest du pays, où les grandes propriétés des *Junkers* avaient prévalu. Cela ne fut pas sans résistances. Les paysans, dont certains avaient gardé leurs armes de la période du maquis (pensons aux « bataillons paysans » antinazis), s'opposèrent à la soviétisation et à la collectivisation jusqu'à l'amorce en 1956 de la déstalinisation qui ralentit l'étatisation foncière. Cependant, les fermes d'État continuèrent à bénéficier en priorité des investissements agricoles pour fournir Moscou. Dans les années 1980, les paysans recommencèrent à se mobiliser dans le cadre de Solidarno‘s‘c rurale qui rejetait la planification et le peu de soin donné à l'agriculture familiale.

Ces mobilisations ne disparurent pas avec la transition démocratique à partir de 1989. Le processus de privatisation des terres fut notamment l'objet d'un vif débat en 1993 au sein du gouvernement de Solidarno‘s‘c. Fallait-il procéder à des ventes libres, au risque de constituer de grandes structures, ou privilégier les exploitations familiales dans les ventes de terres ? Tenant de la seconde voie, le PSL, vieux parti agrarien reconstitué depuis 1990, quitta alors la coalition au pouvoir après avoir été mis en minorité par le reste de la coalition dont le parti paysan chrétien issu de Solidarno‘s‘c rurale. L'agrarisme « substantialiste », considérant que la nation polonaise se trouvait dans la paysannerie et la terre, était ainsi remis en question[85].

Par la suite, la Pologne vit ses structures foncières se polariser toujours plus. Une multitude de petites exploitations de subsistance survécut à côté des grandes structures qui signaient le retour de la grande propriété privée dans le pays, soit par la dislocation de l'ancien grand domaine étatique, soit

par l’achat de terres aux petits propriétaires désireux de se défaire de leur actif foncier. Ce nouveau paysage foncier s’offrit aux investissements étrangers, qui trouvèrent dans les grandes structures des lieux de valorisation économique. Mais ceci ne fut pas sans réaction, dans un pays où la terre demeurait marquée du sceau de l’identité. Portée par le très conservateur parti au pouvoir Droit et justice (PiS), une loi contraignante entra ainsi en vigueur le 1er mai 2016. Elle interdisait à l’État de vendre des terres publiques pendant les cinq années à venir. Quant aux terres privées, le texte restreignait leur achat aux seuls exploitants individuels à condition qu’ils vivent depuis au moins cinq ans dans la commune en question et qu’ils ne possèdent pas plus de 300 hectares.

La Roumanie : les tribulations d’un grenier en Europe

Autre grand pays agricole de l’Europe centrale, la Roumanie connut une trajectoire proche de celle de la Pologne depuis la fin de la première guerre mondiale. Comment ce pays aurait-il pu d’ailleurs échapper à l’agro-politique, alors qu’il hérita de structures foncières très inégalitaires ? Déjà en 1921, pour couper court aux tentations paysannes de faire leur les idées marxistes venues de Russie, une réforme agraire fut lancée. Elle devait réduire le domaine foncier des boyards, équivalents locaux des *Junkers* prussiens contre lesquels les paysans s’étaient violemment révoltés en 1907. Certes, après avoir été instauré au XVIIIe siècle pour transformer l’agriculture pastorale en une agriculture destinée aux exportations, le servage fut supprimé en 1864. Cependant, les paysans demeuraient liés par des contrats de métayage à leurs anciens maîtres[86]. Or ceux-ci leur étaient tellement défavorables qu’une énorme jacquerie fut lancée en février-mars 1907, durant laquelle plus de dix mille paysans furent tués. Cet événement encore présent dans la mémoire roumaine restait sans doute très frais pour les dirigeants en 1921.

En prélevant des terres sur les domaines des boyards, la réforme renforça l’agriculture familiale et la petite propriété. Mais, comme en Pologne, la réforme agraire eut aussi pour objectif peu avoué de « roumaniser » les territoires dont elle avait hérité après la première guerre mondiale. Avec l’adjonction de la Transylvanie, de la Bucovine et de la Bessarabie, la Roumanie avait en effet doublé un territoire que ses dirigeants voulaient contrôler, notamment ses espaces frontaliers. Les terres reprises sur les grandes propriétés étaient ainsi offertes à des colons roumains. En Transylvanie, la minorité magyare fut particulièrement ciblée : les grands propriétaires hongrois furent plus touchés que les boyards roumains, tandis

que les paysans de la minorité hongroise furent négligés dans la redistribution de la terre[87].

Après la seconde guerre mondiale, la Roumanie connut un nouveau contexte très prégnant en termes fonciers, sur fond de forte rupture politique : après l'accord de Yalta, le roi Michel dut abdiquer. Les partis dits bourgeois furent supprimés et le parti communiste roumain consacré. Ce dernier ne comptait que 800 membres, tandis que les paysans constituaient 75 % de la population active[88]. Pour gagner les paysans à sa cause, le parti communiste lança dès 1947 une réforme agraire qui distribua 1,5 million d'hectares à 800 000 paysans sans terre. Cependant, la politique agraire se durcit ensuite avec la collectivisation qui combinait coopératives, destinées à mutualiser et encadrer les paysans, et fermes étatiques sur les anciennes grandes propriétés nationalisées. Comme en Pologne, tout un répertoire de violences (déportations vers les camps de travail, assassinats, arrestations) fut utilisé par le pouvoir roumain. À la veille de son basculement géopolitique en 1989, la Roumanie figurait ainsi parmi les pays de l'Est les plus collectivisés. Dans un pays riche en terres agricoles, la faim y demeurait pourtant un mal chronique. Basée sur l'affectation des lopins aux besoins nationaux en viande et des terres collectives aux céréales exportées, la « nouvelle révolution agraire » prônée en 1981 par Nicolae Ceaucescu n'avait pas vraiment changé la donne dans un pays où la chape autoritaire écrasait toute audace politique. Longue à se lézarder en apparence au moins, elle finit par se fracturer en 1989.

Dans ce nouveau contexte, la dislocation des anciennes structures collectivistes apparut comme une priorité. Mais force est d'admettre qu'elle consacra le caractère dual de l'agriculture. La dislocation des grandes coopératives entraîna l'atomisation des unités d'exploitation qu'elles avaient fédérées, tandis que la privatisation des anciennes structures étatiques donna naissance à des structures d'exploitation de grande taille. Cette dualisation peut désormais se lire dans le paysage. Le *microfundium* est massif dans les zones de piémont et de montagnes du nord et du centre. De leur côté, les grandes structures se déploient sur les terres fertiles des plaines méridionales reliées par le Danube au grand port de Constanza sur la mer Noire. Si, dans les années 1990, de gros entrepreneurs roumains se sont introduits dans ces espaces où prévalaient les fermes collectives, des capitaux étrangers ont trouvé dans ce *tchernoziom* particulièrement fertile des opportunités d'investissements, sans compter que la terre fut longtemps bon marché.

Au plus haut niveau, des complicités favorisèrent ces acquisitions bon marché. L'exemple d'Agro Chirnogi est éloquent sur ce plan. La firme fut implantée en 2002 à Chirnogi pour y cultiver des céréales, du tournesol et de la luzerne, exportés ensuite vers le Liban, la Syrie et l'Égypte. Les deux actionnaires libanais d'Agro Chirnogi, Jihad El-khalil et Youness Laoun, usèrent de leur proximité avec le gouvernement et les autorités locales. Agro Chirnogi finança notamment la campagne électorale d'Adrian Nœastase, Premier ministre de 2000 à 2004, condamné à quatre ans de prison ferme pour corruption, et celle de Vasile Checiu, ancien maire de Chirnogi. Eux-mêmes furent accusés d'évasion fiscale, de contrebande et de blanchiment d'argent par la Direction d'investigation des infractions de criminalité organisée et de terrorisme (DIICOT).

« L'illibéralisme[89] », encore prégnant dans ce pays, peut donc aussi se lire aisément sur la terre. Le président roumain Klaus Iohannis, arrivé au pouvoir en 2014 releva, en le déplorant, que 30 % des terres arables du pays étaient déjà aux mains de compagnies étrangères[90]. En nommant Dacian Ciolos Premier ministre, après avoir été commissaire européen à l'Agriculture, le signal était donné. Mais son gouvernement tomba en 2017. L'offensive de reconcentration foncière sous la pression des investisseurs internationaux et nationaux était de toute façon fortement engagée.

Si elle est marquée en Roumanie, cette reconcentration privative n'en fait pas pour autant une exception en Europe centrale, où la Politique agricole commune a joué un rôle de catalyseur : « ces vingt dernières années, la majorité des terres arables d'Europe de l'Est est passée sous le contrôle des spéculateurs et de grands investisseurs. Loin de combattre le phénomène, les subventions accordées par l'Union européenne encouragent les concentrations[91] ».

De la Russie à l'ancien espace soviétique : de l'aristocratie à l'oligarchie

Illustrée ici par la Pologne et la Roumanie, cette trajectoire agro-politique qui affecta tout l'espace oriental de l'Europe n'aurait évidemment pas été de la sorte sans le la donné par la Russie : d'abord en 1917, lorsque la Révolution russe prépara les changements de régime, puis en 1989, quand le président Gorbatchev laissa faire les révolutions de velours. Nous ne saurions donc terminer ce chapitre sans revenir à ce vaste espace dont le premier basculement en 1917 eut aussi le parfum de la terre.

Comme tout processus révolutionnaire, la Révolution russe de 1917 cristallisa un ensemble de mécontentements, et il serait erroné de n'en faire

qu’un mouvement paysan[92]. La lassitude de la guerre, les pénuries alimentaires et les difficultés économiques en constituaient un arrière-plan important. Cependant, dans une société encore très rurale, la colère paysanne figurait parmi les plus criantes récriminations. La révolution avortée de 1905, déjà, fut essentiellement paysanne. Pour Trotski, « tous les éléments du drame étaient présents mais non encore parvenus à maturité ».

Après ces prodromes agraires, qui conduisirent aux réformes de Stolypine en 1906, la Révolution russe de 1917, sur fond de première guerre mondiale, remit en scène ce mécontentement paysan s’ajoutant à celui des ouvriers et des soldats. Selon Marc Ferro : « Depuis les réformes de Stolypine en 1906, les campagnes étaient de plus en plus éduquées et il ne fait aucun doute que les paysans avaient une conscience politique. Dans leurs messages, ils appelaient d’ailleurs à l’institution d’une république démocratique et à l’élection d’une assemblée constituante, plus que les ouvriers. Ces derniers, moins virulents dans leur expression et moins vindicatifs à l’égard des caciques de l’ancien régime, réclamaient surtout la journée de huit heures et l’augmentation des salaires. Ils voulaient que leurs voix comptent davantage dans les usines, dont ils n’évoquaient pas la “nationalisation” mais simplement, parfois, la “municipalisation”. Les soldats souhaitaient avant tout l’abrogation des règles disciplinaires[93]. »

Entre le soulèvement de février à Pétrograd, qui poussa à l’abdication du tsar en mars, et la prise du pouvoir par les bolcheviks en octobre, les paysans, qui avaient échappé au servage mais non à la pauvreté, multiplièrent les occupations et la redistribution forcée des terres. Dans ces conditions, les deux gouvernements provisoires, surtout celui du socialiste-révolutionnaire Alexandre Kerenski à partir de juillet, n’eurent de cesse de promettre une réforme agraire qui nécessitait un certain temps de mise en œuvre. Mais ces appels à la patience n’arrêtèrent pas l’audace des paysans qui constituèrent des comités agraires. Leur action fut facilitée par le retour de paysans-soldats du front. Cette accélération des jacqueries fut peut-être liée aussi au fait que le cycle agricole s’engageait dans cet entre-deux révolutionnaire, surtout entre août et octobre, qui sont les mois des labours pour les cultures d’hiver. Pour Robert Linhart, « empêcher les seigneurs de faire labourer leurs terres, les labourer à leur place – tout de suite –, c’est fonder un nouveau droit[94] ». Et celui-ci d’ajouter pour montrer le rôle important des paysans dans la révolution, « si Octobre a eu lieu en octobre, c’est parce que les paysans russes, en passant à l’action à l’époque des labours, ont par là même, mis en demeure toutes les forces politiques de se déterminer[95] [...] ».

Après avoir pris en retard le train de la révolution eu égard à son exil, Lénine lui-même écrivit le 29 septembre 1917 : « En Russie, le grand tournant de la révolution est incontestablement arrivé. Dans ce pays de paysans, [...] un soulèvement paysan grandit[96]. » Quelques semaines avant de s'arroger le pouvoir, les bolcheviks, qui avaient bien compris qu'il fallait élargir leur base aux paysans très actifs, avaient d'ailleurs fait de la terre l'un des éléments de leur slogan : « du pain, la paix et des terres ». Le pain parce que la guerre était porteuse d'insécurité alimentaire ; la paix parce que le gouvernement avait confirmé son engagement auprès de la Triple Entente malgré le mécontentement et les désertions ; la terre parce que l'appétit foncier était fort. Mais, si pour les paysans, il s'agissait de se l'approprier, pour Lénine, cette redistribution de la propriété ne pouvait être préférée à la collectivisation.

Les suites d'Octobre 1917 avec la dérive autoritaire et la guerre civile ne sauraient être développées ici. Tout juste s'agit-il de rappeler que les paysans, alors majoritaires dans la société, furent très actifs dans cette guerre civile, car souvent enrôlés. Certains se retrouvèrent dans l'Armée blanche qui réunissait aussi bien des monarchistes nostalgiques proches des grands propriétaires, que des socialistes-révolutionnaires qui revendiquaient une redistribution de la terre. Dès 1918, dans les zones qu'elle contrôlait, l'Armée rouge commença à transformer en fermes d'État les terres prises à la noblesse rurale. De leur côté, les paysans furent encouragés à se constituer en coopératives. Moins connue, l'Armée verte, anarchiste et implantée en Ukraine fut, elle aussi, un lieu d'engagement pour les paysans. Engagée contre l'Armée blanche jusqu'à sa défaite en 1920, qui éloignait le retour des grands propriétaires, elle s'opposa ensuite à l'Armée rouge, sur la question des réquisitions alimentaires. Ajoutons que les leaders de l'Armée verte, souvent issus du *tchernoziom* ukrainien, refusaient l'étatisation de la terre, tout en demandant une redistribution. Pour autant, si le rapport à la question agraire de ces armées différait, il serait excessif d'en faire le déterminant exclusif de leur division[97].

La victoire de l'Armée rouge en 1921 ne consacra pas immédiatement – on le sait – le double-modèle collectiviste à la fois étatique (sovkhoze) et coopératif (kolkhoze). Mais pour les nouvelles autorités, le maintien de la propriété agricole devait être provisoire. Ce n'est qu'avec l'arrivée de Staline en 1928 que reprit la marche en avant de la collectivisation. Et cela après la « crise des grains » de 1928 qui vit les paysans se dérober aux réquisitions. Staline voulut alors en finir avec ce contournement des paysans qui ne devaient plus demeurer à l'écart de la *doxa* communiste de

la collectivisation. Cela d'autant que leur production devait permettre, *via* les exportations, de financer l'achat de biens d'équipement et de technologies nécessaires à l'industrialisation. Cette « accumulation socialiste primitive » supposait que les mécanismes du marché, qui fonctionnaient sous la Nouvelle Économie politique (NEP), fussent au préalable cassés.

Dans le cadre de ce « grand tournant » voulu par Staline, de nouveaux sovkhozes furent établis sur le reliquat d'anciennes seigneuries, et sur les zones d'avancée des fronts pionniers agricoles, aussi bien les espaces forestiers de Russie que les steppes des républiques socialistes soviétiques d'Asie centrale, dont les nomades étaient poussés à la sédentarisation. Quant aux koulaks, considérés avec force mépris[98], parce qu'ils incarnaient la figure du capitalisme naissant en agriculture, ils furent violemment incités à rejoindre le système coopératif des kolkhozes. L'essentiel de la collectivisation fut ainsi achevé en 1935 au prix de beaucoup de vies, de violences et de déportations (notamment en Asie centrale). Et comment oublier la terrible famine (*Holodomor*, littéralement « extermination par la faim ») que la collectivisation entraîna entre 1931 et 1933, essentiellement dans les zones ukrainiennes[99] ?

Par la suite, la chape soviétique resta déposée sur les zones rurales et le rapport à la terre n'évolua que très peu. La question de la terre n'était plus un moteur de l'histoire du pays. L'acteur paysan était sorti de la scène sous la chape du totalitarisme. Le choix du modèle collectiviste autoritaire contribua aussi à l'effondrement progressif de la puissance soviétique et donc dans une certaine mesure à un retrait de l'histoire internationale malgré son rôle de Super Grand. Car comment vouloir garder la « capacité de refuser de faire » – l'un des critères de la puissance – quand on doit s'en remettre à son grand rival pour assurer ses propres approvisionnements alimentaires, comme ce fut le cas à plusieurs reprises après 1970 ? En pratiquant un embargo céréalier en 1980 et 1981, au lendemain de l'invasion soviétique de l'Afghanistan en décembre 1979, Washington put même utiliser son arme verte contre Moscou, certes avec peu de résultats tangibles. Après avoir été le premier exportateur mondial de céréales avant 1914, l'ancien espace soviétique était en effet devenu très dépendant voire en proie à des malnutritions sporadiques. Ni l'encadrement technique et politique des fermes d'État et des fermes collectives, ni les grands investissements hydro-agricoles opérés sous Nikita Khrouchtchev dans lesdites terres vierges d'Asie centrale, avec un fort recours à l'immigration paysanne, n'avaient permis de valoriser le potentiel agricole de l'URSS[100].

Pire, cette politique conduisit à la disparition quasi totale de la mer d'Aral du fait des prélèvements massifs sur le Syr Daria et l'Amou Daria. Sans compter que les sols, sous l'effet d'une irrigation mal conduite, s'étaient terriblement salinisés.

Depuis le début du XXIe siècle, l'heure est à la reconquête agricole. D'abord pour assurer la sécurité alimentaire du pays qui n'est pas sans portée politique. Ainsi que le font remarquer Caroline Dufy et Svetlana Barsukova : « en 2008, la doctrine pour la sécurité alimentaire (*doktrina prodovol'stvennoj bezopasnosti*) dans la Fédération de Russie a été constituée comme un bloc majeur de la Doctrine sur la sécurité nationale pour 2020[101] ». Mais la Russie veut aller plus loin. Avec une importante surface arable (soit quelque 120 millions d'hectares), dont une partie de *tchernoziom*, elle cherche à revenir à sa vocation exportatrice, notamment en céréales, pour redevenir une grande puissance. Vladimir Poutine n'a-t-il pas projeté en 2009 la création d'une OPEP des céréales, associant l'Ukraine et le Kazakhstan, avec la Russie en première ligne ? Et celle-ci n'est-elle pas de retour sur les marchés déficitaires du Moyen-Orient, l'une de ses arènes privilégiées (notamment l'Égypte et la Syrie qui a perdu jusqu'en 2017 son grenier mésopotamien des bordures de l'Euphrate tenu par Daech) ? Cette dimension essentielle de la politique étrangère a été réaffirmée dans le nouveau plan pour l'agriculture de 2013-2020[102].

Même si elle contribue à cette nouvelle projection agricole de la Russie dans le monde, et partant à son influence, la profonde refonte agraire mise en place au cours des années 1990 ne fut pas sans débats politiques. Le parti paysan créé en 1991 et l'Union des propriétaires apparue en 1994 avant de fusionner avec le parti de Tchernomyrdine (« Notre maison est la Russie ») ont activement soutenu la dislocation des structures collectives. En revanche, le parti agrarien de l'Union paysanne fondé en 1993 s'y est opposé au prétexte qu'elle susciterait une « tragédie pour les paysans », « la dépossession de la plus grande partie de la paysannerie » et le risque de « l'accumulation des terres entre les mains des spéculateurs[103] ». Finalement, ce parti n'a pas obtenu gain de cause, et le découpage des anciennes structures collectives a été engagé. Il a fallu quand même attendre 2002 pour que la question du statut de la terre agricole soit réglée dans le cadre d'un code foncier très discuté. Au point que le président Poutine envisagea même de recourir à un référendum pour le faire passer[104].

Tout cela conduisit à une « fermerisation » et au retour d'une agriculture familiale. Mais des investisseurs, dont beaucoup d'anciens membres zélés du parti communiste, purent établir de vastes domaines à partir des

anciennes structures étatiques. Alors qu'on les imaginait à jamais disparues, les structures latifundiaires privatives de plus de 10 000 hectares réapparurent dans un pays où la grande propriété avait longtemps marqué l'histoire. Des investisseurs étrangers profitèrent également de ces grandes unités foncières pour s'établir. D'autres s'installèrent *ex nihilo* dans les régions « vierges » de la Russie orientale. Aujourd'hui, la compagnie chinoise Huae Sinban loue ainsi 115 000 hectares dans le cadre d'un bail de quarante-neuf ans prévu par le code foncier de 2002. Ce positionnement des investisseurs étrangers n'est pas sans anticiper les conjectures qui font de ce vaste pays un eldorado agricole du futur dans un contexte de changements climatiques.

Ce double phénomène de concentration privative et d'investissements étrangers s'observe également dans les anciennes républiques de l'URSS, en particulier en Ukraine et au Kazakhstan qui, avec la Russie, forment la ceinture céréalière (*zernovoï Belt*). En Ukraine, dès 1992, un nouveau code foncier a permis de démanteler les anciennes fermes collectives et les entreprises de services agricoles (kolkhozes). À côté des acquisitions classiques de type agriculture familiale, les terres noires à fort potentiel s'offrirent aux *agroholdings*[105] tenus par des Ukrainiens liés à l'ancien pouvoir ou aux propriétés d'investisseurs internationaux attirés par ce *Far-East* riche en opportunités foncières. À commencer par la société Agro-Generation, détenue par le Français Charles Beigbeder. Elle s'est lancée à l'assaut de l'Ukraine en 2007 pour s'adonner aux productions végétales avant de fusionner six ans plus tard avec la société ukrainienne Harmélia. Pour l'heure, ces investissements sont ralentis du fait de la situation instable dans le Donbass. Rappelons que la partie orientale du fleuve Dniepr abrite une partie importante du *tchernoziom*.

Au Kazakhstan, les investissements étrangers sont aussi très encouragés. Avec 25 millions d'hectares cultivés, 180 millions d'hectares de pâturages, ce pays dispose d'une ressource importante à côté de la rente gazière et pétrolière dont il dispose. Désireux de sortir de la dépendance des exportations énergétiques et de la dépendance alimentaire, le président Nursultan Nazarbaïev a lancé le plan Agribusiness 2020 dès 2000. Dans ce cadre, les investisseurs étrangers sont appelés à s'établir dans le pays. Notamment les Chinois, dont la nouvelle route de la soie emprunte le chemin des terres kazakhs. Déjà, en 2010, des mobilisations avaient empêché leur déploiement. Désireux d'avancer malgré tout, le pouvoir a porté un projet de modification du code foncier autorisant, par le biais d'enchères, la location de terres agricoles pour vingt-cinq ans par des

investisseurs étrangers. Déclenchant des manifestations entre avril et mai 2016, le pouvoir kazakh a dû de nouveau surseoir à ce projet qui semblait aiguillonner des sentiments nationalistes. Il faut souligner que ces reculs sous la pression de la rue se sont opérés dans un contexte d'autoritarisme du président Nazarbaïev et de corruption au plus haut niveau.

Cette séquence montre combien le régime d'accès à la terre en dit long sur l'état de droit dans un pays. Elle montre aussi que la terre reste un déterminant politique d'importance dans cette région. Comme dans beaucoup d'autres sur la planète, à commencer par le continent américain que nous allons aborder maintenant.

---

1. Une hiérarchie sociale s'établissait allant des *landlords* aux paysans sans terre, en passant par les *yeomen*, paysans enrichis devenus propriétaires (équivalent des laboureurs indépendants en France).
2. Dans *Le Capital*, Marx montre que cette profitabilité de la terre et le basculement démographique des paysans vers les industries constituent deux éléments majeurs du basculement vers le capitalisme.
3. Cité par Louis Malassis, *L'Épopée inachevée des paysans du monde*, Paris, Fayard, 2004, p. 172.
4. Paul Bairoch fait remarquer que « si vers 1810 la valeur ajoutée de l'agriculture du Royaume-Uni dépassait encore de 70 % celle du secondaire, vers 1840 c'était celle du secondaire qui dépassait de 60 % celle de l'agriculture ». Paul Bairoch, *Victoires et Déboires*, Paris, Gallimard, 1997, p. 285.
5. Selon le professeur Mark Overton, « Agricultural Revolution in England, 1500-1850 », *BBC History*, 17 février 2011 (www.bbc.co.uk/).
6. Gustave de Beaumont, *L'Irlande sociale, politique et religieuse*, deux tomes, Bruxelles, Wouters, Raspoet et Cie, 1843, 264 p.
7. James Calin Beckett, *The Making of Modern Ireland 1603-1923*, Londres, Faber and Faber, 1981, p. 373.
8. André Larané, *La Question d'Irlande* (disponible sur www.hérodote.net/).
9. Alain Peyrefitte, *La Société de confiance. Essai sur les origines et la nature du développement*, Paris, Odile Jacob, 1995.
10. Alain Peyrefitte, *Du miracle en économie. Leçons au collège de France*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 142.
11. Louis Malassis, *L'Épopée inachevée des paysans du monde*, *op. cit.*, p. 171.
12. Henri H. Stahl, *Les Anciennes Communautés villageoises roumaines, Asservissement et pénétration capitaliste*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2005, p. 14.
13. Marc Bloch, *La Société féodale*, Paris, Albin Michel, 1994. On peut également se reporter aux travaux d'Emmanuel Le Roy Ladurie, notamment *Histoire des paysans français, De la Peste noire à la Révolution*, Paris, Seuil, 2002.
14. On pourra se reporter au livre d'Alexis Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, particulièrement au Chapitre XII du livre II, « Comment, malgré les progrès de la civilisation, la condition du paysan français était quelquefois pire au XVIII^e^ siècle qu'elle ne l'avait été au XIII^e^. »
15. Ces différents secteurs de propriété représentaient respectivement 20 à 25 %, 10 % et 20 à 25 % des terres cultivées.
16. Louis-Antoine de Saint-Just, *Fragments sur les institutions républicaines*, Paris, Techener, 1831, p. 53.
17. Éric Teyssier, « La vente des biens nationaux et la question agraire, aspects législatifs et politiques, 1789-1795 », *Rives nord-méditerranéennes*, 5, 2000, p. 45-62.

18. Éric Teyssier, « La vente des biens nationaux et la question agraire, aspects législatifs et politiques, 1789-1795 », art. cité, p. 62.
19. Chloé Gaboriaux, *La République en quête de citoyens. Les républicains français face au bonnapartisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.
20. Article sur les paysans, tome XII, 1874, p. 459.
21. Bertrand Hervieu, *Les Orphelins de l'exode rural, Essai sur l'agriculture et les campagnes du XXIe siècle*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2008, p. 32.
22. Bertrand Hervieu, *Les Orphelins de l'exode rural, Essai sur l'agriculture et les campagnes du XXIe siècle*, *op. cit.*, p. 32.
23. Cité dans Michel Laran et Jacques Willequet, *L'Époque contemporaine (1871-1945), recueil de textes*, Paris, Henri Dessain, 1960, p. 84-85.
24. Maurice Faure, *Les Paysans dans la société française*, Paris, Armand Colin, 1966.
25. Christopher Clark, *Histoire de la Prusse*, Paris, Perrin, 2014.
26. Henri H. Stahl, *Les Anciennes Communautés villageoises roumaines, Asservissement et pénétration capitaliste*, *op. cit.*, p. 15.
27. Nicolas Carrier, « Nouveaux servages » et société en Europe (XIIIe-XXe siècle) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, BUCEMA, décembre 2008 (disponible sur https://cem.revues.org/).
28. Michel Laran, « Nobles et paysans en Russie, de l'"âge d'or" du servage à son abolition (1762-1861) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 21 (1), 1966, p. 111-140.
29. René Girault et Marc Ferro, *De la Russie à l'URSS. L'histoire de la Russie de 1850 à nos jours*, Paris, Nathan Université, 1989.
30. Sébastien Peyrouse, « Les flux migratoires des Russes entre Asie centrale et Russie », *Espace populations sociétés*, 2007, p. 48.
31. Marta Fraticelli, « Les antécédents de la réforme agraire. 1/3. La situation de l'agriculture familiale au moment de l'unification du pays » (disponible sur www.agter.org/).
32. Marta Fraticelli, art. cité.
33. *A gabella* : « prendre à fermage ».
34. Antonio M. Bernal, *La Propiedad de la tierra y las luchas agrarias andaluzas*, Ariel, Barcelone, 1974.
35. Georges B. Dertilis, « Terre, paysans et pouvoir politique (Grèce, XVIIIe-XXe siècle) », *Annales. Économie, sociétés, civilisations*, 48e année, 1, 1993, p. 91.
36. *Ibid.*, p. 90.
37. Mark Mazower, *Dans la Grèce d'Hitler 1941-1944*, Paris, Les Belles Lettres, 2002.
38. Bruno Paleni, *Italie 1919-1920, les deux années rouges. Fascisme ou révolution ?*, Pantin, Les Bons Caractères, 2011, p. 17.
39. Marta Fraticelli, « Politique agraire et transformation capitaliste de l'agriculture de 1861 à 1923 », AGTER, janvier 2010 (disponible sur www.agter.org/).
40. Bruno Paleni, *Italie 1919-1920, les deux années rouges. Fascisme ou révolution ?*, *op. cit.*, p. 15.
41. La politique de bonification en Sicile, dernière envisagée, fut aussi une rupture, dans la mesure où elle fut la seule à être envisagée contre les grands propriétaires. L'*Ente per la colonizzazione del latifondo siciliano* envisageait clairement la colonisation des grands domaines des propriétaires absentéistes. Lancée en 1940, cette politique visait la bonification de 500 000 hectares, mais cet objectif fut loin d'être atteint avec l'effondrement de l'Italie mussolinienne. Simone Misiani, « La colonisation rurale dans une perspective d'histoire globale : l'exemple de l'Italie du Sud », dans Pablo F. Luna et Niccolo Mignemi (dir.), *Prédateurs et résistants, appropriation et réappropriation de la terre et des ressources naturelles (XVIe-XXe siècle)*, Paris, Syllepse, 2017, p. 163-183.
42. Paul B. Henze, *Histoire de l'Éthiopie. L'œuvre du temps*, Paris, Karthala, 2004, p. 224.
43. Manuela Martini, « Conflits sociaux et organisations paysannes dans les campagnes italiennes, du

Risorgimento à l'arrivée du fascisme au pouvoir », *Ruralia*, 16/17, 2005, p. 22. Cet article est une très bonne référence sur cette période.
44. En 1947, les exploitations agricoles de plus de 100 hectares représentaient 0,2 % du nombre total mais occupaient 26 % de la surface.
45. Henri Desplanques, « La réforme agraire italienne », *Annales de géographie*, tome 66, 356, 1957, p. 310-327.
46. Henry Buckley, *Vida y muerte de la República española* [1940], Madrid, Espasa Calpe, 2009, p. 71.
47. Edward Malefakis, *Reforma agraria y revolución campesina en la España del siglo XX*, Barcelone, Ariel, 1976 [3e éd.].
48. Ricardo Robledo, « La réforme agraire sous la Seconde République espagnole (1931-1939) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 63 (4/4 bis), 2016, p. 95.
49. Ricardo Robleto, « La réforme agraire sous la Seconde République espagnole (1931-1939) », art. cité, p. 99.
50. Cette moyenne propriété s'échelonnait entre 10 et 100 hectares. Dans *Terres d'Espagne : la réforme agraire et la république*, Édition du comité international d'aide au peuple espagnol.
51. Pablo F. Luna, *La Réforme agraire de la Seconde République espagnole et les mouvements paysans*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2017, p. 93.
52. Ricardo Robledo, art. cité, p. 103.
53. Max Dauma, « L'évolution de la question agraire en Espagne », *Méditerranée*, 4, 1979, p. 33.
54. Coline Sauzion, « Espagne. La structure sociale agraire en Andalousie : un processus historique de concentration de la terre et de prolétarisation des paysans », AGTER, 2015 (disponible sur www.agter.org/).
55. Coline Sauzion, « Espagne. La structure sociale agraire en Andalousie : un processus historique de concentration de la terre et de prolétarisation des paysans », art. cité.
56. On pense notamment aux affrontements qui se produisirent en 2000 à El-Ejido, une ville de la province d'Almeria. Les heurts violents dans cette ville de 57 000 habitants dont quelque 12 000 travailleurs maghrébins mobilisèrent beaucoup d'efforts, notamment de l'Union européenne.
57. Michel Poinard, « L'agriculture au Portugal à l'époque de Salazar : une politique de non-développement », *Revue géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 54 (4), 1983, p. 393.
58. Salazar avait dû quitter le pouvoir en 1968 à cause de problèmes de santé. Sa succession s'était faite sur fond de guerres coloniales au Mozambique (contre le FRELIMO), en Angola (contre le MPLA, le FNLA et l'UNITA), en Guinée-Bissau et au Cap-Vert (contre le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert [PAIGC]). Ces guerres avaient engendré du mécontentement chez les militaires qui s'ajoutait aux insatisfactions sociales d'un pays sclérosé et autoritaire. De son côté, l'Église, qui avait constitué comme en Espagne un soutien du régime, voyait ses courants progressistes critiquer avec vigueur les violations des droits de l'homme dans les colonies et au Portugal. La révolution des Œillets (25 avril 1974) cristallisa ces mécontentements et ces critiques.
59. Ana Saldanha, « Révolution des Œillets : transition sociopolitique et démocratisation au Portugal », *ILCEA*, 13, 2010.
60. 673 000 agriculteurs furent tués sur 3,7 millions mobilisés. Dans Maurice Faure, *Les Paysans dans la société française*, *op. cit.*, p. 44. Si on comptait 5,7 millions d'exploitations en 1892, seules 3,9 subsistaient en 1929.
61. Sur la situation du métayage dans les Landes, on pourra se reporter à Jérôme Lafargue, « La lutte pour l'abrogation du métayage dans les Landes », dans Pierre Cornu et Jean-Luc Mayaud (dir.), *Au nom de la Terre : agrarismes et agrariens en France et en Europe, du XIXe siècle à nos jours*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007.

Sur le Limousin, on pourra lire Dominique Danthieux, « Métayage et grande propriété foncière dans le département de la Haute-Vienne : entre utopie sociale et innovation agricole (fin XIX^e^-début XX^e^ siècle) », *Ruralia*, 14, 2004.
62. Henri Mendras, *Les Paysans et la Politique*, Paris, Armand Colin, 1958.
63. Robert O. Paxton, *Le Temps des chemises vertes. Révoltes paysannes et fascisme rural 1929-1939*, Paris, Seuil, 1996, p. 15.
64. Cité par Robert O. Paxton, *Le Temps des chemises vertes. Révoltes paysannes et fascisme rural 1929-1939*, *op. cit.*, p. 233.
65. Michel Debatisse, *La Révolution silencieuse*, Paris, Calmann-Levy, 1963.
66. Louis Malassis, *La Longue Marche des paysans français*, Paris, Fayard, 2001, p. 185.
67. Communiqué de presse de la FNSAFER du 7 avril 2016.
68. Dominique Potier, Delphine Batho, Jean-Michel Clément, Yves Daniel, Bertrand Pancher, André Chassaigne, Paul Molac et Hervé Pelois, « Foncier agricole : le combat continue », *La Croix*, 25 juillet 2017 (disponible sur https://preprod.aws.la-croix.com/).
69. Frederic Austin Ogg, *The Governments of Europe (1920)*, New York (N. Y.), The Macmillan Company, 1920, p. 681.
70. Françoise Berger, « Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Allemagne, de 1914 à 1933 », Dominique Barjot (dir.), *Les Sociétés rurales face à la modernisation : Évolutions sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920*, Paris, Colin-Sedes, 2005.
71. Cité par Christopher Clark, *Histoire de la Prusse*, Paris, Perrin, 2009.
72. Emmanuel Todd, *L'Invention de l'Europe*, Paris, Seuil, 1996.
73. Françoise Berger, « Les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Allemagne, de 1914 à 1933 », art. cité.
74. Heinrich Brüning, *Mémoires (1918-1934)*, Paris, Gallimard, 1974, p. 178.
75. Edouard Husson, « Sonderweg et le monde rural, un essai de redéfinition de l'exception allemande », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 5, 2006, p. 109-122.
76. Françoise Berger, art. cité.
77. Adolf Hitler, *Mein Kampf*, 1925.
78. Sur ces aspects, on peut se reporter au livre de l'historien américain Timothy Snyder, *Black Earth, The Holocaust and Warning*, New York (N. Y.), Penguin Random House, 2015. On citera en guise d'autre référence récente sur ce sujet et sur la question alimentaire pendant la seconde guerre mondiale l'ouvrage de Lizzie Colingham, *The Taste of War, World war Two and the Battle for Food*, Londres, Penguin Books, 2015.
79. Lizzy Colingham, *The Taste of War, World war Two and the Battle for Food*, *op. cit.*, p. 30.
80. On sait que des *Junkers* avaient fini par se révolter contre Hitler au point de participer à la conspiration contre le Führer en 1944. François Bédarida, « Ceux qui résistèrent », *Histoire*, 18, janvier 2003, p. 80.
81. *Landwirtschaftliche Produktionsgenossenschaften*.
82. Jacques Ancel, « Crise polonaise ? La question agraire et le mouvement paysan », *Politique étrangère*, 6, 1937, p. 563-578.
83. Jacques Ancel, « Crise polonaise ? La question agraire et le mouvement paysan », art. cité, p. 568.
84. Christian Giordano, « Réformes agraires et tensions ethniques en Europe centrale et orientale », *Études rurales*, 159-160, 2001.
85. Frédéric Zalewski, « Démobilisation et politisation de la paysannerie en Pologne depuis 1989 », *Critique internationale*, 31, avril-juin 2006, p. 145-159.
86. Tout avait été déclenché par le refus des paysans de signer leur contrat au plus grand propriétaire de la région, un certain Mochi Fischer. Le fait qu'il fut juif fut aussi interprété comme une révolte antisémite.

87. Christian Giordano, « Réformes agraires et tensions ethniques en Europe centrale et orientale », art. cité.
88. Antoine Roger, « Relations agraires et relations de pouvoir dans la Roumanie communiste : les coopératives agricoles de production comme terrain d'affrontement politique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 49, 2002, p. 24.
89. Selon Fareed Zakaria, « la démocratie illibérale est une démocratie sans libéralisme constitutionnel qui produit des régimes centralisés, l'érosion de la liberté, des compétitions ethniques, des conflits et la guerre ». Définition reprise par Christian Pîrvulescu, dans son article « La Roumanie entre "illibéralisme" et protestation », *Études*, 4240, août 2017, p. 17-30.
90. Article repris par Frédéric Hénin, *À l'Est de l'Europe la Pac pousse à l'agrandissement sans limites* (disponible sur http://wikiagri.fr/).
91. *Ibid*.
92. Marc Ferro, *La Révolution russe de 1917*, Paris, Flammarion, 2002.
93. Entretien avec Marc Ferro, *L'Histoire*, février 2017.
94. Robert Linhart, *Lénine, les paysans, Taylor*, Paris, Seuil, 2010, p. 32. Sur cette évolution, on pourra aussi se reporter à l'excellent article de Pierre Sorlin, « Lénine et le problème paysan en 1917 », *Annales, économie, sociétés, civilisations*, 1964, p. 250-280.
95. Robert Linhart, *Lénine, les paysans, Taylor*, *op. cit.*, p. 35.
96. Lénine, *Œuvres complètes*, tome 26, Paris, Éditions sociales, 1976, p. 71.
97. Léon Trotski revient longuement sur ces divisions entre groupes révolutionnaires. Il les analyse en termes de rivalités entre paysans et ouvriers. « Les conflits armés entre les paysans et les ouvriers, quelle qu'en soit l'origine dans les cas particuliers, que ce soit la provocation consciente des gardes blancs, le manque de tact des communistes, ou le concours malheureux des circonstances, avaient à leur base la même cause sociale : la situation de classe et l'éducation différenciée des ouvriers et des paysans. L'ouvrier aborde les problèmes sous l'angle socialiste ; le paysan sous l'angle petit-bourgeois. L'ouvrier tente de socialiser la propriété qu'il a reprise à ses exploiteurs ; le paysan, tente, lui, de la partager. [...] L'ouvrier fait effort pour résoudre les problèmes à l'échelle étatique, et selon un plan ; mais le paysan aborde tous les problèmes à l'échelle locale, et se conduit d'une façon hostile envers le plan du centre, etc. » Cité dans *La Guerre des paysans en Chine et le prolétariat (Lettre aux bolcheviks-léninistes chinois)*, 22 septembre 1932.
98. En fait, cette acception avait évolué. Si au tournant du XIX^e^ siècle, les koulaks représentaient une petite catégorie de paysans relativement aisés, tout étant alors relatif dans la société très pauvre d'alors, la notion se précisa sous Staline. L'emploi d'un ouvrier agricole durant une partie de l'année, la possession d'une machine agricole un peu plus perfectionnée que la simple charrue, de deux chevaux et de trois ou quatre vaches suffisaient généralement à classer un exploitant agricole dans la catégorie des koulaks. Tout paysan même uniquement propriétaire d'un bœuf en était. En réalité, le plus souvent, ce terme était appliqué systématiquement à tout paysan manifestant une hostilité quelconque envers le régime. Sheila Fitzpatrick, *Stalin's Peasants, Resistance and Survival in the Russian Village after Colonization*, Oxford, Oxford University Press, 1994.
99. Essentiellement dans la république socialiste d'Ukraine, mais également dans le Kouban et les secteurs de Stavropol, Krasnodar et Rostov situés au nord Caucase mais fortement peuplés d'Ukrainiens.
100. Selon Jean-Jacques Hervé, l'échec de la présidence Khrouchtchev (1955-1964) qui porta cette politique agricole désastreuse faite notamment de ces investissements lourds en Asie centrale fut d'ailleurs le prétexte à son limogeage. « Russie, Ukraine : entre mutations agricoles et stabilité rurale », dans Martine Guibert et Yves Jean (dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Paris, Armand Colin, 2011.
101. Caroline Dufy et Svetlana Barsukova, « Sécurité alimentaire et marché. Représentations des acteurs du monde agricole dans la Russie des années 1990-2010 », *Revue d'études comparatives Est-*

Ouest, 48, 2017, p. 69.
102. Caroline Dufy et Svetlana Barsukova, « Sécurité alimentaire et marché. Représentations des acteurs du monde agricole dans la Russie des années 1990-2010 », art. cité, p. 70.
103. Elena Jogoleva et Vladimir Kovalenko, « Les incertitudes de la réforme agraire en Russie », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 26, 1995, p. 227. Michele L. Crumley, *Sowing Market Reforms, the Internationalization of Russian Agriculture*, New York (N. Y.), Palgrave Macmillan, 2013.
104. Jean-Jacques Hervé, « Évolution de la structure agricole en Ukraine », *Études rurales*, 191, 2013, p. 329-362.
105. Jean-Jacques Hervé, « Évolution de la structure agricole en Ukraine », art. cité.

Les Amériques : un contraste agro-politique entre Nord et Sud

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le destin des Amériques a basculé au XV^e siècle. L'histoire est bien connue. Ce continent s'est européanisé au détriment des populations autochtones. Ce basculement a laissé des traces considérables au sol, et elles sont loin d'être anodines sur le plan politique aujourd'hui encore. En fait, ce marquage du sol oppose les deux sous-continents. L'Amérique latine offre une situation d'inégalités frappantes en termes d'accès au foncier, quand le sous-continent nord-américain a été longtemps plus égalitaire. Certes, les États-Unis ont connu une concentration foncière après la seconde guerre mondiale. Mais la population était déjà très urbanisée, pour que cette situation se traduise par des changements politiques majeurs. Le fait de pointer un accès égalitaire à la terre en Amérique du Nord ne saurait toutefois oblitérer les massacres massifs des populations amérindiennes au moment de la conquête. Il ne saurait non plus passer sous silence l'importation d'une main-d'œuvre africaine et l'esclavage qui prévalut longtemps dans les États méridionaux de l'Est.

Des colonisations qui se distinguent

Quand l'histoire produit des inégalités foncières en Amérique latine

Continent de civilisations anciennes (Incas, Aztèques, Mayas), l'Amérique latine a subi les poussées voraces d'une Europe en mal de territoires. Avant son « européanisation », ce sous-continent a vu s'épanouir les civilisations amérindiennes dont le rayonnement était fondé sur le développement d'une certaine agriculture. Parmi elles, la civilisation inca s'était constituée le plus vaste territoire, quand les Européens parvinrent sur le sous-continent américain. Implantés d'abord dans la vallée fertile de Cuzco au Pérou, qu'ils avaient réussi à aménager (terrasses, digues, aqueducs) pour y développer l'agriculture, les Incas avaient aussi profité de leurs innovations hydro-agricoles pour alimenter leur puissance (recul de la faim et expansion de la population, libération de main-d'œuvre pour les « affaires militaires »). Les Incas avaient établi un système communautaire d'accès à la terre, ce qui conduisit l'historien Louis Baudin à parler de « socialisme inca ». Le domaine *ayllu* des terres collectives cohabitait avec les « terres du soleil », dévolues aux besoins du culte et de ses dignitaires, et avec les terres de l'Inca principal (Sapa inca) qui était aussi le propriétaire éminent du domaine *ayllu*. En échange de la dévolution de ces terres aux Indiens, ceux-ci devaient acquitter une corvée. Grâce à leur puissance agricole, les Incas purent se lancer au début du XV^e^ siècle dans une conquête territoriale qui les amena à contrôler les territoires allant du nord du Chili à l'Équateur.

Beaucoup plus modestes en termes d'emprise territoriale, l'empire aztèque, installé sur la partie méridionale du Mexique, a fondé son rayonnement sur la domestication du maïs et sur la propriété collective. À côté de ces deux grandes civilisations indiennes, auxquelles il faudrait ajouter les Mayas disparus au moment de l'arrivée des Espagnols, d'autres peuples comme les Guaranis de l'actuel Paraguay avaient alors un certain rayonnement. Cependant, celui-ci était bien moindre car, si l'agriculture avait permis une villagisation, leur organisation sociale était moins étatique et centralisée.

Moins avancés sur le plan technologique que l'Europe, les peuples amérindiens eurent à subir les invasions du Vieux Continent[1]. Au fur et à mesure des pénétrations espagnole et portugaise, l'emprise agricole allait progressivement s'élargir et ses formes d'organisation évoluer. Cette poussée foncière était moins guidée par le souci d'approvisionner l'Espagne et le Portugal, au moins dans les premiers moments de la colonisation, que par celui d'alimenter les centres d'extraction minière découverts dans ces eldorados prometteurs.

Dans les zones qui venaient d'être conquises par les conquistadors

espagnols (notamment Hernan Cortes qui se lança à l'assaut de l'empire aztèque et Francisco Pizarro qui cibla la région inca), la nouvelle organisation foncière fut d'abord fondée sur le système de l'*encomienda*. En guise de récompense, les notables débarqués sur les nouvelles terres se virent attribuer des espaces agricoles et forestiers. Les *encomenderos* ne devenaient pas propriétaires de la terre qui gardait son statut collectif selon les usages indiens. Dans ces *encomiendas* indiennes, l'*encomendero* était seulement chargé de prélever une partie des récoltes pour l'économie de la couronne, notamment l'approvisionnement des mines. Mais les indigènes attachés à l'*encomienda* étaient de fait quasiment réduits en esclavage, situation dont on rappelle qu'elle fut condamnée par le dominicain Bartholomée de las Casas dès 1514. Il y eut certes des tentatives d'abolition de cette forme d'exploitation. Mais elles donnèrent lieu à des soulèvements d'*encomenderos*. Ce n'est qu'en 1791 que le système de l'*encomienda* fut définitivement aboli. À ce moment-là, l'*hacienda* prévalait déjà dans le paysage agraire sous influence espagnole.

Cette nouvelle organisation agricole importée d'Espagne consistait en une unité de production dans laquelle, à la différence des *encomiendas*, les terres appartenaient à l'*hacendado*, conformément à la *composición de tierras* de 1643. L'application de la règle du *mayorazgo*, ou droit d'aînesse, devait permettre le maintien de la grande propriété sur la longue durée. Les paysans liés à ces *haciendas* étaient des Indiens. Mais la diminution de leur nombre, dès le XVI^e^ siècle, du fait des maladies importées (variole, grippe) et des conditions d'existence imposées par les Espagnols s'accompagna d'un remplacement progressif par des migrants venus de la péninsule Ibérique.

Qu'ils fussent natifs indiens ou espagnols, les travailleurs des *haciendas* pouvaient y cultiver un lopin. En échange, ils devaient fournir leur force de travail aux travaux de l'*hacienda* et faire leurs achats au magasin du propriétaire (la *tienda de raya*). Ce système accroissait la servitude des paysans car leur départ de l'*hacienda* ne pouvait se conclure tant que leur dette n'était pas remboursée. L'*hacienda* se caractérisait donc tout autant par un rapport de production et de dépendance que par sa surface souvent très vaste.

Au XVIII^e^ siècle, les *haciendas* se déployaient sur le continent du fait de l'avancée du front pionnier, tandis que leur vocation évoluait. Elles n'étaient plus strictement dévolues à l'approvisionnement de l'économie minière comme le furent les *encomiendas*. La production, essentiellement

vivrière, était maintenant destinée aux villes nouvelles. À leur côté, les plantations se développaient mais de façon plus circonscrite, essentiellement dans les actuels Venezuela, Cuba et Colombie. La main-d'œuvre y était assurée en grande partie par la traite qui permettait de convoyer nombre d'Africains. Si, pour longtemps l'*hacienda* inscrivait la question sociale de l'inégalité foncière en Amérique latine, la plantation y posait donc celle de l'esclavage.

Sur les terres conquises par les Portugais, l'organisation foncière était similaire. Cependant, la prééminence fut à l'origine donnée aux plantations car le climat des régions côtières de l'actuel Brésil y permettait la culture de la canne à sucre. Dès 1534, la couronne divisa les terres de la côte en quinze capitaineries héréditaires. Dessinées de façon rectangulaire selon un axe est/ouest, elles furent confiées à des « capitaines gouverneurs » membres de la noblesse portugaise. Leur désignation représentait une marque de reconnaissance de leur engagement comme hauts fonctionnaires de la Cour ou acteurs importants des campagnes d'Afrique et d'Inde. À leur tour, ces « capitaines gouverneurs » s'attribuaient les services de notables portugais qui recevaient des concessions (*sesmarias*). Eux-mêmes les allouaient à des obligés qui les valorisaient en plantations de cannes à sucre. Marqué par un fort découpage territorial et une organisation pyramidale, ce système *sesmarial* fut au préalable mis en place au Portugal. Dans un pays dévasté par la peste noire, l'État alors trop faible avait adopté ce système en 1375 pour déléguer l'organisation de la production agricole à des tiers. Chaque concession *sesmariale* devait être valorisée par le possesseur, qui était seulement usufruitier de la terre.

Dans un souci de valoriser les nouvelles terres du Brésil, c'est donc ce même système qui fut adopté avec la volonté de permettre l'exportation de sucre. Mais, s'il fut au départ alimenté par une main-d'œuvre indienne, il buta sur le fait que les terres étaient moins peuplées d'autochtones que les territoires « espagnols ». Contrairement aux terres sud-américaines de la couronne d'Espagne, les territoires du futur Brésil durent compter sur l'importation massive d'une main-d'œuvre d'esclaves africains. Elle allait faire de ce pays l'une des terres les plus africaines des Amériques derrière les États-Unis[2]. Avec la poursuite de l'expansion territoriale vers l'ouest, les terres intérieures furent à leur tour organisées en grands domaines de type *sesmarial*. Les grands propriétaires y faisaient plutôt de l'élevage destiné à fournir des animaux pour les raffineries et à la consommation humaine. Ces grands propriétaires souvent éloignés de leur *sesmaria* s'appuyaient sur des gérants, les *vaqueiro*. Ces derniers recevaient le quart

des ventes de bétail en reconnaissance de la gestion du domaine, tandis qu'une partie de celui-ci pouvait être concédée en métayage ou en fermage à des petits paysans. À noter aussi que nombre de petits paysans s'établirent dans les interstices de ces grands domaines ou dans des zones moins accessibles. Dans les deux cas, ils n'étaient jamais propriétaires de la terre mais simples usagers sans titre (*posseiros*)[3].

À la veille du divorce avec les couronnes espagnole et portugaise, la grande propriété tournée vers l'agriculture et l'élevage ou vers les plantations prévalait. Cette organisation foncière duale déterminait en grande partie la stratification sociale de l'Amérique latine. Les élites terriennes aspiraient désormais à jouer un rôle sur le plan politique, ce qu'elles allaient faire au début du XIX^e^ siècle.

Les offensives napoléoniennes fragilisèrent l'Espagne et facilitèrent les premiers soulèvements contre la couronne. Cependant, la défaite napoléonienne permit une courte reprise en main par les Espagnols avant que les irrédentismes créoles ne profitent notamment de la révolution libérale espagnole de 1820 pour se détacher de Madrid. Le processus de rupture entre l'immense Brésil et la couronne portugaise fut plus pacifique. C'est Don Pedro, fils du roi Jean VI qui, après avoir été nommé régent du Brésil, proclama l'indépendance en 1822.

Aussi bien dans les provinces espagnoles que portugaises, le processus d'indépendance organisé autour de *caudillos* fut soutenu par l'élite foncière de l'Amérique latine. Après ces indépendances, cette élite augmenta même son emprise. Ce fut notamment le cas au Mexique, où deux mesures inspirées de l'Espagne la favorisèrent : la dépossession des biens de l'Église (*desamortización*) et la colonisation des terres collectives (les terres *baldios*) donnèrent lieu dans la deuxième moitié du XIX^e^ siècle à un transfert de terres vers les grandes propriétés déjà constituées. En Argentine, au cours de cette même période, cette élite s'étendit également à de nouveaux membres. En effet, dès 1822, sous couvert d'un emprunt international émis auprès d'une banque anglaise, la Baring Brothers, le gouvernement argentin hypothéqua l'ensemble des terres publiques de la province de Buenos Aires et les proposa en emphytéose pour assurer une partie du remboursement de la première dette extérieure du pays. Plus de cinq cents familles se répartirent près de huit millions d'hectares. Quelques années plus tard, durant le second gouvernement de Juan Manuel Rosas, la loi d'emphytéose fut annulée et les terres vendues à leurs locataires. Cette appropriation foncière fut surnommée par les élites oligarchiques de

l'époque la « joyeuse expérience ». En outre, au début des années 1830, des expéditions, menées par Juan Manuel de Rosas et financées par les grands propriétaires terriens de la province de Buenos Aires, permirent le contrôle des populations indigènes, l'extension de la frontière et l'incorporation de nouvelles terres pour l'élevage et l'agriculture. Plus tard, les terres de la Pampa et de Patagonie furent distribuées par l'État en de vastes lots à des proches du pouvoir pour y établir les élevages bovins qui feront la prospérité du pays au XX^e siècle. Usurpant violemment les populations mapuches qui en bénéficiaient, cette opération fut conduite après la dénommée « conquête du désert » (1879-1881), lancée par le ministre de la Guerre, le général Julio Roca. C'est à la faveur de cet épisode d'appropriation que les Bosch, Alvear, Anchorena, Diaz Velez, Ortiz Basualdo et autres grandes familles terriennes contribuèrent à populariser l'expression « riche comme un argentin ».

En partie adossée à la grande propriété, cette élite latino-américaine n'allait finalement rien changer à l'organisation latifundiaire de la terre pour des raisons économiques et politiques. Sur le plan économique, elle profitait des investissements britanniques (infrastructures portuaires, chemins de fer, bateaux à vapeur, banques) qui, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, sonnaient l'heure du basculement capitaliste et de l'intégration au monde, plus précisément à l'Angleterre. Aussi les *haciendas* voyaient-elles s'accroître leurs profits en produisant davantage pour l'exportation tout en s'étendant, au détriment des Indiens, vers les territoires situés plus avant dans les terres[4].

Ce boom économique profita également aux plantations. Après avoir été surtout vouées à la culture de la canne à sucre, elles s'élargissaient à d'autres spécialités (coton, café et cacao notamment). Mais cette intégration économique renforçait le besoin de main-d'œuvre dans la seconde moitié du XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e siècle. Cela justifia une forte immigration de paysans sans terre en provenance d'Europe. Or si les grands *latifundios* trouvaient chez les migrants les bras nécessaires pour répondre à leur besoin de main-d'œuvre, ils leur bloquaient l'accès à la terre, vecteur essentiel de richesse. Plus que cela, la terre était un moyen de prestige. Ainsi que Jacques Chonchol le montre : « Même ceux qui font leur fortune dans les mines (au Chili, en Bolivie, au Mexique) se transforment en *hacendados* depuis la première génération. À cette fascination qu'exerce le *latifundio* n'échappent pas les commerçants étrangers. [...] La *hacienda* confère un prestige que ne donnent ni le commerce ni d'autres activités

économiques. L'oligarchie dominante rurale établit un mode de relations avec les autres couches sociales aussi bien rurales qu'urbaines[5]. » Au final, si seule une proportion minime de ces migrants put accéder à la terre, la plupart, après avoir travaillé comme métayers, finirent par rentrer chez eux ou par s'installer dans les villes, ce qui explique le boom de l'urbanisation.

Si cette élite économique bloquait l'accès à la terre, c'est également parce qu'elle représentait une ressource politique. Dans ces « États oligarchiques[6] », la possession foncière constituait en effet le vecteur de promotion des élites[7]. Pour Jacques Chonchol, « l'attraction des groupes sociaux pour la *hacienda* s'explique parce qu'elle constitue la base du pouvoir social, politique et économique de l'oligarchie. C'est par un mécanisme de clientélisme que l'oligarchie étend son pouvoir au niveau local, régional et national[8] ». Et faisant le constat qu'en 1880, les deux tiers des Latino-Américains étaient analphabètes, Jacques Chonchol soutenait l'idée qu'en contrôlant l'éducation, cette oligarchie endiguait les possibilités d'émergence de nouveaux concurrents.

S'il est question ici des *haciendas* de l'Amérique espagnole, on pourrait dire la même chose de leur équivalent brésilien, les *fazendas*. Elles ont dominé le paysage agraire et constitué l'assise d'un pouvoir oligarchique attaché à maintenir un certain *statu quo*. Une loi votée en 1850 faisait des terres non exploitées (*devolutas*) un bien d'État cessible uniquement par la vente. Portée par le Sénateur Verguero, grand propriétaire de la région de São Paulo, elle allait rendre difficile l'accès aux terres pour les esclaves. Le Brésil pressentait en effet qu'il devrait les libérer de leur servitude : l'Angleterre avait interdit le trafic d'esclave cette année-là et les débats allaient bon train.

Avec l'obligation de recourir à la vente, la loi de 1850 favorisa sans surprise les grandes structures déjà financièrement solides. De leur côté, les *posseiros* qui travaillaient la terre sans en être propriétaires purent désormais en acquérir les titres. Mais leur situation économique rendait cette opération souvent difficile voire impossible. Au final, la grande propriété se conforta et avec elle l'oligarchie foncière.

Nées dans des contextes d'économie essentiellement agricole, ces oligarchies d'Amérique latine ont certes évolué au XX^{e} siècle vers d'autres activités en transférant une partie de leurs richesses vers l'industrie, la finance voire les ressources minérales comme au Venezuela. Mais dans l'ensemble, elles sont restées fortement terriennes jusque très tard au cours de ce siècle, durant lequel elles soutiendront bien des séquences

autoritaires. En contrepartie, elles feront face à des violences politiques que nous évoquerons plus loin.

À côté de ces oligarchies, certains pays d'Amérique latine comptaient aussi des sociétés de capitaux investies dans les plantations et souvent liées aux pouvoirs en place. Ce fut le cas de l'Amérique centrale, de la Caraïbe et du Brésil, où les compagnies bananières et caféières prospéraient. La compagnie United Fruit of America (la *frutera*) fut la plus puissante d'entre elles. Créée en 1899, son rôle fut majeur sur les plans économique et politique, les deux étant liés. C'est en effet par des compromis politiques qu'elle put déployer ses investissements notamment au Guatemala, à Cuba, au Honduras et en Colombie. Cette compagnie, devenue aujourd'hui la Chiquita Brands international, inspira l'écrivain humoriste O. Henry qui qualifia de « républiques bananières » ces pouvoirs sous influence économique. L'émergence de ce fleuron agro-industriel avant bien d'autres, traduisait l'essor des États-Unis qui, au travers de la doctrine Monroe édictée en 1823, montraient leur intention de puissance.

Quand l'histoire produit de l'égalité foncière en Amérique du Nord

Cet essor des États-Unis fut finalement rapide. Moins de quatre siècles seulement séparent l'arrivée des premiers migrants et l'affirmation de ce « pays neuf », ainsi qu'il était appelé à la fin du XIX^{e} siècle. Avant que les migrants britanniques n'atteignissent les côtes américaines, les vastes plaines d'Amérique du Nord étaient peuplées de foyers amérindiens. Ces peuples organisés en tribus semi-nomades n'avaient pas accouché d'organisations aussi centralisées voire étatiques qu'en Amérique du Sud et centrale. À la veille de l'arrivée des Anglo-Saxons, les communautés « indiennes » comptaient 500 000 membres disséminés sur un vaste territoire. Contrairement à une idée reçue, ils n'étaient pas que chasseurs et pécheurs, mais s'adonnaient aussi à l'agriculture selon un système de propriété collective de la terre. Leur sort commença à basculer avec l'arrivée des premiers arrivants, essentiellement anglais, qui fondèrent les treize colonies entre 1607 (Virginie) et 1732 (Georgie). Dans ces colonies, des conflits sur la terre éclatèrent plus ou moins tôt entre les Indiens et les nouveaux arrivants. C'est en Virginie qu'ils furent les premiers à se produire. Faute d'avoir trouvé de l'or, la compagnie de Virginie avait en effet adopté le développement agricole basé sur la culture du tabac comme moyen de survie économique. Cette culture, implantée dès 1612, empiéta rapidement sur les meilleures terres des Indiens, provoquant les premiers heurts en

1622. Avec les premières poussées coloniales, ce sont essentiellement les tribus sioux, cheyennes et crows qui subirent la loi des nouveaux venus, ce qui les obligea à migrer vers l'ouest en déplaçant à leur tour d'autres tribus moins puissantes.

Cette première expansion des colonies britanniques s'arrêta momentanément avec la proclamation royale d'octobre 1763. Elle fixait une limite occidentale à l'expansion des colons depuis le New Hampshire jusqu'à la Floride au sud. Cet endiguement par la monarchie britannique ne fut pas sans mécontenter les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Mais d'autres griefs contre la couronne s'ajoutèrent. Non seulement les colons n'avaient pas de représentants au Parlement de la métropole, mais ils devaient payer des taxes pour financer l'effort de guerre de la couronne. « Pas de taxation sans représentation », telle fut donc la nouvelle revendication en 1764. Les colonies britanniques avaient beau être plus autonomes à l'égard de leur métropole que ne le furent les colonies portugaises et espagnoles au sud, la faim de souveraineté se creusait aussi dans l'esprit de colons épris de prospérité économique et d'émancipation politique.

Après une guerre d'indépendance qui commença en 1775, les treize colonies devinrent indépendantes en 1783. Mais si cette union sacrée avait fonctionné contre la couronne, elle allait se déliter au cours de la première moitié du XIX^e^ siècle. Sur ces territoires de l'Est américain qu'elles avaient progressivement maîtrisés, les colonies différaient notamment sur le plan socio-économique. Les États du Nord étaient relativement industriels et, dans le très actif secteur agricole, prévalait une petite paysannerie qui s'adonnait à la polyculture-élevage. Les États du Sud, très agricoles, accueillaient en revanche de grandes plantations de sucre, de tabac et de coton tournées vers l'exportation, tandis que leur spécialisation suscitait progressivement le recours à la Traite à l'instar des terres du Brésil, du Venezuela, de la Colombie et de Cuba.

Si, du fait de leur spécialisation agricole, ces États du Sud étaient plutôt libre-échangistes et esclavagistes (particulièrement le *Deep South* – Georgie, Alabama, Caroline du Sud, Louisiane et Mississippi), ceux du Nord étaient en revanche protectionnistes : leur industrie se développait en effet à l'abri des tarifs douaniers et leur agriculture, surtout vivrière, était peu liée au commerce international, tandis qu'elle n'avait pas à recourir à la Traite.

Ces modèles divergents nourrissaient un différend croissant entre États du Sud et du Nord. Par-delà la question du protectionnisme, le désaccord

était patent sur l'esclavage et sur la question de l'attribution de la terre des espaces de l'Ouest qui s'ouvraient à la colonisation. Ces deux sujets avaient partie liée. Les débats sur la distribution libre des terres avaient commencé en 1844. Cette année-là, plusieurs projets de lois avaient été introduits sans succès au Congrès du fait de l'opposition de la majorité des représentants des États du Sud qui refusaient la distribution de la terre à l'ouest. Leur opposition était conditionnée par leur refus d'abolir l'esclavage que certains représentants du Nord avaient commencé à exiger. Les États esclavagistes ne voyaient en effet pas d'un bon œil l'idée de donner la terre à une masse de colons. Ils craignaient que ceux-ci renforcent le pouvoir des États du Nord dans leur combat contre l'esclavage.

Cette divergence atteignit son acmé avec l'arrivée d'Abraham Lincoln, élu de l'Illinois, à la présidence des États-Unis d'Amérique. Opposé à l'esclavage, son élection aux plus hautes fonctions en 1860 poussa à la sécession sept États. Ils s'intégrèrent ensuite dans une confédération qui entra en guerre avec l'Union. Après cette sécession du Sud et le retrait de ses délégués du Congrès en 1861, la voie était donc libre pour adopter le *Homestead Act* (Loi de proprieté fermière), le 20 mai 1862. Mais ce n'est donc qu'après cette guerre de sécession en 1865 et la réunification des États-Unis que la grande conquête de l'Ouest, déjà lancée depuis la fin du XVIII^{e} siècle, s'accéléra à l'ouest du Mississippi. Elle le fut d'autant plus que six mois après le *Homestead Act*, la signature du *Railroad Act* devait permettre l'établissement d'un réseau de voies ferrées permettant bientôt le convoyage des migrants et des marchandises.

Cette avancée constituait un appel de main-d'œuvre sur les terres conquises au détriment des populations indiennes. Si cette progression les condamnait, la distribution des terres allait être organisée de façon égalitaire pour les colons essentiellement européens. Cette distribution était en fait pensée dans une vision géométrique de l'espace qui s'inscrivait dans l'esprit des Lumières. Les lots de 0,25 mile carré (65 hectares environ) distribués gratuitement à un *farmer* correspondaient à un maillage précis. Chaque lot appartenait en effet à un carré (une section) de quatre exploitations qui faisait donc 1 mile carré. 36 sections composaient une commune (*township*) des États qui eux-mêmes avaient été souvent bornés par les méridiens ou les parallèles. Qui plus est, les quatre fermiers attributaires d'une même section étaient incités à construire leur corps de ferme à proximité les uns des autres afin de faciliter l'entraide agricole et la distribution du courrier.

Ce découpage géométrique avait été engagé bien avant le *Homestead*

Act, notamment dans certaines régions de première colonisation. Dès 1804, des lots de terre de 65 hectares avaient ainsi été distribués à l'ouest des Appalaches. Mais, avec cette loi de 1862 qui devait permettre aux nombreux colons de couvrir l'espace alors encore très vierge, on assistait à la généralisation du découpage géométrique de l'espace agraire dans un espace politique lui-même géométrique. Pour tenir compte de la plus grande aridité ou de la présence de hautes montagnes à l'ouest, le schéma s'assouplissait pour rendre l'agriculture plus viable. Les exploitations atteignaient alors 0,5 mile carré au lieu de 0,25.

Ainsi, comme le fait justement remarquer Louis Malassis : « le peuplement agricole américain ne se fit pas sur la base d'un système à caractère féodal comme en Amérique du Sud. Il s'agissait d'un choix délibéré du gouvernement des États-Unis, qui voulait créer une classe moyenne de paysans propriétaires et familiaux, favorables à la démocratie[9] ». Thomas Jefferson, lui aussi épris des Lumières, avait déjà fait de la propriété égalitaire la base de son projet politique[10]. On sait combien cette démocratie impressionna Tocqueville qui comprit que la clef en était l'égalité des conditions[11]. Cependant, c'est bien après son passage que la colonisation fut la plus forte. Entre 1860 et 1900, près de 5,7 millions d'exploitations agricoles purent ainsi s'établir sur le territoire[12].

Cette « égalité des conditions » dans l'attribution des terres appelle toutefois plusieurs réserves. D'une part, elle n'a pas empêché les conflits avec les fameux cow-boys, pendants états-uniens des *vaqueiros* mexicains, dont la divagation des troupeaux dans les grandes plaines pouvait nuire aux récoltes : le fil barbelé, inventé dans l'Illinois en 1873, fut de ce point de vue une véritable révolution technologique. Elle permettait désormais la protection des parcelles. D'autre part, cette distribution égalitaire ne concernait pas les autres composantes ethniques du pays. Les Indiens (Apaches, Comanches, Sioux, Cheyennes) s'étaient vus progressivement confinés dans des réserves à l'ouest du pays quand ils n'avaient pas été massacrés, aussi bien pour le gain de terres arables et de pâturages que du fait de la ruée vers l'or. Quant aux Noirs, après leur sortie de l'esclavage, la plupart s'étaient établis dans les villes et les autres devinrent métayers ou fermiers des anciennes exploitations du Sud, dont ils avaient été la main-d'œuvre corvéable. Ce traitement égalitaire pour la majorité blanche s'accompagnait donc d'une réelle exclusion pour les minorités indienne et noire.

Quoique égalitaire pour les *White Anglo-Saxon Protestants* (WASP), l'accès à la terre n'empêcha pas, dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle,

l'apparition de mouvements de protestation. Le mouvement agrarien des *grangers* fut créé à Washington en 1867 autour d'Oliver Hudson Kelley. Il avait pour but de lutter contre certaines injustices, dont se sentaient victimes les agriculteurs du Sud et de l'Ouest, notamment en termes de financement, d'assurances et surtout de desserte ferroviaire et autres infrastructures. Un parti agrarien, le People's Party, fut même créé en 1892 à Saint-Louis. Il relayait des thèmes proches de ceux des *grangers* comme les prix jugés trop faibles et les crédits hypothécaires jugés trop lourds. De toute façon, l'influence de ces mouvements n'alla pas vraiment au-delà du début du XX^e^ siècle. Et ce ne fut en rien un mouvement violent, encore moins révolutionnaire. Ainsi que le fait remarquer Philippe Raynaud à propos de cette mouvance de la fin du XIX^e^ siècle : « Le populisme américain repose lui aussi sur des bases "agrariennes" ou paysannes. Il est néanmoins d'emblée fondé sur un credo résolument "occidental" et démocratique, qui écarte toute dérive "terroriste". S'il critique certaines dérives oligarchiques du gouvernement représentatif, il accepte sans réserve la logique électorale et reste fondamentalement étranger à toute idée d'une avant-garde révolutionnaire qui guiderait le peuple au nom d'une sagesse supérieure[13]. » Ajoutons que dans toute cette mobilisation, la question foncière, posée en termes de dualisme agraire, n'était pas vraiment au cœur de l'agenda. Et pour cause, puisqu'il était loin d'être évident !

Ce choix égalitaire en termes de distribution foncière fut peu ou prou appliqué dans les provinces les plus agricoles du Canada. Le *Domination Lands Act* (1872), voté par le parlement de la Confédération canadienne, reprenait en effet les grandes lignes de la loi américaine pour l'appliquer aux zones de la Grande Prairie (les États d'Alberta, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Ontario) qui abritent d'ailleurs les meilleurs sols (*tchernozioms*) de ce vaste pays. La taille de l'exploitation était la même qu'aux États-Unis, à savoir 65 hectares (160 acres). Mais, si cette disposition fut influencée par les États-Unis, c'était aussi pour éviter leur mainmise sur ces terres convoitées. Pour combler l'espace, il fallait donc encourager l'immigration en offrant des aménités foncières à chaque colon. Le miracle agricole y sera manifeste si l'on se réfère à ce qu'écrira plus tard Paul Morand : « Les épis ondulent comme dans Sanson et Dalila, deux Hongries et quatre Roumanies mises bout à bout[14]. »

À l'Est, beaucoup moins propice aux grandes cultures, c'est dans le cadre de la Nouvelle-France (1553-1763) que l'empreinte foncière fut progressivement déposée. La monarchie avait très tôt envisagé de

transplanter son système féodal pour organiser ce territoire conquis. Mais c'est l'établissement de la Compagnie des cent-associés en 1627, à l'initiative de Richelieu, qui permit d'accélérer les bases de cette emprise territoriale selon le système des seigneuries. Entrepreneurs roturiers, nobles, institutions ecclésiastiques se virent accorder une seigneurie, le long du Saint-Laurent, où se développèrent progressivement les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal. D'abord exploitées à des fins commerciales (forêts, pêche, chasse), les seigneuries évoluèrent vers une fonction de peuplement. Elles étaient découpées en lots fonciers (censives) de taille équivalente et selon des plans très géométriques. Des lots en lanières se répartissaient ainsi de part et d'autre des cours d'eau. Chaque colon devait construire sa maison au bout de ses terres contre le fleuve afin de favoriser sa desserte. À l'extrémité de cette première rangée d'exploitations en lanières, un chemin était tracé. Puis, à partir de cette desserte, une nouvelle rangée de lots en lanières était édifiée, tandis que les maisons étaient construites du même côté à proximité d'un nouveau chemin. Au bout de cette deuxième rangée d'exploitations, un autre chemin était établi et ainsi de suite.

Dans ce féodalisme colonial, les colons (censitaires) usagers de la terre étaient soumis au versement d'un loyer (cens) au seigneur. Si cette organisation put longtemps retenir l'assentiment des censitaires car elle leur permettait d'améliorer leurs conditions au regard de ce qu'ils avaient pu vivre en France, la situation changea toutefois durant la première moitié du XIX^{e} siècle. Le mécontentement paysan, acté par certains travaux historiques[15], conduisit à la remise en question de ce système en 1854, soit dix ans après la constitution du Canada-Uni. Cependant, les seigneurs ne furent pas dessaisis de leurs avantages. En effet, les censitaires eurent le choix de verser une somme forfaire en guise de rachat de leurs droits ou de continuer à verser une rente annuelle. C'est finalement l'État québécois qui finit par indemniser ces seigneuries entre 1940 et 1950[16]. De cet ancien système de seigneurie, la province du Québec héritera d'une agriculture familiale avec une certaine homogénéité dans les surfaces exploitées.

La terre comme terreau de stabilité et de puissance en Amérique du Nord

À la veille de la première guerre mondiale, 50 % des Américains du Nord étaient de famille paysanne. Mais, alors qu'en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud, la même prédominance démographique des

ruraux combinée à la faim de terres produisait de l'instabilité politique, eu égard au caractère très inégalitaire de la répartition foncière, rien de tel ne se produisit dans l'espace nord-américain. Ici, pas de dualisme entre une oligarchie foncière au pouvoir et une masse de paysans pauvres qui auraient nourri des désirs de justice voire de revanche. Ceci ne doit pas en revanche passer sous silence l'héritage politique laissé par l'ancienne économie de plantations, dont la main-d'œuvre noire et servile, puis ses héritiers auront à subir une violente ségrégation raciale. Mais, nonobstant cette question tragique, les États-Unis et le Canada n'ont pas traversé de « séquences agro-politiques » comme ailleurs. Aucune transition politique brutale ne peut se rapporter à une quelconque question foncière. Certes, après la seconde guerre mondiale et davantage encore depuis le tournant du XX^e siècle, on assiste à une plus grande bipolarisation foncière : certaines exploitations étant morcelées quand d'autres furent phagocytées. Mais cette bipolarisation progressive[17] dans une société devenue si peu rurale n'a pas eu de réelle incidence sur le plan macro-politique.

Dès 1928, l'intellectuel péruvien José Carlos Mariategui pointa la différence socio-politique du rapport à la terre entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. « Au Nord, il n'y a pas eu de rois qui disposaient de la terre d'autrui comme de leur bien propre. Sans beaucoup de considération de la part de leurs monarques et plutôt dans un certain état de rébellion morale contre le monarque anglais, les colonisateurs du Nord ont développé un système de propriété privée où chacun payait le prix de sa terre et n'occupait pas plus d'étendues qu'il n'en pouvait cultiver. Au lieu d'une aristocratie guerrière et agricole s'est développée une aristocratie apte à ce qu'on nomme "démocratie". [...] La féodalité est la tare que nous laissa la colonisation[18]. » L'historien britannique Niall Ferguson a validé avec davantage de recul historique cette opposition. Notamment sur le plan économique, les dynamiques contradictoires entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud tiennent pour lui au système foncier de la période moderne. En Amérique du Sud, les grands propriétaires n'ont pas beaucoup investi dans la terre pour en accroître la productivité car ils comptaient surtout sur l'étendue de leur domaine pour s'assurer des revenus conséquents. En revanche, l'Amérique du Nord avec son agriculture familiale, beaucoup plus productive, a su tirer bénéfice de ses sols[19]. Sans s'en inspirer, cette thèse semble abonder dans le sens des physiocrates qui considéraient que l'agriculture était l'activité productive par excellence. S'il n'est pas lieu ici de discuter de cette thèse, force est de considérer que l'émergence économique de l'Amérique du Nord s'est faite en grande partie

par le biais de l'agriculture, l'industrie bénéficiant d'une dynamique de codéveloppement.

Dans ce sous-continent nord-américain, le Canada devint une puissance agricole en participant notamment aux marchés céréaliers nécessaires à la stabilisation géopolitique. Mais cette puissance, longtemps entravée par une faible présence humaine et un climat rude, demeura minime par rapport à son voisin. C'est en effet par l'usage égalitaire des sols, mais aussi par la mécanisation précoce de la culture attelée, que les États-Unis purent devenir une puissance géopolitique dès le début du XX^e siècle, mais surtout après 1945.

Cette émergence de la puissance agricole américaine s'accompagna d'une spécialisation et de la formation de ceintures agricoles : la *Corn Belt*, devenue le *Corn-Soy Belt* (Iowa, Indiana, Missouri, Illinois et Ohio) qui profite de bons sols (notamment l'excellent *tchernoziom*) et d'un climat chaud et humide ; la *Dairy Belt* des États tempérés des Grands Lacs (Minnesota, Michigan et Wisconsin) ; la *Wheat Belt* des grandes plaines plus arides (Dakota, Nebraska, Kansas et nord-Texas) ; la *Sugar Belt* (Louisiane) ; la *Tobacco Belt* (Alabama, Caroline du Sud, Georgie et Mississippi) et la *Fruit Belt* (Californie). Au cœur de ces spécialisations, les céréales, à la base de beaucoup de régimes alimentaires dans le monde, s'offrirent comme produit d'exportation. Ne serait-ce qu'entre entre 1871 et 1901, les exportations américaines triplèrent, passant de 14 à 54 millions de quintaux[20] par an. La tendance se poursuivit ensuite, même si avant 1917 la production céréalière russe fut très présente sur les marchés. Cependant, avec la Révolution russe et la guerre civile qui s'ensuivit, les États-Unis eurent la voie libre, d'autant que le potentiel européen avait été affecté par la première guerre mondiale.

Ce développement économique par l'exportation eut toutefois son revers : la grande dépendance à l'égard des débouchés. Or, un retournement se produisit dans les années 1920, quand le potentiel européen fut en partie rétabli et que d'autres concurrents (Canada, Argentine et Australie) se hissèrent sur la scène internationale. Les effets de ce retournement furent considérables pour les États-Unis. N'oublions pas que la crise financière de 1929 n'a jamais traduit qu'une crise industrielle – le fordisme battait son plein – qui, elle-même, tenait son origine de la chute du revenu des *farmers*. À son tour, la crise financière aggrava la crise agricole, car les moyens budgétaires ne permettaient plus de verser les crédits à l'exportation. Si cette crise agricole fut liée en grande partie à la conjoncture internationale des marchés agricoles mondiaux, elle s'aggrava encore avec la sécheresse

de 1932 (le *Dust Bowl*) qui, dans la région du Middle West, produisit des tempêtes de sable liées à l'érosion de sols sans doute surlabourés. Immortalisée par *Les Raisins de la Colère* de John Steinbeck, cette double crise agricole (climatique et économique) fut rapidement résolue politiquement.

Vainqueur des élections présidentielles en novembre 1932, le président Franklin Roosevelt lança une politique d'intervention inspirée de John Meynard Keynes qui faisait une large part à l'agriculture. Dans le cadre du *New Deal*, lancé en 1933, l'*Agricultural Adjustment Act* (AAA), avec son cortège de mesures en faveur des revenus agricoles visant à soutenir la demande selon les prescriptions keynésiennes, remit à flot l'agriculture. Elle put dès lors investir et renouer avec sa dynamique de projection internationale. Cette politique lui valut une adhésion des *farmers*, en particulier ceux du Middle West céréalier, pourtant peu portés à voter démocrate. Deux décennies après sa mise en œuvre, l'historien François Goguel fit remarquer : « le *New Deal* a profondément transformé les facteurs sociaux de la vie politique. Jusqu'au *New Deal*, les fermiers constamment endettés et sous la dépendance financière et commerciale du *Big Business* de l'Est votaient habituellement républicain, le parti démocrate étant pratiquement inorganisé dans plusieurs États du Middle West[21] ». L'histoire montrera que ces États rebasculeront par la suite du côté républicain.

Après ce sauvetage de l'agriculture, la seconde guerre mondiale permit aux États-Unis de continuer à asseoir leur potentiel agricole, d'autant que l'Europe et l'URSS étaient exsangues sur ce plan. Quand le conflit toucha à sa fin, le pays était devenu désormais un géant agricole prêt à se déployer sur tous les continents. En reprenant trois des quatre catégories de puissance, telles que définies par Serge Sur, on peut considérer qu'à partir de ce tournant, l'agriculture a fourni aux États-Unis une *capacité de faire*, une *capacité de faire faire*, et une *capacité d'empêcher de faire*.

Un des versants de ce « biopouvoir » réside dans l'impressionnante *capacité de faire* des grands *majors* du grain (Archers Daniels Midland [ADM] et Cargill), des firmes semencières et phytosanitaires (Monsanto) et des groupes de machinisme agricole qui pèsent à la fois sur le commerce et sur la production agricole mondiaux. À cette capacité d'organiser les approvisionnements et de peser sur l'agro-génétique (pensons aux OGM), la phyto-protection et la mécanisation, s'ajoute celle de faire les prix, du fait des volumes exportés. Rappelons que la bourse de Chicago (le Chicago

Board of Trade [CBOT]), créée dès 1848, donne encore le la sur les marchés agricoles.

Mais surtout, dans un contexte de guerre froide, ce pouvoir vert fut très précieux dans la stratégie américaine d'endiguement (*Containment*) de l'URSS et de ses relais. Initiée en 1954 sous la présidence de Dwight Eisenhower, la *Public Law 480* (PL480 ou *Agricultural Trade Development and Assistance Act*) constitua une arme alimentaire. *« Food is a weapon »*, déclara Earl Butz, ministre de l'Agriculture de Nixon. En effet, il s'agissait d'une véritable *capacité de faire faire* et d'*empêcher de faire*, deux des dimensions de la puissance. Avec un certain lyrisme et sans se situer dans le discours martial de Butz, Hubert Humphrey avait déclaré au préalable en 1958 : « une percée dans la conquête de la faim pourrait être plus pertinente dans la guerre froide que la conquête de l'espace. [...] Le pain, et non les armes, peut très bien décider de l'avenir de l'humanité[22] ». John F. Kennedy alla dans le même sens lorsque, en 1961, il affirma : « La nourriture est la force, la nourriture est la paix, la nourriture est la liberté, et la nourriture est une aide pour les gens dont nous voulons la bonne volonté et l'amitié. »

De fait, la cartographie de l'aide alimentaire a montré combien celle-ci fut longtemps distribuée selon des critères stratégiques. Jean-Paul Charvet fit justement remarquer à ce sujet que « l'aide alimentaire des États-Unis (en comparaison de l'aide européenne) paraît à la fois plus flexible, davantage mondialisée et plus proche des grandes données géostratégiques et géopolitiques du monde contemporain et à venir[23] ». Parmi ces données, l'endiguement constitua la priorité (le soutien au Vietnam du Sud par exemple), de même que les verrous stratégiques comme les régions de détroits ou autres lieux de passage. Dans le cadre de la *PL 480* (encore nommée *Food for Peace*), qui combinait aide alimentaire et facilités de crédit pour les ventes commerciales, les États-Unis firent ainsi de l'Égypte un destinataire important, le canal de Suez étant crucial pour la maîtrise de l'approvisionnement énergétique des forces de l'OTAN et le commerce mondial.

Aujourd'hui, cet instrument de l'exportation stratégique vaut moins eu égard à la concurrence internationale et à l'inclusion du dossier agricole dans les régulations commerciales depuis l'*Uruguay Round* qui déboucha sur la création de l'OMC et qui imposa une régulation stricte des subventions alimentaires. Cependant, si la *PL 480* fut remplacée en 2008 par le *Food for Peace Act* (2008), qui voulait « lutter contre la faim » et « prévenir les conflits », Sébastien Abis considère que « le credo américain se

prolonge [...] : continuer à produire – l'autosuffisance alimentaire restant un enjeu de sécurité nationale – et à exporter les productions agricoles demeurent une valeur sûre du commerce et de la diplomatie[24] ».

Si les États-Unis ont fait de leurs terres l'un des moyens de leur puissance, ils ont également tenté d'intervenir sur la question foncière ailleurs. Ayant conscience de la dangerosité politique de la question de la concentration foncière qui nourrissait les subversions marxistes au moment de la guerre froide, ils ont notamment inclus la promotion des réformes agraires dans « l'alliance pour le progrès », lancée sous Kennedy en 1961, autrement dit après la révolution cubaine qui avait une forte résonance agraire. Comme nous allons le voir plus loin, cette politique de coopération était tournée vers l'Amérique latine, mais les encouragements à la réforme agraire se portèrent bien plus loin comme aux Philippines (chapitre 3).

Se voulant porteuse de démocratie, cette alliance fut sans réel succès en Amérique latine, l'essentiel du continent étant soumis à des pouvoirs autoritaires qui n'avaient eu de cesse d'entraver les processus de réforme agraire. Et pour cause : les juntes au pouvoir dans les années 1960 et 1970 étaient souvent liées aux oligarchies foncières.

Les inégalités foncières comme moteur de l'histoire en Amérique latine

Il ne s'agit pas de dire que l'Amérique latine est le continent des révolutions paysannes, et que toute l'histoire s'explique par ce raccourci commode qu'Alain Touraine a eu raison de ne pas vouloir prendre[25]. Pour autant, sans se réduire à la question foncière, l'histoire de l'Amérique latine depuis le XX^{e} siècle révèle une forte imprégnation socio-agraire. Sur ce continent, les événements ne manquent pas qui, de près ou de loin, entretiennent un lien avec la question de l'accès déséquilibré à la terre : révolution mexicaine, révolution cubaine, guerres civiles en Colombie et en Amérique centrale, autant de ruptures qui ont l'odeur de la terre !

Nous ne saurions faire ici une analyse exhaustive pays par pays, tout simplement parce que l'histoire n'a pas eu partout le même soubassement agraire. Le Venezuela, qui connut lui aussi une oligarchie foncière, vit ainsi sa structure sociopolitique évoluer avec le basculement pétrolier, encore que de grands propriétaires réussirent à être aussi les gagnants de cette nouvelle donne. Cependant, cette situation n'empêcha pas que la question agraire croise l'histoire politique récente. Se situant dans la lignée de « l'agro-révolutionnaire » Ezequiel Zamora[26], le président Chavez (1999-

2013) fit de la réforme agraire la *Ley de Tierras y Desarrollo Agrario* de 2001, un marqueur politique de son socialisme bolivarien. « La guerre contre les *latifundia* est l'essence de la révolution bolivarienne », lança-t-il en 2005 lors d'un meeting à Caracas sur le thème « Terre et hommes libres ! Contre les *latifundia* ». Une réforme agraire avait pourtant été lancée en 1960[27], soit deux ans après la fin de la dictature. Les occupations de terre s'étaient alors multipliées dans un contexte de transition démocratique qui offrait ainsi une « structure d'opportunité politique ». Mais cette réforme ne fut pas remise en question comme ailleurs. Les élites agrariennes furent dédommagées, alors que leurs vastes exploitations se trouvaient en crise. Puis, avec l'essor pétrolier, elles trouvèrent d'autres actifs dans lesquels investir. De même, les élites industrielles et commerçantes profitèrent d'une réforme qui accroissait le marché intérieur. Pour autant tout n'était pas réglé, au point que Chavez avait imaginé de nouvelles réformes à forte résonance politique.

Au commencement fut le Mexique

Avec la révolution du début du XX^e^ siècle, le Mexique fut le premier pays latino-américain à prendre un tournant politique sur fond de question agraire. Indépendant en 1821, ce pays connut une grande instabilité au XIX^e^ siècle, ne serait-ce qu'avec l'expédition de la France impériale (1861-1867). Cette dernière voulut en faire un relais monarchique et catholique, sous l'autorité du roi Maximilien, lié à l'empire français et supposé contrebalancer l'émergence des États-Unis protestants. Cette intervention eut l'effet de renforcer la bipolarité dans le pays, notamment entre les libéraux et une partie de l'institution ecclésiale. Déjà lancé avant même l'indépendance, le « désamortissement » des terres de l'Église, autrement dit la vente de son vaste domaine foncier, s'accéléra dans le sillage de cette intervention. Ce sont finalement les *haciendas*, déjà bien établies, qui profitèrent de ces vastes zones foncières retournées au marché. De leur côté, les terres indiennes, restées en gestion collective sous la forme d'*ejidos* logés dans les espaces laissés par les *haciendas*, furent en quelque sorte privatisées. Les paysans devaient s'établir désormais sur un lot immatriculé en échange de l'acquittement d'un impôt foncier. Mais, là encore, cette modification radicale du régime d'accès conduisit à davantage de concentration foncière, au bénéfice des *haciendas* alentours qui avaient les moyens de se les approprier, parfois avec force violence.

En entrant dans le XX^e siècle, la question sociale au Mexique était donc essentiellement paysanne et sa matrice se trouvait dans l'accès à la terre[28]. Dans un pays qui comptait 70 % de ruraux, le paysage agraire en 1910 était très dual : près de 8 400 *haciendas* d'une surface moyenne de 13 500 hectares se partageaient le plus gros des terres exploitées par 400 000 métayers et fermiers et quelque 3 millions de *péons*, ouvriers des *haciendas*[29].

Particulièrement évocateur de cette situation sociale fut la prise de parole de l'évêque de Querétaro à la veille de la révolution qui commença en 1910 : « Le travailleur, en échange de cette fatigue terriblement pénible, ne reçoit que 18 à 25 centimes par jour [...] ; et cela paraît encore trop aux propriétaires qui diminuent ce salaire de façon ingénieuse. Messieurs les riches, ou bien vous ouvrez votre cœur à la charité chrétienne, en diminuant le nombre des heures de travail et en augmentant le salaire, ou bien vous accumulez sur vos têtes la haine et la rancœur et serez ensevelis avec toutes vos richesses[30]. »

À ce malaise social, s'ajoutait un malaise politique. Le président Porfirio Diaz s'accrochait à son pouvoir au point qu'en juin 1910, il envoya en prison son rival Francisco Ignacio Madero pour gagner les élections. Dans le plan de San Luis (du nom de la prison où il fut envoyé), rendu public le 20 novembre 1910, Madero appela au renversement du régime. Ce plan, où il était entre autres fait mention d'une urgence à régler les problèmes paysans, n'eut pas de mal à convaincre deux figures paysannes très charismatiques et déjà impliquées dans les mouvements sociopolitiques dans leurs régions d'origine. Au nord, dans la région de Chihuahua, frontalière des États-Unis et à très forte concentration foncière, Pancho Villa, un ancien péon qui s'était illustré dans quelques crimes et vols aux latifundistes, organisa une rébellion. Au sud de Mexico, dans la région de Morelos, Emiliano Zapata, président du comité de défense (*junta de defensa*) du village d'Anenecuilco, déjà en lutte contre l'emprise des *haciendas* sur les terres indiennes, crut aux ouvertures agraires du plan de San Luis et son action se militarisa dans la foulée.

Ces deux foyers de révolte entrèrent en contact en s'inscrivant dans le mouvement plus général lancé par Madero. Celui-ci fit d'ailleurs de Zapata le général de l'Ejército Libertador del Sur, armée libératrice du sud (entendu le sud de Mexico). Alors sous pression, le président Diaz se retira et la révolution sembla l'emporter avec l'arrivée au pouvoir de Madero, le 6 novembre 1911. Mais, comme souvent en pareil cas, le front

révolutionnaire, fait de paysans, de bourgeois et d'ouvriers se brisa. En particulier, le très populaire Zapata défia le nouvel homme fort, qu'il accusa d'avoir oublié ses promesses sur la question de la terre. Le 25 novembre 1911, il publia le plan d'Ayala appelant au renversement de Madero : « De par ces considérations, nous déclarons le susdit Francisco I. Madero inapte à réaliser les promesses de la révolution dont il fut l'instigateur car il a trahi les principes dont il s'est servi pour abuser la volonté du peuple et à l'aide desquels il a pu monter au pouvoir ; incapable de gouverner car il ne respecte ni la loi ni la justice des *pueblos* ; et traître à la patrie qu'il a mis à feu et à sang en humiliant les Mexicains qui désirent les libertés, afin de plaire aux propriétaires d'*haciendas* et caciques qui font de nous des esclaves. À partir d'aujourd'hui nous entamons la poursuite de la révolution par lui commencée jusqu'à l'obtention du renversement des pouvoirs dictatoriaux existants. » Et Zapata se fit fort de reprendre le contrôle des terres collectives : « Que les terrains, bois et eaux qu'ont usurpés les propriétaires d'*haciendas*, à l'ombre de la justice vénale, seront repris immédiatement par les *pueblos* ou les citoyens qui possèdent des titres correspondant à ces biens immeubles et à ces propriétés dont ils ont été dépouillés. Les biens des propriétaires d'*haciendas* qui s'opposeraient directement ou indirectement à ce Plan seront nationalisés et les deux tiers de ce qui leur correspond seront destinés aux indemnisations de guerre, pensions pour veuves et orphelins des victimes qui succombent dans la lutte pour le présent Plan. »

L'heure était déjà aux affrontements qui dégénérèrent vite en une guerre civile de plusieurs années. Le président Madero fut lui-même assassiné en 1913 après le coup d'État militaire de Victoriano Huerta qui devait désormais faire face aux zapatistes, aux villistes et aux carranzistes, partisans de José Carranza, un homme politique qui s'était engagé lui aussi contre le nouveau pouvoir. Sous la pression des révolutionnaires, Huerta dut quitter à son tour le pouvoir, le 15 juillet 1914, et l'insurrection paysanne sembla pousser son avantage. Villa et Zapata convergèrent et se retrouvèrent fin novembre 1914 à Mexico. Mais c'est Carranza qui, à Veracruz, promulgua une réforme agraire *ex abrupto*, le 6 janvier 1915, comme pour couper la base des autres groupes devenus ses rivaux. Plus rompu à l'exercice politique, c'est bien lui qui réussit à asseoir son pouvoir et à assurer la présidence à partir de mai 1915, puis de façon constitutionnelle à partir de mai 1917. Le pays ne sortit de la guerre civile qu'en 1920. De leur côté, les deux leaders paysans qui avaient fait de Tierra y Libertad[31] tout leur engagement avaient tour à tour été assassinés[32].

Si la terre fut au cœur du soulèvement de 1910, elle ne fut pas réglée immédiatement avec la stabilisation du pays dix ans plus tard. La réforme agraire avait bien été inscrite dans la Constitution de 1917, notamment en son article 27, mais son application fut loin d'être opérée dans la foulée. Cependant, étant donné le niveau de concentration d'une si vaste surface foncière, elle servit longtemps d'instrument politique autant que d'outil de développement.

Ainsi sous la présidence de Plutarco Calles (1924-1928), la redistribution foncière servit au pouvoir pour s'assurer le soutien de certains paysans bénéficiaires (les agraristes) dans la lutte contre les *cristeros*. Voulant refonder la mexicanité en dehors de toute matrice religieuse, l'anticléricalisme étroit de Callès l'avait conduit à interdire le culte. Ce sont essentiellement des paysans, qualifiés de *cristeros*, qui s'étaient soulevés pour dénoncer cette prohibition. Jean Meyer, spécialiste de ce soulèvement (la *cristiada*) qui dura de 1926 à 1929, fait remarquer que « le gouvernement a toujours utilisé les agraristes à des fins de contrôle politique, de police rurale, d'action militaire avant et après la *cristiada* du fait qu'ils étaient les mieux placés pour surveiller les paysans[33] ». Et cet auteur de noter une forte accélération de la redistribution de la terre pendant les années de soulèvement.

Après la création du Parti révolutionnaire institutionnel (le PRI) en 1929, il y eut d'autre vagues de distribution de terres bien plus importantes. Ce fut en particulier le cas sous la présidence du général Lazaro Cardenas (1934-1940), qui voulut faire de la réforme un vecteur de développement économique, ainsi que de Diaz Ordaz (1964-1976) qui chercha à apaiser les conflits sociaux, au moment où les enfants des premiers bénéficiaires étaient à leur tour en situation de demandeurs de terre.

Sans entrer dans les évolutions des mesures de redistribution[34] de l'ancien domaine, à la fois vaste et concentré, auxquelles s'ajouta la possibilité de trouver des terres sur les fronts pionniers, peut-être faut-il retenir les mots d'Hubert Cochet qui a si bien étudié cette politique foncière : « cette réforme agraire a été un frein incontestable à la paupérisation [...] d'une frange importante de la population rurale. [La reforme agraire] a sans doute permis le maintien d'une relative paix sociale du moins d'éviter de sombrer dans la guerre civile comme ce fut le cas dans de nombreux pays d'Amérique latine[35] ».

Cette politique somme toute clientéliste, qui s'appuyait entre autres sur le grand syndicat pro-PRI de la Central nacional campesina, n'a pas pour autant réussi à éteindre tous les foyers d'insurrection paysanne, le plus

célèbre et récent étant le soulèvement du Chiapas dans les années 1990. Il n'est pas anodin que ce mouvement, apparu au grand jour le 1er janvier 1994, eut pour nom l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), en référence au leader paysan du début du siècle. Et pour cause : ce mouvement avait une très forte assise paysanne dans une région où la faim de terres demeurait importante.

Ce mouvement indien encadré par des universitaires, dont le sous-commandant Marcos, s'était formé dès 1983 sur fond de crise agraire. Elle était telle que le président Miguel de la Madrid dut se rendre dans le Chiapas sitôt élu en 1982. Alors que le problème de la pression sur les terres avait été momentanément réglé par l'encouragement à coloniser la forêt de Lacandona à l'est du Chiapas, il accéléra la redistribution des terres dans cet État très éloigné de Mexico. Cependant, cette redistribution se fit au profit des communautés les plus dociles et proches du PRI. La crise de la dette en 1982, qui diminua progressivement les subventions, aggrava cet état de crise paysanne. De même, dix ans plus tard, la décision de modifier l'article 27 de son contenu, en autorisant l'exploitation et l'achat des terres sous le régime de l'*ejido* par des investisseurs privés ou étrangers fut un très mauvais signal envoyé aux communautés paysannes. Et que dire de la signature de l'ALENA, en décembre 1992, qui les exposait à la concurrence nord-américaine ? Le soulèvement de l'EZLN, le 1er janvier 1994, jour de l'ouverture de la zone de libre-échange, soulignait bien son rejet du néolibéralisme.

Si ce mouvement s'enracinait dans ce contexte de mécontentement et de revendications sur la terre, sans oublier d'autres sujets comme l'autonomie politique et culturelle, il fut rendu possible par la rencontre entre paysans indiens, militants *ladinos* d'extrême gauche, dont le sous-commandant Marcos, et catéchistes partisans de la Théologie de la libération soutenus par l'évêque du Chiapas, Mgr Samuel Ruiz. Finalement, ce « réformisme armé[36] » qui le différenciait d'autres guérillas violentes fut contraint d'abandonner la lutte sans avoir obtenu gain de cause sur toutes ses revendications. En 2014, le sous-commandant Marcos, devenu une figure de l'altermondialisme, prit sa retraite politique.

Le relais cubain

Si le Mexique occupe une place privilégiée dans les révolutions de l'Amérique latine, parce qu'elle fut la première du XXe siècle sur le continent, Cuba n'est pas en reste non plus : sa révolution eut une portée

internationale et, sur le plan intérieur, elle fut radicale en termes de transformation des structures économiques, sociales et politiques.

Sur le plan agricole, les conditions agro-climatiques de cette grande île de la Caraïbe, notamment la présence de plaine sédimentaires et de pentes forestières à bon potentiel pédologique, permirent au XIX^e siècle le développement de cultures de rente comme la canne à sucre et le café, à côté de l'élevage et des cultures vivrières (manioc, pomme de terre). Exportatrice de produits agricoles et importatrice de main-d'œuvre servile forcée à quitter l'Afrique, telle apparaissait cette île à la veille de son indépendance très tardive au regard du sous-continent américain. Beaucoup des *haciendas* établies avec la colonisation avaient évolué vers ces cultures qui procuraient une certaine richesse. Mais c'est surtout le sucre qui avait fini par s'imposer au tournant du siècle.

À l'instar de ce qui se produisit ailleurs, le désir d'indépendance avait progressivement incubé au sein de cette élite. C'est bien Carlos Manuel de Cespedes (1819-1874), un riche propriétaire, qui lança la première révolte en 1868 (ou guerre des dix ans) finalement écrasée, avant que le poète et patriote José Marti ne se soulevât à son tour en 1895. Mais il fallut l'appui du voisin américain pour soustraire l'île à la couronne d'Espagne. Cependant, si les États-Unis quittèrent l'île en 1902, ils laissèrent une forte empreinte économique en contribuant à la spécialiser dans l'économie des plantations. Sur les 22 grandes plantations sucrières que comptait le pays à la veille de la révolution de 1959, 13 étaient nord-américaines (notamment la Cuban Atlantic Sugar Co, la United Fruit, la Cuban American Sugar Co, l'American Sugar Ref. Co, la West Indies Sugar Co), les 9 autres étant cubaines. La plus puissante était celle de Julio Lobo, qui comptait 400 000 hectares, hérités en partie de son mariage avec Maria Louisa Montalvo, issue d'une famille de l'aristocratie foncière cubaine. Pour le reste, les structures agricoles du pays étaient typiques de l'Amérique latine : les *haciendas* d'élevage extensif dominaient dans le paysage où les interstices laissés libres étaient exploités par de petits exploitants qui complétaient souvent leur revenu par un travail dans les grands domaines. Cette dualité foncière, avec 2,8 % des propriétés de plus de 400 hectares qui concentraient 57 % de la surface cultivée[37], s'accompagnait évidemment d'une situation sociale explosive. 200 000 familles, dont 140 000 très pauvres, constituaient la petite agriculture qui devait s'acquitter de lourds métayages pouvant aller jusqu'à 75 % de la récolte[38]. Quant aux conditions de travail des 600 000 travailleurs des plantations, elles étaient souvent précaires.

Sur le plan politique, depuis son coup d'État en mars 1952, Fulgencio Batista avait établi un régime autoritaire à forte tendance ploutocrate. Cuba n'avait rien à envier aux républiques bananières d'Amérique centrale, où la corruption fleurissait à l'ombre du pouvoir en place et protégé par les États-Unis. Dans ce contexte, les mobilisations politiques se multipliaient. Engagé dès la fin des années 1940 au sein du parti orthodoxe, un parti nationaliste, Fidel Castro s'était fortement investi après le coup de force de Batista. Sa radicalisation le conduisit à attaquer la caserne Moncade, sise dans les environs de Santiago le 26 juillet 1953, ce qui lui valut de faire de la prison, puis d'être exilé au Mexique où il rencontra Che Guevara. C'est là que les deux envisagèrent concrètement l'action révolutionnaire. Et c'est avec un petit groupe d'hommes dont aucun n'était paysan ni ouvrier qu'ils la lancèrent en 1956. S'ils faillirent échouer définitivement après leur débarquement à bord du *Granma*, c'est en se réfugiant dans la Sierra Maestra qu'ils purent retrouver un second souffle révolutionnaire. Ils y trouvèrent en effet des paysans révoltés par les confiscations de terres qu'imposaient les plantations. À propos des paysans de la Sierra Maestra, Che Guevara écrivit : « Ils étaient sur des terres appartenant à l'État ou à quelques gros propriétaires, cherchant à acquérir un lopin de terre, un peu de bien-être. Ils devaient continuellement combattre les exactions des soldats, toujours alliés des latifundistes. Les soldats qui constituèrent notre première armée de guérilla de paysans venaient de la portion de la classe sociale qui montre presque agressivement son désir de possession de la terre, qui exprime le mieux l'esprit catalogué comme "petit-bourgeois" ; le paysan se bat parce qu'il veut la terre, pour lui-même, pour ses enfants ; il veut la diriger, la vendre, et devenir riche par son travail[39]. »

Il ne s'agit pas de dire que cette révolution était paysanne, car le ras-le-bol sur l'île ne pouvait se réduire à la situation agraire. D'ailleurs, plus de la moitié des habitants vivaient en ville à la fin des années 1950. Pour autant, la pauvreté rurale liée à la question foncière fut un facteur réel de la mobilisation qui trouva dans « l'avant-garde » révolutionnaire castriste un débouché fédérateur.

La rencontre entre les paysans et les « intellectuels révolutionnaires », tels qu'ils étaient alors qualifiés, explique la priorité qui fut ensuite donnée à la redistribution de la terre dans l'agenda des révolutionnaires. Après leur victoire le 1er janvier 1959, ils promulguèrent, dès le mois de mai, une première réforme agraire qui était certes modérée. Elle visait avant tout à réduire l'étendue des plantations. Toutefois, cette réforme fut accélérée en réponse à la décision prise en octobre 1960 par les États-Unis de soumettre

l'île à un embargo. L'épisode de la baie des cochons, en avril 1961, poussa en effet le pouvoir dans sa logique expropriatrice. Ceci d'autant que son basculement vers l'URSS l'entraînait vers un socialisme assumé qui visait aussi bien les grandes propriétés étrangères que nationales.

À partir de 1963, les plantations et les *latifundia* d'élevage furent ainsi transformés en « fermes du peuple » pour ne pas en rompre l'unité foncière. Avec la création de ces fermes étatiques conformément à la *doxa* marxiste, la réforme cubaine se différenciait donc de la réforme mexicaine. Quant aux terres des autres *latifundios*, elles furent distribuées à des petits paysans. De leur côté, les fermiers, métayers et producteurs précaires des grands propriétaires furent libérés du paiement de la rente foncière. Mais ils furent incités à se regrouper en coopératives de plus en plus encadrées. Deux secteurs, l'un étatique très dominant, l'autre coopératif, coexistèrent donc pendant plusieurs décennies souvent pour de piètres résultats.

Avec la disparition de l'URSS, cette économie agricole basée sur l'échange pétrole contre sucre s'effondra à partir de 1990. Dans le cadre de ladite « période spéciale en temps de paix » qui suivit, l'agriculture cubaine tenta des adaptations (agriculture biologique, plantes médicinales, etc.) à cet ensemble de contraintes. Longtemps rétif à tout changement, le régime finit par réorienter son modèle économique à la fin des années 2000. Mentionnons là la priorité donnée à la question foncière. Entre 2008 et 2010, les paysans sans terre ou faiblement dotés se virent ainsi attribuer plus d'un million d'hectares du domaine étatique, non pas en propriété, mais en usufruit. Le socialisme agraire n'était pas totalement abandonné.

L'Amérique centrale : une terre explosive

Non loin de Cuba, l'Amérique centrale offre elle aussi des séquences politiques marquées du sceau de la question agraire. En Amérique latine, c'est même la sous-région la plus représentative de ce point de vue. Les sols riches d'origine volcanique y ont favorisé l'agriculture dans le cadre dominant de l'*hacienda*. Convoités pour la richesse de leurs sols, les pays d'Amérique centrale ont même vu les États-Unis y investir et développer des plantations. Le voisin américain fut pour beaucoup dans leur transformation en « républiques bananières ».

Seul le Costa Rica échappa à cette structure sociopolitique liée à la grande propriété, la terre y étant beaucoup mieux répartie. Marc Dufumier n'hésite pas à voir dans cette structuration foncière particulière la raison d'une plus grande stabilité politique et la décision du pays de se démilitariser contrairement aux « pays voisins où les inégalités foncières ne

pouvaient être maintenues qu'à travers des régimes ouvertement répressifs[40] ».

À l'opposé, le Salvador mit en place le système le plus oligarchique de la région. Seules quatorze familles furent impliquées dans la culture du café, particulièrement adaptée aux conditions de la cordillère. Dans ces plantations, les conditions de travail se dégradèrent après la crise de 1929, poussant les ouvriers à se révolter en janvier 1932 à l'appel du communiste Augusto Farabundo Marti. Des milliers de paysans armés de machettes s'attaquèrent à de grandes exploitations, avant de subir une répression qui fit trente mille morts. Durant cet épisode qualifié de *matanza* (massacre), Marti fut lui-même fusillé et resta longtemps populaire au point que la guérilla salvadorienne des années 1980 le prit comme éponyme.

Force est de constater que les dynamiques sociopolitiques de l'Amérique centrale se trouvent nettement du côté de l'exemple salvadorien et de sa structuration foncière duale plutôt que du côté du Costa Rica. Cette agro-politique dont certaines séquences sont récentes mérite que l'on s'y arrête.

Salvador et Honduras : la terre comme dénominateur et détonateurs communs

Le Salvador et le Honduras peuvent être traités ensemble du fait d'une histoire commune faite de tensions à forte tonalité agraire. En juillet 1969, les deux pays connurent une guerre éclair : la « guerre du football ». Elle suivit l'élimination du Honduras par le Salvador dans le cadre des éliminatoires pour la coupe du monde à Mexico en 1970. En réalité, cet événement intervint dans un contexte de grandes inégalités sociales et de défiance politique entre les deux pays.

Tant au Salvador qu'au Honduras, une concentration foncière extrême avait produit une forte faim de terres. C'est d'abord au Salvador, plus densément peuplé, que la pression s'était fait ressentir. Pour éviter une situation d'instabilité qui aurait pu remettre en question ses avantages, l'oligarchie foncière salvadorienne envoya, dès 1932, des travailleurs en surnombre au Honduras, pays cinq fois plus grand mais guère plus habité. Cette émigration fut facilitée par le développement des plantations de bananiers. Ce sont d'ailleurs les compagnies bananières qui y installèrent Tiburcio Arias Andino en 1933 pour un long règne autoritaire jusqu'en 1948.

En trois décennies d'émigration, 300 000 Salvadoriens gagnèrent ainsi le Honduras. Ils y vécurent dans une situation sociale de précarité (faibles salaires dans les plantations, métayage élevé pour les paysans locataires) et

de rejet. Mais, en ce début des années 1960, ils apparaissaient de plus en plus comme des concurrents pour la terre. De fait, le Honduras avait à son tour connu une pression sur les terres au point que le président réformateur, Ramon Villeda, s'appuya sur l'Alliance pour le progrès, d'émanation états-unienne, pour adopter une réforme agraire en 1962. Un an plus tard, il fut renversé par un coup d'État du général Arellano, défenseur des grands propriétaires et des compagnies étrangères dont la United Fruit. Ses liens avec la compagnie seront révélés plus tard dans le cadre du *bananagate*[41].

L'arrêt de cette réforme suscita de nouvelles occupations de terres, notamment celles laissées par la United Fruit. Cet activisme agraire obligea le président Arellano à relancer la réforme en 1969. La presse, sans doute manipulée par le pouvoir, présentait de son côté les Salvadoriens comme des accapareurs des terres. Dans ce contexte, l'expulsion de 500 familles salvadoriennes en juin 1969, tout comme la « guerre des stades[42] », constituèrent les prodromes d'une guerre meurtrière qui, du 14 au 18 juillet, fit 2 000 morts.

Au cours des séquences politiques qui suivirent, la question agraire garda une certaine acuité, davantage au Salvador qu'au Honduras, où une nouvelle réforme agraire fut votée en 1975 : avec le plafonnement de la surface foncière et l'octroi de terres domaniales, des terres furent redistribuées aux paysans qui devaient les exploiter sous forme coopérative. Cette mesure et le basculement urbain firent que l'histoire politique se déchargea de sa composante agraire, ce qui n'empêcha pas la présence de conflits fonciers sporadiques au Honduras. En outre, le pays subit l'infiltration de groupes contre-révolutionnaires venus du Nicaragua, où ils défendaient les intérêts de l'ordre politique ancien fortement ancré dans la terre (voir *infra*).

C'est donc surtout au Salvador que la terre continua d'être un moteur de l'histoire politique. En octobre 1979, après plusieurs décennies d'autoritarisme oligarchique (1931-1979), le renversement du gouvernement de droite du général Carlos Romero par des officiers et des civils progressistes fut en partie lié à cette question. Ce fut une sorte de coup d'État préventif sur fond de radicalisation. Dans les années 1970, les luttes paysannes s'étaient intensifiées et radicalisées, tandis qu'une partie de l'Église s'était engagée en faveur de « l'option préférentielle pour les pauvres », adoptée en 1968 à la conférence des évêques de Medellin. Arrivé à la tête de la conférence épiscopale en 1977, M^{gr} Romero avait lui-même rompu avec l'oligarchie politique, notamment après l'assassinat de son ami

jésuite, Rutilio Grande, fondateur des communautés de base paysanne, assassiné en mars.

À peine la nouvelle junte progressiste fut-elle parvenue au pouvoir en 1979 qu'une réforme agraire fut envisagée. Mais elle ne put être appliquée. Les « escadrons de la mort », soutenus par l'oligarchie foncière et l'armée tuèrent le président de l'Institut salvadorien de transformation agraire. Surtout, le Salvador bascula dans une guerre civile de plus de douze ans. Le 24 mars 1980, l'assassinat par les mêmes factions paramilitaires de M^gr Oscar Romero, engagé aux côtés des paysans, en fut le déclencheur. Dans son homélie prononcée la veille de son assassinat, il avait appelé les militaires et leurs suppôts à « arrêter la répression » : « Frères, vous êtes du même peuple que nous, vous tuez vos frères paysans. » Déclenchée le jour même des obsèques, où des tireurs embusqués tirèrent sur une foule de 250 000 personnes, cette guerre civile allait opposer les militaires et leurs « escadrons de la mort », d'un côté, et le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN), de l'autre. Créé en 1980 à partir de plusieurs groupes préexistants, ce dernier s'appuyait sur une très forte base paysanne.

Cette guerre civile s'arrêta au début des années 1990 dans le contexte de la fin de la guerre froide. Les accords de paix, signés le 16 janvier 1992 par le président Alfredo Cristiani et les chefs du FMLN, prévoyaient entre autres des mesures de démocratisation politique, de « recyclage » des miliciens et, sur le terrain social, une réforme agraire. Sur ce volet, où rien n'avait été relancé depuis 1980, la terre fut en partie redistribuée, en particulier vers les anciens combattants des deux bords pour lesquels fut prévue une allocation individuelle de trois hectares. Force est d'admettre que le pays s'est stabilisé, et que les violences civiles ne sont pas réapparues depuis. Pour autant, il serait excessif de faire de cette distribution la clef de la stabilité. L'épuisement politique après des années de violence, le processus de désarmement, l'exode rural, les investissements postconflit et l'essor économique ont également joué.

Nicaragua : de la dictature agraire à la révolution foncière

Proche du Salvador par la géographie, le Nicaragua l'est aussi par son histoire politique. L'histoire de l'un a même pu influencer celle de l'autre : au Salvador, la prise du pouvoir en janvier 1980 fut ainsi encouragée par la révolution sandiniste de juillet 1979 au Nicaragua[43].

Cinq fois plus grand que le Salvador, le Nicaragua compte des plaines agricoles à l'ouest, avec des sols très riches d'origine volcanique et des montagnes au nord, tandis que la partie orientale, domaine du tropical

humide, est couverte de denses forêts. Avec la colonisation, les plaines occidentales ont accueilli les grandes *haciendas* d'élevage repoussant les Indiens dans les montagnes. Puis, avec l'ouverture du cycle du café dans la seconde moitié du XIX^e siècle, des espaces d'agriculture intensive se créèrent sur les plateaux et sur les pentes des montagnes.

Indépendant depuis 1838, le pays resta instable politiquement au XIX^e siècle, sur fond de rivalités entre conservateurs et libéraux, dont le clivage fut loin de s'adosser uniquement à la question de la terre : les questions de société étaient prégnantes et les ingérences extérieures s'appuyaient sur l'un ou l'autre courant.

Les États-Unis y devinrent du plus en plus présents en termes d'investissements, trouvant dans ses territoires fertiles un véritable eldorado agricole. Ce faisant, à la fin des années 1920, l'agriculture du pays se caractérisa par une forte extraversion économique, opposant grands domaines (plantations, fermes d'élevage) recourant à une main-d'œuvre sous-payée dans un contexte de crise mondiale, et micro-exploitations tentant de survivre avec des productions de subsistance.

Dirigée par Augusto César Sandino, une guérilla fut lancée avec un double objectif : lutter contre la tutelle nord-américaine et défendre ouvriers et paysans, dont la précarité était entretenue par l'économie d'agriculture rentière et de plantations. Dans son *Manifeste d'el mineral*, écrit en 1927, Sandino associait ces deux figures en ciblant « l'oligarchie créole » et les « envahisseurs yankees ». Aussi, après plusieurs années de soulèvement, les États-Unis furent-ils contraints de quitter le pays en 1933. Mais l'oligarchie créole resta en place, trouvant en Anastasio Somoza un rempart contre la remise en question de ses intérêts. Quant à Sandino, il fut assassiné en 1934, comme Marti au Salvador deux ans plus tôt.

Pendant son long règne (1937-1956), Somoza réussit à étendre le domaine familial au point de devenir le plus grand propriétaire du pays. On lui prête d'avoir déclaré en 1944 : *« Nicaragua es mi finca*[44]*. »* Il fut à son tour assassiné en 1956 par un jeune poète libéral. Mais les fils du dictateur prirent le relais de leur père, Luis devenant président, et Anastasio chef de la garde nationale. À l'ombre de leur autoritarisme politique, la prédation économique continua, en particulier dans le domaine foncier. Parangon du kleptocrate sans vergogne, Anastasio Somoza réussit à étendre le domaine familial sur les plaines de l'ouest au détriment de petites exploitations. Estimé à 700 000 hectares[45], soit 20 % des terres arables du pays, il tira ainsi bénéfice du boom du coton et de la canne à sucre comme d'autres

haciendas qui se développèrent à partir des années 1950. Les paysans des petites exploitations situées dans les interstices des *haciendas* des plaines ou dans les zones de montagnes à proximité servaient de main-d'œuvre à ces grandes unités. Une réforme agraire fut certes lancée en 1964 dans le cadre de l'Alliance pour le progrès, afin d'endiguer les idées marxistes présentes dans la région. Elle encouragea les paysans sans terre à émigrer vers le front pionner de la forêt tropicale, mais non une redistribution des terres des grands domaines établis à l'ouest.

Parallèlement, le caractère profondément inique et autoritaire du régime avait donné lieu à la création en 1961 du Front sandiniste de libération nationale (FSLN), en référence au guérillero tué en 1934, tout comme son contemporain Marti avait inspiré le Front Farabundo Marti de libération au Salvador. C'est l'assassinat du journaliste Pedro Joaquin Chamorro, le 10 janvier 1978, qui constitua l'étincelle de la révolution sandiniste. Après une activité de près de deux décennies, les sandinistes entrèrent à Managua en juillet 1979 pour ouvrir une nouvelle séquence politique.

À la confluence du socialisme et de l'option préférentielle pour les pauvres de la Théologie de la libération, le FSLN au pouvoir se lança dans des réformes sociales (éducation, santé) et une réforme agraire. Dès 1969, le FSLN avait d'ailleurs intégré cette réforme parmi les priorités de son plan de transformation du pays. De même, à la fin de l'année 1978, alors que la révolte contre la dictature grandissait dans le pays, des groupes paysans menés par des leaders du FSLN avaient envahi les terres de certains grands domaines. Dès l'arrivée des sandinistes au pouvoir en 1979, celui de la famille Somoza fut exproprié et transformé en domaine étatique (« aire de propriété du peuple »), pendant que les salaires étaient relevés et les fermages diminués. Mais la demande foncière demeurait forte. La taille du domaine des Somoza, tout importante qu'elle fût, ne pouvait assouvir la faim de terres. Aussi les occupations se multipliaient-elles, notamment sous la pression de l'Association des travailleurs ruraux (Asociación de Trabajadores del Campo [ATC]) proche du FSLN. Une deuxième phase de la réforme fut donc lancée en août 1981. Elle élargissait à l'ensemble des *latifundios* la reprise des terres qui étaient à leur tour transférées vers le domaine étatique et la petite agriculture privée dont les paysans étaient encouragés à s'organiser en coopératives[46].

En 1986, les exploitations de plus de 500 hectares représentaient seulement 10 % de la surface arable contre près de 40 % en 1981. De leur côté, le domaine étatique et le domaine coopératif qui n'existaient pas auparavant comptaient respectivement pour 18 % et 21 %[47]. Ce processus

de transfert foncier eut cependant pour effet de radicaliser les résistances au nouveau pouvoir. En témoigne l'action militaire des contre-révolutionnaires des *contras*, rejoints par les Indiens mosquitos de l'est qui luttaient pour leur autonomie. Ces contre-révolutionnaires étaient soutenus par certains grands propriétaires expropriés et par les États-Unis qui voyaient d'un mauvais œil l'installation d'un pouvoir crypto-marxiste dans son pré carré. Ils décidèrent d'ailleurs un embargo en 1985 contre le pays et financèrent les *contras* avec l'aide de leurs alliés saoudiens fortement solvables[48]. En retour, le gouvernement sandiniste de Daniel Ortega, de plus en plus replié sur le seul FSLN[49], utilisa la redistribution de la terre pour gagner les paysans dans les régions troublées par l'insurrection[50].

Le pays sortit finalement de l'instabilité et de l'embargo américain au début des années 1990 dans le contexte de fin de guerre froide. La victoire de Violeta Chamorro, veuve du journaliste assassiné en 1978, scella le début d'une phase d'apaisement politique qui ne fut pas ensuite remise en cause, l'alternance politique ayant permis à Daniel Ortega de revenir aux affaires en 2006, avant d'être confirmé en 2011 et en 2016. Sur le plan agraire, le domaine étatique fut disloqué et rendu en partie à ses anciens propriétaires ou acheté par des agro-investisseurs, marquant la réapparition d'une certaine reconcentration foncière[51].

Dans un contexte de néolibéralisme, l'agro-exportation à partir d'exploitations modernes est ainsi devenue la base de la *doxa* économique du pays. De leur côté, beaucoup parmi les paysans ont rejoint les villes, y déplaçant une partie du problème de la pauvreté. Pour les autres, restés dans les campagnes, la marginalité voire l'insécurité alimentaire sont souvent restées le lot quotidien. Cette dualité aujourd'hui encore criante n'est pas sans rendre possibles de futures violences.

Guatemala : la fin d'une république bananière ?

Si le Salvador et le Nicaragua ont des trajectoires historiques similaires (figures révolutionnaires des années 1930, ruptures politiques à la fin des années 1970 qui entraînent une redistribution de la terre), le Guatemala s'en rapproche également même si l'issue politique n'a pas été pas la même. La rupture politique du début des années 1950, avec l'ancienne oligarchie et ses soutiens américains, s'est en effet traduite par une reprise en main durable du pouvoir dès 1954.

Le Guatemala était la figure idéal-typique de la république bananière. Dans ce pays aux sols fertiles et d'une taille équivalente au Nicaragua, les capitaux de la United Fruit avaient trouvé dès la fin du XIX^{e} siècle à

s’investir sur le territoire. On y trouvait bien sûr également des *haciendas* détenues par des *Ladinos* (Créoles) et des *microfundios*, essentiellement indiens, dévolus à l’agriculture de subsistance. La compagnie états-unienne et les grandes *haciendas* trouvèrent dans les dictatures d’Estrada Cabrera (1898-1920) et de Jorge Ubico (1931-1944) une protection politique pour leurs intérêts économiques. Mieux : cette période autoritaire facilita leur grignotage foncier au détriment des paysans, ce qui entraîna des révoltes sporadiques.

Cependant, la révolution contre Ubico en 1944 marqua l’entrée dans une transition démocratique de dix ans, encore appelée le « printemps démocratique ». Si cette révolution ne fut pas à proprement parler une insurrection paysanne car elle était comme souvent le fait d’intellectuels et d’urbains, la fin de ce printemps démocratique fut en revanche bien liée à la question agraire. En effet, c’est pour s’opposer à la réforme agraire qu’un coup d’État fut fomenté en 1954, qui fit basculer le pays dans une longue guerre civile. Cette réforme agraire fut décrétée en 1950 par le président Jacobo Arbenz afin de résoudre la forte dualité foncière du pays : cette année-là, 2 % des exploitations, principalement de café, de bananes ou de bétail, contrôlaient 72 % des terres cultivables du pays[52].

Cette réforme visait à reprendre les terres en friches des *haciendas* et des plantations étrangères pour les redistribuer à des paysans sans terre ou peu dotés. Par ailleurs, le gouvernement modifia la législation du travail en vue d’améliorer les conditions des ouvriers dans les plantations. Mais cette réforme déclencha l’ire de la compagnie United Fruit qui n’eut pas de difficultés à la voir relayer par les grands propriétaires du pays. Les dirigeants de la firme américaine s’émouvaient en particulier de voir reprises les friches de leur domaine – soit 85 %. Celles-ci étaient supposées constituer des réserves de terres établies au nom du principe de précaution contre la maladie de Panama, qui affectait les plantations de bananes, mais aussi en prévision de catastrophes naturelles. Autre sujet de mécontentement : la construction d’un nouveau port sur la côte atlantique, géré par une institution publique, venait concurrencer celui de Puerto Barrios alors sous le contrôle de la compagnie fruitière.

Si le renversement d’Arbenz fut envisagé dès 1952 aux États-Unis, c’est avec l’arrivée de Dwight Eisenhower en 1953 qu’il fut mis en route, l’entourage de ce président étant très lié à la compagnie[53]. En 1997, la déclassification de documents d’archives de la CIA a confirmé ce rôle prédominant de la United Fruit et des services secrets dans ce coup d’État de juin 1954[54]. Ajoutons que cet événement précipita la conscientisation

politique de Che Guevara, séjournant alors dans ce pays, pour y observer la réforme agraire.

Avec ce coup d'État, le retour à un régime autoritaire et le maintien d'une structure sociopolitique d'ancien régime attisèrent le mécontentement social qui se radicalisa au point qu'une guerre civile divisa violemment le pays jusqu'en 1996. Le clivage ethno-agraire entre grands propriétaires *ladinos* et paysans indiens était parmi les éléments matriciels de ce conflit. Il opposa sur le terrain les milices supplétives de l'État et diverses guérillas comme l'Armée de guérilla des pauvres (Ejercito guerillero de los pobres [EGP]). Rappelons ici la figure de Rigoberta Menchú qui fut prix Nobel de la paix en 1992. Cette paysanne indienne de la montagne commença à travailler dès sa petite enfance dans les *fincas* de la plaine à l'instar de beaucoup de paysans journaliers. En 1979, elle entra au Comité d'unité paysanne fondé par son père qui entretenait des liens avec l'EGP. « Chrétienne révolutionnaire », comme elle se définit et pétrie de Théologie de la libération, elle lutta pour les droits des paysans indiens tout en adoptant la non-violence active. Elle prit une part importante au processus de paix en faisant entendre la double marginalité agraire et ethnique des Indiens du Guatemala.

Depuis la sortie du conflit à la fin du XX^{e} siècle, la question de la terre demeure toutefois posée. La concentration, voire la reconcentration des terres constitue encore la principale origine de la pauvreté dans une société parmi les plus rurales d'Amérique du Sud : en 2016, 56 % des terres à usage agricole se trouvent concentrées entre les mains de moins de 2 % des Guatémaltèques. Des heurts sporadiques continuent à se produire et la situation risque de s'aggraver. Notamment à cause du développement de l'*agrobusiness* de la palme et de la canne à sucre qui donne lieu à l'expansion agricole dans les basses plaines du nord, peuplées essentiellement de Mayas q'echi, peuple de Rigoberta Menchú[55].

L'Amérique du Sud : une histoire à résonances agraires

Tout comme en Amérique centrale, la terre a poussé l'histoire en Amérique du Sud. Le Brésil, le Paraguay, la Bolivie, l'Argentine, le Chili sont autant de pays où la terre fut une composante de cette histoire politique souvent violente. Commençons ce balayage géo-historique par la Colombie, où vient d'être signé un accord de paix après des décennies d'une guerre civile enracinée dans la terre.

La Colombie : parangon de la guerre agraire

Traversée par trois cordillères, la Colombie est flanquée de forêts tropicales dans ses parties orientale et occidentale. Eu égard aux conditions difficiles qui y sévissent, l'agriculture précolombienne puis coloniale se développa surtout sur les « terres froides » des cordillères, ce qui explique aujourd'hui que l'essentiel de l'œcoumène s'y trouve encore. Cependant, au milieu du XX^e siècle, le capitalisme agraire apparut aussi dans les vallées chaudes interandines des fleuves Magdalena et Cauca, et dans certaines zones de la région atlantique et au piémont de l'Orénoque.

Encore très rurale dans les années 1920-1930, c'est dans un contexte sociopolitique commun avec les pays d'Amérique centrale (oligarchie foncière, présence de compagnies étrangères comme United Fruit et minifundisme massif), que la Colombie connut une forte agitation agraire. En particulier, dans les plantations de bananes où les salariés étaient mal traités, une révolte éclata à la fin de l'année 1928 et l'armée tira sur les manifestants réunis à Magdalena. Ce « massacre des bananeraies », immortalisé par *Cent ans de solitude* de Gabriel García Márquez, marqua le début de mobilisations qui débouchèrent en 1930 sur la création du parti communiste colombien. D'autre part, l'essor des prix du café et des bananes poussa les *haciendas* et United Fruit à s'agrandir par la force, au détriment des petits paysans et des colons des fronts agricoles. Et quand les prix baissèrent au début des années 1930, la tentative de combler la baisse par l'augmentation des volumes accrut la pression sur la terre.

Là comme ailleurs, l'oligarchie politique souvent enracinée dans la grande propriété se divisait entre conservateurs et libéraux. Aux élections présidentielles de 1946, dans un contexte de crise sociale liée à une nouvelle chute du prix du café, c'est l'avocat Jorge Eliécer Gaitán, ancien libéral opposé à l'oligarchie en place, qui faillit gagner. Devenu le porte-voix des ouvriers et des paysans, il devint très populaire avant d'être assassiné en 1948 deux ans avant les nouvelles élections. Sa mort marqua le début de la guerre civile (*Violencia*) qui dura de 1948 à 1958. La première phase jusqu'en 1953 commença par un affrontement partisan. Les paysans se trouvaient dans les deux camps, les grands propriétaires (*gamonales*) ayant clientélisé certains d'entre eux, tandis que d'autres se trouvaient du côté des libéraux et des communistes. Après le coup d'État du General Rojas Pinillas en 1953 supposé rétablir l'ordre, les libéraux abandonnèrent le conflit. Cependant, une guérilla de gauche le poursuivit avant d'être écrasée. Au final, une coalition entre conservateurs et libéraux se saisit du pouvoir en 1958 dans le cadre d'un Front national.

Guerre partisane puis guerre sociale voire paysanne[56], cette *Violencia* fit

300 000 morts et déplaça 2 millions de personnes. Elle eut pour épicentre l'Axe du café, depuis le département de Huila au sud jusqu'à celui de Santander au nord. En revanche, la région de l'Antioquia, poumon caféier de la Colombie, où les *haciendas* étaient les moins nombreuses, fut moins touchée par le conflit[57].

Avec la fin de la *Violencia*, la situation sociale ne changea pas pour autant. La population de paysans sans terre continua d'augmenter du fait de l'accroissement de la population et de la modernisation des *haciendas*. Ces dernières économisaient les besoins en main-d'œuvre, notamment dans les plaines où de vastes étendues étaient transformées en cultures de rente (coton, canne à sucre et sésame). Beaucoup de paysans renvoyés en vinrent ainsi à occuper les terres d'autres *haciendas*. Dans le cadre de l'Alliance pour le progrès avec les États-Unis, les autorités ne purent que se résoudre à lancer une réforme agraire en 1961 avec, dans la foulée, la création de l'INCORA (Institut colombien pour la réforme agraire). Mais cette réforme n'entama jamais vraiment les terres des grands domaines agricoles liés au pouvoir. Là comme souvent ailleurs, les autorités préférèrent inciter les paysans à se rendre sur les fronts pionniers, en l'occurrence dans la forêt amazonienne.

Dans ce contexte, les paysans reprirent pour certains le chemin de la radicalisation. Plusieurs milices s'offrirent à eux au mitan des années 1960. En 1964, les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) furent créées dans la mouvance du parti communiste colombien avant de devenir les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée du peuple (FARC-EP). Inspirée par l'exemple de la révolution cubaine, l'Armée de libération nationale (ELN) fut créée la même année avec comme figure de proue le sociologue et prêtre Camilo Torres, tué en 1966 lors de sa première opération. En 1967, une Armée populaire de libération (EPL) d'obédience maoïste entra à son tour dans le paysage révolutionnaire sur fond de conflit sino-soviétique. Ces mouvements se voulaient avant tout protecteurs des paysans sous la pression des grands domaines qui comptaient, eux aussi, sur leurs propres milices. Cette sorte de « fascisme agrarien[58] » pouvait être comparée aux chemises noires de Mussolini, qui furent mobilisées par les grands propriétaires terriens de la plaine du Pô durant les années 1919 et 1920 contre les mouvements paysans (voir *supra*, chapitre 1).

La guerre entre paramilitaires et guérillas connut diverses phases : la période noire des années 1970 et 1980, une phase d'apaisement entre 1982 et 1986, le retour à la violence à partir de la fin des années 1980, puis une nouvelle phase d'apaisement entre 1998 et 2002 (mandat d'Andres

Pastrana[59]), avant une nouvelle reprise sous la présidence d'Alvaro Uribe (2002-2010) qui vit les expulsions paysannes se multiplier. Il serait erroné d'avoir une lecture binaire de cette guerre à forte dimension agraire, où les guérillas auraient été seulement protectrices des paysans, quand les paramilitaires brutaux en auraient été les fossoyeurs. Si les paramilitaires firent le plus de victimes dans les rangs des paysans et autres opposants, ils accueillirent aussi des travailleurs de la terre, ne serait-ce qu'en les soudoyant. De leur côté, les FARC-EP sombrèrent elles aussi dans une guerre aveugle, parfois même contre des paysans rétifs à leur discours. Ajoutons qu'en accompagnant les paysans sur les fronts pionniers de la forêt amazonienne, la culture des drogues devint un moyen pour elles de financer un équipement militaire de plus en plus lourd. Le fléau des cartels de Medellin et de Cali, qui se disputèrent le marché nord-américain, fut ainsi le sous-produit de cette guerre entre guérillas et paramilitaires qui, eux aussi, usèrent du commerce de la drogue.

L'évolution de cette guerre civile idéologique vers une narco-guerre explique peut-être la différence de trajectoire avec d'autres pays, notamment le Salvador et le Nicaragua, où la fin de la guerre froide avait sonné le glas des guerres civiles. Rien de tel ne se produisit en effet en Colombie où, pour ne rien arranger, l'intransigeance du pouvoir le disputait à celle des mouvements de guérillas.

La vraie rupture politique vint du président, Juan Manuel Santos, arrivé au pouvoir en juin 2010. Moins proche de l'élite urbaine et cosmopolite que son prédécesseur Uribe, davantage lié aux grands propriétaires terriens, il promulgua en juin 2011, la loi 1448, qualifiée d'historique. Elle prévoyait de restituer leurs terres aux deux millions de Colombiens déplacés par la guerre civile au cours des vingt-cinq dernières années. La remise de titres par l'agence de restitution ne signifiait pas la reprise automatique des terres, et le processus partit sur un rythme lent eu égard au rapport de force sur le terrain[60]. Le désamorçage du conflit s'engagea surtout par le dialogue direct qu'il noua avec les guérillas et par l'unification des forces politiques – à l'exception du Pôle démocratique alternatif (PDA) de gauche – qui avaient eu jusqu'alors tendance à faire de la surenchère dans la lutte contre les guérillas. Il faut dire aussi que les FARC-EP avaient perdu beaucoup de terrain[61].

Un accord facilité par Cuba et le Vatican fut enfin signé, le 26 septembre 2016. Il prévoyait le dépôt des armes des FARC-EP et leur inclusion dans la vie politique, une réforme agraire et l'arrêt des cultures illicites dans les zones contrôlées par la guérilla. Lors du référendum du 6 octobre 2016, une

courte majorité le rejeta, reprochant le laxisme envers les anciens révolutionnaires. De son côté, l'ancien président Uribe, qui ne s'était pas opposé au processus de paix, se positionna finalement en défaveur du plan final, révélant les limites de la stratégie d'union politique. Cependant, la remise du prix Nobel de la paix au président Santos est venue l'encourager dans le sens de la paix, tandis que les FARC-EP ont entamé leur désarmement en mars 2017 avant de se muer en Force alternative révolutionnaire commune en septembre. L'ELN a, de son côté, annoncé son souhait de déposer les armes à la veille de la visite du pape François en Colombie en septembre 2017.

Aujourd'hui une nouvelle aire s'ouvre dans le pays, sachant que la paix demeure fragile, notamment parce que la structure agraire n'a pas changé. En 2011, selon un rapport du PNUD, 1 % des Colombiens concentrent encore 52 % des terres[62]. Certes, il est prévu la création d'un fonds de terres alimenté par celles que l'État a récupérées, notamment au travers de l'extinction juridique de domaines non exploités. Ces terres doivent être ensuite distribuées gratuitement aux paysans les plus pauvres. À cela s'ajoute le cadastrage des parcelles pour protéger les droits ce ceux qui ont longtemps été la proie des accapareurs. Un système de crédit est également envisagé pour rendre les paysans plus autonomes à l'égard d'éventuels usuriers.

Cet accord a beau donner beaucoup d'importance à cette question de l'accès à la terre, rien n'indique *a priori* son succès obligatoire. Selon l'avocat colombien Alejandro Reyes Posada : « L'avenir [du processus de paix] se jouera dans les zones rurales, dans ces territoires où l'État peine à exister. Les réticences des possédants sont vives. Le principal risque du postconflit réside dans la possible réactivation par les grands propriétaires des initiatives de défense armée de type paramilitaire. S'ils sentent que leur patrimoine et leurs privilèges sont menacés[63]. » De leur côté, il n'est pas sûr que les paysans se satisfassent de l'engagement des FARC pour être rassurés, car cette mouvance, toujours dirigée par Rodrigo Londoño, alias « Timochenko », a perdu depuis longtemps sa popularité dans le monde rural, notamment du fait de ses violences aveugles et de sa dérive mafieuse. Autre motif d'inquiétude : avec l'ouverture de nouveaux cycles agricoles comme les agro-carburants (jatropha, palmier africain, canne à sucre), la terre demeure un objet de convoitise, ce qui n'est pas pour faciliter la détente dans les rapports sociaux. Qui plus est, la Colombie accueille des grands projets d'infrastructures qui introduisent de nouvelles sources de

mécontentement paysan, notamment dans l'Arauca (à l'est du pays), où la construction de l'oléoduc bicentenaire mobilise les paysans.

Le Brésil : des firmes et des « sans-ferme »

Plus grand pays d'Amérique du Sud avec 8,5 millions de kilomètres carrés, le Brésil fut colonisé pendant quatre siècles. Au terme de cette colonisation, la partie côtière accueillit l'agriculture (notamment les plantations) ; la partie médiane offrit sa savane arbustive (le *cerrado*) à l'élevage extensif ; la forêt amazonienne (qui représente 60 % de la superficie) fut pratiquement vierge de tout agro-pastoralisme. La colonisation se fit, on l'a vu, selon un mode d'appropriation dual, à l'exception du sud que les migrants européens (italiens, allemands et polonais notamment) rejoignirent sur le tard, c'est-à-dire à la fin du XIX^e^ siècle et au début du XX^e^ siècle. Souvent paysans sans terre ou pauvres venus de pays où la question agraire se posait avec acuité, ils se virent distribuer des terres de façon égalitaire, ce qui rompait avec le mode d'attribution dans le reste du pays. Cette allocation originelle, par des entreprises de colonisation qui avaient au préalable chassé les populations indiennes, allait permettre le développement d'une agriculture familiale prospère. En revanche, dans le reste du pays, les grands domaines (*fazendas*) agricoles et d'élevage continuèrent de se partager de façon inéquitable l'espace au détriment d'une petite paysannerie précaire autant que pléthorique.

À la fin du XIX^e^ siècle et durant la première moitié du XX^e^ siècle, le Brésil offrait le visage d'une oligarchie politique à fort ancrage foncier. Qualifiée de « République *Café com leite* », la période comprise entre 1889 et 1930 fut marquée par la prédominance des États de Sžao Paulo et du Minas Gerais dans le Sudeste, où dominaient respectivement le café et l'élevage. Durant cette période également qualifiée du *coronelismo*, l'État finalement assez peu centralisé s'appuyait sur le pouvoir des grands propriétaires terriens (les *coroneis*) garants de l'ordre local. Cependant, la suprématie de certains États et d'intérêts agraires particuliers se fit au détriment des intérêts des États périphériques, notamment ceux des sucriers des États du Nordeste qui avaient souffert de l'abolition de l'esclavage en 1888.

Cette république adossée aux intérêts du moment, qui connut moult difficultés avec des grèves du milieu des années 1920, ne survécut pas à la crise de 1929. En 1930, un coup d'État mit un terme à cette période et

l'arrivée du nouvel homme fort, Getúlio Vargas, sonna comme la revanche des classes moyennes émergentes et des intérêts des régions agricoles plus périphériques. Son régime aux forts accents autoritaires, notamment durant la période de l'*Estado Novo* (1937-1945), ne modifia pas la structure agraire. Au mieux, encouragea-t-il à la colonisation d'espaces vierges du vaste territoire. En cela, Vargas s'inspirait du volet agraire de l'*Estado Novo* de Salazar, qui avait voulu régler le problème agraire en déplaçant les paysans portugais « surnuméraires » vers les colonies (voir chapitre 1).

C'est avec l'arrivée de João Belchior Marques Goulart au pouvoir en 1961 que le Brésil envisagea des transformations agraires dans un pays à forte empreinte duale. Les mobilisations paysannes avaient pris une tournure politique. En témoigne la constitution des ligues paysannes et l'organisation du premier congrès des paysans à Belo Horizonte en novembre 1961, où la justice foncière fut au cœur des discussions. Issu lui-même d'une famille de grands propriétaires, le président Goulart n'en demeurait pas moins conscient du problème foncier. Il annonça une réforme agraire lors d'un discours très offensif prononcé le 13 mars 1964. Cette remise en question du *statu quo*, sur fond de mobilisation des ligues paysannes de Francisco Julião dans le Nordeste, fut le déclencheur du coup d'État du 31 mars par une junte obsédée par toute idée de réforme sociale qui pouvait participer de l'influence communiste dans la région. Soutenue par l'oligarchie agraire, ce coup d'État inaugura une dictature qui dura jusqu'en 1985.

Si elle fut initiée entre autres par le conservatisme agraire, cette très longue période de clôture autoritaire ne put laisser de côté la question foncière, tout simplement parce qu'elle attisait le risque de « subversion communiste ». Le nouveau pouvoir voulut d'ailleurs s'inscrire dans l'Alliance pour le progrès, portée par les États-Unis et supposée endiguer la subversion marxiste. Une loi fut ainsi portée sur le statut de la terre. Né de la fusion, en 1970, de l'Institut brésilien de la réforme agraire et de l'Institut national du développement agricole, l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (INCRA) fut l'instrument de cette politique.

Mais plutôt que la réforme agraire pourtant contenue dans l'acronyme de l'institution créée, la période de la dictature fit la part belle à la colonisation des vastes espaces amazoniens et de la savane arborée des plaines centrales pour décharger les États denses de l'est de leur population paysanne et répondre ainsi à la faim de terres. Des zones d'exploitations nouvelles (les *assentamentos*), furent progressivement créées et l'État lança des investissements en infrastructures de transport pour pouvoir les rallier.

Cette politique se rapprochait de ce qu'avaient fait les fascistes italiens et espagnols ou que d'autres juntes, notamment aux Philippines et en Indonésie, étaient en train de faire (chapitre 3). « Que les hommes sans terre aillent sur les terres sans hommes », déclara en 1970 le chef de la dictature militaire, Emílio Garrastazu Médici au pouvoir entre 1969 et 1974 !

Apporter une réponse sociale sans remettre en question les avantages de ses clientèles, tel fut donc le pari d'une junte qui rêvait aussi de puissance. Or, sur ce dernier point, quel meilleur avantage pour le pays que son abondante réserve foncière ? Au-delà de l'élargissement de la surface cultivée dans cette optique de puissance, les grandes *fazendas* étaient donc poussées à une certaine modernisation productive. D'alliées politiques, elles se devaient d'être les alliées économiques d'un projet géopolitique. Deux décennies durant, cette « modernisation conservatrice[64] » ne modifia donc pratiquement pas la structure inégalitaire du pays. Ainsi cette colonisation de nouveaux espaces à l'ouest n'empêcha pas les contestations foncières et leur répression violente sur les « vieilles terres » de l'est. Dénonçant la mainmise sur la terre depuis sa création en 1975, la Commission pastorale pour la terre (CPT) qui portait les idées de la Théologie de la libération, chères à l'évêque de Recife, Don Helder Camara[65], avait pris soin de recenser les actes de violence contre les paysans. À la veille du retour de la démocratie en 1985, alors que les mouvements d'occupation de terres gagnèrent encore en intensité, le Mouvement des travailleurs sans terre (MST) fut créé dans la ligne de cette commission, avec le souci d'une meilleure structuration des actions car leur impréparation avait souvent exposé les paysans aux violences des nervis de certains grands propriétaires. La montée des tensions traduisait une situation de concentration foncière encore extrême : en 1985, 0,8 % des exploitations couvraient 44 % de la surface exploitée, quand 53 % des exploitations s'en partageaient moins de 3 %[66].

Avec la transition démocratique entamée en 1985, le pouvoir ne tarda pas à formuler un Plan national de réforme agraire. Mais les grands propriétaires organisés en Union démocratique rurale réussirent à atténuer sa portée, à grands renforts médiatiques et de dissuasion sur le terrain. Selon la Constitution de 1988, seules les terres « sous-exploitées » furent donc éligibles à la redistribution, la politique de colonisation *via* les *assentamentos* étant maintenue voire privilégiée. Mais, plutôt que de se rendre dans les *assentamentos* amazoniens souvent difficilement accessibles, beaucoup de paysans montrèrent leur détermination à s'établir

dans les zones de « vieille agriculture », ce qui y entretenait la conflictualité agraire.

Il fut cependant difficile pour Fernando Henrique Cardoso, élu en 1994, de négliger ces violences agraires. Après avoir fait redistribuer 1 000 kilomètres carrés de terres à 3 600 familles pauvres, il s'adossa aux préconisations de la Banque mondiale. Celles-ci invitaient les États à faciliter les transferts fonciers vers les paysans sans terre en particulier par la mise en place d'impôts progressifs supposés encourager les propriétaires des grands domaines à vendre leurs terres inexploitées. Ce recours au marché, plutôt qu'à l'expropriation forcée, pouvait satisfaire de grands *fazenderos* du Nordeste qui avaient soutenu Cardoso[67]. Mais cette politique ne renversa pas radicalement la donne agraire. Pire, le mouvement des sans-terre fut le cible d'une politique de disqualification voire de criminalisation.

L'élection du président Luis Inácio Lula da Silva en 2002, ancré à gauche et au passé de syndicaliste, fit espérer aux paysans sans terre une réforme agraire[68]. Mais, dès 2005, Chico Whitaker, altermondialiste nourri par la Théologie de la libération, s'alarma : « La mesure à prendre, c'est la réforme agraire. Avec elle, de nombreux problèmes seraient résolus. Il y aurait retour à la terre des gens chassés par les grandes plantations. Et il y aurait une classe moyenne basse. Mais l'Assemblée bloque tout[69]. » Or force est d'admettre que les blocages ne furent jamais vraiment dépassés. Même si Lula fit sortir des millions de pauvres de la précarité grâce à la mise en place des bourses familiales (*Bolsa Familia*), il ne réussit pas vraiment, pas plus que Dilma Rousseff (2011-2016), à renverser la situation sur le plan foncier. Aucun instrument nouveau ne fut créé à côté des législations mises en place par Cardoso supposées faciliter les mises en vente de terres des grands domaines.

Avec l'arrivée de Michel Temer en 2016, il ne faut rien attendre de plus. Il s'inscrit dans les intérêts d'une oligarchie économique, dont le fonctionnement ressemble à s'y méprendre à celui du pouvoir antérieur à 1985. Ainsi, les occupations de terres continuent dans les États d'agriculture traditionnelle (au sud, au centre-est et dans le Nordeste) car les conditions de vie y demeurent plus favorables qu'en Amazonie. Avec l'appui du MST, des paysans continuent d'établir des campements (*acampamentos*) dans l'espoir de devenir des *assentamentos* reconnus.

La partie amazonienne qui accueille le plus d'*assentamentos* officiels continue à connaître elle aussi des conflits fonciers. Avec les politiques agricoles qui encouragent l'agro-exportation (sucre, soja) depuis la fin du XX^{e} siècle, l'attractivité croissante de ce *Far West* brésilien provoque en

effet l'arrivée de grands investisseurs et, parfois avec eux, le déguerpissement de populations locales[70]. Le 4 mai 2017, l'ONU intervint même pour demander au Brésil de procéder à une enquête après les attaques contre les Indiens de la tribu Gamela dans l'État du Maranhao[71]. Non seulement ces investissements avancent en Amazonie, mais c'est tout aussi vrai dans le *Cerrado* (notamment le Mato Grosso). Des méga-fermes s'y établissent à grands renforts de coercition, grâce à la technique du *grilagem*, sorte d'enclosure forcée à la mode du Brésil[72].

En d'autres termes, plutôt qu'une réforme agraire visant à améliorer le sort de l'agriculture familiale, le Brésil a préféré la « révolution agricole » basée sur une agriculture de firme qui concourt à projeter ce pays sur la scène internationale. Il faut dire que cette agriculture compte des relais bien établis au niveau du gouvernement et du nouveau Congrès élu en 2014, où la *bancada ruralista*, autrement dit des représentants de l'*agrobusiness*, occupe 40 % des sièges. En basculant ainsi de la ferme à la firme, le Brésil demeure plus que jamais un colosse aux pieds d'argile. Si l'*agrobusiness* prétend contribuer à la puissance, la faim de terres en hypothèque la stabilité sociale et politique.

Le Paraguay : quand le foncier fait dérailler l'histoire

Si le Brésil occupe le deuxième rang mondial en termes de concentration des terres[73], c'est son voisin paraguayen qui demeure le plus inégalitaire. Et cette caractéristique y a encore des répercussions politiques de première importance. C'est d'ailleurs cet arrière-plan agraire qui valut au président Fernand Lugo d'être destitué en 2012.

Le Paraguay combine un certain nombre de singularités. Singularité géographique, qui tient à son enclavement comme la Bolivie voisine. Singularité économique qui a vu ce pays construire une indépendance économique avant de s'effondrer ensuite. Singularité géopolitique dans la mesure où cette grande puissance du XIX^{e} siècle a disparu de l'arène régionale. Singularité historique, enfin, qui tient au choix précoce d'aller contre les oligarchies foncières, avant d'en créer une nouvelle quand certains pays du continent s'en défaisaient. Ces singularités n'étaient sans doute pas sans liens entre elles : le souci de puissance et d'indépendance économique allait avec la volonté de contourner l'enclavement et de rendre la terre à ceux qui la travaillaient.

À tout cela s'ajoute sur le plan du peuplement que les Indiens, essentiellement guaranis, sont encore très nombreux. S'ajoute aussi, au niveau géographique, le fait que son espace utile est longtemps demeuré

limité, ce qui ne le distingue pas vraiment de certains pays d'Amérique latine : entre le grand Chaco à l'ouest (60 % du territoire), difficile à cultiver notamment parce qu'il abrite des marais intermittents (« le pays des rivières sans lit ») et que les étés y sont très arides, et la région orientale très boisée et longtemps peu cultivée, le territoire utile pour l'agriculture se limita longtemps aux régions centrales. Ainsi a-t-on pu dire que le Paraguay était un pays sans hommes avec des hommes sans terre. Si la première assertion fut longtemps vraie tant ce pays vécut des vicissitudes tragiques qui firent quasiment disparaître la population masculine au XIX^e^ siècle, ce n'est plus vraiment le cas. Le Chaco demeure certes assez désertique, mais le reste du territoire est très peuplé. En revanche, il s'agit d'un pays où les hommes sans terre constituent encore l'une des principales questions sociales.

Étonnamment, le Paraguay, essentiellement habité dans sa région centrale, fut donc l'objet d'une réforme agraire dès les lendemains de son indépendance en 1811. Le pays connut alors une forme de despotisme éclairé (encore qu'il faille être prudent avec ce genre de qualification) pendant le long règne de José Gaspar Rodriguez de Francia qui, après avoir été élu en 1814, devint dictateur à vie (*perpetuo* titre en espagnol ou *Carai Guazu* en guarani). Soucieux de développement économique en tant que vecteur de puissance, il imposa une réforme agraire dans un environnement latifundiaire à l'instar du reste du continent.

En plus de déposséder une certaine élite politique qu'il voulait défaire, la réquisition des terres par l'État permettait de catalyser l'essor économique : les parcelles désormais disposées dans des « fermes de la Patrie » (*estancias de la Patria*) étaient à la disposition des paysans sans terre qui les louaient en toute sécurité. Plus largement, il instaura un certain protectionnisme, y compris par rapport aux investissements étrangers, essentiellement britanniques. Il réussit également à établir une armée puissante. Après sa mort en 1840, son orientation politique marquée du sceau de la puissance et de l'indépendance fut poursuivie jusqu'à la guerre de la Triple Alliance (1864-1870), qui vit le pays s'effondrer sous les coups de boutoir du Brésil, de l'Argentine et de l'Uruguay. Cette coalition fut encouragée par Londres qui supportait difficilement cette attitude autarcique du Paraguay, à l'heure où le sous-continent américain s'offrait à ses investissements.

Cette guerre eut pour le Paraguay des effets considérables, ne serait-ce qu'en termes de population : les hommes payèrent un tel tribut que l'Église accepta la polygamie. Ce fut donc aussi un effondrement économique sans compter que, sur le plan géopolitique, ce pays qui avait fait si peur à ses

voisins n'était plus que l'ombre de lui-même. Quant à son territoire, il fut mis pour longtemps en coupes réglées. Sous la présidence autoritaire de Juan Bernardino Caballero (1881-1886), une grande partie des terres publiques furent en effet rendues au marché (lois de 1883 et 1885), ce qui favorisa l'emprise d'intérêts britanniques, argentins et brésiliens (dans le Chaco et ses arbres à tanins – les *quebrachos* – et dans l'est avec les terres à maté – les *yerbalès*). Dans les régions centrales décimées, ces lois favorisèrent également l'appropriation des terres par des riches paraguayens qui reconstituèrent ainsi une élite foncière.

Ce tournant du XIX^e^ siècle et le début du XX^e^ siècle furent aussi marqués par les affrontements internes entre les partis colorado (fondé par Caballero) et libéral, sans que le clivage n'empruntât vraiment à la question agraire. Cette période de forte division connut toutefois une halte avec la guerre du Chaco (1932-1935). Elle vit le Paraguay élargir son territoire en prenant la région orientale du Chaco (soit 120 000 kilomètres carrés peu exploitables) à son voisin bolivien. Ce fut aussi le retour à des régimes militaires, qui consacrait les vainqueurs de cette guerre. Le général Alfredo Strossner, après un coup d'État en 1954, allait ainsi tenir le Paraguay d'une main de fer jusqu'en 1989.

À l'abri de sa poigne autoritaire, toute une clique s'engagea dans la prédation d'un pays, encore très rural. Quoi de mieux que de s'approprier la terre ? Pendant trente-cinq ans, les terres déjà fortement concentrées du fait des investissements étrangers le furent davantage encore. Parfois même, des terres privées et communautaires furent léguées à des membres de la clique politique au pouvoir, l'armée assurant le déguerpissement des paysans une fois la terre transférée à son nouveau « propriétaire ». Très lié à la dictature brésilienne[74], Strossner facilita également les ventes de terres à la frontière orientale du Paraguay. Cela entraîna l'arrivée de Brésiliens – nommés Brésilguayens[75] –, qui trouvèrent un eldorado foncier dans ces nouveaux espaces où la terre était bon marché, et parfois très riche notamment dans l'Alto Parana. Certains grands propriétaires, dont le « roi du Soja », Tranquilo Favero, purent ainsi accroître leur capital. De leur côté, des paysans sans terre ou pauvres du Brésil pouvaient y commencer une nouvelle histoire, certains devenant à leur tour grands propriétaires.

Devant une telle offensive, beaucoup de paysans paraguayens n'eurent d'autre choix que de s'employer dans les grandes exploitations. Les conditions y étaient précaires. Certains s'en allèrent vers les villes, voire émigrèrent en Argentine. D'aucuns résistèrent aussi, notamment au travers

les Ligues paysannes fondées par la jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Mais ce fut parfois au prix de leur vie.

Finalement, un coup d'État eut raison de Strossner en 1989. Pour autant, il ne fut pas surdéterminé comme en d'autres endroits par la question de la terre. Le général Rodriguez, élu président le 1er mai 1989, déclara quand même « la réforme agraire comme élément de base de sa politique » et une commission fut créée en ce sens. Mais il ne restait aucune terre d'État (« terre fiscale ») à distribuer. Une reprise des terres spoliées fut proposée par les mouvements paysans et la Conférence épiscopale. Cependant, rien de concret ne fut entrepris sur ce terrain-là et encore moins sur la reprise des terres sur tous les grands domaines. Tout simplement parce que dans un pays à forte assise rurale, le rôle des propriétaires fonciers au gouvernement et au Parlement demeurait prégnant.

Avec la victoire de Fernando Lugo en 2008, le sort des paysans sembla pouvoir changer. Pendant la campagne électorale, cet homme de gauche annonça une réforme agraire. Mais, s'il réussit à créer une vaste coalition pour mettre un terme à soixante ans d'hégémonie du parti colorado, il se heurta aux pesanteurs de son gouvernement et du Parlement. En particulier, si les libéraux appuyèrent ses réformes sur le terrain de la lutte contre la corruption et sur la politique sanitaire et éducative, ils se désolidarisèrent de son idée de réforme agraire.

Étonnamment (ou cyniquement ?), il fut destitué le 22 juin 2012 après un conflit foncier meurtrier qu'il avait été accusé de ne pas avoir su régler[76]. Était-il dès lors étonnant que son successeur Frederico Franco dénonçât les occupations de terres par les paysans sans terre ? Cette destitution fut qualifiée de « coup d'État » illégitime par Cristina Kirchner, Hugo Chavez et Evo Morales. Mais rien ne permit de revenir au *statu quo ante*.

En attendant, le pays garde la structure foncière la plus déséquilibrée au monde (2 % des propriétaires détiennent 80 % des terres). Les paysans sans terre se lancent dans des occupations de propriété en subissant parfois des assauts de violence, tandis que les territoires de l'est et du centre offrent leurs terres à la culture massive du soja qui tire profit de terres bon marché et déjà structurées en vastes domaines. Le Paraguay est ainsi le quatrième exportateur de soja au monde, quand la faim de terres menace sa stabilité. Tout se passe comme si les dirigeants espéraient que la « déruralisation » – on est passé de 50 % de ruraux en 1992 à 33 % en 2012 – règle le problème. Le Paraguay demeure donc une figure idéal-typique du lien entre la terre et le pouvoir. Ce pays se languit d'une réforme agraire, quand tant d'autres de la région s'y sont astreints avec plus ou moins de succès.

L’Argentine : des grandes fermes aux grandes firmes

L’Argentine voisine n’a pas connu de réforme non plus, même si la propriété y est mal répartie. Avec 2,7 millions de kilomètres carrés, ce pays est le second par la taille en Amérique du Sud et le huitième à l’échelle mondiale. C’est bien par ses abondantes terres qu’indépendant en 1816, dans une période de mise à distance de la couronne espagnole sur le continent, il a émergé sur la scène internationale. L’opération de « conquête du désert », autrement dit le sud de la Pampa et la Patagonie orientale, intervenue dans la seconde moitié du XIX^e siècle, renforça la force de frappe argentine. On sait aussi que cette extension foncière se doubla d’un processus d’investissements en infrastructures émanant surtout de la couronne britannique. Il s’agissait en effet d’intégrer cette économie émergente à l’économie-monde dont le centre de gravité se trouvait à Londres. Cette extraversion donna lieu au développement du port de Buenos Aires, de gares ferroviaires dans les agrovilles, sachant que la région de la Pampa était alors la plus connectée.

Inutile de revenir sur le système d’appropriation foncière qui prévalut là comme ailleurs dans le reste du continent. Dans le paysage agraire se trouvaient les *estancias* (ou *haciendas*) héritées de la période coloniale. Mais une agriculture plus familiale se fraya un chemin avec l’arrivée tardive de colons européens entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. La question agraire, question sociale de l’époque, renvoyait donc à la situation des ouvriers agricoles dans les grands domaines et à la précarité des métayages et des fermages des paysans et des petits éleveurs qui louaient une partie des domaines.

Les grands propriétaires de terres et d’élevages s’organisèrent très tôt au travers de la Société rurale Argentine (SRA), fondée en 1866. Elle agit d’emblée comme un groupe de pression auprès du gouvernement afin de défendre les intérêts de ses sociétaires concernant, notamment, la question des conflits avec les populations indiennes, l’attribution des terres publiques ou bien encore le retrait de projets visant à diviser les terres publiques en petites parcelles qui auraient pu satisfaire les petits agriculteurs[77].

Sur le plan politique, cette oligarchie foncière se retrouva au sein du parti politique conservateur (Partido Autonomista Nacional), qui œuvra pour son maintien au pouvoir, soit au moyen d’élections frauduleuses, de 1880 à 1916, soit en contrôlant le Congrès durant la brève période de gouvernements élus démocratiquement (1916 à 1930), empêchant ainsi toute possibilité de réformes. Cependant, pendant cette dernière période, le

« Plan de la terre et du pétrole » du président Hipólito Yrigoyen chercha non pas à renverser la situation de dualisme agricole mais à améliorer le sort des paysans métayers et fermiers des grands domaines absentéistes. Pour le reste, rien ne fut modifié qui aurait pu remettre en question l'existence même des grands domaines, notamment ceux de l'élevage qui assuraient une prospérité au pays.

Cette absence de réforme au long du XX^e siècle ne révèle-t-elle pas en creux la force du lien politique entre la terre et le pouvoir ? Car, comme le fait remarquer Camille Lavoix dans *Le Tango des ambitions* : « Aucun président n'a été capable de mener une réforme agraire et d'interdire des propriétés de plus de 20 000 hectares. [...] Si la terre avait été répartie entre les vrais travailleurs, [...] cela aurait enlevé du pouvoir politique aux latifundistes qui ont toujours soutenu les dictatures militaires. Depuis 1930, l'Argentine a connu 13 dictateurs. Le lien est facile à faire[78]. » Aussi n'est-il pas surprenant de constater que durant la dernière dictature militaire (1976-1983), le ministère de l'Économie fut dirigé par José Alfredo Martinez de Hoz, petit-fils du fondateur de la SRA, dont l'une des premières mesures consista à supprimer toutes les taxes sur les exportations agricoles mais surtout pas à toucher le *statu quo* foncier.

La période péroniste aurait pu offrir une fenêtre pour la réforme. Mais, dans un discours prononcé en novembre 1949, Juan Domingo Perón évoqua ses réserves : « Que résout-on en donnant à une famille une petite ferme de 20 hectares ou une estancia de 100 hectares à une autre ? La moindre ferme dans ce pays ne peut être inférieure à 100 hectares ; sinon autant répartir des jeux de boules. En outre, il faut donner la terre non pas à celui qui le lendemain en fera un objet de spéculation mais à celui qui va s'attacher à elle et la faire produire. Je pourrais évidemment transmettre les terres dès maintenant et laisser à mes successeurs un terrible problème à résoudre. Or je ne travaille pour notre satisfaction présente mais pour celle de nos enfants et petits-enfants. »

Force est d'admettre qu'avec le retour de la démocratie en 1983, la situation n'a pas vraiment évolué. Cette rupture politique a plus ou moins coïncidé avec un changement de paradigme agro-économique qui fit une large place à la « sojatisation » du territoire. L'unité des grands domaines facilita la mécanisation et la percée de l'agro-industrie, ce qui les consacra de nouveau dans le paysage économique. Et quand les terres de ces domaines étaient louées en métayage ou en fermage, on assista à une dépossession des anciens usagers.

L'Argentine s'inscrit ainsi pleinement dans le mouvement de reconcentration de la terre. Et parfois avec force violence[79]. Dans un rapport publié en 2010 (*La Violence rurale dans l'Argentine de l'*agrobusiness) émanant du Groupe d'étude sur l'écologie politique de l'Université de Buenos Aires, il est mentionné que « l'augmentation de la violence rurale en Argentine doit être interprétée dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet global d'agro-stratégie et de politiques publiques visant l'augmentation de l'extraction et de la consommation des ressources naturelles [...] Le différend territorial entre l'agro-industrie et les communautés autochtones et paysannes et la violence que la première fait subir aux secondes est le symptôme d'un processus de concentration ». Pire : « la violence en milieu rural n'est pas tellement l'expression de l'absence d'institutions en matière de terres et de droit des peuples indigènes et des communautés paysannes, elle représente plutôt une réponse de l'État lui-même[80] ».

Cette concentration s'observe ailleurs que dans les régions converties au soja (Pampa et Nord-Est). Même en Patagonie, des éleveurs d'origine indienne vendent leurs petites exploitations pour partir en ville. Si en 1988, la taille moyenne était de 470 hectares, elle était de 634 hectares en 2008[81], ce qui souligne la rapidité du processus de concentration. Une voie manifestement choisie pour transformer son agriculture, et par-delà projeter sa puissance. Mais au prix de quelles conséquences sociales et de combien de violences ? D'ailleurs, les mobilisations continuent, notamment celles des Indiens mapuches qui ont fondé la « Résistance ancestrale mapuche » (RAM). Parmi les points chauds de leur contestation se trouvent des terres vendues en 1991 au magnat italien Luciano Benetton, que les Mapuches occupent partiellement depuis 2015. Le large écho politique donné à la disparition récente d'un jeune militant, Sergio Maldonado, est en lien avec cette affaire. Celui-ci participait à une manifestation mapuche, le 1er août 2017, quand il fut arrêté par la police. Le 1er septembre, un mois après sa disparition, plus de 200 000 personnes se mobilisèrent à Buenos Aires pour protester contre l'attitude du gouvernement dans cette affaire. Lorsque son corps fut retrouvé, le 17 octobre 2017, la mobilisation reprit de l'ampleur. L'opposition amplifia ses critiques contre le gouvernement, en particulier la ministre de la Sécurité, Patricia Bullrich, mais aussi le président Macri jugé silencieux. Si cette affaire eut tant de résonance politique, au point que tous les partis suspendirent leurs meetings le jour de la découverte macabre, c'est parce qu'elle rappelait les disparitions forcées de personnes du temps

de la dictature de Videla (1976-1983), où certains « seigneurs » de la terre soutenaient les « saigneurs » au pouvoir.

Le Chili : les dessous fonciers d'une sombre histoire

Dans le Chili voisin, la question agraire a été mêlée au politique, y compris dans ses séquences récentes les plus sombres. Le Chili dispose d'une forte diversité agro-climatique sur son territoire très long. Elle lui offre une variété de productions agricoles et animales à rebours d'autres pays plus spécialisés du continent. En outre, la richesse de son sous-sol a très tôt diversifié l'offre économique de cet eldorado. Avant que la carte des richesses minières ne s'élargisse, le salpêtre et le cuivre ont historiquement tenu la place la plus importante dans l'économie du pays.

Ce faisant, l'ancrage économique du pouvoir politique fut plus large que dans d'autres pays d'Amérique latine, où les oligarchies furent longtemps enracinées dans la terre. En outre, le profil productif du Chili fit de lui un pays à forte composition ouvrière au-delà des ouvriers agricoles des *haciendas*. Même si l'histoire politique est moins agrarienne, il n'en demeure pas moins que la rupture des années 1970 emprunte quand même pour partie à la question foncière.

Dans un pays à structure inégalitaire sur le plan foncier, le Chili lança une réforme agraire en 1967, sous la présidence du démocrate-chrétien Eduardo Frei, élu contre le candidat de gauche Salvador Allende en 1964. Porteur d'un projet de « révolution dans la liberté », Frei fit de la réforme agraire, de la nationalisation des mines et de la redistribution des richesses ses priorités politiques, ce qui l'inscrivait de fait en rupture avec la droite. En donnant la terre à ceux qui la cultivaient, la réforme agraire qu'il mit en route eut pour but de stimuler la productivité agricole dans les vastes domaines que travaillaient un salariat agricole (notamment les *inquilinos*) et des paysans locataires (fermiers et métayers) souvent très précaires. La réforme prévoyait de transformer les *latifundios* en coopératives provisoires (*asentamientos*), où chaque paysan (*asentado*) devait se voir attribuer des terres arables. Mais cette réforme fut toutefois ralentie par les grands propriétaires, moins parce que ceux-ci pouvaient avoir quelques liens avec le pouvoir, que parce qu'ils se servirent de sa complexité pour l'entraver.

Ainsi, alors qu'elle autorisait l'expropriation de tous les grands domaines, la réforme ne toucha que le tiers des grands domaines du Chili en 1970. Seules 21 000 familles sur les 100 000 prévues reçurent des terres. Les occupations de terres eurent donc tendance à se multiplier. Parallèlement, sur le plan politique, l'aile gauche – majoritaire – de la

démocratie chrétienne avait rompu avec le reste du parti pour devenir le Mouvement d'action populaire unitaire (MAPU) et fusionner avec d'autres mouvements qui portèrent Salvador Allende vers la victoire en septembre 1970.

Quand il parvint au pouvoir en 1970 à la tête de l'Unité populaire, son ministre des Terres et de la Colonisation, Humberto Martones Morales du Parti social démocrate et son ministre de l'Agriculture, Jacques Chonchol du MAPU, furent chargés d'accélérer la réforme. Ils exproprièrent de nombreux grands propriétaires. Le gouvernement d'Allende procéda également à la nationalisation des mines. Ces réformes aux forts accents socialistes et l'agitation qui secouait le pays furent parmi les prétextes au coup d'État du général Augusto Pinochet, le 11 septembre 1973. Il modifia brutalement le cours de l'histoire chilienne.

Inspiré par le libéralisme friedmanien et à l'abri d'une chape autoritaire, il décida sur le plan agraire de revenir partiellement au *statu quo ante*. Il redonna les terres, qui avaient été transférées aux paysans mais encore sans titres, à leurs anciens propriétaires. Toutefois, les grands propriétaires furent invités à intensifier l'activité de leurs domaines. Pour ceux qui ne souhaitaient pas s'engager, les reventes furent encouragées. Cette contre-réforme devenait ainsi une sorte de réforme agraire privative. Enfin, ceux qui, parmi les anciens ouvriers agricoles ou locataires, avaient obtenu des titres dans la période précédente, purent les garder. Avec cette reprise en main autoritaire, le Chili fut aussi le théâtre de vengeances. Certains latifundistes avaient peu goûté les occupations de leurs terres et leur dessaisissement, notamment dans les régions où les Indiens mapuches s'étaient beaucoup engagés[82].

Depuis le retour à la démocratie en 1990, dans un moment de basculement géopolitique mondial, rien n'a été modifié sur le plan foncier. Le contraste entre deux secteurs agricoles est encore plus saisissant : une grande agriculture vouée à l'agro-exportation se déploie avec force dynamisme, tandis qu'une agriculture d'autosubsistance continue de se maintenir. Mais la marginalité qui accompagne celle-ci a perdu de sa résonance politique[83].

La Bolivie : quand se croisent la question indienne et la question de la terre

La Bolivie voisine connaît une forte actualité agro-politique. Traversé par les cordillères en sa partie occidentale et constitué de basses plaines forestières ou de savanes à l'est, le pays est contrasté sur le plan territorial. À l'instar de pays andins comme la Colombie, le peuplement emprunte à ce

contraste : le centre de gravité de l'œcoumène se situe dans l'Altiplano à l'ouest et surtout dans lesdites vallées intermédiaires de la Cordillère au centre-ouest, qui offrent des possibilités d'agropastoralisme et des gisements divers (étain, cuivre, zinc, etc.). Au contraire, le nord tropical et les basses plaines orientales (*Oriente*) ont été longtemps peu investis voire délaissés du fait du climat chaud et humide et de l'éloignement du centre du pouvoir, ce qui n'y a pas empêché la présence très ancienne de communautés indiennes. À la différence de pays où ils furent davantage décimés, la Bolivie garde en effet une forte présence indienne, même s'ils furent soumis à un régime de servitude qui ne facilita guère leur existence. Les Quechuas et les Aymaras prévalent largement dans le pays qui compte trente-six peuples autochtones. À eux deux, Quechuas et Aymaras comptent trois millions de membres, vivant essentiellement à l'ouest, tandis qu'à l'est, ce sont les Chiquitanos et les Guaranis, bien moins nombreux, qui dominent.

Indépendant en 1825, le pays fut en guerre plus d'un siècle durant. Ces conflits entraînèrent des amputations territoriales : perte du débouché sur la mer après la guerre du Pacifique (1879-1884) contre le Chili ; perte de régions amazoniennes en 1903 et 1904 du fait de conflits avec le Brésil ; perte du Chaco à l'issue de la guerre contre le Paraguay (1932-1935). Comme ailleurs, la structure latifundiaire s'imposa au détriment des paysans indiens. Ainsi que le souligne le géographe spécialiste de l'Amérique latine, Pierre Monbeig : « On sait à quel régime étaient astreints les Indiens habitant sur ces grands domaines. Ils recevaient des parcelles (*sayanas*) qu'ils cultivaient à leur gré et qui étaient pratiquement transmissibles. En échange, ces péones devaient travailler gratuitement deux ou trois jours par semaine sur les terres du patron. Outre cette corvée, il leur fallait transporter à leurs frais les récoltes du propriétaire jusqu'à la ville, aller travailler gratuitement dans sa résidence urbaine et lui faire des présents à l'occasion des fêtes. Le péon n'avait naturellement pas la possibilité de quitter l'*hacienda* sur laquelle il vivait[84]. » Écrit en 1957, ce texte ne singularisait pas tellement la Bolivie dans l'ensemble régional. En revanche, il semblait parler du système agraire latifundiaire comme d'une structure révolue. De fait, en août 1953, une réforme agraire fut impulsée par le nouveau président Paz Entenssoro, arrivé au pouvoir avec la révolution de 1952. Aux élections présidentielles de 1951, alors qu'il était encore le leader du mouvement nationaliste révolutionnaire (MNR), Paz Entenssoro s'était vu refuser sa victoire par les militaires, et c'est par une révolution qu'il accéda finalement à la fonction suprême. Quelques mois

après sa prise de fonction, il lança donc la réforme agraire. Elle lui avait été sans doute inspirée comme une nécessité par les actions paysannes intervenues dans la région de Cochabamba qui avaient fait disparaître la grande propriété avant même la rupture de 1952[85]. À cette réforme agraire s'ajouta le lancement d'une politique de colonisation de la vaste région de plaines tropicales de l'*Oriente*, qui offrait des perspectives aux paysans sans terre.

Malgré cet agenda politique radical, marqué par le transfert des terres mais aussi par la nationalisation des mines qui opéraient une remise en question de l'assise économique de l'ancienne oligarchie politique, il put étonnamment rester au pouvoir jusqu'en 1964, année où il fut déposé par un coup d'État. Ces dix années avaient permis à la Bolivie d'opérer un vaste transfert de terres des *latifundios* vers les paysans, 6,5 millions d'hectares changeant de main. Cependant, si des paysans sans terre s'étaient implantés sur les espaces nouveaux de l'*Oriente*, des investisseurs avaient également commencé à y établir de vastes exploitations parfois au prix de violences contre les communautés indiennes présentes.

Avec le retour d'un régime autoritaire, puis l'adoption d'un modèle d'agriculture intensive dans les années 1980, sur fond de politique d'ajustement structurel, ces grandes exploitations virent leur emprise s'accroître dans ces régions de nouvelle agriculture, où elles se spécialisaient vers l'agro-exportation (soja, coton, canne à sucre, viande bovine). Le vaste département de Santa Cruz, longtemps vierge de toute agriculture à l'exception de foyers sporadiques de peuplements indiens, devint ainsi un fleuron agricole, où les investisseurs étaient surtout créoles. Le contraste entre ces basses plaines de l'est, essentiellement créoles, et les régions d'agriculture traditionnelle à l'ouest (vallées et Altiplano), où les bénéficiaires de la réforme de 1953, plutôt indiens, avaient vu leurs descendants se partager leurs terres, devint donc saisissant. Ainsi, Juan Canasa, qui venait de la région de Potosi, déclara à une journaliste en novembre 2006, alors qu'Evo Morales venait de prendre le pouvoir : « Mon grand-père a reçu quatre hectares lors de la réforme agraire de 1953, il laissa un hectare pour chacun de ses fils et les petits-enfants n'ont rien reçu, alors que dans l'Orient chaque vache dispose de 25 hectares. Ce n'est pas juste[86]. »

Il fit cette déclaration en marge d'une manifestation de soutien à la loi de réforme agraire proposée aux parlementaires mais que les partis de droite refusaient[87]. Le vœu du gouvernement était de reprendre toutes les terres considérées comme inexploitées pour les redistribuer. Le contexte de cette

réforme (*Ley de Reconduccion Communautaria de la Reforma Agraria*) était d'autant plus tendu que l'élite foncière créole de Santa Cruz goûtait peu le fait qu'elle émanait d'un pouvoir qu'elle accusait d'être aux mains des Indiens. Après avoir fait adopter la loi en novembre 2006, la situation se dégrada, notamment en septembre 2007, après la dénonciation par le gouvernement « des grandes familles latifundistes qui accaparent les terres de l'*Oriente* ». C'était en pleine « affaire Yasminka ». La famille Marinkovic faisait alors l'objet d'une procédure d'expropriation sur plus de 25 000 hectares de terres, qu'elle était accusée de ne pas exploiter. Pour le gouvernement, il s'agissait de les coloniser par des paysans sans terre, autrement dit essentiellement des Indiens.

Ce contexte agraire dans l'*Oriente* poussa l'élite crucienne à faire voter un référendum d'autonomie en 2008, le comité pro-Santa Cruz étant dirigé par Branko Marinkovic[88]. Avec ce référendum, l'élite de Santa Cruz espérait préserver « ses » terres et sa richesse économique liée également à la découverte de gisements de gaz. Ce département était même devenu le plus riche du pays. Au final, le référendum gagné fut déclaré anticonstitutionnel et la réforme agraire continua à se déployer. De grands domaines furent en partie expropriés et les terres des communautés indiennes de l'est et de l'Amazonie furent sécurisées sous l'appellation de « terres communautaires d'origine », devenues « territoires indigènes originaires paysans ». Il n'existe aujourd'hui pratiquement plus de terres ni de forêts, dont il est possible de disposer librement. Si l'impératif de justice sociale s'est imposé, la Bolivie a en revanche vu s'aggraver sa fracture ethno-territoriale entre l'ouest indigène et l'est majoritairement créole.

---

1. Jared Diamond, en préambule de son ouvrage, *De l'inégalité parmi les sociétés. Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*, pose la question suivante : pourquoi ce ne sont pas les indigènes d'Amérique, les Africains et les Aborigènes australiens qui ont décimé, asservi et exterminé les Européens et les Asiatiques ? Il évoque des raisons écologiques et agronomiques, les Eurasiens ayant profité d'une faune dont la domestication aurait pu permettre des déplacements à grande échelle et la fourniture régulière de protéines. Jared Diamond, *De l'inégalité parmi les sociétés. Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 2007.

2. Au moins en valeur absolue. Car c'est en Colombie que la proportion de Noirs est la plus importante avec 20 %, mais ils n'y sont « que » 9 millions. Au Brésil, où ils représentent 6 % de la population, les Noirs sont 20 millions. Aux États-Unis, ils sont 30 millions et pèsent à hauteur de 12 %. Il faudrait ajouter les populations mixtes. Au Brésil, les mulâtres représentent moins de 39 %, alors qu'aux États-Unis, ils ne pèsent qu'à hauteur de 39 %. À Cuba, ces proportions atteignent 10 % et 26 %.

3. Ludivine Eloy, Pablo Sidersky et Jean Philippe Tonneau, « Le Brésil, ferme du monde ? Questions foncières et politiques de réforme agraire au Brésil », *Géo-confluences*, 2009.

4. Selon Jacques Chonchol, « En Argentine, au Brésil, en Uruguay et au Chili, l'augmentation de la surface destinée à l'agriculture d'exportation s'est faite au détriment des populations indiennes nomades. Au Pérou, au Mexique et en Bolivie, le moyen employé est celui des expropriations de terres appartenant à des communautés indiennes sédentaires. La surface occupée par les activités d'agriculture et d'élevage augmente en Argentine de 9,7 millions d'hectares en 1875 à 51,4 millions d'hectares en 1908. Au Mexique, plus de 30 millions d'hectares tombent entre les mains des *latifundiarios* entre 1881 et 1906. » Jacques Chonchol, « Le problème de la terre en Amérique latine », dans Jacques Chonchol, *Terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, Paris, ORSTOM, 1995, p. 265.
5. Jacques Chonchol, *Terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, *op. cit.*, p. 264.
6. Marcello Carmagnani, *Estado y Sociedad en América Latina 1850-1930*, Barcelone, Editorial Critica, 1984.
7. Pour le spécialiste de l'Amérique latine, Alain Rouquier, l'oligarchie suppose un groupe de familles identifiables, une concentration de pouvoirs économiques et un contrôle politique direct ou indirect. Il ajoute aussi un facteur temporel, l'oligarchie s'inscrivant dans la durée eu égard à son caractère héréditaire. Alain Rouquier, *Amérique latine. Introduction à l'Extrême-Occident*, Paris, Seuil, 2014, p. 21.
8. Jacques Chonchol, *Terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, *op. cit.*, p. 264.
9. Louis Malassis, *L'Épopée inachevée des paysans du monde*, Paris, Fayard, 2004.
10. Jean-Michel Lacroix, *Histoire des États-Unis*, Paris, PUF, 2006, p. 124.
11. C'est entre 1831 et 1832 qu'Alexis de Tocqueville séjourna en Amérique, autrement dit bien avant le *Homestead Act* de 1862. Il fut frappé par l'égalité des conditions entre Blancs mais ne fut pas aveugle sur le génocide des Indiens, ni sur la présence d'esclaves noirs. À propos de cette égalité des conditions, il écrit : « Il y a plusieurs causes qui peuvent concourir à rendre les mœurs d'un peuple moins rudes ; mais, parmi toutes ces causes, la plus puissante me paraît être l'égalité des conditions. » Alexis de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion, p. 205.
12. Sophie Devienne, « Évolution de la politique agricole des États-Unis et conséquences sur les systèmes de production en grande culture », dans Bernard A. Wolfer (dir.), *Agricultures et paysanneries du monde. Mondes en mouvement, politiques en transition*, Versailles, Éditions Quæ, 2010, p. 291.
13. Philippe Raynaud, « Le populisme existe-t-il ? », *Questions internationales*, janvier-février 2017, p. 10.
14. Paul Morand, *Rien que la Terre*, Paris, Grasset, 1926, p. 17.
15. Georges Baillargeon, « À propos de l'abolition du régime seigneurial », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 223, 1968, p. 365-391. Georges Baillargeon, « La tenure seigneuriale a-t-elle été abolie par suite des plaintes des censitaires ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 211, 1967, p. 64-80.
16. Benoît Grenier et Michel Morissette, « Sous la seigneurie, le pétrole : la survivance de la propriété seigneuriale au XX^e siècle », dans Pablo F. Luna et Niccolo Mignemi (dir.), *Prédateurs et résistants, appropriation et réappropriation de la terre et des ressources naturelles (XVI^e-XX^e siècle)*, *op. cit.*, p. 185-204.
17. Sophie Devienne, « Les États-Unis : une agriculture puissante mais des espaces ruraux de moins en moins agricoles », art. cité, p. 291.
18. José Carlos Mariategui, *Sept essais d'interprétation de la réalité péruvienne*, Lima (Pérou), Minerva, 1928.
19. On peut notamment se rapporter à son livre *Civilization, the West and the Rest*, Londres, Allen Lane, 2011.
20. Sophie Devienne, « Les États-Unis : une agriculture puissante mais des espaces ruraux de moins en moins agricoles », chap. cité, p. 291.

21. François Goguel, « Les facteurs sociaux de la vie politique aux États-Unis », *Revue française de science politique*, 2 (4), 1952, p. 787.
22. Cité par Sébastien Abis, *Géopolitique du blé, Un produit vital pour la sécurité mondiale*, Paris, Armand Colin, IRIS p. 75.
23. Jean-Paul Charvet, *Le Blé*, Paris, Economica, 1996.
24. Sébastien Abis, *Géopolitique du blé. Un produit vital pour la sécurité mondiale*, *op. cit.*, p. 120.
25. Alain Touraine, *La Parole et le sang, politique, société en Amérique latine*, Paris, Odile Jacob, 1989.
26. Ezequiel Zamora (1817-1860) porta le feu contre l'oligarchie foncière après l'indépendance, ce qui alimenta des guerres civiles. Son mot d'ordre était : « Terre et hommes libres, respect du paysan et disparition des Godos (colons espagnols). » (*« Tierra y hombres libres, Respeto al Campesino y Desaparición de los Godos »*).
27. Olivier Delahaye, *Venezuela. La loi sur les terres de 2001 et la question agraire. Un bilan d'étape des actions du gouvernement du président Hugo Chavez*, AGTER, 2010.
28. La dimension agraire de la révolution mexicaine est particulièrement mise en lumière dans le travail considérable de l'historien anglais Alan Knight, *The Mexican Revolution* (deux tomes), Cambridge, Cambridge University, 1986. On peut également se reporter à Eric Wolf, *Les Guerres paysannes*, *op. cit.*
29. Hubert Cochet, « La réforme agraire : 77 années d'intervention de l'État en matière foncière. 1/4. Premières phases : 1915-1940 », AGTER, 2009.
30. Jean Meyer, *La Rébellion des Cristeros*, Paris, CLD Éditions, 2014, p. 22.
31. Ce slogan est dû à Flores Magon, anarchiste mexicain qui le lança en 1910.
32. Zapata fut assassiné en 1919 et Villa en 1920.
33. Jean Meyer, *La Rébellion des Cristeros*, *op. cit.*, p. 164.
34. L'article 27 de la Constitution de 1917 permettait déjà aux communautés indiennes de reprendre le contrôle les terres collectives (*ejidos*) dont ils avaient été spoliés. Ces terres se trouvaient souvent éloignées du cœur des *haciendas*. Avec Cardenas, la réforme agraire allait plus loin, notamment en empiétant sur le territoire des *haciendas* où se trouvaient souvent les meilleures terres. Le code agraire donnait en effet aux *péons* des *haciendas* le pouvoir demander la propriété de la terre dont ils avaient l'usage.
35. Hubert Cochet, « La réforme agraire : 77 années d'intervention de l'État en matière foncière. 1/4. Premières phases : 1915-1940 », art. cité.
36. Jean-Marc Balencie et Arnaud de la Grange (dir.), *Monde rebelle*, Paris, Michalon, 1999, p. 55.
37. René Gutelman, « L'Agriculture cubaine et les problèmes nouveaux », *Études rurales*, 8, 1963, p. 62-83.
38. René Gutelman, « L'Agriculture cubaine et les problèmes nouveaux », art. cité.
39. Ernesto Che Guevara, *Œuvres III. Textes politiques*, « Cuba cas exceptionnel ou avant-garde de la lutte contre l'impérialisme », Paris, Maspero, 50, 1968, p. 64.
40. Marc Dufumier, *Agriculture et paysanneries des Tiers Mondes*, Paris, Karthala, 2004, p. 446.
41. En 1975, le gendarme de la Bourse américain (la Securities and Exchange Commission) révéla ses liens avec la compagnie.
42. Le match-aller au Honduras le 8 juin 1969, déjà très tendu, fut suivi par le match retour au Salvador encore plus détestable : deux Honduriens furent tués, tandis que des Salvadoriens du Honduras furent attaqués. Les deux États coupèrent leurs relations diplomatiques le 26 juin, les expulsions de Salvadoriens se multiplièrent au Honduras, tout comme les incidents de frontières. Finalement, une guerre explosa entre les 14 et 18 juillet.
43. Olivier Dabène, *L'Amérique latine à l'époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 173.
44. Frank J. Coppa, *Encyclopedia of Modern Dictators, From Napoleon to the Present*, New York (N. Y.), Peter Lang, 2006, p. 287.
45. Marc Dufumier, « La question agraire au Nicaragua », *Tiers Monde*, 95, 1983, p. 598.

46. Marvin Ortega, « La reforma agraria sandinista », *Nueva Societad*, 83, mai-juin 1986, p. 17-23.
47. Forrest D. Colburn, « Foot Dragging and Other Peasant Responses to the Nicaraguan Revolution », dans Forrest D. Colburn (ed.), *Everyday Forms of Peasant Resistance*, Londres, Routledge, p. 187.
48. Robert Baer, *Or noir et Maison-Blanche, Comment l'Amérique a vendu son âme pour le pétrole saoudien*, Paris, J. C. Lattès, 2003.
49. Une opposition (l'Union nationale d'opposition dirigée par Violeta Chamorro) avait fini par se créer incluant d'anciens membres du pouvoir.
50. Forrest D. Colburn (ed.), *Everyday Forms of Peasant Resistance*, *op. cit.*, p. 191.
51. Hélène Roux, « Au Nicaragua, la terre a "changé de mains" ! », *Problème d'Amérique latine*, 79, 2011, p. 71-88.
52. Jorge Erwin Flores, *Guatemala : Leyes y regulaciones en materia indigena (1944-2001)*, San José, Oficina del trabajo, 2002 (disponible sur internet www.oit.or.cr/).
53. Le secrétaire d'État John Foster Dulles et son frère, Allen Dules, directeur de la CIA, avaient des intérêts personnels dans les activités de la United Fruit.
54. Étienne Dasso, « Aux origines du coup d'État de 1954 au Guatemala : le rôle de la United Fruit Company dans la préparation du soulèvement contre Jacobo Arbenz », *L'Ordinaire des Amériques*, 210, 2008, p. 175-192.
55. Alberto Alonso-Frejedas, « Guatemala : résistance indienne et paysanne à l'agro-industrie de la canne à sucre et de la palme », *Alternatives Sud*, 20, 2013, p. 129-136.
56. Frances Thomson, « The Argrarian Question and Violence in Colombia : Conflict and Development », *Journal of agrarian change*, 11 (3), juillet 2011, p. 321-336.
57. Michel Gandilhon, *La Guerre des paysans en Colombie. De l'autodéfense agraire à la guérilla des FARC*, Paris, Les Nuits rouges, p. 111.
58. Michel Gandilhon, *La Guerre des paysans en Colombie. De l'autodéfense agraire à la guérilla des FARC*, *op. cit.*, p. 166.
59. En accordant aux FARC une zone démilitarisée 1998 de 42 000 kilomètres carrés, le 7 novembre 1998, Pastrana permit la reprise d'un processus politique qui n'alla pas loin.
60. Carlos Ramirez Chaves, « Colombie : défis du mouvement paysan face aux inégalités », *Alternatives Sud*, 20, 2013, p. 125.
61. Guillaume Lasconjarias, « Colombie : la longue marche vers la paix ? », *Politique étrangère*, 3, 2016, p. 37-48.
62. PNUD, *Colombia rural, razones para la esperanza*, Informe Nacional de Desarrollo Humano, 2011.
63. *Le Monde*, le 2 septembre 2017.
64. Ludivine Eloy, Pablo Sidersky et Jean Philippe Tonneau, « Le Brésil, ferme du monde ? Questions foncières et politiques de réforme agraire au Brésil », art. cité.
65. Parmi toutes ses prises de position, il déclara notamment : « Je nourris un pauvre et l'on me dit que je suis un saint. Je demande pourquoi le pauvre n'a pas de quoi se nourrir et l'on me traite de communiste. » Son procès en béatification a été ouvert en 2013 par le pape François.
66. Instituto brasileiro de geografia e estatistica, *Censos agropecuarios*, Rio de Janeiro, 1985.
67. Marc Dufumier, « La question agraire au Nicaragua », art. cité, p. 419.
68. Il fonda le Parti des travailleurs en 1980, le Brésil étant alors sous la dictature.
69. *Libération*, 5 juillet 2005.
70. Hervé Théry, « Les paradoxes des "sans-terre" et de l'esclavage rural au Brésil », *Hérodote*, 156, premier trimestre 2015, p. 50-72.
71. Selon le Congrès missionnaire indien, depuis 2003, 891 Indiens auraient perdu la vie dans des affrontements de ce type.
72. *Fonds de pension étrangers et accaparements de terre au Brésil*, Rapport du réseau social pour la justice et les droits humains, Grain, Solidarité Suède-Amérique latine, novembre 2015.

73. Le dernier recensement de 2006 faisait apparaître un indice de concentration foncière (coefficient de Gini) de 0,87, plus élevé que celui des deux derniers recensements (0,85 en 1985 et en 1995).
74. La construction du barrage d'Itaipu semble avantager aussi le Brésil. Il faut relier cet avantage à la relation quasi coloniale d'alors entre Brasilia et son obligé paraguayen.
75. Raymond Pébayle, « Les Brésilguayens, migrants brésiliens au Paraguay », *Revue européenne des migrations internationales*, 10 (2), 1994, p. 73-86.
76. Ledit « massacre de Curuguaty » se produisit après l'accaparement de terres de l'État par un investisseur proche d'une personnalité du parti Colorado. Des paysans occupèrent alors cette terre avant qu'une brutale opération de police ne soit conduite.
77. Olivier Antoine, *Géopolitique de l'agriculture argentine*, thèse de doctorat, Institut français de géopolitique, Paris, Université Paris 8, 2018.
78. Camille Lavoix, *Le Tango des ambitions*, Buenos Aires, Nevicata, 2015.
79. Olivier Antoine, « Les enjeux de l'implantation de grands élevages dans le bassin inférieur du Pilcomayo : nouvel eldorado ou dernière frontière », *Hérodote*, 156, premier trimestre 2015, p. 138-152.
80. Dario Aranda, « Argentine : l'option du soja contre les paysans et les indigènes », art. cité, p. 103.
81. Martine Guibert, « L'Argentine : expansion agricole et dévitalisation rurale », dans Martine Guibert et Yves Jean (dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, *op. cit.*, p. 318.
82. Mauricio Buendía, « Chili : le peuple indigène mapuche et le coup d'État militaire », 2003 (disponible sur http://risal.collectifs.net/).
83. Cécile Faliès et Sbastien Vélut, « Quelle place pour les espaces ruraux au Chili ? », dans Martine Guibert et Yves Jean (dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, *op. cit.*, p. 339-359.
84. Pierre Monbeig, « Questions de géographie agraire en Bolivie », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 263-264, 1957, p. 22.
85. C'est du moins l'hypothèse d'Alain Touraine, *La Parole et le sang*, *politique*, *société en Amérique latine*, *op. cit.*, p. 233.
86. Charles-André Udry, « Réforme agraire et réappropriation territoriale indigène, RISAL », 15 décembre 2006 (disponible sur http://risal.collectifs.net/).
87. Le Poder Democratico y Social (Podemos), l'Unidad Nacional (UN) et le Movimiento Nacionalista Revolucionario (MNR).
88. Sophie Blanchard, « Bolivie, de l'autonomie à l'éclatement ? », *EchoGéo*, 18 juin 2008 (disponible sur http://echogeo.revues.org/).

L’Asie : le nombre et le manque

La fabrique de la question foncière a également tourné à plein régime en Asie. Si le colonialisme eut une influence sur certains pans de territoires en reconfigurant totalement les types d’accès à la terre, la dynamique des processus de dualisation foncière a revêtu aussi une dimension endogène. Elle est due à la survivance d’anciens régimes à forte tonalité féodale. De fait, la règle coloniale s’est souvent appuyée sur ces fonctionnements d’ancien régime à forte stratification sociale. Il est remarquable que l’un des seuls pays non véritablement colonisés que fut la Thaïlande (l’ancien royaume de Siam) ne se soit d’ailleurs pas caractérisé par une réelle question agraire depuis le XX^e siècle. En l’absence d’ingérence durable, il n’y eut pas de rencontre entre des intérêts coloniaux et une élite locale qui aurait pu consacrer celle-ci comme oligarchie foncière. Mais les raisons de cette singularité sont sans doute à rechercher ailleurs. Pour Pascale Phélinas, « le processus de colonisation des espaces vierges ainsi que les efforts du législateur pour mettre les terres libres à disposition des cultivateurs expliquent en grande partie que l’on n’observe pas de phénomène important de concentration foncière ni de développement corrélatif des modes de faire-valoir indirect malgré la pression accrue des hommes sur les terres. L’élimination progressive des formes de travail obligatoire à la fin du XIX^e siècle, en libérant une fraction importante de la force de travail disponible pour la culture du riz, fut certainement un facteur décisif de la construction d’une nation de paysans indépendants[1] ».

Ce pays ne sera donc pas abordé ici. De toute façon, il n’est pas question de prétendre à l’exhaustivité mais plutôt, rappelons-le, de mettre en lumière

le caractère universel de mécanismes par-delà les phénomènes propres à chaque espace politique. Avant de voir dans quelle mesure l'accès inégal à la terre a contribué à la marche de l'histoire depuis le XX^e siècle en Asie, observons au travers de quelques situations comment l'histoire y a laissé sa marque sur les sols et les sociétés. Puis un balayage par sous-régions nous permettra, comme depuis le début de cet ouvrage, de montrer en quoi l'histoire récente de ces pays s'enracine dans la terre et comment en retour certaines séquences politiques la reconfigurent.

Cette histoire est loin d'être terminée. D'une part, certaines situations politiques comptent encore un arrière-plan agraire. D'autre part, à l'heure du *landgrabbing*, l'Asie nombreuse et en manque de terres s'inscrit dans la recherche d'opportunités foncières, afin de sécuriser ses approvisionnements alimentaires. Ce faisant, certains pays comme la Chine, le Japon, la Corée du Sud et l'Inde contribuent, en se projetant à l'extérieur, à susciter des réactions sociales et politiques, comme on l'a vu à Madagascar en 2009.

Le colonialisme et le féodalisme comme fabriques de l'inégalité

Les Indes : la couronne, les *zamindari* et autres figures rurales

Plus vaste territoire colonial en Asie, on sait combien l'Inde fut une terre d'élection pour la couronne britannique. Dès les débuts du XVIII^e siècle, la Compagnie des Indes orientales se lança comme d'autres concurrents européens à la conquête des côtes indiennes, où elle établit des comptoirs de commerce. En prenant en 1765 le contrôle du Bengale au nord, la Compagnie entra plus en profondeur dans le sous-continent indien. Sa puissance lui permit d'étendre son emprise sur le centre et le sud. Mais sa gestion lui valut aussi d'affronter des soulèvements qui poussèrent Londres à prendre le contrôle direct de l'Inde en l'érigeant au rang de colonie en 1858.

Pour valoriser les ressources de ce vaste territoire, ni la Compagnie, ni Londres ne privilégièrent la colonisation de peuplement. Comme ils le firent aussi à Ceylan, les Britanniques établirent en Inde des plantations (caféiers, hévéas, cocotiers, poivriers, théiers, etc.) qui recourraient essentiellement à une main-d'œuvre autochtone ou venue du Népal. Mais au-delà de ces plantations finalement circonscrites dans l'espace (notamment en Inde du Sud et dans l'Assam au nord), l'Empire britannique

veilla surtout à réorganiser les filières, voire à en créer de nouvelles, tout en réformant les systèmes fiscaux pour tirer le meilleur profit du potentiel agricole de l'Inde. L'Empire britannique appliqua ainsi trois régimes fonciers qui se déclinaient différemment d'une région à l'autre étant donné la variété de leurs contextes sociopolitiques.

Dans les États de l'Inde orientale (Bengale, Orissa, Bihar, notamment) que la Compagnie des Indes conquit en premier, le système des *zamindari* (« intermédiaire » en langue mongole) fut conforté. Édifié sous l'occupation des Grands Moghols, ce système faisait de chaque notable *zamindar* un collecteur d'impôt foncier sur la circonscription foncière dont il avait la charge. Avec le *Permanent Settlement Act*, adopté par les Britanniques en 1793, le *zamindar* devint propriétaire des terres sur lesquelles il devait désormais acquitter un impôt foncier à la Compagnie après l'avoir prélevé sur les paysans qui cultivaient ses terres.

Étant donné l'actualité tragique des Rohingyas, disons au passage quelques mots sur l'Arakan birman, où ce système des *zamindari* fut également établi après la première guerre entre la Birmanie et l'Angleterre en 1824-1826. Au préalable, ce royaume avait perdu son indépendance puis une grande partie de ses habitants avec la conquête et les persécutions birmanes en 1784. Pour pallier ce manque, les Britanniques, nouveaux maîtres de l'Arakan en 1826, implantèrent massivement jusqu'en 1948 des musulmans du Bengale voisin. Pour valoriser les vallées fertiles de l'Arakan, ils privilégièrent des colons-paysans qu'encadraient des *zamindari* issus de la même région[2]. Ces colons n'étaient autres que certains des ancêtres des Rohingyas musulmans en conflit aujourd'hui avec la majorité bouddhiste de la Birmanie.

Dans l'Inde du sud et de l'ouest, éloignée du système *zamindari*, la couronne décida ainsi de prélever directement l'impôt foncier sur le paysan (*rayat*), qui se voyait conférer la propriété des sols. C'est Thomas Munro, collecteur du district de la région de Rayalaseema, devenu plus tard gouverneur de la province de Madras, qui adopta ce système alternatif du *riyotvari* (*de ryot* qui signifie paysan) à partir de 1820. *A priori* ce système était moins immédiatement menacé par le latifundisme. Mais la grande propriété s'établit quand même dans les zones où il avait cours. À la faveur des crises agricoles, les paysans ruinés étaient poussés à aliéner leurs terres aux usuriers qui leur avaient prêté des numéraires.

Enfin, dans la région du Penjab et la vallée du Gange, c'est le système *mahalvari* qui fut organisé à partir de 1833. Il reconnaissait la propriété privée de la terre mais la perception de l'impôt foncier était organisée

collectivement à l'échelle du *mahal*, circonscription qui regroupait un ou plusieurs villages. Dans ce système, certaines personnalités en vue étaient les interlocuteurs des Britanniques qui en firent progressivement des propriétaires.

En marge de ces systèmes, les Britanniques s'appuyèrent également sur des féodaux déjà bien établis, comme les *Nawabs* (d'où est issu le mot Nababs), les *Sardars* (chefs de tribus) du Baloutchistan et autres figures rurales qui avaient cours dans le territoire de l'actuel Pakistan.

À la fin du XIX^e^ siècle, le géographe Élisée Reclus décrivit cette Inde où les grands propriétaires « se sont partagé la contrée, favorisés par le gouvernement anglais, qui se compose lui-même de *landlords*, possesseurs d'immenses domaines : c'est ainsi qu'une grande partie de l'Inde a été changée en une "autre Irlande". [...] Ainsi la classe des riches propriétaires, hindous ou musulmans, se tient-elle pour solidaire des maîtres britanniques, auxquels elle doit son pouvoir et la rentrée régulière de ses revenus [...] Et que de haines entre la foule des laboureurs, esclaves de fait, quoique libres en droit, et les intermédiaires qui les oppriment[3] » !

Au final, ces systèmes ont favorisé la grande propriété. Constatant que « sous ces régimes juridiques, les inégalités sociales du monde rural se sont consolidées ou aggravées », le spécialiste de l'Inde, Christophe Jaffrelot, remarque ainsi : « au XX^e^ siècle, du fait du développement du marché de la terre, des crises économiques et de la spéculation, les fléaux que représentent la grande propriété parasite, les exactions des maîtres du sol, la dépossession des petits paysans acculés par l'endettement à la vente sont présents partout[4] ». Mais il remarque que la stratification sociale en castes et la stratification économique entre grands propriétaires et petits paysans ne se superposent pas systématiquement. De leur côté, les intouchables par définition hors-castes sont extrêmement marginalisés du point de vue de l'accès à la terre[5].

À noter qu'Élisée Reclus rapprocha la situation des Indes britanniques de celle des Indes orientales néerlandaises, dont l'actuelle Indonésie est le plus vaste État héritier. N'est-ce pas excessif ? Certes, le pouvoir colonial développa au XIX^e^ siècle le système des « cultures forcées » (*cultuurstelsel*), dans lequel les paysans devaient consacrer une partie de leur surface arable à la production de cultures exportées (thé, café, sucre, indigo)[6] et assurer des corvées sur les plantations étrangères. Pour autant, même si cette politique fut encadrée par des notables influents généralement d'origine princière qui représentaient un relais du pouvoir

colonial, cet archipel ne se présentait pas avec le même niveau de dualisme foncier au moment de l'indépendance en 1949. À Java, centre de gravité politique et démographique de l'archipel, c'est même la petite agriculture autonome qui prévalait.

La Chine, les mandarins et les usuriers

Dans la Chine voisine, l'appropriation déséquilibrée de la terre demeure un phénomène plus endogène, en ce sens qu'elle n'a pas été liée à une réorganisation foncière venue d'une quelconque puissance coloniale. La dualisation des structures paysannes, telle qu'elle s'observe à la veille de la « révolution agrarienne » entreprise par Mao, s'est opérée durant la dernière phase de la dynastie Qing, puis dans les premiers moments de la république advenue en 1912.

Jusqu'au XX^e^ siècle, la Chine était profondément rurale voire agricole. Son *hinterland* se trouvait depuis des siècles dans les plaines rizicoles du sud-est et céréalières du nord-est, tandis que son territoire n'avait cessé de s'élargir vers l'ouest ou de refluer au gré de ses conquêtes ou des invasions subies. Depuis le XIX^e^ siècle, le temps était au reflux, car les grandes puissances (Japon, Royaume-Uni, France, Russie notamment) avaient pénétré son territoire en obtenant des concessions.

Sur le plan organisationnel, c'est la très ancienne institution du mandarinat qui, pendant des siècles, structura la société chinoise. Recruté sur ses compétences, chaque mandarin était en charge d'une circonscription et s'appuyait sur des notables locaux pour organiser au mieux la sécurité, l'aménagement des digues et des chemins ainsi que la collecte des taxes destinées au fonctionnement de l'État. Participant de la vision confucéenne de la nécessaire soumission harmonieuse à l'autorité, cette organisation politique encadra des siècles durant une société profondément agricole. Rappelons que Karl Wittfogel fit de cette organisation politique chinoise l'une des figures idéal-typiques du « despotisme oriental » qui s'enracinait dans des « sociétés hydrauliques »[7]. Selon lui, l'obligation de grands travaux d'endiguement de ses puissants fleuves et d'amenée d'eau pour l'irrigation poussa la Chine vers ce type d'organisation centralisée. Mais cette institution supposée permettre l'harmonie sociale de la Chine connut au XIX^e^ siècle et au début du XX^e^ siècle des débordements inhérents à une situation de domination sociale. Ainsi que le mentionne Marc Dufumier, « les mandarins et les hauts dignitaires du régime ont en effet directement profité de leur situation économique et sociale pour accorder aux paysans

des prêts à taux usuraires. Grâce aux crédits non remboursés, ces usuriers ont pu de nouveau se constituer de nouveau des grands domaines fonciers et confier les terres ainsi acquises, en fermage ou en métayage, aux nombreux paysans qui en avaient été dépossédés[8] ».

Cette situation provoqua de fortes mobilisations, notamment le soulèvement politico-mystique Taiping (1850-1865), initié par Hung Hsiu-Ch'üan, paysan pauvre de la région du sud, où le système foncier demeurait particulièrement inique (usure, fermages élevés, etc.). Parti de la région de Canton, ce mouvement parvint jusqu'à la région de Nankin. Certains, à l'instar d'Eric Wolf, y voient le précurseur de la future révolution communiste en tout cas sa préfiguration[9]. Destinée à mettre en place une société égalitaire, qui plus est débarrassée de ses autorités mandchoues, la révolution prônée par les Taiping devait conduire à une société organisée en cellules de vingt-cinq familles de paysans-soldats, chaque famille disposant d'une terre cultivable sans pour autant accéder à la propriété. La production excédentaire devait être disposée dans un grenier collectif. Chaque cellule, dirigée par un sergent, était regroupée avec trois autres dans une lieutenance ; cinq lieutenances constituaient un colonat et cinq colonats un généralat. La loi agraire des Taiping voulait de la sorte s'inscrire dans le collectivisme agraire des temps anciens. Pour le fondateur de ce mouvement, « s'il y a de la terre, on la travaille ensemble, les habitants du Céleste Empire ne possèdent aucun bien propre, tout est à la disposition du Souverain suprême qui répartit les objets et les produits de façon égale entre tous les habitants du Céleste Empire, de telle façon que chacun mange à sa faim et ait chaud[10] »...

Finalement, ni cette révolution défaite en 1865 avec l'aide des Britanniques[11] qui craignaient pour le devenir de leurs concessions, ni la révolte paysanne desdits Boxers[12] (1900-1902) ne mirent un terme à l'organisation politique chinoise qui facilitait le creusement des inégalités foncières.

Il fallut attendre la révolution de 1912 pour voir la déposition de la dynastie Qing et la fin progressive du système de mandarinat. Parmi les artisans du renversement de la dynastie des Qing, Sun Yat-Sen, issu d'une famille paysanne pauvre de Canton, proposa un programme contenant une réforme agraire, ce qui situe la centralité de la question de l'inégalité foncière dans les préoccupations politiques du moment. Fondateur du parti nationaliste chinois (Kuomintang), il fut aussi le très provisoire président de la république de Chine, qu'il proclama le 1er janvier 1912 à Nankin, avant d'être démis par Yuan Shikai qui avait la situation militaire en main.

En fait, ce basculement vers la république ne changea pas la situation sur le plan agraire. Dans la nouvelle Chine républicaine et soumise aux « seigneurs de guerre[13] » après la mort de Yuan Shikai, l'élite rurale faite de propriétaires usuriers put se rapprocher d'eux dans le but de ménager ses intérêts.

Cette longue parenthèse d'anarchie politique, où les seigneurs de guerre s'étaient répartis le territoire, fut finalement refermée avec la victoire du Kuomintang en 1928 qui réussit à réunifier la Chine. Au long de cette période, la crise paysanne s'était approfondie : l'accroissement de population et le faible stock de terres neuves à coloniser – les marges du Tibet et du Xinjiang présentaient peu d'opportunités foncières –, augmentaient le nombre de paysans sans terre et, avec eux, le « banditisme rural » : beaucoup parmi eux rejoignirent ces seigneurs de guerre, et c'est souvent en obtenant des armes qu'ils purent s'adonner aux activités de prédation.

C'est à la faveur de ces guerres interminables entre seigneurs de guerre que la culture de l'opium explosa, un peu comme plus tard le pavot dans le contexte de la guerre civile en Colombie, l'opium en Afghanistan et le cannabis au Liban. C'est aussi à la faveur de cette guerre et plus largement de cette grande crise sociale et rurale que les communistes montèrent en puissance dans le paysage politique chinois.

L'Indochine : l'empreinte de la France

Au sud de la Chine, la question paysanne, liée entre autres à la question foncière, se posait dans la première moitié du XX^{e} siècle. La conquête française des territoires qui constituaient cet ensemble (Tonkin, Annam et Cochinchine de l'actuel Vietnam, Cambodge et Laos) s'était étalée de 1858 à 1893.

C'est sur l'ensemble vietnamien que la marque coloniale française était la plus forte, notamment sur les structures agraires et ce, quel que soit le statut du territoire : colonie de la Cochinchine au sud ou protectorat de l'Annam qui incluait le Tonkin au nord et l'Annam au centre. Ces trois territoires reçurent les plus gros investissements dans l'ensemble de l'espace colonial français après l'Algérie. Il s'agissait notamment d'y produire des matières premières agricoles pour les acheminer vers la métropole.

Beaucoup moins peuplée que le delta du fleuve Rouge, la Cochinchine fut de la sorte l'objet de grands travaux d'infrastructures pour développer la

riziculture dans la région du delta du Mékong. Des canaux parallèles relièrent progressivement les deux bras du fleuve qui furent également bordés de digues. Sur les terres plus hautes, furent établies des plantations de café et plus tard d'hévéa, que l'on fit venir de Malaisie. Le Tonkin, au nord, dont le delta du fleuve Rouge très peuplé avait une ancienne tradition rizicole[14], fut également concerné par ces travaux d'infrastructures destinés notamment à faciliter l'écoulement et le stockage du riz. Dans cette région, les plantations de théiers furent aussi facilitées, de même que dans l'Annam.

Tout ceci s'accompagna d'une refonte radicale de l'accès à la terre qui, jusqu'à l'arrivée des Français, relevait du droit éminent de l'empereur. Dans cet État hydraulique de vieille tradition confucéenne, l'État propriétaire léguait aux habitants les moyens de subsistance dont les terres, tout en coordonnant les travaux d'aménagement (terrasses, canalisations) destinés à les valoriser. En échange, les paysans devaient s'acquitter de taxes.

En Cochinchine, le moins habité et le moins cultivé des trois territoires, le droit éminent de l'empereur devint caduc, dès le début des années 1860, par décision de la France qui levait ainsi le verrou à l'emprise foncière. Le régime des terres communales, léguées en usufruit par l'empereur à des familles qui s'engageaient collectivement à les valoriser, fut substitué par un régime privatif. De même, les terres des campagnes cochinchinoises, abandonnées à la suite de l'invasion française, furent assorties de droits de propriété en vue d'une acquisition par des colons ou des résidents[15]. Quant aux terres vierges des provinces de l'ouest de la Cochinchine, elles furent valorisées et dotées elles aussi de titres de propriété. Parallèlement, la France procéda à la construction d'infrastructures hydrauliques. Au final, la Cochinchine était devenue un véritable front pionnier pour les planteurs (surtout d'hévéas) et les riziculteurs.

À la veille de la seconde guerre mondiale, autrement dit en moins d'un siècle de reconfiguration foncière dans la Cochinchine, le paysage avait totalement évolué vers la grande propriété. Rien d'étonnant à cela. Il s'agissait d'une économie de plantations d'hévéas gourmandes en capitaux. Quelques sociétés se partageaient donc la production[16]. Cependant, la présence de la grande propriété semblait plus étonnante dans le domaine de la riziculture réputée s'exercer en Asie sur des propriétés souvent exigües. Des notables locaux avaient profité de ce front pionnier ouvert par la France dans la Cochinchine, moins densément peuplée que le Tonkin et l'Annam, pour investir une partie de leur épargne dans une culture appelée par le

grand air des exportations. Qui plus est, les démarches administratives liées à cette immatriculation foncière exigeaient un certain niveau d'éducation que seule une certaine élite pouvait atteindre. Ainsi, en 1938, près de la moitié des terres arables de la Cochinchine affectées à la riziculture se trouvaient aux mains de 2,5 % de propriétaires[17] qui mettaient souvent leur terre en fermage ou en métayage. Ces grands propriétaires (*dien chu*), souvent absentéistes, s'enrichissaient de plusieurs façons : avec les loyers acquittés par les fermiers (*ta dien*) qui cultivaient leurs terres, avec les intérêts des prêts[18] (souvent usuraires) qu'ils leur consentaient et par le biais des ventes de riz qu'ils partageaient avec leurs métayers, quand le faire-valoir indirect était du métayage et non du fermage.

Bien que moins massive, la grande propriété avait plus lentement émergé dans le Tonkin et dans l'Annam beaucoup plus peuplés. Étant donné le régime de protectorat, non colonial comme dans la Cochinchine, le maintien de l'autorité impériale avait contenu la poussée foncière française d'une certaine élite autochtone plus ou moins liée à la métropole. Mais, après avoir abandonné sous la contrainte son droit éminent de souverain au tournant du XIX[e] siècle, le régime foncier changea progressivement dans ces deux régions. La privatisation partielle des terres communales, de loin les plus nombreuses dans ces régions, facilita là aussi une appropriation inégalitaire au profit des plus riches. Du fait de cette politique de privatisation, le patrimoine des communes diminua et les paysans pauvres qui avaient pu subvenir à leurs besoins en valorisant ces terres se trouvaient obligés de travailler chez leurs nouveaux propriétaires[19]. Nonobstant ces ventes, les terres communales représentaient encore, en 1930, 20 % au Tonkin et 25 % en Annam contre 3 % en Cochinchine[20].

De même, la grande propriété prit son essor avec le développement de l'usure qui, tôt ou tard, obligeait les petits propriétaires en difficulté à vendre leurs terres à ceux qui prêtaient l'argent. Enfin, la grande propriété apparut dans le cadre de l'aménagement des marges du delta, où la France établit des concessions pour y installer des paysans ou des colons à qui avaient été également fournies des armes. Il s'agissait de transformer ces terres, abandonnées sous la pression des pirates chinois, en une sorte de « marche » de protection du delta du fleuve Rouge. Or, c'est bien la grande propriété qui se développa sur ces marges car les acquéreurs avaient souvent de confortables possibilités financières.

Au moment de la seconde guerre mondiale, quelque 500 familles françaises et vietnamiennes détenaient ainsi 20 % des terres du Tonkin, tandis que les 80 % restant étaient la propriété d'un million de

Vietnamiens[21]. Avec une moyenne d'un hectare par famille, la pression était donc des plus intenses dans le Tonkin, notamment dans la région du fleuve Rouge, poussant au développement d'une paysannerie sans terre dont une partie avait trouvé à s'embaucher dans les plantations et les zones rizicoles de la Cochinchine. Quant à l'Annam, aucun chiffre ne permet de renseigner cette dualité foncière, mais la grande propriété existait aussi.

À la veille de la guerre d'indépendance, la situation du monde rural encore majoritaire, sans se réduire à la question foncière, demeurait donc des plus explosives sur le plan social. Sur le plan politique également : si une grande partie du pays était réduite à une sorte de prolétariat rural prêt à en découdre, à l'autre bout de l'échelle foncière, une élite économique était travaillée par l'idée de se détacher d'une tutelle française qui avait pourtant facilité sa montée en puissance.

Il est à noter que dans les deux autres entités de l'Indochine (le Cambodge et le Laos), la reconfiguration foncière par la France fut bien moindre. Le Cambodge fut des deux le territoire le plus investi. Mais la privatisation y fut beaucoup moins poussée qu'au Vietnam, 10 % des terres seulement étant dotées de titres de propriété. Dans ce cas, la terre passait de la seule possession (*paukeas*) à la pleine propriété paysanne (*kamaset*). Ceci rompait de fait avec la tradition khmère, selon laquelle la terre appartenait en dernière instance au roi, même si le paysan en était l'utilisateur. Cette faible privatisation est-elle le signe que les paysans résistèrent davantage[22] ? Ou bien la France comptait-elle moins sur l'agriculture d'un pays fait de plaines inondables et d'un large massif forestier, que sur le Vietnam avec ses plaines deltaïques et côtières ? Si la limite fut peut-être celle-ci, ce fut encore plus vrai pour le Laos montagneux et enclavé.

Les Philippines : les *datus*, l'Espagne et les États-Unis

Parmi les autres territoires à forte empreinte coloniale, les Philippines font également figure d'exemple. Le nom de ce vaste archipel de 7 000 territoires insulaires renvoie, on le sait, à l'infant Philippe, devenu Philippe II. Et pour cause : une fois découvert par le Portugais Magellan en 1521, il fut progressivement investi par la couronne d'Espagne. Seule l'île de Mindanao, la plus grande des îles avec Luçon et Visayas, résista jusqu'à la venue des Américains à la fin du XIX^{e} siècle.

Avec la conquête de cet archipel, l'extermination des autochtones fut certes loin d'être aussi poussée qu'en Amérique latine. En revanche, à l'instar de ce qu'ils firent sur ce continent, les Espagnols importèrent

d’abord le système des *encomiendas* (affectation de communautés à des colons qui en recevaient des tributs) et plus tard des *haciendas* (affectation de terres en propriété aux colons). Comme sur le sous-continent américain, ce système finit par prévaloir sur le premier qui disparut au XVIII[e] siècle. Le secteur des *haciendas* fut d’abord concédé à des ordres religieux avant d’être élargi au secteur « laïque »[23]. Cette organisation foncière avait tendance à se substituer aux *baranguays*, espaces communautaires où les familles usufruitières de la terre vivaient sous l’autorité d’un *datu*. Celui-ci prélevait un tribut en échange d’une protection et de quelques investissements. Son pouvoir économique dépendait du nombre de familles qui s’en remettaient à lui. Pour cela, il cherchait à les attirer par sa fonction et son charisme religieux[24].

Du fait de la présence espagnole, leur pouvoir fut amoindri au profit de grands *hacendados*, qui constituèrent progressivement une nouvelle oligarchie terrienne. Celle-ci se retrouvait autour du vice-roi du Mexique qui l’administra, au nom de la couronne d’Espagne, jusqu’à l’indépendance du Mexique en 1821. L’Espagne dût alors en reprendre le contrôle direct avant de faire face, dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, à un mouvement d’indépendance soutenu par cette oligarchie créole ou métisse. Obtenue en 1898 avec l’appui des États-Unis qui lorgnaient l’archipel, l’indépendance fut de courte durée. Au prix d’une guerre avec leurs anciens protégés, les États-Unis en obtinrent le contrôle.

Dans ce nouveau cadre colonial, les cartes agraires ne furent pas vraiment rebattues. Au contraire même, puisque les grands propriétaires bénéficièrent de certaines mesures. En organisant la vente des terres des *haciendas* ecclésiales, le *Friar Land Act* (1903) profita surtout aux familles hispaniques ou métisses déjà favorisées sur le plan foncier. De plus, l’immatriculation des terres voulue par les Américains donna un avantage à ces élites foncières car leur éducation anglophone leur conférait la capacité de le faire tout en s’adonnant à la fraude. De leur côté, beaucoup de paysans analphabètes renoncèrent. Endettés, ils finirent par se défaire de leurs terres au profit des grands propriétaires créanciers. Enfin, des investisseurs américains transformèrent des terres encore inutilisées en plantations, renforçant ainsi le caractère dual de l’accès à la terre sur l’archipel, mais aussi sur la grande île de Mindanao que les occupants avaient intégrée au reste des Philippines.

Avec cette île demeurée musulmane, les Espagnols avaient développé un commerce florissant, y compris d’esclaves, surtout depuis que les ordres

missionnaires avaient fait interdire l'esclavage sur les îles de Luçon et de Visayas. Mais, sur le plan foncier, l'organisation sociopolitique était restée sous l'autorité entière des *datus*, véritables maîtres des lieux et désormais relais de la nouvelle tutelle américaine.

Du fait de cette trajectoire historique décrite ici à grands traits, les Philippines héritèrent d'une situation foncière polarisée à la veille de la seconde guerre mondiale : les *haciendas* et les plantations américaines d'hévéas, de bananiers et de noix de cocotiers (Dole, United Brands, Del Monte, etc.) se partageaient une grande partie des surfaces agricoles, tandis que sur l'île de Mindanao régnait une classe politique musulmane, dont l'autorité sur la gestion des terres demeurait forte. Avant l'indépendance réelle en 1946, les offensives japonaises à partir de 1942 ne changèrent rien à cette situation.

Le Japon et ses obligés coréens et taïwanais

Seule puissance coloniale en Asie, le Japon ne fut jamais colonisé en dépit des convoitises qu'il suscita chez les Européens. Il faut rechercher ici l'existence d'un déséquilibre foncier au tournant du XIX^e^ siècle dans des dynamiques endogènes. Cependant, ce déséquilibre ne fut pas aussi marqué qu'en d'autres endroits de la région et encore moins que sur les continents sud-américain ou africain. À l'évidence, c'est la restauration Meiji, à partir de 1868, qui accéléra la dichotomie entre grands propriétaires et paysans, qu'ils fussent petits propriétaires ou paysans sans terre.

Parangon de la civilisation du riz, le Japon fit de cette culture le moyen essentiel de sa subsistance ainsi que le cœur de sa hiérarchie sociale. Autant dire que la gestion de la terre constituait, avec les affaires militaires, l'une des prérogatives essentielles des pouvoirs japonais successifs. Durant la longue période du shogunat, qui s'ouvrit dès le VIII^e^ siècle pour s'achever avec la restauration Meiji en 1868, la puissance de l'empereur était circonscrite à sa fonction religieuse, tandis que le pouvoir civil était dévolu à un régime militaire (*shôgun* signifiant général). L'empereur n'en restait pas moins le propriétaire éminent de la terre divisée en de nombreux domaines (*han*) que contrôlaient des seigneurs (*daimyôs*). Adoubés par le pouvoir impérial, ils devaient partager leur temps entre Edo (l'antique Tokyo) et leur domaine, où la charge du maintien de l'ordre public revenait aux samouraïs. À la base de cette organisation sociale, les paysans s'acquittaient d'un métayage sous forme de redevance en nature (*Jômen*). Elle permettait au seigneur et à ses samouraïs de s'approvisionner et de

financer leur train de vie après avoir converti cette rente en numéraire. Évidemment, ce qui valait pour le riz concernait aussi les autres cultures qui complétaient cette base alimentaire (le soja et certains fruits), sans oublier des cultures à vocation artisanale comme le coton ou le mûrier pour le vers à soie. Ce système de prélèvement explique sans doute l'instabilité dans les campagnes et la forte occurrence des révoltes : durant la période du shogunat du clan des Tokugawa (1603 à 1867), le Japon ne compta pas moins de 3 000 émeutes paysannes liées à l'écrasement fiscal[25].

Avec la restauration Meiji destinée à redonner sa préséance à l'empereur, la terre fut officiellement léguée aux paysans qui la cultivaient. Si, à la veille de cette restauration, la terre cultivée pouvait être transmise, avec cette décision de privatisation, elle devenait désormais un bien commercialisable. Un cadastre édifié entre 1871 et 1888 révéla qu'un processus d'appropriation déséquilibrée s'était déjà opéré *de facto* à la veille de la reprise en main impériale. En effet, malgré cette interdiction de ventes, les marchands prospères avaient pu se l'approprier : du fait des conditions d'hypothèque sur les terres qu'ils demandaient en échange de prêts d'argent aux paysans, ils en étaient les « propriétaires effectifs[26] ». De même qu'ils avaient pu financer le défrichement des terres incultes.

Par ailleurs, à partir de 1873, l'État imposa l'acquittement d'une taxe foncière. En fournissant ainsi des recettes fiscales à ce dernier[27], mais aussi des matières premières pour l'industrie et pour l'exportation, l'agriculture fut considérée par les réformateurs comme le puissant vecteur d'une modernisation économique qui demeurait l'attribut principal de l'ère Meiji. Cependant, la pression fiscale produisit encore bien des révoltes paysannes et un début de politisation des paysans. Ils furent nombreux à se retrouver dans le parti libéral, premier parti politique japonais qui encadra leurs révoltes, notamment en 1882 à Fukushima et à Chichibu en 1884. Mais cette pression poussait aussi ceux qui étaient ruinés à aliéner leurs terres à des acteurs en capacité d'investir (paysans plus riches, commerçants, propriétaires absentéistes des villes)[28]. Cette tendance à la vente fut également nourrie par une politique déflationniste des années 1880 qui ruina un certain nombre de paysans.

Tout cela se produisit dans un contexte de croissance démographique qui creusa la faim de terres. À la veille de la seconde guerre mondiale, dans un Japon encore rural, la concentration foncière demeurait donc une réalité, même si elle était moins poussée qu'en bien d'autres endroits[29]. Au-delà, elle déterminait en grande partie la question sociale. En l'absence de terres ou du fait de l'exiguïté de leur propriété, beaucoup de paysans devaient par

nécessité recourir au fermage, dont le taux élevé s'ajoutait à la taxe foncière, ce qui affectait la capacité d'investissement et la productivité. Cette pression sur les paysans les avait poussés à se constituer en 1922 en une Union des fermiers du Japon (Nihon Nomim Kumiai).

Ce manque de terres avait par ailleurs conduit le pays à en chercher ailleurs. Comme le fait remarquer l'historien Pierre-François Souyri[30], il ne semble pas y avoir de discontinuité entre la colonisation par le Japon de son archipel (notamment de la grande île d'Hokkaido au nord et d'Okinawa au sud, engagée respectivement aux XVI^e et XVII^e siècles) et l'occupation des terres et des îles plus lointaines à partir de 1895. La visée finale était la japonisation des terres. Pays le plus colonial d'Asie, le Japon envoya donc des hommes et projeta ses investissements dans son pourtour régional, notamment en Corée et à Taïwan.

Considérée comme très « japonisable », la Corée fut progressivement convoitée par le Japon dans la seconde moitié du XIX^e siècle, alors qu'elle était sous suzeraineté chinoise. Le basculement s'opéra surtout en 1884. Cette année-là, la rébellion paysanne du Donghak (secte religieuse égalitariste de la même veine politico-mystique que les Taiping en Chine) avait défié le pouvoir coréen. Le mobile de cette insurrection était l'élévation de certaines taxes, alors que les paysans venaient de subir une période de sécheresse. Se sentant menacé, le pouvoir coréen fit appel à son suzerain chinois, ce que le Japon, fort de ses convoitises, n'accepta pas. Le débarquement japonais déboucha, cette même année 1894, sur la première guerre sino-japonaise. La défaite chinoise en 1895 permit donc au Japon d'établir son autorité sur la Corée avant d'en faire dix ans plus tard un protectorat. En réalité, les Japonais firent ce pas supplémentaire au lendemain de la courte guerre débutée entre leur pays et la Russie engagés dans des rivalités coloniales. Le protectorat fut ensuite remplacé en 1910 par ladite fusion nippo-coréenne (*nikkan heigô*) qui n'était rien d'autre qu'une annexion déguisée.

Cette emprise japonaise bouleversa le paysage foncier de la Corée au cours de la première moitié du XX^e siècle. Dans la foulée de cette annexion, la création d'un bureau du cadastre annonça de fait l'expropriation des terres coréennes : deux ans après cette mesure, une loi exigea des propriétaires qu'ils excipassent de leurs droits dans un délai limité, à défaut de quoi ils subissaient une confiscation foncière. Les expropriations poussèrent les paysans coréens à l'exode rural ou à l'émigration vers la Mandchourie ou la Sibérie, parfois vers le Japon où leur situation de

travailleurs immigrés n'était guère reluisante. Cette politique ne s'arrêta pas aux terres déjà mises en culture car les forêts coréennes furent en partie défrichées, après avoir été mises sous contrôle japonais.

Au début des années 1930, les autorités japonaises s'étaient ainsi approprié plus du quart des terres coréennes. C'était surtout vrai dans le sud, où le relief était moins prononcé et la saison de culture plus longue. Qui plus est, dans les campagnes coréennes qui accueillaient encore 75 % de la population à la veille de la seconde guerre mondiale, la situation était désastreuse. La plus grande partie de la population paysanne subissait la condition précaire du métayage et du fermage aussi bien dans les exploitations agricoles japonaises que dans les grandes propriétés coréennes. Les réquisitions imposées pour alimenter le Japon ajoutaient à ces difficultés, et c'est bien de malnutrition dont la Corée souffrit jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

La situation était similaire à Taïwan. Tout comme la Corée, le Japon s'empara de cette île après sa victoire sur la Chine en 1895. Au préalable, ce territoire avait été sous la tutelle de la dynastie des Qing qui y avaient transféré des paysans de certaines régions densément peuplées de l'empire chinois. Pour éviter des conflits avec les populations aborigènes, les autorités chinoises avaient mis en œuvre un système de location de terres dans les plaines, tandis qu'une frontière était établie entre ces plaines agricoles et les montagnes, où les populations autochtones étaient nombreuses. Cet « équilibre » fut bouleversé avec l'arrivée des Japonais qui se saisirent de pans importants de terres. Ainsi Taïwan offrait comme la Corée une opportunité de désengorgement des campagnes japonaises et une source d'approvisionnement pour le pays du Soleil levant. Mais ce fut au détriment des paysanneries locales.

Quand l'inégalité d'accès à la terre contribue à l'histoire

L'héritage des structures foncières a créé en Asie comme sur les autres continents des situations d'instabilité sociale, en contribuant parfois à des séquences politiques majeures. Tour à tour, nous verrons les espaces chinois (Chine et Taïwan) et indochinois, le sous-continent indien (l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh et le Sri Lanka), puis l'Asie des archipels (Philippines, Japon, Indonésie) et de la péninsule Coréenne.

En Chine, la révolution maoïste mobilisa beaucoup les paysans. Rappelons que la situation agraire y était alors alarmante. Dans cette société majoritairement agricole, les paysans sans terre abondaient. Dans ce contexte de rareté foncière, ceux qui réussissaient à louer quelques parcelles devaient s'acquitter de fermages de plus en plus coûteux[31]. Cette situation de faim de terres entraîna des disettes alimentaires fréquentes.

En 1936, « des études concernant quatre districts de la Chine du nord montraient que les propriétaires fonciers, qui représentaient 3 ou 4 % de la population possédaient 20 à 30 % des terres et que les paysans pauvres, qui représentaient 60 à 70 % de la population, en possédaient moins de 20 à 30 %[32]. Et encore, le nord était plus égalitaire que le sud. Une analyse beaucoup plus récente à l'échelle de tout le pays fait apparaître qu'en 1934-1935, 11 % des familles détenaient 49,4 % de terres sans que, dans un contexte essentiellement rizicole, la grande propriété ne fût immense[33]. L'inégalité était tout autant liée aux rapports de production déséquilibrés qu'à des différences de taille entre les propriétés.

Fils d'un propriétaire paysan aisé, c'est dans sa région du Hunan que Mao commença à cheminer sur le plan politique. Il découvrit alors le malaise paysan. Quand il y revint en 1927, il constata : « dans le Hunan, un pourcentage de 20 % de paysans absolument démunis, c'est-à-dire de gens qui n'ont ni terres, ni argent, ni moyens de subsistance, sont forcés de quitter leur foyer et de devenir mercenaires, travailleurs salariés ou mendiants vagabonds[34] ». Par un phénomène de retournement bien connu chez les fils de famille relativement prospères qui accèdent à l'éducation, le jeune Mao prit donc ses distances avec un système économique dans lequel les propriétaires – « des mauvais hobereaux et lettrés dévoyés[35] » selon ses mots – pouvaient s'adonner aux fermages et aux métayages onéreux ainsi qu'aux prêts usuriers à des paysans plus modestes. L'observation de cette dynamique de spoliation sinon de domination influença le parcours intellectuel d'un homme dont la distanciation avec la pensée de son milieu avait été également favorisée par un accès aux livres et à la pensée critique.

Inspirée notamment par celle de Karl Marx, avant de participer à la fondation du parti communiste en 1921, la révolution qu'il prônait allait être d'autant plus paysanne que la Chine, encore très peu pénétrée par l'industrie, devait s'appuyer sur la nombreuse « armée de réserve » des campagnes. Si pour Mao, la réussite de la révolution dépendait donc des paysans, c'est aussi parce qu'il connaissait la longue tradition de leurs révoltes dans l'histoire chinoise, ne serait-ce que le soulèvement des Taiping (1850-1865), puis celui des Boxers (1900-1902). Il était lui-même

le témoin oculaire du mécontentement paysan dont il voulait utiliser l'énergie subversive.

Son regard sur les paysans se trouvait donc à rebours de la prudence de Marx et Lénine. Mais surtout, Mao avait déjà pu observer ces mobilisations paysannes lors de son séjour dans le Hunan en mars 1927. Il écrivit dans son rapport : « La révolte des paysans a arraché les hobereaux à leur doux sommeil. Dès que les nouvelles en provenance de la campagne ont atteint les régions urbaines, les hobereaux dans les villes se sont agités. À mon arrivée à Tchangcha, j'ai rencontré toutes sortes de gens et entendu bien des racontars. [...] La réalité, c'est que de larges masses paysannes se sont soulevées pour accomplir leur mission historique, quand dans les campagnes les forces démocratiques se sont soulevées pour renverser les forces féodales. La classe patriarco-féodale des despotes locaux, des mauvais hobereaux, et des propriétaires fonciers coupables de forfaits forme la base de cet absolutisme qui dure depuis des millénaires, et c'est sur elle que s'appuient les impérialistes, les seigneurs de guerre et les fonctionnaires corrompus et concussionnaires. Le but véritable de la révolution nationale est précisément de renverser ces forces féodales. Pendant quarante ans, le D^r^ Sun Yat-sen a consacré toutes ses forces à la révolution nationale ; ce qu'il a voulu mais n'a jamais pu réaliser, les paysans l'ont accompli en quelques mois. »

Dans le même rapport, il se voulut d'un optimisme messianique : « Dans peu de temps, on verra dans les provinces du centre, du sud et du nord de la Chine des centaines de millions de paysans se dresser, impétueux, invincibles, tel l'ouragan, et aucune force ne pourra les retenir. Ils briseront toutes leurs chaînes et s'élanceront sur la voie de la libération. Ils creuseront le tombeau de tous les impérialistes, seigneurs de guerre, fonctionnaires corrompus et concussionnaires, despotes locaux et mauvais hobereaux. »

Fondé en 1921, le Parti communiste chinois (PCC) privilégia tout de suite le prolétariat, certes minoritaire des villes[36]. C'est avec sa montée en puissance au sein du PCC que Mao renforça la tonalité agraire du communisme chinois. Déjà, dans un discours qu'il avait prononcé le 20 décembre 1926, il fit des paysans la clef de voûte de la révolution en Chine. Puis, en septembre 1927, le « soulèvement de la récolte d'automne », encouragé par lui-même contre des propriétaires fonciers des régions centrales du Hunan et du Jiangxi, constitua un jalon évident de cette évolution. Ainsi que l'écrit Lucien Bianco qui étudia les mobilisations maoïstes : « Le tournant de 1927, loin d'être une déviation, a consacré la

découverte d'une évidence. Cette révolution est une révolution paysanne. Le village est son milieu naturel[37]. » D'ailleurs, la distribution des terres quasiment immédiate dans le Jiangxi en dit long sur cette priorité accordée à la question paysanne qui était avant tout une question foncière.

Cependant, après s'être alliés contre les chefs de guerre chinois, le temps de la rupture était advenu en cette année 1927 entre communistes du PCC et nationalistes du Kuomintang dirigés par Tchang Kaï-Chek. Avec l'insurrection ouvrière de Shanghaï et la mutinerie des militaires communistes à Nanchang la même année, ce « soulèvement de la récolte d'automne » fut un élément déclencheur de la guerre civile entre communistes et nationalistes.

Dans ce climat de guerre, Mao étendit sa pratique de redistribution de terres dans les autres zones (Anhui et Fujian) qu'il contrôlait et qu'il réunit progressivement avec le Jiangxi dans la République soviétique chinoise créée en 1931. Mais, sous la pression de Tchang Kaï-Chek, Mao et sa première Armée rouge, composée essentiellement de paysans, durent se résoudre à quitter cet « État rebelle » au territoire discontinu dans la Chine méridionale pour se lancer dans la Longue Marche (1934-1935) pénible et souvent funeste. Sur plus de 100 000 hommes, seuls 30 000 arrivèrent en Chine septentrionale. Dans ces nouvelles zones acquises à son autorité, notamment la région du Shaanxi qu'il atteignit en dernier, il reproduisit sa politique de redistribution déjà mise en pratique dans les régions qu'il avait dû abandonner. Cependant, l'expropriation des propriétaires au nord y fut moins massive qu'au sud parce que leur pouvoir y était moindre. « Alors que dans le sud, les terres affermées représentaient entre 42 % et 47 % de la terre cultivée, ces pourcentages se situaient entre 12 % et 17 % dans les terres du nord. Dans les régions de riziculture du sud, 46 % des paysans étaient des tenanciers[38]. »

Véritable choc impérialiste, l'entrée du Japon en 1937, qui nourrit encore aujourd'hui les rivalités sino-japonaises, permit pour un temps l'arrêt de la guerre civile et la reconstitution d'un front commun alliant maoïstes et nationalistes. Ce fut aussi l'union entre un mouvement à forte composante paysanne et un mouvement, certes composé de paysans mais soutenu par les grands propriétaires fonciers. Voulant ménager sa base sans s'aliéner ses alliés paysans du PCC, Tchang Kaï-Chek promit une réforme agraire, mais en la renvoyant après le départ des troupes japonaises. Désormais, le combat pour la terre des paysans chinois était surtout mené contre cette armée japonaise dont les avancées en réduisaient le contrôle.

La défaite du Japon en 1945 sonna finalement le glas de l'alliance entre nationalistes et communistes, éloignés en termes idéologiques. La guerre civile reprit alors de plus belle et la question agraire revint en force. Dès 1947, Mao institua une loi agraire sur le vaste territoire qu'il contrôlait. Cette loi était destinée à redistribuer la terre. Il créa pour cela des catégories marquées par le port de brassards de couleurs différentes. Les propriétaires fonciers qui ne travaillaient pas eux-mêmes sur leurs exploitations se voyaient désormais autorisés à garder uniquement un lopin pour « se racheter » de leur conduite passée. Les paysans riches qui recouraient en plus de leur travail à de la main-d'œuvre se voyaient aussi en partie dépossédés de leurs excédents de terre. Seules deux catégories se voyaient avantagées, celle des paysans pauvres et celle des ouvriers agricoles.

Avant que Mao ne gagne la guerre civile en 1949, cette période avait donc déjà montré toute la violence de ses visions : la catégorisation qui participait d'un « jugement social[39] » laissait en effet libre cours aux accusations et au traitement expéditif. Pour Lucien Bianco, avec l'aiguillon des communistes, « la masse attentiste des paysans s'est donc peu à peu défoulée, exposant du même coup l'acuité des tensions sociales dissimulées derrière la façade confucéenne de bons sentiments (*ganqing*) ». Et d'ajouter : « en dépit de sentiments les plus souvent dissimulés de jalousie, voire de haine, à l'égard du domaine du propriétaire foncier plus que de ce dernier, la population villageoise se percevait comme solidaire à l'encontre de la population de la ville plutôt que divisée en classes hostiles[40] ».

Par-delà cette violence, il semble que la paysannerie ait globalement profité de cette réforme qui vit 47 millions d'hectares (soit 45 % de la terre) changer de main. Elle était également assortie d'annulations de dettes envers les propriétaires et d'une disparition du métayage et du fermage. Enfin, pour mutualiser leurs efforts, les paysans furent invités, dès 1951, à se structurer en équipes d'entraide qui évoluèrent vers des coopératives de production. Tout ceci pour éviter les faillites et une forme de concentration des terres entre les mains de propriétaires plus prospères. Ces « coopératives semi-socialistes » réunissaient plusieurs familles. Tout en gardant formellement la propriété de leurs terres, elles les cultivaient ensemble et partageaient le fruit de la production.

Utilisée dans le cadre d'une recherche de légitimation politique dans une société paysanne, cette réforme agraire fut aussi imaginée par les autorités communistes dans une perspective géopolitique. Après avoir repris le Tibet en 1950, le PCC chercha en effet à gagner à la révolution une société traditionnelle et hiérarchisée, pour laquelle l'accès à la terre constituait un

marqueur social. Sans doute sous pression, le Dalaï Lama lança lui-même une réforme en 1951 qui abolissait le servage. Mais, selon le *Jenmin Jepo* du 6 mai 1959, journal officiel du PCC, la terre agricole se répartissait encore en trois tiers : un tiers pour l'État tibétain, les deux autres pour les lamaseries et les grands propriétaires[41]. Paru deux mois après un soulèvement tibétain contre la mainmise de la Chine, cet article justifiait la réforme agraire utilisée entre 1959 et 1960, autant comme un moyen de rétorsion que de justice sociale. En effet, si elle permit de distribuer 175 000 hectares[42] à des paysans sans terre regroupés en équipes d'entraide, la réforme agraire visa surtout les propriétaires qui s'étaient montrés rebelles. Quant à ceux qui étaient restés en marge du soulèvement, leurs terres furent rachetées avant d'être redistribuées. Notons qu'avec cette réforme au Tibet, la reprise des terres sur les grands domaines servit ensuite à l'établissement de colons laboureurs hans chargés de siniser ces espaces.

Il en fut de même dans la province du Xinjiang, reconquise en 1949 et dont le nom signifie « nouvelle frontière ». Dans cette région dominée par les Ouïghours, la sinisation se fit aussi par empiètement sur les terres de pastoralisme, activité la plus importante sur les plateaux arides, avant d'être confortée par le développement des agglomérations. C'est le corps de production et de construction du Xinjiang (encore appelé le Bingtuan, la Brigade militaire) qui se vit confier cette mission de contrôle de la région. Indubitablement, l'agriculture ne fut pas le seul vecteur de l'occupation, mais c'est elle qui maximisa l'emprise territoriale. Grâce à ses travaux de bonification des terres et de construction d'infrastructures d'irrigation, la superficie cultivée du Xinjiang passa en effet de 1,2 million d'hectares en 1949 à 4,1 millions d'hectares en 2005, sans oublier les territoires pastoraux situés aux confins frontaliers du Xinjiang[43].

Grâce à l'élargissement du territoire à ces régions « récupérées », c'est donc l'ensemble de la Chine qui connut une réforme agraire suivie d'une « coopérativisation » des exploitations agricoles. Celle-ci fut accélérée à partir de 1955 avec des parfums de collectivisation. Si, dans les coopératives supérieures ou socialistes, les paysans gardaient un lopin de terre d'un tiers d'hectare, avec possibilité de vente sur des marchés locaux, le reste de la terre était désormais mis en commun. Cette transformation ne constitua qu'un passage vers la politique agraire du nouveau pouvoir chinois. Dans le cadre de la politique du Grand Bond en avant, lancée en 1958 et supposée permettre l'industrialisation de la Chine, le régime souhaitait en effet que les coopératives fussent en mesure de produire davantage d'excédents de production nécessaires à l'émergence industrielle.

De même, pour faciliter l'équipement des unités d'exploitation, Mao, très impliqué sur ce sujet qui conditionnait la capacité nourricière de son pays, estimait que leur taille devait être nettement augmentée.

L'autoritarisme agraire, déjà très perceptible, fit ainsi un pas de plus avec, à partir de 1958, la création des communes populaires qui regroupaient de dix à douze coopératives, désormais considérées comme des brigades de production, tandis que les lopins étaient supprimés. Non seulement la terre du paysan finissait de se dérober à lui, mais une planification autoritaire était organisée pour que les excédents agricoles soient déversés vers l'industrie. La commune vivait sous le total contrôle du comité du parti.

Cette transformation agraire forcée entraîna la grande famine qui sévit de 1958 à 1961. Des événements météorologiques pesèrent certes, de même que la décision de Mao de continuer à exporter des céréales pour financer l'effort d'industrialisation[44]. Mais la perte de l'usage direct de la terre par les paysans, l'imposition d'un assolement et l'interdiction de l'autoconsommation y contribuèrent fortement. S'ajoutait à cela l'enrôlement forcé des paysans pour les grands travaux d'infrastructures qui pouvait les tenir loin de leurs champs. Les innombrables victimes – entre 10 et 30 millions voire même 50 millions selon les sources[45] – ne relevaient donc pas d'une fatalité du ciel mais d'une piètre politique de la terre.

À ce moment-là, le contraste entre la Chine continentale et la Chine insulaire était déjà très net. Sans en être à l'heure du décollage, Taïwan mettait en place une structure sociale et économique qui annonçait une révolution économique. Sur cette île où les nationalistes du Kuomintang avaient dû prendre refuge, depuis leur défaite contre les communistes, la situation agraire avait été marquée du sceau de l'inégalité foncière. Quand cette île passa sous contrôle du Japon en 1895, elle fit l'objet d'un investissement économique de sa part. Le Japon voulait en effet sécuriser son alimentation en même temps qu'alimenter son industrie avec des matières premières agricoles. Mais cet investissement agricole fut davantage technique que social. Autrement dit, l'ancienne structure agraire très déséquilibrée ne fut pas modifiée. Au contraire même, puisque l'arrivée de Japonais sur l'île conduisit au renforcement du latifundisme, certains colons s'étant arrogé de vastes domaines. Ainsi, après le départ des Japonais, la situation du paysan apparaissait particulièrement délicate sur l'île : « En 1949, seulement 35 % des exploitants étaient au moins partiellement propriétaires et une compétition acharnée régnait pour la location de terres arables (1/4 de la surface insulaire est cultivable). Les

grands propriétaires imposaient des conditions locatives draconiennes : bail réduit à un an, contrat oral révocable à tout moment, et surtout redevance en nature égale à la moitié au moins de la récolte (parfois 75 %) et payable d'avance[46]. »

Cependant, à la différence de la Chine continentale, on ne peut pas considérer cette situation inégalitaire d'accès à la terre comme un moteur de l'histoire récente. Aucune séquence politique d'envergure ne semble en effet avoir été liée à cette situation après l'arrivée du Kuomintang. Le traitement de la question foncière a sans doute permis au nouveau pouvoir de prévenir des mobilisations paysannes si présentes ailleurs après la seconde guerre mondiale. Dans le cadre de leur aide massive, les États-Unis encouragèrent Taïwan à procéder à une redistribution foncière, considérant que la situation d'inégalité d'accès à la terre avait conduit à la victoire communiste chinoise. Faut-il rappeler que Taïwan était d'autant plus stratégique dans le cadre de l'endiguement américain, que la Chine n'avait pas encore rompu avec l'URSS ?

Ainsi, après avoir procédé à la mise en vente de petits lots de terres de Japonais expropriés, une réforme agraire (Land-to-the-Tiller Program) fut lancée en 1953. La surface d'une propriété ne devait pas excéder les 2,9 hectares en cultures irriguées et 6 hectares en cultures pluviales. Au-delà, les excédents étaient redistribués. Cette réforme fut assez facile car les nationalistes du continent arrivés à Taïwan n'avaient pas de lien politique avec l'ancienne oligarchie foncière de l'île. Quant à la résistance de celle-ci, elle était contenue du fait même qu'elle était associée à l'industrialisation naissante, notamment en recevant, en compensation de ses pertes de terres, des actions des entreprises alors constituées par l'État.

Non seulement les éventuelles contestations des anciennes élites terriennes de l'île étaient contenues, mais les possibles agitations paysannes étaient également désamorcées, alors même que la population agricole était encore abondante. En redistribuant un quart de la terre, la réforme agraire permettait en effet une meilleure égalité foncière sans compter que la plupart des agriculteurs étaient désormais devenus propriétaires[47].

Outre ces réformes agraires, Taïwan profita de transferts financiers américains pour soutenir les investissements de ses agriculteurs et faciliter ainsi indirectement l'industrialisation du pays et son émergence économique. À la fin des années 1970, l'île était déjà devenue un dragon asiatique, alors que sa sœur rivale chinoise souffrait de son modèle de développement agricole.

La Chine faisait face à ce moment-là à un étiolement économique qui entravait son rayonnement militaire et culturel. Après la mort de Mao en 1976, se dessinèrent les prémices d'un changement agraire sur fond de transition politique. Alain Roux évoque même un mouvement dans les campagnes qui obligea le pouvoir à introduire un « système de responsabilité ». Il s'agissait de redonner des lopins aux paysans qui pouvaient désormais garder une partie de leur production pour la vendre sur les marchés locaux. Et Alain Roux de considérer que « la formidable pression de centaines de millions de paysans aboutit à ébranler la collectivisation, un des fondements du maoïsme[48] ». Une « révolution silencieuse » dans les campagnes fut ainsi le catalyseur du changement. Arrivé au pouvoir en 1978, après moult vicissitudes internes, Deng Xiaoping, qui misait sur un changement radical d'orientation économique pour redonner à la Chine sa puissance, confirma cette rupture dans la politique agricole et le rapport à la terre.

Les communes populaires furent définitivement disloquées. Les paysans qui en étaient issus devinrent usufruitiers d'un lot de terres de 0,7 hectare pour une durée de quinze ans, qui passa ensuite à trente. La décollectivisation correspondait ainsi à une « repaysannerie de l'agriculture[49] ». Elle était considérée comme l'un des vecteurs du retour à la puissance avec d'autres mesures mises en place dans l'agriculture, dont la fin de la planification des assolements et la hausse des prix aux producteurs. À cela s'ajoutèrent d'autres mesures d'envergure dans les autres secteurs, à l'instar de l'ouverture de zones franches sur les côtes qui facilitèrent l'avancée de l'industrialisation. Avec le temps, la situation des paysans, redevenus certes autonomes mais contraints par l'exiguïté de leur exploitation, ne devait cesser de contraster avec l'essor économique des zones littorales et des grandes villes qui n'avaient de cesse de les attirer. Pour beaucoup d'entre eux, l'exode vers la ville s'offrait comme une voie de changement social sans pour autant abandonner l'usufruit de leur terre en cas de difficultés économiques. De toute façon, pour ces paysans débarqués en ville, mieux valait garder un lien avec la terre. En tant que détenteurs d'un *hukou* rural (permis de résidence de leur village d'origine), ils étaient en effet soumis à un statut déprécié dans les villes d'accueil.

Tant bien que mal, les paysans ont permis à la Chine de maintenir son objectif d'autosuffisance céréalière malgré un volume de surfaces arables limité. Ce pays, qui représente le cinquième de la population mondiale, abrite seulement 8 % de la surface agricole de la planète, soit 120 millions d'hectares. Mais ce potentiel se détériore : sur le plan qualitatif, les sols sont

affectés par toutes sortes de pollutions, notamment parce que l'intensification agricole s'est opérée à grand renfort d'intrants. Sur le plan quantitatif, le déploiement urbain et industriel empiète sur les terres agricoles au prix de révoltes sporadiques contenues par la chape autoritaire[50]. Ajoutons à cela, l'aridité croissante du nord de la Chine qui affecte régulièrement les rendements, d'une part, et la compétition entre différents usages de l'eau qui entravent l'agriculture irriguée, d'autre part.

Les autorités chinoises ont ainsi une conscience aiguë de la précarité agricole et, partant, alimentaire. Après avoir connu une transition démographique, la transition alimentaire voit la ration alimentaire des Chinois s'enrichir en apports carnés qui nécessitent beaucoup de calories végétales pour leur production. Tout ceci conduit à élargir la surface agricole pour assurer cette autosuffisance. Faisant sienne la définition de la puissance qui consiste à s'abstraire de tout risque de pression – en l'occurrence alimentaire –, elle a ainsi lancé une politique de projection d'investissements agraires à l'international, surtout depuis la crise alimentaire de 2007-2008. Quatrième pays mondial en termes d'investissements fonciers, la Chine a investi en Afrique, en Russie, en Australie et en Asie (Vietnam, Indonésie et Philippines) selon une stratégie claire. « La Chine se concentre sur la production de certaines denrées alimentaires clés qu'elle importe (soja, huile de palme, produits laitiers) ou dont elle prévoit de devoir importer des quantités beaucoup plus larges (maïs, blé, riz) dans un avenir proche. Les entreprises chinoises ont pour but d'établir une présence, à la fois dans les centres déjà bien établis de production destinée à l'exportation (États-Unis, Argentine, Brésil, Indonésie, Australie, Nouvelle-Zélande), et dans les zones considérées comme les prochaines frontières de la production alimentaire à bas coût pour l'exportation (Afrique, Cambodge)[51]. » S'agit-il d'un « impérialisme d'émergence » d'un pays dévolu aux thèses communistes, et dont l'un de ses hérauts – Lénine – évoqua pourtant l'impérialisme comme stade suprême du capitalisme[52] ?

Sur le plan intérieur, la Chine a également opéré une nouvelle rupture dans sa politique foncière. Supposée dynamiser la production, elle n'est pas loin d'emprunter aux prescriptions néolibérales. En vue de recréer des unités foncières conséquentes, les paysans qui vivent en ville ou qui veulent s'y établir sont invités à placer leurs droits d'usage de la terre dans une banque foncière qui les transfère ensuite sous forme de *trusts* à des investisseurs locaux ou étrangers, à charge pour eux d'acquitter un loyer aux détenteurs. Selon l'ONG Grain, les droits d'usage sur 25 millions

d’hectares cultivables auraient été transférés de la sorte[53]. Qui aurait pu penser que la Chine, à la fois nationaliste et communiste, pourrait un jour marchander sa terre, certes encore officiellement étatique, et inviter des porteurs de capitaux venus d’ailleurs ? En tout cas, c’est bien une sorte de reconcentration foncière qu’initie ce dispositif dans un pays qui, au moment de la révolution maoïste, fit de la destruction de la grande propriété la priorité de son agenda. Par-delà le souci d’offrir des économies d’échelle à la production agricole, cette reconcentration de la terre est sans doute envisagée comme congruente avec l’accélération de l’urbanisation du pays.

Entre le congédiement de ces paysans et les risques d’éviction de ceux affectés par ses projets à l’international, la République populaire de Chine semble décidément bien éloignée de l’acte fondateur que fut sa révolution à fort contenu agraire.

Dans l’ancien espace indochinois : des drames vus du sol

Si la Chine fut l’épicentre de la révolution communiste en Asie, l’Indochine en reçut les secousses. Dans cet espace colonisé par la France, la terre fut le catalyseur des grands bouleversements politiques qui l’ont traversée jusqu’à aujourd’hui. Nous évoquerons ici surtout le Vietnam, où la marque agraire laissée par la France ne fut pas sans conséquence sur la suite. Moins marqué sur le plan foncier par la colonisation française, le Cambodge, dont l’histoire récente a été l’une des plus tragiques, mérite aussi une attention particulière.

Vietnam : des tragédies sous l’angle agraire

La trajectoire vietnamienne peut être périodisée : de la fin de la colonisation à l’indépendance, de l’indépendance à la réunification, puis de la réunification à aujourd’hui.

Au cours des dernières décennies de la colonisation française, le rejet antifrançais monta d’un cran. Si le développement de l’éducation avait produit une élite locale, elle avait aussi poussé certains à produire un discours d’émancipation. Hô Chi Minh illustrait cette rencontre entre élite et idéologie. Après bien des périples, qui le conduisirent à fréquenter les responsables des différentes mouvances socialistes, il créa le Parti communiste d’Indochine en 1930. C’est en lien avec Mao qu’il le fonda à Hong Kong, alors sous contrôle des Anglais. Après avoir été arrêté pour subversion, puis libéré et expulsé, il pérégrina ensuite loin de l’Indochine avant d’y revenir en 1940, profitant en cela de la défaite de la France. Là, à la tête du Vietminh, le bras armé du PCI, il lança la guerre de libération

nationale, aussi bien contre l'autorité coloniale fragilisée et passée sous contrôle de Vichy, que contre les Japonais qui, dès 1940, avaient investi l'Indochine pour étendre leur empire. C'est après l'effondrement japonais et le refus français de l'indépendance proclamée par Hô Chi Minh en 1945, que la guérilla se lança véritablement contre le pouvoir colonial.

S'il bascula vers le communisme, mû par la lutte anticoloniale autant que par la question sociale, Hô Chi Minh et le Vietminh ne délaissèrent pas la question du malaise paysan, lié notamment aux évolutions du régime foncier. Partout où le Vietminh s'était établi, la terre fut redistribuée, la rente foncière diminuée et les dettes des paysans auprès des usuriers (commerçants et propriétaires) annulées. Dans les régions du nord reprises par le Vietminh, 310 000 hectares furent ainsi redistribués à des paysans sans terre ou faiblement dotés entre 1945 et 1953. Au sud, 60 000 hectares furent saisis[54]. Dans les deux cas, ces terres venaient de propriétaires français ou vietnamiens. Pour autant, même si la question agraire semblait bien placée dans l'agenda, le Vietminh, au moins à ses débuts, constituait moins une armée de paysans que l'armée rouge chinoise[55].

Quand, en 1954, au terme de la guerre de libération, le Vietnam accéda à l'indépendance, c'est en tant que pays divisé qu'il fut consacré par les accords de Genève : au nord, le Vietminh avait dû lutter contre les Français qui y avaient destiné la plupart de leurs moyens militaires ; au sud, où la situation précaire des paysans pouvait constituer un appel pour le Vietminh, celui-ci avait été concurrencé dans sa lutte anti-française par des mouvements militaires de type religieux et à fort ancrage paysan (le Cao Dai syncrétique et Hoa Hao d'origine bouddhiste) qui goûtaient peu la révolution maoïste d'Hô Chi Minh. Certes, les accords de Genève prévoyaient un référendum pour la réunification d'un pays désormais séparé au niveau du 17e parallèle entre un Nord maoïste et un Sud nationaliste, mais il n'eut jamais lieu. La rupture politique entre la république démocratique du Vietnam au nord et de la république du Vietnam au sud s'accompagna d'une évolution très contrastée du rapport à la terre.

Au nord, le gouvernement communiste entreprit de lancer une réforme agraire dès 1956. Selon la doctrine du parti, il fallait « s'appuyer fermement sur les paysans pauvres et les paysans sans terre, s'unir étroitement avec les paysans moyens, s'allier avec les paysans riches, renverser la classe des propriétaires fonciers, abolir le règne d'exploitation féodale de façon graduelle en adoptant une attitude différenciée vis-à-vis des diverses catégories de propriétaires fonciers, accroître la production et activer la

Résistance ». Tout ceci se fit avec force violence et discriminations qui n'étaient pas sans rappeler ce qui se produisit en Russie soviétique et en Chine. Mêlée d'appréciations idéologiques « bons paysans/mauvais paysans », la catégorisation en cinq classes sociales justifia bien des débordements et des liquidations. Il est certes difficile d'y voir clair dans les sources concernant les victimes. Mais il est évident qu'elles furent très nombreuses. En novembre 1956, une rébellion paysanne éclata ainsi dans la province de Nghê An (nord Annam), qui fut pourtant dès 1930 la première base communiste. Le pouvoir la réprima. Plusieurs milliers de paysans furent tués ou déportés.

Après 1958, le pouvoir communiste voulut dépasser le seul stade de la distribution et procéder à une organisation collective des terres. Les autorités voulaient éviter l'atomisation de l'agriculture et l'inefficacité qui lui était supposée inhérente. Le temps était venu de mutualiser les moyens par un passage graduel des équipes d'entraide vers des coopératives socialistes. Au début des années 1960, 85 % des exploitations étaient déjà sous le régime de coopératives socialistes. Parallèlement, le pouvoir se lança dans le développement d'infrastructures (canalisations, drainages et digues), pour développer notamment la double culture du riz dans le delta du fleuve Rouge.

Au sud, les nationalistes géraient un territoire où la question agraire était plus prononcée : la forte concentration foncière obligeait de nombreux paysans à louer des terres, *via* des fermages et des métayages lourds. Mais, ni leur *doxa*, ni sans doute leurs soutiens ne les inclinaient à opérer une redistribution de la terre. Pourtant, face à une situation rurale à tout le moins instable, le gouvernement annonça une réforme agraire encouragée par ses parrains américains. Ces derniers avaient bien compris que le gouvernement de Ngo Dinh Diem ne pouvait s'arrêter à réduire militairement les poches vietminh fixées sur le territoire. Il fallait aussi traiter la source principale de son enracinement, à savoir la terre. Wolf Ladejinsky, conseiller américain, fut ainsi amené à aider le gouvernement du Sud-Vietnam à mettre en œuvre sa réforme. L'idée était d'utiliser l'ancien domaine français et de plafonner les grands domaines vietnamiens, sachant que la limite choisie de 115 hectares ménageait les grands propriétaires. Les paysans qui accédaient à ces terres libérées devaient cependant acquitter une participation au rachat.

Cette réforme ne contenta pas tous les paysans, loin s'en faut. D'abord, parce que beaucoup de terres expropriées échappaient à la redistribution, l'État en ayant gardé une partie. Ensuite, dans les régions reprises au

Vietminh, les paysans voyaient leur situation se détériorer : ceux qui avaient reçu des terres des communistes se retrouvaient à devoir payer une somme étalée sur six ans, en guise de participation à l'accès à la propriété qu'ils considéraient pourtant déjà acquise. Quant aux paysans, qui s'étaient habitués à ne plus payer de fermage aux grands propriétaires, ils devaient de nouveau s'en acquitter. Enfin, sur le plan des inégalités, le problème restait entier car la grande propriété avait été ménagée par la réforme[56].

Ce mécontentement paysan nourrit la contestation du pouvoir de Diem qui confina à la rébellion. Créé le 20 décembre 1960, le Front national pour la libération du Sud-Vietnam (FNL) incarnait la radicalité de ce mécontentement paysan. Il accueillait des militants du Vietminh qui avaient pu rester et qui assuraient le lien avec Hanoï. Il accueillait aussi des minorités persécutées et des membres des mouvements Cao Dai et Hoa Hao, maltraités à cause de leur refus d'entrer dans l'armée du Sud-Vietnam.

Dans un contexte de forte contestation, le président Diem fut assassiné en 1963, sans doute avec l'assentiment des États-Unis tant son entêtement et ses dérives autoritaires faisaient du Vietnam du Sud un foyer d'engagement communiste. Mais le FNL, qualifié péjorativement de Vietcong par ses adversaires du Sud, était installé plus que jamais dans le paysage. Aussi les États-Unis s'investirent-ils directement et massivement dans le conflit à partir de 1965. En marge de leur engagement militaire, ils poussèrent le gouvernement de Nguyen Van Thieu à opérer une deuxième réforme agraire, espérant éteindre les braises de l'engagement paysan. Il faut dire que dans les régions contrôlées par le FNL, la redistribution des terres battait son plein. Distribuer la terre représentait donc une sorte de *soft power* dans une guerre où le *hard power* n'avait pas de limites.

Après les accords de Paris en 1973, les États-Unis durent finalement se retirer sous les coups de boutoir d'une rébellion déterminée et soutenue par l'armée populaire vietnamienne du Nord. Puis, après une poursuite du conflit entre Vietnamiens, la chute de Saïgon, le 30 avril 1975, marqua la défaite du Sud qui fusionna avec la République démocratique du Vietnam.

Dans la foulée, le Sud bascula vers un système collectiviste auquel la terre n'échappa pas. Entamée en 1978, la collectivisation agraire fut partiellement mise en place, les zones de montagnes échappant à un processus destiné aux plaines rizicoles. Mais ce modèle collectiviste entra rapidement dans son crépuscule, car il apparut vite comme une entrave à la production du pays réunifié. Paradoxalement, c'est donc un pays acquis à la *doxa* communiste qui remit en question un système considéré par ses anciens dépositaires vietnamiens comme la base de la transformation

sociale. On notera que, à ce moment-là, la Chine voisine était elle aussi engagée dans une lente remise en question de son modèle.

La décollectivisation qui concernait également l'industrie emprunta un chemin qui, de 1981 à 1993, assuma de plus en plus la voie d'une privatisation de la terre, en tout cas de son usage. Car, s'il restait propriété publique, le droit d'usage de la terre engagé pour un bail long (vingt ans pour les cultures annuelles et cinquante ans pour les cultures pérennes) était désormais transmissible et échangeable. Avec ce train de réformes, complétées par des amendements ultérieurs[57], il s'agissait surtout d'un retour à l'agriculture familiale moins soumis à un encadrement dirigiste.

Ce faisant, le Vietnam, dépendant sur le plan alimentaire, devint progressivement un important exportateur de riz, de café et de noix de cajou. Aujourd'hui, ce pays semble vouloir valoriser ses avantages, notamment celui de compter deux greniers deltaïques et de courir sur quatorze degrés de latitude, qui lui permettent de bénéficier d'une grande variété de productions. Mais tout n'est pas résolu pour autant, en particulier l'augmentation des paysans sans terre et la réduction des surfaces cultivées sous la pression démographique. La population paysanne est encore de 60 % dans le pays. Il serait donc hâtif de considérer que la question foncière est loin d'avoir quitté les écrans radars de la conflictualité vietnamienne dont elle a constitué un moteur.

Cambodge : des paysans rattrapés par l'enfer

Dans cette ancienne Indochine, le Cambodge a connu lui aussi une trajectoire tragique, qui l'a conduit d'une indépendance relativement pacifique, obtenue le 9 novembre 1953, au génocide perpétré entre 1975 et 1979 par les Khmers rouges. Après ces quatre années de violence extrême, le pays s'est stabilisé. Certaines données agraires ont contribué à cette histoire, mais il serait hasardeux de laisser penser qu'elles furent suffisantes pour expliquer sa brutalité. Celle-ci est avant tout liée à ce qui s'est passé dans le voisinage immédiat du Cambodge, à commencer par le Vietnam où la question agraire avait pesé.

Ce pays n'a pas été aussi investi par la colonisation française que son voisin. Notre analyse sur les reconfigurations foncières coloniales a d'ailleurs montré le caractère sinon évanescent du moins très modeste de son empreinte. Certes, dans les terres volcaniques de l'est, ce pays abritait la plus grande plantation française de caoutchouc de l'empire. Mais pour le reste, le protectorat français ne modifia pas le rapport au foncier de la société cambodgienne. Pour Jean Delvert, observateur du Cambodge au

début des années 1960, la terre était alors bien répartie : « Le Cambodge n'a pas de problème agraire. Il est une démocratie rurale presque parfaite. Dans beaucoup de villages, tous les chefs de famille sont propriétaires[58]. »

Sur le plan politique, aucun mouvement nationaliste ne pouvait être comparé à ce qui se passait au Vietnam. Cofondateur du premier journal en langue khmère (*Nagara vatta*), Son Ngoc Thanh fut la figure de proue d'un mouvement somme toute modeste. Dans son entreprise d'émancipation, il fut encouragé par l'arrivée du Japon en 1941, puis avec le coup de force de ce conquérant asiatique contre la France en 1945. Profitant de ce moment, le roi Norodom Sihanouk déclara l'indépendance et Son Ngoc Thanh devint Premier ministre pour quelques semaines. Après que la France reprit le contrôle du Cambodge, celui-ci fut expulsé avant de créer bien plus tard un maquis qui joua sans doute peu dans l'indépendance accordée en 1953 par la France au roi Norodom Sihanouk. Plus sûrement, celui-ci profitait d'une fragilisation de la France au Vietnam, sachant aussi que les intérêts français étaient bien moindres au Cambodge que chez son voisin.

La violence politique finit quand même par rattraper progressivement ce pays très rural. Pourtant, après l'indépendance, le pouvoir cambodgien chercha une certaine neutralité dans un contexte géopolitique très mouvant. Rappelons ici la guerre civile au Vietnam, l'ombre chinoise et l'arrière-plan prégnant de la guerre froide dans cette région stratégique. Néanmoins, le royaume finit par être rattrapé sur le front interne par une certaine instabilité sociale. Celle-ci s'intensifia en mars 1967 avec l'insurrection paysanne dans la région du Battambang au nord-ouest, sise près de la Thaïlande. Cette révolte se fit dans un contexte de réquisitions de riz par l'armée pour le vendre à bas prix. De même, les accaparements fonciers par des officiels se multipliaient dans cette région longtemps contrôlée par la Thaïlande et dont le potentiel avait été récemment découvert[59]. La révolte fut violente, au point de justifier la mise en place de la loi martiale et un écrasement militaire massif. Bien des insurgés se retrouvèrent ensuite dans la forêt, où certains se rapprochèrent du maquis communiste encore modeste et furent qualifiés de « Khmers rouges ». Cette révolte paysanne de 1967 constitue donc un jalon important de la montée en puissance révolutionnaire dans le pays. Mais c'est la situation géopolitique régionale qui allait lui fournir ses ingrédients essentiels.

Ayant embrassé le communisme durant ses années en France, Pol Pot représentait la figure de proue de cette mouvance révolutionnaire cambodgienne. Comme pour Hô Chi Minh, son basculement s'opéra progressivement au travers de ses séjours à l'étranger, particulièrement en

France. Au début des années 1960, il avait rejoint le Parti révolutionnaire du peuple khmer, devenu plus tard le Parti communiste du Kampuchéa, au sein duquel il affirma son autorité tout en prenant le maquis. Mais, contrairement à Hô Chi Minh, son emprise révolutionnaire sur le territoire resta très modeste. C'est surtout à partir de 1970 que son offensive s'amplifia. Le roi Sihanouk, jugé trop favorable aux Chinois, venait d'être renversé avec l'appui des Américains très impliqués dans la guerre du Vietnam alors à son acmé. Son Premier ministre, Lon Nol, avait désormais les mains libres pour faire le jeu total des États-Unis qui pouvaient désormais bombarder les provinces orientales du Cambodge.

L'enrôlement rapide des Cambodgiens par les Khmers rouges s'opéra donc surtout avec cet arrière-plan guerrier. En cinq ans, ce mouvement progressa jusqu'à prendre Phnom Penh, le 15 avril 1975. Pendant les quatre années qui suivirent, le Cambodge bascula encore plus dans l'enfer. Les campagnes qui accueillaient 80 % de la population ne furent pas épargnées, les ruraux se voyant imposer le travail forcé et une collectivisation brutale de leurs terres. Ce faisant, il s'agissait pour les autorités de faire rayonner l'*Angkar padevat* (l'organisation révolutionnaire), tout en transformant la société en la débarrassant d'un ancien féodalisme supposé. Et quoi de mieux pour une société majoritairement paysanne, que de la reconfigurer en réorganisant le rapport à son sol ? Dans sa thèse de sciences politiques, Sacha Cher a rappelé le discours prononcé en septembre 1977 par Pol Pot, dans lequel celui-ci justifia sa politique[60]. Il est intéressant de voir que le leader communiste prit alors l'exemple de la zone de Thmar Koul, dans la province de Battambang, où la terre était très mal répartie. Mais il s'agissait en fait d'une exception dans un Cambodge où, encore une fois, le problème paysan se présentait plutôt en termes de dépendance aux usuriers et aux commerçants.

En tout cas, la politique agraire de Pol Pot fut d'une violence inouïe et beaucoup de paysans comptèrent parmi les 1,7 million de victimes du régime. Pour mettre un terme à sa violence, l'armée vietnamienne, accompagnée de certains Khmers rouges désolidarisés de Pol Pot, dont Hun-Sen, renversa le régime en 1979. Pour autant, les Khmers rouges ne quittèrent pas le pays. Le pouvoir à la tête de la nouvelle République populaire du Kampuchéa chercha alors à rompre avec l'ancien système de l'*Angkar*, sans pour autant revenir sur une approche collective de l'agriculture. L'État propriétaire de la terre la concédait à des groupements de paysans (*Krom Samaki*). Cependant, cette organisation ne permit pas d'atteindre les résultats escomptés. Après le départ de l'armée vietnamienne

en 1989, à un moment de grande reconfiguration géopolitique mondiale, le nouvel État du Cambodge, qui redeviendra le royaume du Cambodge en 1993, lança dès lors un mouvement de privatisation de la terre dont les évolutions législatives se sont étalées jusqu'en 2001.

Cette privatisation s'est accompagnée d'une concentration et d'un accroissement du nombre des paysans sans terre dans les régions d'agriculture traditionnelle, autrement dit les plaines centrales de riziculture qui bordaient le Mékong. Cette concentration a entre autres été rendue possible par la nature même du processus de titrage des terres. Dans un contexte de corruption généralisée et de « partisanisation » politique, la capacité d'acquisition de la terre dépendait en effet de celle à entretenir la prévarication des intervenants de la procédure et, souvent lié à cela, de leurs connexions avec le pouvoir local ou national. Ceux qui n'avaient aucune de ces ressources ont dû se retirer de la terre pour migrer ensuite vers la Thaïlande, Phnom Penh ou vers les zones périphériques du pays. En ce cas, ils ont pu le faire dans le cadre d'un programme de « concessions sociales de terres » qui occupaient peu de surfaces[61].

Parallèlement, dans ces mêmes zones souvent forestières, le pouvoir a accordé de larges « concessions économiques de terres » à des agro-investisseurs, notamment dans le cadre du programme européen « Tout sauf les armes » qui a encouragé le Cambodge à exporter les produits de ses terres. Le développement de la canne à sucre et du caoutchouc se faisait donc au prix des forêts du pays, mais aussi de communautés paysannes qui y ont élu domicile. Dans ces transactions foncières, les entreprises en question eurent toutes les ressources financières et politiques pour pousser leurs avantages au-delà des périmètres accordés, ce qui ne se fit pas sans violences ni protestations. Même dans les périmètres concédés, c'est souvent au prix d'expulsions que ces entreprises procédèrent aussi car, comme ailleurs, elles étaient rarement vierges. En 2013, 2,2 millions d'hectares étaient contrôlés par ces agro-investisseurs souvent internationaux[62]. Si le Cambodge est sorti de la guerre, il est donc également très éloigné de la « démocratie rurale » dont parlait Jean Delvert, au début des années 1960, sans doute avec force idéalisation.

Le sous-continent indien : le règne d'un conservatisme agraire

Le sous-continent indien illustre aussi les rapports violents entre terre et politique. Depuis les indépendances, cette région, encore très rurale, demeure encore marquée par un conservatisme agraire. Les structures héritées du passé ont rarement été bouleversées, entraînant le maintien

d’une pauvreté paysanne voire d’une certaine instabilité dans les campagnes.

Inde : quand la terre fragilise un géant

Pays aussi peuplé que la Chine, mais trois fois moins vaste, l’Inde a hérité au moment de l’indépendance d’un territoire aux structures foncières traditionnelles. 17 % des propriétaires détenaient alors la moitié des terres cultivées. Comme on l’a vu, la présence britannique n’a eu de cesse de figer un peu plus une situation déjà très duale sur le plan agraire.

Si les terroirs agricoles différaient sur ce vaste territoire, où la gamme agro-climatique était large, le rapport déséquilibré à la terre constituait bien, au moment de l’indépendance, un invariant dans l’espace : aux côtés des petites propriétés, de grands domaines employaient des ouvriers agricoles ou étaient cultivés par des paysans métayers ou fermiers. Cependant, cette grande propriété terrienne n’était pas l’unique assise des élites du pays qui s’enracinaient dans un tissu économique plus large que la seule activité agricole. Les notables qui dirigeaient le parti du Congrès n’étaient donc pas, tant s’en faut, que des *zamindari* et autres figures rurales. Des industriels, des commerçants et des professions intellectuelles partageaient le *leadership*, ce qui ne permet pas de dire que la lutte pour l’indépendance de l’Inde aurait été conduite par une oligarchie essentiellement terrienne, comme ce fut le cas en Amérique latine au début du XIX^{e} siècle.

Après les vicissitudes tragiques liées aux transferts de population, l’Inde réussit à se stabiliser et à se doter en 1950 d’une Constitution démocratique. Dans ce cadre, le corps social stratifié en castes se devait d’être totalement défait des discriminations afférentes à ce système, en particulier pour les intouchables hors-castes, véritables parias de la société. Quant à la grande propriété, l’esprit de cette Constitution en appelait à sa remise en question. Certes, en supprimant le système des *zamindari*, la grande propriété ne disparaissait pas. Cependant, l’article 39 prônait une distribution équitable des ressources et invitait le pouvoir à lutter contre leur concentration excessive. La réforme agraire fut ainsi parmi les priorités affichées par le gouvernement de Jawaharlal Nehru. Celui-ci n’avait-il pas déclaré en 1948 que « tout le reste [pouvait] attendre sauf l’agriculture » ? Autrement dit, la réforme agraire, vecteur de changement social dans le sens plus égalitaire, se devait d’être aussi celui du changement économique. Il s’agissait de permettre au pays de nourrir 350 millions d’habitants.

La réforme agraire, et plus largement la question de l’agriculture, furent laissées aux États de l’Union indienne. Même si l’État central fixa des

directives générales, elles furent appliquées avec des modalités différentes d'un État à l'autre, voire dans certains cas ne furent pas appliquées. Ces inflexions, voire même l'absence de réformes, résultaient de la politique d'obstruction des grands propriétaires qui comptaient des représentants ou des relais dans les assemblées parlementaires. Car, si le parti du Congrès, loin d'être un parti agrarien, était de composition très large, il n'en comptait pas moins sur ces grands propriétaires pour être des « banques de vote » (*vote banks*). Les métayers, fermiers ou ouvriers agricoles constituaient en effet un électorat captif des grands propriétaires ou des usuriers avec lesquels ils entretenaient encore une relation d'allégeance. « Les succès électoraux remportés par le Congrès n'étaient pas seulement dus au prestige acquis lors du mouvement d'indépendance ou à la popularité de Nehru dont témoignent ses nombreuses tournées dans le pays, mais de façon croissante à l'habileté de ses chefs dans la distribution des investitures : le parti présentait volontiers la candidature des notables les mieux placés pour l'emporter, de préférence à celle des congressistes imprégnées des idéaux de Gandhi et Nehru. Ce pragmatisme eut pour conséquence inévitable l'affaiblissement de la vocation réformiste du parti à laquelle Nehru s'efforçait de le rappeler[63]. »

Certains États comme l'Orissa, l'Uttar Pradesh ou le Bihar entreprirent une réforme très légère. Et quand des États se lancèrent avec plus de détermination, avec plafonnements des propriétés et régulation des rapports entre tenanciers et détenteurs de la terre, ils durent faire face à quelques subterfuges : division de la propriété entre héritiers, avant même la mise en œuvre des plafonds de propriété ; recours devant les tribunaux au nom de la défense de la propriété privée inscrite dans la Constitution ; expulsion des tenanciers pour ne pas appliquer les prescriptions en matière de faire-valoir indirects.

La grande propriété fut cependant touchée à l'échelle du pays, mais de façon hétérogène. Au début des années 1960, un observateur faisait remarquer : « Par rapport à ce qu'ils [les grands propriétaires] possédaient (des dizaines ou des centaines de villages), ce qu'ils ont maintenant, quelques centaines ou un millier d'acres, leur paraît bien peu de choses, et beaucoup sont moralement brisés. Certains, parmi eux, ont cependant employé l'argent que leur rapporte l'expropriation de leurs terres, à acheter des tracteurs et à moderniser leurs domaines. Certains, dont les terres sont irriguées, se sont tournés vers la culture de la canne à sucre et réussissent très bien[64]. »

Si, en ce début des années 1960, certains de ces propriétaires avaient donc investi, du fait de la perpétuation des structures traditionnelles, l'Inde n'avait toutefois pas réussi à faire de l'agriculture un vecteur de développement. Les années 1965-1966, marquées par la sécheresse, constituèrent un signal d'alarme. À cette nécessité interne s'ajoutait une contrainte géopolitique : les États-Unis menaçaient de couper l'aide alimentaire au pays si le gouvernement d'Indira Gandhi ne renonçait pas à critiquer l'engagement américain au Vietnam.

Voulant retrouver le chemin de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, l'Inde se lança dans une politique d'importation de semences de riz et de céréales à haut potentiel de rendements, de développement des systèmes d'irrigation et d'accroissement des apports d'engrais. Cette révolution verte destinée à accroître la productivité permit, dans un premier temps, un décollage des agricultures de la *Green Revolution Belt* (Penjab et Haryana, deltas du sud-est). Toutefois, elle eut davantage de mal à se déployer dans les États qui n'avaient pas vraiment avancé sur les politiques de redistribution de la terre. La révolution verte sans une réforme agraire ambitieuse ne pouvait que consacrer les trajectoires sociales différentes dans l'agriculture.

Ainsi, alors que la révolution verte s'invitait dans certains États, une révolution rouge menaçait ceux qui avaient perpétué leurs anciennes structures agraires. C'est dans l'État du Bengale occidental que commença l'insurrection desdits naxalites, en référence à la ville de Naxalbari. Le contexte de cette région était marqué par le règne des grands propriétaires. Plus largement, l'Inde avait vu l'émergence d'un Parti communiste, curieusement nommé, en forme de pléonasme, Parti communiste marxiste (PCI-M). Il s'agissait d'un parti communiste maoïste issu, depuis la guerre entre l'Inde et la Chine de 1962, d'une scission du Parti communiste indien (PCI). C'est une faction du PCI-M, dirigée par Charu Mazumbar, qui lança ses premières attaques à Naxalbari en mai 1967 contre l'ordre féodal. Né au sein d'une famille de propriétaires terriens, Charu Mazumbar s'était mobilisé dès 1946 contre son milieu d'origine, à l'instar de son inspirateur, le « grand timonier » chinois. Cette année-là, le mouvement paysan *Tebhaga* (qui signifie partager en tiers) voulut, par le recours à la violence, obtenir de ne reverser que le tiers de la récolte à leurs propriétaires plutôt que la moitié. Plus de vingt ans plus tard, Mazumbar et ses compagnons rééditèrent donc leur lutte à Naxalbari. Pour lui, la réforme agraire passait par l'action radicale. « La révolution agraire est la tâche de ce moment précis ; cette tâche ne peut pas être laissée non réalisée, et sans la réaliser,

rien de bien ne peut être fait pour les paysans. Mais avant de mener la révolution agraire, la destruction du pouvoir d'État est nécessaire. Faire des efforts pour la révolution agraire sans la destruction du pouvoir d'État, cela revient à un révisionnisme complet. Par conséquent, la destruction du pouvoir d'État est aujourd'hui la première et principale tâche du mouvement paysan. Si cela ne peut pas être fait à l'échelle de tout le pays, de tout l'État, les paysans attendront-ils silencieusement ? Non, le marxisme-léninisme pensé par Mao Zedong nous a enseigné que si dans une zone les paysans peuvent être soulevés politiquement, alors on doit aller de l'avant avec la tâche de détruire le pouvoir d'État dans cette zone. C'est ce qui est appelé une zone libérée de paysans. Nous devons appeler cette zone paysanne libérée là où nous avons été capables de renverser les ennemis de classe. Pour construire cette zone libérée, nous avons besoin de la force armée des paysans. »

Ce mouvement naxalite, baptisé PCI-ML (marxiste-léniniste) en 1969, connut bien des scissions après la mort en prison, en 1972, de son inspirateur. Mais ses différents avatars n'eurent de cesse de créer de nouveaux bastions au long des décennies qui suivirent, exploitant les injustices foncières et plus largement sociales. Ainsi, un « corridor rouge » s'étend encore aujourd'hui du Bengale au nord jusqu'au Kerala au sud faisant de l'Inde le pays où l'emprise d'une guérilla maoïste est la plus importante au monde. Évidemment, l'emprise des naxalites dans ce corridor est très variable d'un État à l'autre : au Kerala et au Bengale, le mouvement est très faiblement ancré, tandis que dans l'Andra Pradesh, le Jharkhand et le Chhatisgarh, le nombre de districts touchés est très important. Faut-il y voir la marque de la question foncière ? Il est difficile de trancher car, même si cette question est centrale, l'implantation des naxalites est devenue multifactorielle. On peut toutefois remarquer qu'une réforme agraire avait été engagée très tôt au Kerala gouverné par le parti communiste indien dès 1957. La même lecture peut être faite pour l'État du Bengale occidental, où une réforme agraire a été opérée par le PCI-M, dominant sans interruption de 1977 à 2011, alors qu'aucune réforme d'importance n'a vu le jour dans les trois autres cités. Cependant, la prudence est de mise. Car si les naxalites ont une forte emprise dans le Jharkhand et le Chhatisgarh, c'est aussi parce que ces États de collines forestières sont peuplés de minorités tribales aborigènes (*adivasi*) très marginalisées.

Les paysans, cibles historiques du mouvement, ont donc été rejoints par d'autres catégories comme des groupes ethniques marginalisés de l'Union indienne et les intouchables (*dalits*), ces catégories ne devant d'ailleurs pas

être absolument distinguées, car les intouchables sont souvent des paysans défavorisés voire même des « travailleurs forcés »[65]. En dépit de cet élargissement de leurs « clientèles », la question agraire, sur fond de pauvreté rurale[66], demeure encore un facteur de mobilisation des naxalites. Signe de la constance de leur engagement sur cette question, ils continuent à redistribuer la terre partout où ils s'imposent[67]. Au début de la décennie 2010, les naxalites contrôlaient 195 districts contre 15 en 1991. Cette progression a été rendue possible par des appuis extérieurs, dont notamment les services de renseignements pakistanais de l'Inter Services Intelligence (ISI). Jusqu'à l'heure, le conflit entre ce mouvement et l'État indien a fait 8 000 victimes et mobilisé d'énormes moyens policiers et militaires[68]. S'il semble perdre en intensité, il n'est toutefois pas réglé.

Cette lutte pour la redistribution et l'amélioration du sort des paysans ne se réduit pas pour autant aux combats des naxalites. D'autres figures moins violentes sont engagées en ce sens. Disciple de Gandhi, mais beaucoup plus concerné que son maître par la question paysanne, Vinoba Bhave (1895-1982) fut le premier à expérimenter de nouveaux modes d'action non violents dans la résolution du problème des paysans sans terre. Il lança le mouvement de *Budhan* (don de terre) qui visait à obtenir des terres par la non-violence. Plus près de nous, la Sadhu Jana Vimochana Samyuktha Vedi (le Front de libération des pauvres) s'engage dans des occupations de terres, dans la tradition du dirigeant Dalit Ayyankali qui prôna ces techniques d'occupation dans le Kerala. Créé par le militant non violent du Kerala Puthan Veetil Rajagopal, Ekta Parishad (forum de l'unité) aide de son côté les « paysans sans terre » à mieux contrôler les ressources qui permettent leur subsistance : la terre, mais aussi l'eau et la forêt. En octobre 2012, avec le soutien d'Ekta Parishad, presque 50 000 Aborigènes et *dalits* sans terre ont marché depuis Gwalior dans le Madhya Pradesh vers New Dehli, soit 350 kilomètres, dans le but de faire valoir leur droit à la terre.

Si les naxalites ne sont donc pas les seuls engagés dans le combat pour une réforme agraire, celui-ci n'épuise pas les luttes pour la terre. En effet, il ne s'agit pas seulement de reprendre des terres à de grands propriétaires, mais également (et surtout peut-être aujourd'hui) de s'opposer à des projets d'accaparements fonciers. Ils sont surtout le fait des industriels à la manœuvre dans une Inde qui s'industrialise, et qui ont trouvé dans le gouvernement Modi un allié de poids : en 2014, son gouvernement a voulu faciliter le changement des usages de la terre, alors que le parti du Congrès, son rival, a cherché à rebondir après sa déroute de mai 2014 en soutenant les paysans furieux de cette évolution législative.

Ces accaparements concernent aussi des entreprises de plantations comme l'hévéa ou des groupes agro-industriels qui, en lançant des projets de contractualisation des achats aux paysans, en viennent à leur reprendre souvent leurs terres quand ils sont ruinés. Ces offensives n'ont finalement rien de très nouveau au regard du temps long. Même si les investisseurs et les contextes diffèrent, les dynamiques foncières actuelles n'ont rien à envier à celles de l'Inde britannique. Ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'elles se déploient dans un pays qui a pourtant repris son destin en main.

Népal : le roi, les maoïstes et la terre

En se soulevant en Inde, les maoïstes ont eu une influence par-delà les frontières de leur vaste pays. Au Népal, la puissante mouvance maoïste (les *maobadi*) a emprunté à leur registre idéologique et à leurs méthodes révolutionnaires. Dans un pays de grande pauvreté paysanne, c'est sur un terreau agraire que leur discours a pu s'enraciner.

Pour la spécialiste Brigitte Steinmann : « Le maoïsme népalais est bien l'expression d'un nouveau radicalisme agrarien, même s'il s'exprime à travers l'héritage d'un maoïsme chinois périmé et la nostalgie d'une histoire népalaise, guerrière et glorieuse[69]. » Elle s'exprimait ainsi en 2006, alors que les révolutionnaires népalais venaient de gagner la guerre civile contre la monarchie, avant d'accéder au pouvoir en 2008, en coalition avec d'autres groupes d'opposition. Entre l'émergence du maoïsme dans les années 1950 et cette consécration politique en 2008, le chemin parcouru est tel qu'il appelle quelques éléments de compréhension.

Cette mouvance communiste avait d'abord séduit quelques citadins cultivés de Katmandou. Mais c'est au début des années 1950 qu'elle connut un premier point de fixation dans les campagnes où la résonance de ces idées était plus grande. C'est Mohan Bikram Singh, paysan de son état, qui porta d'abord ses idées dans la région de Pyuthan à l'ouest du pays. En 1954, il parvint avec d'autres paysans à enlever des propriétaires terriens pour obtenir un meilleur partage des récoltes. Lui et ses épigones subirent alors force répression par la monarchie népalaise. Cependant, le caractère délétère de cette situation socio-agraire était tellement évident, que le pouvoir décida une réforme agraire en 1964. Mais elle servit surtout comme mesure de rétorsion contre certains grands propriétaires rivaux du roi[70].

Rien ne changea donc vraiment pour les petits paysans et les travailleurs agricoles (*haliyas*), attachés aux grands propriétaires par des conditions de quasi-servage. Sur le plan politique, la mouvance maoïste connut toutes sortes de scissions sur fond de répression intense par un pouvoir autoritaire.

Loin d'avoir totalement disparu sous le feu de la répression, elle se renforça dans les années 1980, notamment sous la conduite de personnalités charismatiques comme Pushpal Kamal Dahal, *alias* Prachanda (« le terrible »). Fils d'un modeste propriétaire de caste brahmane, il s'avéra très concerné par la pauvreté. Il dut sa formation idéologique en partie à ses contacts avec la mouvance naxalite indienne dont il admirait les combats. En 1989, il prit le contrôle du Parti communiste du Népal-maoïste (CPN-M). Épris de cet idéal et poussé par l'intransigeance du pouvoir monarchique, qui brimait les maoïstes dans leurs fiefs de l'ouest, il lança son armée révolutionnaire contre lui en 1996.

L'objectif de cette guérilla était bien d'améliorer le sort des pauvres dont les paysans représentaient le plus important cortège. Au moment de son lancement en 1996, la situation dans les campagnes était catastrophique : une paysannerie pauvre, qui avait toutes les peines du monde à accéder à la terre et aux financements ; des *haliyas*, souvent intouchables (*dalit*) en situation d'esclavage. Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que de nombreuses victimes des *maobadi* fussent des usuriers et des propriétaires terriens sans pour autant épargner les paysans rétifs à leur discours. De son côté, le pouvoir monarchique et son appareil policier furent encore plus violents.

Cependant, on ne saurait limiter la cause de cette mobilisation des *maobadi* à la seule question agraire. En effet, le recours à la violence avait été justifié par cette mouvance maoïste, plus largement au nom du refus de l'ordre monarchique. La dimension nationaliste n'était pas exclue non plus dans un pays que les maoïstes considéraient comme trop lié voire soumis à l'Inde. Après la seconde guerre mondiale, au paroxysme de la rivalité entre la dynastie hindoue des Shaha qui détenait la fonction royale et la famille hindoue des Rana qui se transmettait depuis un siècle la fonction de chef de gouvernement[71], le Premier ministre rana avait déposé le roi shaha, Tribhuvan Bir Bikram. Or sa restauration en 1951 avec l'appui de Nehru puis la collaboration entre Katmandou et New Delhi favorisa auprès des populations népalaises la perception que le pouvoir népalais était téléguidé depuis l'Inde. Les *maobadi* s'étaient fait également l'écho de ce sentiment national. C'est donc sur ces sentiments d'injustice des paysans, sur le nationalisme et sur le ras-le-bol de la monarchie et des castes qu'il réussit à transcender la myriade de groupes ethniques différents et le système de castes encore très en place dans le pays. Et c'est le bas armé du CPN-M, l'armée népalaise du peuple qui, en 2006, eut finalement raison de l'armée népalaise.

Selon un accord de paix signé entre les belligérants cette année-là, la monarchie fut abandonnée et les premières élections en 2008 donnèrent une victoire au CPN-M qui forma un gouvernement de coalition autour de Prachanda, devenu Premier ministre. Cette coalition annonça les premières grandes réformes dont une réforme agraire supposée faire reculer la pauvreté rurale. Mais le ministre CPN-M, en charge de cette réforme foncière démissionna en septembre 2008, soit quelques semaines après sa prise de fonction pour condamner l'expulsion de paysans sans terre sur ordre de son collègue ministre de l'Intérieur. En 2009, tous les membres CPN-M du gouvernement quittèrent à leur tour la coalition, et avec eux le Premier ministre Prachanda, en désaccord profond avec le président sur les réformes socio-économiques. Avant leur départ, ils avaient cependant réussi à abolir le travail forcé des *haliyas*, volet le plus urgent sur le plan agraire. Mais plusieurs années après, force est d'admettre que ces travailleurs qui devaient obtenir des compensations n'en reçurent pratiquement pas. Quant à la redistribution des terres, elle n'a pas encore été réellement mise en œuvre. Si les révolutionnaires ont donc bien gagné le combat militaire en 2006, ils n'ont pas encore remporté la bataille sociale, en particulier celle de la pauvreté rurale.

Pakistan : quand la terre consacre le pouvoir

Dans ce sous-continent indien, le Pakistan est né de la dislocation du Raj britannique en 1947. Sa création fut en réalité l'aboutissement d'un long processus. Or, la Ligue musulmane, fondée en 1906 pour faire face aux nationalistes du Congrès national indien, largement hindou, trouva dans le *divide and rule* du régime colonial un catalyseur pour ses positions séparatistes. Sans être la cause exclusive du divorce entre hindous et musulmans, la question de la terre y eut sa part de responsabilité car la stratification foncière pouvait croiser la différence religieuse. Un moment de rupture dans les relations entre communautés fut, en 1921, le soulèvement très violent des Mappilas, paysans pauvres du Kérala, de religion islamique, contre leurs grands propriétaires hindous[72]. De même, au Bengale oriental, qui deviendra le Bangladesh en 1971, les paysans pauvres et majoritairement musulmans avaient en partie affaire à des propriétaires et des usuriers hindous, ce qui les poussa à s'engager pour le projet d'indépendance du Pakistan[73]. Cependant, en retenant ceci, le risque serait de laisser penser que la grande propriété était le strict apanage des hindous. Or, la Ligue musulmane accueillait aussi beaucoup de grands

propriétaires musulmans aux côtés d'industriels et de professions libérales. Ils en étaient même le cœur[74].

Après la séparation en 1947 du Raj britannique en deux entités séparées (l'Inde et le Pakistan), ce dernier s'illustra par le contraste entre la proximité religieuse de ses habitants et l'éloignement linguistique et territorial de ses deux entités (le Pakistan occidental et le Pakistan oriental), qui contribua à leur séparation en 1971. Mais, aussi bien dans le Pakistan occidental qu'au Pakistan oriental, devenu cette année-là le Bangladesh, la question de la terre a revêtu et revêt encore une importance politique de premier ordre.

Le Pakistan dans sa partie occidentale a hérité d'une situation agraire où dominaient les grands propriétaires absentéistes à côté des petits propriétaires et des tenanciers (fermiers, métayers et ouvriers). Au moment de l'indépendance, la grande propriété s'était même élargie. Avec le départ des hindous et des sikhs du Penjab, certains propriétaires puissants avaient en effet élargi leur domaine avant que les réfugiés musulmans venus d'Inde, à qui ces terres étaient promises, n'y parviennent[75].

Cependant, cette grande propriété n'était pas répartie de façon homogène. Dans la région baloutche, les chefs de tribus (*sardars*) s'étaient approprié de grands domaines, tandis que dans les régions au sud du Penjab et dans le Sind dominait le *zamindar*. En revanche, la grande propriété n'existait que très peu dans l'actuelle *North West Frontier Province*, où le relief n'avait pas incité à la formation de la grande propriété.

Cette structuration rurale continue à prévaloir aujourd'hui dans le paysage rural. Dans un ouvrage récent[76], Nicolas Martin montre le rôle central dans la société pakistanaise de ces grands propriétaires. Il prétend ainsi qu'ils ont capturé l'État aussi bien dans les périodes civiles que militaires (1958-1972, notamment sous le régime du général Muhammad Ayub Khan ; 1977-1987 avec Mohammad Zia ul-Haq, 1999-2008 avec Pervez Mucharaf). Ce travail vient en appui d'autres travaux qui ont mis en lumière les liens entre les hauts gradés de l'armée, la haute fonction publique et les *landlords*, y compris par les mariages. Il montre aussi que ces derniers interviennent dans les processus électoraux en constituant des *vote banks* par les liens d'allégeance qui lient leurs tenanciers à eux-mêmes[77].

Depuis l'indépendance en 1947, force est de constater que le Pakistan n'a jamais pu vraiment toucher à cette hiérarchie sociale du monde rural qui prend appui sur la stratification foncière. Des réformes agraires furent

formellement initiées par l'État central, mais aucune n'a réellement redistribué les terres.

Pourtant, celle de 1972, décidée au lendemain de la guerre entre le Pakistan occidental et le Pakistan oriental (Bangladesh), s'inscrivait dans un moment aux forts accents socialistes, dont le président Zulfikar Ali Bhutto, à la tête du parti du peuple pakistanais, se faisait le héraut. Mais les plafonds de propriété furent contournés par la possibilité de répartir les terres entres descendants d'une même famille. En outre, ces plafonds étant augmentés en fonction de l'équipement des propriétés (matériel agricole, irrigation, etc.), les grands propriétaires qui avaient investi étant ainsi épargnés. Au final, seuls 240 000 hectares furent distribués. Les districts des rivaux de Bhutto, comme ceux de Khan Abdul Walid Khan dans la région baloutche, furent les plus ciblés, ce qui montre que la réforme se fit aussi, comme dans d'autres régions du monde, à des fins de rétorsion politique.

Derrière son discours empreint de socialisme, le président Bhutto, lui-même issu d'une famille de grands propriétaires du Sindh, ménagea beaucoup de familles foncières de son entourage qui occupaient une place importante dans le Parti du peuple pakistanais (le PPP) : les Leghari, les Khoslas, les Piracha, les Tiwana, les Bandial, les Qureshi, les Daultana, les Khakwani, les Gilani, les Khorral de la Ravi, les Pirs, les Khoreja de Rahim Yar Khan, les Tammam, etc.[78]. Ainsi cet épisode socialiste affecta davantage le capitalisme industriel – avec une vague de nationalisations – que la structure rurale.

Finalement, le président Bhutto fut déposé par l'armée en 1977. Mais on ne saurait réduire ce coup d'État à la réaction de quelques grands propriétaires qui auraient subi sa réforme agraire, du reste très modeste et très ciblée. Le coup de force s'inscrivait dans un contexte postélectoral, où la victoire de Bhutto était contestée par l'opposition réunie dans l'Alliance nationale du Pakistan qui accueillait bien quelques familles féodales spoliées[79].

Loin d'avoir été réglé par la parenthèse Bhutto, le conservatisme agraire pakistanais s'est donc poursuivi ensuite. En 2000, le président Pervez Musharraf sembla certes vouloir engager une réforme agraire en vue de modifier le *statu quo*, elle fut sans lendemain. Quelques années après, le journaliste Sharif Shuja faisait le constat suivant : « Les événements du 11 Septembre 2001 ont encore réduit les chances de Musharraf de s'attaquer au problème féodal. Avec les extrémistes islamistes clairement définis comme l'ennemi, Musharraf sait qu'il ne peut se permettre de

compromettre le soutien des féodaux. Comme les féodaux sont plus engagés que la plupart des Pakistanais dans le maintien du *statu quo*, Musharraf est bien conscient qu'ils peuvent être invités à soutenir sa campagne contre les forces de l'islam radical[80]. » Et ce même auteur de constater que les grands propriétaires représentaient alors deux tiers de l'Assemblée, comme pour signaler leur inertie politique sur ce sujet agraire et profondément social.

En l'absence d'avancées, ce problème mine encore la société pakistanaise, rurale à plus de 60 %, et dont 45 % des actifs travaillent dans l'agriculture. Dans un pays où 5 % des propriétaires détiennent 64 % de la terre arable, beaucoup de paysans demeurent sans terre ou en sont pratiquement dépourvus. Ces dernières catégories constituent les tenanciers des grands propriétaires absentéistes, et ce dans des conditions souvent peu avantageuses : faire-valoir défavorable, allégeance politique, dépendance économique (dettes, moyens de production) et parfois violences[81] sont les différents versants de cette relation asymétrique. Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à ce que le Pakistan serve de caisse de résonance à l'islamisme radical, même si ce phénomène ne saurait être uniquement expliqué par la déréliction du monde paysan.

Dans ce pays où la terre manque à beaucoup et où près de quatre-vingts millions de ses habitants souffrent d'insécurité alimentaire, il est d'autant plus étonnant d'assister aujourd'hui à l'arrivée d'investisseurs agricoles étrangers, particulièrement des pays du Golfe. Un décret sur l'agriculture industrielle de 2004, puis une loi sur l'agriculture étrangère de 2009 ont ouvert le pays aux investisseurs, en assortissant l'ouverture d'avantages fiscaux, notamment sur les transferts fonciers et les importations de machines agricoles. Ces transferts fonciers concernent surtout des terres publiques qui furent gardées par l'État après l'expulsion des hindous du Pakistan en 1947 (surtout au Penjab) mais également des terres privées des grands domaines qui voient d'un bon œil l'arrivée de capitaux dans leurs champs. Cependant, ces investissements, qu'attirent les eaux du Penjab, se font parfois au prix de la colère des paysans qui les cultivent en métayage ou en fermage. L'intérêt des pays du Golfe semble d'ailleurs se refroidir car les incidents ne manquent pas[82]. Il n'empêche : le problème du conservatisme agraire du Pakistan reste entier.

Bangladesh : les menaces viennent aussi de la terre

Dans l'ancien Pakistan oriental, la question foncière se pose également avec acuité. Originalité géographique, le Bangladesh (« pays du Bengale »)

correspond en grande partie au plus grand delta du monde que forment quantité de cours d'eau et de fleuves dont le Gange et le Brahmapoutre. Avec une population de 170 millions d'habitants pour un territoire d'à peine 145 000 kilomètres carrés, ce pays est parmi les plus densément peuplés au monde. Ces données géographiques ne sont pas sans incidence sur l'agriculture, notamment en termes d'accès à la terre. Autre originalité, une partie de la terre du delta se forme par accrétion d'alluvions que charrient les fleuves en période de crues : les terres ainsi constituées (terres *chars*) qui représentent environ 5 % de la surface du pays peuvent être cultivées jusqu'à leur disparition au bout de quelques années ou décennies.

Question foncière et histoire politique se croisent au Bangladesh comme ailleurs. Avant la séparation du Pakistan oriental de l'Inde en 1947, une partie de la terre arable était sous le contrôle des *zamindari* hindous. Aussi l'irrédentisme musulman s'était-il nourri de la combinaison partielle entre stratification sociale et différence ethno-religieuse. Après la première guerre indo-pakistanaise, en 1947-1948, nombre de ces grands propriétaires hindous commencèrent à prendre refuge en Inde. Pour ceux qui étaient restés, la guerre indo-pakistanaise en 1965, à propos du Cachemire, n'arrangea pas leur situation ni celle des petits propriétaires hindous. Tout cela fut accompagné d'évolutions législatives : avec la *Vested Property Law* de 1948, puis l'*Enemy Property Act II* de 1965, au lendemain de ces deux premières guerres, l'État pakistanais fit de ces terres des hindous la propriété de l'État (*Khas*). De leur côté, les terres que détenaient les familles bengalis demeuraient mal réparties. La première réforme agraire décidée par le Pakistan en 1959 fut sans effet sur le problème. Si, dans le Pakistan occidental, les grands propriétaires avaient résisté à cette réforme, c'était encore plus vrai au Pakistan oriental éloigné géographiquement du centre du pouvoir. Cet éloignement physique et la domination des Penjabis dans les institutions de l'État central aiguillonnèrent le second moment d'irrédentisme bengali. L'affirmation de la Ligue Awami, de Sheikh Mujibur Rahman, dans le paysage politique traduisit cette évolution sécessionniste qui confina à l'affrontement puis à la séparation en 1971.

Parvenu au pouvoir, le fondateur du Bangladesh d'obédience socialiste lança une réforme agraire, pratiquement au moment où le président Bhutto, dans la même veine idéologique, initiait la sienne au Pakistan. Cependant, là aussi, la réforme ne transforma pas vraiment la structure agraire du Bangladesh, eu égard aux stratégies de contournement déjà évoquées au Pakistan. Mais surtout, le temps lui manqua, puisqu'il fut renversé en 1975 par un coup d'État militaire porté par la résistance de certains milieux qu'on

ne saurait réduire aux grands propriétaires absentéistes : le programme de nationalisation heurtait aussi les milieux d'affaires, tandis que les privations de liberté avaient fini par froisser beaucoup de secteurs. Six mois après avoir fait de la Ligue le seul parti autorisé, son assassinat, en août 1975 par des éléments de l'armée, ouvrit une phase d'instabilité. Après avoir accédé au pouvoir en 1977, Ziaur Rahman ouvrit de nouveau l'espace politique en créant aussi son parti (le Parti nationaliste du Bangladesh), mais il ne mit pas pour autant un terme à l'instabilité. Il fut lui-même assassiné en 1981 par des militaires. La vie politique fut par la suite marquée par l'alternance au pouvoir de la Ligue Awami et du Parti nationaliste du Bangladesh, interrompue régulièrement par des coups d'État.

L'instabilité de cette histoire politique est évidemment loin d'être explicable à l'aune de la stricte question foncière. On peut juste constater que les réformes affichées, notamment celle de 1984, avec comme objectif de diminuer les plafonds de propriété pour faire face à l'explosion démographique, manquèrent d'ampleur pour résoudre les problèmes paysans. En fait, beaucoup de terres *khas*, autrement dit les terres d'État reprises sur les anciens propriétaires hindous et sur les grandes propriétés, n'ont pas été totalement redistribuées aux nombreux paysans sans terre tant s'en faut. Pire, elles ont fait l'objet de détournements divers. Sur les huit millions d'hectares *khas*, un quart seulement aurait été redistribué. Dans un pays réputé pour sa grande corruption, il n'est guère étonnant que le *Land Reform Department*, chargé de cette redistribution, n'échappe pas à la règle : la terre qui aurait dû échoir à des paysans sans terre est revenue vers des secteurs agricoles déjà bien dotés ou des hommes forts du pays. C'est aussi souvent la violence qui permet l'accaparement de terres. Même sur les terres d'alluvionnement (terres *chars*), la violence foncière se fait au détriment des plus faibles[83]. La fabrique de l'inégalité foncière, loin d'avoir disparu, a donc continué à fonctionner depuis l'indépendance du Bangladesh.

La question des paysans sans terre s'est donc posée avec d'autant plus d'acuité que la population augmentait. Plutôt que de résoudre ce problème par une juste redistribution, les différents pouvoirs utilisèrent des subterfuges comme celui d'inciter à coloniser les Chittagong Hill Tracts (CHT). Il s'agit d'une région de plaines et de montagnes sise au sud-est du pays et peuplée de tribus non bengalis, dont les chefs avaient pris fait et cause contre la ligue Awami dans les années 1960. Déjà, au lendemain de sa prise de pouvoir en 1971, Mujibur Rahman avait exproprié des paysans de cette région pour établir un grand barrage et y installer des paysans

bengalis. Ziaur Rahman, élu président en 1977, alla plus loin encore, décrétant en 1980 l'installation de 100 000 paysans sans terre. Non seulement cette politique était supposée permettre la décongestion des terres du reste du pays, mais elle permettait de « bengaliser » un territoire plus que jamais irrédent. En effet, après avoir soutenu le Pakistan en 1971, les tribus bouddhistes et hindouistes sur le plan religieux et tibéto-birmanes sur le plan linguistique avaient déclenché une guerre de résistance en 1975 contre le pouvoir bengali et musulman, auquel elles ne s'identifiaient pas. Déclenchée notamment pour résister aux premières emprises foncières lancées sous Mujibur Rahman, cette guerre dura jusqu'en 1997 mais n'empêcha pas l'installation de paysans bengalis. Dans les CHT ces tribus ne représentent plus que 50 % de la population actuellement et la colonisation foncière se poursuit encore aujourd'hui avec force violence[84].

La question foncière au Bangladesh reste donc entière. Les paysans sans terre y demeurent nombreux[85], de même que les petits propriétaires, 89 % des propriétaires ayant moins d'un hectare. Qu'ils soient paysans sans terre ou petits propriétaires, la survie passe par la location d'autres terres, mais la loi des grands propriétaires continue à s'imposer malgré les réformes du statut de faire-valoir indirect portées par l'État. À cette loi s'ajoute celle des usuriers (*mohajons*), en l'absence de financements fiables et organisés.

Cependant, après avoir longtemps subi la loi de l'autoritarisme, les mobilisations paysannes sont désormais bien réelles : la Bangladesh Krishok Federation (BKF) et la Bangladesh Kishani Sabha (BKS) multiplient les recours pour que les attributions de terres s'opèrent conformément aux lois foncières prévues dans le cadre des réformes agraires. En 2010, le ministre du Territoire, Rezaul Karim Hira, annonça que 1,3 million d'hectares de terres d'État avaient été saisis. Mais rien ne dit ce qui en a été fait ensuite. Non seulement les paysans du Bangladesh subissent les contraintes du ciel (inondations, cyclones) et du sol (salinisation des côtes, pollutions), mais il est fort à parier qu'ils auront encore à subir les violences des hommes dans un pays où l'État de droit est loin d'être établi.

Sri Lanka : les Cinghalais, les Tamouls et la terre

Au Sri Lanka, le sujet de la terre n'a pas été déconnecté des vicissitudes politiques qui suivirent l'indépendance même s'il n'en est pas *le* déterminant. Cette île de 65 000 kilomètres carrés se caractérise sur le plan agro-climatique par une opposition entre une région humide au sud-ouest, où se trouve la capitale Colombo, et une zone plus aride qui va du nord au

sud-est. Sur le plan ethnolinguistique, la division entre Cinghalais et Tamouls épouse quasiment ce clivage agro-climatique : les Cinghalais bouddhistes et majoritaires se trouvent dans le sud-ouest humide et les Tamouls hindouistes ou chrétiens dans les zones sèches du nord et du sud-est. Les Britanniques avaient introduit une seule exception à ce découpage ethno-géographique. En effet, dans les zones de montagnes du sud-ouest de l'île de Ceylan (au sud de Kandy et autour de Nuwara-Eliya), ils avaient « importé » d'Inde des Tamouls très pauvres pour les établir au service de compagnies de production de thé chargées d'approvisionner les marchés du royaume britannique. Cette immigration permettait ainsi à la puissance coloniale de disposer d'une population peu revendicative car issue de basses castes et mobilisable toute l'année, à la différence des Cinghalais de la région souvent occupés au repiquage du riz.

Sur le reste du territoire, le paysage foncier n'avait pas été modifié en profondeur par la règle britannique. Cependant, l'ouverture commerciale de l'agriculture avec son lot d'intermédiaires et d'usuriers avait contribué à élargir, du fait des faillites de paysans fragiles, le domaine de la grande propriété. Ce fut particulièrement vrai après la crise économique de 1929[86].

Au lendemain de l'indépendance, le 4 février 1948, le parti pris cinghalais du pouvoir nationaliste se confirma très vite. Il faut dire que la pratique du *divide and rule*, comme ailleurs dans l'empire colonial britannique, avait divisé les deux communautés de l'île, en prenant soin de promouvoir les minoritaires tamouls comme antidote à l'irrédentisme cinghalais. Au travers de deux mesures plus ou moins liées à la terre, le nationalisme cinghalais du nouveau pouvoir se dessina avec force évidence.

D'une part, les ouvriers tamouls des plantations des hautes-terres du sud-ouest furent déclarés apatrides avant que ne leur soit repris leur droit de vote. Que cette empreinte britannique sur la terre insulaire justifiât la première mesure politique du nouveau pouvoir n'était évidemment pas contingente : il s'agissait de diluer le vote tamoul à supposer qu'il existait. Ces Tamouls venus d'Inde étaient pourtant peu liés aux Tamouls « autochtones » du nord. Mais le pouvoir nationaliste cinghalais voulait à tout prix éviter toute éventuelle confluence politique de leur part.

D'autre part, en 1949, le gouvernement UNP (United National Party) de Don Stephen Senanayake lança une politique d'attribution de la terre autour du barrage de Gal-Oya, édifié dans une région tamoule sise au sud-est de l'île. Or, plutôt que d'affecter les terres irriguées aux paysans tamouls un temps déplacés, elles furent affectées à des paysans sans terre cinghalais venus d'autres régions. Dans les régions majoritairement cinghalaises du

sud-ouest, la population dense souffrait en effet d'un manque de terres. Des révoltes s'y produisirent d'ailleurs de façon sporadique dans les années 1960 puis au début des années 1970.

Ceci poussa le pouvoir à adopter une réforme agraire en 1972. C'est sous l'autorité de la Première ministre, Sirimavo Bandaranaike, et de son parti le Sri Lanka Freedom Party (SFLP), d'obédience socialiste, que cette réforme fut portée. La taille des exploitations rizicoles fut alors plafonnée. De leur côté, les grandes plantations de thé du sud-ouest de l'île, héritées de la période coloniale, furent transformées en fermes d'État. Mais, après la perte des élections en 1977 par le SFLP et du fait de leur faible efficacité, ces fermes furent finalement disloquées en 1979, avec bien des répercussions sociales et politiques. Alors que, rappelons-le, elles employaient beaucoup de Tamouls indiens, ceux-ci furent en effet exclus de la redistribution voire, pour certains, expulsés vers leur pays d'origine.

En utilisant ce seul prisme de la terre, le nationalisme antitamoul semblait décidément très prégnant, d'autant plus que parallèlement à ces politiques, d'autres espaces furent aménagés dans les régions du nord moins denses mais majoritairement tamoules. Or, en faisant venir des paysans cinghalais, les rivalités entre les deux communautés s'aiguisaient localement. C'est dans ce contexte qu'éclata la guerre civile entre les Tigres tamouls et les Cinghalais de l'armée sri-lankaise qui ravagea le Sri Lanka de 1983 à 2009. Tout n'est évidemment pas lié à ces questions foncières – la rivalité portait notamment sur la nature du système politique, le statut des langues et les emplois dans la fonction publique – mais elles furent un catalyseur non négligeable dans la funeste dialectique des intransigeances que se livrèrent les deux communautés.

Depuis que la paix est revenue en 2009, il faut noter que la question des terres entretient encore des tensions. Notamment parce que l'armée sri-lankaise, encore vue par les Tamouls comme avant tout cinghalaise, s'est accaparée des terres agricoles pendant le conflit et qu'elle garde ces *High Security Zones* (HSZ) au motif de sécuriser le pays. Les paysans tamouls concernés se mobilisent, usant d'un répertoire non violent. Ces accaparements ne sont pas non plus absents des régions cinghalaises mais plutôt à des fins de développement touristique, industriel et urbain. Cependant, les mobilisations qu'ils y suscitent ne semblent pas confluer avec les résistances dans les régions tamoules. Jude Lal Fernando, professeur au Trinity College, affirmait récemment sans détour : « Si les Cinghalais protestent contre l'accaparement de leurs terres, leur forte

allégeance à l'idéologie raciste de l'État unitaire les empêche de se joindre aux Tamouls pour construire une résistance commune[87]. »

Ce tour d'horizon des pays du sous-continent indien illustre avec force évidence le lien entre terres et instabilité. Il montre aussi combien les empreintes foncières par l'empire britannique ont contribué à cette sismicité politique de la terre. En Birmanie, aux marges de ce sous-continent, la situation tragique des Rohingyas musulmans en conflit avec les Arakanais bouddhistes et le pouvoir de Rangoon est sans doute l'expression la plus récente de cette « mémoire foncière » de l'époque britannique.

Trois archipels, une péninsule

Japon : quand la terre manque

Jusqu'au XIX[e] siècle, le Japon est avec le Siam, le seul pays asiatique à avoir résisté aux assauts de la colonisation européenne. Au cours de la première moitié du XX[e] siècle, c'est aussi le seul à avoir imposé la règle de son empire à beaucoup de territoires de son voisinage. Selon l'historienne Lizzy Colingham, l'appétit de territoires du Japon était notamment lié au manque de productivité des terres sur son archipel. Et cette auteur de pointer la situation de l'inégal accès au foncier comme entrave à la production[88]. Les tenanciers manquaient en effet de ressources pour moderniser leurs exploitations. Le déficit de denrées alimentaires au niveau national poussa ainsi le Japon à « une réponse radicale à la crise rurale[89] » : c'est en effet en se projetant sur son espace immédiat – la Corée, Taïwan, la Chine notamment – puis en s'y appropriant de vastes espaces agricoles qu'il chercha à résoudre son équation alimentaire. Pendant la seconde guerre mondiale, le Japon, obligé de compenser la mobilisation de ses paysans, imposa ainsi un régime de ponction de plus en plus pesant à ses colonies, tandis qu'il occupa de nouveaux territoires, comme l'Indochine, dans le but de sécuriser les routes de ses approvisionnements. Mais on sait combien l'issue de cette guerre fut fatale pour cette puissance qui rêvait d'élargir son espace vital. Non seulement le Japon en sortait meurtri mais il avait perdu l'ensemble de son empire. L'équation alimentaire se posait donc de nouveau, de même que la faim de terres. Au sortir de la guerre, « sur un total de 5,9 millions d'exploitants, 27 % possédaient moins de 10 % des terres qu'ils cultivaient, 20 % entre 50 et 90 % et 36 % plus de 90 % [...] Les rentes en nature payées par les fermiers (*kosaku*) aux propriétaires fonciers (*jinushi*), généralement absentéistes, s'élevaient en moyenne à 60 % de la récolte[90] ».

Les Américains désormais en charge du Japon se souciaient de la dangerosité de cette situation, alors que le parti communiste japonais s'ancrait dans l'archipel. La réforme agraire (*Nôchi Kaikaku*) fut ainsi décidée dès 1946, témoignant de son importance dans l'agenda politique. Pour Robert Calvet, ce sont les Japonais qui, dès la capitulation en 1945, portèrent cette préoccupation au nouveau Parlement, et ce n'est qu'ensuite que MacArthur dépêcha une mission d'expert pour finaliser le projet[91]. La réforme se basait sur le principe du propriétaire-cultivateur consacrée plus tard par la loi foncière de 1952. Les propriétaires absentéistes étaient ainsi expropriés mais avec dédommagement de l'État, tandis que les paysans avaient trente ans pour acquérir la terre cultivée. Cette réforme se produisit sans anicroches. Faut-il voir dans le fait que les propriétaires étaient indemnisés la raison de l'absence de résistance de leur part ? Difficile à dire. En tout cas, cette réforme a été considérée comme une certaine réussite au moins sur le plan politique car la stabilité fut au rendez-vous dans les campagnes. Elle fut elle-même aidée par l'essor industriel qui aida à la décongestion des zones rurales. Elle tint aussi à la politique agricole japonaise interventionniste, notamment en termes de prix du riz. En effet, le Japon longtemps dominé par le Parti libéral démocrate (PLD), auquel les paysans japonais étaient très liés (et le demeurent), a considéré l'indépendance en riz comme l'un des vecteurs de sa puissance et de sa stabilité, quel que soit le coût en termes économiques.

C'est un dogme intangible dans le pays, tant la politique du riz demeure prégnante sur les affaires politiques. On l'a vu notamment au début des années 1990, quand les accords du GATT obligèrent le Japon à envisager une ouverture, certes limitée, de son marché du riz. Ceci donna lieu à la fin de l'année 1993 à un débat à l'Assemblée, tandis que le PLD avait au préalable perdu sa majorité absolue. On ne peut toutefois pas considérer la nomination au poste de Premier ministre du socialiste Murayama Tomiichi, en juillet 1994, comme une conséquence de cette légère ouverture commerciale du Japon, qui grignotait à la marge le dogme de l'autosuffisance en riz. Certes, le PLD a pu décevoir le milieu agricole qui était l'un de ses piliers électoraux. Mais d'autres mobiles expliquaient son recul, notamment des scissions internes sans lien réel avec ce débat.

Avec l'arrivée d'un gouvernement de coalition dirigé pour la première fois par un socialiste, une nouvelle loi alimentaire fut votée en 1995. Diminuant les soutiens aux producteurs de riz, elle pouvait sembler paradoxale du point de vue idéologique. Il s'agissait en effet d'introduire un peu de libéralisme. Mais elle ne l'était pas du point de vue de la sociologie

politique, puisque la gauche japonaise est peu agrarienne contrairement au PLD. Fallait-il voir dans son retour aux affaires en 1996 l'expression du mécontentement rural face à ce changement de politique agricole, comme d'aucuns ont pu l'interpréter[92] ? Rien n'est moins sûr. Cependant, il est certain que la politique du riz reste difficile à remettre en question. Ayant observé le débat de 1993 au Japon, le chercheur Thierry Guthman revenait sur les raisons de cette résonance du riz dans la société : « Le rôle essentiel joué par les rizières dans la régulation de l'écosystème et dans la prévention des inondations justifiait les fortes inquiétudes nourries par la menace de leur disparition. Par ailleurs, l'attachement sentimental à cette céréale, omniprésente sous différents aspects dans la culture traditionnelle japonaise, achevait de créer un réel climat d'angoisse au sein de la population. En effet, le riz ne peut pas être considéré comme un simple aliment. La graine présente des origines mythico-religieuses, fait partie intégrante de bon nombre de cérémonies religieuses, occupe une place centrale dans les rites de succession impériaux, rime traditionnellement avec prospérité, et a pu, sous sa forme d'aliment cuit, être considéré comme une métaphore de l'unité familiale. [...] le riz constitue un élément majeur de la culture traditionnelle japonaise. De manière plus ou moins consciente, les menaces qui pesaient alors sur le riz furent fréquemment ressenties comme des menaces pesant sur un élément constitutif essentiel de l'identité collective[93]. »

Toutefois en supposant que cette question agricole fût si décisive, et elle le demeure, c'est moins l'aspect foncier qui l'était que la question des subventions et des protections sur le riz. Ceci ne signifie en rien que la question foncière ne soit plus un enjeu de politique publique, avec des déclinaisons externes et internes. Toujours très soucieux de sécuriser au maximum ses approvisionnements alimentaires, le Japon participe en effet activement aux dynamiques mondiales d'investissements agricoles, en se projetant dans son outre-mer proche ou lointain. Dès la décennie 1990, autrement dit bien avant l'explosion de la recherche de terres dans le monde, le Japon s'était posé la question d'aller produire ailleurs ce qu'il n'avait pas la place de faire sur l'archipel[94].

Son territoire s'offre désormais à l'« ailleurs ». Une nouvelle loi foncière, votée en 2010, permet en effet à des investisseurs japonais ou étrangers de louer la terre dans le pays, écornant davantage le principe du propriétaire-cultivateur, déjà assoupli depuis son adoption en 1952[95]. Le temps n'est donc plus à la justice sociale mais à la prétendue rentabilité dans un monde agricole très vieillissant. Supposée faciliter la modernisation des

exploitations agricoles du pays et partant accroître leur productivité, cette mesure, également dans l'air du temps d'une certaine mondialisation foncière, paraît quand même peu anecdotique pour un pays qui fut très jaloux de son indépendance. En outre, en augmentant les plafonds fonciers pour ces investissements, le Japon revient sur un principe pourtant très ancré depuis la réforme de 1946. Il y a fort à parier que la concentration foncière va faire son retour dans le pays, comme on le voit dans le reste du monde.

Les Corées : entre faim alimentaire des uns et faim de terres des autres

La péninsule Coréenne a particulièrement subi les appétits de terres et de riz du Japon. L'empire du Soleil levant y a opéré une colonisation de peuplement, tandis que les paysans coréens étaient soumis à ses réquisitions obligatoires de riz, ce qui alimentait leur mécontentement. Le soulèvement du 1er mars 1919 (*Samil Undong*) fit certes espérer une indépendance, mais le Japon réussit à garder le contrôle de ce vassal nourricier et corvéable. Il y eut bien un gouvernement coréen autour de Syngman Rhee, mais il était contraint à l'exil à Shangaï.

C'est finalement l'issue de la seconde guerre mondiale qui fut fatale aux rêves impériaux du Japon. Elle le fut également pour l'unité de la Corée, désormais divisée en deux zones d'influence soviétique et américaine, de part et d'autre du 38e parallèle, qui devint à partir de 1948 une véritable frontière politique entre deux États. À cette division géopolitique, s'ajoutait une différenciation économique : sous la domination japonaise, le nord avait été industrialisé, alors que le sud aux reliefs moins prononcés et aux latitudes plus clémentes représentait le grenier du pays. Si 80 % de l'industrie se trouvait au nord, la zone occupée par l'URSS comptait pour 35 % de la production agricole contre 65 % dans celle occupée par les États-Unis[96].

Un autre clivage, social en l'espèce, avait trait à la situation paysanne dans les campagnes qui représentaient encore 70 % de la population coréenne. Au sortir de la seconde guerre mondiale, les propriétaires absentéistes dominaient encore le paysage agraire et la paysannerie pléthorique devait souvent se contenter de cultiver ses terres en échange du métayage le plus élevé au monde selon les dires du gouvernement militaire américain[97]. Cette situation était peut-être la conséquence de la longue occupation des Japonais : en tant que relais de la politique de vassalisation par le Japon, les propriétaires coréens s'étaient-ils sentis protégés pour exercer à ce point leurs dérives ? Il est difficile de trancher. Ce qui est

certain, en revanche, c'est qu'environ un quart des terres, surtout au sud, avaient appartenu aussi à des propriétaires japonais.

Ce contexte agro-politique était tellement pesant en Corée que les deux entités divisées durent s'atteler à la tâche pour l'améliorer et pour éviter des bouleversements politiques non maîtrisés. Dans la zone sous tutelle soviétique, les comités populaires, sous la pression des Unions paysannes rouges, imposèrent dès la libération en 1945 une meilleure répartition des récoltes entre propriétaires et métayers. Consacré à la tête de ces comités populaires en février 1946, le comité populaire provisoire alla tout de suite plus loin en lançant une réforme agraire qui se voulait ambitieuse autant que rapide. Pour les propriétaires accusés d'avoir collaboré avec les Japonais, l'expropriation était totale et pour les autres, elle s'opérait au-delà du seuil de cinq hectares. Toutes les terres reprises furent redistribuées gratuitement en priorité aux paysans sans terre. Dans une société rurale et paysanne, qui avait longtemps subi la loi des propriétaires japonais ou coréens, cette réforme valut au leader communiste Kim Il-sung d'avoir pour un temps une réelle popularité.

Dans le sud, la terre fut l'objet d'une attention politique tout aussi prioritaire. Dans cette zone, les paysans majoritaires dans la population étaient eux aussi travaillés par les idées communistes alors très prégnantes. À peine libérés des Japonais, les partis de gauche à majorité communiste, actifs dans la résistance contre les occupants du Soleil levant, déclarèrent à Séoul une « République démocratique » qui dura seulement deux jours, à cause de l'arrivée des Américains le 8 septembre 1945. Le gouvernement militaire américain décréta, dès le 25 septembre 1945, la saisie des biens fonciers japonais. Ils étaient bien plus importants qu'au nord où, rappelons-le, les conditions agro-climatiques et topographiques étaient moins attractives pour les investissements agricoles. Cette saisie permettait de constituer une réserve foncière à distribuer aux paysans sans terre, pour calmer leurs ardeurs revendicatrices, sans toutefois toucher l'intégrité foncière des propriétaires absentéistes, qui pouvaient être perçus comme des alliés du pouvoir et de leurs parrains américains. Cependant, au risque de froisser ces propriétaires absentéistes, les Américains poussèrent le pouvoir à diminuer les métayages à un tiers de récolte, ce qui fut fait avec la loi n° 9 du 5 octobre.

Ces deux mesures ne furent pas en capacité d'apaiser les tensions sociales et de stopper l'enrôlement des paysans dans la guérilla communiste : d'une part, la distribution des terres des exploitations japonaises ne se faisait pas gratuitement ; d'autre part, la baisse des

métayages n'était pas réellement opérée, du fait des réticences des propriétaires. Après quatre années de réformes, l'état des campagnes en Corée du Sud était donc loin de s'améliorer, tandis que la paysannerie déclassée pouvait être séduite par les réformes plus abouties au Nord. Pour empêcher que la subversion communiste ne se répandît davantage, le président coréen décida d'accélérer la réforme agraire dès le printemps 1950. Cependant, elle fut à son tour ralentie par la guerre de Corée initiée par Kim Il-sung, qui comptait sur son armée populaire du Nord et sur le soutien soviétique pour opérer une réunification par la force. Il n'est pas utile de revenir sur ce conflit dont les vicissitudes tragiques débouchèrent sur le quasi-retour au *statu quo ante* du point de vue frontalier. En pleine guerre de Corée, signalons quand même que les forces communistes engagèrent une réforme agraire dans les régions du Sud passées sous leur contrôle : près de 600 000 hectares aurait été ainsi redistribué durant leur « séjour ». Cette redistribution rapide ne fut d'ailleurs pas modifiée après le retour sur ces terres de la Corée du Sud, dans le cadre de l'intervention de MacArthur sous mandat onusien.

Dans ces années d'après-guerre, la question foncière connut encore des rebondissements. La Corée du Nord n'échappa pas à la trajectoire de l'URSS et de la Chine : d'une redistribution foncière qui permit aux paysans sans terre de devenir propriétaires tout en étant intégrés dans des coopératives, le pays bascula dans la collectivisation intégrale. 1954 fut marquée par la pénurie alimentaire à cause des intempéries mais également du fait des impacts de la guerre. C'est ainsi au nom de l'efficacité et du redressement économique, que le processus fut lancé par Kim Il-sung. Mais pour ce partisan du socialisme total, la collectivisation des terres était aussi le viatique nécessaire pour transformer radicalement la société rurale. La collectivisation fut rapidement achevée. En 1958, les 16 000 coopératives furent transformées intégralement en 3 843 fermes collectives de 466 hectares chacune. Ces sortes de kolkhozes accueillaient 266 familles qui disposaient d'un lopin de 100 m^2 pour assurer leur autosubsistance, tandis que le reste de la production était réquisitionné pour faire vivre un « État-guérilla »[98]. Ces structures agricoles perçues comme des casernes au service de la puissance furent l'objet d'un effort d'intensification (intrants, développement de l'irrigation). De même, le pouvoir, aussi bien sous Kim Il-sung que sous son successeur Kim Jong-il (1994-2011), chercha à terrasser les pentes les plus favorables des montagnes et à gagner des terres sur la mer. Dans un pays où les individus étaient enrégimentés dans une

masse laborieuse à guider, ces entreprises ne paraissaient en rien irréalisables.

Cependant, ces travaux d'aménagement ne furent pas sans conséquences écologiques. Ainsi, avec le temps, les 200 000 hectares de terrasses construites dans la montagne se sont érodés et les rivières se sont remplies de vase, exposant le pays aux inondations en période de mousson. Mais ce n'est qu'un élément parmi d'autres de la grande dégradation de la situation alimentaire en Corée du Nord, qui a traversé des famines meurtrières notamment dans la seconde moitié de la décennie 1990. Dans un pays emmuré dans le silence, il est difficile de connaître les causes terribles de ces famines, et plus encore de les pondérer. Des sources concordantes retiennent plusieurs facteurs : des accidents climatiques en 1995 et en 1997 ; des difficultés d'irrigation avec l'effondrement des approvisionnements énergétiques lié à la disparition de l'URSS ; la rupture entre la terre et le paysan voulue par le collectivisme intégral.

Même si les derniers rapports de la FAO montrent que l'on semble loin de cette tragédie, cette institution onusienne demeure inquiète sur la sécurité alimentaire du pays. Surtout dans un contexte de sanctions internationales liées à la politique nucléaire du pays. En mars 2016, un éditorialiste du *Journal des travailleurs* (*Rodong Sinmun*) avertissait d'ailleurs ses compatriotes que sur « le chemin ardu de la révolution, il faudra manger des racines une fois de plus[99] ».

Cette situation contraste avec le rayonnement économique de la Corée du Sud qui fut permis à ses débuts par de profonds bouleversements dans les campagnes. Ceux-ci ne furent pourtant pas immédiats. En effet, après la cession des terres japonaises aux paysans coréens avant 1950, la sortie de la guerre intercoréenne en 1953 ne s'accompagna pas immédiatement d'avancées nouvelles sur le plan agraire, malgré l'engagement pris par le pouvoir en 1950 d'accélérer les réformes. Philippe Régnier remarque à ce sujet : « la classe nobiliaire des propriétaires fonciers (les *Yangban*) était entre 1948 et 1960 l'un des piliers du régime, de la même manière qu'elle avait hier collaboré avec le pouvoir colonial pour maintenir et même aggraver le système de métayage. Elle a non seulement anticipé la réforme agraire, mais contribué ensuite à freiner son application jusqu'à la chute de Syngman Rhee[100] ». Devenu président de la Corée du Sud en 1948, Syngman Rhee, leader du gouvernement en exil entre 1919 et 1945, n'avait donc pas au moment de sa chute en 1960 renversé la situation dans les campagnes encore très nombreuses. Cette situation changea après son remplacement par le général Park. Lui et les jeunes militaires qui

l’accompagnaient étaient beaucoup plus déconnectés des grands propriétaires. Ils purent donc accomplir la réforme agraire, en opérant une forte et rapide redistribution foncière au profit des anciens métayers. En 1965, la Corée comptait ainsi 75 % de paysans propriétaires, alors qu’ils n’étaient que 16,5 % en 1947.

Cet accès à la terre pour beaucoup de paysans, accompagné d’une industrialisation à marche forcée régla définitivement la question paysanne, tandis que les performances de l’agriculture furent progressivement rehaussées. Il fallut toutefois pallier momentanément la fragilité alimentaire au sud, et ce sont les États-Unis qui la résolurent pour un temps dans le cadre de leur *soft power* que représente l’aide alimentaire (chapitre 2). L’affirmation économique de la Corée lui permit ensuite de se doter d’une réelle sécurité alimentaire. Certes, celle-ci ne passait pas obligatoirement par l’autosuffisance générale, mais plutôt par une forte solvabilité. Cependant, à l’instar du Japon, la Corée chercha à demeurer autosuffisante pour le riz, en particulier en mettant sa production à l’abri de protections tarifaires. Elle réussit tellement dans cette politique qu’elle put même en livrer à sa voisine et rivale du Nord. Mais, depuis l’accélération du programme nucléaire de la Corée du Nord dans les années 2000, les sanctions internationales contre ce pays obligèrent Séoul à mettre entre parenthèses l’usage de cet instrument de puissance du *food power*. Le pays fait donc face à des excédents à exporter en riz, ce qui situe l’importance du chemin parcouru depuis 1950. Ceci en dit long aussi sur l’évolution de la consommation de ses habitants, enrichis par des décennies d’essor économique et social. Ils se détournent progressivement du riz aspirant désormais à une alimentation beaucoup plus diversifiée.

La Corée a donc creusé sa dépendance pour la plupart des autres productions. Des agriculteurs ont beau remettre en question la monoculture du riz, cela ne suffit pas. Est-il dès lors étonnant que la Corée soit devenue active sur le marché mondial de la terre ? Et faut-il rappeler que l’annonce d’un investissement foncier du Coréen Daewoo à Madagascar a contribué à faire tomber le président Marc Ravalomana en 2009 ? Cette offensive coréenne sur le marché foncier mondial, en particulier dans son périmètre asiatique (Indonésie, Cambodge, Philippines, Laos notamment), contraste terriblement avec ce qu’elle vécut un siècle plus tôt, en étant vassalisée par un empire japonais alors affamé de terres.

Philippines : la terre, les marxistes et les islamistes

À l'apogée territorial de l'empire japonais au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'archipel philippin fut occupé par les Américains. Ceci explique sans doute que le Japon soit resté à l'écart d'un territoire riche sur le plan agricole. La terre riche d'origine volcanique de cet archipel y a permis l'établissement d'une agriculture dans les vallées qui creusent les montagnes, en particulier sur les grandes îles de Luzon et de Visayas. Elle a pu s'ériger aussi au détriment de la forêt tropicale dont l'archipel est une vaste réserve.

Force est de constater que, depuis l'indépendance des Philippines acquise en 1946 au détriment des États-Unis, la situation de forte conflictualité politique plonge ses racines dans la terre : aussi bien la rébellion communiste de la New People's Army (NPA) sur la plupart des grandes îles, que le nationalisme musulman sur celle de Mindanao qui confine au terrorisme depuis la création du groupe Abu Sayyaf au début des années 1990. On estime à 40 000 les victimes des affrontements entre la guérilla communiste et le pouvoir philippin, tous deux engagés dans une dialectique de violences et de contre-violences. Quant au conflit sur l'île méridionale de Mindanao, le bilan est de 150 000 victimes et de 2 millions de personnes déplacées. À cela s'ajoute que ces deux conflits sont internationalisés, notamment du fait de la proximité géopolitique des Philippines et des États-Unis qui, après en avoir fait un vassal de 1898 à 1946, ont voulu contrecarrer la subversion communiste dans le cadre de la guerre froide, avant de lutter contre la menace islamiste pesant sur cet allié en mer de Chine.

Si le premier conflit a perdu en intensité depuis l'accord de 2016 qui vise notamment le désarmement de la NPA, le second en revanche demeure très actif sous la forme du djihadisme : après avoir longtemps opéré sous franchise d'Al Qaïda, Abu Sayaff a fait allégeance à Daech tout comme le groupe armé Maute, fondé par les frères Maute en 2012, et le petit mouvement des Combattants islamiques pour la liberté de Bangsamoro. Par-delà le fait qu'ils sont liés à l'inégalité foncière qui sévit dans l'archipel, ces deux versants de la conflictualité – guérilla marxiste et nationaliste et djihadisme – sont en fait très connectés. Mais il y a lieu de les distinguer pour mieux percevoir leurs dynamiques.

Le conflit entre le pouvoir philippin et la guérilla communiste connut ses heures de forte intensité sous la présidence Marcos de 1965 à 1985. Au sortir de l'occupation des États-Unis, qui avaient négocié leur départ en laissant des bases militaires et des avantages fonciers pour leurs compagnies, les Philippines faisaient face à une question sociale

essentiellement paysanne dans une société encore rurale. Dès les années 1930, le parti communiste philippin avait été créé à grands renforts de paysans précaires. L'héritage espagnol et le développement des plantations sous l'influence américaine avaient en effet laissé une structuration très duale de la terre : une myriade de petits propriétaires et de paysans sans terre trouvaient à s'employer comme fermiers et métayers dans de grands domaines (anciennes *haciendas* et plantations) qui contrôlaient la plus grande partie des terres. Devant la dangerosité de cette situation, une loi (*Rice Share Tenancy Act*) fut votée en 1933 pour un meilleur partage des gains entre tenanciers (métayers et fermiers) et propriétaires.

Conscients de la dangerosité de la situation sociopolitique mêlant accroissement de la population et faim de terres, certains gouvernements tentèrent après l'indépendance en 1946 d'apporter des solutions, sans pour autant remettre en question la grande propriété, bien essentiel d'une oligarchie encore terrienne[101]. Ce fut le cas de Manuel Roxas qui, en écho aux mobilisations paysannes dans la grande île de Luzon, introduisit dès 1946 une régulation du métayage en fixant une répartition 70 %/30 % de production entre paysans et propriétaires. Puis ce mode de faire-valoir fut abandonné en 1964 au profit du fermage, tandis que certains programmes cherchèrent à améliorer les conditions de production par le développement de l'irrigation ou le recours au crédit autre que celui des propriétaires. De même, quelques espaces furent ouverts à la colonisation pour diminuer la pression dans les zones d'agriculture traditionnelle. Cependant, l'oligarchie foncière avait fait jouer sa suprématie politique[102] et le dualisme agricole n'avait pas encore reculé à la veille de la victoire de Ferdinand Marcos, alors chef du parti nationaliste.

Parvenu au pouvoir en 1965, le nouveau président sembla porter le souci des pauvres y compris en affrontant l'oligarchie terrienne. Il évoquait une « nouvelle société » (*Bagong Lipunan*) à construire. Ses premières années furent ainsi marquées du sceau d'une certaine popularité au point qu'il fut d'ailleurs réélu en 1969. Parmi les mesures prises, celle de redistribuer des terres aux paysans fut appréciée, au moins parmi les récipiendaires. Cependant, cette reprise de domaines lui permit également de satisfaire ses proches. L'exercice de son pouvoir était donc déjà entaché de clientélisme à la fin des années 1960. Dans ce contexte, le parti maoïste, créé en 1968 en rupture avec le parti communiste philippin, et sa milice (la NPA) constituèrent une force d'attraction pour ceux qui voulaient rompre radicalement avec le système progressivement mis en place. Parmi eux, les

paysans en constituèrent la base car la grande masse continuait à vivre dans la pauvreté.

Dans une situation politique où « le pouvoir n'arrête plus le pouvoir », selon l'expression de Montesquieu, Marcos décréta la loi martiale dès 1972, pratique typique d'un régime devenu autoritaire. À l'abri de cette clôture autoritaire, le président Marcos s'adonna à la distribution clientéliste de terres. Beaucoup de ses proches et des compagnies étrangères, essentiellement américaines, en profitèrent. Si ce régime de prédation affecta certains des grands domaines, ce fut donc pour reconstituer une autre oligarchie foncière, plus que pour régler la question paysanne. En outre, les terres reprises aux domaines l'étaient uniquement lorsque le mode de faire-valoir était indirect, ce qui poussa des propriétaires à se séparer de leurs fermiers ou métayers (car il en restait malgré la loi précédente), puis à investir dans des plantations à main-d'œuvre salariée[103].

Tout en usant du répertoire de la violence pour mieux étouffer les contestations paysannes et briser la résistance de la NPA, Marcos choisit deux types de réponse, par-delà les terres que les paysans reçurent en faible quantité : d'une part, il importa la révolution verte pour accroître leur production et leurs revenus, tout en devant se contenter de leur surface agricole exiguë ; d'autre part, il organisa la colonisation de zones vierges de la forêt tropicale notamment sur l'île de Mindanao au sud. Mais en évitant le Charybde de la colère paysanne surtout à Luzon et Visayas, la colonisation par des paysans catholiques d'espaces « vierges » allait conduire le pouvoir à heurter le Scylla de la radicalisation nationaliste puis islamique sur la grande île méridionale de l'archipel.

Après avoir connu des arrivées de migrants au XX^e siècle, cette île vit ainsi s'accélérer sous Marcos l'arrivée de colons-paysans des autres îles à côté de grandes entreprises d'*agrobusiness* dont certaines s'étaient établies dès l'occupation américaine. Sur cette île, un système collectif de gestion foncière avait longtemps prévalu sous l'autorité du *datu*, contrairement aux grandes îles de Visayas et de Luzon, où l'accès à la terre avait été progressivement privatisé avec l'avancée des *haciendas*, des plantations et des petites exploitations. Aussi, quand l'immatriculation des terres fut organisée du temps de l'occupation américaine, les terres collectives de Mindanao devinrent-elles des terres d'État, car personne ne pouvait justifier une possession individuelle. Ce statut de terres d'État facilita leur transfert à des paysans pauvres et catholiques venus des autres îles. Mais ceux-ci avaient beau le plus souvent œuvrer en zones forestières, cette mainmise organisée de près ou de loin par l'État se faisait parfois au détriment des

communautés paysannes musulmanes. Cette lutte pour la terre entre pauvres qui s'ajoutait à l'accaparement des terres par des grandes firmes contribua ainsi à l'affirmation d'un irrédentisme musulman, d'abord avec le Front Moro de libération nationale (FMLN), créé en 1969, à l'initiative de *datus* qui perdaient de leur puissance avec ces accaparements, puis avec sa version islamiste du Front Moro islamique de Libération (FMIL), né en 1978, qui donna lieu à la création en 1991 d'une mouvance dissidente, Al-Harakat al-Islamiyya, autrement appelé Abu Sayyaf.

Entre-temps, les Philippines avaient retrouvé la démocratie en 1986. Le résultat des élections voulues par Marcos, mais trafiquées par ses proches, avait suscité des manifestations tellement importantes qu'il fut poussé vers le départ. L'arrivée de Corazon Aquino, veuve de l'opposant à Marcos, assassiné sans doute par le pourvoir en 1983, mit en priorité la démocratisation des institutions comme condition politique et la réforme agraire comme condition sociale de l'apaisement du pays. Dès 1988, le *Comprehensive Agrarian Reform Program* (CARP) fut lancé. Mais il fut vite ralenti, la présidente Aquino empêchant même la dislocation de l'*hacienda* familiale de 6 000 hectares.

Son successeur, le président Ramos, fut plus audacieux et le CARP fut accéléré en jouant sur deux registres : d'une part, l'achat par l'État des anciens domaines privés et leur redistribution aux paysans, d'autre part, l'allocation de terres publiques aux mêmes paysans. Si la fin de cette réforme fut prévue en 1998, c'est en 2014 qu'elle fut achevée après beaucoup d'obstructions de la part des anciens propriétaires, auxquelles les paysans répondirent par tout un répertoire d'actions dont les occupations de terre[104]. Si l'accord de paix intervenu en 2016 entre la NPA et le pouvoir philippin atteste d'une forme d'épuisement de la guérilla, il semble évident que cette redistribution au long cours des terres a contribué à apaiser l'insurrection paysanne, sans que la grande propriété n'ait totalement disparu.

En revanche, sur le second volet de la violence, celle qui sévit à Mindanao, la situation demeure toujours délétère. Certes, une région autonome musulmane fut créée en 1990 et un « Programme de réconciliation nationale et de développement » déboucha sur un accord de paix en 1996 signé avec le FMLN. Un autre accord fut signé en 2014 avec le FMIL, prévoyant une autonomie renforcée. Cependant, les djihadistes d'Abu Sayyaf et autres factions dissidentes du FMIL, comme le groupe des Combattants islamiques pour la liberté des Bangsamoro (BIFF), refusèrent ces accords et continuèrent de s'adonner au terrorisme mais aussi aux

trafics divers (drogues, enlèvements) après avoir fait allégeance à Daech. Le groupe Maute a même été créé avant la fin des négociations par les deux frères Omar et Abdullah Maute. Ce groupe Maute a lui aussi fait allégeance à Daech. En 2017, ce groupe a été en première ligne des affrontements violents contre l'armée dans la ville de Marawi, en sachant que les deux autres (Abu Sayyaf et BIFF) lui ont fourni un soutien logistique. La violence a été telle que la loi martiale a été imposée sur toute l'île de Mindanao.

Ce conflit aux causes profanes[105], en particulier la lutte pour la terre, est ainsi passé de la rive de l'irrédentisme d'un groupe à un combat islamiste puis djihadiste, ce qui ne fait pas de la trajectoire vécue à Mindanao une exception...

Cette évolution vers plus de radicalité n'aurait peut-être pas été la même sans un élément de continuité dans l'histoire contemporaine de l'archipel, à savoir « la persistance de la mainmise des grandes familles oligarchiques encore enracinées dans la propriété terrienne[106] ».

Indonésie : la terre entre transmigrations et prédations

Plus grand archipel d'Asie de près de deux millions de kilomètres carrés et troisième pays le plus peuplé du continent, l'Indonésie ne saurait être oubliée dans cette réflexion sur les liens entre terres et pouvoir. Ce vaste territoire de 13 000 îles constitue l'une des plus grandes réserves de forêt tropicale au monde, même si sous la poussée anthropique elle n'a cessé de reculer depuis le XX^{e} siècle. Au sein de cet archipel, certaines îles pèsent particulièrement en termes de superficie : l'Irian Jaya (Papouasie occidentale), le Kalimantan (partie indonésienne de Bornéo), Sulawesi (Célèbes), Sumatra et Java sont, par ordre décroissant, les seules à dépasser les 100 000 kilomètres carrés.

Parmi ces cinq îles, Java constitue l'île-centre du point de vue politique et historique. Sur cette île, les conditions agro-climatiques ont permis la riziculture irriguée, l'établissement des plus grandes concentrations humaines de l'archipel et le rayonnement de royaumes agraires. Avec 60 % de la population de l'archipel, Java s'impose encore comme le centre de gravité humain et politique. Aussi quand on s'intéresse aux liens entre terre et pouvoir, c'est donc bien à cette île qu'on doit penser en premier, au moins du point de vue chronologique : du temps de l'Indonésie néerlandaise, cette île rizicole fut celle de toutes les promesses pour la puissance coloniale qui y développa également une économie de plantations

(indigo, caféier et canne à sucre notamment), ce qu'elle fit aussi à Sumatra et au Kalimentan sur l'île de Bornéo.

Au temps colonial, l'archipel ne fut certes pas soumis à une reconfiguration de type latifundiste comme aux Philippines, mais le système de culture forcée (*cultuurstelsel*) développé au XIX^e siècle laissa des traces. Il serait cependant hasardeux d'expliquer la montée de l'indépendantisme comme une résultante de cette mémoire paysanne. Comme souvent, l'affirmation nationaliste fut surtout initiée par une élite javanaise éduquée qui se partageait entre le Parti communiste indonésien (PKI), le Parti national indonésien (PNI) de Sokarno et la mouvance islamiste réunie dans la « Renaissance des oulémas » (Nahdlatul Ulama [NU]). L'arrivée des Japonais pendant la seconde guerre mondiale fragilisa les Néerlandais, comme elle le fit pour les Français en Indochine. Mais comme le firent les Français dans leur colonie asiatique, les Néerlandais résistèrent à la déclaration d'indépendance promulguée par Sokarno en 1945. Après quatre ans de lutte nationale (*revolusi*), cette indépendance devint effective.

Si son allié égyptien Nasser lança une réforme agraire dès sa prise de pouvoir, Sokarno prit le temps. Est-ce parce que la situation agraire y était bien moins alarmante ? Il est vrai que la concentration n'y était en rien comparable. Un recensement de 1963 faisait certes apparaître que 2,5 % des exploitations contrôlaient 23,8 % du total disponible. Mais celles-ci n'atteignaient pas forcément une très grande taille car la catégorie de ces grandes exploitations commençait au seuil de plus de cinq hectares, ce qui n'est pas négligeable en riziculture. Peu importe que la situation n'y fût pas si inégalitaire qu'en d'autres endroits, à commencer par l'archipel voisin des Philippines. Car la question se posait bel et bien : dans une Indonésie rurale en proie à l'explosion démographique, beaucoup de petits paysans devaient louer des terres à des propriétaires qui profitaient de l'exiguïté du marché pour imposer des fermages et des métayages onéreux. La question de la terre devenait ainsi pesante sur la stabilité sociale.

Sous l'influence du PKI, de plus en plus proche de Sokarno, celui-ci lança une réforme agraire en 1960 avec plafonnement des tailles d'exploitation et régulation des fermages. Mais devant les obstructions à sa mise en place, le Front paysan indonésien (BTI), lié au PKI, lança des occupations de terres à partir de 1963 au grand dam des propriétaires terriens, souvent proches du PNI et du NU. Avec en arrière-plan la surdensité démographique à Java, ces mobilisations marquaient la montée en puissance des communistes dans le pays. Ce parti revendiquait d'ailleurs

3,5 millions d'adhérents en 1965, ce qui en faisait le troisième parti communiste au monde après la Chine et l'URSS.

Le 30 septembre 1965, la tentative de coup d'État imputée aux communistes donna lieu à la réaction militaire du général Suharto, alors soutenu par le NU et la droite du PNI. Après presque deux années d'affrontements entre l'armée indonésienne et les milices du NU et du PNI, d'une part, et le PKI, d'autre part, celui-ci fut écrasé. Sur les 500 000 personnes tuées dont le plus grand nombre appartenaient à la mouvance communiste, on estime que 200 000 étaient des paysans du BTI[107]. Quant à Sokarno, qui fut l'allié du PKI, il fut marginalisé avant de devoir quitter le pouvoir en 1968 au profit de Suharto.

Parvenu au pouvoir, celui-ci rompit avec les options de son prédécesseur pour établir un « ordre nouveau », à l'instar de ce que firent d'autres dictateurs comme Salazar au Portugal. Il se rapprocha des États-Unis, tout en adoptant une politique économique libérale. Sur le plan agraire, la réforme envisagée en 1960 fut remisée. Mais, pour faire face au problème de la surpopulation paysanne à Java, il y privilégia la révolution verte pour élever la productivité et le revenu paysan. Cette île représentait alors 7 % de la surface de l'archipel, mais concentrait presque 50 % de la surface arable et 70 % de la riziculture. Il relança surtout les migrations vers les îles moins densément peuplées de l'archipel, à commencer par Sumatra et Kalimantan (Bornéo indonésien). Dans le cadre de cette transmigration (*transmigrasi*), les migrants se voyaient offrir des lopins de deux hectares ainsi que des avantages en nature. Mais elle se faisait également au travers des grandes plantations, déployées à partir des années 1970 dans le cadre de « l'ordre nouveau ». Souvent implantées à l'abri des militaires, ces plantations disposaient de moyens conséquents pour faire avancer les fronts pionniers dans la forêt tropicale. Si ces transmigrations avaient été initiées par les Néerlandais dans le cadre du plan *kolonisatie*, elles prenaient donc un tournant très actif avec cette volonté affichée de faire de la réserve de terres de la forêt tropicale un vecteur de puissance et une soupape démographique.

Cette politique déployée tout au long du régime autoritaire de Suharto montra ses limites. Elle faisait reculer la forêt, tandis que les sols étaient sujets à l'érosion. En outre, elle s'opérait dans bien des cas au détriment de communautés indigènes. Parfois ces communautés résistèrent comme les Dayak chrétiens du Kalimantan qui, à la fin du XX^{e} siècle, s'affrontèrent aux colons musulmans venus de Java et de Madura. Il serait toutefois excessif de prétendre que le séparatisme croissant dans l'archipel depuis la

fin du XX^e siècle emprunte à ces migrations. Si sur l'île de Mindanao, dans l'archipel des Philippines, la venue des paysans des îles de Luzon et de Visayas a alimenté le séparatisme musulman, la réalité de ces irrédentismes indonésiens est moins directement lisible à l'aune agraire.

Depuis la chute de Suharto en 1998, obtenue par la pression du mécontentement populaire, la question agraire demeure posée et ses résonances politiques sont incontestables même si l'on n'en est plus aux violences politiques du début des années 1960. Les violences sporadiques sont liées au déploiement d'investissements à grande échelle qui avaient été initiés sous le règne de Suharto. Dans un archipel devenu le premier producteur mondial d'huile de palme, l'emprise sur le territoire s'est confortée. Neuf millions d'hectares sont désormais dévolus à cette production. Le pays a beau avoir retrouvé les atours d'un régime démocratique, l'entregent dans les sphères de l'État et la force policière gardent une certaine actualité pour faire avancer les fronts pionniers agricoles.

L'entreprise Pt Hardaya Inti Plantations illustre cet état de fait. À la tête du groupe qui investit dans les plantations d'huile de palme dans les Célèbes, en Papouasie et au Kalimatan, se trouvent des dirigeants qui firent des affaires en tout genre du temps de Soharto, avant de rester très liés au président Susilo Bambang Yudhoyono (2004-2014). D'autres, notamment comme Medco Group, Rajawali Group Central Cipta Murdaya Group, Wilmar International ou Bandung Cipta Sarana ont des trajectoires similaires.

S'il n'y eut jamais vraiment d'oligarchie foncière en Indonésie, l'économie des plantations a pu ainsi en faire émerger une ou au moins « fonciériser » son assise économique. Cependant, ces compagnies ne sont pas uniquement privées. L'Indonésie compte en effet une dizaine d'entreprises d'État qui ont profité des encouragements économiques de la puissance publique, y compris de sa totale protection militaire dans un contexte où les terres ne sont jamais vierges quoique le discours officiel puisse affirmer.

Les compagnies étrangères ne sont pas en reste non plus. Elles ont fait de l'archipel une cible pour investir dans les cultures industrielles mais aussi alimentaires. Elles sont chinoises et coréennes. L'Arabie Saoudite s'est essayée également sur ce terrain. Devenu dépendant depuis sa reconversion foncière entamée en 2008 (chapitre 4), le royaume saoudien fut encouragé par le ministre indonésien de l'Agriculture (appartenant au Parti islamiste

de la justice et de la prospérité) à investir massivement en Papouasie occidentale pour produire une partie de son riz. C'est le groupe Ben Laden qui s'engagea dans un projet intégré de production de riz (MIRE) dans la région de Marauke. Mais les mobilisations locales ont, semble-t-il, refroidi l'enthousiasme du groupe. Ce projet est ainsi devenu le projet intégré pour l'alimentation et l'énergie de Marauke (MIFEE) associant surtout des compagnies nationales en vue de produire de l'huile de palme, de la canne à sucre, du riz et du maïs.

La déconvenue saoudienne traduit un certain état de résistance contre ces accaparements qui s'accompagnent parfois du déguerpissements forcés des paysans, qu'ils soient autochtones ou parvenus sur leurs nouvelles terres dans le cadre des transmigrations organisées. Si la libéralisation politique n'a donc pas modifié les pratiques spoliatrices initiées sous le régime de Suharto, elle semble en revanche avoir renforcé l'audace des mobilisations locales avec le soutien des ONG, des syndicats paysans et des Églises. Pour améliorer la force des mobilisations, l'heure est plus que jamais à l'action concertée. Créé en 1994, le Consortium pour la réforme agraire réunit de plus en plus d'acteurs, tandis que le répertoire de l'action collective s'élargit, depuis le plaidoyer jusqu'aux occupations de terres[108].

L'Indonésie n'en a donc pas fini avec les problèmes paysans et la guerre des terres dont ces derniers sont victimes. Si ce vaste archipel n'a pas connu avec autant d'acuité qu'ailleurs la loi des propriétaires absentéistes, c'est désormais celle de groupes plus puissants qui s'y impose. L'histoire récente de l'Indonésie a donc été une fabrique de l'inégalité foncière à l'ombre du pouvoir. Rien ne semble indiquer qu'elle s'essouffle.

---

1. Pascale Phélinas, « La fin de la frontière agricole en Thaïlande », *Économie rurale*, 229, 1995, p. 42. À noter que ce pays lança quand même une modeste réforme agraire en 1975 après la chute du maréchal Thanom Kittikachorn.

2. « L'une des causes sous-jacentes de cette violence commune était le système de *zamindari*, importé du Bengale par les Britanniques. Selon ce système, les administrateurs britanniques accordaient aux propriétaires terriens bengalis des milliers d'acres de terres arables, dotés de baux de quatre-vingt-dix-neuf ans. Les paysans d'Arakan, qui fuyaient le pouvoir birman et qui revenaient chez eux après l'annexion britannique, se retrouvèrent privés des terres dont ils avaient, par héritage, été les légataires. Les *zamindari* bengalis (les propriétaires terriens) n'ont pas non plus voulu des Arakanais comme locataires sur leurs terres. Des milliers de paysans bengalis furent importés du district de Chittagong pour y cultiver la terre. » Rapport britannique sur les opérations de colonisation dans le district d'Akyab 1887-1888, p. 20 et 21. D'après Aye Chan, « The Development of a Muslim Enclave in Arakan (Rakhine) State of Burma (Myanmar) », *SOAS Bulletin of Burma Research*, 3 (2), automne 2005. On peut aussi lire Stéphane Dovert, *Les Rohingya de Birmanie*, Paris, Aux Lieux d'Être, 2007.

3. Élisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle, la Terre et les hommes*, tome VIII, Paris, Hachette, 1875-1893, p. 652.
4. Christophe Jaffrelot, *L'Inde contemporaine, de 1950 à nos jours*, Paris, Fayard, 2006, p. 423.
5. Christophe Jaffrelot, *L'Inde contemporaine, de 1950 à nos jours, op. cit.*, p. 524.
6. J. J. ban Klaberen, *The Dutch Colonial System in the East Indies*, New York (N. Y.), Springer, 1983.
7. Karl Wittfogel, *Le Despotisme oriental. Étude comparative du pouvoir total*, Paris, Minuit, 1964. Cet ouvrage a d'abord été publié en anglais (Yale University Press, 1957).
8. Marc Dufumier, *Agriculture et paysanneries des Tiers Mondes*, *op. cit.*. p. 260.
9. Eric Wolf, *Peasant Wars of the Twentieth Century*, *op. cit.*
10. Ngô Van, *Utopie antique et guerre des paysans en Chine*, Paris, Le Chat qui pêche, 2004.
11. Le bilan fut considérablement lourd, puisque le chiffre de 20 millions de morts est retenu.
12. Il s'agissait d'une révolte de paysans du nord de la Chine, intervenue à la fois dans un contexte de grande paupérisation et d'incandescence nationaliste. Alain Roux, *La Chine contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 29-30.
13. « Un seigneur de la guerre possède une armée de taille variable qui lui permet de contrôler et d'exploiter à sa guise une région ou, s'il perd, d'en conquérir une autre. Les bandits s'y intègrent à l'occasion, tandis que, après une défaite, les soldats vaincus deviennent des bandits. » Cité dans Alain Roux, *La Chine contemporaine*, *op. cit.*, p. 39.
14. La culture du riz a une capacité nourricière considérable : on l'estime à 7,5 millions de calories par hectare contre 1,5 million pour un hectare de prairie transformé en lait. Cette culture facilitait les hautes densités humaines dans une société essentiellement rurale.
15. Pham Cao Duong, « L'accaparement des terres au Vietnam pendant la période coloniale », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 72 (268), 1985, p. 251.
16. Pierre Brocheux et Daniel Hemery, *Indochine, la colonisation ambiguë (1858-1954)*, Paris, La Découverte, 2001, p. 122.
17. Eric Wolf, *Peasant Wars of the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 178.
18. Certes, la métropole développa le système bancaire, mais selon une enquête du gouvernement général de 1930, aux propriétaires fonciers qui purent réinvestir dans les circuits de l'usure les sommes empruntées aux organismes officiels.
19. Pham Cao Duong, « L'accaparement des terres au Vietnam pendant la période coloniale », art. cité, p. 270.
20. Eric Wolf, *Peasant Wars of the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 186.
21. *Ibid.*, p. 178.
22. Jean-Christophe Diepart, *The Fragmentation of Land Tenure Systems in Cambodia : Peasants and the Formalization of Land Rights*, AFD, juin 2015.
23. Atsushi Miura, « Dynamique des systèmes fonciers imbriqués aux Philippines depuis le XVI^{e} siècle », dans Pablo F. Luna et Niccolo Mignemi (dir.), *Prédateurs et résistants, appropriation et réappropriation de la terre et des ressources naturelles (XVI^{e}-XX^{e} siècle)*, *op. cit.*, p. 45-68. Atsushi Miura fait aussi remarquer que les *encomenderos* avaient, à la différence des *hacenderos*, parfois utilisé le *datu* comme relais pour la perception de leur tribut.
24. *Ibid*.
25. David S. Landes, *Richesse et pauvreté des nations*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 473. Il s'appuie notamment sur les travaux d'Aoki Kôji, *Études chronologique des révoltes paysannes*, Tokyo, Shinseisha, 1966.
26. Robert Calvet, « La réforme agraire japonaise », *Histoire et sociétés rurales*, 18, 2002, p. 74.
27. Elle assure 60 % du budget national jusqu'en 1887. Voir Marc Bourdier et Philippe Pelletier, « La question foncière au Japon », *Revue de géographie de Lyon*, 64 (3), 1989, p. 183.
28. Jean-Marie Bouissou (dir.), *Le Japon contemporain*, Paris, Fayard, 2007.

29. Robert Calvet, « La réforme agraire japonaise », art. cité.
30. Pierre-François Souyri, *Nouvelle histoire du Japon*, Paris, Perrin, 2010.
31. René Dumont, « Révolution dans les campagnes chinoises », *Politique étrangère*, 22 (2), 1957, p. 187-202.
32. Eric Wolf, *Peasant Wars of the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 148.
33. Lucien Bianco, « Les politiques agraires de la révolution chinoise », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 64, 2016, p. 141.
34. Mao Tsé-Toung, cité par Eric Wolf, *Peasant Wars of the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 148.
35. C'est ainsi qu'il les qualifiait dans son rapport sur le mouvement paysan dans le Hunan. Alain Roux, *La Chine contemporaine*, *op. cit.*, p. 69.
36. On peut se reporter notamment à l'analyse de Lucien Bianco, « Les paysans et la révolution : Chine, 1919-1949 », *Politique étrangère*, 33 (2), 1968, p. 117-141.
37. *Ibid.*, p. 141.
38. Eric Wolf, *Peasant Wars of the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 163.
39. René Dumont, « Révolution dans les campagnes chinoises », art. cité, p. 189.
40. Lucien Bianco, « Les politiques agraires de la révolution chinoises », art. cité, p. 143.
41. Mentionné par Hugues-Jean de Dianous, « Le Tibet et ses relations avec la Chine », *Politique étrangère*, 27, 1962, p. 52.
42. Roger Biard, « La réforme agraire au Tibet », *Annales de géographie*, 71 (385), 1962. p. 332.
43. Alain Cariou, « Le nouveau Xinjiang : intégration et recompositions territoriales d'une périphérie chinoise », *Revue EchoGéo*, juin 2009.
44. En juillet 1959, le fleuve jaune déborda et inonda la Chine orientale. En 1960, une certaine sécheresse sévit dans certaines régions du pays. Quant à la poursuite des exportations, il les justifia en affirmant : « distribuer les ressources de façon égalitaire ne fera que ruiner le Grand Bond en avant. Quand il n'y a pas assez de nourriture, des gens meurent de faim. Il vaut mieux laisser mourir la moitié de la population, afin que l'autre moitié puisse manger suffisamment ».
45. Jean-Marc Chaumet et Thierry Pouch, *La Chine au risque de la dépendance alimentaire*, Rennes, PUR, 2017.
46. Philippe Régnier, « Réformes agraires postcoloniales et amorces du développement en Corée du Sud et à Taiwan », dans Jean-Luc Maurer et Claude Auroi (dir.), *Tradition et modernisation des économies rurales : Asie-Afrique-Amérique latine*, Genève, Graduate Institute Publication, 1998, p. 152.
47. Eric Thorbecke, « Agricultural Development », dans Walter Galenson (ed.), *Economic Growth and Structural Change in Taiwan*, Londres, Cornell University Press, 1979, p. 132-205.
48. Alain Roux, *La Chine contemporaine*, *op. cit.*, p. 122-123.
49. Jean-Marc Chaumet et Thierry Pouch, *La Chine au risque de la dépendance alimentaire*, *op. cit.*, p. 62. Sur les trois phases de la décollectivisation, on pourra se reporter à Lucien Bianco, « Les politiques agraires de la révolution chinoise », art. cité.
50. Publiée le 7 février 2012 dans le quotidien économique, *21st Century Business Herald*, une étude de l'Université du peuple de Pékin montre que plus de 40 % des paysans chinois ont été dessaisis de tout ou partie de leurs terres par les autorités locales depuis la fin des années 1990. Les localités ont ensuite revendu les terrains en moyenne 40 fois plus cher que leur prix d'achat. Ces réquisitions sont à l'origine de conflits entre les populations rurales et les pouvoirs locaux, comme en décembre 2011 dans le village de Wukan, où les habitants se sont soulevés contre les spoliations de terres à la suite de la mort en détention d'un des porte-parole du mouvement de contestation.
51. GRAIN, « À "l'avant-garde" du nouveau programme de sécurité alimentaire chinois, les grandes entreprises remplacent les paysans », 2015 (disponible sur www.grain.org/).
52. Pierre Dockès, « Les fonds souverains et l'impérialisme d'émergence », *Revue d'économie financière*, 9 (1), 2009, p. 27-38.

53. GRAIN, « À “l’avant-garde” du nouveau programme de sécurité alimentaire chinois, les grandes entreprises remplacent les paysans », art. cité.
54. Lê Châu, *La Révolution paysanne du Sud-Vietnam*, Maspero, Cahiers libres, 88, 1966, p. 58.
55. Eric Wolf, *Peasant Wars of the Twentieth Century*, *op. cit.*, p. 196.
56. Selon Dao The Tuan, qui a calculé le coefficient de Gini pour l’accès à la terre, celui-ci était passé de 0,84 en 1955 à 0,8 en 1966. Dao The Tuan, « Vietnam, réformes agraires successives et succès de l’agriculture familiale », AGTER, 2002.
57. Marie Mellac, Frédéric Fortunel et Dac Dan Tran, « La réforme foncière au Vietnam : analyse des jeux d’acteurs et du processus de transformation des institutions aux échelons central et provincial », rapport scientifique, AFD, juin 2010.
58. Jean Delvert, « L’économie cambodgienne et son évolution actuelle », *Tiers-Monde*, 4 (13-14), 1963, p. 196.
59. Jean-Christophe Diepart, *The Fragmentation of Land Tenure Systems in Cambodia : Peasants and the Formalization of Land Rights*, rapport cité, p. 9.
60. Sacha Sher, *Le Parcours politique des « Khmers rouges » : formation, édification, projet et pratiques, 1945-1978*, thèse de doctorat, Nanterre, Université de Nanterre, 2002.
61. Sur tous ces mécanismes, voir Jean-Christophe Diepart, *The Fragmentation of Land Tenure Systems in Cambodia : Peasants and the Formalization of Land Rights*, rapport cité.
62. Abby Seiff, « Cambodge : des paysans forcés de quitter leurs terres », dans Laurent Delcourt (dir.), *État des résistances dans le Sud, les mouvements paysans*, Paris, Syllepse, 2013.
63. Christophe Jaffrelot, *L’Inde contemporaine, de 1950 à nos jours*, *op. cit.*, p. 37.
64. Daniel Thorner, « L’Inde d’aujourd’hui : le problème agraire », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1, 1962, p. 70.
65. Christophe Jaffrelot, *L’Inde contemporaine, de 1950 à nos jours*, *op. cit.*, p. 524.
66. On pourra lire l’excellente « monographie » de Claire Aubron, Hugo Lehoux et Corentin Lucab, « Pauvreté et inégalités en Inde rurale, réflexion à partir de deux diagnostics agraires dans l’État du Gujarat », *Echogéo*, avril-juin 2015.
67. Lennart Bendfeld, *Naxalism : The Maoist Challenge to the Indian Statan*, Fondation Heinrich Böll Stiftung, Inde, 2010.
68. Jean-Luc Racine, « Géopolitique de l’agriculture indienne », dans Pierre Blanc et Béatrice Giblin, *Hérodote*, 156, premier semestre 2015, p. 38.
69. Brigitte Steinmaan, « La révolution au Népal : Mao, les Brahmanes et les paysans », *Critique internationale*, 31, avril-mai et juin 2006.
70. Michelle Kergoat, *Histoire politique du Népal, Aux origines de l’insurrection maoïste*, Paris, Karthala, 2007.
71. Le Népal a été longtemps dominé par les Shaha mais, à partir de 1846, ce sont les Rana qui ont pris le relais. La querelle de *leadership* reprit de plus belle après la seconde guerre mondiale.
72. Marc Gaborieau, « L’Inde de 1919 à 1941 : nationalismes, “communalisme”, prosélytisme et fondamentalisme », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 2002, p. 111-125.
73. Christophe Jaffrelot, *Le Pakistan*, Paris, Fayard, 2000.
74. Christophe Jaffrelot, *Le Pakistan*, *op. cit.*
75. Mariam Abou Zahab, « Le Sipah-E Sahaba Pakistan dans le Penjab, islamisation de la société ou conflit de classe ? », *Cahiers du Cemoti*, 27, 1999, p. 143-157.
76. Nicolas Martin, *Politics, Landlords and Islam in Pakistan*, Londres, Routledge, 2016.
77. Tushra K. Barua, « Military Regime in Pakistan and Bangladesh : a Contrats in Political Processes », *Geographica Helvetican*, 2, 1979, p. 68-73. Mohmand Shandana Khan, « Losing the Connection : Party-voter Linkages in Pakistan », *Commonwealth and Comparative Politics*, 52 (1), 2014, p. 7-31.
78. Christophe Jaffrelot, *Le Syndrome pakistanais*, Paris, Fayard, 2013.
79. Mohmand Shandana Khan, « Losing the Connection : Party-voter Linkages in Pakistan », art.

cité.
80. Sharif Shuja, « The Sources of the Pakistan's Insecurity », *Contemporary Review*, 22 juin 2007.
81. En août 2016, l'Asian Legal Resources Centre (ALRC) qui dénonce les violations des droits en Asie a saisi l'ONU sur ces violences.
82. Robert Looney, « Agrarian Mirage : Gulf Foreign Direct Investment in Pakistan's Agricultural Sector », Middle East Institute, 1er octobre 2014.
83. Ratan Lal Chakraborty, « Le delta du Bengale et la mise en valeur de terres alluviales depuis le régime colonial », *Hérodote*, 121, 2006, p. 119-138.
84. Kapaeeng Foundation et Oxfam, *Human Rights Report 2011 on Indigenous Peoples in Bangladesh*, 2012.
85. Ils ont été estimés à 4,5 millions en 2008.
86. Éric Meyer, « L'impact social de la crise, milieu rural : le cas du Sri Lanka », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 63 (232-233), 1976, p. 668-686.
87. Jude Lal Fernando, « Sri Lanka : géopolitique de l'accaparement des terres », dans Laurent Delcourt (dir.), *État des résistances dans le Sud, les mouvements paysans*, *op. cit.*, p. 205-213.
88. Lizzie Colingham, *The Taste of War, World war Two and the Battle for Food*, *op. cit.*, p. 51.
89. *Ibid.*, p. 51.
90. Marc Bourdier et Philippe Pelletier, « La question foncière au Japon », *Revue géographique de Lyon*, 64 (3), 1989, p. 182.
91. Robert Calvet, « La réforme agraire japonaise de 1946, les fondements historiques d'un succès », *Histoire et sociétés rurales*, 18 (2), 2002, p. 65-89.
92. C'est une hypothèse retenue par Philippe Pelletier, *Géopolitique de l'Asie*, Paris, Nathan, 2014, p. 164.
93. Thierry Guthmann, « L'ouverture du marché du riz japonais. Comment faire accepter l'abandon de la souveraineté ? », *Mots. Les langages du politique*, 71, 2003, p. 103-118.
94. Voir le témoignage de Michel Griffon, « Les phénomènes de *land grabbing*. Un rendez-vous historique pour les agricultures africaines ? », *Afrique contemporaine*, 238, 2011, p. 29-41.
95. Dans le cadre de la Loi sur le foncier agricole de 1952, ce principe fut établi « reconnaissant que la solution la plus appropriée pour le foncier agricole est qu'il appartienne à ceux qui cultivent et travaillent la terre eux-mêmes ».
96. Heo Man-Ho, « La guerre de Corée vue du côté coréen », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 239, 2010, p. 8.
97. Heo Man-Ho, « La guerre de Corée vue du côté coréen », art. cité, p. 8.
98. Philippe Pons, *Corée du Nord, un État-guérilla en mutation*, Paris, Gallimard, 2016.
99. *The Telegraph*, 29 mars 2016.
100. Philippe Régnier, « Réformes agraires postcoloniales et amorces du développement en Corée du Sud et à Taiwan », chap. cité, p. 160.
101. Dominique Caouette, « Oligarchisme et caciquisme : dérives et attributs de l'État philippin contemporain », dans Daniel C. Bach et Mamoudo Gazibo (dir.), *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, p. 231-250.
102. Atsushi Miura, « Dynamique des systèmes fonciers imbriqués aux Philippines depuis le XVIe siècle », chap. cité, p. 60.
103. Marc Dufumier, *Agriculture et paysanneries des Tiers mondes*, *op. cit.*, p. 296.
104. Atsushi Miura, « Dynamique des systèmes fonciers imbriqués aux Philippines depuis le XVIe siècle », chap. cité, p. 65. Voir aussi Saturnino M. Borras Jr. et Jennifer C. Franco, « Philippines : antécédents et défis des mouvements paysans contemporains », dans Laurent Delcourt (dir.), *État des résistances dans le Sud, les mouvements paysans*, *op. cit.*, p. 205-213.
105. George Corm, *Pour une lecture profane des conflits*, Paris, La Découverte, 2012.
106. Dominique Caouette, art. cité, p. 244.

107. Robert Cribb, « How Many Deaths ? Problems in the Statistics of Massacre in Indonesia (1965-1966) and East Timor (1975-1980) », dans Ingrid Wessel et Georgia Wimhöfer (eds), *Violence in Indonesia*, Hambourg, Abera, 2001, p. 82-98.
108. Dianto Bachriadi, « Indonésie : hauts et bas des luttes pour la terre », dans Laurent Delcourt (dir.), *État des résistances dans le Sud, les mouvements paysans*, *op. cit.*, p. 189-196.

Le Moyen-Orient : la conflictualité vue depuis la terre

Le Moyen-Orient, ainsi nommé par le géographe américain Alfred Mahan, n'est pas un continent. Il est bien « le produit d'un imaginaire géopolitique », comme a pu l'écrire Hamit Bozarslan[1] et, aujourd'hui encore, il demeure un objet géographique mal défini. Pour les Américains, il a tendance à couvrir les territoires du Maroc à l'Afghanistan. En Europe prévaut une vision plus restreinte qui compte les pays du Levant autour desquels se trouvent la péninsule Arabique au sud-est, la Turquie au nord-ouest, l'Égypte au sud-ouest et l'Iran au nord-est. Si, dans ce chapitre, nous retenons cette définition plus étroite du Moyen-Orient, c'est aussi parce que l'actualité tragique lui donne toute sa pertinence. Avec la guerre en Syrie ou au Yémen, on voit bien que cet espace fonctionne comme un bloc géopolitique : de près ou de loin, ces deux conflits impliquent toute la région du « Moyen-Orient ». Certes, les dynamiques politiques au Maghreb et au Pakistan ne lui sont pas étrangères – pensons à l'islamisme –, mais le tropisme très fort de ces pays, vers l'Europe, l'Afrique ou l'Asie du sud, atténue leur lien avec le bloc géopolitique moyen-oriental.

Dans cette région, la fabrique de la question foncière a fonctionné selon différentes modalités, que l'on se trouve sur les terres longtemps soumises aux Ottomans ou dans la région de l'actuel Iran. Nous nous attacherons en premier lieu à la Mésopotamie du Nord ou Levant (Syrie, Liban, Jordanie, Palestine, Irak) et à l'Égypte qui ont connu des mécanismes d'appropriation-concentration proches, puis à l'Iran. Comme dans les

précédents chapitres, nous regarderons ensuite comment cette situation de déséquilibre agraire, héritée au XX^e siècle, a partiellement interagi avec les trajectoires politiques récentes quand elle ne les a pas déterminées au moins partiellement.

Le lien entre terre et politique ne peut pas uniquement se lire à l'aune de l'accès inégal à la terre. Sur la question de la Palestine, encore si centrale dans les relations internationales, le dépôt historique du dualisme foncier a assurément joué un rôle au moins jusqu'à la création d'Israël en 1948. Depuis ce moment, la « guerre des terres » entre Israéliens et Palestiniens ne saurait s'expliquer uniquement en ces termes, même si la situation revient à créer une nouvelle situation d'inégalité d'accès à la terre au profit des premiers, dans la vallée du Jourdain en particulier.

Si sur ce conflit nous ne saurions donc réduire notre approche à la seule question de l'accès déséquilibré à la terre, c'est encore plus vrai dans la péninsule du Golfe. Dans cette région de fort nomadisme, seules les oasis de l'Arabie ou les fonds de vallées des montagnes du Yémen (l'ancienne *felix arabia*) furent utilisées pour l'agriculture. L'écrasante majorité des terres demeurait donc à faible empreinte humaine, *a fortiori* agricole. Le dualisme foncier entre propriétaires absentéistes et tenanciers n'était donc pas de mise.

Ne pas aborder cette région serait toutefois un oubli, tant certains de ses pays participent aujourd'hui à écrire une nouvelle page de la question foncière. En effet, l'Arabie Saoudite, le Qatar et les Émirats arabes unis, soumis à la dictature de l'aridité, se projettent sur les continents pour sécuriser leur alimentation.

Il va sans dire que dans cette région aride, la terre renvoie bien sûr à l'eau. Si ici nous abordons la terre, c'est donc souvent en sous-entendant la terre irriguée. Or le développement de l'irrigation accroît aujourd'hui la conflictualité entre pays car ils se disputent une même ressource limitée. Nous avons abordé cela dans des travaux précédents que nous n'évoquerons pas ici.

De la terre d'Allah à la grande propriété de quelques-uns

Par-delà la diversité des civilisations qui l'ont parcourue, la région du Moyen-Orient a été marquée par un long rapport à l'islam. Or, pour cette religion, la propriété privée du sol est restée longtemps marginale, en tout cas pour les terres considérées comme un butin de guerre[2] – c'est-à-dire

l’essentiel du territoire, le caractère privé étant dévolu exclusivement aux propriétés domestiques. La terre arable n’étant jamais définitivement appropriée, Xavier de Planhol fait ainsi remarquer que « l’islam n’a pas connu la féodalité rurale héréditaire et enracinée dans le sol, avec sa trame de liens de vassalité fixes et transmissibles, qui s’est établie dans l’Europe chrétienne[3] ».

De son côté, l’islamologue Louis Gardet résumait les choses en matière de statut foncier en proposant une distinction entre les deux dernières religions du Livre, dans l’ordre chronologique de leur apparition : « En chrétienté, la vraie notion de propriété suppose à la base la reconnaissance d’un droit de propriété fondé sur la nature concrète de la personne humaine [...] elle suppose non moins nettement que l’usage doit être “en quelque sorte commun”, que le propriétaire, donc, est responsable dans sa gestion devant la communauté. En islam, l’homme [...] sera possesseur plus que propriétaire ; il aura des devoirs à acquitter vis-à-vis de la communauté car tel est le précepte de Dieu, moyennant quoi, il pourra exercer sur les biens à lui remis un droit d’usage privé, si l’on préfère : droit pratique d’user et de jouir – non d’abuser[4]. »

Longtemps, seul le droit d’usage a ainsi été reconnu dans l’islam, l’homme étant considéré comme un usufruitier d’une terre qui ne lui appartenait pas. Cette situation changea dans la région du Moyen-Orient sous l’effet de réformes et de la transformation des économies : la propriété monta en puissance et avec elle la concentration des terres. Ces processus étant différents d’un espace à l’autre, trois sous-régions peuvent être distinguées : le Levant et l’Anatolie, l’Égypte et l’Iran.

Le sultan, le vice-roi, les notables et les paysans

Dans les régions du Levant demeurées le plus longtemps sous tutelle ottomane (les actuels Liban, Jordanie, Irak, Syrie, Palestine), de même qu’en Anatolie, le XIX^e^ siècle fut marqué par un processus d’appropriation-concentration sur fond de ces réformes et de ces bouleversements économiques. Un nouveau code agraire fut établi en 1858. Il s’inscrivait plus largement dans le mouvement de réorganisation (*Tanzimat* en arabe) de l’État ottoman qui s’étala de 1839 à 1876, en vue de revigorer un empire en proie à une crise financière mais aussi géopolitique liée à l’irrédentisme de certains peuples balkaniques.

Avant ces réformes, les terres cultivées répondaient au statut *miri* : ces terres « amiriées » constituaient les terres du Domaine (*Aradi al-mamlaka*)

et demeuraient la propriété de l'État. Cependant, elles étaient laissées en usufruit aux paysans, du moins tant qu'ils ne les laissaient pas vacantes plus de trois années consécutives. Pour bénéficier de la terre, les paysans devaient acquitter des taxes en nature ou en numéraire à des intermédiaires (*mültazims*) en charge de circonscriptions foncières (*iqta*). Ces *mültazims* les reversaient ensuite à l'État après avoir prélevé leurs commissions. De fait, dans ce système *iltizām, qui avait progressivement remplacé le système timariote*[5], les terres cultivées pouvaient se transmettre, sans pour autant que les héritiers n'en devinssent les propriétaires. Les terres restaient en dernière instance la propriété du Sultan. Désormais, avec les *Tanzimat*, la terre passait dans le régime privé (*melk*), et un titre de propriété (*tapu*[6]) était octroyé par le service du cadastre (*Defter-Khané*) à celui qui la cultivait.

Cependant, pour plusieurs raisons, ce régime de privatisation conduisit en quelques décennies à un processus de concentration foncière. D'une part, les anciens *mültazims* s'arrogèrent tout ou partie de leurs circonscriptions foncières. D'autre part, dans cette période de réformes foncières, les sultans distribuèrent directement des terres à certains de leurs obligés. Le sultan Abdülhamid s'arrogea lui-même des pans considérables de terres dans certaines contrées. Cette politique du don de la terre fut aussi utilisée par les sultans pour asseoir leur autorité sur les espaces tribaux, notamment ceux de l'Irak actuel[7]. Des chefs des grandes confédérations tribales influents furent ainsi dotés d'immenses espaces en échange desquels ils s'engageaient à sédentariser leurs tribus, à protéger les voies de communication, à mettre un terme aux *razzias* et à acquitter des impôts. Les « agriculteurs tribaux », quant à eux, devenaient métayers ou fermiers des grands chefs de tribus.

Une dynamique économique favorisa aussi cette concentration de terres nouvellement privatisées. L'ouverture du commerce avec l'Europe favorisa le développement d'une riche classe de commerçants urbains, désireuse d'acquérir de nouveaux actifs. En effet, les placements bancaires étaient peu facilités du fait de l'application de la *charia* dans l'empire[8]. L'immatriculation des terres et *de facto* leur mise en marché donnaient ainsi à ces riches commerçants une opportunité d'accéder à un nouveau placement. Plus indirectement, ces commerçants, qui avaient pris l'habitude de placer leurs numéraires sous forme de prêts de campagnes aux paysans, pouvaient devenir propriétaires des terres à la faveur de la faillite de leurs emprunteurs. Ainsi ces notables accroissaient la taille de leurs propriétés et les paysans en faillite devenaient en ce cas leurs métayers. Selon Bishara

Kader, « c'est incontestablement l'usure qui constitua le procédé le plus fréquent dans la conquête économique de la campagne[9] ». Le prêt à intérêt était pourtant interdit en islam. Mais, comme Maxime Rodinson l'a montré, les docteurs de la loi se sont souvent ingéniés à détourner cette prescription. « Ces méthodes portaient un nom en arabe : *hiyal*, les ruses, astuces[10]. »

D'autres modes d'appropriation furent utilisés par les *efendis* (notables lettrés) comme celui de pouvoir opérer les démarches d'immatriculation à la place du paysan illettré qui se retrouvait ainsi dépossédé. Mais dans certains cas, c'était le paysan lui-même qui demandait à être remplacé par un notable pour enregistrer sa terre et ainsi éviter des impôts ou fuir la circonscription.

L'évolution des terres collectives (en statut *musha*, l'équivalent proche-oriental du *arch* au Maghreb) facilita également cette appropriation terrienne par quelques-uns. Avant les réformes ottomanes, ces terres gérées de façon collective étaient redistribuées périodiquement aux familles des villages qui avaient jadis adopté ce statut. Il s'agissait d'un mode de gestion très égalitaire, notamment parce que la redistribution régulière des terres permettait de favoriser des familles qui ne l'avaient pas été au tour d'avant. Avec l'arrivée de l'immatriculation des terres, des villages de type *musha* furent enregistrés au nom de cheikhs de tribu ou de riches citadins supposés les protéger des excès du fisc et des convoitises des nomades ou des villages voisins.

Il faut noter en revanche que la privatisation des terres n'entraîna pas un investissement massif de l'Europe. Une loi de 1867 l'autorisait pourtant, mais le relatif éloignement et le contexte agro-climatique étaient peut-être dissuasifs. De même que pouvait l'être aussi la fiscalité[11].

Ainsi, depuis la fin du XIX^e^ siècle et encore plus au milieu du XX^e^ siècle, la propriété de la terre se présentait de façon très inégalitaire au Levant et en Anatolie. Quelques exceptions demeuraient malgré tout, notamment dans la montagne du mont Liban ou dans le Djebel Hauran au sud de la Syrie, ces deux régions ayant connu une redistribution forcée au XIX^e^ siècle du fait de révoltes paysannes. Dans la montagne libanaise, à laquelle l'Empire ottoman avait légué un statut d'autonomie dès le XVI^e^ siècle, un système d'affermage indirect avait permis l'apparition d'une féodalité terrienne. L'émirat autonome de la montagne libanaise était ainsi divisé en circonscriptions foncières (*muqata*), placées sous la tutelle d'un *muqataji* – fermier chargé d'y prélever l'impôt, l'émir étant une sorte de grand *muqataji*. Par leur statut de fermier de l'impôt, ces *muqatajis* détenaient un

moyen d'enrichissement, dont ils jouissaient plus ou moins selon qu'ils abusaient des prélèvements ou non. Par ailleurs, leur position leur valait d'avoir des propriétés foncières de taille relativement élevée, pour l'entretien desquelles ils s'appuyaient sur des métayers dont l'exploitation était trop modeste pour faire vivre une famille.

Les paysans s'étaient révoltés régulièrement contre ce système, en particulier contre les pratiques fiscales et les conditions de métayage qui leur étaient souvent défavorables. En 1858, une révolte éclata, plus massive que les précédentes, dans la région du Kesrouan administrée par la famille Khazen. Soutenus par un clergé de plus en plus critique envers les pratiques féodales[12], les paysans déclenchèrent une jacquerie dont le héros fut Tanios Chahine, devenu par la suite un héros national libanais. Ils refusèrent l'imposition et occupèrent certaines terres des Khazen et autres cheikhs, ce qui scella la disparition de la grande propriété dans la montagne – au demeurant pas aussi importante que dans les plaines. Cependant, en se propageant dans les zones mixtes druzo-maronites comme le Chouf, ces révoltes de paysans maronites entre 1858 et 1860 conduisirent à des affrontements entre les deux communautés, essentiellement dans les territoires des cheikhs druzes, ces derniers manipulant leurs coreligionnaires contre les paysans maronites.

Tout comme au mont Liban, le Djebel Hauran situé au sud de la Syrie avait vu lui aussi disparaître en grande partie la grande propriété foncière. En 1886-1887, la paysannerie druze s'était soulevée contre ses cheikhs qui lui avaient imposé un fardeau très lourd. Obtenant un droit de possession de leur terre, ils purent ainsi sortir du système de métayage. Il s'agissait donc d'une sorte de réforme agraire avant l'heure qui, comme au mont Liban, fut imposée par la force paysanne.

Le territoire de l'actuelle Jordanie constitua une autre exception au déséquilibre foncier mais pour d'autres raisons. D'une part, la présence ottomane dans l'actuelle Jordanie fut moins forte qu'en Syrie, ce qui atténua le double phénomène d'immatriculation et d'appropriation. D'autre part, la politique foncière, mise en œuvre par les Britanniques à partir de 1927 et achevée en 1952, empêcha le développement de la grande propriété. Ils réussirent en effet à accompagner le mouvement de dislocation des villages *musha* en propriétés individuelles, évitant ainsi des phénomènes d'immatriculation par certains personnages influents. Et ce programme britannique de transformation des propriétés collectives en propriétés individuelles réussit, dans la mesure où il fut accompagné par un système de financement efficace. Il permit en effet de financer les

exploitations issues du partage (*mafruz*) de la propriété collective, autrement que par les commerçants[13]. Ainsi, au début des années 1950, la terre était relativement bien répartie dans le royaume hachémite au moins en comparaison des autres régions où la structure foncière demeurait très duale : d'un côté, une élite foncière y détenait aussi le pouvoir politique, en lien avec les tutelles britannique et française, que ce soit dans le cadre des mandats en Syrie, Liban, Palestine, Irak ou dans celui des accords égypto-anglais ; de l'autre, une multitude de petits paysans, souvent pauvres, travaillaient la terre qu'ils ne possédaient pas le plus souvent et la cultivaient en tant que métayers ou fermiers.

À l'instar de la majorité des territoires du Levant, l'accès à la terre s'est construit de façon très inégalitaire dans une Égypte réapparue au XIX^e siècle après avoir longtemps perdu son très ancien rayonnement. L'étroit et long cordon de terres irriguées au rythme des respirations du fleuve lui fournit très tôt les moyens de cette puissance. En affirmant que l'Égypte était un don du Nil, Hérodote avait déjà pu faire ce constat. Les limons fertiles et les eaux venus d'Éthiopie avaient procuré les moyens de l'essor d'une nation dont l'ethnogenèse participait d'une « civilisation hydraulique » au sens de Karl Wittfogel. Après un apogée au temps des Fatimides, l'Égypte avait cependant perdu de ce rayonnement au point de devenir une province ottomane parmi beaucoup d'autres dont le passé était moins glorieux.

C'est Mohamed Ali, officier ottoman, en charge de cette province de 1805 à 1848, qui lui redonna un peu de ce prestige perdu. Contrairement à la Mésopotamie du nord, encore pour longtemps sous la tutelle ottomane, il réussit progressivement à défaire cette province d'Égypte du contrôle d'Istanbul. Celui qui avait décroché le titre de vice-roi bâtit une politique de puissance, en partie sur la valorisation de la terre. Il s'agissait de faciliter l'alimentation des populations pour disposer d'une armée solide et éviter l'instabilité politique. Il fallait aussi développer les productions d'exportation, en particulier le coton à longues fibres et la canne à sucre, pour fournir des matières premières à des industries en développement.

Pour ce faire, le vice-roi entreprit des travaux hydrauliques. De même, il engagea des réformes foncières qui consistaient en une conquête de terres nouvelles sur le désert et en une privatisation progressive des terres de vieille agriculture. En 1829, Mohamed Ali alloua ainsi des terres incultes du désert (terres *ibadiya*) à des chefs de tribus qu'il voulait sédentariser ainsi qu'à des hauts fonctionnaires ou des officiers de l'armée comme récompenses pour services rendus. D'abord usufruitiers, les

concessionnaires de terres *ibadiya* furent en capacité de les transmettre à partir de 1838, puis de les vendre à partir de 1842. Ils en reçurent la pleine propriété en 1852 sous le règne de son fils Saïd. Par ailleurs, Mohamed Ali distribua des terres du domaine privé de l'État (*jiflik*) à des membres de sa famille ainsi qu'à des proches, ces terres évoluant elles aussi vers la propriété privée. Enfin, sur les terres de vieille agriculture situées dans la vallée du Nil, la petite propriété fut également reconnue. Mais c'est son fils Saïd qui en fit une loi foncière en 1858. Dès lors qu'ils les avaient exploitées depuis cinq années, les paysans recevaient des titres de propriété.

Si avec ces mesures, les prémices de la grande propriété étaient bien là, notamment dans le cadre des terres *ibadiya* et des terres *jifliks*, la suite renforça son emprise. La petite propriété fut en effet moins à même de résister aux crises récurrentes de l'agriculture, notamment dans la production de coton très exposée aux aléas de l'internationalisation économique. Ces crises étaient porteuses d'endettement pour des petits agriculteurs qui, tôt ou tard, devaient se délester de leur bien au profit d'acteurs solvables, autrement dit des propriétaires plus prospères ou des commerçants-usuriers. Ces mêmes bénéficiaires du nouveau capitalisme agraire profitèrent aussi du passage des générations qui, en subdivisant les propriétés, fragilisait les structures les plus modestes. Tout était en place pour créer la grande question sociale de la première moitié du XX^e^ siècle, celle du mal-être paysan d'une Égypte majoritairement rurale.

En Perse : des processus singuliers pour un résultat similaire

L'apparition des inégalités foncières dans des sociétés où la terre fut un actif important a été finalement la même de l'Égypte à la Mésopotamie du nord. Éloignée de l'influence ottomane, la Perse connut des mécanismes d'apparition très différents.

Avec l'Égypte, la Perse devenue l'Iran partage la particularité d'être le plus vieil État de la région. Vaste pays de 1,6 million de kilomètres carrés, ce pays est composé en son cœur d'un vaste plateau bordé par des montagnes qui lui offrent une protection naturelle[14]. Plus limitées qu'au temps des grands empires perses de l'antiquité, les frontières de l'Iran actuel se sont stabilisées au XIX^e^ siècle, après que le pays a subi les coups de boutoir de la Russie et du Royaume-Uni, engagés au XIX^e^ siècle dans une rivalité coloniale en Asie – le fameux « grand jeu » –, tandis que l'Empire ottoman n'était pas en reste sur son flanc occidental.

Dans cette Perse qui chercha souvent à étendre son influence, c'est bien l'agriculture et l'élevage qui jusqu'à la période contemporaine assurèrent son rayonnement. Dans ce contexte, la gestion de la terre était centrale. De même que celle de l'eau dont la maîtrise participait d'une véritable ingénierie technique et sociale, notamment avec le développement d'un énorme réseau de galeries souterraines (*qanats*) chargées de convoyer l'eau des nappes vers les terres arables.

Depuis la dynastie safavide qui adopta le chiisme comme religion d'État au début du XVI^e^ siècle jusqu'à la veille de la grande réforme agraire du début des années 1960, c'est le système *malik-Rayati* qui prévalut dans le paysage foncier à côté d'autres organisations foncières plus marginales. Dans le cadre de ce système qui cherchait à construire une « féodalité d'État militaire[15] », beaucoup de villages (*deh*) appartenaient en effet à un grand propriétaire qui, en cas de conflit, devait mettre des hommes au service du pouvoir monarchique. Quoique portant un nom arabe provenant du terme *melk*, cette grande propriété (*amlâk*[16]) remontait sans doute plus haut dans l'histoire[17].

Dans cette organisation foncière, le propriétaire (*arbâb*) faisait travailler ses terres par des paysans métayers auxquels il fournissait en plus les semences et autres prestations. L'un et l'autre se partageaient les récoltes selon une répartition qui dépendait des cultures et de la présence ou non d'irrigation. En effet, c'est bien le propriétaire qui assumait la charge de l'entretien des *qanats*.

Bien que le paysan ne fût que l'usager de la terre, sa charge se transmettait en principe de père en fils, sachant que la plupart du temps, le propriétaire choisissait entre eux celui qui semblait le plus solvable. Quant aux autres enfants, ils « étaient contraints à l'émigration, à exercer un petit métier dans la société villageoise ou encore recevaient du propriétaire (*arbâb*) l'autorisation de mettre en valeur des terres incultes[18] ». Avec le temps, beaucoup des grands propriétaires se fixèrent en ville et s'appuyèrent sur des intendants – les *Mobachers* – pour gérer leurs terres.

À côté de ces grands propriétaires d'extraction non royale, les institutions religieuses et monarchiques détenaient également des pans importants de la terre arable. Notons aussi que d'autres accès à la terre existaient même s'ils étaient de bien moindre ampleur : le système *Ejarh-Kari*, où le grand propriétaire percevait un fermage[19] et la petite propriété privée s'invitaient également dans le paysage agraire.

Dans l'ensemble, l'accès à la propriété était donc très déséquilibré en Iran à la veille de la réforme agraire du début des années 1960. Non

seulement la situation des métayers demeurait précaire, mais la poussée démographique du XX^e siècle les mettait en concurrence. Parallèlement, une autre évolution s'était dessinée dans les années 1950 : les commerçants avaient cherché à investir dans des villages qu'ils louaient ou achetaient alors à leurs propriétaires. C'était une question de prestige, « la possession de la terre conférant une sorte de noblesse » mais aussi d'enrichissement, eu égard à la rentabilité de l'actif foncier[20].

Une histoire politique revue au prisme foncier

Mêlant d'une côté une élite foncière et, de l'autre, une paysannerie pauvre, la situation sociale dans la région était donc instable au lendemain de la seconde guerre mondiale. Elle l'était également sur le plan politique. En particulier dans les pays arabes, où la défaite de 1948 contre Israël, vécue comme une humiliation par la population, les poussait vers des courants nationalistes en rupture avec les élites foncières qui servaient de relais aux Britanniques et aux Français. C'est dans ce contexte que doivent être replacées la révolution nassérienne en Égypte et l'instabilité politique syrienne et irakienne qui conduisirent à l'avènement de régimes baasistes.

Les régimes issus de ces bouleversements politiques logèrent les réformes agraires en priorité dans leurs agendas politiques, ce qui ne fut pas le cas des autres pays de la région. Le Liban parce qu'il avait choisi un modèle de croissance peu tourné vers ses paysans, la Palestine car aucun État ne vit le jour, et la Jordanie parce qu'elle était en situation d'exception agraire avec un accès relativement égalitaire à la terre. Nous abordons le Liban et la Palestine car leur histoire est profondément liée aux structures agraires. Mais nous n'évoquerons pas la Jordanie, exception qui confirme la règle du lien entre inégalité foncière et histoire politique. Nous avons vu les raisons de cette exception agraire qui, selon Michael Fischbach, a été pour beaucoup dans la stabilité du royaume de Jordanie. Selon cet auteur, « la paysannerie sans terre et les revendications à propos de la terre ont nourri, avec d'autres facteurs, la révolte palestinienne de 1936-1939 et la résistance anti-israélienne après 1948, les coups d'État militaires en Syrie à partir de 1949, le renversement égyptien en 1952, la révolution irakienne en 1958, la guerre civile libanaise de 1958 et au-delà. Dans la période de bouleversements politiques qu'a connus le monde arabe, la paysannerie jordanienne en revanche est restée tranquille car son sort était de loin meilleur[21] ». Cependant, cette hypothèse mérite d'être complétée par d'autres éléments qui favorisent à l'évidence cette stabilité, en premier lieu

la plus grande homogénéité ethno-religieuse du pays et le moindre niveau d'ingérences étrangères. Faut-il ajouter la « légitimité symbolique » du roi Hussein au moment de ces périodes d'instabilité à forte résonance rurale ? Sur ce point, la prudence est de mise car aucune des monarchies égyptienne, irakienne et yéménite n'a résisté à des révolutions, respectivement en 1952, 1958 et 1962. Mais il est vrai que le roi Hussein avait aussi une « légitimité charismatique », à la différence de ses pairs de la région.

En s'éloignant du Levant, nous aborderons l'Iran, autre exception dans la région. Non pas qu'il ne soit pas arabe, mais que ses politiques de ruptures agraires furent portées par un pouvoir monarchique qui heurta entre autres une partie du clergé chiite. La Turquie qui au contraire avait embrassé le républicanisme avec Ataturk ne fit jamais les transformations foncières qui auraient dû s'imposer, ce qui ne fut pas sans effet sur son histoire politique récente.

De l'Égypte au Levant : une agro-politique active

L'Égypte : faim de terres et fin des pouvoirs

Nation paysanne s'il en est, l'Égypte s'est illustrée par l'intimité du lien entre histoire politique contemporaine et réalité foncière. Déjà, en 1919, alors que les Britanniques contrôlaient les affaires du pays, la révolution égyptienne menée par le nationaliste Saad Zaghloul comptait la pauvreté paysanne parmi ses moteurs[22], en sachant que cette situation des campagnes s'expliquait en grande partie par l'organisation foncière très duale, comme nous l'avons vu précédemment.

Cette révolution débuta lorsque les membres du parti nationaliste *wafd* (délégation) furent arrêtés, le 9 mars 1919, alors qu'ils voulaient se rendre aux négociations de Versailles, où était discuté le destin du Moyen-Orient à l'issue de la première guerre mondiale. Selon Saker El Nour : « La révolte des paysans contre l'autorité des grands propriétaires a alors coïncidé avec le mouvement d'indépendance au point où les grands propriétaires ont eu peur que la révolution puisse changer de cible et passer de l'occupation britannique à eux[23]. » Et cet auteur de citer moult attaques de paysans dans les jours d'insurrection aussi bien contre des intérêts de la monarchie égyptienne et de la puissance coloniale britannique que contre certains propriétaires. Si la révolte de 1919 fut initiée par une élite nationaliste éduquée, les campagnes furent donc leur caisse de résonance. Saad Zaghloul ne déclara-t-il pas : « ceux qui portent les *djellabas* bleues sont les

figures de la révolution[24] » ? Ainsi que le fait remarquer Anouar Abd al-Malek, « ils seront plus tard, à l'avant-garde des luttes démocratiques contre le cabinet Ziwer (1925), et la dictature d'Ismail Sidky (1930-1933)[25] ».

Cependant rien ne changea véritablement jusqu'à ce que, à la fin de la seconde guerre mondiale, les idées communistes propagées dans certaines zones industrielles commencent à gagner les espaces ruraux limitrophes, les organisations ouvrières et étudiantes proches de la gauche faisant du slogan de la réforme agraire l'une des pierres d'angle de leur discours[26]. Cette insistance sur le besoin de réforme foncière poussa certains représentants à s'en emparer pour mieux la canaliser. Ainsi Moustapha el-Nahas Pacha, alors président du Conseil, reconnaissait dès 1944 devant le Parlement que « le défaut le plus grave qui provoque la pauvreté de la majorité des habitants consiste dans le grand nombre des grandes propriétés[27] ». La même année, un membre de la Chambre, Mohamed Khattab, proposa une loi interdisant à tout propriétaire ayant plus de 50 feddans[28] d'acheter de nouvelles terres, mais sa proposition fut rejetée lors de son vote en 1945. Ainsi, au tournant des années 1940, la surface agricole demeurait encore fortement concentrée, puisque 0,1 % des propriétaires détenaient 20 % de la surface cultivée[29]. Certains *latifundia* atteignaient plus de 7 000 feddans. Parmi eux, le roi faisait figure de très grand propriétaire, puisqu'il en détenait 100 000.

La situation sociale était donc intenable : dans un contexte mêlant hausse démographique et grande propriété, la faim de terres était grandissante. À cela s'ajoutait le fait que sur le plan politique, la guerre de 1948 entre Israéliens et Arabes avait particulièrement fragilisé la monarchie égyptienne qui n'avait pas réussi à soutenir les Arabes de Palestine. Son renversement en 1952 par les officiers libres allait ainsi ouvrir des perspectives aux paysans en particulier sur la question foncière.

D'extraction militaire mais en résonance avec la paupérisation de la société rurale, les révolutionnaires nassériens placèrent, en effet, la question rurale au cœur de leur agenda en lançant une réforme agraire dès 1952. Il s'agissait, d'une part, de moderniser un système qui ne contribuait pas au dynamisme économique. Le coût des fermages devenant exorbitant sous la pression de la croissance démographique[30], les paysans n'avaient plus les moyens d'investir, ce qui obérait les niveaux de production et assurait aux propriétaires des loyers confortables. En encadrant les loyers, la réforme agraire avait donc comme objectif d'accroître les surplus agricoles pour les canaliser vers les villes en expansion et les industries agro-alimentaires. Le but ultime était de parvenir à l'autosuffisance et, partant, de renforcer

l'indépendance après tant d'années de tutelle. Nasser qui rêvait de puissance ne pouvait négliger un secteur aussi central que l'agriculture dont la vigueur devait être rehaussée par les grands ouvrages hydrauliques, à commencer par le grand barrage d'Assouan. Faut-il rappeler que dans un pays sans pluie, la terre n'est rien sans l'eau apportée par les hommes ?

Mais, par-delà ce double objectif économique et de géopolitique, la réforme agraire voulait prévenir le risque larvé d'explosion sociale. Il s'agissait aussi de reprendre la main dans une société marquée par une forte économie de rente foncière, où le pouvoir politique était resté aux mains de grands propriétaires. Pour le nouveau régime, les réformes foncières voulaient limiter ainsi leur influence en les coupant de leur assise économique. Enfin, le règlement de la question agraire signifiait pour l'Égypte qu'elle se défaisait définitivement de l'héritage de l'impérialisme britannique. La réflexion d'Allenby hantait toujours les esprits : « Les Anglais peuvent évacuer l'Égypte le cœur tranquille : ils ont créé en effet une classe de grands propriétaires sur lesquels la Grande-Bretagne peut compter pour assurer sa politique en Égypte. »

En plus du plafonnement des loyers, la réforme agraire mise en œuvre dès 1952, puis renforcée ensuite en 1958 et 1961, prévoyait des plafonds sur la taille des propriétés. Cependant, certains grands propriétaires essayèrent de s'en abstraire en opérant des ventes fictives ou en enregistrant une même propriété répartie sur plusieurs villages en autant de propriétés différentes. Aussi pour lutter contre les abus de certains propriétaires, un Haut Comité pour la liquidation du féodalisme fut-il créé en 1966 pour procéder à des séquestres. Les personnes passibles de cette mesure étaient celles qui avaient détourné la loi, et celles qui continuaient à exercer un pouvoir politique local ou régional. Les terres ainsi séquestrées ne donnaient lieu à aucune compensation, contrairement aux autres terres reprises. Elles pouvaient être louées à des fermiers, mais ces derniers ne pouvaient être reconnus comme leurs propriétaires potentiels, à l'instar de ce qui prévalait pour les terres distribuées dans le cadre du dispositif de plafonnement de la propriété. En réalité, les terres séquestrées furent peu nombreuses – au maximum 60 000 feddans –, à la différence des terres reprises en 1952 et 1961.

Tout compte fait, les principales avancées de la réforme agraire portèrent sur le seul volet des fermages car il semble bien, au vu de ses bilans, que tous les espoirs qu'elle avait suscités en termes de redistribution foncière aient été déçus. À peine 16 % des terres furent réquisitionnées et 13 % seulement furent redistribuées, le solde étant affecté au stock des terres

gérées par l'Office de la réforme agraire[31]. Qui plus est, les petits propriétaires (moins de 5 feddans) qui furent favorisés dans un premier temps, virent rapidement leur avantage se réduire du fait de la croissance démographique. De leur côté, les grands propriétaires se trouvaient désappropriés, même si certains réussirent à s'exonérer partiellement de la réforme agraire en opérant des ventes fictives ou en enregistrant une même propriété répartie sur plusieurs villages en autant de propriétés différentes.

Au vu du bilan de ces réformes, Habib Ayeb fit remarquer avant tout sa dimension géopolitique interne : « Cette réforme était une solution aux problèmes du pouvoir plus qu'un véritable processus visant à résoudre ou limiter les graves problèmes sociaux et économiques de la population en général, et de la paysannerie en particulier. L'objectif était de mettre fin à la domination politique des grands propriétaires pour permettre aux nouvelles autorités et aux nouveaux leaders de jouer un rôle déterminant voire exclusif dans la société[32]. »

Sur la question de la location foncière ainsi que sur celle des plafonds – symbole même de la réforme agraire –, les rapports de force internes et la nouvelle situation extérieure allaient cependant donner lieu à certaines évolutions. La défaite contre Israël en 1967 constitua un événement géopolitique d'envergure, notamment parce qu'il sonna le glas du rayonnement nassérien avant même la mort du Raïs en 1970, demeuré populaire dans les campagnes. Avec la guerre des Six Jours, la perte du Sinaï constituait en effet une problématique majeure pour l'Égypte, sa récupération devenant une priorité de la nouvelle administration conduite par Sadate. Il semble que cette reprise ait dicté la réorientation géostratégique de l'Égypte vers les États-Unis qui allait s'accompagner, avec le lancement de l'*infitah* en 1973, d'un basculement idéologique vers un modèle de développement moins porté à l'encadrement étatique.

Cette évolution fut le fait du nouveau président, plus conservateur, ainsi que de l'Assemblée, beaucoup plus marquée à droite. Dans le secteur agraire, elle ne pouvait être neutre, même si la remise en cause radicale d'une réforme phare du nassérisme semblait difficile. Il est un fait que les propriétaires agricoles avaient retrouvé une audience tant à l'Assemblée qu'auprès du gouvernement. Ray Bush rappelle la réalité du jeu politique sur les sujets agraires : « Beaucoup de propriétaires terriens avaient survécu à deux décennies de changement dans le pays, maintenant un groupe important de lobbying à l'intérieur de l'appareil d'État, au ministère de l'Agriculture au sein du syndicat des agronomes et au Parlement où ils exerçaient une forte influence au sein du comité des affaires agricoles[33]. »

Parmi les avancées arrachées par le Comité des affaires agricoles à l'Assemblée, signalons plusieurs augmentations des tarifs de fermage et le relèvement des plafonds de propriété pour les terres bonifiées du désert, ce qui permettait à leurs anciens propriétaires d'en recouvrer le plein usage s'ils le souhaitaient et à des compagnies de s'y établir, l'idée étant d'attirer les capitaux étrangers dans un secteur voué à s'ouvrir comme les autres dans le cadre de l'*infitah*. Ce lobbying contribua également à sécuriser davantage les indemnisations des propriétaires expropriés par les réformes agraires. Enfin, il donna lieu à la rétrocession des terres séquestrées depuis 1966, essentiellement pour des motifs politiques.

Cette tendance à la libéralisation se poursuivit sous la présidence de Hosni Moubarak, dont les orientations idéologiques et géopolitiques ne furent aucunement modifiées. La reprise du contrôle du Sinaï s'était opérée au prix d'un alignement total de son prédécesseur sur les États-Unis. Rien ne le disposait à changer d'orientation économique, d'autant que le plan d'ajustement structurel de 1991 et la débâcle de l'URSS poussaient vers la sortie d'une économie administrée. Cette évolution idéologique fut portée par l'accroissement du nombre d'hommes d'affaires, élus en tant qu'indépendants ou sous l'étiquette du PND (Parti national démocratique), aux élections législatives des années 1980 et 1990. Les émeutes de la faim avaient par ailleurs convaincu de l'incapacité de l'encadrement économique de l'agriculture à sécuriser les approvisionnements.

Sur le plan foncier, Hosni Moubarak s'inscrivit donc dans la tendance de son prédécesseur, qui avait commencé à déconstruire l'édifice législatif en matière foncière. Son gouvernement porta devant l'Assemblée une proposition de réforme agraire visant à modifier les relations entre fermiers et propriétaires en leur faveur. Le débat fut parfois violent et s'invita étonnamment dans l'espace public, y compris dans la presse contrôlée par l'État où les paysans firent l'objet de représentations caricaturales[34]. Finalement, la « loi d'organisation des relations entre propriétaires de terres agricoles et fermiers » fut votée en 1992. Comme son nom l'indique, elle concernait exclusivement le statut du fermage, le reste des lois nassériennes sur le plafonnement ayant déjà été remis en question. Avec l'adoption de cette loi, la valeur du fermage n'était donc plus encadrée, et le contrat de location devait être assorti d'une durée établie par les deux contractants. En cas de non-paiement, la loi autorisait les propriétaires à recourir à l'expulsion des fermiers. De même, les terres louées n'étaient plus héritables, comme elles l'étaient de fait dans la précédente réforme agraire.

Il s’agissait d’une seconde rupture dans le rapport entre propriétaires et locataires.

Outre le fait que les propriétaires pouvaient à nouveau profiter de la rente foncière dans des conditions avantageuses, cette nouvelle législation se voulait bénéfique pour l’Égypte, du moins selon une conception libérale du développement. Par la libéralisation des fermages, les autorités souhaitaient faciliter le transfert des terres vers les unités agricoles les plus performantes, car jugées les plus adaptées, pour répondre aux défis productifs du pays qui dépassaient la stricte recherche de l’autosuffisance alimentaire – lesdites exploitations performantes avaient déjà une forte propension à se projeter sur les marchés extérieurs en privilégiant des cultures d’exportation plutôt que des produits de base.

Sur l’échiquier politique, dont on connaissait les limites en termes de représentativité en Égypte, les positions furent clivées, même si la grande formation officielle – le PND – et le courant officieux des Frères musulmans avaient soutenu la nouvelle loi. Si le premier soutien n’était guère étonnant, voir la confrérie des Frères musulmans appuyer un texte qui allait contre les intérêts des catégories paysannes les plus pauvres semblait plus surprenant. Mais l’idée que les propriétaires de la terre retrouvent une certaine « souveraineté » leur était parue conforme à la loi islamique. Plus que cela, cette réforme marquait une rupture avec un pouvoir nassérien de type socialiste que les membres de la confrérie avaient abhorré. De plus, la confrérie semblait alors liée à certaines riches familles sensibles au recouvrement des droits fonciers[35].

Dans l’espace politique officiel, alors très contrôlé, seuls le parti nassérien et le Tagammu de gauche s’opposèrent à cette rupture foncière, en tempérant toutefois les appels parfois violents à la résistance paysanne de certains comités paysans qui se créèrent pour revendiquer le retour au *statu quo ante*, tant sur les loyers que sur les plafonnements fonciers qui avaient, de fait, été abrogés. Certains se fédérèrent dans le Comité des agriculteurs pour la résistance à la loi 96, qui aurait tenu deux cents meetings[36].

En revenant à la racine des lois agraires de 1952, la loi de 1992 introduisait un changement si radical qu’un délai d’application de cinq ans avait été prévu pour adoucir ses effets et y préparer les agriculteurs. La hausse du loyer n’en demeurait pas moins brutale : celui-ci devait passer d’une valeur équivalente à sept fois la taxe foncière en 1992, à vingt-deux fois le montant de l’impôt foncier en 1997. Nombre de paysans n’avaient pas considéré cette hausse possible, et certains n’en étaient même pas

informés. À l'approche de la date butoir, la mobilisation grandit. Une pétition fut lancée en 1997 et signée par 350 000 personnes, mais elle fut rejetée par le ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire. La réforme fut donc appliquée, avec son cortège de disputes parfois violentes signalées dans ses chroniques annuelles par le Centre de la terre pour les droits de l'homme (CTDH). Des manifestations importantes se produisirent dans le Delta, en Moyenne-Égypte et en Haute-Égypte.

Ces mouvements n'avaient rien d'une jacquerie généralisée et coordonnée. Certes, le ministère avait mis en place une commission de conciliation pour éviter les conflits violents, mais d'aucuns doutaient du caractère équilibré de la démarche[37]. En outre, les locataires en difficulté se voyaient offrir la possibilité de s'établir dans les espaces nouvellement bonifiés comme salariés dans les unités de production se développant dans la région du Sinaï et dans le projet Toshka situé à l'ouest du lac Nasser. Enfin, un marché locatif parallèle existait, et les prix des loyers étaient déjà réévalués dans certains cas. Depuis les années 1970, les autorités eurent tendance à tolérer ces augmentations en dehors du cadre des révisions prévues à cet effet, notamment pour des cultures réputées rentables. Par-delà tous ces amortisseurs, il faut se rendre malgré tout à l'évidence : l'Égypte était à ce moment-là un pays trop contrôlé, pour ne pas dire cadenassé, pour permettre à des mouvements sociopolitiques de prendre une importance majeure.

Avec le temps, les propriétaires firent valoir leur droit, ayant pu vérifier que l'État leur donnait raison, ce qui ne fut pas sans conséquences : manifestations et affrontements accompagnèrent les opérations de délogement. Selon le CTDH, 171 personnes perdirent la vie dans les affrontements et 945 furent blessées de 2001 à 2004. Des événements encore plus récents témoignent du soutien apporté par le pouvoir égyptien à certains propriétaires pour retrouver le plein usage de leurs terres[38].

Mais ces événements ne doivent pas masquer un phénomène plus important et plus silencieux. Il semble que beaucoup de petits propriétaires obligés de louer des terres pour survivre se soient vus peu à peu dans l'incapacité d'honorer des fermages de plus en plus coûteux, passés d'environ 500 livres égyptiennes à plus de 3 000 dans les meilleures régions du Delta. Ces fermiers se sont endettés et un bon nombre ont dû se résoudre à abandonner les terres qu'ils louaient. Un million de paysans auraient de la sorte délaissé les terres qu'ils louaient[39]. Dans un même temps, se produisait une re-concentration de la terre entre les mains des anciens propriétaires et des grands exploitants en capacité de payer des fermages

coûteux[40]. Faut-il s'étonner dans ces conditions que certains commentateurs aient pu lier ce mécontentement rural avec l'essor concomitant des islamistes radicaux de la Gamaa' al-Islamiyaa, notamment en Moyenne et Haute-Égypte[41] ?

Il serait plus hasardeux de voir dans ce malaise rural une part d'explication à la révolution de 2011. Toutefois, les paysans auraient saisi la fenêtre d'opportunité pour reprendre les terres qu'ils avaient perdues avec la contre-réforme agraire. Ainsi pour Karam Saber Ibrahim, directeur du CTDH, « dans plus de cinquante villages aujourd'hui, les paysans réclament leurs terres et, grâce à la révolution, de nombreux feddans sont en train d'être repris des mains des corrompus et des hommes d'affaires. Nous en sommes au début [de la révolution] ; il faut reprendre aux corrompus et faire une caisse pour les citoyens. Il y a des milliards qui doivent être redistribués[42] ». Autre fait à signaler : les fruits amers de cette contre-réforme expliqueraient les bons résultats des Frères musulmans dans les zones rurales lors des scrutins législatif et présidentiel de 2011 et 2012[43].

Par-delà les mobilisations populaires et les expressions politiques, les paysans ont profité de cette ouverture pour se constituer en syndicats. Il s'agissait de mettre fin à la « politique d'émiettement social » évoquée par Hannah Arendt dans ses analyses des régimes autoritaires et appliquée dans les campagnes égyptiennes. À partir de 2011, furent créés l'Union des petits paysans égyptiens (émanation des associations de droits civiques), le Syndicat général des agriculteurs (de tendance libérale), l'Union indépendante des agriculteurs égyptiens (proche du parti de gauche Tagammu) et le Syndicat général des paysans d'Égypte (SGAE), proche des Frères musulmans du parti de la justice et du développement[44]. Mais depuis, le retour de la chape autoritaire a eu raison de beaucoup de ces mobilisations rurales. Pourtant aucun problème n'a trouvé de solution.

La Syrie : de la révolution à la déréliction

Avec l'Égypte, la Syrie compte bien des proximités : la géographie avec la prédominance du désert qui rend difficile l'agriculture en l'absence d'irrigation (deux tiers du territoire reçoivent moins de 200 mm/an) ; l'histoire avec de nombreux épisodes qui les ont d'ailleurs souvent rapprochées ; la situation sociale dans les campagnes au lendemain de la seconde guerre mondiale.

À ce moment-là, la propriété foncière y demeurait, elle aussi, extrêmement concentrée. Le sociologue français Michel Seurat évoquait « cinquante familles qui se partageaient le territoire en aires de dominations

économique et politique à partir de quelques métropoles régionales[45] ». Les Atassi à Homs, les Barazi, les Azm, les Kaylani et les Tayfour à Hama, les Saadeh et les Ajan à Lattaquié, les Qudsi à Alep, les Mardam Bey et les Abed dans la Ghouta de Damas étaient parmi les plus importantes[46]. Comme on l'a vu, seule la région du Hauran au sud avait pu s'exonérer de la concentration foncière à la suite d'un soulèvement paysan intervenu au XIX[e] siècle.

Cette prédominance de la grande propriété eut des conséquences sociales évidentes, car elle faisait prévaloir la condition de métayer ou de fermier souvent défavorable pour les paysans, ainsi que Jacques Weulersse l'a si bien démontré dans *Paysans de Syrie,* paru en 1949. La situation n'était pas sans résonances politiques. Elle nourrissait en effet les discours de mouvements politiques nés dans les années 1940 en périphérie des partis parlementaires (le Bloc national, notamment), plus conservateurs parce qu'eux-mêmes composés de grands propriétaires. La France mandataire s'était d'ailleurs appuyée sur certains d'entre eux pour contrôler le territoire. Défiant les nationalistes bon teint du Bloc national et autres formations associées, le Parti arabe socialiste d'Akram Hourani se voulait porte-parole des paysans pauvres de Syrie. L'intégration de cette formation dans le parti Baas (parti de la renaissance socialiste arabe, à partir de 1952) explique sans doute l'évolution de celui-ci vers une tonalité plus agraire. En effet, à l'origine, les cadres de cette formation fondée par Michel Aflak et Salahedine Al-Bitar étaient plutôt issus des milieux intellectuels et/ou de la moyenne bourgeoisie des villes. Le parti Baas, qui se voulait le héraut du nationalisme arabe, montait en puissance et offrait une espérance politique dans un pays longtemps endormi. Par son discours très social, à tonalité de plus en plus agrarienne, il se présentait aussi aux paysans comme une perspective de transformation de leur condition.

Cependant, c'est avant la prise du pouvoir de ce parti en 1963 que la réforme agraire fut mise en place. Unie en 1958 avec l'Égypte dans le cadre de la République arabe unie (RAU), Damas intégra en effet la politique du Caire qui avait décidé, comme on l'a vu, de réformer en 1952 sa situation agraire, elle aussi très déséquilibrée le long de la vallée du Nil. L'expérience de la République arabe unie s'arrêta toutefois en 1961, après le coup d'État du capitaine Haydar al-Kouzbari, réputé être le relais des anciennes familles de propriétaires. Mais cette fenêtre de restauration fut vite refermée par l'arrivée du parti Baas (parti de la renaissance socialiste arabe) en 1963. Parmi les premières décisions prises par le Baas, citons le

durcissement de la réforme agraire eu égard au malaise rural et parce que ce parti s'était bien implanté dans le monde rural. Pour donner la terre à ceux qui la cultivaient et améliorer ainsi la productivité, mais aussi pour rompre définitivement la mainmise de la bourgeoisie foncière, le nouveau pouvoir baasiste baissa les plafonds de propriété mis en place en 1958 sans omettre d'améliorer les conditions du fermage et du métayage pour les terres louées. Mais c'est surtout après 1966, au lendemain de la prise du pouvoir au sein du parti par l'aile la plus radicale, souvent d'extraction rurale, que l'application s'accéléra. « L'appui des Alaouites et des Druzes au coup d'État du 23 février 1966 et à l'équipe néobaasiste traduit l'opposition de la campagne pauvre à la ville riche, les porte-parole de ces deux secteurs étant alaouites et druzes d'une part, sunnites d'autre part[47]. »

Cette réforme qui courut sur plus d'une décennie eut pour effet de réduire les écarts sociaux dans les campagnes[48]. En particulier, les paysans sans terre (salariés ou journaliers des exploitations) qui avaient constitué 60 % des effectifs agricoles avant la réforme, n'en représentaient « plus que » 36 % à la fin du processus au début des années 1970[49]. La terre redistribuée demeurait propriété de l'État syrien qui les mettait à la disposition des agriculteurs en échange d'un droit d'exploitation. Une fois le droit d'exploitation acquis, l'État ne pouvait en principe plus l'attribuer à un autre agriculteur sauf dans deux cas : quand l'agriculteur la laissait en jachère pendant plusieurs années et, dans ce cas, le pouvoir syrien appliquait une règle ottomane de gestion foncière ; ou bien quand l'agriculteur manquait à son devoir d'acquitter le droit d'exploitation.

Cette réforme fut davantage qu'un outil de redistribution. Certaines applications révèlent à quel point elle put également être un outil de sanction ou de favoritisme. Dans le cas de la Ghouta de Damas, elle fut imposée brutalement à des familles très ancrées dans l'« ancien régime ». *A contrario*, dans la région alaouite, d'où est issue une grande partie du pouvoir syrien, dont les Assad, certaines familles en profitèrent pour étendre leur domaine, d'autres jouant de leur proximité avec le régime pour se protéger des expropriations[50]. Ces privilèges fonciers s'inscrivaient dans la logique de l'*assabiyyah*, sorte de solidarité primordiale analysée par Ibn Khaldoun puis revisitée par Michel Seurat qui l'appliqua aux agissements politiques du Baas dans sa version plus communautarisée.

Cette réforme agraire fut également l'occasion pour l'État de se réapproprier des terres, en particulier pour opérer de grands travaux d'aménagements hydrauliques le long des fleuves (Oronte, Khabour). Il s'agissait pour cette terre qui se voulait un « pays du Front » contre Israël de

ne pas dépendre des importations américaines. Pour cela, l'irrigation était une priorité. À cet objectif de géopolitique externe (au sens d'Yves Lacoste), s'ajoutait celui de géopolitique interne dans cette reprise des terres. Il s'agissait aussi d'asseoir un meilleur contrôle dans les régions frontalières. Ainsi dans le nord, l'État garda la main sur une part importante des terres qu'il avait reprises pour des projets de colonisation intérieure[51]. Dès 1963, quelques mois après l'arrivée du Baas au pouvoir, le chef politique de la province de la Djéziré, Mohamed Talab Hilal, avait accouché d'un projet de ceinture arabe dans ces confins syriens essentiellement peuplés de Kurdes. Dans ce plan, il s'agissait, d'une part, d'implanter des populations arabes pour diluer la population kurde supposée menacer le corps social syrien et, d'autre part, de contrôler la frontière septentrionale. Le texte rédigé était d'ailleurs très clair là-dessus : « les habitants des fermes [arabes] devront disposer d'un entraînement et d'armes militaires exactement comme les colonies juives ».

Cette ceinture fut partiellement réalisée entre 1972 et 1976. Sur les 300 villages arabes prévus, 40 furent édifiés. Ces agro-villages modernes accueillirent des paysans venus de la région de Raqqa, où certains villages avaient été ennoyés lors du remplissage du lac Assad, créé par la construction du barrage de Tabqa sur l'Euphrate. En compensation de la perte de leurs champs, ces agriculteurs arabes s'étaient donc vu offrir par l'État des terres issues de la réforme agraire, dans le cadre de fermes collectives (voir *infra*). Or c'est en puisant sur le stock de terres reprises aux grands propriétaires souvent kurdes dans le cadre des réformes agraires des années 1960, que le régime avait pu procéder.

Par-delà ces effets de géopolitique interne, cette réforme agraire accompagnée de plusieurs innovations sociales et institutionnelles permit d'encadrer la paysannerie jusqu'au début de la guerre civile. À rebours des pays d'Amérique latine, où les juntes au pouvoir se sont appuyées sur la bourgeoisie foncière, le Baas fit ainsi des campagnes l'une de ses assises, s'employant autant à leur redonner une certaine vitalité qu'à les contrôler par un véritable mouvement de baassisation. Les agriculteurs bénéficiaires durent ainsi entrer dans les coopératives dites « de la réforme agraire », mises en place seulement à partir de 1966. C'est au travers de ces coopératives que les paysans percevaient des crédits bancaires qui leur permettaient de s'abstraire des dynamiques d'endettement qui les avaient menées dans les mains des prêteurs usuriers. En outre, un grand syndicat agricole directement lié au parti Baas fut formé. Jusqu'en 2011, l'Union générale des paysans a exercé la « représentation » du monde agricole dans

les instances du pouvoir. Celle-ci agissait autant comme une courroie de transmission des requêtes des paysans que des mots d'ordre des autorités. C'était aussi un moyen de contrôle du Baas qui quadrillait ainsi les campagnes. Car si la révolution baasiste était bien une révolution sociale, il n'était pas question qu'elle fût démocratique.

Comme l'heure était à la révolution intégrale et au choix du modèle socialiste, la Syrie s'engagea dans la voie étatiste en matière agricole par-delà le vaste monde des coopératives agricoles. Pour édifier ce secteur d'État, le pouvoir avait réservé un stock de terres reprises mais non redistribuées dans le cadre de la réforme agraire. 140 000 hectares avaient été réservés en vue de créer des fermes modèles appelées à devenir des pilotes du changement dans les campagnes, tant du point de vue technologique et économique qu'ontologique. Profitant des économies d'échelle inhérentes à leur taille, ces grandes exploitations devaient permettre la mobilisation de techniques modernes et favoriser les innovations. Elles devaient aussi être le point avancé de la lutte contre l'ordre ancien en inventant de nouveaux rapports de production à rebours de ceux qui prévalaient avant la réforme. Plus que cela, elles se voyaient assigner le rôle de participer à la construction d'un homme nouveau, libre de certaines allégeances, notamment familiales – au sens de la grande famille – et tribales. Couvrant 36 000 hectares, les plus grandes de ces fermes, spécialisées dans la culture du blé, se concentraient à l'extrême nord-est du pays, dans la région stratégique de Qamishli – à forte composition kurde. Les autres étaient de taille beaucoup plus modeste, mais également très spécialisées. La plupart des fermes collectives furent édifiées le long des fleuves mais également dans les zones d'arabisation du Nord.

Tous ces choix de politique foncière furent remis en question au tournant du siècle. Dans la foulée de l'arrivée au pouvoir de Bachar el-Assad, en juillet 2000, la Syrie effaça certaines dispositions foncières héritées de son passé récent. Dès le mois de décembre 2000, les autorités syriennes décidèrent la dislocation des fermes d'État.

Avant même le passage de la loi, en décembre 2000, le bilan économique de ces fermes d'État était si déplorable – faibles niveaux de production et gros déficits budgétaires, sans parler de la corruption dont elles étaient le théâtre – que certaines avaient déjà été transformées en coopératives de production. Celles qui perduraient se concentraient dans la région de l'Euphrate, où leur installation était liée à la valorisation des eaux de ce fleuve au milieu des années 1970.

La dislocation de ces structures fut à l'origine de conflits fonciers durant la décennie 2000. Il avait été décidé que ces terres seraient distribuées en lots de huit hectares en zone non irriguée, de trois hectares dans les espaces irrigués, et l'allocation avait été fixée selon des critères de priorité. Or, tant le choix des allocataires que le niveau d'allocation privilégièrent des familles proches du régime[52]. Ceci n'était pas sans susciter des mécontentements, en particulier chez les anciens propriétaires ou leurs alliés qui s'étaient sentis floués par l'expropriation de leurs terres et avaient vu là un moyen de les récupérer. Ce mécontentement aboutit à des manifestations au début de la décennie et trouva des relais politiques, en particulier auprès d'une députée qui prit leur défense dès 2004. Mais aucun compromis ne fut trouvé par la suite.

Cette mesure de dislocation des fermes d'État était surtout symbolique du basculement doctrinal de la nouvelle administration syrienne vers un libéralisme qui profitait surtout à une certaine élite au pouvoir. Comme en Égypte, l'ouverture économique en Syrie y produisit une relance de la croissance mais en l'absence d'un État de droit, elle a surtout transformé un pouvoir en ploutocratie. De leur côté, les paysans longtemps « alliés » du régime faisaient face à des difficultés majeures. Certes, parmi eux certains profitaient de cet état de fait, notamment parce qu'avec la libéralisation de l'accès à la terre, les plus vigoureux pouvaient étendre la taille de leurs exploitations. Dans la plaine du Ghab au nord-ouest du bassin de l'Oronte, le richissime magnat, Rami Makhlouf, qui n'était autre que le cousin de Bachar el-Assad, avait lui-même lancé un projet de rachat de terres aux paysans en difficulté. Et ceux-ci étaient nombreux dans cette zone comme dans l'ensemble de la Syrie. Les paysans subissaient le rétrécissement de la propriété agricole. Trois générations après la réforme qui avait opéré une redistribution des terres à des fins économiques (accroître la productivité), sociales (sortir les métayers et les fermiers de la pauvreté) et politiques (priver les anciennes élites de leur outil de légitimation), l'arrivée de centaines de milliers de jeunes d'extraction agricole en âge de travailler avait entraîné ainsi une fragmentation des exploitations agricoles. En l'absence d'un essor conséquent de l'industrie et des services, les jeunes ruraux se voyaient ainsi assignés sur des exploitations précaires ou poussés vers les banlieues des grandes villes. Ajoutons à ce tableau que la libéralisation avait supprimé la subvention au gasoil en 2008 et que les aides aux produits stratégiques n'avaient pas suivi le renchérissement du coût de la vie. Faut-il rappeler aussi que la sécheresse de 2006 à 2010 créa

de grandes difficultés pour beaucoup de paysans, notamment dans les régions du nord-est syrien ?

Dans ce contexte de crise rurale, il n'est donc pas surprenant que les anciennes catégories rurales favorisées autrefois par le parti Baas furent en première ligne dans les révoltes qui débutèrent en mars 2011, qu'ils fussent paysans ou tout juste débarqués dans les banlieues syriennes. Les révoltes se déclenchèrent dans la ville périphérique de Deraa, suivie par les banlieues de Damas et de Homs et les villes provinciales du bassin de l'Oronte (Hama, Rastan, Tablisseh, Maaret al Nouman et Jisr Al-Choughour) à forte composante rurale. Et si le centre de Damas resta sous le contrôle du régime, Alep, principal centre économique du pays, ne connut que très peu de manifestations au début de la révolution avant qu'une partie de la ville ne tombe sous le contrôle des combattants de l'opposition, venus pour la grande majorité des zones rurales et agricoles entourant la ville. En décembre 2016, et au terme d'une bataille féroce, toute la ville tomba sous le contrôle des forces loyalistes.

Pendant huit ans, le conflit a totalement disloqué le territoire syrien : ladite Syrie utile est plus ou moins contrôlée par les forces « loyalistes », l'est par Daech et le nord par les Kurdes. Il n'est plus question d'évoquer le pays en termes fonciers tant la situation est confuse. Remarquons juste que les zones « loyalistes » furent coupées pour une bonne part des terres céréalières du nord-est aux mains de Daech obligeant Damas, qui s'était fait forte d'être indépendante sur le plan alimentaire, de compter sur les céréales de Russie. Inspirés de la *razzia*, les radicaux islamistes firent de la « sécurité » alimentaire la condition de leur « politique de puissance » : elle était supposée domestiquer les territoires du « califat » et permettre leur politique de projection. Mais sous le feu des bombardements de la coalition et l'engagement au sol des Forces démocratiques syriennes (FDS), leur ancrage s'étiola au point de perdre, dès le mois de mai 2017, le contrôle du barrage de Tabqa qui fournit les principales ressources pour l'irrigation dans la zone.

De leur côté, les Kurdes qui constituent l'essentiel des FDS, regagnèrent des marges de manœuvre par rapport à un pouvoir qui les a longtemps mis sous surveillance et a utilisé, comme on l'a vu, l'instrument agraire contre eux. Dès 2011, le pouvoir syrien desserra son étreinte sur les Kurdes en espérant casser le front d'opposition. Pour ce faire, beaucoup parmi les habitants de ces régions purent enfin obtenir la nationalité syrienne, tandis que le décret 49 fut levé. Alors que le marché du foncier était en cours de libéralisation, ce décret adopté en 2008 interdisait la vente de titres à des «

étrangers » dans les régions frontalières. Or, depuis le début des années 1960, la plupart des Kurdes vivant à la frontière turque étaient déchus de toute nationalité syrienne au prétexte qu'ils étaient supposés venir de Turquie. Autant dire qu'ils étaient particulièrement visés par ce décret.

Le relâchement du pouvoir envers les Kurdes leur permit d'ériger en 2013 une république autonome du Rojava au nord du pays. Pour autant, la guerre ne fit pas disparaître leurs difficultés. Ils se sont rapidement retrouvés aux prises avec Daech, qui leur disputa des sols fertiles, afin d'élargir son emprise sur les terres céréalières du nord-est[53]. Mais avec la grande offensive des FDS, l'emprise territoriale de Daech a fini par s'effondrer en 2017. Cependant, si victoire il y a, certains sont déjà perdants sur le plan foncier : des propriétaires, partis par la force des choses, se sont vu confisquer leurs terres par le Parti de l'Union démocratique, allié syrien du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), et la formation dominante dans la région de la Rojava[54]. Ce cas n'est pas unique et se vérifie ailleurs. Dans la région de Qousseir, située de l'autre côté de la frontière nord du Liban, des paysans chiites ont investi les terres de paysans sunnites depuis qu'en juin 2013, le pouvoir et le Hezbollah libanais en ont pris le contrôle[55]. Mais tout cela n'est sans doute rien au regard de la grande reconfiguration agraire qui s'est produite par la force dans un pays détruit.

L'Irak : quand la terre brûle

Du point de vue agro-politique, la situation de la Syrie a longtemps comporté bien des similitudes avec l'Irak voisin. Ces deux pays sont de fabrication récente, comme tout le reste de la région. Ils partagent une même variété ethnique avec une forte présence de Kurdes au nord et, sur le plan agricole, une même adversité agro-climatique, et une même dépendance de l'agriculture à l'irrigation. Enfin, ils ont longtemps partagé le même type de régime baasiste, à la fois socialiste et nationaliste. Dans un espace où le pouvoir fut longtemps le fait des grandes familles terriennes comme dans le reste de la Mésopotamie du nord, ce passage par le socialisme arabe ne fut pas neutre en termes de recomposition politique.

L'Irak a été créé lors de la recomposition du Moyen-Orient à l'issue de la première guerre mondiale. Les Britanniques l'avaient envisagé pour en faire un relais de leur politique d'influence. Dès 1921, ils y installèrent la monarchie hachémite comme garantie de cette alliance. Pour que cet État fût consistant et durable, ils associèrent trois entités : Bagdad et le centre sunnite, le nord kurde et riche en pétrole ainsi qu'en potentialités hydro-agricoles, et le sud essentiellement chiite, lui aussi riche en pétrole et ouvert

sur la route des Indes *via* le port de Bassorah. En vertu de sa politique d'*indirect rule*, Londres laissa aux grands notables fonciers, déjà consacrés du temps des Ottomans[56], leur suprématie dans une société encore très rurale. L'État était contrôlé par la famille royale et ses proches, quand l'Assemblée était dévolue aux chefs tribaux et aux grands propriétaires. Après l'indépendance en 1932, ce rôle des grandes familles dans le champ politique fut reproduit à l'identique avec la protection des Britanniques qui maintenaient des bases militaires dans un pays stratégique.

Cependant, cet ordre sociopolitique fut de plus en plus difficile à maintenir. Particulièrement après la seconde guerre mondiale. Dans une société encore rurale, le principal volet de la question sociale était la pauvreté paysanne. Des paysans sans terre devaient s'embaucher chez les propriétaires absentéistes ou partager avec eux les fruits de la production dans le cas d'un métayage souvent précaire[57]. Sur le front politique, l'État monarchique se heurta de plus en plus à la percée des idéologies révolutionnaires (marxisme, nationalisme radical), avec en arrière-plan la montée en puissance de la question de la Palestine. L'arrivée d'un pouvoir révolutionnaire en Égypte en 1952, liée aussi à cette question, eut un large écho dans cette arène politique intérieure, en aiguillonnant les mouvements marxistes et nationalistes (nassériens et baasistes) qui voulaient en finir avec l'ordre des élites traditionnelles. En 1955, l'engagement de l'Irak dans le pacte de Bagdad, aux côtés de la Turquie et sous tutelle anglo-américaine, fut un autre catalyseur puissant des contestations, notamment marxistes, car cette alliance participait de l'endiguement soviétique. Mais cette polarisation interne atteignit son paroxysme en 1958. Cette année-là, l'Égypte s'associa avec la Syrie dans le cadre de la RAU, initiative qui provoqua en réponse l'alliance du royaume irakien avec celui de la Jordanie. C'en était trop pour les milieux antimonarchistes ou critiques de la monarchie hachémite qui fut finalement renversée par le général Abd al-Karim Kassem, le 14 juillet 1958.

Dans la foulée de cette prise de pouvoir, une réforme agraire fut promulguée, dès le 30 septembre, ce qui en dit long du caractère impérieux de la question paysanne. Par cette décision rapide, le nouveau pouvoir entendait déraciner l'ancienne élite politique de son ancrage terrien et des réseaux clientélistes qu'elle avait tissés dans une société rurale peu éduquée et souvent inféodée à elle. Cette décision ne fut pas sans résistance. Ainsi la révolte du 8 mars 1959 à Mossoul, dirigée par le colonel Shawwâf, fut soutenue par les grands propriétaires de la région[58].

Par-delà ces oppositions sporadiques, les effets de la réforme furent ralentis tant pour des raisons techniques (pas de cadastre, manque de moyens humains) que pour des raisons politiques, en particulier le manque d'unité de vues au sein du gouvernement. D'une part, les communistes n'entendaient pas que la terre retournât vers les paysans, mais voulaient qu'elle fût plutôt gérée dans le cadre de fermes d'État, quand d'autres voulaient que la terre fût tout simplement réallouée. De son côté, le Kurde Mustapha Barzani ne se reconnaissait pas non plus dans ce programme agraire mais pour d'autres raisons. Il risquait en effet de devoir se défaire d'une grande partie de son patrimoine. Mais c'est parce qu'on lui refusa l'autonomie promise qu'il quitta finalement le gouvernement en 1961. La guerre entre ses partisans et le pouvoir irakien déclenchée par son départ allait entraver l'avancée de la réforme dans la région très agricole du Kurdistan irakien.

Malgré toutes ces pesanteurs, John Simmons faisait certes remarquer en 1965 qu'à l'échelle du pays, « la réforme agraire réalisa ses objectifs politiques en éloignant les grands propriétaires ». Mais celui-ci ajoutait : « En ce qui concerne les objectifs économiques et sociaux, il n'y eut guère de progrès... Avant 1958, l'Irak produisait le blé et le riz qu'il consommait. Il exportait 25 % de sa récolte d'orge. En 1961, les exportations d'orge cessèrent. Le riz et le blé étaient importés pour couvrir 40 % de la consommation[59]. »

Après la prise du pouvoir par le Baas en 1968, le nouveau gouvernement tenta d'aller plus avant dans l'organisation du monde rural pour le rendre plus efficace tout en continuant à saisir des terres. Avec les lois de 1975 qui complétaient celle de 1958, un peu plus de terres furent saisies, surtout dans les régions kurdes que l'État voulait plus que jamais contrôler. Lâché par son soutien iranien en 1975, Mustapha Barzani avait perdu finalement la guerre contre le pouvoir irakien qui chercha alors à arabiser ces confins comme la Syrie le fit chez elle. Le pouvoir baasiste s'attaqua en particulier aux provinces pétrolifères de Kirkouk et de Khanaqin, que Bagdad voulait tenir à l'écart de toute dérive irrédentiste. Les grandes propriétés des élites tribales kurdes y furent ainsi disloquées et leurs terres allouées à des exploitations collectives édifiées *ex nihilo*. Ces fermes d'État promues par le Baas étaient un moyen d'accueillir des paysans arabes déplacés des régions ennoyées par la construction des barrages. Tout comme la Syrie qui avait utilisé cette politique dans ses confins septentrionaux, l'Irak réalisait ainsi deux priorités : la réinstallation de paysans arabes sans terre ou devenus sans terre et l'arabisation des régions kurdes.

Ces fermes d'État furent aussi établies dans les régions non kurdes en bordure du Tigre et surtout de l'Euphrate. Elles constituaient un moyen d'aller plus loin dans le projet socialiste que les coopératives de réformes agraire. Mais de fait, elles ne représentèrent jamais que 5 % des terres, alors que les coopératives couvraient 45 % des terres cultivées à l'apogée de leur développement au début des années 1980[60].

En dépit de ces orientations supposées modernisatrices, la suite ne fut pas concluante. Les performances agricoles ne progressèrent pas et le pays compta de plus en plus sur la manne pétrolière pour assurer sa sécurité alimentaire. L'économie pétrolière constituait aussi un appel de main-d'œuvre pour des ruraux dont l'exode s'accéléra[61]. Le rapport de revenus était à l'avantage des urbains[62]. La guerre avec l'Iran entre 1980 et 1988 créa ensuite une saignée dans les campagnes avec l'enrôlement des agriculteurs dans l'armée sans compter les très nombreuses victimes qu'elle fit. Il fallut recourir à la signature de contrats avec des entreprises irakiennes et étrangères pour pallier ces départs souvent définitifs et cultiver les terres abandonnées. S'ajoute à cela, avec les mêmes effets, l'opération *Anfal* en 1988, véritable ethnocide kurde. Cette année-là, la région kurde subit le feu de l'armée irakienne au prétexte que certaines factions kurdes avaient appuyé l'Iran. 180 000 habitants furent tués lors de cette politique de la terre brûlée. Une politique qui le fut aussi au sens propre, puisque les terres furent empoisonnées en de nombreux endroits par des gaz. La situation de la région aurait pu s'améliorer avec la fragilisation du pouvoir baasiste dans la foulée de son opération au Koweït en 1991. Mais avec la guerre civile kurde entre 1994 et 1998 sur fond de rivalités entre le parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani, le sort des paysans dans la région ne s'améliora guère, tandis que l'arrivée de l'aide alimentaire tout au long des années 1990 dissuada leur activité.

Pour en finir avec ce tableau bien sombre, l'intervention américaine en 2003 vint ajouter au chaos du pays et de ses zones rurales en particulier. Faut-il s'étonner qu'entre 1990 et le début des années 2010, l'Irak ait perdu deux millions de terres agricoles ?

L'heure est désormais à la reconquête des terres. En particulier dans la région kurde, où la déréliction de ses zones rurales semble connaître un terme depuis la « réunification » kurde en 2005. Ainsi, en 2009, le Gouvernement régional kurde (GRK) lança une politique de renaissance agricole supposée doper, à côté de la rente pétrolière, la souveraineté de la région. Avant que les vicissitudes évoquées plus haut ne s'abattent dessus,

une agriculture pluviale put se développer sur ce territoire de montagnes et de piémont aux sols souvent propices. Et si le GRK ne contrôle pas toutes les zones kurdes, il n'en reste pas moins que les gouvernorats sous sa tutelle recèlent un potentiel avéré avec des spécialités régionales marquées : à l'échelle du territoire autonome kurde, le gouvernorat d'Erbil représente, selon les années, entre 40 % et 50 % de la surface cultivée en céréales et en légumes de plein champs, tandis que pour les fruits, c'est la région de Suleymanieh qui prévaut.

Par la mise en place d'une politique foncière capable de clarifier la question de la propriété, le GRK souhaite sécuriser des exploitants et attirer des investissements nécessaires à l'élévation de la productivité dans une région à fort potentiel agro-climatique. Malgré ces efforts, le GRK a pu faire le constat que l'autosuffisance alimentaire était loin d'être atteinte, justifiant la mise en œuvre d'un nouveau plan quadriennal de 2013 à 2017. Mais la dépaysannisation souvent forcée et accrue par l'attrait de la rente pétrolière ne facilite pas la remobilisation sur le secteur. Certes, une agriculture de firme, non sans lien avec un pouvoir néopatrimonialiste, investit en recourant au salariat. Cependant les secteurs résilients de l'agriculture familiale sont frappés de sous-investissement. Celui-ci est particulièrement patent dans le secteur de l'agriculture irriguée. Dans ce domaine, la plupart des investissements durant l'ère baasiste (1968-2003) ont en effet été opérés dans les régions centrales du pays, traversées par l'Euphrate et le Tigre. Bien que comptant cinq cours d'eau (Khapoor, Grand et Petit Zab, Awaspee et Seerwan) en plus d'un court segment du Tigre, les régions septentrionales ont ainsi dû se contenter d'une agriculture pluviale ou bien irriguer certaines de leurs terres à l'aide d'un système très ancien de galeries drainantes des eaux de nappes (*karez*). Mais les sécheresses récurrentes qui affectent ces ouvrages conduisent le GRK à s'appuyer sur la construction en cours de trois barrages, le plus important étant celui de Gomaspan, à trente kilomètres d'Erbil. Ces aménagements et plus largement l'agriculture peuvent être d'autant moins négligés à l'heure où le GRK veut son indépendance.

Dans le reste du pays, la reconquête rurale est plus chaotique. Une partie du pays sunnite a été pendant quatre ans soumise à la tutelle de Daech et aux affrontements armés. Au moment où l'État irakien en reprend le contrôle, il est difficile d'y connaître l'actualité des zones rurales. Quant aux régions centrales et méridionales, la déprise foncière et l'échec du modèle étatiste y ont été si grands qu'un marché de la terre a été institué pour tenter un réinvestissement. En 2011, une réforme a été lancée en ce

sens. Trop peu d'informations circulent sur ce sujet pour connaître les mécanismes qu'elle met en œuvre. Or l'histoire a montré dans ce pays que l'appropriation de la terre n'était jamais neutre sur le plan politique.

Le Liban : la terre des zaïms

Avec à peine 10 452 kilomètres carrés, le Liban est le plus petit pays de la région même si la présence de hautes montagnes (mont Liban et Anti-Liban) accroît la taille réelle de son espace. Petit pays, certes, mais très diversifié sur le plan agro-climatique. La plaine de la Bekaa qui représente un segment du vaste fossé d'effondrement qui s'étend depuis la mer Rouge vers la Turquie est la principale région agricole du Liban au point qu'elle a compté parmi les greniers de Rome. S'évasant vers la Syrie, la grande plaine du Akkar offre au Liban sa seconde ressource foncière.

Ce pays fut créé dans ses frontières actuelles après la première guerre mondiale. Lors de la conférence de paix de Paris en 1919, où fut notamment décidé le sort des territoires du Proche-Orient, les partisans du Grand Liban revendiquèrent la création d'un pays au-delà du mont Liban, qui constituait jusqu'alors le cœur de l'identité libanaise. En demandant la constitution d'un territoire élargi aux plaines fertiles de la Bekaa, du Akkar et du Sud-Liban, ils voulaient sécuriser l'approvisionnement de leur futur pays. Le blocus en 1915 du mont Liban par les Ottomans avait laissé des traces dans les mémoires. Décidé par ceux-là mêmes qui perpétrèrent le génocide arménien, ce blocus avait en effet provoqué la mort de plus de 100 000 personnes.

Finalement, cette revendication du patriarche Elias Hoyek à la conférence de Paris obtint gain de cause et les plaines de la Bekaa et du Akkar, propices à l'agriculture, furent associées au petit Liban pour former le nouveau pays du Cèdre sous mandat français. Avec ce mandat accordé par la SDN, les autorités françaises purent s'appuyer sur de grandes familles dont la source de prospérité se trouvait dans la propriété de la terre. Chaque communauté se voyait ainsi entre les mains de chefs communautaires (*zaims*) qui exerçaient leur pouvoir à l'ombre de la tutelle française. Cette situation comportait aussi ses limites au point que cette oligarchie s'en débarrassa finalement en grande partie en 1943.

Après l'indépendance cette même année, le Liban fit le choix d'un modèle de croissance libéral. Michel Chiha, beau-frère du premier président de la république libanaise, Béchara el Khoury et par ailleurs « idéologue » du nouveau Liban, formula ce libéralisme en ces termes : « Ce n'est pas de l'État et par l'État que les Libanais vivent : cela, il faut qu'on le sache un

peu plus. Là où l'État intervient inconsidérément, il fait la vie plus difficile. Et la gestion des individus au Liban est plus efficace et rentable que la gestion de l'État[63]. »

Dans ces conditions, la redistribution des terres qui supposait une intervention massive de l'État ne pouvait être envisagée. Les *zaims* au pouvoir, dont certains possédaient de grands domaines fonciers, se contentaient des rentes qu'ils percevaient. Cela posait des problèmes pour l'agriculture car, en l'absence de régulation du métayage et du fermage, les paysans sous pression manquaient de ressources pour investir. Mais c'était également un problème social massif dans les zones rurales, à l'exception du mont Liban qui avait connu des révoltes agraires et des redistributions foncières au XIX[e] siècle. Étant donné la relative division communautaire du pays, il faut noter que le clivage social entre grands propriétaires et paysans tenanciers se doublait rarement d'une différence confessionnelle. Chaque communauté avait ses grands propriétaires.

À cette situation de pauvreté rurale s'ajoutait au sud, dans la Bekaa nord et au Akkar, un phénomène de relégation géographique à rebours de Beyrouth et du mont Liban qui bénéficiaient des investissements qu'attiraient la situation géographique et le cadre libéral des affaires. Ce développement déséquilibré, aussi bien social que territorial, constituait ainsi un motif d'instabilité. En 1958, éclata d'ailleurs un début de guerre civile suscitée par la tension entre « libanistes chamounistes pro-américains » et « arabistes nassériens » sur fond de contrastes sociaux et territoriaux. L'arrivée de Fouad Chéhab comme nouveau président sembla pourtant introduire une rupture dans la gouvernance libérale du Liban. En effet, par son souhait de mener une politique de développement régional, le général Chéhab semblait vouloir faire de l'État un réel moteur de l'essor des régions périphériques. Ainsi, dès 1959, à la demande des autorités libanaises, le lancement de la mission IRFED[64], menée par le dominicain Louis-Joseph Lebret, annonça la perspective d'un accompagnement public du développement. Sous la conduite de cet intellectuel qualifié de « moine rouge » par Kamal Joumblatt, cette mission insista sur la nécessité de l'intervention de l'État pour lutter contre les carences régionales et sectorielles du Liban, et atténuer le clivage centre-périphérie. Mais, malgré la volonté d'appliquer certaines prescriptions de la mission, Fouad Chehab ne put renverser le pouvoir des *zaims*, essentiellement grands propriétaires, qu'il qualifiait lui-même de « fromagistes ».

Après son départ en 1964, l'agitation allait prendre un nouveau tour avec la montée en puissance des Palestiniens qui croisait le sentiment de

relégation des chiites. Soumis à la loi de leur oligarchie foncière, ces chiites du sud et de la Bekaa nord, majoritairement paysans, ressentaient d'autant plus la marginalité qu'elle se doublait du sentiment d'être exclus d'un pouvoir libanais dominé par les maronites, les sunnites et les druzes. Conscient de cette marginalité sociale et politique, le très charismatique imam Moussa Sadr tendit à mobiliser la communauté chiite hors du cadre des partis de gauche (parti communiste, Organisation de l'action communiste et parti Baas), qui étaient plutôt le lieu d'engagement des classes moyennes émergentes dans la communauté chiite. Le « Mouvement des déshérités » prit ainsi racine dans cette masse de paysans chiites restés au sud et dans la Békaa, ou tout juste déplacés vers Beyrouth du fait de la précarité rurale[65]. C'est de ce mouvement que naquit, au début des années 1970, la milice Amal entraînée par le Fatah palestinien. Quand la guerre civile éclata en 1975, les militants chiites souvent d'extraction paysanne s'enrôlèrent aux côtés des Palestiniens et autres groupes. Plus tard, alors que la physionomie de la guerre avait changé, certains membres de cette milice, réunis dans le courant Amal islamique, créèrent le Hezbollah en 1982 en l'ouvrant à plusieurs autres petits mouvements chiites.

À la fin de la guerre civile, force est de constater que les leaders de la communauté chiite, la plus nombreuse au Liban, n'avaient plus rien à voir avec ceux précédant la guerre civile. L'ancienne oligarchie foncière avait en effet reculé au bénéfice du Hezbollah et du mouvement Amal qui en constituaient désormais les porte-voix. Il ne faut cependant pas croire que la question foncière fut réglée, loin s'en faut. Dans les plaines, si les mutations sociopolitiques marginalisèrent politiquement certains grands propriétaires, notamment dans la communauté chiite, où le Hezbollah affaiblit le rôle tutélaire de la bourgeoisie foncière, rien ne fut entrepris pour faire disparaître le déséquilibre foncier. Il est toutefois difficile d'obtenir des chiffres sur la grande propriété. Les seuls dont nous disposions ont été publiés par Rami Zurayk, professeur à l'Université américaine de Beyrouth. Selon lui, le coefficient de Gini de la distribution des terres est de 0,68 – ce qui en fait un des plus élevés au monde et révèle une organisation foncière très inégalitaire. 3,5 % des propriétaires fonciers posséderaient encore 50 % des terres arables du Liban[66]. Cette situation obère encore les performances de l'agriculture. En l'absence de tout système de contractualisation, les locations de terre restent précaires dans ce pays, où l'idée de baux contractualisés sur le moyen ou le long terme pour assurer une visibilité aux agriculteurs n'est toujours pas inscrite à l'agenda législatif. Hussein Hajj Hassan, ministre *hezbollahi* de l'Agriculture, qui fit de cette mesure l'une

des priorités de son action au début des années 2000, n'a plus voulu l'envisager une fois aux commandes jusqu'en 2015, tant il la considérait épineuse[67]. Il en est de même pour la politique de démarcation foncière entre terrains agricoles et terrains constructibles. Dans un espace aussi mité que le territoire libanais, où la réserve foncière agricole s'amenuise, il y aurait tout lieu de protéger des espaces agricoles. Mais ce serait hypothéquer la valeur économique de certaines terres, qui ne pourraient plus être cédées dans les mêmes conditions que des terrains constructibles. Les oppositions seraient dès lors trop importantes pour qu'un début d'avancée en ce sens se produise.

Si la question foncière est moins au cœur de son histoire politique parce que la société est très urbanisée, elle révèle encore les difficultés qu'éprouve ce pays à lancer des réformes structurelles. Le Liban est un État où la politique est partout et les politiques publiques trop souvent nulle part !

Israël/Palestine : un combat pour la terre et par la terre

Si une question géopolitique doit bien être considérée à l'aune de la question foncière, c'est bien celle de la Palestine. L'exploitation de la terre fut perçue par certains Juifs comme le viatique de leur rédemption culturelle et politique, tandis que le sort tragique des Palestiniens est en grande partie lié à l'exode de leurs paysans. Un siècle après le début de la question quand, pour les Israéliens, la poursuite de la conquête d'*Eretz Israël*, autrement dit en Cisjordanie, met en priorité l'exploitation agricole de la terre, pour les Palestiniens la résistance à l'occupation passe aussi par la résilience de leurs paysans.

La périodisation du conflit en trois phases permet de souligner deux moyens de la saisie de la terre : d'abord la transaction, sur fond d'inégalités foncières, ensuite la force. Avant 1948, la conquête de la terre par les sionistes a bénéficié de la structure sociale inégalitaire de l'accès à la terre. Autrement dit, la fabrique de cette inégalité qui a fonctionné partout dans la région au XIX^{e} siècle a produit les conditions propices à l'emprise du projet sioniste. Ensuite, de 1948 à 1967, Israël a pu fabriquer son territoire après avoir expulsé de nombreux Palestiniens dont beaucoup de paysans. Enfin, de 1967 à aujourd'hui, la reprise de la conquête par Israël, après la saisie de la Cisjordanie et de Gaza, s'est opérée également par le recours à la force.

Au moment de la création du mandat en 1920 sur la Palestine, la situation foncière n'échappait pas à la loi de concentration foncière telle qu'elle prévalait dans l'ancien Empire ottoman. Une grande partie des terres étaient

détenues par des familles arabes des villes commerçantes de Beyrouth, Alep et Saïda. C'est dans ces villes que l'ouverture économique vers l'Europe avait suscité le plus de dynamisme économique dans la région. Ces familles enrichies avaient ainsi acheté des terres partout où des possibilités s'étaient offertes au Levant. Bien sûr, des Arabes de Palestine s'étaient également constitués de grands domaines fonciers. Les Husseini, les Nuseibeh, les Nashashibi et les Dajani étaient les grands propriétaires de la région de Jérusalem, les Ja'bari, les Tamimi et les Am'r à Hébron, les Tuqan, les Abd al-Hadi, les Nabulsi et les Shaq'a à Naplouse, les Abu-Khadra, les Shawwa et les Baytar à Gaza ou les Erekat dans la région de Jéricho, les Samara et les Hanun à Tulkarem. Ces familles recouraient au mode de faire-valoir indirect pour entretenir leurs terres en les allouant à des métayers et des fermiers. Une petite propriété existait également dans le paysage agraire palestinien. De même que la propriété collective des villages *musha*.

Depuis le XIX^e^ siècle, de nouveaux propriétaires européens avaient également investi dans la terre de Palestine. Des Juifs venant de Russie effrayés par les pogroms consécutifs à l'assassinat du tsar Alexandre II en 1881 s'y étaient d'abord établis. Ils le firent souvent avec le soutien du banquier Edmond de Rothschild qui, avec sa fortune personnelle, voulut développer la viticulture puis les agrumes dans les régions côtières alors cultivées sporadiquement, à la différence du reste de la Palestine. Ces investissements participaient d'un certain idéal sioniste, mais les difficultés de cette agriculture avait fait déchanter ces premiers pionniers venus d'Europe. Ils étaient de plus mal vus par les Juifs religieux déjà implantés en Palestine, et qui voyaient d'un mauvais œil ces migrants davantage préoccupés par le travail de la terre que par celui des textes. Qui plus est, la Palestine était peuplée d'Arabes contrairement à la rhétorique qui sera utilisée par la suite à des fins de propagande d'une terre sans peuple pour un peuple sans terre. Cette présence fut l'une des raisons qui conforta le sioniste spirituel Ahad Haam à ne prôner qu'un simple centre juif en Palestine en vue d'éclairer la diaspora. Il considérait que le judaïsme était davantage menacé par l'assimilation que par l'antisémitisme, ce qui justifiait l'entretien d'un phare juif en Palestine pour la diaspora. Son voyage en Palestine le conforta qu'il n'y avait de toute façon pas suffisamment de place pour une migration d'importance. De retour de Palestine où il séjourna en 1882, il signala dans un ouvrage, *À la croisée des chemins* : « Nous avons l'habitude de croire, hors d'Israël, que la terre d'Israël est aujourd'hui presque entièrement désertique, aride et inculte, et

que quiconque veut y acheter des terres peut le faire sans entrave. Mais la vérité est tout autre. Dans tout le pays, il est dur de trouver des champs cultivables qui ne soient pas cultivés[68]. »

Malgré ce démarrage très poussif, le sionisme se renforça autant dans ses ambitions migratoires que dans son organisation au tournant du XIX^e siècle. Le sionisme spirituel laissa la place au sionisme politique de Theodor Herzl et de ses épigones, beaucoup plus ambitieux en termes d'immigration. Sur le plan organisationnel, la création de l'Organisation sioniste mondiale en 1897 constitua un signal d'importance, de même que celle du Fonds national juif en Palestine en 1901. Mais ce n'est qu'après la déclaration Balfour de 1917, avec promesse d'un foyer national pour les Juifs en Palestine, que le déploiement sioniste s'accéléra.

Ce déploiement juif devait s'appuyer sur l'agriculture, à la fois pour des raisons stratégiques et symboliques. Sur le plan stratégique, l'agriculture était l'activité qui pouvait permettre d'occuper le plus d'espace. Franz Oppenheimer, sociologue allemand et acteur influent du sionisme, avait ainsi mentionné et résumé une pensée agro-spatiale qui deviendra action de terrain : « Nous déploierons un réseau de colonies agricoles sur ce pays que nous voulons faire nôtre. Il en va comme de la fabrication d'un filet : on commence par planter des pieux aux points où l'on veut le placer, puis on tend entre ces pieux de puissants câbles, entre lesquels on noue de fortes cordes pour constituer le canevas brut qui permettra d'obtenir un résultat aussi délicat que l'on voudra, par l'adjonction de fils plus fins[69]. » Ces mots, il les prononça lors du VI^e congrès sioniste mondial en 1903. Lors du IX^e congrès en 1909, il fut décidé que ces idées de construction territoriale par l'agriculture seraient mises en œuvre. Les *Kibboutzim*, structures de production basées sur le travail collectif, allaient de la sorte constituer à partir de 1910 l'avant-garde de la conquête territoriale.

Le *kibboutz* fut particulièrement adapté à la logique de « front pionnier » que venait seconder le *moshav*, coopérative agricole moins collectivisée que le premier. Selon Alain Dieckhoff : « le *kibboutz*, avec sa structure collective, attire une frange réduite de personnes, idéologiquement très motivées, et permet de prendre pied dans un espace "originel". À l'inverse, le *moshav* – village coopératif qui préserve vie familiale et exploitation agricole individuelle – et les agglomérations rurales et urbaines classiques conviennent à la grande masse des immigrants, même dépourvus de ferveur sioniste. Ils sont donc particulièrement adaptés pour obtenir une densification de la population[70] ».

Outre sa portée stratégique, l'agriculture avait aussi une résonance toute symbolique. Le sioniste socialiste David Ben Gourion exprima clairement cet enjeu symbolique en 1915 : « Nous désirons réparer la malédiction de l'Exil, nous réunir à la source de notre identité, de notre créativité, de notre santé, la terre, et y faire renaître notre existence ancestrale. Une patrie ne se donne ni ne se prend en cadeau ; elle ne s'acquiert ni par des droits ni par des traités politiques ; elle ne s'achète pas par l'or ni ne se conquiert par la force brutale ; elle s'édifie par le labeur[71]. » La terre revêtait ainsi une importance première pour des sionistes politiques qui, à l'époque, avaient en quelque sorte laïcisé le judaïsme tout en célébrant ce qui fut la matrice de sa survenue[72]. Mais, pour justifier la « reprise » du territoire d'Israël (*Eretz Israel*), fallait-il encore cultiver la terre (*adama*, qui est l'éponyme du premier homme Adam).

Pour déployer ces structures agraires, le Fonds national juif saisit l'opportunité des ventes par les propriétaires absentéistes du Liban et de Syrie. Le tracé des frontières dans la foulée de l'octroi du mandat aux Britanniques en 1920 les coupa de leurs propriétés agricoles en Palestine, dont ils préféraient se délester. Des propriétaires autochtones profitèrent également de l'augmentation des prix de la terre imputables entre autres aux achats du FNJ pour vendre et recapitaliser dans d'autres actifs. Mais ce sont surtout les propriétaires absentéistes étrangers[73] qui profitèrent de la faim de terres des migrants juifs venus d'Europe où ils subissaient la détérioration du climat politique.

Ces transactions foncières entraînaient un essor des paysans sans terre en Palestine. Une fois la terre achetée par le FNJ, les anciens métayers et fermiers palestiniens étaient en effet écartés au bénéfice des *kibboutzim* et des *mochavim*. La situation était d'autant plus délétère qu'elle se produisait dans une société rurale alors en forte croissance démographique. Faut-il s'étonner que la grande révolte palestinienne de 1936-1939 fût avant tout une révolte de paysans[74] ? Elle contribua d'ailleurs à ralentir les investissements du FNJ. À la veille de la création d'Israël, seuls 8 % de la Palestine étaient couverts par la communauté juive. Le reste appartenait encore en grande partie à l'oligarchie foncière locale qui s'appuyait sur des paysans en faire-valoir indirect.

Au lendemain de la promulgation de l'État d'Israël, la guerre de 1948 rebattit les cartes foncières du pays. Ce ne fut plus par les transactions mais par la violence que s'opérèrent les transferts fonciers. Au cours de la guerre qui vit le départ souvent forcé de 700 000 Palestiniens de leurs lieux d'habitation, une politique de la terre fut adossée aux exactions des milices

de droite (Irgoun, Lehi) et de la Haganah, bras armé de l'Agence juive. Le 11 janvier 1948, soit quelques semaines avant le début du conflit, Joseph Weitz directeur du département de la terre au FNJ s'interrogea ainsi dans son journal : « N'est-il pas temps de nous débarrasser des fermiers ? Pourquoi continuer à laisser parmi nous ces épines qui représentent un danger potentiel[75] ? » Ce qui était un questionnement personnel fut plus tard une ligne d'action clairement portée par lui-même. Il fut considéré d'ailleurs comme un facilitateur de l'exode des Arabes dans le cadre du plan d'expulsion ou plan Dalet[76]. En septembre 1948, lors d'un débat sur la question du retour des réfugiés déjà très nombreux depuis le début du conflit en mai, le même Weitz appela à implanter des migrants juifs et à cultiver au plus vite les terres pour signifier que l'exil des Arabes était définitif. Le 12 décembre 1948, dès le lendemain du vote de la résolution 194 stipulant le retour des réfugiés, une « loi d'urgence relative aux propriétés des absents » fut édictée. Elle fut ensuite confortée en 1950 par la loi sur les propriétaires absentéistes qui permettait à l'État d'Israël de s'arroger la propriété de leurs anciens détenteurs. Selon B. Kimmerling et J. S. Migdal, cette loi aurait permis la confiscation de 40 % des terres palestiniennes, soit environ 2 millions de donums[77]. Parallèlement, près de 300 *kibboutzim* et *moshavim* furent déployés sur le territoire d'Israël entre 1948 et 1951. Le *kibboutz* était particulièrement adapté aux régions frontalières et au désert du Sinaï que l'État d'Israël voulait contrôler.

Depuis ce moment charnière, l'Autorité israélienne de la terre (ILA), devenue en 2010 le Conseil de l'autorité foncière, gère presque tout l'espace foncier agricole israélien, qu'elle loue pour des baux de quarante-neuf années renouvelables aux structures collectives (*moshavim* ou *kibboutzim*). Rien n'a changé en Israël jusqu'en 2009 mais depuis, les *kibboutzim* ont le droit de vendre les terres dont ils n'étaient pourtant que les usagers. En touchant au sacro-saint principe de la fondation d'Israël, il n'est guère étonnant que le débat autour de cette « loi de réforme de la Terre » ait donné lieu à de vifs débats. Au-delà du sens que les sionistes donnèrent à la rédemption par la terre, notons que durant les deux premières décennies de l'État d'Israël, la moitié des ministres et les deux tiers des parlementaires étaient issus de *kibboutzim*[78]. Ajoutons que quatre des cinq premiers chefs de l'exécutif israélien étaient aussi d'anciens membres des *kibboutzim* (David Ben Gourion, Levi Eshkol, Golda Meir et Yitzak Rabin), auxquels on peut ajouter Ehud Barak. Dans ces conditions, on comprend l'ascendant pris par le secteur agricole dans les décisions politiques. On

comprend aussi combien la privatisation de la terre marque une rupture idéologique en Israël.

Du côté palestinien, la guerre de 1948 fut en revanche une catastrophe (*Nakba*) traumatisante eu égard aux nombreuses victimes et à la masse de déplacés. Plus accessoirement, dans les années qui suivirent, elle affecta les rapports de pouvoir internes à la société palestinienne, selon deux processus contradictoires. Les notables arabes de Galilée ou de la bande littorale, désormais intégrées à l'espace israélien, virent leur pouvoir décroître du fait des pertes de terres induites par les annexions israéliennes. Même s'ils perdirent des terres, ceux de Cisjordanie et de Gaza sortirent au contraire du conflit confirmés (bien que très contrôlés) par les nouvelles tutelles, respectivement la Jordanie et l'Égypte.

Pour la Jordanie, pays marqué par l'aridité, l'acquisition de la Cisjordanie constituait un atout territorial, le potentiel agricole de cet espace offrant des opportunités agronomiques à saisir. Sur le plan politique, c'est sur les grands propriétaires que s'appuya le royaume hachémite. Comme le fait remarquer Jean-François Legrain : « Les notables palestiniens ont ainsi été maintenus dans un système de vassalités cloisonnées tant au niveau régional que local, confessionnel ou clanique, les empêchant de se structurer en un véritable leadership. "Atomisés", ils ne pouvaient conserver leur influence qu'en servant d'intermédiaires entre le pouvoir central, désormais principal prestataire de richesses, et la population locale[79]. » Le *leadership* politique en Cisjordanie conservait ainsi les mêmes caractéristiques que sous le mandat britannique, où il fut domestiqué et divisé : une bourgeoisie à forte base foncière constituait de nouveau le partenaire privilégié de la monarchie hachémite. Pour l'Égypte, le rattachement de la bande de Gaza, qui accueillit beaucoup de réfugiés en 1948, pouvait représenter un fardeau social et une menace politique plus qu'une opportunité économique. Elle l'utilisa pour contrôler le commandement palestinien : dès septembre 1948, le « Gouvernement de toute la Palestine » y fut installé. Le Caire s'en servit progressivement comme d'un instrument dans sa rivalité avec la Jordanie. Deux grandes familles terriennes jouèrent les intermédiaires entre les autorités cairotes et la population gazaouie : les Shawwa, qui avaient détenu plus de 100 000 donums, et les Rayyes.

Aussi bien dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie, une nouvelle rupture se produisit avec la guerre des Six Jours en juin 1967, qui donna à Israël l'occasion de les occuper. Malgré la situation d'occupation, Israël tenta aussi de s'appuyer sur les notables palestiniens, dont des propriétaires

fonciers, même si le grignotage du territoire allait réduire de plus en plus la base de leur notabilité, autrement dit la terre.

La vallée du Jourdain, qui représente les 2/5 e de la Cisjordanie, subit en premier les assauts de la première colonisation conçue dès 1967 avec le plan Allon. Cette vallée étant extrêmement accessible depuis la Jordanie, le ministre Yigal Allon considéra qu'il fallait la transformer en glacis stratégique. Pour cela, il envisagea d'établir le long du Jourdain un maillage de colonies agraires doublées de postes militaires. Il parvint à ses fins. Actuellement, 9 500 colons israéliens cultivent le palmier dattier, le figuier ainsi que le maraîchage, tandis qu'à peine 50 000 donums, soit à peine un huitième des terres arables du Jourdain sont exploitées par les agriculteurs palestiniens.

À la suite de la vallée du Jourdain, la montagne de Cisjordanie fut colonisée après la victoire du Likoud en 1977 qui sonnait l'heure de la survenue de l'ultra-sionisme. Avec l'arrivée d'un pouvoir plus radical, alliant les sionistes de droite du Likoud et des sionistes religieux, il s'agissait désormais de disloquer l'unité de la Cisjordanie et de réduire ainsi la perspective souveraine d'un futur État de Palestine. Alors ministre de l'Agriculture, Ariel Sharon se vit confier la responsabilité du comité ministériel des colonies. Pour les colons, la montagne de Cisjordanie se prêtait certes moins à l'agriculture que les Palestiniens pratiquaient dans les fonds de vallée. Cependant, le plan Drobless prévoyait l'établissement de petites colonies agricoles dans des espaces dont la pente s'échelonnait de 15 à 25 %. Soucieux de « restaurer » l'espace biblique en le cultivant coûte que coûte, les colons plus religieux que ceux de la vallée du Jourdain s'investirent dans cette entreprise.

La bande de Gaza ne fut pas en reste. Des colonies agricoles furent implantées à des fins stratégiques : les dix-sept colonies du Goush Katif (Bloc de la récolte) pour surveiller la frontière égyptienne, la colonie de Netzarim à proximité du port de Gaza et les trois colonies à proximité du passage d'Eretz entre la bande de Gaza et Israël.

Cette occupation doublée d'une colonisation entraîna l'ouverture du marché du travail israélien aux Palestiniens et accéléra la « dépaysannisation » partielle de la société palestinienne. Rendue très attractive par son moindre coût, la main-d'œuvre palestinienne s'exporta fortement – jusqu'à 40 % de la population active dans les années 1980 – vers Israël, notamment depuis la Cisjordanie, où la paysannerie était encore majoritaire sous la tutelle jordanienne.

D'autre part, cette dépaysannisation affaiblit la relation tutélaire entre les

propriétaires fonciers et la population, dont une grande partie se trouvait désormais hors de leur contrôle. Comme l'a montré Glenn Robinson, cette situation poussa les travailleurs à s'impliquer dans l'action politique. En bref, elle transforma « les paysans en Palestiniens[80] ». Le fait que la politique d'emprise territoriale israélienne amenuisait le pouvoir de la bourgeoisie foncière, surtout après la victoire du Likoud en 1977, constituait selon cet auteur un élément central de la mutation sociopolitique à l'œuvre après 1967 : « Les confiscations israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza constituèrent une attaque contre le pilier essentiel du pouvoir des notables : le contrôle sur la terre. [...] Comme dans la plupart des réformes agraires, les évolutions foncières imposées par le Likoud avaient des incidences politiques évidentes en minant le pouvoir des propriétaires fonciers[81]. »

Le plus grave pour les Palestiniens n'est évidemment pas dans cette reconfiguration sociopolitique interne. Avec la poursuite de la colonisation et son accélération malgré les accords d'Oslo en 1993, le plus dramatique demeure la dislocation de l'assise de leur souveraineté que sont le territoire en général et la terre arable en particulier.

Selon l'ONG israélienne Kerem Navot, la surface cultivée palestinienne serait ainsi passée de 1,7 million de donums en 1997 à 1,1 million aujourd'hui[82]. Et cette ONG fait remarquer que c'est bien le développement de l'agriculture israélienne dans les territoires occupés qui provoque la plus grande part de l'éviction foncière. Après tout, l'agriculture est l'activité qui occupe le plus d'espace avec le moins de moyens. Ce n'est donc pas anodin sur le plan géopolitique ! Mais à la stratégie s'ajoute désormais la dimension du sacré. Kerem Navot a en effet montré que les colonies religieuses de la montagne de Cisjordanie sont les principales responsables de ces grignotages, aidées en cela par leur montée en puissance dans l'arène politique israélienne. Il faut dire aussi que dans la vallée du Jourdain, où l'appropriation agraire fut surtout pensée à des fins de sécurisation de la frontière, l'emprise était déjà considérable. Pour les colons religieux, les montagnes de Judée et de Samarie sont des hauts lieux du judaïsme. Effi Eitam, chef du parti national religieux, évoqua ainsi la valeur symbolique de la montagne avec un certain lyrisme : « Quiconque propose que nous retournions dans les plaines, à notre niveau le plus bas, celui du sable, du séculier, et que nous abandonnions ces sommets très sacrés à des mains étrangères, celui-là propose quelque chose d'insensé. » Planter de la vigne sur les montagnes devient l'acte suprême de ce qu'ils considèrent comme une reconquête. Remémorons-nous la formule de

Moshe Levinger, héraut de ce sionisme religieux qui, dès 1967, exprima cette formule significative : « Ce n'est pas nous qui poussons les temps messianiques, ce sont les temps messianiques qui viennent à nous. »

Alors qu'avec l'emprise de la colonisation la surface agricole palestinienne a été affectée dès 1967, la construction du mur, dit de sécurité, à partir de juin 2002 est venue agir plus récemment sur l'accès à la terre. Ce mur n'épouse pas la ligne verte de 1967 et vient chercher des colonies parfois très en profondeur dans le territoire cisjordanien, en grignotant ainsi les terres agricoles. Ce sont souvent les meilleures, notamment dans les régions de Qalqilya et de Tulkarem au nord-ouest de la Cisjordanie. Là se concentrent des plaines favorables aux cultures légumières en plein champ ou sous serre. Certes, pour le franchir, les agriculteurs peuvent emprunter des portes dites « agricoles ». Mais la délivrance des permis de passage est difficile (notamment pour les moins de 40 ans soupçonnables de terrorisme) et provisoire (jamais pour une année entière), tandis que les portes peuvent être aléatoirement fermées. Avec ces contraintes, la déprise des terres situées à l'ouest du mur est réelle. Or une terre qui n'aurait pas été cultivée pendant trois ans peut être réquisitionnée par Israël qui excipe pour ce faire le droit ottoman au prétexte que la Palestine n'a pas d'État ni de juridiction propre...

Même s'il n'est pas présenté comme tel, un autre mur a été dressé dans la bande de Gaza. Il s'agit d'une longue clôture qui s'étire sur 55 kilomètres de Beit Lahia au nord à Rafah au sud. Derrière cette clôture, un *no man's land* n'a cessé de s'élargir depuis l'accord d'Oslo. Depuis qu'en 2007, cette largeur est passée à 1 500 mètres, 30 % des terres agricoles de Gaza restent désormais inaccessibles.

Au-delà du grignotage des terres par la saisie foncière et la construction de la clôture et du mur, le classement des territoires palestiniens en différents niveaux de souveraineté pose de nombreux problèmes. Car si le processus d'Oslo enclenché en 1993 a libéré les villes, désormais classées en zone A (18 % du territoire de Cisjordanie), son gel depuis 1998 maintient en revanche la très grande majorité des zones rurales en zone C. Seule zone contiguë reliant 227 localités souvent densément habitées, et qui reste encore sous le total contrôle d'Israël qui y a installé plus de 200 colonies, elle représente encore 61 % de la Cisjordanie. En mars 2016, le ministre de l'Agriculture israélien, Uri Ariel, a exprimé son impatience de voir enfin son pays annexer les zones C. Ce genre de déclaration, relayée également par Naftali Bennett, ministre de l'Éducation et leader du « foyer

juif », n'augure rien de bon en termes de rétrocession aux Palestiniens, qui permettrait pourtant de leur donner une impulsion économique.

Cette situation de zonage demeure pesante pour les agriculteurs qui doivent soumettre tout projet d'aménagement (construction de serres, de chambres froides et de bâtiments agricoles) à l'avis de l'administration israélienne. Même pour les zones B (21 % de la Cisjordanie), dans lesquelles se classent la plupart des 450 villages cisjordaniens, la tutelle est partagée entre Israéliens et Palestiniens, ce qui, là encore, revient à accorder un droit de veto aux premiers, en particulier sur tout aménagement d'infrastructures agricoles.

Nonobstant ces contraintes lourdes qui pèsent sur les paysans palestiniens, l'agriculture est perçue comme un moyen de résistance à la dépossession du territoire. Ne serait-ce que parce qu'en cultivant, les Palestiniens ne s'exposent pas à l'usage du droit ottoman par Israël qui excipe souvent de cette strate juridique ancienne pour se saisir de leurs terres. En effet, en cas de jachères plusieurs années de suite, l'ancien code ottoman permettait à l'État de reprendre la terre au paysan. Or, souvent du fait des contraintes liées à l'occupation, certaines terres ont pu être affectées par une déprise.

En 2012, les journalistes palestiniens, Samer Abdelnour et Alaa Tarir, écrivirent ainsi : « Tout agriculteur plantant et cultivant sur la terre de la Palestine est plus puissant qu'un combattant. L'agriculture est une forme importante de résistance et nos fermiers sont au cœur du combat pour la survie et la liberté[83]. » Il s'agit entre autres d'occuper les terres pour prévenir le recours d'Israël à cette ancienne loi ottomane sur les propriétaires absentéistes. Il s'agit également de faire rimer sécurité alimentaire et indépendance envers les approvisionnements d'Israël.

Cette forme de résistance pacifique est apparue, dès les années 1970, dans la ville de Beit Sahour voisine de Bethléem. Portée par des Palestiniens spécialistes des questions de développement, l'idée était de développer l'autosuffisance alimentaire y compris pour des ménages non agricoles, pour ne pas dépendre d'Israël. Par la suite, elle fut développée par le Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC), organisation créée en 1983 et qui l'a étendue à d'autres régions des territoires. Ayant connaissance de l'importance de l'agriculture pour la souveraineté palestinienne, cette ONG devenue par la suite la plus importante d'un tissu palestinien pourtant très actif, s'est beaucoup investie dans l'ensemble des territoires occupés pour y encadrer les agriculteurs, à la fois pour qu'ils

occupent l'espace et qu'ils fournissent les moyens d'une certaine indépendance alimentaire aux populations.

Selon une plaquette de l'organisation, « [le] PARC travaille avec les agriculteurs pour protéger leurs terres menacées de confiscation par la construction de nouvelles colonies israéliennes ou l'extension de nouvelles colonies existantes. La stratégie du PARC consiste à utiliser les terres d'une manière plus productive et visible afin des les protéger contre les confiscations ». Ayant débuté ses actions dans la région de Jéricho, d'où ses fondateurs étaient originaires, elle est parvenue à mailler le territoire jusqu'à ses confins, tout en élargissant ses objectifs au développement rural, fondant pour cela des organisations spécialisées (femmes, agriculture, jeunesse, etc.).

D'autres organisations aident le secteur agricole à trouver les réponses dans un environnement particulièrement contraignant : le Palestinian Hydrology Group, qui compte des hydrauliciens de haut niveau, vient en appui des questions d'irrigation ; l'Arab Center for Agricultural Development, tout comme le PARC, est porteur de projets de développement ruraux intégrés ; les syndicats agricoles[84] promeuvent avec plus ou moins de fortune les activités de vulgarisation auprès des paysans qu'ils tentent aussi d'organiser collectivement.

Depuis sa création dans le cadre de l'Autorité palestinienne en 1994, le ministère de l'Agriculture vient évidemment lui-même en appui du secteur agricole. Créé bien après l'apparition du PARC, avec qui il s'est trouvé de fait en concurrence, le ministère dispose maintenant d'une administration bien établie dans les territoires et d'une bonne connexion avec les bailleurs internationaux. La stratégie du ministère pour les années 2014-2016 avait pour titre « Résilience et développement », ce qui souligne le caractère impérieux de la résistance par l'agriculture. La vision de la stratégie se trouve dans la formulation liminaire : « pour un secteur agricole qui puisse rivaliser avec l'extérieur, contribuer efficacement à améliorer la sécurité alimentaire et relier les Palestiniens à leurs terres, tout en renforçant les efforts palestiniens de renforcement de l'État au travers de la souveraineté sur les ressources ». Dans un agenda politique large, le ministère met en priorité l'agriculture des zones C, où se trouvent les colonies qui convoitent les terres pour s'étendre.

La terre comme objet de convoitise pour les uns, la terre comme lieu de résistance pour les autres : il y a un plus d'un siècle que dure cette guerre des terres. Aucun signal, même faible, ne permet de penser que la sortie de ce conflit soit pour bientôt.

Des périphéries qui se veulent au centre

Si la Mésopotamie et l'Égypte subissent une combinaison de vicissitudes inédite dans la période récente, les « pays du bord » n'y sont pas étrangers. La Turquie, l'Iran et les pays du Golfe, au premier rang desquels l'Arabie Saoudite, se rêvent en puissances moyennes, engagées qu'elles sont dans une guerre froide régionale. Dans ces trois pôles, la question de la terre ne se pose pas du tout dans les mêmes termes. Pour des pays qui veulent gagner en centralité politique dans la région, elle garde dans tous les cas une importance réelle.

La Turquie : du républicanisme conservateur aux révolutionnaires du PKK

Avant d'être qualifié de père des Turcs, Mustapha Kemal fut le héraut du retour de la puissance turque après la première guerre mondiale. Alors que les Grecs avaient débarqué à Smyrne dans la foulée de l'armistice de Moudros, il lança la rébellion turque dès 1919. Après le traité de Sèvres en 1920 qui consacra le dépeçage du cœur de l'Anatolie et de la région égéenne, ce soulèvement vit sa force décuplée. Ainsi, en trois ans, Mustapha Kemal reprit la plus grande partie des territoires promis à d'autres propriétaires (dont la Grèce, la France et l'Italie). Le traité de Lausanne, en juillet 1923, marquait cette reprise en main et dans la foulée, le nouvel homme fort lança un train de réformes qui devaient projeter la Turquie sur les chemins de la modernité et du rayonnement : fin du califat, fin du sultanat, adoption de l'alphabet latin et d'un « pur turc » (*öz turkçe*) expurgé de ses mots persans et arabes, fin de la *charia* et substitution par différents codes civils importés d'autres pays, réformes vestimentaires et autres supposées permettre au pays de se remettre sur les rails de l'histoire.

Si Mustapha Kemal s'était entre autres nourri de l'esprit de la Révolution française, la question agraire resta en revanche à l'écart du vent de reformes qu'il fit souffler sur son pays. Pourtant, la Turquie n'échappait pas à un certain archaïsme foncier. Catalysé par les *tanzimat* du XIX^e^ siècle, le processus d'appropriation-concentration conforta un certain dualisme agraire : de grands propriétaires (*aghas*) recourraient au métayage de paysans sans terre ou de paysans ayant trop peu de terres. En 1950, Claude Fohlen décrivit ainsi la situation agraire, en particulier celle des métayers. « Dans certains cas, s'ils possèdent une maison et du cheptel, ils peuvent s'engager comme métayers à des conditions avantageuses : ils livrent au propriétaire un dixième de leur récolte de céréales ou une quantité égale à la semence. Mais ce n'est là que l'aristocratie. Beaucoup plus nombreux sont

les *marabas*, astreints à livrer à leur propriétaire la moitié ou même les deux tiers de leur récolte. Les *marabas* sont des locataires permanents et héréditaires. Mais ils ne bénéficient d'aucune protection (les contrats sont toujours passés oralement) et peuvent être chassés à tout moment. Souvent ils s'endettent, au hasard d'une mauvaise récolte, toujours aléatoire dans ce milieu méditerranéen menacé de sécheresse, et deviennent la proie de préteurs qui acceptent une hypothèque sur leurs champs. La condition difficile de ces métayers est donc un élément permanent d'instabilité dans les rapports sociaux et dans l'organisation agraire[85]. »

Comment se fait-il qu'Atatük n'ait pas fait de la réforme agraire une des priorités de sa politique de transformation ? Était-ce parce que les chantiers de refondation du pays étaient si lourds qu'ils l'obligeaient à sacrifier cette réforme ? Était-ce parce que dans cette refondation, il jugeait qu'il était dangereux de bousculer l'ordre rural et ses structures foncières ? Craignait-il en particulier le pouvoir des grands propriétaires ? Appréhendait-il surtout celui des régions irrédentes du sud-est où la grande propriété kurde, mais aussi la plus modeste, s'était encore développée avec l'abandon forcé de leurs terres par les Arméniens de 1885 à 1915[86] ?

Rien ne permet de trancher, même si David L. Phillips considère qu'en s'alliant aux grandes familles kurdes pour contenir les régions irrédentes du sud-est, Ataturk ne pouvait s'attaquer à l'assise terrienne de leur pouvoir[87]. C'est en 1945, soit sept ans après sa mort, qu'une loi de réforme agraire fut finalement portée, sous l'autorité d'Ismet Inönü, devant la grande Assemblée nationale turque. Cette loi « d'octroi des terres aux paysans », voulue par le successeur d'Ataturk, fut votée après bien des débats qui donnèrent lieu à moult amendements. L'Assemblée réunissait pourtant les députés du même et unique Parti républicain du peuple (CHP). Mais ce débat sur la question foncière révéla en réalité le différend entre étatistes et libéraux. En janvier 1946, ces derniers créèrent le premier parti en dehors du parti kémaliste du CHP. Or cette nouvelle formation qu'était le parti démocrate fut fondée par Adnan Menderes, Cavit Oral, Emin Sazak et Halil Mentese dont la notabilité était d'origine terrienne.

Aux premières élections pluripartites de 1946, le parti démocrate qui n'avait pas présenté de candidats partout fit une première percée avant de gagner les élections législatives de 1950. Adnan Menderes, héritier d'une grande famille terrienne de la région égéenne fut nommé Premier ministre. Prestement, la nouvelle Assemblée allégea encore davantage cette loi foncière, pourtant très amendée de 1945, rendant presque impossibles les saisies de terres privées. Ainsi l'intention exprimée par Inönü en 1945 fut

finalement presque sans lendemain. « Entre 1947 et 1972, environ 7,5 % de la superficie agricole totale du pays a été distribuée aux paysans sans terre ou ne disposant que d'une superficie insuffisante. Il ne s'agissait pas de terres expropriées mais de terres appartenant au domaine public que l'État a distribuées aux paysans. Ainsi la loi de 1945 n'a guère affecté la grande propriété en Turquie. Son application est restée bien en deçà de ses objectifs et cette réforme agraire n'a pas réussi à modifier la structure agraire du pays[88]. »

Par la suite, aucune réforme d'envergure ne devait voir le jour qui aurait pu remettre en question le *statu quo*. Seul le passage des générations réduisit mécaniquement la taille des domaines, tandis que l'émigration vers les villes et l'Allemagne atténua la pression dans les campagnes.

C'est en Anatolie que cette pression fut longtemps et de loin la plus forte. « En Turquie, il y a un Danemark et un Pakistan. » C'est en ces termes que le président Süleyman Demirel (1993-2000) parlait de son pays, faisant allusion au contraste socio-économique entre la Thrace et la côte égéenne, d'un côté, l'Anatolie de l'autre, surtout sa partie orientale essentiellement peuplée de Kurdes. Dans cette Anatolie du sud-est, à forte singularité culturelle, l'irrédentisme kurde apparut de façon sporadique. D'abord avec les révoltes de 1925 et des années 1930, puis à partir des années 1980 jusqu'à aujourd'hui. S'il n'est pas nécessaire de revenir aux premières révoltes et à leur étiologie, les mobilisations de la fin du XX^{e} siècle méritent d'être reliées à la question agraire qui est évidemment loin d'épuiser l'ensemble de leurs causes. Et quand il est question de mobilisations, il est surtout question de la création du PKK en 1978, puis de la guerre entre cette mouvance marxiste-léniniste et l'État turc qui, après avoir connu une accalmie au cours des années 2000, est entrée dans un nouveau cycle de violences en 2015, où l'un et l'autre rivalisent de brutalité dans leur mode d'action.

Par-delà les raisons qui ont présidé à la fondation du PKK par Abdullah Öcalan (déni de la kurdité, idéologisation de la jeunesse kurde), notons que le paysannat anatolien a été recherché comme chambre d'écho à l'irrédentisme kurde revu selon la grille marxiste. En glorifiant les vertus paysannes dans moult discours, le PKK a montré la priorité qu'il lui accordait. Si le paysan faisait le pays (kurde s'entend), le paysan y était aussi la figure de l'exploité dans une société encore fortement rurale. *A contrario*, le grand propriétaire kurde, qui plus est lorsqu'il était lié à l'État turc, représentait la figure même à combattre car il combinait l'exploitation sociale et le reniement de l'émancipation kurde. À ce sujet, la tentative

d’attentat, le 30 juillet 1979 contre Mehmet Celal Bukak, à la fois grand propriétaire et député du Parti de la justice, de centre droit, fut révélatrice des priorités du PKK. Cet attentat avorté donna même lieu à des combats violents, et pour cause : dans une société kurde tribalisée, le PKK avait touché à un cheikh tribal. D’autres attentats contre des grands propriétaires jugés comme collaborateurs suivirent au début des années 1980. À chaque fois, ils donnèrent lieu à des affrontements avec les tribus des grands propriétaires concernés. Tout en promouvant l’idée d’une réforme agraire radicale, il s’agissait pour le PKK de gagner en influence sur la paysannerie, également convoitée par les KUK (libérateurs nationaux du Kurdistan), alors très actifs[89].

L’attaque contre un grand propriétaire de la région de Diyarbakir qui, le 15 août 1984, déclencha la guerre entre le PKK et l’État turc situait encore l’importance, sans pour autant s’y réduire, de la dimension agraire dans l’engagement du PKK. Et pour cause : en Anatolie du sud-est, les paysans sans terre qui dépendaient des propriétaires terriens étaient particulièrement nombreux. En 1994, dans cette région en pleine guerre, 38 % des familles paysannes n’avaient pas de terres en propriété, avec des pics à plus de 40 % dans les régions d’Urfa et Diyarbakir[90].

Tout au long de ce conflit, si les paysans furent mobilisés par le PKK, d’autres furent soudoyés par les milices para-étatiques qui œuvraient aux côtés de l’armée dans leur combat contre les activistes kurdes. En cela, la Turquie ne fait pas exception. Il s’agit là d’un phénomène classique que l’on retrouve ailleurs, et qui voit des paysans combattre ceux qui se présentent pourtant comme leurs défenseurs. Entre la pauvreté qui facilite leur enrôlement et les violences souvent aveugles de leurs supposés protecteurs, on tient là une partie de l’explication.

Après ce conflit qui vida 3 000 villages, momentanément ou définitivement, de leur population, les paysans restés sur leurs terres avaient pu retrouver la paix depuis les années 2000. Certains avaient même pu bénéficier de l’avancement du vaste projet d’aménagement du sud-est anatolien (Güneydogu Anadolu Projesi [GAP]), basé sur la valorisation hydro-agricole des eaux de l’Euphrate et du Tigre. Ce projet qui à terme est supposé permettre l’irrigation de 1,7 million d’hectares supplémentaire est voué à soutenir le « pouvoir vert » d’un pays qui se rêve en puissance régionale, avec la possibilité de produire pour ses voisins.

Il n’empêche : la question foncière reste posée au moins dans certaines zones. La priorité de la réforme agraire fut d’ailleurs reposée en 2014 par le Congrès de la société démocratique, qui n’est autre que l’assemblée

regroupant les associations et les conseils locaux pro-PKK. Cette priorité parmi d'autres fut réaffirmée dans le cadre de la première conférence consacrée à l'économie[91].

Mais la reprise des affrontements depuis 2015 en Anatolie, avec en arrière-plan la guerre civile syrienne et les dérives autoritaires du pouvoir turc, n'est assurément pas pour faciliter les avancées sur ce plan. Plus largement, les paysans de la région, qui payent un lourd tribut dans les affrontements antérieurs, risquent de souffrir encore un peu plus. Ce conflit n'est pas non plus une bonne nouvelle pour un pays qui, en portant le feu dans une région à fort potentiel hydro-agricole, voit sa puissance agricole entravée.

L'Iran : du monarchisme réformateur à la révolution conservatrice

Si la question kurde est dans l'agenda international, l'Iran n'est pas en reste, surtout depuis la révolution de 1979. Bien que moins directement lié à la question de la terre, cet événement dont les effets sont encore au cœur des relations internationales, ne fut pas sans lien avec la question foncière. L'Iran dispose d'un territoire vaste. Mais sa partie « utile » pour l'agriculture concerne surtout les piémonts et les plaines de l'ouest et du nord. Le vaste plateau qui s'étend au centre et court vers l'est fut longtemps le domaine du pastoralisme nomade ou semi-nomade, même si la construction d'une myriade de *qanats* permit la mobilisation de l'eau et donc l'agriculture.

En termes d'accès à la terre, on a vu que l'histoire avait laissé ici comme en bien d'autres endroits une empreinte fortement inégalitaire. Elle avait été consacrée sous la dynastie Kadjar (1786-1925). Rappelons que dans le système *malik-Rayati*, la grande propriété se mesurait en nombre de villages possédés par le propriétaire (*arbâd*). Cette dynastie Kadjar avait fini par se fragiliser sous les coups de boutoir d'une contestation interne sur fond d'ingérences britanniques. Londres avait en effet imposé en 1919 un traité au roi Ahmad Shah visant à faire de la Perse un territoire relais. C'est finalement en 1925 que le monarque fut destitué par le Parlement. Cette déposition intervint sous la pression du Premier ministre, Reza Shah, devenu le nouvel homme fort du pays. Il prit le titre de Pahlavi, du nom qu'il voulut donner à la nouvelle lignée dynastique dans laquelle il voulait inscrire son pouvoir.

Couronné en 1926 comme empereur de Perse, il n'en était pas moins impressionné par ce qui se passait dans la nouvelle république de Turquie. Il admirait Atatürk et sa carrière militaire ainsi que ses idées réformistes

déjà à l'œuvre dans son pays. Comme lui, il s'engagea dans la modernisation de son pays, en l'équipant en infrastructures de transport, en y développant l'éducation jusqu'à l'université, en y promouvant la culture, en rehaussant les héritages culturels autres qu'islamiques, et en imposant des réformes vestimentaires pour adapter la société au canon occidental.

Comme lui aussi, son volontarisme réformateur ne s'appliqua pas à la question de la terre, malgré la présence de structures foncières très archaïques. Était-ce par crainte du pouvoir des grands propriétaires dans les campagnes qu'il considérait comme des alliés ? Était-ce parce qu'il ne pouvait pas leur imposer une mesure qui serait allée contre ses propres intérêts ? En effet, il s'était arrogé lui-même un grand domaine foncier dans la province du Mazandaran sur la côte caspienne[92]. D'ailleurs, après sa destitution en 1941, facilitée par les anglo-russes qui voyaient d'un mauvais œil son rapprochement avec l'Allemagne, le Parlement vota une loi visant à dédommager les propriétaires terriens qui avaient été expropriés dans la zone, en les indemnisant ou en leur redonnant leurs terres[93].

Après son remplacement par son fils Mohammad Reza Chah revenu de Londres, le contexte fut marqué par la seconde guerre mondiale, les tentatives de sécession kurdes et azéries ainsi que les ingérences anglaises et soviétiques. Ce ne fut donc pas une période de réformes. Dans les années 1950, on assista cependant à une activation de l'arène politique intérieure : la fièvre nationaliste du tout nouveau Front national le disputait à l'audace des communistes du parti Toudeh, créé en 1941.

L'élection du Premier ministre nationaliste, Mohamed Mossadegh, en 1951 se traduisit par une volonté de redonner à l'Iran sa souveraineté perdue et un certain dynamisme économique. Sensible aux demandes communistes de résoudre le problème du paysannat encore majoritaire dans la société iranienne, il proposa non pas une réforme agraire allant dans le sens d'une redistribution de la terre, mais l'augmentation de 10 % des prestations laissées par les propriétaires à leurs tenanciers. Lui-même, héritier d'une famille aristocratique kadjar, possédait de vastes domaines.

Cette mesure, certes peu populaire dans les grandes familles iraniennes, ne fut pas du tout ce qui lui coûta son pouvoir. On sait bien que c'est avec le dossier des hydrocarbures et de leur nationalisation que ce Premier ministre nationaliste « provoqua » les conditions de son départ en 1953. L'Iran offrait des garanties pétrolières importantes dans la région la plus pétrolifère du monde. Dans ces conditions, la nationalisation de l'Anglo Iranian Oil Company déboucha après de longs mois de rebondissements sur l'opération Ajax qui le déposa. Elle avait été conçue par les Britanniques

soucieux du devenir des intérêts de leur compagnie et par les Américains inquiets de la montée de la puissance des communistes du parti Toudeh alliés de Mossadegh. Le roi qui entre-temps avait fui le pays car il s'était senti menacé par Mossadegh revint en Iran dans la foulée. Il ne remit finalement pas en question les nationalisations. Mais il se fit le garant de l'alliance avec les États-Unis, qui faisait de son pays un maillon solide du pacte de Bagdad.

C'est dans le cadre de cette alliance qu'il faut comprendre la priorité que Mohamed Reza Shah Pahlavi voulut donner au règlement de la question foncière à laquelle il n'était lui-même pas insensible. N'avait-il pas, dès son retour au pouvoir, voulu se débarrasser d'une partie du domaine acquis par son père en opérant la revente de terres aux paysans des nombreux villages qu'il possédait ? Cette décision personnelle l'encouragea dans la généralisation du transfert de terres à l'arrivée de J. F. Kennedy en 1960. Partout dans « le monde libre », la nouvelle administration américaine prônait en effet le règlement de cette question foncière en vue de contenir l'expansion de la subversion communiste. Or à ce moment-là, plus de la moitié des habitants travaillaient dans l'agriculture, mais à peine 1 % possédaient 56 % de la terre essentiellement au travers de la détention de villages entiers. Cette situation sociale dans le monde rural pouvait devenir instable d'autant que les communistes influents s'activaient pour mobiliser les paysans métayers. D'un autre côté, les grands propriétaires détenaient l'essentiel du Parlement.

Malgré tout, le Shah décida de faire une réforme agraire. Elle devint même l'élément central d'une réforme dite blanche, autrement dit à distance de la radicalité communiste (rouge) et du conservatisme religieux (noir). Car le roi voulait en effet défaire la société de l'emprise du clergé chiite, à commencer par celle qu'il exerçait sur les terres par-delà son conservatisme social auquel il goûtait peu. Le vote des femmes prévu dans le cadre de la révolution blanche fut ainsi une façon de défier les membres du clergé les plus conservateurs. L'accouchement de cette réforme agraire, portée par le ministre de l'Agriculture, Hasan Arsanjâni, fut difficile techniquement et politiquement. Techniquement, l'absence d'un cadastre imposa de faire évoluer les textes de loi. L'approche initiale par des plafonds de surfaces était difficile à mettre en œuvre. Au lieu de cela, le plafond fut donc fixé à un village au maximum. Politiquement, parce que les grands propriétaires qui siégeaient en nombre au Parlement étaient très vigilants sur la préservation de leurs intérêts.

Au final, la réforme organisa le rachat des terres par l'État qui les revendait ensuite aux paysans, après une décote et moyennant un remboursement étalé. La privatisation de l'industrie prévue dans la réforme blanche fournissait des marges de manœuvre à l'État pour opérer cette vaste transaction. Par ces ventes de terres, il s'agissait de pousser les propriétaires absentéistes à investir dans l'industrie quand les paysans, libérés de leur lien de sujétion, étaient invités à faire de même dans leurs nouveaux biens, afin de renforcer la production agricole du pays. Le but était donc de corriger le déséquilibre social pour stabiliser le pays. Il s'agissait également d'asseoir la puissance économique d'un pays qui se rêvait en puissance régionale.

Après trois années de préparation et de débats, le roi recourut finalement au référendum. Le 26 janvier 1963, 5,6 millions d'Iraniens votèrent presque unanimement en faveur des réformes. La réforme agraire eut plusieurs effets à court et moyen terme sur le plan sociopolitique. Les élections de septembre 1963 promurent une assemblée (*Majles*), où les propriétaires terriens ne dominaient plus étant donné le choix de la plupart d'entre eux de les boycotter[94]. Bien qu'ayant la possibilité d'être dédommagés, ils ne se satisfaisaient pas de perdre à court terme une source de leur prestige. Certains membres du clergé chiite n'étaient pas en reste non plus. Certes, d'autres problèmes que la réforme agraire les irritaient, notamment l'inclusion des femmes dans le corps électoral. Mais ils étaient aussi très critiques à l'endroit du volet agraire de la réforme blanche. En particulier par l'obligation qui leur était désormais faite de se défaire des biens fonciers de mainmorte qui permettaient à bien des institutions religieuses de garder une autonomie financière. Déjà, lorsque parut le premier texte de la réforme agraire en 1960, l'Ayatollah Borujerdi avait émis une *fatwa* pour s'y opposer considérant qu'elle contrevenait à l'islam. Sa mort avait facilité sans doute les avancées[95]. Mais le clergé était resté vent debout. La veille du référendum de janvier 1963, le roi s'était attaqué à la « réaction noire », lors d'une opération de distribution de titres fonciers à des paysans. Mais en déclarant cela dans la ville religieuse de Qom, il s'exposa à la vindicte des mollahs. Des manifestations éclatèrent alors. Parmi les clercs contestataires de Qom, l'Ayatollah Khomeiny, théologien presque inconnu, prit en main la fronde contre la révolution blanche du roi avant de subir un exil au long cours qui l'amena en France.

Vingt ans plus tard, le dignitaire iranien revint à la faveur de la révolution de 1979. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur cet épisode si important de l'histoire. Soulignons uniquement que dans cette révolution par définition

agrégative, tant en termes d'idéologies mobilisées depuis la gauche marxiste aux islamistes chiites que de secteurs sociaux concernés (étudiants, intellectuels, pauvres urbains, etc.), les populations paysannes furent indirectement impliquées. En effet, si certains paysans furent servis par la réforme agraire et constituèrent les soutiens du Shah, nombre de ceux qui n'accédèrent pas à la terre ou qui furent rapidement ruinés après avoir été incapables de les rembourser se trouvèrent dans l'obligation de migrer vers les villes. Selon Farhad Khosrokhavar, ces « paysans dépaysannés[96] », reprenant ainsi l'expression de Pierre Bourdieu, y grossirent les rangs des déshérités (*mostaz'afin*). Ils y constituèrent les réceptacles d'un traditionalisme islamique davantage sans doute que des idéologies de gauche également actives dans la révolution. On sait que cette révolution à la fois noire et rouge a finalement donné la victoire aux premiers, hérauts de l'État islamique. Par la suite, Farhad Khosrokhavar note le rôle important de ces paysans dépaysannés « dans la tournure antidémocratique et néopuritaine du pouvoir postrévolutionnaire[97]. [...] Vivant toujours sur le mythe de la communauté paysanne qu'ils pensaient pouvoir élargir à la ville entière, ils voulaient "moraliser" la vie urbaine et endiguer la "débauche" et "l'immoralisme" des couches urbaines "dépravées" (c'est-à-dire les femmes sans voile, les classes aisées *désislamisées*)[98] ». Les paysans sans terre et leurs fils se retrouvaient d'autant mieux dans cette révolution que la figure charismatique de Khomeiny leur permettait de « faire la jonction entre le passé communautaire à la campagne et le temps présent à la ville[99] ».

La dimension agraire de cette révolution de 1979 ne serait donc qu'indirecte, au travers des anciens paysans devenus urbains et de leur leader Khomeyni qui s'était soulevé au moment de la révolution blanche. Et que dire des paysans restés dans les campagnes ? S'ils ne se retrouvèrent pas massivement dans une opposition au Shah qui les avait fait accéder à la terre, ils ne firent pas montre non plus de grandes mobilisations pour le soutenir. Par la suite, le nouveau pouvoir continua de prendre un certain soin des campagnes au travers de l'action du djihad pour la construction (Jihad el-Binna) et du ministère de l'Agriculture, les deux ayant fusionné en 2001 dans un même ministère du djihad pour l'agriculture. Ces appellations soulignent que l'agriculture était perçue par le pouvoir islamiste comme un moyen de la souveraineté nationale, comme le montra d'ailleurs le soutien qu'elle reçut pendant la guerre entre l'Iran et l'Irak[100]. Cependant, si l'élevage et la production de lait connurent un réel boom, la production de blé, également à la base la sécurité alimentaire et directement liée au sol,

demeura bien aléatoire. Actuellement, seuls 30 % des terres sont en effet irrigués, ce qui accroît les effets des sécheresses récurrentes. Plus largement, les conditions de vie des agriculteurs qui représentent encore plus de 20 % de la population du pays s'en trouvent fragilisées. Mais pour l'heure, ils semblent se tenir à l'écart de l'arène politique. Le dernier épisode de contestation que fut la révolution verte de 2009 fut un mouvement essentiellement urbain. Pour autant, si le danger politique ne vient peut-être plus des campagnes, la fragilité agricole du pays demeure une hypothèque pour un pays au grand dessein de puissance.

Pays du Golfe : le sous-sol peut-il remplacer le sol ?

Ce que nous venons de dire sur l'Iran pendant la guerre avec l'Irak tend encore à montrer que l'agriculture n'est pas neutre du point de vue géopolitique. Au Moyen-Orient, la terre en particulier fut souvent investie comme une manière de « revenir » dans l'histoire, autrement dit de retrouver une forme de puissance qui commençait par le fait de ne pas dépendre. Faut-il rappeler la formule efficace de Serge Sur ? « La puissance, c'est la capacité de faire, de faire faire, de refuser de faire et d'empêcher de faire. » Refuser de faire en étant souverain sur le plan alimentaire, tel fut le rêve de certains États d'une région qui fut longtemps en proie à des tutelles. Il fut porté par des courants nationalistes qui se sont saisis du pouvoir après la seconde guerre mondiale (le Baas en Syrie et en Irak, le nassérisme en Égypte). L'aménagement des vallées du Nil, de l'Oronte, du Tigre et de l'Euphrate ont ainsi permis de rehausser la production alimentaire de pays attachés à leur souveraineté nouvelle [101].

Ce projet d'indépendance fut aussi le choix d'un pays comme l'Arabie Saoudite que nous n'avons pas encore évoqué dans cet ouvrage. Et pour cause : l'accès inégal à la ressource foncière ne fut pas un moteur de l'histoire de ce pays car longtemps les étendues de la péninsule n'ont guère servi qu'à la circulation des populations semi-nomades ou nomades et non à l'agriculture. Cependant, dans les années 1950, l'Arabie Saoudite chercha à développer une agriculture dans certaines zones, afin de fixer les populations bédouines. Mais cette petite agriculture familiale autour des villages de sédentarisation fut emportée par l'économie pétrolière qui assurait un meilleur revenu à ces néopaysans. Dans les années 1970, l'agriculture changea ainsi de forme, d'ampleur et de mission : une agriculture entrepreneuriale sur de vastes étendues devait assurer la sécurité alimentaire du royaume et ainsi lui permettre d'avoir une « capacité à refuser de faire ».

Ce projet d'autosuffisance naquit en 1973 dans la foulée de la guerre de Kippour. En effet, alors qu'il était l'allié des États-Unis depuis le pacte de Quincy en 1945, le royaume utilisa à ce moment-là sa capacité de *price maker* sur les marchés du pétrole pour imposer à l'Occident un enchérissement soudain des prix des hydrocarbures. En retour, Washington menaça alors de ne pas verser d'aide alimentaire pour que Riyad revienne à de meilleures dispositions. Ainsi, pour s'exonérer de l'arme alimentaire américaine, l'Arabie Saoudite redoubla d'efforts en vue de développer de grandes structures agricoles dans le désert pour y produire des céréales irriguées à partir des nappes d'eau fossiles. Ce faisant, la surface cultivée passa de 285 000 hectares en 1973 à 1,6 million d'hectares en 2000, la plus grande partie étant emblavée. Pour ce faire, la terre fut donnée en concession par le roi à des entrepreneurs proches du pouvoir qui bénéficiaient d'un régime de subventions pour développer une agriculture en contexte très contraint.

Il s'agissait d'une véritable agriculture minière, permise par le pompage dans les eaux de nappes fossiles du grès nubien et la mise en œuvre de prix élevés garantis. Non seulement l'Arabie Saoudite devint autosuffisante, mais elle accéda au rang d'exportateur de céréales. Elle renforça ainsi son *soft power* dans la région. Avec un tel volume d'hectares irrigués, pour l'essentiel situés dans les régions du Jawf, du Hail, du Qassim et de Riyad et une population comptant moins de trente millions d'habitants, cette position d'agro-exportateur n'était guère étonnante.

Eu égard à l'éloignement des lieux de vie et de l'importance des capitaux nécessaires pour le permettre, ce modèle d'agriculture était loin d'épouser celui de la traditionnelle agriculture familiale. Il participait de l'agriculture de firme en recourant aux lourds investissements et en employant une main-d'œuvre importante. Cependant, ce système visant à produire *in situ* les moyens de ne pas dépendre des marchés mondiaux fut progressivement suspendu entre 2008 et 2016, le royaume saoudien décidant de planifier un arrêt total de sa production locale de blé et d'orge pour laisser l'eau à des cultures supposées plus rentables. C'était semble-t-il aller à contretemps car l'année 2008 fut marquée par le renchérissement du prix des produits agricoles[102]. Mais la volonté d'épargner un budget de plus en plus contraint conduisit le royaume à changer de stratégie.

Afin de sécuriser ses approvisionnements alimentaires, il participa ainsi au vaste mouvement de mondialisation foncière intensifié depuis la crise des prix agricoles de 2007-2008. Pour ce pays, comme pour les autres États du Golfe qui s'inquiétaient de cette flambée des prix, il s'agissait de

parvenir à une autosuffisance délocalisée par l'acquisition de terres et de fermes à l'étranger dans les pays mieux dotés en terre et en eau, tout ceci étant facilité par la rente pétrolière et/ou gazière. D'anciennes firmes furent encouragées à investir ailleurs avec un agenda national de sécurisation alimentaire. Ainsi la Hail Agricultural Development Company (HADCO) qui, après avoir arrêté la production locale de blé, contracta un bail lui permettant de cultiver plusieurs milliers d'hectares de terres au Soudan[103]. De l'initiative du roi Abdallah à l'origine de ce changement de stratégie naquit également Jannat, consortium d'agrifirmes auparavant spécialisées dans la production nationale de céréales. Initié par le groupe Al Rajhi, ce groupe rassemblait trois autres firmes saoudiennes, Tabuk Agricultural Development Company (TADCO), Almarai et Al-Jouf. Il investit en Égypte, au Soudan ou en Éthiopie. Dès 2009, il prévoyait d'étendre son périmètre à l'Europe en poussant jusqu'en Asie, aux Philippines et en Indonésie.

Mais cette politique de projection internationale eut ses revers, et le bilan reste en deçà des promesses, au point que la stratégie dut se diversifier, toujours avec la ferme intention de se prémunir d'une dépendance aux aléas des marchés agricoles. La projection de ces investissements eut bien lieu et demeura guidée par une stratégie géopolitique privilégiant la proximité géographique (le Soudan notamment avec son potentiel de terres irrigables[104]) et cultuelle (les pays de la conférence islamique) adossée à son *soft power* islamique[105]. Cependant, devant l'insécurité des investissements fonciers, le royaume diversifia sa stratégie en s'engageant davantage dans la sécurisation du commerce des produits agricoles : des sociétés créées *ex nihilo* ou des prises de participation dans des sociétés de *trading* permirent d'engager des contrats d'approvisionnement dans de bonnes conditions tarifaires.

Avant d'être désigné nouveau prince héritier en juin 2017, Mohamed ben Salman lança en avril 2016 le plan *Saudi Vision 2030*[106], destiné à accompagner la reconversion économique du royaume pour se préparer à l'après-pétrole. L'objectif fut la diversification de son économie qui dépendait à plus de 70 % du pétrole. Riyad prévoyait ainsi de vendre en bourse moins de 5 % d'ARAMCO et de se doter d'un fonds souverain de 2 000 milliards de dollars, soit le plus important au monde. Cet effort servira-t-il à financer les achats de terres ? Rien n'est précisé dans le plan, même s'il y est stipulé que les partenariats avec les pays riches en terres irrigables seront poursuivis.

L'Arabie Saoudite n'a pas l'exclusivité de cette politique de sécurisation dans le Golfe. Les Émirats arabes unis et le Qatar sont particulièrement actifs en ce domaine. Plus que jamais, ce pays, qui entretient des rivalités de pouvoir délétères avec son voisin saoudien, requiert de sécuriser ses approvisionnements alimentaires. En 2008, alors que le monde connaissait une flambée des prix agricoles, la société Hassad Food fut créée par le Qatar et financée par son fonds souverain (le Qatar Investment Authority) pour investir dans les terres des autres continents, notamment en Australie, au Kenya et au Soudan. Mais, après les premières réalisations, cette politique marqua le pas, sans doute du fait du retournement des prix agricoles. Parions que le blocus que lui ont imposé, à partir de juin 2017, certains de ses voisins entraînés par Riyad poussera Doha à continuer sa politique internationale d'investissements fonciers.

Ces politiques de sécurisation ne sont donc pas sans incidence sur le marché foncier mondial, à commencer par l'Afrique dont certains soubresauts peuvent traduire un nouveau rapport international à la terre.

---

1. Hamit Bozarslan, *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, La Découverte, 2011, p. 7.
2. « Le butin appartient à Allah et à son Envoyé. Craignez Allah et arrangez-vous entre vous » (Coran 8, 1).
3. Xavier de Planhol, *Les Nations du Prophète. Manuel géographique de politique musulmane*, Paris, Fayard, 1993, p. 36.
4. Louis Gardet, « Propriété en islam », *Ibla*, 38, 1947, p. 112.
5. Le système timariote avait progressivement disparu avant d'être définitivement aboli en 1831. Dans ce système, le seigneur militaire (*sipâhî*) recevait des terres en échange desquelles il devait mobiliser autant qu'il le fallait les hommes de son fief pour venir en aide au sultan. Mais avec l'établissement et le renforcement des troupes régulières, cette institution devint de plus en plus désuète pour être remplacée par le système *iltizām*.
6. On ne sait pas si ce mot vient du grec *topos* (la terre) ou du mot turc *tâbûk* (la soumission).
7. Pierre-Jean Luizard, *La Formation de l'Irak contemporain*, Paris, CNRS Éditions, 2002.
8. Le temps appartient à Dieu, l'homme ne peut donc en faire un objet de commerce étant entendu que l'argent n'est pas considéré comme productif.
9. Bichara Khader, *La Question agraire dans les pays arabes*, Louvain, Ciaco Éditeur, 1984, p. 88.
10. Maxime Rodinson, *Islam et Capitalisme*, Paris, Le Seuil, 1965, p. 53.
11. François Georgeon, Nicolas Vatin et Gilles Veinstein, *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 2015, p. 1135.
12. Le clergé et son tropisme vers l'Europe (le collège maronite a été créé dès le XVI^e^ siècle) fut un réceptacle des idées européennes. Ses écoles fondées dans la montagne permirent de faire entrer les idées révolutionnaires dans cette région très liée à l'Europe.
13. Michael Fischbach ne nie toutefois pas l'existence d'une grande propriété en Jordanie. Au tournant du XX^e^ siècle, des familles de commerçants venues de Syrie et de Palestine avaient ainsi pu acquérir des terres.

14. Les Monts Alborz, au nord, forment une barrière entre le plateau et les plaines fertiles de la mer Caspienne. À l'ouest du plateau, la chaîne du Zagros se prolonge jusqu'au golfe Persique. La chaîne du Makrân se déploie au sud-est du plateau central.
15. Malek Hossein, « Après la réforme agraire iranienne », *Annales de géographie*, 409, 1966, p. 270. Selon cet auteur, près d'un quart des villages étaient détenus par un seul propriétaire à la veille de la réforme agraire.
16. *Encyclopedia Iranica*, Winona Lake, 1 (9), 1989, p. 973-976.
17. Ann K. S. Lambton, *Landlord and Peasant in Persia*, Londres, Tauris, 1991.
18. Christian Bromberger, « Famille et parenté dans la plaine du Gilan », dans Azadeh Kian-Thiébaut et Marie Ladier-Fouladi (dir.), *Familles et mutations socio-politiques. L'approche culturaliste à l'épreuve*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2005, p. 125-142.
19. Alexis Wolkenstein, « Progrès agricole et structure traditionnelle en Iran », *Revue Tiers-Monde*, 1 (3), 1960, p. 341-351.
20. Alexis Wolkenstein, « Progrès agricole et structure traditionnelle en Iran », art. cité, p. 347.
21. Michael Fischbach, *State, Society and Land in Jordan*, Leyde, Brill, 2000, p. 177.
22. Anouar Abd al-Malek, « La question agraire en Égypte et la réforme de 1952 », *Tiers-Monde*, 3 (9-10), 1962.
23. Saker El Nour, « Les paysans et la révolution en Égypte. Du mouvement national de 1919 à la révolution nationale de 2011 », *Tiers-Monde*, 222, avril-juin 2015.
24. Saker El Nour, « Les paysans et la révolution en Égypte. Du mouvement national de 1919 à la révolution nationale de 2011 », art. cité, p. 55.
25. Anouar Abd al-Malek, « La question agraire en Égypte et la réforme de 1952 », art. cité, p. 193.
26. François Ireton, « Économie politique de l'agriculture : de l'encadrement étatique à la déréglementation », dans Vincent Battesti et François Ireton (dir.), *L'Égypte au présent*, Arles, Actes Sud, 2011.
27. Anouar Abd al-Malek, « La question agraire en Égypte et la réforme de 1952 », art. cité, p. 192.
28. Un feddan équivaut à 0,42 hectare.
29. Riad M. El-Ghoneimy, *The Political Economy of Rural Poverty. The Case Ford Land Reform*, Londres, Routledge, 1990.
30. Selon François Ireton, le fermage équivalait à 75 % du revenu net des exploitations à la fin des années 1940. François Ireton, « Économie politique de l'agriculture : de l'encadrement étatique à la déréglementation », chap. cité, p. 441.
31. Laurence Roudart, « L'évolution de la tenure foncière en Égypte : de la réforme de Méhémet Ali aux lois de réforme agraire de Gamal Abd el-Nasser », *Land Reform*, Rome, FAO, 2002.
32. Habib Ayeb, *La Crise de la société rurale en Égypte*, Paris, Karthala, 2010, p. 40.
33. Ray Bush, « The Land and the People », dans Rahab el-Mahdi et Philip Marfleet, *Egypt. The Moment of Change*, Le Caire, The American University in Cairo Press, 2010, p. 55.
34. François Ireton, « La petite paysannerie dans la tourmente néo-libérale », dans *Chroniques égyptiennes 2006*, Le Caire, CEDEJ, 2007, p. 46.
35. Sameh Naguib, « Islamism(s) Old and New », dans Rahab el-Mahdi et Philip Marfleet, *Egypt Moment of Change*, *op. cit.*, p. 109. Cet auteur cite une étude de la fin des années 1980 qui montrait que, sur les dix-huit familles qui se partageaient l'essentiel de l'économie, huit étaient liées à la confrérie.
36. C. Tingay, « Agrarian Transformation in Egypt : Conflict and the Politics of Power from a Micro-Perspective », thèse de doctorat, Berlin, Université de Berlin, 2004, p. 32.
37. François Ireton rapporte les intimidations et les pressions sur les locataires, obligés de payer davantage leurs locations foncières. Voir « La petite paysannerie dans la tourmente néo-libérale », art. cité, p. 48. Le caractère impartial de ces comités est également remis en question par Mohamed H. Abdel Aal, qui a mené une enquête très précise en Haute-Égypte. Mohamed H. Abdel Aal, «

Tenants, Owner and Sugar Cane : law 96/1992 in Qena and Aswan », dans Nicholas Hopkins et Reem Saad (eds), *Upper Egypt, Identity and Change*, *op. cit.*, p. 251-265.
38. Deux villages en particulier ont défrayé la chronique : Sarându, entre janvier et mars 2005, et Izbet Merchaq en 2006, tous deux situés dans le Delta. Les affrontements, impliquant deux familles de propriétaires – les Nawaar et les Al-Itrabi –, y furent de grande ampleur, avec des expulsions massives par les forces de police aidées, à Sarându, par des hommes de main de la famille Nawaar. Dans les deux cas, la reprise des terres s'est appuyée sur le flou des titres de location qu'avaient reçus les familles paysannes à l'époque.
39. Habib Ayeb, *La Crise de la société rurale en Égypte*, *op. cit.*
40. Les recensements de 1990 et de 2000 révèlent une augmentation de la surface des exploitations en propriétés et, parallèlement, une diminution de la surface des exploitations en location, quels que soient les gouvernorats.
41. Dan Tschirgi, « Culture as an Element in Violent Reactions to Economic Development : Upper Egypt and the Gama'a al-Islamiyya », *Khamasin*, 1, mai 2008, p. 6-23.
42. Raphaël Kempf, « Les paysans dans la révolution égyptienne », *Le Monde diplomatique*, mars 2011.
43. Bernard Rougier et Hala Bayoumi, « Sociologie électorale de la séquence 2011-2013 », dans Bernard Rougier et Stéphane Lacroix (dir.), *L'Égypte en révolutions*, Paris, PUF, 2015, p. 165-190.
44. Tahani Abdelhakim et Mohamed Nawar, « Current Status and Prospective of the Farmers' Unions and Syndicates in Egypt », dans Sébastien Abis, *Mobilisations rurales en Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 81-95. Alia Gana, « Protestations et mobilisations paysannes en Égypte : des voix qui comptent ? », *Tiers-Monde*, avril-juin 2015, p. 67-83.
45. Michel Seurat, « État et paysans syriens », *Revue de géographie de Lyon*, 54 (3), 1979, p. 259.
46. Hana Batatu, *Syria's Peasantry. The Descendants of its lesser Rural Notable, and Their Politics*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1999.
47. Bishara Khader, *L'Europe et la Palestine, des croisades à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 303.
48. Avant la réforme, les propriétés agricoles de plus de 100 hectares (1 % de propriétaires) couvraient 50 % de la surface agricole contre 17,7 % (0,5 % des propriétés) après son exécution. Cependant, au-delà de leur diminution, la réforme obligea les grands propriétaires à « se transformer de féodaux précapitalistes en capitalistes agraires ». En effet, pour maintenir leurs revenus, certains de ces propriétaires absentéistes s'intéressèrent davantage à leur bien pour le faire fructifier, notamment en recourant à l'investissement. Quant aux propriétés moyennes – de 10 à 100 hectares (9 % des propriétaires avant la réforme) –, elles passèrent de 37 % de la surface agricole totale de l'époque à 58,7 après (15,3 % des propriétaires), et les petites – moins de 10 hectares –, qui avaient représenté 13 % de la surface de la surface agricole à la fin des années 1950, couvraient désormais 23,6 % à l'issue de la réforme. Raymond Hinnebusch, *The Ba'th Agrarian Revolution, Agriculture and Reform in Syria*, Saint Andrews Papers on Contemporary Syria, 2011.
49. Raymond Hinnebusch, *Peasant and Bureaucracy in Ba'thist Syria. The Political Economy of Rural Development*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1989, p. 97.
50. Fabrice Balanche, *La Région alaouite et le pouvoir syrien*, Paris, Karthala, 2006, p. 191.
51. Michel Seurat, *État et paysans en Syrie*, art. cité, p. 262.
52. Olivier de Schutter, *Report of the Special Rapporteur on the Right to Food*, Mission to the Syrian Arab Republic, Nations unies, 27 janvier 2011.
53. La Djéziré syrienne, qui dépasse les seules zones kurdes du nord-est, représentait souvent plus de 50 % de la production céréalière avant la sécheresse de 2006 à 2010. Depuis, il est difficile de se faire une idée précise des niveaux de production.
54. Olivier Grojean, *La Révolution kurde : le PKK et la fabrique d'une utopie*, Paris, La Découverte, 2017.
55. Kanj Hamadé, Pierre Blanc, Myriam Saadé et Ronald Jaubert, « De part et d'autre de la frontière

libano-syrienne : les mutations de l'agriculture du haut-Oronte », *Confluences Méditerranée*, printemps 2015, p. 19-32.
56. Pierre-Jean Luizard, *La Formation de l'Irak contemporain, op. cit.*
57. Pierre Rossi, « Le 14 juillet 1958 ne fut-il en Irak qu'un coup d'État ? », *Politique étrangère*, 1961, p. 64.
58. Majid Khadduri, *Republican Iraq. A Study in Iraqi Politics since the Revolution of 1958*, Oxford, Oxford University Press, 1969.
59. John L. Simmons, « Agricultural Development in Iraq : Planning and Management Failures », *The Middle East Journal*, 19 (2), 1965, p. 131.
60. Habib Ishow, *L'État et la paysannerie en Irak. Monde arabe, la société, la terre, le pouvoir*, Saint-Rémy-de-Provence, Edisud, 1987, p. 121.
61. Sethom Hafedh, « Réforme agraire, pétrole et urbanisation en Irak », *Annales de géographie*, 92 (513), 1983, p. 548-573.
62. Habib Ishow, *L'État et la paysannerie en Irak. Monde arabe, la société, la terre, le pouvoir, op. cit.*, p. 121.
63. Michel Chiha, *Propos d'économie libanaise. Le Liban dans le monde : perspectives d'avenir*, Beyrouth, Fondation Chiha, p. 246.
64. Du nom de l'Institut international de recherche et de formation en vue du développement intégral et harmonisé, fondé par le père Louis-Joseph Lebret. Sur l'action de Fouad Chehab, on pourra lire l'ouvrage de Stéphane Malsagne, *Fouad Chéhab (1902-1973), une figure oubliée de l'histoire libanaise*, Paris, Karthala-IFPO, 2011.
65. Au sud, le développement de l'agrumiculture dans les zones littorales chiites a privé nombre d'ouvriers agricoles de leur travail, cette production étant plus intensive en capital qu'en main-d'œuvre.
66. Rami Zurayk, *Food, Farming and Freedom : Sowing the Arab Soring*, Charlottesville (Va.), Just World Books, 2011, p. 46.
67. Entretien avec l'auteur, 17 octobre 2010.
68. Cité par Marius Schattner, *Israël, l'autre conflit. Laïcs contre religieux*, Paris, André Versaille éditeur, 2008, p. 118.
69. Mitchell Cohen, *Du rêve sioniste à la réalité israélienne*, Paris, La Découverte, 1990, p. 128.
70. Alain Dieckhoff, « Trajectoires territoriales du sionisme », *Vingtième Siècle*, 21, janvier-mars 1989, p. 33.
71. Cité par Denis Charbit, *Sionismes*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 181.
72. Cette vision était loin de faire l'unanimité chez les Juifs de la diaspora, notamment dans le milieu rabbinique qui considérait que les Juifs ne devaient en aucune manière prendre l'initiative d'accélérer leur histoire si elle n'était pas la volonté de Dieu.
73. Abraham Granot, *The Land System in Palestine : History and Structure*, Londres, Eyre & Spottiswood, 1952. L'évaluation d'Abraham Granot, par ailleurs responsable du Fonds national juif, montrait que 358 974 donums acquis par le Yishouv entre 1878 et 1936 l'auraient été par des achats aux grands propriétaires absentéistes (soit 52,6 % du total), 167 802 par transactions avec les grands propriétaires autochtones (soit 24,6 % du total), 91 001 (13,4 %) par cessions d'autres sources – sans doute les *waqf* – et 64 2001 (9,4 %) par achats à des paysans.
74. Rosemary Sayigh, *The Palestinians : From Peasants to Revolutionaries*, Londres, Zed Books, 1979.
75. Dominique Vidal, *Le Péché originel d'Israël*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1998, p. 100.
76. Benny Morris, *1948 and after, Israel and the Palestinians*, New York (N. Y.), Clarendon Press, 1990, p. 98.
77. Baruch Kimmerling et Joël S. Migdal, *The Palestinian People. A History*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2003.
78. Thomas Naff, *Israel : Political, Economic and Strategic Analysis*, Philadelphie (Pa.), Associates

for Middle East Research, 1987, p. 187-188.
79. Jean-François Legrain, « Autonomie palestinienne, la politique des néo-notables », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 81-82, 1996, p. 157.
80. Glenn Robinson, *Building a Palestinian State. The Incomplete Revolution*, Bloomington (Ind.), Indiana University Press, 1997.
81. Glenn Robinson, *Building a Palestinian State. The Incomplete Revolution*, *op. cit.*, p. 15.
82. Kerem Navot, *Israeli Settler Agriculture as a Means of Land Takeover in the West Bank*, 2013.
83. *Al-Shabaka*, 2 juillet 2012.
84. Il s'agit du Syndicat des agriculteurs palestiniens (PFU), proche du Parti du peuple palestinien (PPP), de l'Union des comités de travail agricole (UAWC), proche du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), du Syndicat des paysans palestiniens (PPU), lié au *Fatah*.
85. Claude Fohlen, « En Turquie : transformations politiques, répercussions agraires », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 3, 1950, p. 347.
86. Hans-Lukas Kieser, « Réformes ottomanes et cohabitation entre chrétiens et Kurdes (1839-1915) », *Études rurales*, 186, 2010, p. 43-60.
87. David L. Phillips, *The Kurdish Spring : A New Map of the Middle East*, New York (N. Y.), Transaction Publishers, 2015.
88. A. Aksoy, « Les systèmes de propriétés foncières en Turquie », *Cahiers options méditerranéennes*, 96, 1999, p. 44.
89. Olivier Grojean, *La Révolution kurde : le PKK et la fabrique d'une utopie*, *op. cit*.
90. Stéphane de Tapia, *Le Projet GAP en Turquie. Aménagement du territoire, politique intérieure et géopolitique*, communication pour le Festival international de géographie, 2003.
91. Olivier Grojean, *La Révolution kurde : le PKK et la fabrique d'une utopie*, *op. cit.*
92. Yves Bomati et Houchnag Nahavandi, *Mohammad Réza Pahlavi, le dernier shah/1919-1980*, Paris, Perrin, p. 59.
93. Yves Bomati et Houchang Nahavandi, *Mohammad Réza Pahlavi, le dernier shah/1919-1980, op. cit.*, p. 107-108.
94. Yann Richard, *L'Iran de 1800 à nos jours*, Paris, Flammarion, p. 341.
95. Yann Richard, *L'Iran de 1800 à nos jours*, *op. cit.*, p. 338.
96. Farhad Khosrokhavar, « Les paysans dépaysannés et la révolution iranienne », *Cahiers du Cemoti*, 27, 1999 p. 159-182.
97. Farhad Khosrokhavar, « Les paysans dépaysannés et la révolution iranienne », art. cité, p. 170.
98. *Ibid.*, p. 170.
99. *Ibid.*
100. Mohamed Mehdi Dadsetan, *L'Autoritarisme du pouvoir politique et le « sous-développement » économique en Iran*, thèse de doctorat, Lille, Université Lille I, 2003.
101. Nous avons déjà abordé cela dans des travaux précédents. Pierre Blanc, *Proche-Orient, le pouvoir, la terre et l'eau*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.
102. En janvier 2008, le royaume a décidé de réduire sa production de blé de 12,5 % par an, mais les volumes de production avaient considérablement diminué depuis le milieu des années 1990, passant de 4,5 millions de tonnes en 1993 à 2,3 millions de tonnes en 2008, synonyme de pertes pour les entreprises ayant investi des sommes considérables dans la production de blé et autres céréales.
103. En février 2009, au Soudan, plus de 9 000 hectares étaient exploités par cette société, laquelle projetait d'étendre cette superficie à plus de 40 000 hectares sans qu'un terme soit précisé. Voir Gilles Paris, « L'Arabie Saoudite vise une autosuffisance alimentaire délocalisée », *Le Monde*, 18 avril 2009.
104. Longtemps présenté comme le grenier potentiel du monde arabe, le Soudan semble capter des investissements du Golfe, notamment sur les terres désertes du nord, loin des zones agricoles traditionnelles déjà plus ou moins valorisées et habitées, notamment la Djéziré. Il se trouve que la

construction du grand barrage de Mérowé sur le Nil facilite la mise en culture d'une zone septentrionale qui ne pourrait pas l'être en l'absence d'un tel aménagement.

105. Selon Land Matrix, « Les investisseurs du Golfe tendent à cibler leurs locations de terres dans des aires avec lesquelles ils partagent des affinités culturelles et religieuses, comme l'Afrique du Nord et la Corne de l'Afrique, ainsi que des pays d'Asie à forte population musulmane à l'instar du Pakistan et de l'Indonésie. Cité dans « Transnational Land Deals for Agriculture in the Global South », *Analytical Report Based on the Land Matrix Data Base*, CIRAD, International Land Coalition, GIGA, 2012, p. 22. Il est sûr qu'en abritant les sanctuaires principaux de l'islam, la maison des Saoud dispose d'un outil d'influence réel. Certes, il est abusif de faire de l'Arabie Saoudite le Vatican sunnite, car elle n'est jamais que la dépositaire d'une tradition juridique particulière du sunnisme (en l'occurrence le hanbalisme), mais il n'en demeure pas moins que la sacralisation de La Mecque et de Médine est bien utile à la légitimation de l'Arabie Saoudite dans le cœur des populations islamiques. C'est à La Mecque que doit se rendre tout musulman pour respecter le *Hajj*, l'un des cinq piliers de l'islam. La présence de ce lieu dans la mémoire et le cœur de chaque musulman ne peut qu'influer positivement le rôle de l'Arabie Saoudite.

106. Pour plus de details, voir le site officiel consacré à ce plan : http://vision2030.gov.sa/en

L’Afrique : passé et présent d’un « réservoir » de terres

La question des accaparements fonciers a réactivé l’image du grenier de l’Afrique, quand l’histoire contemporaine a surtout souligné sa faim endémique. Il n’y a d’ailleurs rien d’incompatible entre ces deux réalités. La riche actualité des accaparements dans cette région du monde ne saurait faire oublier son histoire marquée par la dépossession de ses terres et de ses hommes.

L’Afrique a en effet subi les assauts du colonialisme. Elle a représenté un réservoir de main-d’œuvre destinée au continent américain au moment de la traite des Noirs. Elle a aussi « offert » un réservoir de terres pour les Européens. Les diverses régions du continent noir ont joué différemment dans ces deux catégories. Évidemment, c’est dans les espaces qui furent considérés comme des réserves de terres que les empreintes foncières sont restées les plus prégnantes. La géographie de cette empreinte fait ainsi apparaître deux pôles distincts : l’Afrique australe et l’Afrique du Nord. Sur le reste du continent, si la colonisation a eu des effets sur les paysanneries et sur les spécialisations agricoles, son dépôt laissé dans le paysage foncier est demeuré moins marqué. L’opposition entre colonies de peuplement dans le premier cas et d’exploitation dans le second est donc pleinement opérante – mais est-ce étonnant ? – en termes fonciers. Même si ce n’est pas le sujet ici, cette opposition foncière pourrait certainement abonder les travaux de l’africaniste Gareth Austin qui souligne que cette opposition entre économies de peuplement et d’exploitation explique bien la différence dans

l’évolution de la pauvreté, du bien-être et du changement structurel en Afrique, et cela au bénéfice des secondes[1].

Les empreintes profondes du passé

En Afrique australe : une emprise essentiellement anglo-saxonne

Située à la pointe méridionale du continent africain, la région australe s’avérait stratégique pour les Hollandais qui l’investirent les premiers. La colonie du Cap, établie par la puissante Compagnie hollandaise des Indes orientales, créée en 1602, était remarquablement située. À mi-distance entre les Indes et les Provinces-Unies hollandaises, cette colonie fut en effet un très bon point de ravitaillement sur la longue route maritime qui, jusqu’au creusement du canal de Suez en 1869, devait relier l’Europe à l’Asie. Mais ce comptoir en Afrique devint rapidement un territoire de peuplement pour des populations venues des Provinces-Unies et plus largement d’Europe, à l’instar des protestants français qui s’y établirent après la révocation de l’édit de Nantes en 1685.

Si, à l’origine, tous les habitants étaient attachés à la Compagnie, certains colons furent libérés de leurs charges pour s’adonner à l’agriculture, activité nécessaire pour approvisionner la colonie du Cap. Les Boers (paysans en néerlandais) affrontèrent des populations locales comme les Khoi-khoi et les Bochimans qui ne résistèrent pas devant l’usage des armes à feu des colons. L’expansion territoriale des Boers se poursuivit donc vers l’est de la colonie du Cap, où leurs exploitations agricoles eurent recours à l’esclavage. Cette expansion déjà limitée des Boers buta sur la résistance des Bantous durant la première guerre cafre en 1779-1780. Ensuite, après avoir fait passer la colonie sous leur administration en 1806, les Anglais arrivés à partir de 1795, décidèrent d’interdire l’esclavage et de fixer la frontière de la colonie du Cap au fleuve Orange qui interdisait tout développement au-delà. Tout ceci provoqua le ressentiment des Boers qui se révoltèrent avant de quitter finalement la colonie en 1834 pour se rendre beaucoup plus au nord-est, sur les plateaux de l’Orange et sur les terres du Transvaal. Empruntant aux grands récits bibliques des Hébreux, cette grande migration (*Trek*) qui dura près de trente ans constitue un moment fondateur pour la conscience politique boer. Issus de ces mouvements migratoires, les États de l’Orange et du Transvaal furent reconnus en 1852 par la couronne britannique qui, de son côté, avait élargi son emprise territoriale prenant le Natal sur la côte orientale en 1843.

Après cette expansion boer et britannique au détriment des populations noires, c'est entre Blancs que le conflit reprit de la vigueur. Notamment sur fond de découvertes de l'or dans les États boers qui furent finalement vaincus par les Britanniques et placés sous tutelle de Londres en 1902. Cette guerre contribua à la concentration foncière car des paysans en sortirent ruinés quand d'autres purent racheter leurs terres[2]. Après quelques années de réconciliation politique entre Afrikaners et Britanniques, l'Union sud-africaine fut créée en 1910. Cette nouvelle entité politique[3] se fit au détriment des populations noires, déjà très maltraitées depuis deux siècles, et qui se virent exclues de l'essentiel des terres par le *Natives Land Act*, adopté en 1913. Cette loi interdisait aux Noirs d'acheter ou de louer des terres en dehors des « réserves » situées dans la région du Transvaal, dans les extrémités septentrionales de la colonie du Cap et sur la côte de l'océan Indien. Ce faisant, 92 % des terres furent réservées à la minorité blanche. À cela s'ajouta un système de taxation pénalisant pour l'agriculture, sans compter que le réseau de transport avait été développé vers les régions habitées par les Blancs, entravant ainsi l'accès des Noirs au marché.

Par-delà la dynamique raciste qui présidait dans cette politique de dépossession, celle-ci était pensée dans le cadre d'une économie sud-africaine reposant sur l'alliance or-maïs[4]. Les besoins en main-d'œuvre dans les mines et les exploitations blanches nécessitaient de faire appel à toujours plus d'ouvriers noirs, qui plus est « bon marché ». Le déracinement était donc la condition *sine qua non* de leur prolétarisation. Une seconde loi adoptée en 1936 – le *Native Trust and Land Act* – confirma cette politique de confinement foncier, même si, en passant à 13 % des terres, le territoire affecté aux populations noires était élargi à la marge. Dans ces zones, les populations étaient villagisées, ce qui en facilitait le contrôle. Quand bien même une agriculture y fut alors encouragée afin de fournir aux Noirs une part de leur alimentation, la plupart ne pouvaient trouver leur « salut » que sur les exploitions blanches et dans les mines.

Cette discrimination fut poussée à son paroxysme après la seconde guerre mondiale. La victoire du Parti national (National Party), constitué surtout de la bourgeoisie rurale et des ouvriers blancs, au détriment du Parti de l'unité (United Party), plus urbain, permit en effet l'adoption de l'Apartheid (séparation en langue afrikaans) en 1948. Dans le cadre de cette ségrégation institutionnalisée, le *Bantu Authorities Act* officialisa une assignation des Noirs dans leurs réserves (bantoustans) selon des critères ethniques, contribuant ainsi à entraver leur unité.

Quand l'Union sud-africaine fut transformée en 1961 en République d'Afrique du Sud à la suite d'un référendum gagné par les partisans de l'indépendance, le système fut confirmé. Rien d'étonnant à cela car ce vote était le fait des électeurs blancs dont beaucoup tiraient une réelle richesse du système d'Apartheid. Les Blancs continuèrent de la sorte à compter sur les bantoustans pour trouver une main-d'œuvre bon marché pour les mines, les industries et leurs exploitations agricoles. La législation ségrégationniste fut achevée avec le *Black Homelands Citizenship Act*, adopté en 1970. N'accordant de citoyenneté aux Noirs que dans leur bantoustan, cette ultime loi votée en 1970 faisait ainsi des Blancs les seuls citoyens de l'Afrique du Sud.

Une agriculture était toujours pratiquée dans ces bantoustans, même si elle était considérée avant tout comme un amortisseur social. Selon Hubert Cochet, « il s'agissait en quelque sorte d'un *minifundium* planifié par les pouvoirs publics et en bien des points comparables au *minifundium* latino-américain, ou même du lopin attribué à chaque travailleur agricole dans l'ancienne Union soviétique, et qui contribuait de façon décisive à compléter la maigre rémunération du kolkhozien[5] ». Dans ces bantoustans, les terres restaient sous le contrôle formel des chefs de tribus, ce qui en faisait une sorte d'autorité relais pour le pouvoir blanc. Véritable élite associée à ce dernier, ce sont ces chefs coutumiers qui distribuaient des permis d'occupation pour les familles noires.

Hubert Cochet montre que les années 1970 marquèrent quand même un changement de doctrine pour les bantoustans, l'idée étant d'y construire une agriculture viable en s'appuyant sur les autorités locales. Il s'agissait en effet d'organiser des exploitations de taille plus importante avec pour contrepartie de réduire la population agricole. Mais cette réorientation servit surtout les familles qui n'étaient pas éloignées des autorités des bantoustans, tandis qu'elle contribua à la poursuite de la prolétarisation des autres.

Dans l'environnement immédiat de l'Afrique du Sud, ce régime de discrimination raciale fut aussi établi. Notamment en Rhodésie du Sud que les Anglais avaient colonisée. Malgré son enclavement, ses plaines offraient en effet des opportunités agricoles et d'élevage. Ce pays, devenu indépendant en 1965 sous le nom de Zimbabwe, confirma son régime ségrégationniste, notamment sur le plan foncier : dès 1930, les Blancs s'étaient arrogé, par le *Land Apportionment Act*, 20 millions d'hectares, soit plus des deux tiers des terres, qui plus est parmi les meilleures, alors qu'ils représentaient moins de 5 % de la population. En revanche, le Lesotho,

territoire enclavé de l'Afrique du Sud, resté protectorat britannique jusqu'en 1965, n'avait pas hérité à son indépendance d'un tel système de ségrégation. De fait, il ne représentait pas un atout foncier pour l'Afrique du Sud, son territoire montagneux ne facilitant pas l'agriculture. Le Lesotho représentait davantage un château d'eau pour l'Afrique du Sud, dont certaines zones habitées étaient frappées d'une certaine aridité, notamment la région du Transvaal.

Plus au nord, dans l'Afrique du Sud-Ouest (l'actuelle Namibie), le même régime de ségrégation fut établi, et avec lui un volet foncier très discriminant. Ce territoire fut conquis en 1884 par l'Allemagne, très en retard dans ses conquêtes africaines. S'il avait reçu au préalable des Boers venus d'Afrique du Sud, des Allemands immigrèrent à leur tour sur ce territoire de l'Afrique du Sud-Ouest (*südwestafrikanische Schutzgebiet*), où la puissance coloniale noya dans le sang le soulèvement des Héréros entre 1904 et 1908. En 1914, au plus fort de la colonisation germanique, les colons allemands étaient au nombre de 13 000, soit plus de 80 % de la population blanche, dont environ un millier de fermiers qui possédaient 13 millions d'hectares[6]. Déjà les Allemands imposèrent des lois ségrégationnistes. En particulier sur le plan foncier, la propriété privée était interdite aux Noirs, tandis que leur circulation sur le territoire était entravée.

Cette ségrégation atteignit toutefois son apogée après la conquête de l'Afrique du Sud-Ouest par les troupes sud-africaines qui avaient profité de l'engagement de l'Allemagne dans la première guerre mondiale pour la remplacer. Malgré le caractère ségrégationniste de l'occupant, la SDN lui accorda un mandat en 1920. La même année, le nouveau maître sud-africain imposa le *Natives' Land Act* qu'il appliquait depuis 1913 sur son propre territoire. Après la victoire en 1948 du National Party en Afrique du Sud, c'est un régime d'Apartheid qui fut même appliqué, avec renforcement de la prééminence foncière pour la minorité blanche, dont les effectifs s'étaient accrus avec la venue de colons sud-africains. Si la plupart s'employèrent dans l'administration et le secteur minier du pays, certains s'investirent dans l'élevage extensif.

Passé sous mandat onusien en 1967, sur fond de soulèvements noirs, indirectement liés au mécontentement des paysans noirs, la situation n'évolua pas pour autant sur le plan foncier. Aussi ce pays hérita-t-il au moment de son indépendance en 1990 d'un accès très inégal à la terre : les 4 600 fermiers blancs occupaient la moitié des terres arables (70 millions d'hectares), alors que près d'un million de Noirs exploitaient l'autre moitié en gestion communautaire[7]. En l'espèce, il s'agissait surtout de zones

d’élevage ovin plus que de grandes cultures, les quelques milliers d’exploitations blanches étant surtout présentes dans le sud aride au voisinage direct de l’Afrique du Sud. De leur côté, les agro-pasteurs noirs tournés vers l’agriculture vivrière et les bovins se situaient au nord du pays relativement plus arrosé.

Dans cette aire, la plus méridionale de l’Afrique australe, le Botswana (le pays des Tswanas) fut le seul à échapper à cette règle d’un développement séparé. Ce territoire était devenu le protectorat britannique du Bechuanaland, en 1885, à la demande du roi Tswana Khama III qui voulut protéger les tribus *tswanas* des attaques des Afrikaners attirés par les espaces d’élevage. Il n’y eut donc pas de colonisation massive par les Afrikaners, tandis que les Anglais n’affichèrent pas un intérêt agro-pastoral pour ce territoire aride. Outre cela, les Anglais continuèrent de se faire les protecteurs d’un pays qui ne connut pas le système ségrégationniste de ses voisins en dépit de la présence d’une petite population blanche. Ainsi, à l’indépendance en 1966, il n’hérita pas d’un dualisme agraire entre Blancs et Noirs.

Dans les régions plus septentrionales de l’Afrique australe, la période coloniale laissa aussi une empreinte forte sur les structures agraires, même si le système colonial fut moins violemment ségrégatif au XX^{e} siècle et le niveau d’emprise foncière moins soutenu. Les côtes occidentale et orientale de l’Afrique australe investies dès le XV^{e} siècle s’offrirent progressivement à la colonisation portugaise. Cependant, ces derniers utilisèrent d’abord ces terres côtières de l’océan Atlantique (pour le futur Angola) et de l’océan Indien (pour le futur Mozambique), comme réservoirs pour la Traite en direction du Brésil. Ce n’est qu’au XIX^{e} siècle que les Portugais s’aventurèrent à l’intérieur pour y développer une économie de plantations (notamment le café, la canne à sucre, le sisal et le coton). Désormais, les Noirs n’étaient plus envoyés outre-mer, car l’esclavage fut supprimé en 1869, ce qui tarissait la Traite. Ils étaient destinés à l’agriculture locale, soit en tant que salariés des plantations, soit comme agriculteurs encouragés à produire selon les volontés du Portugal.

Avec l’avènement de la dictature de Salazar en 1933, les colonies devinrent des « provinces d’outre-mer » davantage intégrées au Portugal, ce qui confirmait la vocation agricole de l’Angola et du Mozambique. Dans le Portugal en pleine explosion démographique, les paysans sans terre étaient ainsi encouragés à se rendre dans ces colonies. Si l’arrivée de colons portugais avait été faible jusqu’à l’heure, du fait de l’offre de terres plus

propices au Brésil, les flux augmentèrent quelque peu entre les années 1930 et les années 1960. Ces arrivées de paysans à qui le Portugal allouait des concessions et la polarisation du paysage agricole, avec d'un côté des grandes plantations portugaises et de l'autre une agriculture autochtone pléthorique organisée en petites structures, n'étaient pas sans susciter les réactions de plus en plus fortes des Noirs colonisés.

Plus au nord du Mozambique, le Kenya connut aussi des bouleversements fonciers avec la colonisation. Après avoir été lié au sultanat d'Oman qui s'y adonnait à la traite des Noirs, les Européens s'en saisirent au XIX[e] siècle. D'abord, les Allemands qui en firent un protectorat sans colonisation de peuplement, ensuite les Anglais auxquels Berlin céda ces territoires en 1895 après l'établissement de la Compagnie britannique impériale d'Afrique de l'Est. Pour Londres, il s'agissait de faire de ce territoire et plus largement de l'Afrique orientale une économie d'exportation de matières premières. Avec un certain enthousiasme, le commissaire britannique du protectorat d'Afrique orientale déclara d'ailleurs sans équivoque : « Nous avons en Afrique orientale la chance rare d'avoir affaire à une *tabula rasa*, un pays presque vierge et peu peuplé, où nous pouvons faire ce que nous voulons[8]. » Dès 1902, bien avant que le Kenya ne devienne une colonie en 1920, les migrants blancs avaient été conviés à accéder aux hautes-terres (*Highlands*) du pays et, dans une bien moins large mesure, à la vallée du Rift. Ce faisant, ils commencèrent à établir leurs plantations par la force au détriment des agriculteurs locaux, notamment les Kikuyus, les Kambas et les Luhyas, ce qui installait les conditions d'une situation explosive.

Au Maghreb : une empreinte latine

Comme en Afrique australe, l'emprise coloniale sur les terres s'est également avérée forte en Afrique du Nord, à cause notamment de la proximité avec l'Europe et de la présence d'un climat favorable à l'agriculture au moins sur ses parties septentrionales. Parmi les territoires du Maghreb[9], c'est l'Algérie qui subit la colonisation de peuplement la plus marquante. Après avoir pris aux Ottomans le contrôle de la régence d'Alger, la France buta plusieurs années sur la résistance de certaines tribus arabes réunies autour d'Abdel Kader. Avec le traité de Taffna en 1837, celui-ci avait obtenu de contrôler une partie de l'Algérie septentrionale. Mais la reprise du conflit déverrouilla l'accès au territoire pour les Français. À l'issue de cette guerre de conquête (1840-1847), conduite par le général

Bugeaud, la France contrôlait donc les régions « utiles » du nord. Cela n'empêchera pas, après bien des débats, la poursuite de la conquête vers le sud aride, et ce jusqu'au début du XX^e siècle.

Dans cet espace conquis, notamment les régions peuplées du nord, ce n'est que progressivement que naquit l'idée d'une colonisation de peuplement[10]. Après des débats nourris en France, au cours des années 1830-1840, sur l'usage de ces territoires conquis – devaient-ils être colonisés ou seulement occupés et plus largement quel était le devenir de l'Algérie ? –, c'est finalement le courant « coloniste » qui prit le dessus. C'est par « l'épée et la charrue » (la devise du général Bugeaud) que la possession de l'Algérie se conforta. Non seulement les espaces conquis offraient des terres nourricières supplémentaires à la métropole, mais, à partir des années 1850, la colonisation de peuplement devait permettre à la France de se décharger d'une partie de sa population rurale alors en pleine croissance. Aussi la progressive mise en place d'une juridiction foncière allait-elle se traduire par un transfert important de la terre des usagers arabes vers des paysans-migrants et vers de grandes compagnies d'investissements agricoles.

L'importation de ce régime législatif français constitua une rupture radicale avec le cadre traditionnel qui prévalait sur ces terres d'Afrique du Nord. Ce régime comptait notamment un secteur foncier à usage collectif (domaine *arch*) dans les plaines, et un secteur à usage privatif (domaine *melk*) plutôt dans les oasis et les zones de montagnes. Plusieurs vagues de mesures organisèrent cette appropriation coloniale, essentiellement au détriment du premier secteur.

En premier lieu, et même avant la phase d'accélération de la colonisation dans les années 1850, l'État français mit en œuvre une politique de séquestre de terres comme instrument de rétorsion au long cours contre les soulèvements des Algériens[11]. Il en fut de même de certaines terres forestières destinées pour partie au défrichage. Les terres récupérées basculaient ainsi dans le domaine de l'État, qui pouvait les distribuer dans le cadre de sa politique de colonisation officielle : soit sous forme de dotations gratuites à des petits agriculteurs venus d'Europe soit, au tournant des années 1850, sous forme de concessions à des compagnies d'investissements, ce que les colonistes critiquèrent au motif qu'elles risquaient de réduire le peuplement de l'Algérie par les Français, ces compagnies s'appuyant surtout sur une main-d'œuvre autochtone.

Le *sénatus-consulte* de 1863 poussa plus avant la politique foncière de la France en confirmant l'essentiel des mesures précédentes et en organisant

notamment un recensement systématique des terres qui devait préparer la dépossession[12]. Mais c'est surtout la loi Warnier en 1873 qui scella le plus fortement le basculement foncier, notamment parce qu'elle prévoyait la privatisation des terres collectives (*arch*). Cependant, ces dernières ne devinrent pas immédiatement transmissibles, ce qui provoqua l'action d'hommes de loi pour passer outre[13]. C'est finalement un décret de 1885 qui rendit la terre cessible. Tout cela élargissait le marché foncier qui dorénavant s'ouvrait aux colons aidés par l'État français (crédits, subventions aux produits importés) mais aussi à des Arabes aisés.

Cette activation du marché foncier permise par la privatisation des terres collectives s'accompagna d'une arrivée massive de flux de colons, qui passèrent de 245 000 au lendemain de la guerre de 1870 avec l'Allemagne à plus de 750 000 en 1914, en sachant que beaucoup restaient en ville ou ne se consacraient pas à l'agriculture. Si, au lendemain de cette guerre en 1870, les colons venaient pour beaucoup d'Alsace-Lorraine passée sous tutelle allemande, l'origine des flux se diversifia par la suite. Parmi ces colons, certains permirent notamment le développement de la céréaliculture (*dry-farming*, nouvelles variétés d'orge et de blé) et la forte expansion de la viticulture passée de 20 000 hectares au début des années 1880 à près de 400 000 à la veille de l'indépendance[14]. Au maximum de la colonisation, 40 % des terres étaient détenues par des intérêts français[15]. Qui plus est, il s'agissait souvent des meilleures – ou devenues les meilleures – car les investissements coloniaux dans ces plaines et collines, notamment le drainage, révélaient tout leur potentiel.

Couvrant en partie l'ancien espace *arch* des tribus, ce territoire colonial s'organisa en larges poches, essentiellement en zone tellienne, la plus humide et la plus fertile. Constitué des plaines de Mascara, Sidi-bel-Abbes, Tlemcen, Tiaret et d'Oran à l'ouest, de la Mitidja au centre, et des plateaux de Sétif, de Constantine et d'Annaba à l'est, ce territoire accueillait aussi bien des petits paysans, des grandes propriétés familiales que des compagnies d'investissements agricoles. Dans l'ensemble, ce domaine colonial qui s'appropriait les meilleures terres était lui-même concentré[16]. « En 1940, l'Algérie comptait 25 000 exploitations dont un quart de plus de 100 hectares détenant 80 % du domaine colonial ; 900 propriétés dépassaient les 500 hectares, pour près du million d'hectares. » Dans beaucoup de propriétés coloniales, quelle que fût leur taille, on recourrait à l'embauche de paysans arabes sans terre qui devenaient ouvriers agricoles.

Dans ces espaces de plaines aménagées, une propriété arabe avait aussi émergé à la faveur de la privatisation des terres. Dans les arrondissements

de Mostaganem, de Médéa et de Constantine, il s'agissait surtout de grandes propriétés qui recourraient à la main-d'œuvre autochtone, notamment au travers du système du *khammessat*. Selon cette institution, le métayer considéré comme l'un des cinq facteurs de production recevait le cinquième des récoltes. À l'échelle de toute l'Algérie, cette grande propriété pouvait ainsi se définir en deux chiffres : 1,1 % des Algériens détenait 21 % de la superficie agricole à la veille de l'indépendance[17]. Il faut dire que la crise des années 1930 avait accru cette grande propriété autochtone (comme coloniale) à la faveur de la faillite de paysans plus modestes qui n'avaient pas résisté à la baisse des prix agricoles[18].

Quant à la petite propriété, elle se trouvait essentiellement dans les Aurès, la Kabylie, le massif de Collo et les oasis, là où prévalait l'ancien domaine *melk*. Depuis des siècles, les paysans s'étaient établis sur ces territoires, où les sols bénéficiaient d'une hydrographie intéressante l'été et s'égouttaient facilement en sortie d'hiver. Mais du fait de la croissance démographique dans les campagnes, cette petite propriété était morcelée à la veille de la guerre d'indépendance. Dans le même temps, les ouvriers agricoles et métayers étaient pléthoriques et de condition très précaire, ce qui n'allait pas être sans incidences politiques sur la suite.

Ailleurs au Maghreb, on assista aussi à une colonisation de peuplement, même si elle fut moins intense qu'en Algérie. Le fait que la France exerça des protectorats sur le Maroc (1912-1956) et la Tunisie (1881-1956) et non un régime colonial explique cette différence. L'intérêt de la France pour la Tunisie et le Maroc était autant stratégique, notamment avec le besoin de sécuriser les frontières de l'Algérie coloniale, qu'économique.

En Tunisie, la « colonisation par les capitaux » permit très tôt à de grandes sociétés capitalistes (Société marseillaise de crédit, Société foncière de Tunisie, Compagnie des Batignolles, etc.) de s'arroger des terres pour la production d'exportation. Ces exploitations utilisaient essentiellement une main-d'œuvre locale. L'emprise foncière se fit au détriment des anciennes propriétés des autorités ottomanes qui, au temps de leur tutelle, avaient profité de l'absence de titres fonciers pour domanialiser une partie des terres du pays. La France tenta également de lancer une colonisation de peuplement avec force moyens (crédits d'établissements, subventions, équipement hydraulique), tout en prenant divers décrets fonciers[19]. À la veille de l'indépendance, le secteur français représentait 900 000 hectares, soit 10 % des surfaces agricoles.

L'emprise foncière n'équivalait pas à celle de l'Algérie mais, là encore, elle concernait souvent les meilleures terres[20]. Deux mille exploitations se

partageaient cet espace colonial avec un certain niveau de concentration foncière. La grande propriété existait également dans le paysage agraire autochtone, notamment dans les régions du Tell céréalier (régions de Mateur, du Kêf et de Bêdga). Vivant à Tunis, ces grands propriétaires absentéistes faisaient cultiver leurs terres en métayage selon la règle du *Khammessat*. Comme en Algérie, cette grande propriété se renforça avec la crise des années 1930.

Au Maroc, qui n'avait pas subi l'influence ottomane et qui fut le plus tardivement colonisé sur le plan agricole, l'appropriation foncière dans le cadre du protectorat français s'appuya surtout sur la privatisation de terres collectives qui facilitèrent les transferts vers des porteurs de capitaux. En revanche, si en Tunisie et en Algérie, la France avait repris les terres des représentants ottomans (Deys et Beys), au Maroc, resté vierge de toute tutelle ottomane, le domaine royal marocain ne fut pas affecté. La France ne voulait pas écarter l'institution royale marocaine. Plus que cela, le maréchal Lyautey, résident général de 1912 à 1925 au Maroc, s'avéra un soutien de la monarchie qu'il contribua de fait à renforcer.

À la veille de l'indépendance, le pays comptait quand même un secteur agricole moderne et un secteur traditionnel. Dans le premier qui regroupait entre 10 % et 15 % des terres souvent les meilleures, les investissements dans le cadre du protectorat avaient été massifs. 5 900 exploitations européennes, essentiellement françaises, et 1 700 exploitations marocaines se partageaient ce domaine[21]. La propriété y était très concentrée, du moins dans le secteur européen, puisque 2 600 des exploitations se partageaient 94 % des terres alors que les autres, au nombre de 3 300, devaient se contenter du reste. Dans le secteur traditionnel, l'inégalité était également de mise. La privatisation des terres collectives avait en effet profité à une élite économique et politique marocaine : 5 800 notables marocains s'étaient de la sorte constitué de véritables domaines estimés à 225 hectares en moyenne. Par ailleurs, la monarchie en contrôlait un très important[22]. Eu égard à l'emprise française et à la concentration foncière dans le secteur agricole marocain, il ne restait donc plus beaucoup de terres en propriété pour les Marocains : chacune des 1,4 million de familles marocaines concernées devait se contenter en moyenne de 5 hectares. Évidemment, à ce paysage agraire s'ajoutaient des métayers et des fermiers qui exploitaient les terres des propriétaires absentéistes.

La marque coloniale, en particulier ce dualisme foncier, fut aussi le lot de la Libye voisine colonisée par les Italiens. Situées à proximité de l'Italie, ces terres s'offraient plus facilement à la colonisation de peuplement que

l’Érythrée et l’Éthiopie devenues colonies italiennes, respectivement entre 1885 et 1935.

Parvenue tardivement sur le terrain colonial eu égard à son unification récente, l’Italie s’intéressait aussi et surtout à cette Afrique voisine mais le verrou ottoman pesait. C’est en profitant de l’affaiblissement ottoman qu’elle le fit sauter en accédant en 1911 aux côtes de la Tripolitaine. Mais, après le départ des Turcs en 1912, il fallut opérer contre les tribus tripolitaines et senoussis de la Cyrénaïque. La guerre de conquête déboucha finalement sur une paix coloniale qu’encadra, dès 1919, une charte statutaire (le *Statuto*), apparemment avantageuse en comparaison des autres des pays voisins[23]. Cependant, avec l’arrivée du fascisme en Italie en 1922, Rome changea de doctrine sur cette Libye dont elle allait fusionner les provinces.

L’investissement sur ce territoire devait contribuer à enraciner le prestige impérial de l’Italie fasciste. Il devait surtout ajouter un réservoir de terres aux espaces bonifiés dans la péninsule, pour désengorger les zones rurales pléthoriques. L’entreprise apparaissait d’autant plus facile que cet espace côtier était moins densément peuplé que ses voisins du Maghreb. Pour autant, les terres de la bande littorale étaient utilisées de façon collective pour l’agro-pastoralisme, particulièrement en Tripolitaine. Leur basculement partiel vers l’exploitation coloniale se fit par l’instauration, à partir de la fin des années 1920, d’un régime de révocation envers les tribus. Mais il fallut surtout attendre 1932, année de la fin des soulèvements des tribus, pour qu’une politique d’investissement agricole fût vraiment lancée.

Alors que la colonisation privée avait jusqu’alors été peu active, c’est toute une colonisation officielle qui fut engagée. Pour favoriser le peuplement, les meilleures terres étaient distribuées sous forme de concessions à des paysans venus d’Italie. Transformés en petits propriétaires, ces hommes souvent paysans sans terre dans leur pays étaient supposés devenir des alliés du régime. Il s’agissait de la même politique que celle conduite dans certaines régions italiennes, où les Ligues fascistes, sur ordre de l’État, avaient assaini des terres dans le but de convertir des travailleurs agricoles en clientèle du régime. Quant aux terres les moins propices, elles étaient concédées en unités de taille plus large à des compagnies elles-mêmes capables de les bonifier[24].

Cette politique active de peuplement ne dura pas plus d’une décennie, ce qui limita sans doute la portée de l’emprise. Cependant, à la veille de la seconde guerre mondiale, environ 274 000 hectares étaient alloués, dont

231 000 en Tripolitaine et 43 000 en Cyrénaïque. Venus notamment de Vénétie, Sicile, Calabre et Basilicate, les Italiens formaient 13 % de la population, mais plus de 30 % sur les plaines côtières.

Les dépôts coloniaux ailleurs et autrement

L'Italie fasciste voulut faire de même en Abyssinie (Éthiopie, Érythrée et Somalie actuelles) après avoir déposé momentanément l'empereur Hailé Sélassié I^er^. Mais six années d'occupation coloniale (1935-1941) ne permirent pas de l'envisager. Le projet d'implantation de colons italiens sur les hauts plateaux resta pratiquement lettre morte. En revanche, l'Éthiopie avait, avant cette période, connu une colonisation interne dans la foulée des guerres d'expansion conduites par Ménélik II, roi des rois de 1889 à 1913. Cette très forte dilatation territoriale de la fin du XIX^e^ siècle se voulait en fait une sorte de *reconquista* pour ses auteurs[25] : après un long reflux territorial de l'Éthiopie qui dura quatre siècles, notamment du fait du djihad d'Ahmed Grann (1527-1543), les Amhara-Tigréens chrétiens du nord conquirent les zones afar, somali et oromo du centre et du sud plus ou moins islamisées. Cette expansion du pays lui permit d'atteindre une surface cinq fois plus grande qu'à la veille de cette « reconquête ».

Conquérir est une chose, contrôler en est une autre. Pendant la longue période qui dura pratiquement un siècle de Ménélik II à la chute d'Hailé Sélassié en 1974, la concession de terres (*gasha*) fut utilisée comme un moyen privilégié de contrôle des territoires « repris ». Dans ce système foncier (le *Gult*), tout attributaire se vit confier une circonscription foncière dotée d'à peu près vingt-cinq familles. En échange, le détenteur du domaine se devait de verser son écot au pouvoir impérial[26].

Ces concessions furent accordées à des colons venus des « vieilles régions » septentrionales de l'Éthiopie. Ils venaient vers ces nouvelles terres d'autant plus aisément qu'un eldorado leur était promis (eu égard à la taille des concessions) et que, du fait du système foncier sécurisé au nord, ils pouvaient toujours y retourner : le système d'accès lignager à la terre (le *Rist*) permettait à chacun d'y disposer à tout moment d'un lopin si du moins il pouvait se prévaloir de liens familiaux avec un ancêtre[27].

Par-delà les attributaires venus du nord, ce système de concessions dans les régions soumises permettait aussi (et surtout ?) au roi des rois de se constituer des alliés dans les populations locales en leur attribuant un *gasha*. Ce faisant, la Grande Éthiopie ne se construisait pas au détriment des autres ethnies (Oromo, Somali, Afars, etc.), en tout cas d'une certaine élite. Par

ailleurs, la ressource fiscale qui s'offrait au roi lui permettait de développer son armée puissante et plus largement de construire un État fort. Rien qu'entre 1960 et la fin de son règne, Hailé Sélassié distribua en concessions l'équivalent du Togo et du Burundi, soit 80 000 kilomètres carrés, et acquit autant de nouvelles ressources fiscales.

C'est notamment dans le cadre de ces concessions que les plantations (notamment le café) se développèrent en Éthiopie mais au prix de quelle précarité pour les paysans-ouvriers ! Chaque famille devait en effet entre un tiers et la moitié de la récolte, mais surtout elle pouvait être délogée à tout moment par l'assignataire de la concession. Comme nous le verrons plus loin, ils seront parmi ceux qui salueront le plus la révolution de 1974 puis la réforme agraire, décidée en 1975 par le gouvernement militaire provisoire de l'Éthiopie (*Derg*).

Sur le reste du continent africain que les puissances coloniales s'étaient *de facto* partagées à partir de la conférence de Berlin (1884-1885)[28], la colonisation de peuplement fut bien moindre, et partant l'empreinte foncière beaucoup plus légère. Dans ces parties du continent, la difficulté d'accès de certaines régions, le climat (tropical humide ou au contraire aride) et la gravité des maladies figurent parmi les obstacles qui y ont entravé l'établissement de colons. L'Afrique occidentale fut même qualifiée de « tombeau de l'homme blanc ».

Pour autant, si dans ces espaces, les puissances coloniales vinrent surtout chercher des hommes pour la Traite, elles vinrent également prélever des productions alimentaires (cacao, fruits exotiques, riz, etc.) ou industrielles : soit en investissant dans des plantations, soit en organisant les productions locales. Les plantations furent ainsi développées dans la forêt équatoriale, où de grandes exploitations agro-industrielles s'établirent dans des zones défrichées et peu peuplées. Dans les zones du Congo qu'ils s'étaient arrogées (l'actuelle République démocratique du Congo), les Belges déployèrent leurs investissements pour produire l'hévéa et le palmier à huile. En opérant davantage une colonisation d'exploitation qu'une colonisation de peuplement comme au Maghreb, les Français firent à peu près de même en Afrique équatoriale française et en Afrique occidentale française. En particulier, dans l'Afrique équatoriale française qui couvrait les actuels Congo-Brazzaville, Gabon et République centrafricaine. Ayant obtenu des concessions de la part des États coloniaux, des compagnies agricoles purent ainsi s'établir dans cette outre-mer riche en promesses de gains. Ces concessions usufruitières (Ibanga, Société des sultanats du Haut-Oubangui, etc.) pouvaient devenir propriétaires au bout de trente ans si elles

avaient honoré leur engagement à « développer » les zones dont elles avaient la charge[29].

Plus au nord du continent, la France permit également le déploiement du même type d'agriculture. Ce fut le cas au Mali au travers de l'Office national du Niger qui s'était fixé de transformer le delta intérieur de ce fleuve pour accueillir des compagnies de production, où les travailleurs venaient souvent de la Haute-Volta (Burkina Faso). Ceux-ci furent aussi encouragés par la France à se rendre en Côte-d'Ivoire, où la faible densité de population ne facilitait pas le développement des plantations de café et de cacao, pas plus que le développement des infrastructures et l'exploitation des forêts. Cette politique y fut non seulement poursuivie mais accélérée après l'indépendance par Félix Houphouët-Boigny : plus qu'auparavant, les Burkinabés étaient dévolus à l'économie de plantations, dont le président ivoirien voulait faire le moteur de la puissance de son pays.

Dans l'ensemble des colonies d'exploitation, ces productions étaient souvent assurées avec de forts investissements. La plaine de la Gezira au Soudan en était un exemple : sur ce vaste réservoir de terres, l'Angleterre chercha à intensifier, grâce à un effort hydraulique soutenu, la production de coton à fibres longues, pratiquée en culture annuelle et destinée à l'industrie textile du Lancashire. En 1925, le barrage de Sennar sur le Nil bleu fut achevé. Permettant d'éviter des étiages trop bas en aval, ce barrage complété par un réseau de canalisations pouvait abonder le grand périmètre de la Gezira. Avec le *Gezira Land Act* (1927), l'autorité coloniale remit en question le droit d'accès communautaire sur les terres concernées. Mais, soucieux de ne pas causer d'instabilité dans cet espace, les Britanniques veillèrent en retour à un système de compensation. Ils développèrent un système d'accès équilibré à la terre, avec des parcelles distribuées de façon géométrique et selon des quantités équivalentes. Les paysans étaient non pas propriétaires mais métayers de la tutelle. Ils devaient ainsi s'acquitter d'une partie de leur production de coton à la tutelle et pouvaient disposer du reste.

Dans l'ensemble, cette colonisation d'exploitation bouleversa bien moins les structures foncières des régions concernées que ne le fit la colonisation de peuplement en Afrique australe et en Afrique du Nord. Nous avons vu que celle-ci se caractérisait par un transfert foncier souvent massif des populations autochtones vers un secteur colonial dont l'empreinte territoriale fut parfois très forte, comme en Algérie et en Afrique du Sud notamment, avec toutes les conséquences politiques qui s'annonçaient. Évidemment, quand elle n'était pas dévolue au peuplement, la colonisation

n’en eut pas moins d’incidences sur les structures sociales des territoires concernés avec, là encore, des conséquences politiques. Le cas du Rwanda est à ce titre le plus tragique.

L’enclavement du « pays des milles collines » explique certainement pourquoi il fut parmi les derniers territoires africains à avoir été conquis par les Européens. Après avoir été attribué à l’Empire allemand, au cours de la conférence de Berlin en 1884-1885, les premiers découvreurs entrèrent dans le pays au début des années 1890. La société de ce pays était alors divisée entre éleveurs (Tutsis), agriculteurs (Hutus) et potiers (Twas) que coiffait le Mwami, à la fois souverain et chef des armées.

Nous n’avons pas la prétention ni la compétence d’arbitrer ici le débat scientifique autour de la nature de ces catégories : étaient-ce des ethnies ou des groupes « socioprofessionnels[30] » ? Cependant, constatons que, quelle que soit la nature du clivage dans l’histoire précoloniale, il est un fait avéré que la tutelle allemande a surtout investi l’entrée ethnique. Il en fut de même sous le mandat de la Belgique qui hérita de ce territoire lors du traité de Versailles, organisé au lendemain de la première guerre mondiale. L’historiographie et l’anthropologie physique[31] développées alors ont bien contribué à ethniciser les populations, tout en établissant une clôture entre elles[32] et une hiérarchisation au bénéfice des Tutsis. Comme nous le verrons, cette ethnicisation doublée de l’attribution de privilèges politiques à ces derniers ne sera pas sans conséquences après l’indépendance du pays. Avec l’explosion démographique qui décuplera la faim de terres, cette empreinte coloniale ressortira en effet d’autant plus.

Des trajectoires agro-politiques différenciées

L’histoire coloniale a donc laissé des empreintes profondes sur les terres et les organisations rurales en Afrique. Finalement, ce continent fait apparaître quatre situations en termes de nature et de force de l’emprise qui correspondent en fait à de grandes sous-régions. Regardons maintenant les trajectoires agro-politiques qui s’ensuivirent.

L’Afrique du Nord : d’une prédation à l’autre

La proximité entre l’Afrique du Nord et l’Europe facilita une colonisation de peuplement à forte empreinte sur les terres agricoles. Nous avons vu comment les puissances coloniales firent évoluer le droit foncier à leur guise et à l’abri de leur pouvoir militaire pour faire basculer les meilleures terres vers le domaine colonial. Il nous reste à voir comment

cette question foncière intervint dans le processus historique de décolonisation puis de construction des États. Les paysans dépossédés voire même « dépaysannés » y ont-ils pris une part active ? L'histoire des États indépendants est-elle conditionnée par la question foncière ? Ou bien la terre n'est-elle que le seul réceptacle des ruptures politiques ? Mais, dans ce cas ne serait-elle pas quand même un prisme intéressant du politique ?

Algérie : du colonialisme à la captation de l'État

En Algérie, la situation d'une grande partie de la population demeurait très pénible au mitan du XX^e^ siècle. À côté du secteur colonial et de la grande propriété algérienne, les petits propriétaires souffraient d'un manque de moyens, tandis que les nombreux paysans sans terre devaient se contenter d'un métayage aléatoire voire de plus en plus du seul travail journalier. Entre 1930 et 1954, le nombre des petits propriétaires diminua d'un cinquième, quand celui des travailleurs journaliers augmenta de 25 %. Mais pour ceux-ci, la modernisation de beaucoup d'exploitations coloniales tendit à réduire les besoins de main-d'œuvre, poussant leurs salaires à la baisse.

Conscients de ce que cette réalité rurale pouvait produire comme insécurité politique, les Français lancèrent des réformes dès 1945 avec la création d'un commissariat du paysannat, pour « accroître le poids des campagnes d'éléments propriétaires[33] ». Mais, « faute de bonnes terres et d'espaces cultivables[34] », la mise en place de 200 secteurs d'améliorations rurales (SAR) ne réussit pas à inverser la tendance.

Avec le tournant de 1954, les paysans se retrouvèrent dans une situation de guerre dont il est difficile de mesurer la dimension agraire. Il ne s'agissait pas d'une « guerre paysanne », au sens où les rebelles et leurs cadres auraient été essentiellement d'extraction paysanne. Certes, d'aucuns comme Franz Fanon appelèrent à faire des paysans l'avant-garde de la révolution nationale dans un but internationaliste. On garde en mémoire son pari paysan dans son ouvrage, *Les Damnés de la terre*. Persuadé qu'il ne fallait compter ni sur la bourgeoisie ni sur le prolétariat d'Algérie parce qu'« ils ont commencé à profiter de la situation coloniale et ont des intérêts particuliers », le marxiste Fanon considérait qu'il fallait s'appuyer sur la paysannerie « rebelle d'instinct »[35]. Jean-Paul Sartre souscrivait à la vision de l'intellectuel martiniquais engagé auprès des Algériens. Il écrivit : « dans ces contrées dont le colonialisme a délibérément stoppé le développement, la paysannerie, quand elle se révolte, apparaît très vite comme la classe radicale : elle connaît l'oppression nue, elle en souffre beaucoup plus que

les travailleurs des villes et, pour l'empêcher de mourir de faim, il ne faut rien de moins qu'un éclatement de toutes les structures. Qu'elle triomphe, la Révolution nationale sera socialiste ; qu'on arrête son élan, que la bourgeoisie colonisée prenne le pouvoir, le nouvel État, en dépit d'une souveraineté formelle, reste aux mains des impérialistes. [...] Ainsi l'unité du Tiers Monde n'est pas faite : c'est une entreprise en cours qui passe par l'union, en chaque pays, après comme avant l'indépendance, de tous les colonisés sous le commandement de la classe paysanne ». Et celui-ci d'ajouter cette formule restée célèbre pour sa violence : « Quand les paysans touchent des fusils, les vieux mythes pâlissent, les interdits sont un à un renversés. » Ces propos avec force exaltation correspondaient-ils à la réalité, alors que l'Algérie touchait à la fin de la guerre civile ? Rien n'est moins sûr.

Certes, la guerre d'indépendance impliqua une partie de cette paysannerie frustrée. Le fait que la France décida de créer mille villages de regroupement démontra la volonté de maîtriser le monde rural, essentiellement paysan, qui avait des raisons de se sentir victime de l'emprise française. Ce monde était en effet perçu comme un danger : celui de pouvoir approvisionner l'Armée de libération nationale en nourriture et en soldats. Pour Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad, cette politique de cantonnement visait à reconfigurer la société rurale encore majoritaire, et partant à transformer en profondeur le système culturel algérien[36].

Cependant, la France utilisa également un répertoire plus favorable et tout aussi significatif de la dimension agraire du soulèvement. L'expropriation de compagnies étrangères dès 1956, comme la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif, prouve que la France voulut très vite désamorcer le mécontentement du paysannat. En usant d'un plan de distribution des terres des grandes sociétés foncières vers les paysans de la région de l'est algérien (dans le cadre du plan Constantine 1958-1961), la France montrait encore son intention de réduire les bases paysannes du conflit. On peut néanmoins remarquer que les harkis, engagés pour soutenir la France, venaient aussi pour l'essentiel du monde rural.

Par-delà cette lecture indirecte, il demeure difficile de mesurer précisément l'intensité de l'implication paysanne dans le soulèvement. Mais, quelle que soit son implication militaire dans le conflit, il est certain que la paysannerie (travailleurs agricoles, métayers notamment) profita de la fin de la guerre pour occuper massivement le domaine colonial. Le FLN transforma cette occupation en autogestion. C'était une façon de permettre aux paysans de reprendre le contrôle de la terre tout en les encadrant dans

les structures contrôlées qu'étaient les « Domaines autogérés agricoles » au nombre d'environ 2 400. Il s'agissait aussi d'appliquer à la terre les idéaux du nouveau pouvoir socialiste dirigé par Ahmed Ben Bella. À ce secteur autogéré, le nouveau pouvoir avait adjoint les terres des Algériens qui, en tant qu'« agents de la colonisation », avaient collaboré avec la France[37]. La dynamique autogestionnaire des années 1963 et 1965 était de fait une sorte d'étatisation de la terre car les domaines autogérés se rapprochaient des fermes d'État, ne serait-ce que par leur taille : la moyenne de la superficie était de 1 200 hectares.

L'arrivée de Houari Boumediene à la faveur du coup d'État du 19 juin 1965 renforça la tonalité révolutionnaire du nouvel État algérien. D'abord, en récompensant directement par des attributions de terres les *Moudjahidines* qui avaient participé à la guerre d'indépendance. Mais surtout en nationalisant les hydrocarbures puis, plus tard, en introduisant une « révolution agraire », l'une et l'autre visant à reprendre la main sur l'appareil productif. La révolution agraire de 1971-1975 s'attaqua en particulier à la grande propriété algérienne, ce que n'avait pas fait son prédécesseur, à l'exception de ceux qui avaient été accusés de collaboration.

1,1 million d'hectares de terres arables furent ainsi transférés en priorité aux paysans sans terre. Ces bénéficiaires, usagers et non-propriétaires de la terre qui appartenaient à l'État, furent organisés en coopératives qui s'ajoutaient aux domaines autogérés de 2,4 millions d'hectares. Même si cette « coopérativisation » en forme d'étatisation n'affectait pas le domaine privé des petites et moyennes propriétés paysannes, l'encadrement paysan par l'État atteignit ainsi son apogée en cette décennie 1970. Qui plus est, l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) fut créée et directement liée au FLN. La visée de cette « révolution agraire » était politique (continuer la construction de l'État par le contrôle de l'assise foncière et partant du territoire), idéologique (enraciner le socialisme dans les campagnes), et économique (maximiser la production pour faciliter l'industrialisation). Cette réforme par le haut ne faisait pas forcément écho à des mobilisations paysannes, comme dans d'autres situations déjà décrites ou tout simplement comme cela se passa en 1962 avec les occupations de terres par les paysans sans terre. Selon Gauthier de Villers, « au sein des masses rurales marginalisées, la faim de terres cédait de plus en plus le pas à l'aspiration à un emploi salarié dans l'industrie ou l'administration ; les solidarités familiales, les travaux occasionnels, les combinaisons de micro-activités... trompaient l'attente[38] ».

Par la suite, l'histoire de la terre continua d'être une histoire par le haut. D'abord, au cours des années 1980, le pouvoir décida que le secteur issu de la dépossession coloniale (les domaines autogérés agricoles) et celui de la redistribution foncière entre Algériens (les coopératives) seraient intégrés dans un même domaine agricole socialiste (DAS). Parallèlement, une loi envisagea dès 1983 la possibilité d'accession à la propriété privée pour les terres mises en valeur dans le désert saharien et bientôt dans les zones steppiques. Cet encouragement à conquérir des espaces hostiles ou en tout cas vierges était dicté par la montée en puissance des besoins alimentaires.

Face à cet impératif, les DAS, jugés rapidement trop inefficaces, furent divisés en 1987 en unités plus petites gérées par des petits collectifs (entreprises agricoles collectives) ou individuellement (entreprises agricoles individuelles). Cette loi de décembre 1987 accordait ainsi un droit de jouissance perpétuelle aux attributaires des terres agricoles relevant du domaine privé de l'État, autrement dit les anciennes terres du domaine colonial et celles des grands propriétaires. Les attributaires des terres domaniales devinrent ainsi les quasi-propriétaires des terres qu'ils exploitaient.

Cette privatisation à peine déguisée fut poussée plus loin avec l'adoption d'une réforme visant à restituer une partie des terres reprises aux grands propriétaires. La décision fut prise en 1990, alors que l'État algérien socialiste venait de donner naissance à la nouvelle République populaire et démocratique. Le socio-économiste Hamid Aït-Amara fait ainsi remarquer que « la restitution de terres aux grandes familles de caïds et *bachaga* favorisées par l'administration coloniale indique l'ampleur du retournement opéré par la classe politique de la loi d'orientation foncière[39] ».

Les paysans qui avaient bénéficié de la terre à la faveur de la « loi de révolution agraire » furent évidemment les grands perdants de cette révision radicale. Il y eut d'ailleurs des affrontements sporadiques, notamment dans la région de Tiaret. Mais les paysans expulsés n'eurent que peu d'écho dans les instances politiques et plus largement dans l'arène politique en cours d'ouverture. Dans une société désormais fortement urbanisée et rentière, le monde rural avait perdu le poids social et politique qu'il avait acquis au moment de l'indépendance. À l'exception de la gauche minoritaire, aucune formation n'assurait une tribune pour ces paysans conduits à quitter leurs terres. En particulier, la mouvance islamiste, alors en plein essor, considérait que le retour au *statu quo ante* était conforme à la *charia*. Le mécontentement des paysans dépossédés par cette réforme de 1990 peut donc difficilement être considéré comme un catalyseur de sa percée. Au

mieux, peut-on émettre l'hypothèse que, parmi les soutiens de cette mouvance, se trouvaient des « paysans dépaysannés », autrement dit d'anciens paysans ou fils de paysans urbanisés qui s'étaient ré-enracinés dans leurs villes au travers d'un traditionalisme islamique confinant progressivement à l'extrémisme. Mais ce qu'a montré Farhad Khosrokhavar pour l'Iran n'est pas démontré à notre connaissance dans le cas algérien. En revanche, on peut faire remarquer que la création du Front islamique du salut (FIS) coïncida avec la libération politique (nouvelle constitution, libéralisation des associations) intervenue en 1989 après les émeutes de la faim d'octobre 1988. Elles avaient été d'une telle intensité que l'armée de libération nationale avait été pour la première fois depuis l'indépendance lancée contre les manifestants.

La montée en puissance du FIS était telle à ce moment-là que sa victoire au premier tour des élections législatives en décembre 1991 poussa le pouvoir à interrompre le processus électoral. Cette interruption marqua le début de la décennie noire qui vit le pouvoir et les islamistes de l'Armée islamique du salut (AIS), bras armé du FIS, et du groupe islamique armé (GIA) rattaché à Al-Qaïda, se conduire une guerre sans merci.

Cette guerre au lourd bilan a accéléré l'exode rural ainsi qu'une déprise agricole dont l'ampleur est difficile à mesurer. Tout cela n'a pas empêché la poursuite des réformes. Dans le cadre de la loi-10-03 du 15 août 2010, plusieurs changements fondamentaux furent introduits dans la gestion des terres appartenant à l'État, dont le remplacement du droit de jouissance perpétuelle par la concession renouvelable. Cette concession fut réduite à 40 ans en sachant que son renouvellement requerrait des critères obligeant les attributaires à préserver la vocation agricole des terres et leur exploitation d'une manière effective et permanente. En outre, cette loi autorisait le morcellement des exploitations agricoles collectives en exploitations individuelles, comme elle confirmait le caractère cessible du droit d'usage. Ceci poussa nombre de paysans, et encore aujourd'hui, à s'en défaire au profit d'investisseurs intéressés par cet actif, d'autant plus rémunérateur quand il fut détourné de sa finalité agricole et voué à l'industrie, au tourisme ou à l'urbanisation. Il va sans dire que dans un pays autoritaire et népotique, ce marché de la terre continue à user du passe-droit.

Ajoutons à cela que les terres mises en valeur dans les zones désertiques et steppiques avec l'appui de l'État profitent aussi à de grands groupes privés d'investissement qui se lancent dans les activités agricoles de l'amont et de l'aval. Cette nouvelle tendance reflète une certaine logique de

« captation d'État », qui se traduit au sens de la Banque mondiale par « l'ensemble des efforts que déploient les entreprises (les milieux d'affaires et financiers) pour modeler les lois, politiques et réglementations à leur avantage en soudoyant les responsables publics[40] ».

Cette captation d'État touche au premier chef les terres arables du domaine de l'État. Bénéficiant de la lutte entre les clans au pouvoir qui facilite les révélations, la presse se fait régulièrement l'écho de ces transactions entachées de corruption qui donnent lieu au transfert de terres pour la construction de logements ou le déploiement de projets touristiques. Cette captation d'État est même allée plus loin récemment avec la destitution en août 2017 du Premier ministre, Abdelmadjid Tebboune, à peine parvenu dans ses fonctions au mois de mai de la même année. Il avait franchi semble-t-il une ligne rouge en annulant une attribution de terres décidée juste avant son arrivée par son prédécesseur[41]. Vingt-cinq fermes-pilotes de l'État situées dans les zones de Blida, Aïn Defla, Khemis El khechna, Guelma, Skikda et Taref étaient concernées par cette mesure qui devait permettre à des investisseurs agricoles de les développer. Or, ayant eu des doutes sur leur usage agricole, le Premier ministre annula cette résolution tout en demandant la redéfinition d'un cahier des charges, ce qui contribua à son renvoi.

Cet épisode montre la puissance d'une oligarchie algérienne soucieuse de ses intérêts, en particulier dans le domaine foncier. Si la reprise de la terre coloniale était porteuse de promesses pour les Algériens au lendemain de l'indépendance, la prédation par quelques-uns souligne le mépris qui leur est encore imposé aujourd'hui.

Maroc : comment ne pas résoudre la question agraire ?

L'indépendance de l'Algérie a donné lieu aux affrontements que l'on sait. Au Maroc, il n'en fut rien même s'ils ne furent pas absents. Non pas que la France n'avait rien à perdre dans un pays qu'elle avait songé à transformer en « Californie française ». Mais ni l'importance de la population coloniale, ni l'emprise foncière n'équivalaient à celle de l'Algérie.

Certes, la soif d'indépendance des Marocains donna lieu à des tensions avec la France qui organisa en sous-main le remplacement du sultan Mohamed Ibn Yusuf par le pacha de Marrakech. Sa déportation en Corse puis à Madagascar décupla l'appétit de souveraineté dans ce pays où se développa un répertoire de mobilisation, depuis les grèves jusqu'à la violence d'organisations proches du parti indépendantiste de l'Istiqlal et de

la gauche. Mais avec la détérioration de la situation en Algérie et en Indochine, la France avait bien saisi qu'il était vain d'entretenir plusieurs fronts. Mieux valait laisser le Maroc et entretenir avec lui de bonnes relations. Ainsi Paris redonna au royaume sa souveraineté et le sultan déporté put redevenir son chef suprême.

En 1956, le souverain marocain se trouvait à la tête d'un pays marqué comme ses voisins par un dualisme agraire. À côté du secteur traditionnel, où dominaient les structures latifundiaires autochtones, un secteur moderne à la fois colonial (un million d'hectares) et marocain (300 000 hectares) se déployait sur les meilleures terres. Comme en Algérie, les autorités françaises avaient d'ailleurs fini par s'inquiéter de ce dualisme, problématique sur le plan social et politique. Dans les zones d'agriculture traditionnelle, des secteurs de modernisation du paysannat avaient été en effet établis, dès la fin de la seconde guerre mondiale, pour équiper les petites exploitations et rehausser leur revenu. Cette politique n'avait toutefois pas atteint le déploiement escompté à la veille de l'indépendance.

Après l'indépendance, le nouveau pouvoir marocain faisait donc face à une crise rurale dont il est difficile d'évaluer la portée dans le refus de la tutelle française. Pour répondre à ce malaise des campagnes, les autorités n'adoptèrent pas le même type de politique que l'Algérie. La monarchie alaouite coiffant le pouvoir, les nouvelles autorités ne pouvaient pas avoir la même approche que leurs voisins acquis au socialisme révolutionnaire. De plus, comme l'a bien analysé Rémy Leveau, les élites rurales marocaines constituaient les soutiens essentiels du pouvoir, jouant les intermédiaires entre ce dernier et les paysans[42]. Enfin, les relations que le pouvoir entretenait avec l'ancienne tutelle ne pouvaient aller dans le sens d'une reprise brutale des terres à leurs détenteurs étrangers.

Le transfert de terres se fit donc plutôt par la vente progressive des colons qui craignaient quand même de devoir les rétrocéder de force comme en Algérie. Il faut dire que cette question de la réforme agraire restait récurrente. Notamment au début des années 1960, des partis dont l'Union nationale des forces populaires de Mehdi Ben Barka et le Parti du progrès et du socialisme d'Ali Yata avaient demandé avec insistance une réforme agraire. Ainsi, de 1956 à 1973, 410 000 hectares de terres furent rachetés par les Marocains. En l'occurrence, il s'agissait de l'élite marocaine, ce qui ne réglait en rien le problème du dualisme foncier.

Si nous retenons cette période 1956-1973, c'est parce qu'elle correspond à une rupture dans la politique agraire, sur fond d'instabilité politique. Déjà, en août 1971, le pouvoir avait promis de redistribuer 140 000 hectares en

deux ans. Cette promesse peu suivie d'effet avait été faite au lendemain de la tentative de coup d'État contre le pouvoir royal, ce qui situe quand même l'incandescence sociale et politique que produisait la situation foncière. Avec la deuxième tentative de coup d'État en août 1972, la réorientation politique s'accéléra. Durant les deux mois qui suivirent cette entreprise politique de déstabilisation, le pouvoir redistribua 90 000 hectares, avant qu'en mars 1973, le roi promulguât un décret de nationalisation du reste des terres coloniales (qualifié aussi de marocanisation des terres). Entre 300 000 et 400 000 hectares[43] de cet ancien domaine colonial furent ainsi redistribués en plus des 410 000 hectares déjà transférés par la vente. Les paysans attributaires furent réunis en coopératives pour les accompagner dans leur modernisation (crédits, intrants, etc.).

Le reste des terres de cet ancien domaine colonial fut gardé par l'État et administré par deux sociétés publiques qui seront dissoutes en 2014. Ces terres correspondaient notamment aux anciens vergers dont l'État voulait préserver le potentiel de production. Récemment, l'agro-économiste Mohamed Mahdi faisait remarquer que « ces terres [avaient] servi de réservoir foncier qui [avait] permis à l'État-Makhzen de distribuer des gratifications et des prébendes pour s'assurer les loyalismes ou récompenser les meilleurs sujets pour leurs bons et loyaux services. De grandes fermes furent, depuis, associées aux noms de militaires hauts gradés, de leaders politiques, etc.[44] ».

Au bout du compte, rien du dualisme agraire n'avait été vraiment remis en question depuis le départ des colons. Déjà en 1988, Will D. Swearingen pouvait écrire : « Les officiers militaires, les officiels du gouvernement, les grands marchands urbains et d'autres riches marocains qui ont acquis des terres de colonisation depuis l'indépendance, se sont maintenant joints à la vieille élite terrienne, créant une puissante force de 8 500 à 9 500 familles de grands propriétaires. Aujourd'hui, ces familles possèdent 2,2 millions d'hectares, soit environ 30 % des terres agricoles, y compris la plupart du secteur moderne et des superficies irriguées suivant des méthodes modernes[45]. » Et celui-ci de faire remarquer que l'effort de modernisation, notamment le déploiement de l'irrigation dans le cadre de la politique « du million d'hectares irrigués », lancée par Hassan II, a surtout bénéficié à ce secteur de la société.

Depuis, l'irrigation couvre plus de 1,5 million d'hectares. Mais les choses n'ont pas vraiment changé sur le plan du rééquilibrage foncier. Aucune politique n'est venue remettre en question cet état de fait dans les campagnes.

Le procès est actuellement fait au Plan Maroc vert, vaste programme de modernisation de l'agriculture initié en 2008, de consacrer ce dualisme foncier. Ce programme s'appuie sur deux piliers : le pilier I (« Développement du secteur moderne ») et le pilier II (« Mise à niveau solidaire »), qui s'apparente à un traitement social de la petite agriculture. La consécration du dualisme proviendrait ainsi du fait que les transferts publics sont majoritairement dévolus au pilier I, respectivement 80 % et 20 %. Certes, dans ce pilier, la petite et moyenne agriculture est partie prenante mais elle est invitée à se lier avec des agriculteurs leaders « agrégateurs », le plus souvent grands exploitants, dans une dynamique de modernisation commune (achats et commercialisation collectifs).

Le professeur Najib Akesbi, pourfendeur bien connu de ce programme, fait remarquer que le premier facteur agrégé est la terre. Il s'interroge au passage sur la possibilité que l'agrégation soit *de facto* un moyen de contourner l'obstacle foncier. « En agrégeant des dizaines de petits et moyens agriculteurs, les grands exploitants peuvent ainsi sans investissements lourds et risqués dans l'achat de terres, accroître sensiblement leurs moyens de production et leur force de frappe sur les marchés. En somme, il s'agit d'organiser une certaine concentration foncière qui ne dit pas son nom, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose, mais encore faut-il savoir comment s'opère cette évolution, à qui elle profite et quelles en sont les conséquences économiques, sociales et territoriales[46]. » Or c'est sur l'ensemble de ces points que le chercheur faisait part de ses réserves, tout en ajoutant une réflexion supplémentaire : « Une telle orientation a au moins le mérite de la clarté : en s'engageant sur une telle voie, les responsables abandonnent toute ambition de "réforme agraire"[47]. » Pire, il semble que l'accaparement par des entrepreneurs, sous l'ombrelle du Plan Maroc vert, se poursuive en particulier au détriment des terres collectives[48]. Parmi ces entrepreneurs, les investisseurs étrangers ne sont pas en reste, notamment ceux venus du Golfe[49]. La fin du principe de marocanisation de la terre en 1993 leur a ouvert les portes[50].

Tunisie : de l'indépendance à la révolution

Plus petit pays du Maghreb sous influence française, la Tunisie se détacha de sa tutelle selon un processus relativement similaire à celui du Maroc. Son indépendance fut le résultat d'un conflit de faible intensité au regard du voisin algérien, avec l'usage du même répertoire de mobilisation qu'au Maroc : activisme politique d'un parti indépendantiste (le Néo-

Destour), manifestations, grèves et violences sporadiques. À propos de ces violences, l'historien Ivan Hrbek a fait remarquer que « pour la première fois dans l'histoire moderne de la Tunisie, les paysans eux-mêmes constituèrent des groupes armés de fellagha pour attaquer les colons européens, saboter les moyens de communication et combattre de petites unités françaises. Loin de se limiter à des districts périphériques, ces actions se concentrèrent dans la péninsule du cap Bon et le nord du pays. Les fermes des colons durent être protégées par des chars[51] ». En face, les colons usèrent de moyens violents comme l'assassinat, probablement par l'organisation Main rouge, du syndicaliste et indépendantiste Farhad Hashed. Finalement, après avoir usé de moyens classiques de coercition, allant jusqu'à l'interdiction du Néo-Destour et l'arrestation de Bourguiba, la France décida, sur fond de grandes difficultés en Algérie et en Indochine, de donner à la Tunisie son indépendance.

À cette époque, la situation dans les campagnes n'était guère meilleure qu'au Maroc et en Algérie. En particulier parce que le domaine colonial s'étendait sur 900 000 hectares parmi les meilleures terres[52]. En Tunisie également, la France avait tenté une politique d'amélioration de la situation des populations autochtones, cherchant en particulier à améliorer les terres collectives pour transformer les nomades en « classe de paysans attachés au sol et pourvus de moyens de subsistance[53] ». Mais ce fut sans plus d'effets qu'en Algérie et au Maroc.

Comme dans ces deux pays, la politique des terres au lendemain de l'indépendance allait servir à la construction de l'État tunisien tout en étant un marqueur des évolutions du pays. Ce fut particulièrement vrai avec l'ancien domaine colonial. Engagée plus que le Maroc dans une relation de défiance avec la France – faut-il rappeler la crise de Bizerte en 1961 ? –, le jeune État usa de deux instruments contrastés pour se saisir des terres allochtones. À côté du rachat par le nouvel État, la Tunisie imposa en 1964 une nationalisation de 300 000 hectares dans le cadre de la « loi de l'évacuation agricole ». Ainsi, le domaine privé de l'État, correspondant à l'ancien domaine colonial, allait pouvoir couvrir 800 000 hectares sur les 900 000 hectares qu'avait atteints le secteur colonial. En effet, à la veille de l'indépendance, des propriétaires français avaient vendu leurs terres, ce qui avait profité à la grande propriété terrienne tunisienne[54].

Par-delà cette tunisification de la terre, la Tunisie choisit, dès 1961, d'adopter une approche socialiste de l'économie. C'est Ahmed Ben Sala, ancien secrétaire général de l'UGTT qui, en tant que ministre du Plan, en fut chargé. Le volet agricole était au cœur des priorités car il s'agissait de

faire de l'agriculture un levier du développement économique du pays. Dans ce cadre, un processus de « coopérativisation » fut lancé en 1963. Cette dernière devait s'opérer à partir de l'ancien domaine colonial devenu domaine privé de l'État, avant de s'élargir à l'ensemble des terres du pays, régies de façon plus traditionnelle. Il s'agissait d'effacer à terme la démarcation entre les deux secteurs. Mais ce processus suscitait le mécontentement des propriétaires qui avaient dû abandonner une partie de leurs terres en guise de participation aux travaux d'infrastructures. Plus encore, ils voyaient d'un mauvais œil l'étatisation rampante de leurs actifs fonciers. Le mécontentement atteignit son acmé en janvier 1969, lorqu'un projet de collectivisation des terres dans le sahel tunisien déclencha une véritable émeute. Cette affaire fut suffisamment grave pour que Bourguiba décidât d'éconduire son ministre du Plan avant de le mettre aux arrêts l'année suivante.

Après ce départ forcé, la Tunisie commença, dès septembre 1969, à réorienter son modèle de développement agricole et de gestion des terres. Mais le tournant de la libéralisation foncière s'accéléra surtout dans les années 1980. L'État, en pleine crise économique, cherchait à recouvrer des marges de manœuvre financières. Cette crise ruina la « légitimité charismatique » déjà affaiblie de Bourguiba au profit de son ministre de l'Intérieur, Ben Ali, qui avait acquis ses lettres de noblesse en luttant contre l'émergence des islamistes. Le premier fut écarté par le second en 1987.

Sur le plan agricole, le retrait de l'État en termes de politique de soutien au prix aggrava le décalage entre les régions côtières dopées par le développement touristique et l'intérieur encore très rural. Cette libéralisation s'accompagna également d'une accélération de la privatisation dans le domaine agricole. Or, lorsqu'elle intervient dans un contexte autoritaire, on sait combien elle est souvent accompagnée de prédation. De ce point de vue, l'expérience tunisienne fut une figure idéal-typique. Le régime profita en effet de la possession d'une grande partie de l'ancien domaine colonial pour distribuer de la terre sous forme de prébendes. Certaines sociétés de mise en valeur et de développement agricole (SMVDA), créées dans les années 1980, furent en effet distribuées à des proches du régime y compris des membres de la famille du président[55]. Le *Rapport de la Commission nationale d'investigation sur la corruption et les malversations*, publié en 2012 au lendemain de la révolution, en témoigne. Alia Gana évalue, quant à elle, à une trentaine les SMVDA passées sous le contrôle des proches de Ben Ali, « sans compter celles sous des prête-noms[56] ». Cette chercheuse mentionne également

qu’au moment de la révolution, « la violence des attaques contre ces fermes s’est nourrie d’un sentiment d’injustice généré par l’exclusion des petits paysans et des ouvriers agricoles du processus de privatisation de la gestion des terres de l’État. Le transfert de ces terres aux sociétés privées, et dans une moindre mesure aux ingénieurs et techniciens agricoles, s’est traduit en effet par l’éviction des anciennes coopératives de nombreuses familles qui en tiraient leur principale source d’emploi et de revenus. Cette privatisation n’a cessé d’alimenter un ressentiment populaire à l’égard des nouveaux gestionnaires des terres domaniales, originaires d’autres régions et souvent considérés comme des nouveaux colons[57] ».

Certes, la révolution donna lieu à une reprise progressive des terres. Il n’empêche, le statut du foncier en général et celui de l’ancien domaine colonial en particulier suscitent encore des débats dans le cadre d’une arène devenue malgré tout démocratique. La gestion de la terre sera ainsi un prisme de la qualité de l’état de droit que les Tunisiens tentent de faire avancer contre vents et marées.

Libye : un grand désert pour un grand dessein

La Libye, autre pays à avoir basculé lors de cette révolution de 2011, n’a pas eu une histoire aussi « agro-politique » que ses voisins du Maghreb. En 1969, le basculement politique qui vit le colonel Kadhafi déposer le roi Idriss I^{er} ne saurait en effet être relié de près ou de loin à quelque empreinte foncière. Certes, les Italiens avaient colonisé l’espace agricole côtier, mais l’espace colonial avait été dissous entre-temps. La faiblesse du stock de terres agricoles et l’orientation rentière et urbaine rapidement prise par le pays ne faisaient plus de la question agraire un point central de sa réalité sociale. Pour autant, durant le long règne du colonel, le pouvoir libyen n’abandonna pas la question alimentaire et partant celle des terres. Pour un pouvoir qui se voyait jouer un rôle de puissance, comment négliger l’approvisionnement de ses populations, surtout en étant dans un rapport de défiance envers les États-Unis et l’Europe qui en étaient alors les grands fournisseurs ?

Après avoir épuisé toutes ses ressources en eau douce et surexploité ses aquifères côtiers, la Libye se lança dès les années 1980 dans l’exploitation de ses ressources hydriques fossiles de la partie méridionale de son territoire, où de grands projets agricoles furent envisagés. Cependant, après avoir essuyé un échec technique, Tripoli décida d’amener l’eau au nord, où le climat plus méditerranéen facilitait davantage le développement des cultures. Après tout, les colons italiens ne s’y étaient pas trompés, eux qui

avaient cultivé les terres des régions de Syrte, de Benghazi et surtout de Jeffara.

Lancé dès 1983, le Nahr-el-Aazim (grand fleuve artificiel), reliant la nappe de Nubie (située à l'est) à la côte cyrénaïque, fut inauguré par le colonel Kadhafi en 1991. Il s'agissait d'un pipeline de 1 900 kilomètres de long, qui convoyait l'eau douce des aquifères du sud-est. Entre-temps, il avait nommé son pays la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, ce qui situait son appétit de rayonnement et de puissance. Comme rien ne semblait l'arrêter, la construction d'une seconde canalisation d'eau fut lancée en 1996 pour relier la nappe de Fezzan (sise à l'ouest) à Tripoli. Au final, 250 000 hectares devaient être irrigués à terme dans les régions septentrionales. Mais, les périmètres irrigués étaient loin d'être tous opérationnels au moment de la crise alimentaire de 2008. En outre, ces projets n'étaient évidemment pas sans conséquences environnementales, puisqu'il s'agissait de pomper dans des nappes fossiles dont la durée de vie était estimée entre un demi-siècle et un siècle. Qui plus est, les aquifères de la zone étaient internationaux, ce qui inquiétait les pays voisins[58].

La nécessité de sécuriser les approvisionnements alimentaires conduisit donc la Libye à mobiliser des capitaux en direction du secteur agricole des pays d'Afrique noire riches en terres et en eau. C'est là tout l'objectif d'un accord conclu en 2008 entre la République du Mali et la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Le Mali concédait un bail de 100 000 hectares à la société libyenne Malibya, filiale du Libya African Investment Portfolio pour produire des tomates et cultiver du riz hybride dans la région fertile du delta intérieur, créée par les débordements saisonniers du fleuve Niger. Les termes du contrat précisaient que le Mali s'engageait à « offrir la terre libre de toutes entraves judiciaires [...] ainsi que l'octroi définitif du terrain pour une durée de cinquante ans renouvelable [...]. Aucune limite d'utilisation de l'eau n'est stipulée[59] ». Si le projet était à l'origine destiné à assurer l'autosuffisance du Mali et de la Libye, rien n'était précisé quant au partage de la production. En tout cas, avec cet accord, le guide libyen se trouvait loin du principe exprimé dans son Livre vert : « il n'y a pas de liberté pour une société qui mange au-delà de ses frontières ».

Ce contrat, signé sous l'impulsion du dirigeant libyen, Muhammar Kadhafi, fut finalement bloqué avec la chute du Raïs en octobre 2011. Des paysans maliens entamèrent une procédure judicaire pour récupérer leurs terres dont ils s'étaient sentis spoliés. Cette action en justice intervint alors que le Mali, confronté à une rébellion et à une instabilité politique intense,

intéressait de moins en moins les investisseurs. Il n'empêche, les terres aménagées dans le cadre du projet Malibya continuaient à en intéresser certains. Ce fut le cas de l'entrepreneur malien Modibo Keïta, ancien marchand de riz à Bamako, devenu le principal producteur de riz et le premier importateur de céréales, à la tête des Moulins modernes du Mali et de Grand Distributeur céréalier du Mali. Avec quelque favoritisme, il aurait récupéré 20 000 hectares de terres aménagées dans le cadre du projet Malibya, où les aménités agro-climatiques du delta du Niger lui permettaient de produire du riz, mais aussi du blé, du maïs, des oignons et de la pomme de terre[60]. Décidément, une prédation semblait en chasser une autre.

L'Afrique australe : entre revanches et compromis fonciers

Si, durant la colonisation, les structures agraires du Maghreb ont été profondément remaniées au profit des allochtones et d'une élite autochtone, l'Afrique australe représente un cas encore plus extrême de dépossession. C'est du moins le cas de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Namibie. En effet, comme on l'a vu, le Botswana n'a été bouleversé par aucune colonisation de peuplement. Faut-il voir dans cette singularité une part d'explication à sa stabilité politique et à ses très bonnes performances économiques actuelles ? Ce pays compte certes des gisements, mais c'est tout autant le cas chez ses voisins.

Dans ces trois autres territoires, la déstabilisation coloniale fut sans commune mesure. Pour autant, la frustration née de la confiscation foncière ne donna pas lieu à des mobilisations équivalentes d'un pays à l'autre. Le Zimbabwe connut ainsi une « guerre paysanne », dans les années 1970, quand le processus de sortie de l'Apartheid en Afrique du Sud fut conditionné par des facteurs géopolitiques plus que par une contestation à résonance agraire. De même, les manières de régler le problème foncier après les changements de régime ne furent pas du tout les mêmes.

Nous traiterons ici l'Afrique du Sud et le Zimbabwe comme deux cas extrêmes d'un règlement de la question. La Namibie, elle, participe de la situation sud-africaine. Par l'histoire d'abord. À partir de 1920, l'Afrique du Sud-Ouest fut en effet sous mandat de sa puissante voisine, avant que le Conseil de sécurité de l'ONU ne le révoque en 1970 avec, en arrière-plan, la rébellion namibienne de l'Organisation du peuple du sud-ouest africain (South West Africa People's Organization [SWAPO]) qui était autant ouvrière et urbaine que paysanne. Dès lors, la Namibie devint un territoire occupé par l'Afrique du Sud. C'est à la faveur du grand retournement

international (fin de la guerre froide) et régional (réorientation politique de l'Afrique du Sud) que le pays parvint à une indépendance véritable en 1990.

Si donc ce pays a eu partie liée à l'histoire de l'Afrique du Sud, les deux se rapprochent également en termes de méthode de transfert des terres entre Blancs et Noirs à partir de 1990. Une fois parvenus au pouvoir, la SWAPO comme l'African National Congress (ANC) lancèrent une opération au long cours de redistribution foncière davantage basée sur l'encouragement (*willing buyer-willing seller*) que sur la coercition et la violence, comme ce fut le cas au Zimbabwe[61].

En Afrique du Sud : rupture politique, statu quo *agraire*

Pour l'heure, revenons vers cette Afrique du Sud. La politique de ségrégation mise en place dès le XIX[e] siècle constitua une véritable « ingénierie » de la dépossession foncière des Noirs par les Blancs. Ces derniers contrôlèrent ainsi 87 % du territoire durant la période d'Apartheid (1948-1990). Ce fut l'un des catalyseurs de la contestation interne contre un système inique. D'ailleurs, les occupations de terres blanches figuraient en bonne place dans le large répertoire de mobilisations anti-Apartheid qu'employèrent les Noirs, souvent à l'initiative de l'ANC, certes illégal mais actif. Cependant, ces occupations se terminèrent par le rapatriement forcé dans les bantoustans, ce qui en limita la portée.

À l'intérieur de ces bantoustans, une asymétrie foncière entre Noirs se mit également en place du fait de la volonté du pouvoir blanc. En effet, la dévolution du contrôle des terres aux chefs de tribus les avait maintenus dans leurs prérogatives traditionnelles, surtout depuis le *Bantu Authorities Act* de 1951 qui leur assignait la charge de la distribution de permis de la terre (PTO). Or, comme le fait remarquer Thierry Vircoulon : « Dès lors que le déficit de terres a commencé à peser sur la société africaine, les inégalités de répartition entre chefs et hommes du commun (*commoners*) ont commencé à être ressenties comme des injustices sociales. Les chefs, leurs maisonnées et leurs alliés s'attribuaient généralement les meilleures terres et percevaient une rémunération en liquide ou en nature en échange des PTO. Le contrôle communautaire de la terre s'est mué en contrôle personnel, voire dans certaines régions en accaparement et tyrannie foncière par les chefs. Ainsi, les timides efforts de développement agricole privé tentés dans les années 1980 se sont traduits par l'accaparement des quelques fermes créées, par l'élite corrompue des bantoustans au sein de laquelle les chefs figuraient en bonne place[62]. » Par ce biais de la gestion

déléguée des terres des bantoustans, l'Apartheid créa ainsi les conditions d'un mécontentement contre une certaine élite noire, dont il est difficile d'apprécier l'intensité.

Il est tout aussi délicat de mesurer la part du mécontentement né de la dépossession foncière des Noirs par les Blancs dans l'ensemble des mobilisations anti-Apartheid. Quelle que fut l'intensité de ces forces de résistance, il est certain qu'elles furent bien en peine de rivaliser avec la coercition policière et juridique du pouvoir blanc. En outre, la politique de bantoustanisation de ce dernier contribua à diviser les Noirs selon des clivages ethniques. En témoigne le conflit entre l'ANC et le Parti inkatha de la liberté (Inkatha Freedom Party [IFP]), fondé par Mangosuthu Buthelezi qui, en 1986, confina à la guerre civile.

Si la force de la contestation interne joua malgré tout un rôle dans la sortie de l'Apartheid, celle-ci fut autant liée à l'épuisement d'un système soumis au boycott international, au changement de paradigme international avec la fin de la guerre froide et à la lucidité de Frederik de Klerk, dernier président sud-africain de l'Apartheid, qui sut lire les rapports de force internes et externes. Après la décision d'en finir avec la ségrégation, la réhabilitation des partis d'opposition, dont l'ANC, puis la libération du leader historique Nelson Mandela au début 1990 furent les signes les plus évidents des nouveaux temps qui s'ouvraient.

On sait combien la transition politique fut gérée avec beaucoup de prudence de part et d'autre pour éviter un nouvel embrasement. Partisan de la « nation arc-en-ciel », Nelson Mandela eut fort à faire pour contrecarrer les envies de revanche des Noirs avant les élections de 1994. Son charisme renforcé par vingt-sept ans de détention dans les geôles du pays lui permit de les gagner aisément. Après sa victoire, le nouveau pouvoir finit d'oblitérer la ségrégation, mais en veillant à ne pas exposer à leur tour les Blancs à toute forme d'ostracisme. La question foncière qui marquait physiquement l'ancienne logique de séparation fut approchée dans un premier temps de sorte à ne pas remettre le feu à la « nation arc-en-ciel » en construction. Aussi fut-il décidé de procéder à « une réforme agraire assistée par le marché », conseillée par la Banque mondiale. Il s'agissait de résoudre au moins partiellement l'inégalité profonde de l'accès à la terre entre Blancs et Noirs : 60 000 exploitants blancs couvraient 87 millions d'hectares, quand 14 millions de Sud-Africains devaient se contenter des 13 millions restants.

Cette réforme agraire visant au transfert foncier comptait deux volets, la redistribution et la restitution. Le premier volet s'appuyait sur le principe de

la vente volontaire par les agriculteurs blancs. En ce cas, les acheteurs bénéficiaient de subventions et de prêts bonifiés. Le second volet prévoyait que les communautés spoliées après 1913 pouvaient retrouver leurs biens fonciers, dans la mesure où elles étaient capables de prouver le bien-fondé de leur demande. En ce cas, l'État les achetait aux détenteurs ayant hérité de ces biens pour les léguer à leurs anciens propriétaires. À ces deux volets de la réforme agraire, s'ajoutait une réforme foncière dans les zones dites traditionnelles, autrement dit les anciens bantoustans, qui devait conduire à une sécurisation des tenures foncières. Mais rien ne fut vraiment lancé sur ce plan-là.

La réforme agraire ne fut pas aussi efficace que les autorités le pensaient pour réussir le transfert pacifique de la terre entre Noirs et Blancs. Ainsi, alors que depuis 1999, le vice-président Thabo Mbeki avait remplacé Mandela comme président, la contestation monta sur le dossier du transfert des terres des Blancs. Qui plus est, à l'intérieur des anciens bantoustans, la situation des paysans demeurait précaire. Thierry Vircoulon faisait ainsi observer en 2003 : « Le surpeuplement et la situation foncière chaotique sont des freins majeurs au développement agricole de ces zones où 93 % des foyers pratiquent l'agriculture de subsistance sur des parcelles de petite taille. L'autoconsommation est la règle et la commercialisation l'exception (8 % des foyers élevant des poulets les vendent, 6 % des foyers cultivant des céréales les vendent, 18 % des foyers ayant du bétail le vendent). Le déficit de terre aboutit à une dégradation des sols et alimente les mécanismes de paupérisation. Il s'agit bien sûr d'un problème modeste quant aux superficies concernées (15 millions des 122 millions d'hectares du territoire national) mais considérable quant aux populations en cause (13 millions des 46 millions de Sud-Africains)[63]. » S'ajoutaient à cela le fait que les chefs continuaient à organiser la distribution des terres au nom de l'État propriétaire, tout en se servant au passage, et que, en l'absence de titres de propriété, un paysan ne pouvait rien emprunter à la banque.

Sur fond de malaise rural lié à la poursuite de l'asymétrie foncière entre Blancs et Noirs, d'un côté, et entre Noirs, d'un autre, le Landless People's Movement (LPM) fut créé en juillet 2001 pour offrir un moyen de pression aux paysans sans terre. Cinq mille délégués venus des neuf provinces du pays se réunirent à Johannesburg au cours d'une assemblée constitutive qui se tint fin août 2002. Certes, des évolutions législatives débouchèrent sur quelques progrès en matière de gestion de la terre à l'intérieur des anciens bantoustans, notamment un plus grand contrôle sur les chefs. Cependant, malgré les demandes paysannes, la situation stagnait sur l'autre volet

agraire, à savoir le transfert entre Blancs et Noirs. En 2006, les Noirs avaient ainsi repris moins de 4 % de la surface détenue par les Blancs. Et encore, Hubert Cochet a pu remarquer que « comme une partie non négligeable des terres transférées appartenait en réalité à l'État, l'impact de la réforme sur la propriété détenue historiquement par la minorité blanche était alors beaucoup plus faible[64] ».

Il est certain que la violence des transferts de terres au Zimbabwe et la crise alimentaire qui s'ensuivit au début des années 2000 (voir *infra*) agirent comme un repoussoir sur les autorités sud-africaines qui ne voulaient aucunement déstabiliser leur propre pays par une revanche agraire. La crise au Zimbabwe était telle qu'un véritable exode se produisit vers l'Afrique du Sud. Or, dans ce pays, les espoirs de prospérité promis par la sortie de l'Apartheid s'étaient transformés en amertume. Dans ce contexte, c'est une véritable vague de xénophobie qui déferla en mai 2008 à l'endroit des étrangers, au premier rang desquels se trouvaient ces nouveaux migrants du Zimbabwe. Les reproches sur sa mauvaise gestion de ces incidents violents fut un des éléments qui poussèrent le président Thabo Mbeki à démissionner en septembre 2008.

Son remplacement en 2009 par Jacob Zuma ne se traduisit par aucune accélération des transferts de terres, ne serait-ce que parce que les moyens financiers manquaient. En 2014, alors que la réforme agraire devait parvenir à son terme, l'Afrique du Sud était donc très loin du chiffre de 30 % de terres arables qui auraient dû être transférées à 600 000 agriculteurs noirs. Moins de 10 % avaient en effet été transférées à ce moment-là.

Entre-temps, une crise interne à l'ANC se produisit, dès 2012, avec l'expulsion de Julius Malema. Elle avait comme arrière-plan cette question agraire. L'année de son exclusion, il affirma en se gardant de tout racisme antiblanc : « Cette terre a été dérobée, volée. Un génocide noir a été commis contre ceux qui possédaient la terre... Je n'accepterai jamais qu'on récompense ceux qui nous ont volé notre terre. » Après son départ forcé de la formation historique de la lutte anti-Apartheid, il créa en 2013, avec d'autres membres de l'ANC, l'Economic Freedom Fighters. Ce mouvement exigeait d'emblée la saisie des terres par la force. C'est encore le cas aujourd'hui avec force radicalité.

Au sein même de l'ANC, les divisions continuent à s'exprimer sur cette question d'importance, pour des raisons économiques et sociales aussi bien que politiques. Le 9 février 2017, dans son discours à la nation devant le Parlement, Jacob Zuma a évoqué le fait que « ce sera difficile, si ce n'est impossible, d'atteindre une vraie réconciliation tant que la question du

partage des terres ne sera pas résolue ». Il reste à savoir s'il s'agit des prémices d'une radicalisation de la réforme ou d'une posture visant à redorer son blason. En effet, le président sud-africain est accusé de corruption et d'impéritie sur le plan économique. Le climat politique est devenu tellement délétère qu'une bagarre a même éclaté en introduction de son discours entre membres de l'EEF et parlementaires de l'ANC. À supposer que cette déclaration ne fût qu'à usage politique, elle situe la centralité de la question agraire. Les agriculteurs blancs ne le savent que trop. Devant cette rhétorique enflammée au sujet de la terre, ils s'inquiètent de voir la trajectoire prise par Nelson Mandela pour changer de cours et emprunter le chemin du Zimbabwe.

Au Zimbabwe : la violence comme « règlement »

Dans ce pays vaste de 400 000 kilomètres carrés, c'est bien à une violence agraire que l'on a en effet assisté récemment. La dépossession des Noirs date du *Land Apportionment Act* de 1930. Revu plusieurs fois, il permit d'aller toujours plus loin dans l'appropriation foncière par les Blancs. Qui plus est, il s'agissait des meilleures terres du plateau central, où les sols étaient à la fois plus riches et mieux arrosés. De leur côté, les Noirs vivaient dans les *Tribal Trust Lands* aux terres plus marginales. Leur situation défavorable les conduisit à fonder deux mouvements à la composition ethnique différente : l'Union nationale africaine du Zimbabwe (Zimbabwe African National Union [ZANU]), fondée en 1961 par le marxiste Robert Mugabe, et l'Union populaire africaine du Zimbabwe (Zimbabwe African Peoples Union [ZAPU]), issue d'une scission en 1963 avec la ZANU. Les deux organisations s'appuyaient respectivement sur les Shona et les Ndbélés.

Les Blancs, politiquement prééminents, avaient fini sous la houlette d'Ian Douglas Smith par se lancer en 1965 dans un processus d'indépendance à forte tonalité raciste. À la fin des années 1960 et au cours des années 1970, ce pouvoir blanc lâché par le Royaume-Uni eut à faire front contre les milices respectives de la ZANU et de la ZAPU, soutenues par l'URSS et réunies en 1976 dans le Front patriotique.

Si, dans le cas de l'Afrique du Sud, la mobilisation des paysans est difficile à évaluer, ces derniers furent ici en première ligne de la mobilisation, au point qu'on peut parler de « guerre paysanne[65] ». Le mouvement nationaliste zimbabwéen était certes urbain à ses débuts, mais en faisant du retour de la terre spoliée par les Blancs l'un des points clefs de son programme politique, il trouva dans la paysannerie noire des

volontaires en nombre pour développer ses actions de guérilla. Il faut dire que, durant ces années 1970, la population était encore très majoritairement rurale (à plus de 80 %), contrairement à l'Afrique du Sud déjà urbanisée à 50 %. Qui plus est, le confinement des populations noires y était moindre qu'en Afrique du Sud.

À la fin des années 1970, l'isolement du pouvoir blanc finit par déboucher sur les accords de Lancaster House à Londres (ou *Zimbabwe Act*), signés le 21 décembre 1979. Ces accords prévoyaient l'indépendance, effective en 1980, l'organisation des institutions de l'État, une amnistie des combattants des deux camps et un volet agraire visant à redonner un certain équilibre au sein de la société. Après l'élection de Robert Mugabe en 1980, un tiers des miliciens furent incorporés dans l'armée. Mais beaucoup d'autres restèrent des paysans dont le sort demeurait peu enviable.

Dans le cadre des accords de Lancaster House, une redistribution foncière (*land resettlement*) fut prévue, mais sur un mode volontaire. L'absence de contrainte imposée par la réforme avait été obtenue par les Blancs, en échange de leur retrait du pouvoir. Ce faisant, les transferts furent poussifs dans les premières années : ils concernaient surtout des fermes abandonnées pendant la guerre ou des terres souvent marginales, même si les prix étaient portés vers le haut. Une loi votée en 1986 chercha à améliorer le cadre législatif, en donnant notamment un droit de préemption à l'État pour éviter la dissuasion des prix. Mais rien n'y fit vraiment. Sur les huit millions d'hectares promis au transfert libre, seul un million avaient été transférés à la fin des années 1980[66].

Dès lors, les mécontentements n'eurent de cesse de se développer, notamment avec des occupations de terres, tandis que dans la grande province rurale du Matabeleland, la rébellion des Ndbélés à partir de 1983 déclencha une guerre civile entre la ZANU et la ZAPU. Même si ces deux formations se réconcilièrent en 1988 en formant le ZANU-PF (Patriotic Front), le climat social resta très tendu dans les zones rurales, d'autant qu'une sécheresse au début des années 1990 vint ajouter une contrainte climatique. Pour autant, tout au long des années 1990, le processus de transfert n'avança guère dans le bon sens. D'abord parce qu'il continuait à être lent : l'État soumis à un plan d'ajustement structurel n'avait pas les marges de manœuvre pour s'engager massivement dans les rachats des terres aux Blancs, sans compter que les paysans noirs nouvellement dotés de terre ne pouvaient pas être véritablement soutenus. Ensuite parce que des informations circulaient à propos du favoritisme politique qui entachait ces transferts, alimentant la défiance interne et le doute des bailleurs de fonds.

Ce contexte favorisa la montée aux extrêmes. Déjà, au début des années 1990, les anciens combattants de la guerre de 1970 avaient commencé à se remobiliser pour exiger des terres et des pensions. De son côté, le président Mugabe, soucieux de réhabiliter sa popularité, fit de la radicalisation de la réforme un argument de sa campagne présidentielle en 1996. Une fois réélu, il allait être soumis à une double pression. Très vite, les anciens combattants se rappelèrent au bon souvenir d'un président qui recourait facilement à la rhétorique agraire. Puis, à partir de 1999, le Mouvement pour le changement démocratique, créé cette année-là, se fit le porte-parole de tous ceux qui ne se retrouvaient pas dans le régime de plus en plus autoritaire et corrompu de Robert Mugabe. Sociologiquement, ce mouvement ne représentait pas les intérêts des paysans sans terre mais un conglomérat d'intérêts et de milieux divers : des intellectuels, des ouvriers noirs – Morgan Tsvangirai le leader était un ancien syndicaliste – et des fermiers blancs inquiets des menaces sur leurs terres.

Entre l'option radicale sur le plan foncier et la réforme plus globale du pouvoir, le président Mugabe choisit à l'évidence la première pour se renforcer. Déjà, en janvier 2000, la question foncière fut au centre du débat sur la nouvelle Constitution voulue par Mugabe[67]. Or celui-ci avait fait insérer un article autorisant l'expropriation de la terre. Cette nouvelle Constitution fut rejetée par 55 % des votants qui voulaient avant tout défier le président et ses pratiques ploutocrates et despotiques. Comme les agriculteurs blancs minoritaires représentaient une petite partie du MCD, qui avait été à l'avant-garde du non au référendum, ils furent soumis à la vindicte du pouvoir. Trois jours après la tenue du référendum, et alors que les élections législatives se profilaient, l'occupation illégale des fermes commerciales fut massivement accélérée. Selon Daniel Compagnon, « l'invasion des fermes en 2000 n'avait rien de spontané [...]. Elle fut pilotée par la police politique, certains secteurs de l'armée et la ZNLWVA [Zimbabwe National Liberation War Veterans Association]. [...] L'objectif de cette stratégie était bien de s'approprier la terre pour satisfaire la clientèle politique du président et rétribuer à bon compte les vétérans de la ZNLWVA et les militants ZANU (PF) chargés, lors des campagnes électorales, de harasser l'opposition[68] ». Au final, Mugabe gagna les élections législatives en ayant déplacé des voix par le biais de cette opération[69].

Après l'expropriation de la plupart des 6 000 exploitants blancs et l'expulsion de 100 000 ouvriers noirs jugés trop proches de leur employeur, la suite fut terrible. Au début du siècle, un effondrement de la production

conduisit ce grenier à céréales à sombrer dans la disette et nombre de ses habitants à s'enfuir, notamment en Afrique du Sud.

Non seulement la réappropriation foncière (encore appelée *fast track land reform*) n'avait pas été préparée, ce qui entraîna un mauvais usage de la terre, mais le transfert foncier s'était fait souvent au profit d'un régime prédateur. Dans un autre article, Daniel Compagnon faisait ainsi remarquer dès 2003 : « C'est à des cyniques avides que profite le crime, et non plus aux pauvres, ni à l'économie d'un pays qui court droit à l'abîme[70]. » Cette prédiction se vérifia. En faisant reculer une injustice, ce n'est pas la justice qui avança mais plutôt le chaos économique dans un pays encore très rural : chute des ressources fiscales, explosion du chômage et inflation galopante, dégradations des conditions de vie, avec une espérance de vie passée de 62 ans en 1985 à 56 en 2013.

Bientôt vingt ans après cette « libération des terres », ainsi que la nommait Mugabe, la situation ne s'est pas totalement rétablie. En reprenant l'outil de production des uns, les autres mal préparés et mal encadrés n'ont pu répondre aux besoins de la population. Étonnamment, le gouvernement de Robert Mugabe est ainsi revenu récemment sur la réforme agraire du début des années 2000. Sous pression du FMI et de plus en plus isolé à l'intérieur et à l'extérieur du pays, le pouvoir a en effet décidé en mars 2016 d'indemniser les anciens fermiers blancs et de les inciter à s'engager dans des *joint-ventures* avec les nouveaux propriétaires noirs, l'urgence étant à la relance de la production.

Depuis cette décision, le président Mugabe a été porté vers la sortie après trente-sept ans de pouvoir sans partage. Au terme de cette longue période, Alexander Lester, auteur de l'ouvrage *Le Pays des hommes blessés*, faisait ainsi un bilan désastreux : « Mugabe et la ZANU-PF ont pris les terres pour eux-mêmes et leurs soutiens [sans les cultiver]. Donc finalement, bien qu'il soit vrai qu'aujourd'hui toute la terre au Zimbabwe appartient à des Noirs, le paysan noir a très peu bénéficié de cette "redistribution". Il est la vraie victime de l'histoire tourmentée du pays. [...] La question des terres n'a jamais été résolue. Si cela avait été fait rationnellement, avec des fermiers professionnels encouragés à défricher de nouveaux territoires, à construire plus de réservoirs et à réinstaller des paysans sur leurs terres, qui sait où en serait le Zimbabwe aujourd'hui[71] ? »

Au Mozambique et en Angola : du socialisme agraire au capitalisme agraire

Parmi les Blancs qui quittèrent le Zimbabwe, certains trouvèrent refuge dans ce qui fut le parangon de la révolution marxiste en Afrique australe,

autrement dit le Mozambique. Curieux croisement de trajectoires, où des Blancs dépossédés du Zimbabwe ont repris des terres de l'ancien domaine colonial portugais jadis étatisé ! Le Mozambique, dont le régime issu de la guerre d'indépendance en 1975 fit des campagnes le bras avancé du socialisme, n'est certes pas le seul à connaître un tel retournement agraire. Ce retournement est cependant d'autant plus frappant que dans ce pays, le socialisme agraire alla très loin, pour faciliter « la décolonisation des esprits » d'un pays encore rural à 90 % au moment de l'indépendance.

Le Mozambique, tout comme l'Angola, autre colonie portugaise en Afrique australe, fut marqué par la période coloniale. Cette dernière imposa une forte empreinte, en particulier sur le plan foncier. Très tôt, le Portugal prit pied dans ces territoires vastes et riches. Mais ces deux pays, alors très peu densément peuplés, furent surtout utilisés comme « déversoirs » sous Salazar car le Portugal était alors en plein essor démographique (chapitre 1). De colonies d'exploitation, ils devinrent des colonies de peuplement. Ainsi, de 1940 à 1960, la population coloniale passa en Angola de 44 000 colons blancs à 250 000 et au Mozambique, de 27 000 à 130 000[72].

Par la suite, ces deux pays connurent des séquences politiques similaires, qui plus est contemporaines : une guerre d'indépendance, une phase de socialisme doublée d'une guerre civile puis une normalisation fragile.

Après le temps de la colonisation, où les jacqueries n'étaient au mieux que sporadiques, est donc venu celui des soulèvements massifs dans les années 1960, puis des indépendances en 1975 dans la foulée de la chute de Salazar. Michel Cahen parle de « guerre paysanne[73] » pour évoquer la guerre d'indépendance (1964-1975) du Mozambique. Il est vrai que dans ce pays côtier de l'océan Indien, la population était massivement paysanne, tout comme en Angola, riverain de l'Atlantique. Certes, dans l'un et l'autre pays, les Portugais ne s'étaient pas accaparés autant de terres que les Afrikaners en Afrique australe et les Français au Maghreb. Pour autant, dans les plantations de café en Angola, de canne à sucre, de cocotier et de sisal au Mozambique, les Portugais recoururent aux réquisitions, voire même au travail forcé. Ils imposèrent également des productions à ceux qui n'étaient pas embauchés dans les plantations. En particulier, la production de riz et de coton fut imposée pour l'exportation sans pour autant être rémunératrice. À cette humiliation s'ajoutait le fait que seuls quelques Noirs (les *assimilados*) pouvaient acquérir une forme de citoyenneté à condition qu'ils aient atteint un certain niveau de « civilisation ».

Ce contexte social délétère, en particulier à proximité des plantations, constitua une caisse de résonance à la fièvre indépendantiste qui secoua le

monde après la seconde guerre mondiale, pour peu que des leaders s'en saisissent. Au Mozambique, c'est l'intellectuel Eduardo Mondlane Chivambo qui fonda le Front de libération du Mozambique (FRELIMO) en 1962 avant d'être assassiné en 1969. Il fut remplacé par Samora Machel qui porta son pays vers l'indépendance. Celui-ci était issu d'une famille paysanne de la province de Gaza, très impliquée dans la résistance anticoloniale, après avoir été expulsée des terres fertiles de Limpopo par le gouvernement colonial désireux d'y établir des colons portugais. Cette extraction sociale et l'expérience originelle de sa famille qui attisait sa fibre nationaliste facilitaient la crédibilité de Samora Machel auprès des ruraux.

En Angola, où la guerre d'indépendance dura de 1961 à 1975, aussi bien Agostinho Neto, homme fort du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) d'obédience marxiste, que Jonas Malheiro Savimbi, fondateur de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) étaient issus de milieux urbains et éduqués. Il en était de même de Holden Álvaro Roberto qui avait fondé l'Union des peuples d'Angola (UPA), devenu ensuite Front national de libération de l'Angola (FNLA). Ces trois mouvements à la fois séparés sur le plan idéologique et ethnique n'en demeuraient pas moins à forte assise paysanne du fait de la prééminence des campagnes dans le pays. La guerre d'indépendance commença d'ailleurs, le 15 mars 1961, dans le nord de l'Angola, où des travailleurs forcés des exploitations locales alliés à des agriculteurs Kongo se révoltèrent avec l'appui du FNLA. Quoi que peu armés, les insurgés prirent le contrôle de fermes européennes autour de la ville d'Uige, centre de la culture du café.

Après la révolution des Œillets et le départ de Salazar en avril 1974, l'indépendance conduisit les deux mouvements d'obédience marxiste à prendre le pouvoir au Mozambique et en Angola. L'avènement des régimes du FRELIMO au Mozambique et du MPLA en Angola fit ainsi basculer ces pays vers un projet d'étatisation poussée. Dans le domaine agricole, les plantations des colons furent nationalisées et les paysans transformés en ouvriers agricoles sans y trouver des conditions de travail meilleures qu'avant la décolonisation. Marc Dufumier pointe le fait que « la gestion des fermes d'État a très vite laissé à désirer, avec un absentéisme très marqué des ouvriers agricoles qui ne s'étaient pas battus contre les colons pour voir ensuite les mêmes conditions de travail[74] ». En outre, dans les deux pays, les paysans furent fortement incités à entrer dans des coopératives à encadrement étatique. Au Mozambique, où l'on s'était fait fort de construire un État socialiste ouvrier-paysan, le projet collectiviste

allait encore plus loin. Un vaste projet de villagisation fut ainsi lancé dès 1977 pour créer une société socialiste défaite de ses allégeances ethniques. Cependant, en déracinant les populations rurales et en éloignant les paysans des terres qu'ils cultivaient, cette villagisation alimenta le ressentiment de ceux qui la subissaient[75]. Dans un entretien récent, Michel Cahen expliquait ce malaise paysan : « Il y eut un peu, même s'il faut faire attention aux comparaisons, un aspect Pol Pot, khmer rouge, pour moderniser les paysans au *knout*, leur interdire l'habitat dispersé et les obliger à se réunir en villages communautaires, un peu sur les modèles kolkhoze ou *kibboutz*. Le problème, c'est qu'ils ont concentré les paysans, les producteurs, mais qu'ils n'ont pas eu les moyens de concentrer les moyens de production. En obligeant les paysans à se réunir dans un même endroit, ils les ont d'abord fait tomber dans la dépendance du lignage qui était à cet endroit. Les paysans se sont ensuite mis à cultiver intensément tous les mêmes terres, sans possibilité de rotation et comme il n'y avait pas d'engrais, pas de pesticide, pas d'irrigation, les terres se sont rapidement épuisées. Les paysans sont retournés dans leurs anciens champs, mais obligés de vivre dans les villages communautaires, ils marchaient 15 kilomètres dans chaque sens tous les jours. De plus, il y avait aussi le gros problème des esprits des ancêtres, auxquels on rend un culte : eux étaient restés sur les anciennes terres et n'y vivant plus, les habitants ne pouvaient plus les honorer, cela expliquait tous les malheurs qui arrivaient. Bref, les paysans ont vécu plus mal avec le FRELIMO après l'indépendance que lors des dernières années de la colonisation. Je dis bien les dernières années, c'est à dire après 1962 quand le travail forcé a été aboli[76]. »

Dans ces conditions, le mouvement de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO), créé dès 1975, put recruter dans le monde rural tout au long de la guerre contre le parti-État du FRELIMO. Comme au temps de la guerre d'indépendance qui était une « guerre paysanne », les campagnes semblaient donc peser lourd dans la contestation au régime du FRELIMO. Certes, ce mouvement antimarxiste fut fondé avec l'appui de deux pays aux régimes racistes – la Rhodésie du Sud (futur Zimbabwe) et l'Afrique du Sud –, inquiets de voir un pouvoir noir à leur frontière, mais aussi avec l'appui logistique des États-Unis soucieux de contrecarrer les Soviétiques et les Cubains. Mais, en adhérant au RENAMO, les nouveaux venus étaient sans doute plus préoccupés de leur sort, notamment dans les zones rurales, que de celui de leurs voisins noirs ou encore de l'ingérence américaine, sans compter qu'en devenant des entrepreneurs de guerre, ils étaient rémunérés.

Si l'implication paysanne fut à l'évidence décuplée par la villagisation, en retour, la guerre civile conduisit le pouvoir à l'accentuer pour mieux contrôler les zones rurales. En 1990, le Mozambique comptait ainsi 1 350 villages communautaires, où vivaient 1,8 million de personnes[77]. À cette date, le pays était surtout ravagé par une guerre civile entamée depuis treize ans. On comptait alors cinq millions de déplacés dans le pays et presque un million de victimes. Cependant, avec la fin de la guerre froide et l'épuisement des forces en présence, les premiers pourparlers de paix eurent lieu entre le FRELIMO et le RENAMO, débouchant en octobre 1992 sur un accord de paix sous l'égide de la communauté catholique de Sant'Egidio.

Un même dénouement, avec les mêmes causes, se produisit en Angola qui connut une guerre civile tout aussi violente de 1975 à 1992. Elle opposa le MPLA au pouvoir et l'UNITA.

Dans cette troisième période qui nous conduit à aujourd'hui, le Mozambique et l'Angola abandonnèrent le régime à parti unique et l'idéologie socialiste. Depuis ce basculement, le socialisme agraire est devenu caduc. Désormais, le Mozambique, plus que l'Angola, fait figure d'eldorado pour les investisseurs attirés par l'importance de ses terres arables. Nous avons cité le cas d'agriculteurs blancs venus du Zimbabwe. Mais avec l'emballement depuis 2007 des investissements fonciers à grande échelle, encore qualifiés d'accaparement fonciers, le Mozambique compte parmi les principales cibles de l'Afrique[78]. L'ancien domaine colonial sert notamment de base aux grands investissements, essentiellement pour l'exportation, au travers de concessions accordées par l'État à qui appartient la terre[79]. De son côté, la petite agriculture souffre d'un manque d'investissements. Ce dualisme est perceptible quand on considère que le pays exporte du coton, du coprah et du sucre, alors qu'il doit importer les aliments de base.

Afrique de l'Est : l'ethnicisation de la terre

Beaucoup moins marquée sur son sol par la présence coloniale, cette Afrique que traverse le Grand Rift n'en a pas moins eu une histoire politique à forts relents agraires. Trois pays de cette région sont exemplaires de dynamiques politiques à forte tonalité foncière et ethnique : le Kenya, le Rwanda et l'Éthiopie. Nous y ajoutons le Soudan, certes très en marge de cette Afrique orientale. Ne pas l'évoquer serait un manque tant ce pays plein des promesses de sa terre a été entravé dans sa vocation de grenier par des conflits à dimension ethnique et foncière.

Dans cette sous-région, le Kenya est le seul pays à avoir vraiment subi une colonisation de peuplement. C'est d'ailleurs sur les arpents de terre colonisés par les Britanniques que le nationalisme kenyan a pris racine avant de confiner au rejet anticolonial, puis de se déliter sur des logiques de prédation à forts relents ethniques.

De son côté, le Rwanda, pourtant exempt de toute colonisation de peuplement, a gardé des traces du passé non sur son rapport au sol mais dans son tissu social *via* l'ethnicisation de sa population. Cette politique délétère de distinction a eu des effets de plus en plus prégnants dans le rapport à la ressource foncière à mesure que la pression de la population s'est faite plus forte.

Enfin, l'Éthiopie montre que la terre peut être un moteur du politique en Afrique sans pour autant s'enraciner dans d'anciennes structures foncières héritées du colonialisme européen. L'Italie a occupé ce pays entre 1935 et 1941. Mais la soif de projection de ce pays fasciste avait beau être forte, que pouvait représenter quelques années d'occupation en termes d'immigration, qui plus est dans des contrées éloignées ? Il n'empêche : dans un pays longtemps rural, la terre a été un sujet politique de premier plan pour ne pas dire un catalyseur important de son histoire politique.

Dans ces trois pays, il est certain que les questions agraires s'articulent au fait ethnique même si elles ne s'y réduisent pas, tandis que certains pouvoirs ont même essayé de le dépasser. À ce sujet, nous aurions pu également évoquer la Tanzanie, formée de l'ancien Tanganyika et de Zanzibar, où le père de l'indépendance, Julius Nyerere, a poussé loin la logique de dépassement de l'ethnie, y compris dans son rapport à la terre. Entre autres objectifs, la politique de villagisation dans le cadre du « socialisme rural » visait le dépassement des lignes de séparation dans le corps social d'un pays multi-ethnique.

Le Kenya : du soulèvement agraire à la politisation des terres

Commençons cette visite de la sous-région par le Kenya. En 1938, Jomo Kenyatta, dont le nom d'emprunt traduisait le nationalisme, publia un ouvrage sous le titre *Au pied du mont Kenya*, dans lequel il prenait la défense de son ethnie kikuyu, dont la terre avait été dérobée par les colons britanniques. Au préalable, cet intellectuel, qui sera le premier président du Kenya indépendant en 1964, avait pris son premier engagement politique en rejoignant l'association centrale des Kikuyus, une ethnie des hautes-terres centrales.

Dans son ouvrage, où il livrait une monographie anthropologique sur la vie des Kikuyus, Jomo Kenyatta consacra une importante partie au système foncier. L'une de ses considérations liminaires sur le rapport à la terre mérite d'être relevée : « La propriété foncière est le facteur primordial de la vie sociale, politique, religieuse et économique de la tribu. Agriculteurs, les Kikuyus dépendent entièrement de la terre, qui leur fournit l'ensemble des éléments nécessaires à la vie. La communion avec les esprits ancestraux s'établit par un contact avec le sol de leurs sépultures. La terre est la mère de la tribu : si la mère porte durant huit ou neuf lunes un enfant dans ses entrailles, seule la terre le nourrit tout au long de sa vie. C'est elle aussi qui protégera pour l'éternité son âme défunte[80]. » Cette formulation en dit long sur l'attachement vital et mystique à la terre d'une communauté qui, il le souligne, accueillit les premiers colons avec « générosité » au point de leur céder un droit temporaire d'occupation. Ce faisant, il mettait en perspective les raisons de la colère d'une population qui se trouvait, au moment où il écrivait cet ouvrage, en grande partie dépossédée de ses terres. À partir des années 1910, les Britanniques imposèrent en effet aux populations noires des hautes-terres un confinement, tandis que les meilleures terres y furent distribuées à quelques milliers de colons britanniques. Certes, le développement de leurs fermes se basa sur l'embauche de salariés locaux, mais le boom économique que connut cette agriculture coloniale au cours des années 1930 conduisit beaucoup d'exploitations à se mécaniser. Non seulement les Noirs furent dépossédés de leurs terres par le confinement, mais pour ceux qui purent trouver un travail, ils se trouvaient désormais congédiés. Ajoutons à cela qu'en vertu de leur *indirect rule*, les Britanniques avaient doté quelques chefs kikuyus de grandes propriétés en guise de récompense pour leurs loyaux services, non sans introduire de la discorde.

Dans ce contexte, le mécontentement kikuyu, perceptible dans le livre de Kenyatta, se transforma en soulèvement à partir de 1952[81]. Au sein de l'ethnie kikuyu, la plus importante du Kenya, c'est le mouvement mau mau, à forte tonalité religieuse, qui prit les armes pour libérer une terre que ses militants considéraient comme ayant été souillée par les Blancs. Quelle meilleure cible que les exploitations coloniales qu'ils attaquèrent dès le mois d'octobre ! Quoique la puissance coloniale utilisât la force brutale pour écraser les Mau Mau, ceux-ci, par leur engagement, avaient envoyé le message que les limites étaient désormais atteintes, y compris par-delà le Kenya. En effet, cette révolte constitua un moment-clef dans l'accélération du repli des Britanniques sur le continent africain[82].

À l'intérieur du pays, la révolte eut des résonances au-delà des Kikuyus, et les mobilisations nationalistes furent décuplées. Si elles ne furent pas toujours unitaires, le regroupement en 1960 des trois partis (le Kenya African Union, le Kenya Independent Movement et le People's Congress Part) dans le Kenya African National Union (KANU) envoya un signal aux autorités britanniques qui pouvaient quand même compter sur le Kenyan African Democratic Union (KADU), ancré chez certaines ethnies minoritaires.

Partie d'une revendication de paysans dépossédés, la mobilisation des Kenyans obligea finalement les Britanniques à leur octroyer l'indépendance en 1963. Après avoir été détenu par ces derniers en tant que figure nationaliste de premier plan, le Kikuyu Jomo Kenyatta, leader du KANU, devint Premier ministre en 1963 puis, six mois plus tard, président. Non seulement les Britanniques avaient laissé les Kenyans exercer leur souveraineté, mais ils indemnisèrent les anciens propriétaires blancs qui avaient dû choisir entre partir ou prendre la nationalité kenyane. Quelques-uns restèrent et aucune logique de revanche ne fut réellement observée.

Cependant, le long exercice du pouvoir par Kenyatta (jusqu'en 1978) se caractérisa par un autoritarisme bien éloigné des idéaux de sa jeunesse. C'est à l'abri de cet autoritarisme qu'il distribua des prébendes foncières à des proches de son régime, en particulier des Kikuyus qui reçurent des terres fertiles des hautes-terres[83]... Son successeur, le vice-président Daniel arap Moi qui, dès 1966, avait auto-dissous son parti, le KADU, pour entrer dans le KANU, fit de même avec d'autres clientèles. Dans un pays où la population demeurait très rurale à la fin du siècle (et encore aujourd'hui), et où les ressources provenaient davantage du sol que du sous-sol, à la différence des pays de l'Afrique australe, ces distributions n'étaient pas anodines. Elles traduisaient un certain fonctionnement néopatrimonial de la sphère politique.

Avec l'avènement du pluripartisme en 1992, cet usage de la terre à des fins politiques ne disparut pas, au contraire même, la distribution de terres entraînant en retour des conflits fonciers. Ainsi, dans les années 1990, des affrontements éclatèrent dans la vallée du Rift entre éleveurs maasaï et d'autres groupes venus s'installer sur des terres attribuées par des « entrepreneurs politiques ».

Cet aspect de la politique kenyane est fondamental. L'opposition au régime du KANU en fit même un thème central de sa campagne présidentielle en 2002. Cette élection opposa Uhuru Kenyatta, fils du leader de l'indépendance, et Mwai Kibaki, candidat représentant une coalition

d'opposants. Après sa victoire, Mwai Kibaki annonça l'ouverture d'enquêtes sur les transferts frauduleux qui avaient jalonné les mandats de ses deux prédécesseurs. Mais il semble que rien ne changea véritablement. En tout cas, les distributions opérées au préalable laissèrent leurs stigmates dans le tissu social kenyan. En 2007, le journaliste Joshua Ogada pouvait encore faire le constat suivant : « Le fil conducteur qui relie les conflits fonciers au Kenya est qu'ils ont tendance à se déclencher à des moments d'intense activité politique comme les élections. Compte tenu de la forte influence de l'appartenance ethnique et du clanisme dans la politique kenyane, les politiciens ont convenu d'utiliser la distribution des terres comme un outil de négociation ou un point de ralliement[84]. »

Joshua Ogada écrivit cela, alors que des affrontements se déroulaient dans le mont Elgon, le plus vieux volcan d'Afrique situé à la frontière de l'Ouganda. En ce cas, il ne s'agissait pas de violences interethniques mais d'affrontements entre clans d'une même ethnie, celle des Kalenjin d'origine nilotique, qui représente la troisième du pays. Ladite Force de défense de la terre de Sabaot (SLDF), apparue en 2006, était en train de perpétrer des crimes contre les Ndoboro. Aux yeux de la SLDF, ceux-ci avaient été avantagés dans le cadre du plan de réallocation des terres, qui venait d'être lancé par le député en exercice, John Seirut, membre du parti du président Kibaki. Avec les élections législatives et présidentielles de 2007, celui-ci aurait recouru à un instrument courant, celui de la prestation foncière en échange de voix. De son côté, la SLDF qui se voulait garante d'un territoire ancestral représentait des populations avantagées du temps de Kenyatta et de son successeur Moi.

Ce conflit souligne certaines plaies du Kenya : le clientélisme, la manipulation identitaire de l'ethnicisme et de ses déclinaisons infra-ethniques autour de la question de la terre. Claire Médard remarque ainsi : « le conflit du mont Elgon est donc enraciné dans un terroir et une histoire très particuliers. Il partage néanmoins un certain nombre de traits communs avec d'autres conflits au Kenya : sur un plan politique, le néopatrimonialisme en crise et l'ethnicisation, et sur un plan structurel, le problème démographique et l'accès à la terre. [...] La crise souligne en outre la recrudescence de l'identification à des catégories ethniques, à une autre échelle, et en aucun cas la disparition d'une approche de la compétition politique en termes d'appartenance ethnique[85] ».

Cette crise ne fut cependant rien en termes de violences comparativement à celles qui se produisirent en 2008 après les élections de 2007. Au cours de cette nouvelle vague de violences, on assista à des expulsions de terres

parmi bien d'autres exactions qui conduisirent au déplacement de 600 000 personnes.

Après cet accès de violence, le calme revint au Kenya, au moins jusqu'aux élections du mois d'août 2017. Cependant, les accaparements de terre ne cessèrent pas. L'Institut des arpenteurs du Kenya a clairement émis ses inquiétudes devant l'augmentation des cas d'accaparement de terres dans le pays. Son président, Steve Ambani, s'exprimait ainsi en 2016 : « le niveau d'impunité que nous observons démontre clairement l'existence de puissants cartels travaillant avec des responsables corrompus au ministère des Terres. Il est regrettable que cette question n'ait pas été abordée par des régimes successifs et continue de causer des ravages ». Alors que le Kikuyu, Uhuru Kenyatta, fils du premier président du Kenya, fut reconduit dans ses fonctions de président, non sans contestation de son rival de l'ethnie luo, Raila Odinga, il est fort à parier que l'usage politique de terre ne quittera pas de sitôt les écrans-radars de l'histoire kenyane.

Rwanda : le génocide et la terre

Si le Kenya témoigne d'une certaine ethnicisation de la question foncière, sans bien sûr s'y réduire, le Rwanda et le Burundi, autres pays de l'Afrique de l'Est, ont malheureusement subi cette instrumentalisation de la supposée différence ethnique, avec plus de violence encore. Nous avons vu que les Allemands, puis les Belges, s'étaient lancés dans une entreprise de catégorisation ethnique à grand renfort d'historiographie et d'anthropologie physique. En 1931, l'introduction de cartes d'identité mentionnant l'ethnie révélait l'acuité de cette politique de distinction. Il n'en demeure pas moins que si cette différence fut en grande partie construite, elle avait fini par s'ancrer dans le tissu social du Rwanda et du Burundi, alors appelés le Rwanda-Urundi.

Les deux pays furent séparés après l'indépendance en 1962. Nous évoquerons ici essentiellement le cas du Rwanda. Le génocide de 1994 fut en effet de loin l'événement le plus meurtrier après la guerre froide. Si nous insistons sur ce pays, c'est aussi parce que l'état de conflictualité qui conduisit à ce génocide emprunta en partie à la question foncière. C'est le cas également au Burundi. Mais au Rwanda, l'acuité de la question agraire, en tout cas son instrumentalisation, y fut sans doute plus intense. Cependant cette évocation du Rwanda, à partir des années 1950, ne peut se faire qu'en interaction avec celle de son voisin burundais tellement leurs histoires sont mêlées.

Non seulement les tutelles allemande et belge ethnicisèrent des différences sociales, mais elles accordèrent une prééminence aux Tutsis en tant que relais de leurs intérêts. Pourtant, rien n'étant jamais définitif dans les alliances d'intérêts, les Belges finirent par reconsidérer leur stratégie quand, au cours des années 1950, ils purent constater la montée d'une certaine audace politique de la part des Tutsis. Profitant de leur plus grand accès aux hautes fonctions, certains parmi eux commencèrent en effet à formuler l'idée d'une indépendance. Aussi les colonisateurs belges encouragèrent les revendications des Hutus. Guidées par une volonté de promotion sociale, leurs demandes furent soutenues par certains secteurs de l'Église attachés à la justice sociale. Au travers de plusieurs organes de presse catholiques, le journaliste Grégoire Kayibanda se fit le porte-parole de ceux qu'ils considéraient comme les victimes d'un système socialement hiérarchisé, d'abord dans le cadre de la royauté rwandaise (*ubwami*), puis dans celui de l'administration coloniale qui s'appuyait surtout sur les Tutsis. Son approche sociale eut quand même du mal à ne pas interagir avec « la question ethnique » même s'il s'en défendait. En fondant le mouvement social en 1957, il se voulut avant tout le porte-parole des pauvres. Mais avec la fondation, deux ans plus tard, du Parti du mouvement de l'émancipation hutu (Parmehutu), il n'envoya pas le meilleur signal à ceux qui n'étaient pas Hutus. Le climat devint alors délétère.

Lorsqu'un de ses proches, Dominique Mbonyumuitwa, fut attaqué le 1er novembre 1959 par des Tutsis et donné pour mort, des événements violents se déclenchèrent et les portes de la revanche haineuse s'ouvrirent. En cette « Toussaint rwandaise », que les dirigeants hutus qualifieront de « révolution sociale », ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes, dont la plupart des Tutsis, qui succombèrent dans le cadre d'affrontements à tonalité « ethnique ». Beaucoup de Tutsis se réfugièrent dans les pays voisins (Ouganda, Congo, Burundi). Dépassée, la Belgique lança un processus d'indépendance qui déboucha en 1962. Au préalable, la monarchie avait été abolie en 1961 et remplacée par une république sociale à la tête de laquelle Grégoire Kayibanda fut investi comme président, le 26 octobre 1961.

La revanche hutue n'allait pas s'estomper. Ainsi que l'a mentionné Jean-Pierre Chrétien, « le paradoxe du "1789 rwandais" est d'avoir consolidé ces "ordres", en inversant leurs indices de valeur au lieu de les abolir[85] ». Par un effet miroir, les Hutus subirent le même sort tragique au Burundi. En 1972, entre 200 000 et 300 000 Hutus furent massacrés par l'armée du Burundi après un soulèvement[87]. En retour, les relations entre Tutsis et

Hutus s'envenimèrent de nouveau au Rwanda. Le désordre fut tel que le ministre de la Défense, le général Juvénal Habyarimana, renversa Grégoire Kayibanda le 5 juillet 1973[88]. D'emblée il se posa en réconciliateur national et sembla abandonner la politique de discrimination ethnique de son prédécesseur, ouvrant des postes aux Tutsis. Pour autant, il n'en était pas moins autoritaire. Son Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND) était d'ailleurs voué à devenir un parti de masse au service de la révolution sociale.

Alors que son pays faisait face à une croissance démographique soutenue, il fit de la question agricole la priorité de son agenda politique. Il était question non seulement de nourrir davantage de personnes mais aussi de désengorger des territoires, notamment la province de Ruhengeri au nord-ouest. À cette fin, dans les années 1980, il accéléra la politique de paysannat initiée bien avant son arrivée au pouvoir[89], consistant à déplacer des populations paysannes en ouvrant des fronts pionniers au détriment des forêts ou des pâturages. Il s'agissait d'un choix d'extensification des surfaces agricoles plus que d'une intensification de la production. Tout cela n'était pas sans équivoque, quand on sait que les Hutus ont une tradition agricole et les Tutsis une tradition pastorale. Nonobstant l'ouverture de ses débuts, le président Habyarimana s'adonna sur ce sujet à des discours empreints d'ambiguïté. Philip Verwimp évoque même à ce titre une « idéologie paysanne[90] ». Dans son discours du 25e anniversaire de l'indépendance, en 1987, il opposa les agriculteurs aux féodaux, ainsi qu'on pouvait le lire aussi dans les documents de son parti, le MRND. Avec ces deux catégories, il faisait respectivement allusion aux Hutus et aux Tutsis. De même, en 1987, le livre-anniversaire de la révolution faisait mention de la « révolution paysanne » en référence à sa matrice hutue[91]. « La culture paysanne et la vie rurale peuvent être romanticisées mais quand l'idéologie est combinée avec le racisme envers des groupes ethniques non paysans, comme les Tutsis, cette idéologie peut prendre un caractère vicieux[92]. »

Si, sur le plan idéologique, la situation était somme toute délétère, sur le plan démographique, la situation révélait également des tensions. En cette fin des années 1980, la croissance démographique du pays était telle que les terres disponibles manquaient. Les travaux d'aménagement (terrassements, défrichage) avaient entamé la plupart des espaces les moins peuplés. Le déficit d'urbanisation et d'industrialisation décuplait le besoin de terres.

À l'extérieur du pays, le Front patriotique rwandais (FPR), créé en 1987, se faisait le relais de la volonté de retour des 600 000 Tutsis exilés dans les pays voisins. Or quelques mois avant la création du FPR, le comité central

du gouvernement MRND avait annoncé que le pays était trop peuplé pour pouvoir accueillir les réfugiés. Le FPR menaçait d'intervenir par la force si cette perspective n'était pas envisageable.

Quant à la politique intérieure, le président Juvénal Habyarimana était soumis à une contestation interne avec accusation de corruption et de privilèges donnés aux Hutus du nord, contrairement à son prédécesseur qui avait favorisé ceux du sud. Au cours de l'été 1990, il sembla lâcher du lest en abandonnant la présidence de son parti unique, et en promettant une ouverture démocratique et des changements constitutionnels. Alors que le monde basculait sur un plan géopolitique, peut-être prenait-il d'autant plus conscience de sa fragilité.

C'est dans ce contexte que le FPR lança, le 1er octobre 1990, une attaque du Rwanda depuis l'Ouganda. Si cette attaque fut finalement contenue, elle donna lieu à des représailles contre des communautés tutsies. Or il semble que ces représailles furent calculées, avec un réel ciblage foncier. C'est du moins l'avis de Philip Verwimp pour qui ces attaques participaient d'une stratégie d'évacuation foncière : « Ces massacres précoces [en référence à ceux de 1994] peuvent être décrits et compris comme des actes d'ingénierie spatiale et sociale au travers de l'épuration ethnique : l'expulsion des groupes de pasteurs de la terre dans le but de l'occuper pour y déployer l'agriculture, les programmes de paysannat et la production de cultures d'exportations[93]. » Et cet auteur d'évoquer une « une purification ethnique » certes localisée. Ces massacres de 1990-1991 annonçaient-ils ceux de 1994 au moins dans leur logique ? Rien n'est moins sûr. Car ceux-ci furent beaucoup plus intenses et étendus à l'ensemble du territoire.

Il n'est ici nullement question de revenir sur le déroulement de ce génocide. Rappelons qu'il débuta le 6 avril 1994 après l'attaque de l'avion du président Habyarimana aux abords de Kigali. Cet assassinat, dont on n'a jamais su par qui il avait été réellement commandité, entraîna dans la foulée les meurtres des membres modérés du gouvernement, dont la Première ministre, Agathe Uwilingiyimana, ainsi que des opposants, jugés eux aussi trop conciliants avec les Tutsis. Le génocide qui s'ensuivit dura jusqu'au 4 juillet 1994. Si, après ces premiers assassinats ciblés, les Tutsis furent assassinés en masse, il n'en demeure pas moins que cette guerre éclair devint une sorte de « guerre de tous contre tous », y compris au sein des mêmes familles. Rien ne sert de revenir sur les causalités qui ont conduit le Rwanda à ouvrir ces portes de l'horreur qui ont vu 800 000 personnes périr. Elles sont malheureusement bien trop connues : des humiliations

réciproques, le passé colonial et ses logiques d'instrumentalisation, les ingérences récentes aussi bien régionales qu'internationales.

Cependant, à cet ensemble de causes dont l'exposé ici n'est pas exhaustif s'ajoutait aussi un contexte agraire délicat. Comme déjà évoqué, le Rwanda souffrait d'un manque de terres et la surface des exploitations agricole ne cessait de se réduire. La taille moyenne était passée de 1,4 hectare à la fin des années 1970 à 0,8 hectare en 1991. Non seulement ces dernières manquaient, mais elles se trouvaient souvent sur les pentes d'un territoire montagneux. En outre, le contexte des prix agricoles, en particulier pour le café et le thé, était à la baisse depuis la fin des années 1980. Tout ce contexte contribuait à accroître les conflits fonciers y compris au sein des familles[94]. Jared Diamond explique bien ce contexte agro-familial au Rwanda : « Les litiges portant sur des terres les plus douloureux et les plus socialement perturbateurs étaient ceux qui faisaient se dresser des pères contre leurs fils. Traditionnellement, quand un père mourait, sa terre passait tout entière à son fils aîné, lequel était censé s'en occuper pour toute la famille et offrir à ses plus jeunes frères assez de terre pour assurer leur subsistance. La terre devenue rare, les pères ont petit à petit adopté la coutume consistant à diviser leur terrain entre tous leurs fils, afin de réduire le risque de conflit intrafamilial après leur mort. Mais les plus jeunes refusèrent que les aînés, qui étaient les premiers à se marier, reçoivent une part supérieure. Ils exigeaient désormais des divisions strictement égales. Le dernier-né, qui était traditionnellement censé s'occuper de ses parents quand ils seraient vieux, avait besoin ou exigeait une part supplémentaire afin de pouvoir exercer cette responsabilité coutumière. Tous déploraient que leur père garde trop de terres pour subvenir aux besoins de sa vieillesse et ils exigeaient désormais davantage de terrain pour eux. Les pères s'opposaient aux exigences des fils. Autant de conflits qui menèrent des familles devant des médiateurs ou les tribunaux et qui firent de proches parents des rivaux, voire des ennemis[95]. »

Gérard Prunier fait de cette dimension foncière l'un des fondements du génocide, en tout cas pour ce qui est de ses débordements incontrôlables, qui se firent au sein d'une même ethnie, voire d'une même famille : « Les politiciens avaient bien sûr des raisons politiques de tuer. Mais si de simples paysans dans leurs *ingo* ont poursuivi le génocide avec un tel acharnement, c'est qu'une réduction de la population, pensaient-ils sans doute, ne pourrait que profiter aux survivants[96]. »

On ne devrait pour autant pas souscrire au fait que le génocide fût tout simplement une « crise malthusienne ». Encore une fois, c'est un ensemble

de causes qui furent à l'œuvre. Dans d'autres contextes de forte densité, l'histoire ne revêt d'ailleurs pas cette figure du mal extrême.

Depuis ce génocide, le Rwanda a retrouvé une stabilité voire le chemin d'une certaine prospérité. Après avoir réussi à se hisser au pouvoir en amenant avec lui ses proches du FPR, Paul Kagamé contrôle le pays d'une main de fer depuis 1994. Sur le terrain agricole, il peut s'appuyer sur les bailleurs de fonds qui, ayant compris la dimension agraire du génocide, ont fait de ce pays un lieu de coopération agricole avec force innovation technique, scientifique et sociale. En février 2015, le chef de service du pôle Agriculture de la Banque mondiale, Severin Kodderitzsch, faisait le constat suivant : « l'expérience du Rwanda est riche d'enseignements sur la manière dont une agriculture et des filières alimentaires performantes peuvent faire reculer sensiblement la pauvreté. Nous espérons que ces premiers succès pourront être reproduits plus largement en Afrique de l'Est et auront un impact maximal sur le développement[97] ». La tragédie aurait-elle été évitable si une telle mobilisation s'était opérée avant ? Aurait-elle seulement été possible ?

Éthiopie : la reconquête, la révolution et la renaissance

Si le Rwanda est imposant par son histoire brutale plus que par sa taille réduite, un autre pays d'Afrique de l'Est se caractérise par l'étendue de son territoire et la profondeur de son histoire. Dans cette partie du continent africain, l'Éthiopie se détache en effet par sa géographie – avec près de 1,2 million de kilomètres carrés, il s'agit du plus grand pays de la sous-région après le Soudan – et par son histoire – elle est presque vierge de tout passé colonial à l'exception du moment italien aussi court (de 1935 à 1941) que peu prégnant sur le plan foncier.

Si l'Éthiopie est si grande, bien qu'amputée de l'Érythrée depuis 1993, c'est bien parce que le roi Ménélik II (1844-1913), de la dynastie salomonide[98], a conquis (ou reconquis) de nouveaux espaces par-delà son *hinterland* amhara-tigréen. Fort d'une « légitimité traditionnelle » ancrée dans les temps longs, le négus Ménélik II, « roi des rois » (de 1889 à 1913), et son successeur Hailé Sélassié ont fait des terres une ressource fiscale essentielle d'un territoire très agricole. La fiscalité sur la terre a ainsi permis à l'État de se renforcer tant du point de vue militaire que des infrastructures. Ils ont pu en retour contrôler cet espace édifié par accrétions successives.

Cependant, si la terre fut un moteur de la puissance éthiopienne, elle a aussi été un objet de tensions voire de violences. L'éthiopisant Alain Gascon évoque à ce sujet une « guerre civile agraire froide » à partir des

années 1950 : « Un conflit souterrain s'y déroulait opposant une minorité détentrice des droits sur la terre face à une majorité privée par la défaite de ses ancêtres de tout droit foncier[99]. » Le spécialiste fait ici allusion au système mis en place par les conquérants amhara-tigréens qui réussirent à imposer leurs autorités *via* l'octroi de concessions foncières dans les territoires conquis, surtout au sud. Les attributaires devenaient ainsi des relais de leur pouvoir, même si dans ce sud, ils étaient souvent d'une autre extraction ethnique, notamment oromo. Mais, si les bénéficiaires de ce système purent en tirer profit, ils le firent souvent au détriment des paysans tenanciers installés sur leur domaine.

Dans les années 1960 et au début des années 1970, l'expansion démographique était telle, surtout au sud, qu'elle rendait le sort de ces paysans encore plus précaire du fait de la concurrence qu'elle induisait sur la terre. En outre, la dévolution de certaines terres aux cultures commerciales, en introduisant la mécanisation, raréfiait le travail. Le développement de ces plantations (café, canne à sucre, coton, etc.), dans le cadre d'un « féodalisme mécanisé[100] » fut facilité par la détaxation du carburant et la baisse des droits de douanes sur le matériel agricole importé. Il s'agissait de développer un secteur agricole pourvoyeur de devises. Mais ce développement entraînait aussi des expulsions d'éleveurs notamment dans les vallées du Rift et de l'Awash (dans la région Afar), où les terres de pâtures étaient déclarées *res nullius*. « Pour les expulsés, le tracteur prolongeait l'action des armées de Ménélik et achevait la conquête[101]. »

Face à cette guerre civile agraire froide, Alain Gascon s'interroge : « On peut se demander comment une élite politique expérimentée pensait poursuivre la construction d'un État, fût-il âgé de 3 000 ans, en réduisant plus de la moitié de la population à n'être qu'une main-d'œuvre sur la terre qui les faisait vivre depuis des générations. Depuis l'Aqänna (reconquête), la société éthiopienne était divisée en vainqueurs et vaincus et la macule de la défaite se transmettait comme une malédiction, de génération en génération[102]. » En revanche, cette situation de guerre froide était bien moins prononcée dans les régions amhara-tigréennes du nord. Dans le cœur du royaume prévalait un système de tenure lignagère (le *rest*), héritable et inaliénable, qui permettait une certaine autonomie des paysans. Mais comme dans ce système *rest*, toute personne se réclamant du lignage familial pouvait prétendre à une terre, c'est l'émiettement qui frappait ces régions. Une grande propriété absentéiste s'était toutefois installée dans le paysage foncier de ces « anciennes » régions éthiopiennes du nord[103].

À défaut de pouvoir remonter par les médias verrouillés et du fait de l'éloignement et de l'enclavement des régions concernées par cette guerre agraire froide, la plainte des paysans du sud, assignés sur les grands domaines, ne se faisait pas entendre. Elle le fut au travers de certains de leurs fils éduqués, en première ligne de la révolution de 1974.

Comme beaucoup de révolutions, celle-ci résulta d'un ensemble de causes directes connues, sachant que des éléments plus structurels (centralisation autoritaire, mal-développement, prédation, montée en puissance de l'éducation) leur fournirent une caisse de résonance. La famine de l'automne 1973 figure en bonne place parmi ces causes directes. Elle apparut dans le cœur chrétien des hautes-terres du nord, contrairement à d'autres famines qui s'étaient précédemment abattues dans des régions plus lointaines et plus arides. L'information sur la gestion calamiteuse pour ne pas dire désinvolte de la famine réussit finalement à percer la chape du silence que le pouvoir souhaitait préserver. À cette « affaire » s'ajoutèrent ensuite un conflit à propos d'une réforme universitaire et des mutineries dans l'armée, sur fond de choc pétrolier qui enchérissait soudainement le coût de la vie.

La révolution partie de la ville n'en eut pas moins des relais dans les campagnes. Dans un numéro des *Nouvelles d'Addis*, consacré au 25e anniversaire de la révolution, le journaliste Mohamed Abdelmajid revint sur cet événement en faisant mention du sort des paysans dans une société où ils étaient majoritaires : « La révolution éthiopienne fut une vraie révolution. Elle a bénéficié de l'appui de presque tous les secteurs de la société et a été un mouvement de l'ensemble de la population. Elle répondait aux attentes de l'ensemble du peuple éthiopien et d'abord à celles des masses paysannes, qui connaissaient depuis les années 1950 une des périodes les plus sombres de leur histoire. Les campagnes vivaient à l'heure de l'alliance du libéralisme le plus débridé et du féodalisme le plus arriéré. Des proches du Palais s'enrichissaient aux dépens d'une paysannerie que divers lois et décrets avaient chassée de ses terres, la réduisant à la condition d'ouvriers agricoles : les plantations de coton de l'Awash avaient pris les meilleures terres des pasteurs afar, l'agriculture spéculative dans la vallée du Rift avec de grandes fermes mécanisées aux productions destinées à l'exportation avait chassé les paysans de leurs tenures, l'embouche de chameaux pour les pays du Golfe dans la région d'Awassa occupait de bonnes terres laissant les coteaux aux agriculteurs, des projets de développement à Awassa ou dans l'Arsi furent confisqués par les gros propriétaires. Déjà spoliées par les féodaux, *landlords* et hauts

fonctionnaires, les couches paysannes étaient maintenant exploitées par les *compradores*. Cette alliance, cette classe – justement définie par le concept de “féodaux bourgeois” – mettait les campagnes en coupe réglée. La famine du Wollo fut l’ultime forfait de ce régime, le détonateur. Pas tellement à cause de la famine, – l’Éthiopie était malheureusement habituée depuis longtemps à ces phénomènes –, mais à cause de l’impudeur et du cynisme des nantis : l’empereur qui régalait ses animaux domestiques de viande, les greniers pleins des spéculateurs à côté des gens mourant de faim. Un tel étalage face à tant de misères, joint à la présence d’un puissant mouvement étudiant et populaire, au fait que l’ordinaire dans les casernes laissait à désirer et que les soldats en avaient assez de courir, le ventre creux, derrière les chiftas du Balé ou quelques chenapans en Érythrée (une des premières actions des contestataires dans l’armée fut de convier les officiers à manger du *“rata”*), furent les composants principaux de la bombe des événements de février 1974[104]. »

La question paysanne était telle que, dans la foulée de cette révolution empreinte de socialisme, la priorité fut donnée à la réforme agraire. Quel signal plus fort envoyer à une société rurale en attente d’amélioration de son sort que de « donner la terre à ceux qui la cultivent » ? Ce fut chose faite à partir de mars 1975. La junte (*Derg*) nationalisa les terres, abolit le système de location de ces dernières, et garantit pour chaque famille de paysans, désormais usufruitière des terres d’État, une surface n’excédant pas dix hectares, ce qui de toute façon était bien supérieur à ce que pouvait couvrir une famille d’agriculteurs le plus souvent mal équipée. Ce seuil fut surtout destiné à éviter l’apparition de propriétaires absentéistes. Dans le cadre de cette réforme, les paysans furent également encouragés à se fédérer en associations de développement que 60 000 étudiants aidèrent à mettre en place lors de la campagne révolutionnaire (*zämächa*) des deux premières années. Les anciennes plantations furent directement gérées par un directeur du ministère de l’Agriculture avant d’être transformées progressivement en fermes d’État. Représentant moins de 5 % de la surface cultivée, elles se trouvaient surtout dans la basse vallée du Rift, dans la vallée de l’Awash et à la frontière avec le Soudan.

Cette réforme engagée sur plusieurs années fut bien accueillie à ses débuts dans le sud du pays où, durant l’ancien régime, les paysans avaient été en situation très précaire. Avec la réforme, ils furent libérés d’un cadre très contraignant. En revanche, nombre de titulaires de *gasha* (domaines) qui profitaient des paysans résistèrent les armes à la main à cette réforme qui les privait de leur source de richesse. Au nord, son application donna

lieu à des réticences voire à des résistances qui ne furent pas seulement le fait de quelques grands propriétaires absentéistes mais aussi de paysans modestes qui ne voyaient pas pourquoi il fallait remettre en question le système *rest* qui leur permettait depuis des générations d'avoir un accès lignager à la terre. Ils étaient soutenus par une partie de l'Église éthiopienne, également détentrice de terres. Ce mécontentement fut pour beaucoup dans la mobilisation des nordistes, notamment au travers du Front de libération du peuple du Tigré (FLPT).

Si cette réforme était loin de faire l'unanimité, elle tendait à uniformiser les systèmes d'accès à la terre entre le cœur éthiopien et son sud. En revanche, elle ne fut pas suivie d'effets en termes de production, et le pays resta en situation d'insécurité alimentaire, au point qu'en 1978, le pouvoir lança une Campagne nationale révolutionnaire de développement, sorte de révolution verte appliquée à l'Éthiopie. Il s'agissait d'aller plus loin que les associations de développement. Les paysans étaient invités à regrouper leurs terres tout en gardant un lopin. Pour être incitatif, l'État privilégiait ces coopératives dans la distribution des aides, tout comme il le faisait pour les fermes d'État. Le projet était d'en faire des leviers de la révolution agricole espérée. Mais rien ne changea vraiment, l'immense majorité de la paysannerie éthiopienne restant à l'écart de ces structures collectives[105].

Avec le temps, le pouvoir eut beau jeu de critiquer le comportement de « koulaks » de certains paysans, usant d'une rhétorique déjà utilisée sous Staline pour dénoncer leur supposée rétention de la production. Le déficit productif était lié aux entraves techniques et économiques, ainsi qu'à la pauvreté de la grande majorité des paysans dont les revenus étaient demeurés trop faibles pour investir. L'insécurité alimentaire atteignit ainsi un nouveau paroxysme avec la famine des années 1984 et 1985. Par-delà ces entraves à la production, on sait que les chutes de pluie furent bloquées par le courant El Niño. Mais les effets de cette sécheresse furent intensifiés également par les violents affrontements au nord, entre l'armée du *Derg* et le FLPT, et au sud, entre l'armée et le Front de libération oromo. Près de deux millions d'Éthiopiens périrent et 700 000 personnes furent déplacées vers les basses terres de l'ouest et du sud moins affectées par la sécheresse. Imaginé dans le cadre d'un programme supposé évacuer les camps d'urgence des victimes de la sécheresse, un plan fut mis en place avec force autorité et souvent violence, sans pour autant être mu de façon évidente par un projet pensé de déportation des zones rebelles[106].

Ce plan de réimplantation fut poursuivi par un programme de villagisation, « véritable encasernement » des populations concernées. Il

fallait contrôler les populations, notamment dans les zones d'insurrection, mais aussi sécuriser les voies d'accès à Addis-Abbeba. Pas moins de 11 460 nouveaux villages (*addis mändar*) furent édifiés avec en outre le projet d'offrir aux paysans de meilleurs services. Cette politique voulait aussi défaire les paysans concernés de leur cadre traditionnel et reconfigurer une société selon le canon socialiste. De ce point de vue, la villagisation se rapprochait de celle opérée bien plus tôt dans la Tanzanie postindépendance de Julius Nyerere.

Cette politique s'accompagna de problèmes agraires : les déplacements allongés vers et depuis les champs conduisirent à une certaine déprise foncière, tandis que le surpâturage du petit bétail à proximité des maisons détériorait la qualité des sols. Mais surtout, cette politique traduisait la force de l'autoritarisme d'un régime où aucun pouvoir ne semblait pouvoir arrêter le pouvoir. Il n'empêche, cet autoritarisme doublé de violence politique, apparu très tôt avec la montée en puissance de Mengistu au sein du *Derg*, facilita la confluence de rébellions ethniques différentes qui s'étaient jusqu'alors opposées séparément au régime. En 1989, Le FLPT, en pointe dans le combat contre Mengistu, créa le Front démocratique révolutionnaire des peuples éthiopiens (FDRPE). C'est lui qui obtint le départ de Mengistu en 1991, dans un moment de grande rupture géopolitique au niveau mondial avec la disparition de l'URSS qui parraina longtemps l'Éthiopie.

Une fois au pouvoir, la coalition du FDRPE abandonna la *doxa* socialiste. C'était non seulement celle de l'ancien régime, mais aussi celle de certains de ses membres, à commencer par le nouvel homme fort du pays, Meles Zenawi, dont le parti, le FLPT, avait été d'obédience marxiste. En « situation thermidorienne », pour reprendre le paradigme de Jean-François Bayard, le nouveau pouvoir fit donc le choix d'une libéralisation économique et d'une inscription du pays dans le processus de mondialisation, sans pour autant opérer une véritable libéralisation politique. Il est d'autant plus remarquable de constater que, contrairement à beaucoup de secteurs de l'économie, la terre ne fut pas privatisée. La Constitution de 1995 entérina d'ailleurs le statut de la terre comme « propriété commune de la nation et du peuple éthiopien » qui, de ce fait, ne pouvait être vendue. La même année, Meles Zenawi se lança dans une politique ambitieuse d'affirmation de puissance. Dans le cadre de cette « renaissance », la priorité fut donnée à une nouvelle révolution verte supposée faire reculer l'insécurité et la dépendance alimentaires.

Une des raisons de cette insécurité alimentaire tient justement à l'exiguïté du foncier dans un contexte de forte croissance démographique et de

concentration de la population sur le territoire : 80 % de la population vit sur 30 % du territoire, notamment les terres « froides » d'altitude, très peu impaludées. La faiblesse des revenus des paysans qui résulte de cet émiettement agraire réduit à la fois leur accès à l'alimentation, leur capacité d'investissement et, partant, l'autosuffisance nationale.

Cependant, cette révolution verte n'a pas réussi à assurer à la plupart des paysans le cadre technique, économique et institutionnel nécessaire à leur saut quantitatif, sans compter qu'ils ont dans bien des cas subi les assauts d'une administration autoritaire[107]. Après les élections contestées de 2005, au cours desquelles les paysans furent loin de soutenir le pouvoir, la stratégie a été en partie réorientée vers un ciblage des aides en direction d'agriculteurs modèles (*model farmers*) choisis selon des critères économiques. Par-delà son clientélisme, cette politique reste marquée du sceau de l'autoritarisme : ainsi, l'achat d'intrants est imposé et, en cas de non-remboursement des crédits, le paysan s'expose à un risque d'emprisonnement[108].

Outre cette réorientation de la politique agricole, le pouvoir éthiopien s'est lancé dans une politique de concessions de terres destinée à attirer les investisseurs étrangers. Il s'agit de déployer une agriculture commerciale vouée à accroître le capital en agriculture et les capacités d'exportation. Cette politique d'extraversion économique a tous les atours du paradoxe, quand on sait que, en 2016, environ 18 millions de personnes dépendaient de l'aide alimentaire internationale.

Depuis 2000, l'Agricultural Investment Support Directorate du ministère de l'Agriculture, devenue en 2013 l'Agricultural Investment Land Administration Agency, propose ainsi la location de vastes territoires aux investisseurs étrangers. Mais, comme dans les régions d'agriculture traditionnelle (plateaux et montagnes), les densités humaines sont importantes, cette politique concerne les régions moins peuplées, autrement dit les provinces excentrées plutôt sises à l'ouest (Gambella, l'Ouest-Tigré, le Nord-Gondar, la basse-vallée du Nil bleu), mais aussi, dans une moindre mesure, au sud (le Sud-Omo) et à l'est (le Balé). La portée de ces investissements est difficile à connaître précisément, même si des chiffres circulent, notamment ceux de l'Oakland Institute qui fait état de plus de trois millions d'hectares transférés en concession avant 2012[109].

Ces territoires ont beau être périphériques, ils n'en sont pas moins habités, ce qui conduit dans certains cas à des déplacements de population ou entraîne des compétitions sur les ressources en eau, avec leur cortège de violences, comme ce fut le cas dans la région de Gambella en 2010. Dans

cette région à l'ouest, les paysans et pasteurs de l'ethnie amuak ont depuis longtemps adapté leurs travaux en fonction du débit de la rivière Awara autour de laquelle ils vivent. Mais l'installation d'une grande ferme appartenant au groupe Saoudi Star est venue affecter son régime. Pour une ethnie qui se considère déjà abandonnée par l'État central, cette initiative a été une source supplémentaire de mécontentement au point que le personnel de la ferme fut en partie assassiné.

Si des investisseurs ont reculé par la suite, eu égard à la dangerosité de la situation, le pays n'en abandonne pas pour autant sa politique. Rêvant de croissance, et prenant le Brésil pour modèle, le pays veut notamment faire de son territoire un eldorado pour la canne à sucre. Dans sa brochure destinée aux investisseurs publiée en 2015, la commission d'investissement éthiopienne évoque le chiffre de plus de 11 millions d'hectares potentiellement utilisables, avec des conditions favorables d'investissements (détaxation, eau à disposition, etc.)[110]. Mais à quel prix ? En 2016, l'Oakland Institute s'est ému de cela dans un rapport au titre significatif : *Miracle or Mirage. Manufacturing Hunger and Poverty in Ethiopia*. Il révèle les pratiques de spoliation de ressources et de déguerpissement déjà à l'œuvre.

La question de la terre n'est donc pas prête de s'apaiser en Éthiopie. Surtout quand elle croise la question identitaire. En décembre 2015, les manifestations d'Oromo contre le pouvoir accusé d'être aux mains des Tigréens ont révélé l'acuité de cette combinaison explosive. Les manifestants exprimaient leur opposition à un projet d'extension d'Addis-Abeba supposée les priver de leurs terres agricoles. Les représailles auraient fait soixante-quinze morts[111]. Une issue malheureusement habituelle en Éthiopie, que ce fût sous la monarchie des deux derniers négus, sous le régime socialiste du *Derg* ou maintenant dans le cadre de la république supposée démocratique et fédérale.

Soudan : beaucoup de terres, un impossible grenier

Pour achever ce voyage en Afrique de l'Est, on ne saurait passer sous silence le Soudan, que l'on ne classe pas toujours dans cette partie du sous-continent. Avec 2,5 millions de kilomètres carrés, ce pays a été le plus grand pays d'Afrique jusqu'à l'indépendance du Sud-Soudan en 2011. Riche de son sous-sol, il ne l'est pas moins en termes de sols cultivables. Les Britanniques ne s'y sont pas trompés, eux qui voulurent en faire une source de matières agricoles, notamment le coton et la gomme arabique déployés dans la région de la Gezira.

Certes, l'amplitude de son territoire ne constitue pas en soi un potentiel agricole. S'il est occupé en grande partie par une plaine vaste, l'aridité prévaut dans bien des régions, notamment au nord et au centre, au contraire du sud qui, lui, est plus humide. Mais ce qui permet au pays d'avoir un réel potentiel, par-delà ses zones méridionales arrosées, réside dans son riche réseau hydrographique : le Bahr el Ghazal et l'Atbara créent le Nil blanc qui rejoint le Nil bleu, avant de recevoir les eaux du Sobat pour former le Nil.

Quand le pays parvint à l'indépendance en 1956, au terme d'un long processus qui vit le nationalisme soudanais battu en brèche, notamment au moment de la révolte des mahdistes à la fin du XIX^e siècle, c'est tout naturellement que le pays fonda de grands espoirs sur son potentiel agricole. Pour des dirigeants désireux d'en finir avec toute forme de dépendance, il s'agissait d'en faire un atout de puissance. Plus d'un demi-siècle après, le Soudan déchante. Envisagé comme le grenier arabe, ce pays est en effet encore loin d'offrir une capacité d'exportation à un pays qui a été en proie à des déconvenues sécessionnistes à forte odeur agraire. En perdant le sud en 2011, c'est tout une partie de ce grenier qui s'est dérobée à lui. Cette amputation territoriale de 28 millions d'hectares de terres arables marquait l'aboutissement d'un processus de rébellion déjà active à la veille de l'indépendance. Cette première guerre civile, entamée en 1955, représenta déjà un frein aux projets de développement du Soudan, ne serait-ce que parce que les territoires concernés se prêtaient peu aux investissements.

Toutefois, dans les régions centrales autour de Khartoum, de grands projets hydrauliques furent conduits en vue d'étendre la surface irriguée et de produire de l'énergie. Ils furent permis par l'accord soudano-égyptien sur le partage du Nil signé en 1959. Tel fut le cas du grand barrage de Roseires, sur le Nil bleu, dont les travaux furent lancés en 1959 pour s'achever en 1966. Il complétait ainsi le barrage de Sennar, construit par les Britanniques sur le même Nil bleu.

Le Soudan fondait alors beaucoup d'espoir sur cette agriculture irriguée. Le périmètre de la Gezira, que les Britanniques avaient créé du temps de leur présence, fut étendu grâce à la construction du barrage de Roseires. L'organisation de ce périmètre y fut maintenue dans ses grandes lignes. Comme au temps de la tutelle britannique, les paysans disposaient de droits d'usage du sol, en échange desquels ils devaient fournir un volume annuel de production à l'État. Ce statut de métayer de l'État ne les empêchait pas de recourir eux-mêmes au salariat[112].

Avec l'arrivée au pouvoir de Jaafar Nimeiri en 1969, ce « développementalisme » gagna en intensité. Pétri de nationalisme arabe à la mode nassérienne, Nimeiri caressait un appétit de puissance qui passait par une certaine souveraineté économique. L'accord qu'il obtint en 1972 avec les rebelles du sud, promettant l'autonomie, ouvrait une fenêtre de stabilité pour le pays. Avec cette paix, mais aussi à l'abri d'une chape de plus en plus autoritaire depuis le coup d'État manqué des forces communistes en 1971, le pouvoir lança une politique d'investissements supposée faire décoller le pays. Elle était d'autant plus facilitée que le développement agricole du Soudan intéressait les pays arabes. En effet, leurs pétrodollars commençaient à s'accumuler. Mais, en même temps, leur dépendance alimentaire aux États-Unis entravait leur souveraineté politique. Aussi le Soudan trouva-t-il des alliés de circonstance pour faciliter ces travaux et faire du pays le grenier agricole du monde arabe.

Nimeiri compléta alors le périmètre irrigué de la Gezira avec le Kenana Scheme. Mais surtout, il voulut aller beaucoup plus loin, stimulant le secteur de l'agriculture mécanisée en région pluviale. Pour faciliter son extension, une loi foncière – *The Unregistred Land Act*[113] – supprima le contrôle des communautés locales sur les terres, allant même parfois jusqu'au déguerpissement d'éleveurs dans certaines régions particulièrement ciblées pour les cultures. Dans les zones pluviales, les terres acquises étaient souvent laissées en concessions à de puissants investisseurs, notamment le Fonds de développement arabe.

Parmi les régions visées par cette relance de l'agriculture mécanisée, le Sud offrait des atouts considérables. Le plan de canalisation de deux affluents du Bahr el Ghazal (le Barh el Jabal et le Bahr el Zaraf), imaginé dès les années 1950, fut ainsi relancé. Destiné à drainer les eaux de ces deux affluents dont le cours se transformait en marécages dans le sud, la construction du canal de Jongleï fut dès lors entamée avec le ferme espoir de transformer la région en zone agricole, à grands renforts de capitaux, notamment ceux du Golfe. Il offrait également l'opportunité d'accroître le débit du Nil en aval, ce qui intéressait aussi bien Khartoum que Le Caire. Pour Marc Lavergne : « Le territoire devait être converti, à la manière de l'Amazonie à la même époque, en ranchs d'élevage bovin et en fermes produisant céréales, protéagineux, canne à sucre, riz, etc. [...] Miné par la corruption, le projet se réduisit à des "éléphants blancs" agro-industriels qui sombrèrent rapidement dans la faillite[114]. »

Le creusement de ce canal en pays dinka fut finalement interrompu par la reprise en 1983 du conflit avec les sudistes. Ceux-ci goûtaient peu la

construction en cours de cette voie d'eau, perçue d'emblée comme une intrusion du pouvoir nordiste, arabe et musulman sur leurs terres. Ils avaient d'autant plus perçu ce projet hydro-agricole comme un moyen de contrôle qu'il s'était accompagné, à ses débuts, de rumeurs d'installations de paysans égyptiens. Mais, si ce canal constituait un grief des irrédentistes sudistes, s'en ajoutaient d'autres tout aussi importants : les entraves à la promesse d'autonomie, l'islamisation et l'arabisation larvées du pays, des redécoupages territoriaux mal perçus, l'éviction des fonctionnaires dinka dans l'administration, la perception d'une prédation du pétrole sudiste, *via* la construction de la première raffinerie au nord[115].

Cette réactivation de la rébellion sudiste, noire, chrétienne et animiste, dans un pays en crise économique, contribua au renversement de Nimeiri en 1985. Vingt ans durant, c'est une nouvelle guerre civile effroyable qui, en plus de ses très nombreuses victimes, paralysa en grande partie le pays. L'accord de paix, signé en janvier 2005 entre John Garang, chef de l'Armée populaire de libération du sud et l'homme fort du Soudan, Omar el-Béchir, prévoyait des dispositions sur la sécurité, le partage du pouvoir, une certaine autonomie pour le sud et une répartition plus équitable des ressources économiques, notamment pétrolières. On sait dans quelles conditions, il aboutit finalement à l'organisation d'un référendum d'autodétermination et à la reconnaissance internationale de la République du Soudan du Sud en 2011.

Pour ce nouveau pays reconnu par la communauté internationale mais sans réel État, le fort potentiel en ressources du sol et du sous-sol constituait une opportunité de développement. En particulier, ses richesses en terres et en eau avaient déjà commencé, avant sa récente indépendance, à attirer les investissements de pays en quête de sécurisation des approvisionnements alimentaires comme la Chine et les pays du Golfe. Avec la bénédiction des « barons du régime[116] », ces investisseurs purent faire leur marché sans considération pour les agro-pasteurs des zones concernées.

Dans le nouveau climat d'insécurité qui frappe le territoire depuis le début de la nouvelle guerre civile en 2013, il est difficile de savoir où en sont aujourd'hui ces investissements. À noter que ce conflit entre les partisans du président Salva Kiir et ceux du vice-président Riek Machar, respectivement issus des ethnies dinka et nuer, ne semble pas avoir un réel soubassement agraire. Il n'en demeure pas moins que le potentiel agricole est mis à mal. Pays riche, peuple affamé : telle est la réalité du Sud-Soudan depuis 2013.

Le sud n'est pas le seul territoire à avoir posé des problèmes à Khartoum. Avant même que l'accord du 9 janvier 2005 fût scellé entre les autorités soudanaises et le leader sudiste, John Garang, un nouveau foyer de rébellion se déclencha dans la région du Darfour. Dans ce grand territoire à l'ouest, peuplé de plusieurs ethnies dont les Fours, éponymes de la région, l'Armée de libération du Soudan (SLM) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) s'étaient, dès 2003, lancés dans une rébellion. Cette région avait beau être musulmane et en partie arabe, elle ne s'en trouvait pas moins délaissée par le pouvoir central à forte prévalence arabe. C'est du moins cette lecture d'une marginalisation qui était faite par les rebelles, dont le commandement était essentiellement issu de l'ethnie four, c'est-à-dire une ethnie non arabe. En réponse, le pouvoir usa de ses propres forces et surtout d'intermédiaires particulièrement violents pour traiter la rébellion : les milices *janjawid*, issues de tribus chamelières, créèrent un état de terreur dans certaines zones du Darfour, et contribuèrent au lourd bilan humain de cette guerre, dont les épisodes les plus violents coururent jusqu'en 2005.

Derrière cette opposition entre populations islamisées que l'on a trop vite réduite à un affrontement entre Arabes et non-Arabes, se trouvait un arrière-plan agraire. Au temps du sultanat indépendant du Darfour, qui courut du XVII^e^ à la fin du XIX^e^ siècle, les sultans fours avaient en effet attribué des domaines (*dars*) à certains groupes ethniques, tandis qu'ils en avaient ignoré d'autres. Ces derniers avaient construit leur mode de vie autour de la pâture sur les zones laissées en jachère et en zones de parcours par ceux qui détenaient des droits dessus. Or, à la fin du XX^e^ siècle, ces espaces avaient reculé sous la pression de l'avancée des cultures rendue obligatoire par l'augmentation de la population d'agriculteurs[117]. Ce faisant, les pâtures diminuaient et les accès aux *wadis* se réduisaient, au détriment de ceux qui, en l'absence de droit sur la terre, n'étaient qu'éleveurs. Or il se trouve que les *Janjawid* recrutèrent surtout parmi les groupes ethniques démunis de droits fonciers, essentiellement au nord du Darfour[118]. S'il est vrai que ces groupes concernés étaient arabes, cela ne suffit pas en revanche à considérer le clivage entre Arabes et non-Arabes comme clef d'explication du conflit au Darfour. En effet, des groupes ethniques arabes qui avaient reçu des droits fonciers ne participèrent pas aux massacres des *Janjawid*. Ils les subirent même parfois.

On ne saurait bien sûr réduire ce conflit à un seul conflit pour la terre. Il s'agissait avant tout d'une rébellion portée par des revendications de meilleure inclusion dans l'espace soudanais et d'une réponse brutale d'un

État soucieux de garder l'unité du territoire. Pour asseoir sa réponse, il s'appuya sur des miliciens qui usèrent de leur mandat pour régler aussi une injustice foncière dont ils se considéraient victimes.

Sorti de deux conflits très violents avec perte du Sud-Soudan à fort potentiel agricole, Khartoum dut donc renoncer à ses rêves de grenier du monde arabe. Par-delà ces conflits, le périmètre de la Gezira, parmi les plus grands du monde, n'a cessé d'être en crise, aussi bien technique (détérioration du réseau de distribution) que sociale (chute des revenus des paysans), les deux étant en partie liées[119]. Les difficultés économiques du Soudan à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, dues en partie au long conflit avec le sud, expliquent en particulier les insuffisances de ce vaste périmètre d'environ 900 000 hectares. En effet, l'État, soumis à un plan du FMI, n'a pas été capable d'assumer une telle infrastructure qui utilise quand même 40 % du droit d'eau du Soudan sur le Nil.

Malgré tout, le pays n'a pas abandonné son projet de devenir une puissance hydro-agricole. Il compte sur le renforcement de la valeur de la terre dans un monde qui, depuis la crise des matières premières de 2007-2008, a mesuré combien la question de l'approvisionnement alimentaire pouvait se reposer avec force acuité. En fondant l'Agribusiness Investment Center en 2007, le Soudan manifesta ainsi sa volonté d'offrir ses terres à qui voulait s'investir. Cette réaffirmation d'un Soudan nourricier fut d'ailleurs soutenue lors du sommet de la Ligue arabe en janvier 2009 au Koweït. Un rapport au titre très significatif, *Arab Food Security Program for Wheat Production. Governments' Suggestions over Sudan*, fut publié à ce moment-là. C'était certes avant la sécession du sud, où des investisseurs arabes étaient déjà en train de se rendre. Mais le reste du Soudan les attirait également, ce qui est encore le cas, même si le climat des affaires n'est pas des plus favorables.

Quand on regarde ces investissements, ils ne se situent pas dans les anciens périmètres irrigués au centre du pays, plutôt laissés aux interventions de la Banque mondiale. Qui plus est, dans ces espaces traditionnels d'agriculture irriguée, les sols n'y ont pas été ménagés avec la culture du coton qui, de toute façon, n'intéresse pas les investisseurs du Golfe, avant tout en recherche de ressources alimentaires. Leurs investissements s'opèrent donc surtout dans des régions considérées comme beaucoup plus inoccupées (quoique l'on doive toujours être prudent quand on affirme cela), et donc avec d'autant moins de risques de conflits sociaux. C'est ainsi le cas de l'État du nord, où la mise en eau du barrage de Mérowé offre des possibilités d'irrigation en zones désertiques. Tout cela est facilité

par le fait que l'État est le propriétaire éminent de la plupart des terres au Soudan.

Après bien des guerres et des dérives idéologiques vers l'islamisme d'État, le Soudan pourra-t-il devenir cet eldorado foncier tant annoncé, alors qu'il est désormais amputé d'une partie de son ancien territoire ? Il lui reste quand même 56 millions d'hectares cultivables, ce qui demeure une énorme dotation. Mais on sait que la réussite agricole d'un tel pays dépend moins de ses dotations en terres et en eau, que des hommes qui le dirigent et du système politique qu'ils mettent en place.

En Afrique de l'Ouest et centrale, la terre ne fait-elle pas tant l'histoire ?

Cet intertitre peut surprendre voire apparaître un rien provocateur, surtout si l'on a à l'esprit le discours équivoque du président Sarkozy, prononcé à Dakar le 26 juillet 2007, « L'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire », et la condition massivement paysanne de l'Afrique qui en serait la cause [120].

Nous voulons seulement souligner qu'au regard de l'Afrique de l'Est et des autres régions du continent, la question de l'accès à la terre dans sa partie occidentale et centrale, certes essentielle sur le plan économique dans des sociétés encore rurales, a eu moins d'influence au niveau macro-politique.

Quelques exemples récents semblent contrevenir toutefois à cet état de fait. Notamment en Côte-d'Ivoire, où le choix opéré par Houphouët-Boigny d'un modèle de croissance tiré par la production du cacao l'a poussé à ouvrir son pays aux migrants étrangers et aux déplacements internes de main-d'œuvre. Les régions forestières du sud-ouest et du sud-est furent en effet destinées à accueillir des fronts pionniers agricoles particulièrement investis par les Burkinabés. Cependant, dans les années 1980, la diminution de la ressource foncière dans ces régions accrut la compétition sur la terre, notamment entre les jeunes autochtones en besoin de terres et les migrants étrangers. On ne saurait cependant réduire ce conflit à une dispute entre autochtones et allochtones car des Ivoiriens étaient depuis d'autres régions, notamment les planteurs baoulés qui avaient gagné ces forêts après avoir été chassés de leurs terres par la construction du barrage de Kossou dans les années 1970 [121].

Ce conflit pour l'espace et la terre fut amplifié par le contexte politique de succession du célèbre président, mort en 1993. À l'approche des élections de 1995, le président intérimaire, Henri Konan Bédié, avait alors tenté de discréditer son rival, Alassane Ouattara, au prétexte qu'il n'était

pas d'une ascendance ivoirienne pure. Avec cet arrière-plan politique, les planteurs Burkinabés et autres furent ainsi soumis à d'autant plus de violence. Ajoutons à cela qu'une disposition foncière de 1998 fermait les droits de propriété aux non-Ivoiriens. La dénonciation de leur sort dans ce climat de xénophobie fut-il parmi les éléments de la mobilisation du Mouvement patriotique de Côte-d'Ivoire (MPCI), qui comptait des éléments burkinabés parmi ses membres principalement issus des ethnies du nord ? Toujours est-il que ce mouvement défia militairement le pouvoir entre 2002 et 2003 au point que le pays connut une partition momentanée entre le sud « loyaliste » et le nord, aux mains du MPCI, et d'autres groupes qui l'avaient rejoint. Si le paroxysme de la crise fut atteint à ce moment-là, il fallut plusieurs accords pour apaiser une situation qui, jusqu'en 2010, était restée assez tendue. Nonobstant son atténuation, la conflictualité foncière dans ces régions de plantations demeure comme l'ont montré les affrontements intervenus en décembre 2017[122].

La question de la terre se trouve aussi de façon sporadique au cœur de rivalités entre éleveurs et agriculteurs qu'on retrouve d'ailleurs dans d'autres régions d'Afrique. Dans cette aire géographique, le delta du Niger et la région du lac Tchad sont particulièrement exposés à des conflits qu'attisent la croissance des populations, les changements climatiques mais aussi l'impéritie et l'incurie des pouvoirs centraux et locaux[123]. C'est aussi le cas, pour les mêmes raisons, de la Centrafrique qui attire les éleveurs nomades du Soudan et du Tchad. Phénomènes très anciens, ces conflits sont dans certains cas d'autant plus violents qu'ils se superposent à des différences ethniques et religieuses, comme dans le cas du Nigéria où, depuis le début de la décennie 2000, les heurts peuvent être violents entre paysans de l'ethnie *berom*, majoritairement chrétiens, et éleveurs peuls (plus communément appelés ici fulani), majoritairement musulmans.

Mis à part ces quelques exemples, à tout le moins tragiques, la question de la terre est cependant très peu intervenue dans les ruptures politiques qu'a connues cette sous-région depuis le départ des puissances coloniales. En particulier, ce grand bouleversement politique que fut l'indépendance n'a pas été impulsé de près ou de loin par des mobilisations de paysans paupérisés ou, au contraire, par de grands propriétaires désireux de se défaire d'une tutelle trop dirimante pour leurs affaires. Il y eut bien des mécontentements paysans au long de la colonisation. Mais ils sont demeurés localisés et temporaires, et ne s'inscrivaient que rarement dans une visée nationaliste.

Les mobilisations paysannes sans doute les plus importantes et peut-être les plus décisives concernèrent l'archipel du Cap-Vert, particulièrement les îles de Santiago et de Santao. Le 25 avril 1974, jour du coup d'État au Portugal, les paysans investirent massivement les terres des grands propriétaires en exigeant une réforme agraire. Ils agirent même comme un aiguillon du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), fondé par l'agronome Amílcar Cabral qui, une fois l'indépendance scellée, se lança dans une réforme agraire[124]. Cette singularité tient sans doute au fait que les Portugais avaient totalement modifié le rapport à la terre en important la propriété foncière du type de la grande propriété portugaise ou brésilienne, détenue par une élite-relais ou par des colons venus tardivement du Portugal.

Ailleurs, notamment dans les territoires contrôlés par la France qui tenta des privatisations de terres par-delà les plantations, l'accès à la terre demeurait massivement conditionné par le droit coutumier, garant d'une certaine égalité foncière qui n'empêchait toutefois pas des dynamiques de hiérarchisation sociale avec prééminence des chefs de terres. Pour Hubert Ouedraogo, ce droit s'est, d'une part, ancré dans une certaine conception animiste de la terre qui s'attachait à sa sacralité, à son inaliénabilité et au rôle du chef de terres, ce qu'a aussi très bien montré Guy-Adjété Kouassigan[125]. D'autre part, selon Hubert Ouedraogo, il est lié à l'exigence de solidarité foncière, dans une société rurale, où l'accès à la terre a longtemps déterminé le seul viatique économique. « Confrontées à de nombreuses incertitudes écologiques et à des vulnérabilités sociales récurrentes, les sociétés africaines ont mis en place des systèmes fonciers relativement ouverts : ainsi, les droits fonciers sont investis dans le lignage, favorisant entre ses membres une répartition équitable et non une accumulation individuelle. Appartenir au lignage était suffisant pour bénéficier d'un droit inaliénable d'accès à la terre permettant de la mettre en valeur. Au-delà des membres du lignage, même les "étrangers" pouvaient, sur demande et grâce aux systèmes de "prêts" et de "dons" de terre, bénéficier d'une portion du patrimoine foncier lignager ou communautaire, et ce tant que la communauté ou les lignages disposaient de réserves. Priver une personne de l'accès à la terre était considéré comme illégitime, sauf s'il s'agissait d'une sanction par exclusion du groupe (et donc de la terre)[126]. »

Le fait que la tutelle n'ait pas modifié autant les conditions d'accès à la terre qu'ailleurs en Afrique explique pourquoi les États de la région n'ont pas cherché, en retour, à reconfigurer radicalement les ressources foncières.

Certes, des fronts pionniers ont été ouverts pour élargir l'écoumène, tandis que la population s'accroissait. Mais, à l'exception du Cap-Vert, il n'y a pas eu de grand programme de réforme agraire. Quant au socialisme agraire, il en resta plus souvent au niveau de quelques décrets, qu'il ne devint effectif, autant dans le Bénin de Mathieu Kérékou et le Burkina-Faso de Thomas Sankara, que dans la Guinée de Sékou Touré. En revanche, les États de la région ont souvent adopté des lois pour faire entrer la terre dans un « domaine national ».

Cette politique de « domanialisation » fut initiée par Léopold Senghor dans le cadre d'une loi de juin 1964 portant réforme foncière. Lors d'un discours d'accompagnement, il affirma vouloir « réaliser une socialisation de la propriété foncière plus conforme à la tradition négro-africaine, revenir du droit romain au droit négro-africain, de la conception bourgeoise à la conception socialiste qu'est celle de l'Afrique[127] ». En dépit de la tonalité socialisante, on n'était en rien dans un collectivisme étatique. Le domaine national n'était jamais qu'un cadre dans lequel le droit coutumier continuait à s'exercer. Il y avait en quelque sorte délégation aux communautés.

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et d'autres régions africaines ont ainsi adopté cette domanialité d'État en arrière-plan du droit coutumier[128]. C'est notamment dans ce cadre que les fronts pionniers planifiés furent mis en œuvre, parfois en opérant le déguerpissement de populations forestières ou agricoles. Dans des États, où les logiques de prédation ont pris le relais de l'entreprise coloniale, parfois avec force caricature, la terre a été détournée au nom de ce principe de domanialité de l'État[129]. Ce recours servit même de prétexte à un nettoyage ethnique en Mauritanie. À la fin des années 1980, des paysans sénégalais furent en effet expulsés de la partie mauritanienne de la vallée du fleuve Sénégal.

Plus récemment, c'est souvent en tant que titulaires de ce droit que des États de la région et plus largement du continent accueillirent des investisseurs étrangers. Parfois avec recours à la violence, parfois aussi avec la contre-violence de ceux qui sont déguerpis ou qui ne supportent pas que la terre du pays soit bradée ou détournée. Ainsi en 2011, un projet de production de bioéthanol sur plus de 20 000 hectares dans la zone de Fanaye, au nord du Sénégal, déclencha des affrontements meurtriers au point que l'entreprise italo-sénégalaise Senhuile SA[130] qui le portait dut l'abandonner provisoirement. Le fait que les terres étaient vacantes au moment du lancement du projet ne signifiait pas qu'elles étaient sans usage. C'est d'ailleurs une constante sur le continent. Signe de son importance, cette question et plus largement celle des accaparements furent au cœur de

la campagne présidentielle de Macky Sall, rival du président sortant, Abdoulaye Wade. Pourtant, trois mois après avoir remporté son élection en mars 2012, Macky Sall entérina la délocalisation dans la zone de Ndiael, non loin de la première. L'attribution en usufruit à la société italo-sénégalaise de l'une des dernières zones pastorales du delta du fleuve Sénégal, déclencha à son tour une résistance locale, avec notamment la création du Collectif pour la défense des terres du Ndiael. Ce collectif qui réunit trente-sept villages est toujours actif, même si le projet est de plus en plus opérant au fur et à mesure qu'avancent les travaux d'aménagement.

Cette situation de résistance n'est en rien exceptionnelle. Dans toute la sous-région, du delta du Niger à la vallée du Sénégal, en passant par la République démocratique du Congo, autre haut-lieu des investissements de grande ampleur, les exemples abondent de ces résistances contre des projets d'accaparement. Il n'est qu'à consulter les sites des ONG (Grain, Oxfam, International Land Coalition, etc.) qui exercent des veilles sur ces projets d'investissements fonciers et les formes de résistance qu'il induit.

Si le droit coutumier fut parfois entravé et l'est encore par les abus du principe de domanialité foncière, il fut également remis en question au travers du paradigme de « sécurisation des terres[131] », apparu dans les années 1980. L'immatriculation des terres pouvait paraître comme une garantie de sécurité foncière pour les paysans défaits de la loi des chefs de terres. Qui plus est, il pouvait les rendre solvables devant les institutions bancaires et permettre les investissements. Cette nouvelle politique se voulait porteuse de croissance économique et de sécurisation alimentaire. Deux décennies après son lancement, Marc Dufumier faisait remarquer : « De nombreux fonctionnaires et commerçants commencent aujourd'hui à placer une partie de leur épargne dans l'achat de terres agricoles, à la périphérie des grandes villes ou dans les bas-fonds aménagés pour la riziculture. On voit donc ainsi émerger des propriétaires fonciers absentéistes faisant travailler leurs parcelles par de petits paysans sans terre. » Et celui-ci de pointer que « cette distribution de titres de propriété contribue à engendrer encore plus d'insécurité foncière lorsque des fonctionnaires indélicats et des chefs coutumiers vénaux en profitent pour s'approprier les meilleurs terres ou attribuer celles-ci à leurs clientèles[132] ».

Pour autant, l'immatriculation foncière n'aurait atteint en 2013 « que » 10 % de la surface cultivée en Afrique, ce qui pourrait faire relativiser ces dérives, et notamment la concentration foncière qu'elle peut induire[133]. Mais, cette concentration pourrait n'en être qu'à ses débuts, surtout dans un contexte de mondialisation foncière, où des investisseurs étrangers voient

dans l'Afrique un grenier agricole insoupçonné. C'est en tout cas ce que craint le géographe Christian Bouquet : « En introduisant dans l'économie agraire le titre de propriété pour chaque champ ou parcelle, la Banque mondiale a ouvert la voie à la concentration des terres, selon un mouvement presque simultané d'appropriation/dépossession puisque les plus petits exploitants ne disposent pas de superficies suffisantes pour que leurs efforts de productivité soient rentables. Le seul avantage du mécanisme de "sécurisation des terres" est de leur assurer un petit gain financier lors de la vente. Ensuite, ils seront ruinés, sans terre, et sans perspective d'avenir sur place car les grandes exploitations seront hypermécanisées[134]. » Mais, dans une région où la population rurale est encore pléthorique, au prix de quelle instabilité ce scénario de privatisation/privation de la terre sous les coups de boutoir de l'immatriculation foncière, d'une part, et des abus de la domanialité, d'autre part, se fera-t-il ?

---

1. Gareth Austin, « African Economic Development and Colonial Legacies », *Revue internationale de politique de développement*, 2010, p. 11-32.
2. Colin Bundy, *The Rise and Fall of the South African Peasantry*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1979.
3. Cette Union intégrait les anciennes républiques du Transvaal, de l'Orange, les colonies du Cap et du Natal ainsi que les protectorats du Bechuanaland (qui deviendra le Botswana) et du Swaziland.
4. Hubert Cochet, *La Question agraire en Afrique du Sud : échec d'une réforme*, Paris, AFD, 2013.
5. Hubert Cochet, *La Question agraire en Afrique du Sud : échec d'une réforme*, *op. cit.*, p. 41.
6. Christian Bader, *La Namibie*, Paris, Karthala, 1997, p. 101-103.
7. Christian Bader, *La Namibie*, *op. cit.*, p. 176-179.
8. *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, Paris, Unesco, 1987, p. 185.
9. Quand nous parlons ici de l'Afrique du Nord, nous ne traitons que le Maghreb car l'Égypte sera abordée avec le Moyen-Orient. Son histoire et ses dynamiques géopolitiques la mêlent en effet davantage à cet ensemble moyen-oriental.
10. Hélène Blais, « Pourquoi la France a-t-elle conquis l'Algérie ? », dans Abderrahmane Bouchène (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, p. 52 à 58.
11. Selon Gilbert Meynier, la révolte de 1871 permit de récupérer 446 000 hectares voire plus. Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée, La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Paris, Éditions Bouchène, 2015, p. 122.
12. Didier Guignard, « Le sénatus-consulte de 1863 : la dislocation programmée de la société rurale algérienne », dans Abderrahmane Bouchène (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, *op. cit.*, p. 76-81.
13. Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée*, *La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, *op. cit.*, p. 120.
14. Omar Bessaoud, « La viticulture oranaise, au cœur de l'économie coloniale », dans Abderrahmane Bouchène (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, *op. cit.*, p. 425-428.
15. Marc Cote, *L'Algérie*, Paris, Média-Plus, 2005, p. 53.
16. René Gallissot, « L'économie coloniale dans l'entre-deux-guerres », dans Abderrahmane Bouchène (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, *op. cit.*, p. 363-369.

17. Charles Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, 1830-1973, Paris, PUF, p. 487.
18. Charles Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, 1830-1973, *op. cit.*, p. 509.
19. Le décret beylical de 1898 qui obligeait l'administration religieuse des *habous* à mettre à la disposition du domaine un minimum annuel de 2 000 hectares de terres, décret beylical de 1903 qui faisait basculer les zones de montagne dans le domaine public.
20. Hubert Thierry, « La cession à la Tunisie des terres des agriculteurs français – protocoles franco-tunisiens des 13 octobre 1960 et 2 mars 1963 », *Annuaire français de droit international*, 9, 1963, p. 933-952.
21. Will D. Swearingen, « Terre, politique et pouvoir au Maroc », dans Pierre Robert Baduel, *Monde arabe, la société, la terre, le pouvoir*, Paris, Edisud, p. 43.
22. *Histoire de l'Afrique*, tome VII, *op. cit.*, p. 462.
23. Romeo Carabelli, *Colonisation italienne en Libye : villages des nouvelles fondations en situation fasciste*, Bologne, BUP Bononia University Press, 2010.
24. Jean Célérier, « La colonisation italienne en Libye », *Annales de géographie*, 41 (231), 1932, p. 329-330.
25. Alain Gascon, *Sur les hautes terres comme au ciel. Identités et territoires en Éthiopie*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006. Ce spécialiste reconnu de l'Éthiopie reprend à son compte le terme amharique d'*Aqänna* (restauration), utilisé par Jacques Bureau.
26. Alain Gascon, *Sur les hautes terres comme au ciel. Identités et territoires en Éthiopie*, *op. cit.*, p. 168.
27. Gérard Prunier, *L'Éthiopie contemporaine*, Paris, Karthala, 2007, p. 29.
28. *Histoire générale de l'Afrique*, tome VII, *op. cit.*, p. 49 et suiv.
29. R. Jeaugeon, « Les sociétés d'exploitation au Congo et l'opinion française de 1890 à 1906 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 48 (172), 1961, p. 353-437.
30. Pour le spécialiste français Jean-Pierre Chrétien, l'historiographie ethniciste qui a dominé avec la période coloniale rwandaise tend à reconstruire l'histoire à cette aune. Le juriste belge Filip Reyntjens a critiqué cette position car elle tend à minimiser la différence ethnique. De son côté, Gérard Punier n'exclut pas que « Hutus et Tutsis soient d'origines différentes si l'on se place dans le temps long de l'histoire, même si, après plusieurs siècles, ils s'étaient largement assimilés les uns aux autres par le biais du mariage. »
31. Dans un ouvrage de l'époque coloniale, il est écrit que « les Tutsis se caractérisent par une apparence physique élancée, un nez fin, des cheveux lisses, ils sont traditionnellement pasteurs, anciens nomades, et ont depuis longtemps dominé politiquement et militairement la région. Les Hutus sont de type négroïde. Ils sont plus petits, aux cheveux crépus. Leur mode de vie est sédentaire et orienté vers l'agriculture. L'histoire récente du Rwanda est émaillée de luttes entre les Hutus et les Tutsis qui se sont traduites par une série de massacres. » Cité dans le rapport *Mission d'information sur le Rwanda*, Assemblée nationale, n° 1270.
32. Pour le spécialiste Jean-Pierre Chrétien, il n'y avait pas étanchéité entre les groupes, un Hutu pouvant être « tutsifié » s'il acquérait du bétail. Jean-Pierre Chrétien, « Hutus, Tutsis du Rwanda et du Burundi », dans Jean-Louis Amselle et Elikia M'Bokolo (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, 1985.
33. Omar Bessaoud, « Les réformes agraires postcoloniales au Maghreb, un processus inachevé », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 64, 2016, p. 116.
34. Omar Bessaoud citant Jean Guillo, « Les réformes agraires postcoloniales au Maghreb, un processus inachevé », art. cité.
35. Franz Fanon, *Les Damnés de la terre*, Cahiers libres, 27-28, Paris, Maspero, p. 70.
36. Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad, *Le Déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Minuit, 1964.

37. Cette opération a été baptisée la mise sous protection de l'État (décret n° 63-168 du 9 mai 1963 relatif à la prise sous protection de l'État des biens mobiliers et immobiliers dont le mode d'acquisition, de gestion, d'exploitation ou d'utilisation est susceptible de troubler l'ordre public ou la paix sociale).
38. Gauthier de Villers, « L'État et la révolution agraire en Algérie », *Revue française de science politique*, 30 (1), 1980, p. 123.
39. Hamid Aït-Amara, « La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale », *Cahiers options méditerranéennes*, 36, 1999, p. 134. Le *bashaga* était un titre de notabilité remontant à la période ottomane.
40. Mohamed Naili, *Les Mutations politiques en Algérie au prisme des réformes foncières*, 4es Rencontres des études africaines en France, Paris, 5, 6 et 7 juillet 2016.
41. Cette résolution n° 01/135 du 3 mai 2017 concerne des projets de partenariats public/privé dans 25 firmes pilotes affiliées à la SGP GVAPRO.
42. Rémy Leveau, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de Sciences Po, 1985.
43. Omar Bessaoud évoque le chiffre de 324 000 et Will D. Swaeringen celui de 372 000. Omar Bessaoud, art. cité.
44. Mohamed Mahdi, « Devenir du foncier agricole au Maroc, un cas d'accaparement des terres », *New Medit*, 4, 2014. Lorsqu'il est question ici d'État-Makhzen, l'auteur fait allusion au fonctionnement patrimonialiste de l'État marocain dans sa phase pré-indépendance, où la légitimité du pouvoir s'appuyait sur un réseau de clientèles.
45. Mohamed Mahdi, « Devenir du foncier agricole au Maroc, un cas d'accaparement des terres », art. cité, p. 51.
46. Najib Akesbi, « Une nouvelle stratégie pour l'agriculture marocaine : le Plan Maroc vert », *New Medit*, 2, 2012, p. 18.
47. Najib Akesbi, « Une nouvelle stratégie pour l'agriculture marocaine : le Plan Maroc vert », art. cité, p. 18.
48. Mohamed Mahdi, « Devenir du foncier agricole au Maroc, un cas d'accaparement des terres », art. cité.
49. Salim Mansouri, « Le Maroc, nouvel eldorado des investisseurs arabes », *Challenge*, 8 mai 2017.
50. Depuis le mars 1973, la terre ne pouvait plus être détenue par des étrangers.
51. *Histoire générale de l'Afrique*, tome VI, *op. cit.*, p. 159.
52. Omar Bessaoud, « Les réformes agraires postcoloniales au Maghreb, un processus inachevé », art. cité, p. 118.
53. *Ibid.*, p. 120.
54. Mohamed Elloumi, « Les terres domaniales en Tunisie », *Études rurales*, 192, 2013, p. 43-60.
55. Mohamed Elloumi, « Les terres domaniales en Tunisie », art. cité.
56. Alia Gana, « Aux origines rurales et agricoles de la Révolution tunisienne », *Maghreb-Machrek*, 215, été 2013.
57. Alia Gana, « Aux origines rurales et agricoles de la Révolution tunisienne », art. cité, p. 65.
58. La nappe sise dans les grès de Nubie s'étend à cheval sous le sol libyen, l'Égypte, le Tchad et le Soudan et constitue l'une des réserves d'eau douce les plus importantes de la planète. L'Égypte s'est depuis longtemps inquiétée de ces pompages croissants car elle craint que, par un effet d'éviction, les eaux souterraines baissent sur son territoire.
59. The Oakland Institute, *Comprendre les investissements fonciers en Afrique*, rapport Mali, 2011, p. 32-37.
60. « SwissLeaks : Modibo Keïta, le nabab du riz au Mali », 31 mai 2017 (disponible sur Farmlandgrab.org/).
61. C. Tapia Garcia, *Land Reform in Namibia : Economic versus Socio-Political Rationale*, FAO, 2004.

62. Thierry Vircoulon, « Les questions de la terre dans la nouvelle Afrique du Sud », *Hérodote*, 111, 2004, p. 104.
63. Thierry Vircoulon, « Les questions de la terre dans la nouvelle Afrique du Sud », art. cité, p. 105.
64. Hubert Cochet, *La Question agraire en Afrique du Sud : échec d'une réforme*, *op. cit.*, p. 90.
65. Nancy Andreew et Wilbert Sadomba, « Zimbabwe : la "soif de terres" aux origines du mouvement des anciens combattants », *Critique internationale*, 31, 2006, p. 125-144.
66. Nancy Andreew et Wilbert Sadomba, « Zimbabwe : la "soif de terres" aux origines du mouvement des anciens combattants », art. cité, p. 128.
67. Daniel Compagnon, « Zimbabwe : de la "réforme agraire" à l'insécurité alimentaire », *Hérodote*, 131, 2008, p. 130.
68. Daniel Compagnon, « Zimbabwe : de la "réforme agraire" à l'insécurité alimentaire », art. cité, p. 130.
69. Selon des analyses électorales reprises par Daniel Compagnon.
70. Daniel Compagnon, « La prétendue "réforme agraire" au Zimbabwe. À qui profite le crime ? », *Études*, 398, 2003, p. 307.
71. *Le Monde*, 27 novembre 2017.
72. *Histoire générale de l'Afrique*, tome VIII, *op. cit.*, p. 303.
73. Michel Cahen, « Resistência Nacional Moçambicana, de la victoire à la déroute, dans Mozambique, quelle démocratie après la guerre ? », *Politique africaine*, 117, 2010, p. 43.
74. Marc Dufumier, *Agriculture et paysanneries des Tiers Mondes*, *op. cit.*, p. 198.
75. Sur le lien entre le RENAMO et le mécontentement de la villagisation, on peut se reporter à deux livres : Alex Vines, *Renamo : From Terrorism to Democracy in Mozambique*, Londres, James Currey, 1991 ; William Finnegan, *A Complicated War : The Harrowing of Mozambique*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1992.
76. Entretien avec Michel Cahen, « Mozambique : néolibéralisme et guerre civile », *Médiapart*, 1er octobre 2016.
77. Joseph Hanlon, *Mozambique : The Revolution Under Fire*, Londres, Zed Books, 1990.
78. Selon Land Matrix, il était le troisième plus grand terrain d'investissement en 2017.
79. La loi foncière de 1997 a établi le « Direito de Uso e Aproveitamento dos Terras » (DUAT), autrement dit, un « droit d'utilisation et bénéfice des terres ». Un DUAT ne confère pas un droit de pleine propriété, mais un bail de location renouvelable pouvant aller jusqu'à cinquante ans.
80. Jomo Kenyatta, *Au pied du mont Kenya*, Paris, Maspero, 1967, p. 34.
81. Hélène Charton, « Acteurs, victimes et témoins de la violence dans l'histoire, l'exemple mau mau (Kenya) » *Cahiers d'études africaines*, 2003, p. 169-192.
82. *Histoire générale de l'Afrique*, tome VIII, *op. cit.*, p. 268.
83. Humanitarian Policy Group, « Crisis in Kenya : Land, Displacement and the Search for Durable Solutions », *Policy Brief*, 31, avril 2008.
84. Joshua Ogada, « Kenya : The Politics of Land Clashes », *Pambazuka News*, 13 avril 2007.
85. Claire Médard, « Élus, miliciens et prophètes. Violences au mont Elgon (2006-2008) », *Politique africaine*, 109, 2008, p. 164.
86. *Mission d'information sur le Rwanda*, Assemblée nationale, no 1270, rapport cité.
87. René Lemarchand, « Le génocide de 1972 au Burundi », *Cahiers d'études africaines*, 167, 2002, p. 551-568.
88. Parmi les autres critiques envers le président, citons le fait qu'il privilégiait les Hutus du sud au détriment de ceux du nord dont venait Habyarimana.
89. François Bart, *Montagnes d'Afrique. Terres paysannes, le cas du Rwanda*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1993.
90. Philip Verwimp, « Development Ideology, the Peasantry and Genocide : Rwanda Represented in Habyarimana's Speeches (1973-1994) », *Journal for Genocide Research*, 2 (3), 2000, p. 325-361.

91. Cette juxtaposition entre la catégorie paysans/bourgeois et féodaux et la catégorie Hutu/Tutsi a été démontrée par Jean-Pierre Chrétien. On peut se reporter notamment à « "Presse libre" et propagande raciste au Rwanda : Kangura et "les 10 commandements du Hutu" », *Politique africaine*, 42, juin 1991, p. 109-120.
92. Philip Verwimp, « The 1990-92 Massacres in Rwanda : a Case of Social and Spatial Engineering ? », *Journal of Agrarian Change*, 11 (3), 2011, p. 416.
93. *Ibid.*
94. Catherine André et Jean-Philippe Platteau, « Land Relations under Unbearable Stress : Rwanda Caught in the Malthusian Trap », *Journal of Economic Behaviour and Organization*, 34, 1998, p. 1-47.
95. Jared Diamond, *Effondrement*, Paris, Folio essai, 2005, p. 529-539.
96. Gérard Prunier, *Rwanda : le génocide*, Paris, Dagorno, 1998, p. 13.
97. www.banquemondiale.org/fr/
98. Faut-il rappeler que Ménélik I^er^ n'était autre que le supposé fils de la reine de Saba et du roi Salomon ?
99. Alain Gascon, *Sur les hautes terres comme au ciel. Identités et territoires en Éthiopie*, *op. cit.*, p. 157.
100. René Lefort, *Éthiopie, la révolution hérétique*, Paris, Maspéro, 1981, p. 36-40.
101. Alain Gascon, *Sur les hautes terres comme au ciel. Identités et territoires en Éthiopie*, *op. cit.*, p. 167.
102. *Ibid.*, p. 166.
103. John Markasis et Nega Ayele, *Class and Revolution in Ethiopia*, Addis Abeba, Shama Books, 1978, p. 96.
104. Mohamed Abdelmajid, *Ethiopia Tikdem* (Éthiopie d'abord), *Les Nouvelles d'Addis*, 1999 (disponible sur http://nfrance.com).
105. Joseph Tubiana (dir.), *La Révolution éthiopienne comme phénomène de société*, Paris, L'Harmattan, p. 55.
106. Alain Gascon, « Les modifications coercitives du peuplement en Éthiopie : Staline et Pol Pot en Afrique ? » *L'Information géographique*, 71, 2007, p. 27-46.
107. Matthieu Brun, « Quelle agriculture pour l'Éthiopie du XXI^e^ siècle ? Nouveaux rapports de forces et terres de conflictualités inédites », *Hérodote*, 156, 1^er^ trimestre 2015, p. 153-173.
108. On pourra également se reporter à l'article de la chercheuse Sabine Planel, « En Éthiopie, le développement rural peut conduire en prison », *Le Monde*, 8 février 2017.
109. The Oakland Institute, *Miracle or Mirage, Manufacturing Hunger and Poverty in Ethiopia*, 2016 (disponible sur www.oaklandinstitute.org/).
110. www.ethiopianembassy.org/
111. *Le Monde*, 19 décembre 2015.
112. Jir Messaoud, *Soudan, trente ans d'indépendance : mutations et obstacles au développement socio-économique*, Paris, Présence africaine, 1987.
113. Il sera remplacé en 1984 par le *Civil Transaction Act* dans le cadre du virage islamiste du régime de Nemeiri. En réalité, ce nouveau code de la terre ne changeait rien en profondeur, sauf qu'il justifiait la prééminence de l'État sur la terre en tant que régisseur d'Allah.
114. Marc Lavergne, « Les transplantations forcées au Darfour : dernier avatar du peuplement soudanais ou nouveau mode de gestion du territoire », *L'Information géographique*, 71, 2007, p. 52.
115. Michel Rambaud, *Le Soudan dans tous ses états, L'espace soudanais à l'épreuve du temps*, Paris, Karthala, 2012.
116. Marc Lavergne, « La division du Sud Soudan ou la paix américaine », dans Béatrice Giblin (dir.), *Les Conflits dans le Monde*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 229.

117. Marc Lavergne, « Darfour : impacts ethniques et territoriaux d'une guerre civile en Afrique », *Géoconfluences*, 2006.
118. Sur cette analyse, on mettra à profit l'article de Jérôme Tubiana, « Le Darfour, un conflit pour la terre ? », *Politique africaine*, 101, 2006, p. 111-131.
119. Salman M. A. Salman, *The World Bank and the Gezira Scheme in the Sudan Political Economy of Irrigation reforms*, Banque mondiale, juin 2010.
120. « Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles. Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine ni pour l'idée de progrès. Dans cet univers où la nature commande tout, l'Homme échappe à l'angoisse de l'Histoire qui tenaille l'Homme moderne, mais l'Homme reste immobile au milieu d'un ordre immuable où tout semble être écrit d'avance. Jamais l'Homme ne s'élance vers l'avenir. Jamais il ne lui vient à l'idée de sortir de la répétition pour s'inventer un destin. » Extrait du discours.
121. Sur cette question, on peut se reporter aux travaux suivants : Christian Bouquet, « La crise ivoirienne par les Cartes », *Géoconfluences*, 4 juin 2007 ; René Otayek, « Ethnicisation du politique et transition démocratique : la Côte-d'Ivoire entre crispations identitaires et invention de la citoyenneté », dans Élise Féron et Michel Hastings (dir.), *L'Imaginaire des conflits communautaires*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 113-139 ; Jean-Pierre Chauveau et Paul Richards, « Les racines agraires des insurrections ouest-africaines, Une comparaison Côte-d'Ivoire-Sierra Leone », *Politique africaine*, 111, 2008, p. 131-167 ; Alfred Babo et Yvan Droz, « Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation », *Cahiers d'études africaines*, 192, 2008 (disponible sur http://etudesafricaines.revues.org/).
122. www.lemonde.fr/afrique/
123. Abba Gana Shettima et Ousman Alhajari Tar, « Les tensions agro-pastorales », *Les Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, OCDE, 2013.
124. Michel Lesourd, *État et société aux îles Cap-Vert*, Paris, Karthala, 1995.
125. Guy-Adjété Kouassigan, *L'Homme et la terre. Droits fonciers coutumiers et droit de propriété en Afrique occidentale*, Paris, Orstom, Berger-Levrault, 1966.
126. Hubert Ouedraogo, « De la connaissance à la reconnaissance des droits fonciers africains endogènes », *Études rurales*, 187, 2011, p. 82.
127. Philippe Lavigne Delville (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Paris, Karthala, 1998, p. 376.
128. Sur ces questions, on peut entre autres se reporter au livre de Gérard Chouqer, *Terres porteuses, entre faim de terres et appétits d'espaces*, Arles, Actes Sud, 2012.
129. Demba Moussa Dembélé, « Sénégal : mouvements paysans et lutte pour la survie de l'agriculture familiale », dans *États des résistances au sud*, *op. cit.*, p. 85.
130. Ses sociétés-mères en Italie et au Sénégal sont respectivement Tampieri Financial et Senethanol.
131. Sur cette question, on peut se reporter au livre très complet d'Étienne Le Roy, Alain Karsenty et Alain Bertrand, *La Sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 2016. Voir aussi Florence Brondeau, « Comment sécuriser l'accès au foncier pour assurer la sécurité alimentaire des populations africaines : éléments de réflexion », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14 (1), 2014 (disponible sur http://vertigo.revues.org/).
132. Marc Dufumier, *Agriculture et paysanneries des Tiers Mondes*, *op. cit.*, p. 176.
133. Frank F. K. Byamugisha, « Improving Land Governance for Development : Opportunities and Challenges for the Survey Profession », Washington (D. C.), World Bank, 2013.
134. Christian Bouquet, « Bientôt on comptera des dizaines de millions de paysans sans terre en Afrique subsaharienne », *Hérodote*, 156, premier trimestre 2015, p. 106.

Pour conclure ce voyage

À l'heure où, avec lesdits accaparements fonciers, la question foncière se réinvite dans le « présent historique[1] », nous nous sommes assigné la tâche de reprendre le long chemin de l'histoire des terres dans sa phase contemporaine : moins pour jauger le caractère inédit ou au contraire reproductif de cette appropriation foncière, qui voit des investisseurs autochtones ou allochtones se doter de vastes surfaces de terres dans certains pays du globe, que pour montrer plus largement combien la terre a été et demeure très politique. Ce livre nous a donc permis de faire un voyage dans l'espace et le temps, et ainsi de plonger dans ce que nous appelons l'agro-politique.

Le cœur de cette agro-politique réside dans le lien dialectique entre les structures socio-agraires et l'histoire politique des États contemporains. D'une formule, nous pouvons dire que l'histoire a produit de l'inégalité foncière qui, en retour, a contribué à l'histoire, en sachant qu'on est plus dans un rapport probabiliste que déterministe entre l'état des structures socio-agraires et les ruptures politiques. Rien de systématique en effet !

Dans toutes les zones étudiées de l'ouvrage qui, *grosso modo*, correspondent à des continents à l'exception du Moyen-Orient, nous avons d'abord vu comment l'inégalité d'accès à la terre s'est mise en place selon différents modes. Le mode exogène a trait à la colonisation européenne et, dans une moindre mesure, à l'expansion japonaise qui ont reconfiguré les rapports à la terre, en la concentrant partout où elles se sont produites. Parfois cette appropriation déséquilibrée s'est opérée selon un mode

endogène comme en Europe, au Japon et en Chine. En ce cas, les simples rapports de pouvoir au sein des sociétés ont induit une dualité foncière très forte qui, en retour, a conforté la hiérarchie sociale. Ces deux modes ont pu même être combinés : dans le sous-continent Indien, par exemple, le moment colonial britannique a ainsi conforté les anciens régimes fonciers.

Quelle que soit la modalité de sa mise en œuvre, la fabrique inégalitaire a été favorisée par des corpus juridiques qui traduisaient *de jure* le rapport de force, qu'il soit colonial et/ou social. En effet, même dans des cas d'écrasement politique total, comme en Afrique australe, l'emprise foncière de quelques-uns fut permise par des lois autant iniques que durables, eu égard à la longévité des rapports de force. Parfois, ces évolutions législatives ont accéléré, sans nécessairement la rechercher, la production d'inégalités foncières : dans des économies de plus en plus pénétrées par le capitalisme, l'activation d'un marché foncier consacrée par la loi (lois d'immatriculation-privatisation, lois de dessaisissement de biens d'institutions diverses) a donné une prime à ceux qui avaient alors les plus fortes assises économiques et politiques : des bourgeois de la Révolution française, à l'élite commerçante de l'Empire ottoman, en passant par les *zamindari* indiens et tant d'autres, tous ont bénéficié de lois et de contextes économiques favorables pour renforcer leur appropriation. Et ne peut-on pas en dire autant de ce qui s'est récemment passé dans l'ancien bloc soviétique où, à la faveur des privatisations, les *apparatchiks* d'hier ont profité de leur position pour s'approprier de vastes domaines ?

Dans la géohistoire que nous venons d'opérer dans cet ouvrage, les seules aires de résistance à cette fabrique inégalitaire sont celles où le droit coutumier a pu encore prévaloir. Deux remarques s'imposent à ce sujet. D'abord, quand on présente le droit coutumier comme antidote à la production inégalitaire, il n'est pas pour autant sans dimension hiérarchique. En témoigne le rôle des chefs communautaires dans l'attribution certes égalitaire de ces terres. Ensuite, il importe de souligner que le droit coutumier n'offre pas en soi une plus grande résistance car, sinon, comment expliquer qu'il n'ait pas résisté en moult endroits ? Au Maghreb, en Afrique australe, et plus loin dans l'histoire, en Amérique précolombienne, le droit coutumier de type collectif existait bien, mais il a été battu en brèche sous les assauts venus d'ailleurs. S'il a pu perdurer dans certaines régions, notamment en Afrique de l'Ouest et du Centre, c'est donc tout simplement parce que ces régions n'étaient pas les plus exposées aux projets de colonisation de peuplement des grandes puissances.

À l’exception de ces zones, où le droit coutumier a pu encore prévaloir, toutes les parties du monde ont donc pu hériter de structures foncières inégalitaires. De rares exemples contredisent cet état de fait. Aux États-Unis, la distribution de la terre a été relativement égalitaire, du moins au sein des White Anglo-Saxon Protestants (WASP). Il en fut de même au Canada. Plus anecdotique, mais sans doute riche d’enseignements, nous avons aussi évoqué le cas de la Jordanie, où la distribution relativement égalitaire a contribué à stabiliser un pays, alors que la région était frappée d’une instabilité chronique non sans soubassement agraire. Le royaume hachémite mais également les États-Unis ont ainsi montré en creux le caractère déstabilisant d’une mauvaise répartition de la terre.

Au travers des nombreux exemples et sans être aussi totalisant que Jean-Jacques Rousseau faisant de la propriété et de l’inégalité afférente la source des malheurs du monde, nous avons surtout montré en relief, que le déséquilibre foncier agissait comme un vecteur important de rupture au niveau macro-politique. Autrement dit, cette inégalité foncière peut participer à l’histoire « par le haut » d’un pays, avec son cortège de violences, de révolutions et/ou et de dérives autoritaires. Cela d’autant plus quand sa société est encore rurale. En effet, quand la terre est concentrée entre les mains d’une petite minorité, les conséquences sur le plan politique ne sont pas les mêmes, selon que l’on se trouve dans une société où la terre demeure encore un bien central des économies, ou dans une société plus urbanisée avec une gamme plus large de sources de richesses. Dans le premier cas, l’état de concentration foncière comporte un potentiel d’instabilité généralisée, bien plus grand que dans le second. Cependant, dans des sociétés moins rurales, l’instabilité peut emprunter encore le chemin de la violence. Mais, en ce cas, elle est plus sporadique et menace rarement le pays d’un basculement politique.

Selon cette grille, qui combine inégalité foncière, prévalence rurale mais aussi souvent essor démographique, il n’est guère étonnant que l’Europe de l’Ouest ait asséché le plus tôt la source foncière de l’instabilité. La diversification économique y est ancienne, de même que le basculement urbain et la transition démographique. Ces ingrédients ont en revanche mis beaucoup plus de temps à se déployer ailleurs, d’où l’importance encore de la question agraire, notamment en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

Mais, quand bien même les moments de crises foncières seraient-ils loin derrière nous, il n’en reste pas moins qu’elles gardent une fonction hystérétique. Des mouvements et des partis voire même des régimes politiques apparus dans ces périodes sont encore présents dans le paysage.

La Chine, devenue communiste dans ce contexte de faim de terres, le reste aujourd'hui. De même, certaines régions comme le sud de l'Espagne et du Portugal, qui furent marquées par l'inégalité foncière, peuvent garder longtemps une empreinte idéologique particulière qui se vérifie au travers des consultations politiques. Et que dire de certains mouvements comme les FARC en Colombie, Abu Sayyaf et la NPA aux Philippines, le Hezbollah au Liban et les mouvements maoïstes en Inde et au Népal, toujours très actifs dans le paysage politique ?

Ces quelques derniers exemples montrent bien que les mobilisations paysannes, cherchant à remettre en question la situation agraire défavorable dans un moment de faim de terres, sont d'autant plus puissantes qu'elles croisent des formulations idéologiques voire même des mouvements révolutionnaires. Si les paysans ne font pas toujours émerger des mouvements *sui generis*, comme ce fut le cas au Mexique, force est de constater que des porteurs d'idéologie viennent vers eux, donnant d'autant plus de résonance à leur mécontentement. De ce point de vue, le cas cubain est exemplaire. Ce sont bien des révolutionnaires en perdition qui ont trouvé dans les nombreux paysans mécontents une résonance puissante à leur combat idéologique. Mais on a vu que le « répertoire d'actions collectives » était plus large que la révolution. Parmi ce répertoire, c'est notamment une longue histoire d'occupation de terres qui a été ici évoquée, depuis les actions des ouvriers agricoles italiens et espagnols, jusqu'à celles très organisées du Mouvement des sans-terre au Brésil et de bien d'autres. Toutefois, quelles que soient leurs formes, ces mobilisations ne sont en rien systématiques. On a vu que les paysans-tenanciers pouvaient aussi soutenir les partisans du *statu quo* agraire, à savoir les oligarchies foncières jusqu'à s'enrôler dans les milices créées *ad hoc* à l'exemple de la Colombie. Cela par rejet des idées jugées subversives ou par dépendance économique des propriétaires absentéistes.

De leur côté, les partisans de ce *statu quo* agraire, à commencer par les propriétaires absentéistes – au moins une partie car là aussi il n'y a pas de systématicité –, ont pu s'abriter derrière des idéologies conservatrices (en Europe centrale durant l'entre-deux-guerres), autoritaires (en Amérique latine et en Asie), fascistes (en Europe méditerranéenne) voire même racistes comme en témoigne l'Afrique australe.

À l'abri de clôtures autoritaires, ces pouvoirs confrontés à la faim de terres de leurs sociétés ont cherché le plus souvent à maintenir les avantages de la « grande propriété », par la colonisation de nouveaux espaces, que ce soient des zones marécageuses asséchées, des régions de désert bonifiées,

des zones forestières défrichées ou encore des territoires « gagnés » sur d'autres alors contrôlés par l'envoi de paysans sans terre. Parallèlement à ces stratégies de désamorçage de la contestation par le transfert, ces régimes ont parfois opéré des réformes agraires visant la redistribution. En ce cas, ils l'ont fait sous pression interne (insurrections paysannes) et externe (incitations américaines sous Kennedy). Constatons aussi que non seulement ces réformes « conservatrices » n'ont jamais renversé le *statu quo* agraire, mais elles n'ont pas empêché la poursuite des logiques de prédation foncière, comme on l'a vu en Amérique latine, où les exemples abondent, ainsi qu'en Asie. Grâce à des appareils policiers et judiciaires à leur main, les pouvoirs ont ainsi pu s'arroger des terres et en distribuer à leurs clientèles, comme autant de prébendes. De ce point de vue, certains cas étudiés sont particulièrement illustratifs de la notion d'État néopatrimonial au sens défini par Jean-François Médard[2].

En revanche, dans les pays où des ruptures politiques se sont produites sur un arrière-plan agraire plus ou moins marqué, les nouveaux pouvoirs se sont adonnés à des réformes agraires d'envergure. Le socialisme agraire est de loin le cadre idéologique qui a prévalu dans leur mise en œuvre et ce, avec beaucoup de variantes : depuis la réforme socialisante de Nasser jusqu'à la collectivisation intégrale par paliers en URSS et en Chine, les politiques mises en œuvre ont été finalement très éloignées. Par-delà le souci de justice et la volonté de déraciner les anciennes élites accrochées à la terre, il s'agissait de refonder une société au travers de l'encadrement étatique des nouvelles formes de structures de production, depuis la coopérative de production syrienne jusqu'à la ferme d'État soviétique. Aucun résultat probant ne se détache vraiment de ces expériences. Pire, dans le cas des formes de collectivisation intégrale, la fin justifiant les moyens, les paysans ont souvent subi force violence de la part des pouvoirs révolutionnaires. Dans les cas « plus doux » comme en Syrie, les paysans ont vu leur sort amélioré grâce à la réforme agraire mais, deux générations après les transferts de terre et en l'absence d'une industrialisation et d'une possibilité d'exode, les nombreux descendants des attributaires se sont retrouvés très appauvris sur le plan foncier.

Ce socialisme agraire a aujourd'hui presque disparu du fait de la crise des régimes qui les portaient. Cette disparition s'est opérée par la réforme (libéralisation de la terre en Chine, au Vietnam et dans les anciens pays du socialisme arabe au Moyen-Orient) ou bien par la rupture (effondrement de régimes comme dans l'ancien espace soviétique). Dans beaucoup de cas, il

faut constater que l'abandon du socialisme agraire se double de logiques de prédation qui font réapparaître des formes de concentration foncière.

On voit donc bien que l'histoire contemporaine a montré jusqu'à maintenant une sorte de polarité dans la manière d'aborder le problème agraire. Certains pays n'ont pas voulu le résoudre parce que les intérêts des dirigeants et de leurs clientèles en dépendaient, quand d'autres ont voulu le faire dans le cadre de régimes révolutionnaires ou clairement réformateurs. L'histoire de la terre a ainsi souvent évolué entre le Charybde de la prédation et de l'injustice qui consacrent les plus puissants, et le Scylla d'un encadrement étouffant. Bien sûr, des pays échappent à cette catégorisation. Notamment ceux où cette question ne s'est pas posée (l'Amérique du Nord et l'Afrique de l'Ouest du fait de leur distribution égalitaire) ou a fini par ne plus être posée, eu égard à l'avancement de l'urbanisation/industrialisation (l'Europe de l'Ouest). Dans cet entre-deux, il y a aussi ceux qui ont su trouver le *modus operandi* fait de régulation et de liberté. La France se trouve dans cette catégorie. Dans ce pays, la faim de terres a certes été atténuée par les purges de l'histoire (notamment la première guerre mondiale avec son cortège funèbre de victimes dans les campagnes), mais les choix politiques réformateurs (notamment les lois d'orientation), ont contribué à soutenir l'agriculture familiale. Cependant, là aussi la reconcentration menace, dans une société qui n'est certes plus rurale. Mais ce n'est pas sans poser de problèmes sur l'équilibre des territoires et le bien-être des mondes agricoles qui sont encore une affaire politique.

Pour terminer sur cette question du lien entre les structures foncières et l'instabilité, nous nous permettons un pas de côté, que nous considérons utile pour la réflexion et l'action publique. Du point de vue économique, qui n'a pas été notre approche, de récents travaux ont montré que les pays encore ruraux qui ont une répartition plus équitable des terres ont atteint des taux de croissance deux à trois fois plus élevés que ceux dont la distribution des terres était initialement moins équitable[3]. Cette conclusion est importante quand il s'agit de trouver des solutions pour lutter contre la pauvreté dans des sociétés encore très rurales.

Si en plus d'être un facteur de stabilité, la distribution égalitaire semble donc être un vecteur de prospérité économique, ce n'est évidemment pas sans lien avec la puissance. C'est cette autre dimension importante de l'agro-politique que nous avons aussi considérée dans cet ouvrage. Nous avons regardé ainsi comment la terre conditionne les performances géopolitiques. Il ne s'est pas agi de revenir aux travaux de Jared Diamond sur la très longue histoire, qui montrent que les populations d'agriculteurs

sont plus puissantes à terme que les chasseurs-cueilleurs et les populations nomades[4]. Pas plus que nous n'avons voulu chercher une quelconque vérification des assertions de l'ancien courant des physiocrates, initié par François Quesnay, qui avait fait de la terre la source même de la prospérité.

Plus modestement, nous avons pu pointer régulièrement que certains pays ont enraciné une partie de leur puissance dans la terre, quand d'autres l'ont fragilisée du fait de l'état de leurs structures foncières. Outre la *capacité de faire* (la production agricole), la terre est à relier à trois autres catégories de la puissance, surtout dans le contexte du XXe siècle : la *capacité de faire faire* et la *capacité d'empêcher de faire*, permises par l'agro-exportation et l'aide alimentaire ; la *capacité de refuser de faire*, facilitée par une certaine autosuffisance.

Rappelons ainsi combien la terre, bien distribuée aux États-Unis, a été source de puissance, *via* un *food power*, vecteur de *capacités d'empêcher de faire* et *de faire faire*. À l'inverse, en Amérique latine, la maldonne foncière a entravé le potentiel agricole de certains pays, à commencer par le géant du continent, le Brésil. De leur côté, l'ancien bloc soviétique et la Chine ont été fragilisés, y compris en termes géopolitiques, par leurs choix de politique agricole qui, en faisant disparaître l'inégalité foncière, ont aussi détruit la propriété et l'incitation productive.

Au XXIe siècle, ce lien terres-puissance semble garder toute son acuité. La Russie, pour qui semble sonner l'heure de la revanche après plus d'une décennie d'éviction, compte sur ses nouvelles structures agraires pour rehausser sa production agricole et retrouver une capacité à ne pas dépendre (et donc à refuser de faire). C'est encore plus impérieux pour elle aujourd'hui, alors qu'elle est de nouveau soumise à un embargo alimentaire, depuis son engagement auprès des irrédentistes russophones d'Ukraine.

Cette actualité du lien entre terres et politique de puissance est également soulignée par la Chine qui s'inquiète de son insuffisance foncière, au moment où ses desseins de grandeur sont de plus en plus affirmés. C'est également vrai pour les pays du Golfe, dont l'appétit de puissance venu avec l'or noir pourrait être mis à mal, entre autres du fait de leur pauvreté en or vert. En atteste leur participation au mouvement d'investissements fonciers dans le monde, tout comme la Chine et d'autres pays inquiets de leur fragilité. Dans ces pays du Golfe, relevons en particulier le cas du Qatar, actuellement soumis à un blocus alimentaire de la part de ses voisins du Conseil de coopération du Golfe. Aussi cherche-t-il, par tous les

moyens, à nouer des alliances qui lui permettent d'être approvisionné, à défaut de pouvoir vraiment produire par manque de terres.

Plus périphérique dans l'agro-politique, mais non sans importance elle aussi, mentionnons la capacité à reconfigurer le territoire que donne la politique foncière. Dans des contextes de diversités ethnolinguistiques et religieuses, le fait de donner de la terre à certains, tout en en privant d'autres, permet aux États de redessiner l'espace dans le sens d'un « meilleur contrôle ». On se trouve ainsi face à une sorte de « géopolitique » (contrôle politique des territoires), qui serait le pendant à la « biopolitique » foucaldienne (contrôle politique des individus).

Cette politique fut utilisée par l'Allemagne dans les provinces orientales avant la première guerre mondiale, puis par la Pologne renaissante au lendemain de la Grande Guerre, qui profita d'une réforme agraire pour déposséder les grands propriétaires allochtones des régions reprises pour y établir des paysans polonais. La Russie soviétique profita aussi des politiques agraires marquées au sceau du collectivisme pour russifier les provinces non russes, de même que la Chine qui sinisa le Tibet et le Xinjiang. Cette politique a été également mobilisée par certains pays du Moyen-Orient, qui ont ainsi profité de réformes agraires pour reprendre des terres à des Kurdes et y établir des paysans arabes. Il en fut de même en Éthiopie, où le pouvoir monarchique contrôla les nouveaux espaces acquis du sud en envoyant des paysans amhara-tigréens, et au Bangladesh, où des paysans bengalais furent envoyés dans les zones non bengalaises des Chittagong Hill Tracts. Au Sri Lanka, différentes mesures foncières furent utilisées par les nationalistes cinghalais pour déloger des Tamouls et ainsi asseoir leur prééminence. Dans le cas d'Israël, cette politique de contrôle des territoires est passée par le déploiement de l'agriculture comme activité privilégiée de l'espace à peupler (la Palestine avant 1948, Israël après 1948), puis à coloniser (la Cisjordanie occupée depuis 1967). Ce fut d'abord par l'achat ciblé de terres avant 1948, puis par l'expulsion (1948) et par l'occupation-grignotage (depuis 1967 en Cisjordanie) que ces terres furent acquises, et non bien sûr par une réforme agraire.

Il va sans dire que sur cet aspect du lien entre la ressource foncière et le contrôle politique, la terre croise souvent la question identitaire, une autre dimension, certes plus périphérique encore, de l'agro-politique. La terre est le lieu d'enracinement par excellence des groupes sociaux. Par-delà la métaphore, il n'est donc pas étonnant de constater qu'elle donne lieu à quelques lyrismes voire même à des exaltations à visées politiques. Faut-il rappeler la formule d'Emmanuel Berl, « la terre, elle, ne ment pas », et la

glorification de la figure du paysan comme invariant de la nation française ? Au Moyen-Orient, la diversité ethno-linguistique aiguise d'autant plus la combinaison entre la terre et l'identité. Si le paysan représente un invariant de l'identité palestinienne, c'est parce qu'il représente le déraciné par excellence, en même temps que le résistant, mais aussi le lien à la terre qui se dérobe. Et si l'agriculture est si centrale dans la construction d'Israël, c'est bien parce qu'elle « légitime » d'autant plus le « retour ». La terre demeure aussi très présente dans la construction identitaire des Kurdes, des Arabes et des Turcs, d'autant plus que leur conflit est porté à incandescence. Cette dimension identitaire apparaît également prégnante en Amérique latine, où la revendication indienne croise des discours de célébration de la terre. Elle l'est encore en Afrique, où certains discours politiques font rimer « terre volée » et « identité volée » par les colons. De même, dans les conflits interethniques de ce continent, la terre contribue à la fabrique du discours identitaire car c'est en son sein que s'enracine la mémoire. Dans ces exemples, par-delà la terre en soi, c'est souvent la terre cultivée qui est évoquée tant elle légitime le droit d'y demeurer.

Tout de cette agro-politique n'a pas ici été étudié. Nous avons en effet peu considéré le conflit entre pasteurs et agriculteurs. Nous l'avons effleuré avec le Rwanda car les prodromes du génocide en 1991, puis le génocide lui-même, eurent une dimension agraire prononcée. Mais, puisque nous avons pris le parti de nous intéresser surtout à la macro-politique, autrement dit celle qui a trait à la vie des États, nous n'avons pas abordé ce conflit finalement millénaire entre pasteurs et agriculteurs, et qui a produit des bouleversements dans les temps longs de l'histoire. À quelques exceptions, si ce conflit peut atteindre des violences extrêmes à des échelles plus locales, il a eu moins d'effets sur la « macro-politique » contemporaine des États que la question des structures agraires. Tout simplement parce que la population des pasteurs semi-nomades et nomades pèse en général beaucoup moins que celle des paysans. Si nous n'avons pas insisté non plus sur cette dimension, c'est aussi parce que nous avons pris avant tout comme point de départ la terre cultivée marquée du sceau du dualisme foncier. Une agro-politique globale de ce conflit entre pasteurs et agriculteurs reste donc à écrire en sachant aussi que la dichotomie entre les deux n'est pas toujours évidente, les nombreux agro-pasteurs brouillant ces catégories.

Sur tous les aspects que nous avons évoqués, on a bien vu que la terre avait donc une emprise sur l'histoire. Une question se pose donc au terme de ce livre : en serions-nous à la fin de cette influence ? Rien n'est moins sûr. Constatons d'abord que la dynamique de reconcentration foncière,

observée partout dans le monde, montre que cette histoire n'est pas téléologique. Autrement dit, après avoir produit de la concentration puis de l'instabilité, elle n'a pas vu ensuite l'égalité foncière se généraliser dans le monde. Au contraire même, tant la reconcentration semble s'imposer presque partout. Or ce phénomène de reconcentration n'est pas sans peser sur la stabilité politique, surtout dans des sociétés encore rurales. De ce point de vue, l'Afrique paraît la plus exposée aux soubresauts de la question foncière posée en termes de concentration nouvelle, sous la pression des investissements fonciers d'envergure, qu'ils soient le fait d'investisseurs nationaux ou internationaux. L'Amérique latine et certains espaces asiatiques ne sont pas non plus sans exposition à ce risque. Même dans des sociétés urbanisées, la reconcentration n'est pas sans possibilités de controverses actives, comme on le voit au travers desdites « méga-fermes ».

Si donc la question des structures agraires aura encore une emprise sur l'histoire, de même le lien terres-puissance pourrait être encore plus renforcé par les changements climatiques. Le « retour de la géopolitique des ressources[5] », en partie lié à ces évolutions climatiques, pourrait en effet s'accélérer. Pire, il pourrait reprendre le chemin de la conquête, comme l'a récemment pointé l'historien Timothy Sniders[6]. De leur côté, Christopher Cramer et Paul Richards avaient, en 2011, invité « les études de la guerre à prendre un virage agraire[7] ». Dans cette incitation, il s'agissait plutôt de prendre cette grille agraire pour revisiter l'histoire récente. Puissions-nous ne pas avoir à la mobiliser pour étudier les temps qui viennent !

---

1. Selon l'expression d'Hélène Carrère-d'Encausse.

2. Par « État néopatrimonial », il entend « le sous produit de l'interaction entre les sociétés traditionnelles locales et les États modernes. C'est pourquoi il ne correspond ni à une logique politique traditionnelle, ni à une logique politique étatique moderne tout en empruntant aux deux. La forme ou l'apparence extérieure est étatique : Constitution, droit écrit, administration, etc., mais la logique du fonctionnement est patrimoniale. Cela ne veut pas dire que la forme soit sans importance, cela veut dire qu'il ne faut pas se méprendre sur sa signification. La logique patrimoniale ne joue pas de la même façon dans un contexte où l'État moderne n'existe pas encore et dans un contexte où il constitue la forme politique dominante ». Cité dans Jean-François Médard, « La spécificité des pouvoirs africains », *Pouvoir*, Paris, PUF, 1983, p. 16.

3. Klaus Deininger, *Land Policies for Growth and Poverty Reduction*, rapport de recherche politique de la Banque mondiale, Washington (D. C.), Banque mondiale et Oxford University Press, janvier 2004.

4. Jared Diamond, *Guns, Germs, and Steel : The Fates of Human Societies*, New York (N. Y.), Norton, 1997.

5. Kattalin Gabriel-Oyhamburu, « Le retour d'une géopolitique des ressources ? », *L'Espace politique*, 12, 2010.

6. Timothy Sneiders, *Black Earth : The Holocaust as History and Warning*, Londres, Vintage, 2015.
7. Christophe Cramer et Paul Richards, « Violence and War in Agrarian Perspective", *Journal of Agrarian Changes*, 3 (11), 2011, p. 277-297.

Table des matières

Introduction

L’Europe : la fin d’une histoire ?

Quand l’histoire résout ou produit les inégalités foncières
- Du Royaume-Uni aux anciennes Provinces-Unies : des issues précoces
- En France : la longue fin de l’Ancien Régime
- De l’Allemagne à la Russie : le retour du féodalisme
- L’Europe méditerranéenne : la grande propriété comme héritage

Quand les inégalités foncières s’invitent dans l’histoire
- L’Europe méditerranéenne : la politique a le goût de la terre
  - *L’Italie : la terre, l’unité et la désunion*
  - *Péninsule Ibérique : quand la terre nourrit l’autoritarisme*
- L’agro-politique au cœur de la vieille Europe continentale
  - *En France : le pire et le meilleur pour régler la question*
  - *L’Allemagne : des* Junkers *conservateurs aux* Junkers *rouges ?*
- En Europe centrale : de l’aristocratie aux investisseurs
  - *En Pologne : la terre au cœur des vicissitudes*
  - *La Roumanie : les tribulations d’un grenier en Europe*
- De la Russie à l’ancien espace soviétique : de l’aristocratie à l’oligarchie

Les Amériques : un contraste agro-politique entre Nord et Sud

Des colonisations qui se distinguent
- Quand l’histoire produit des inégalités foncières en Amérique latine
- Quand l’histoire produit de l’égalité foncière en Amérique du Nord

La terre comme terreau de stabilité et de puissance en Amérique du Nord

Les inégalités foncières comme moteur de l’histoire en Amérique latine
- Au commencement fut le Mexique
- Le relais cubain
- L’Amérique centrale : une terre explosive
  - *Salvador et Honduras : la terre comme dénominateur et détonateurs communs*
  - *Nicaragua : de la dictature agraire à la révolution foncière*
  - *Guatemala : la fin d’une république bananière ?*
- L’Amérique du Sud : une histoire à résonances agraires

La Colombie : parangon de la guerre agraire
Le Brésil : des firmes et des « sans-ferme »
Le Paraguay : quand le foncier fait dérailler l'histoire
L'Argentine : des grandes fermes aux grandes firmes
Le Chili : les dessous fonciers d'une sombre histoire
La Bolivie : quand se croisent la question indienne et la question de la terre

L'Asie : le nombre et le manque

Le colonialisme et le féodalisme comme fabriques de l'inégalité
Les Indes : la couronne, les *zamindari* et autres figures rurales
La Chine, les mandarins et les usuriers
L'Indochine : l'empreinte de la France
Les Philippines : les *datus*, l'Espagne et les États-Unis
Le Japon et ses obligés coréens et taïwanais

Quand l'inégalité d'accès à la terre contribue à l'histoire
Les Chines, les révolutions et la terre
Dans l'ancien espace indochinois : des drames vus du sol
Vietnam : des tragédies sous l'angle agraire
Cambodge : des paysans rattrapés par l'enfer
Le sous-continent indien : le règne d'un conservatisme agraire
Inde : quand la terre fragilise un géant
Népal : le roi, les maoïstes et la terre
Pakistan : quand la terre consacre le pouvoir
Bangladesh : les menaces viennent aussi de la terre
Sri Lanka : les Cinghalais, les Tamouls et la terre
Trois archipels, une péninsule
Japon : quand la terre manque
Les Corées : entre faim alimentaire des uns et faim de terres des autres
Philippines : la terre, les marxistes et les islamistes
Indonésie : la terre entre transmigrations et prédations

Le Moyen-Orient : la conflictualité vue depuis la terre

De la terre d'Allah à la grande propriété de quelques-uns
Le sultan, le vice-roi, les notables et les paysans
En Perse : des processus singuliers pour un résultat similaire

Une histoire politique revue au prisme foncier
De l'Égypte au Levant : une agro-politique active
L'Égypte : faim de terre et fin des pouvoirs
La Syrie : de la révolution à la déréliction
L'Irak : quand la terre brûle
Le Liban : la terre des zaïms
Israël/Palestine : un combat pour la terre et par la terre
Des périphéries qui se veulent au centre
La Turquie : du républicanisme conservateur aux révolutionnaires du PKK
L'Iran : du monarchisme réformateur à la révolution conservatrice
Pays du Golfe : le sous-sol peut-il remplacer le sol ?

L’Afrique : passé et présent d’un « réservoir » de terres

Les empreintes profondes du passé

En Afrique australe : une emprise essentiellement anglo-saxonne

Au Maghreb : une empreinte latine

Les dépôts coloniaux ailleurs et autrement

Des trajectoires agro-politiques différenciées

L’Afrique du Nord : d’une prédation à l’autre

Algérie : du colonialisme à la captation de l’État

Maroc : comment ne pas résoudre la question agraire ?

Tunisie : de l’indépendance à la révolution

Libye : un grand désert pour un grand dessein

L’Afrique australe : entre revanches et compromis fonciers

En Afrique du Sud : rupture politique, statu quo *agraire*

Au Zimbabwe : la violence comme « règlement »

Au Mozambique et en Angola : du socialisme agraire au capitalisme agraire

Afrique de l’Est : l’ethnicisation de la terre

Le Kenya : du soulèvement agraire à la politisation des terres

Rwanda : le génocide et la terre

Éthiopie : la reconquête, la révolution et la renaissance

Soudan : beaucoup de terres, un impossible grenier

En Afrique de l’Ouest et centrale, la terre ne fait-elle pas tant l’histoire ?

Pour conclure ce voyage

Cette édition électronique du livre *Terres, pouvoirs et conflits*, écrit par Pierre Blanc, a été réalisée en 18 février 2018 par les Presses de Sciences Po. Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage (ISBN : 978-2-7246-2220-1).

Consultez toutes nos parutions sur
www.pressesdesciencespo.fr